ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY
Professeur à l'Université de Paris.

P. DOGNON
Professeur à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves mel'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE
1911

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE 82.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LA VIE ET L'ŒUVRE D'ARNAUT DANIEL

§ 1. Biographie d'A. Daniel tirée des chansonniers provençaux.

Éditions antérieures : Rayn., *Choix*, V, 31 (texte d'après E jusqu'à *suberna* et R pour la suite); Rochegude, *P. O.*, 253 (d'après RIBE, surtout R); Mahn, *Werke*, II, 69 (reproduit Rayn.), *Gedichte*, n° 1282 (texte de A); *Biographies*, 2e éd., n° XXXVII (texte de B), n° XXXVIII (d'après EIR [en réalité EI] jusqu'à *suberna* et R pour la suite); Galvani, *Osservazioni* et *Rivista* (reproduit Raynouard); deux éditions critiques *d'après les 8 mss. :* Canello, p. 5, note (avec toutes les variantes) et Chabaneau, *Biographies*, p. 13 (texte seul, reproduit dans Crescini [2], p. 387). *Traductions* : Doni, *Marmi* (d'après E); Galvani, *Novellino provenzale* (version en italien archaïque); Canello, Introd., p. 4.

Biographie proprement dite :

1 *Arnautz Daniels si fo d'aquella encontrada don fo n' Arnautz de Marueill, de l'evescat de Peiregorc, d'un chastel*[1]

« Arnaut Daniel donc fut de cette même contrée d'où fut Arnaut de Mareuil, de l'évêché de Périgord, d'un château qui a nom

Notes critiques.

BIOGRAPHIE PROPREMENT DITE ; 8 mss. : *ABaIK* [jusqu'à *suberna*] *EN*[2] [une ligne en plus] *R* [deux lignes en plus]. A diviser, selon Canello, en 3 groupes : 1, *ABa* donnent une rédaction « plus courte, plus ancienne et authentique »; 2, *IKEN*[2] une rédaction « un peu amplifiée » (toutefois, à propos du passage *Et amparet... trobar*, ligne 3, Can. se demande si cette rédaction n'est pas la meilleure, et si *ABa* n'en sont pas un extrait); 3, *R*, plus voisin de la 2e rédaction, mais indépendant. — Chabaneau suit de préférence le groupe *IKEN*[2] + *R*, qui est en effet en général le meilleur. Je reproduis le texte de Chabaneau. Je donne un choix de variantes d'après l'apparat critique de Canello.

1 Arnautz] Narnautz *N*[2]; daquella] del *R*; n'Arnaut(z)] *IKEN*[2]*R*; Arnautz *ABa Canello*; 2 Marueill] marruelh *R*; maruoill *AB Canello*; meruoill *IKEN*[2]; meroilli *a*.

2 Peiregorc] peiregorc *E*; peiregors *IKN*[2]; peiregos *ABR Canello*; peiragors *a*.

Note explicative.

1. Ce château-fort, situé sur une hauteur dominant la rive gauche de la Dronne, fut bâti, en 920 ou 940, par Alcher le Sourd, parent des Talleyrand, comtes de Périgord. Siège d'une vicomté, érigée en comté en 1595, il a été démoli partiellement en 1793, et entièrement depuis, sauf la chapelle. Ribérac est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (Dordogne).

3 *que a nom Ribairac : e fo gentils hom. Et amparet ben letras*
e fetz se joglars[2] *e deleitet se en trobar en caras rimas ; per*
5 *que las soas chanssos non son leus ad entendre ni ad*
aprendre. El amet una auta dompna de Guascoigna[3],
7 *moiller d'en Guillem de Bouvila*[4] ; *mas non fo crezut que*
anc la dompna li fezes plazer en dreich d'amor; per que el
9 *ditz :*

Eu sui Arnautz qu'amas l'aura
E catz la lebre ab lo bou
12 *E nadi contra suberna*[5].

Ribérac ; et il fut gentilhomme. Et il apprit bien les lettres et il se fit jongleur et il se délecta à trouver en rimes précieuses ; c'est pourquoi ses chansons ne sont faciles ni à comprendre ni à apprendre. Et il aima une haute dame de Gascogne, femme de sire Guilhem de Bouvile ; mais on ne crut pas que jamais la dame lui fît plaisir selon le droit d'amour. C'est pourquoi il dit :

Je suis Arnaut qui amasse le vent
Et je chasse le lièvre à l'aide du bœuf
Et je nage contre le flux.

Notes critiques.

4 e fetz se joglars] *omis par ABa Canello*; Et a. ben l. e d. se en robar 1 <(et) en caras rimas *ABa* (*a supprime* et) 2 < *et abandonet las letras* e fetz se joglar (joglars *N*²) *e pres una maniera de trobar* en caras rimas *IKEN*² *avec des additions fautives en italique;* Et apres letras e fes se joglars e pres manyeyra de trobar en cars rims *R*.

5 las] *manque IKEN*² ; leus ad e.] leu d'e. *R*.

7 Bouvila] *A* ; buonil(l)a *IKN*² ; buouuila *RB*; bueouilla *a*.

8 anc] *manque IKEN*² ; mas... plazer] *R résume ainsi :* mas anc non ac p.; *dreich*] *les mss. sauf* droit *a*; dreg Chab.; ditz] *A ajoute :* en una canson.

10 l'aura] Laura *aN*².

12 suberna IKN².

Notes explicatives.

2. Fut-ce par pauvreté? « Tu es infiniment plus malheureux, — dit le chevalier-poète Raimon de Durfort à son ami Bernart de Cornil, *le Quercinois*, — que n'est Arnaut l'écolier : les dés et l'échiquier le ruinent, et il va comme un pénitent, pauvre de vêtements et de deniers. » Aussi ce « confrère » plus fortuné propose à Arnaut un « large salaire » s'il veut bien porter au plus vite à destination la poésie qu'il vient d'achever (C'est le 2e sirventés dont il a été parlé, 1, note 1 ; v. les vv. 37-42 et 45-48 *ap.* Canello, p. 194).

3. Sur l'addition (*d'Agremon*) contenue ici dans le ms. perdu de Michel de la Tour (origine de la dern. partie de notre ms. *b*), v. note XI, 50.

4. Peut-être Beauville, [ch.-l. de cant.], arrond. [et à 20 kil. N.-E.] d'Agen (Lot-et-Garonne). Mais cette localité n'est pas dans la partie gasconne du département. [Elle est dans l'Agenais, c'est-à-dire dans la Guyenne] (d'ap. Chabaneau). En 1241, Raymond VII de Toulouse arma 200 chevaliers au cours d'une fête, et parmi eux un Guillem de Bouvila V. *Hist. de Lang.*, t. III, p. 449 et 471 [Diez, *Leben*², p. 279, note 2].

5. Ces vers forment l'envoi de la pièce X (vv. 43-45).

Lonc temps estet en aquela amor e 'n fetz motas bonas
14 *chansos ; et el era mot avinens hom e cortes.*

Anecdote : Arnaut et le jongleur à la cour de Richard Cœur-de-Lion.

1 *E fon aventura qu'el fon en la cort*[2] *del rey Richart d'Englaterra, et estant en la cort, us autres joglars escomes lo com el trobava en pus caras rimas que el. Arnautz tenc so ad esquern, e feron messios cascun*[s] *de son palafre,*
5 *que sera en poder del rey*[3]. *E·l rey*[s] *enclaus cascu en una cambra. E'n Arnautz de fasti que n'ac non ac poder*

Longtemps il s'arrêta à cet amour et il en fit beaucoup de bonnes chansons; et il était homme fort avenant et courtois.

Et il arriva par hasard qu'il fut en la cour du roi Richard d'Angleterre, et alors qu'il était en cette cour, un autre jongleur le défia, prétendant qu'il « trouvait » sur des rimes plus « précieuses » que lui. Arnaut tint cela pour une plaisanterie, et ils firent enjeu chacun de son palefroi qui sera à la disposition du roi. Et le roi enferma chacun d'eux en une chambre. Et sire Arnaut, de l'ennui

---

Notes critiques.

13-14 Lonc temps... cortes] texte de R. *Au lieu de cela, après* suberna *on lit :* aqui son de las soas chansos si com uos auziretz *E*; E fetz mantas bonas chansos tals con uos auszirez *N*[2].

ANECDOTE : 1 seul ms. : *R. Editions antérieures :* Canello (diplomatique), p. 9, note; Chabaneau, *Biographies*, p. 13. Traduction : Canello, pp. 8-9 (ne serre pas de près le texte).

E'n A. Le groupe *En* (conjonction + particule de politesse) suivi d'une voyelle est imprimé tel quel dans tout ce texte par Chabaneau. Il se résout en *e'n* selon Appel, p. 118, 61 et Ba-Koschw., col. 87, 15, en *e n'* selon Crescini [2], p. 218, 61 (se conformant à la règle générale de *n'* devant un nom propre masculin à voyelle initiale, indiquée par Chab.; cf. Crescini, Introd., p. 168, l. 9 et ici l. 1 et l. 23). Un cas semblable se présente l. 19 (*A'n*). 4 so] s'o *Chaban.*; *de même* 21. — 5 que sera en poder d. r.] *proposé, au lieu de* que non fera, etc. *R Chaban.* (que l'on peut essayer d'interpréter ainsi : que l'autre ne fera point [mieux], à la décision du roi ?)

Notes explicatives.

2. A Poitiers, en son château comtal et ducal de Tour-Maubergeon (auj. Palais de Justice), soit de 1189 à 1191 (avant la croisade), soit de 1194 (retour de captivité) à 1199. Pendant son règne, Richard ne fit que deux courts séjours en Angleterre, le premier de six mois environ, après la mort de Henri II (1189), le second de six semaines, en 1194.

3. *que sera en poder d. r.* = qui sera à la disposition du roi (le palefroi).

que lasses un mot ab autre. Lo joglar[s] fes son cantar leu e tost; et els non avian mas .x. jorns d'espazi, e devia·s jutgar per lo rey a cap de .v. jorns[1]. *Lo joglar[s] demandet*
10 *a'n Arnaut si avia fag, e'n Arnautz respos que oc, passat a .III. jorns; e no'n avia pessat. E·l joglar[s] cantava tota nueg sa canso, per so que be la saubes. E'n Ar. pesset co·l traysses isquern; tan que venc una nueg e·l joglars la cantava, e'n Ar. la va tota arretener e·l so. E can foro*
15 *denan lo rey, n' Arnautz dis que volia retraire sa chanso, e comenset mot be la chanso que·l joglars avia facha. E·l joglars, can l'auzic, gardet lo en la cara, e dis qu'el l'avia facha. E·l reys dis co·s podia far; e·l joglars preguet al rey qu'el ne saubes lo ver, e·l reys demandet a'n Arn.*
20 *com era estat. E'n Arnautz comtet li tot com era estat; e·l reys ac ne gran gaug e tenc so tot a gran esquern, e foro*

---

qu'il en eut, n'eut pas le pouvoir de lier un mot avec un autre. Le jongleur fit sa chanson aisément et vite; et ils n'avaient que dix jours de délai, et (voici déjà que le) jugement devait se faire par le roi au bout de cinq jours. Le jongleur demanda à sire Arnaut s'il avait fini, et sire Arnaut répondit que oui, il y avait trois jours passés, et il n'avait pas pensé à la chose. Et le jongleur chantait toute la nuit sa chanson, afin de bien la savoir. Et sire Arnaut pensa comment il lui jouerait un tour, jusqu'à ce que vint une nuit : et le jongleur chantait la chanson, et sire Arnaut se trouve la retenir toute ainsi que l'air. Et quand ils furent devant le roi, sire Arnaut dit qu'il voulait réciter sa chanson, et il commença fort bien la chanson que le jongleur avait faite. Et le jongleur, quand il l'entendit, le regarda au visage, et dit que c'était lui qui l'avait faite. Et le roi demanda comment il se pouvait faire. Et le jongleur pria le roi qu'il en sût la vérité, et le roi demanda à sire Arnaut comment cela avait été. Et sire Arnaut lui raconta tout comme cela avait été; et le roi en eut grande joie et tint tout cela

---

Note explicative.

1. Entendez : on était déjà au cinquième jour, à la moitié du temps accordé.

aquitiat li gatge, et a cascu fes donar bels dos ; e fo donatz lo cantars a 'n Arnaut Daniel, que ditz :

24 *Anc yeu non l'ac, mas ela m'a*[1].

à grande risée, et les gages furent libérés, et à chacun il fit donner de beaux présents ; et à Arnaut Daniel fut donné le chant, qui dit :

Jamais je ne l'eus, mais lui (L'Amour) il m'a.

Note critique.

22 aquitiat] *corr. de Levy, I, 76, qui renvoie à Lit. Blat., 9, 272;* aquistiat *R attesté par Chab. et Levy, loc. cit., mais selon la copie faite pour Canello par M. Gilliéron, R donne* aquitiast.

Note explicative.

1. C'est le premier vers de la pièce VII, où tout, du reste, porte la marque d'A. Daniel. S'il y a quelque chose de vrai (?) dans l'anecdote, elle ne permet en tout cas de suspecter aucune des 18 poésies éditées ici.

§ 2. Dates probables de l'activité poétique d'Arnaut Daniel : 1180-1200.

Ces deux dates (approximatives) sont indiquées par Diez (*Leben*) et acceptées par Canello (Introd., p. 4) et Chabaneau (*Biographies*). Voici comment elles sont obtenues.

1o Les relations amicales et poétiques entre Arnaut et Bertran de Born (v. pièce XVIII, note 39[1]) permettent de supposer que la période de production du second (1175-1196) coïncide à peu près avec celle du premier.

2o La chanson XII, la seule qui se laisse dater avec quelque précision, doit être de 1181 (A. D. rappelle, dans l'envoi, qu'il a assisté récemment au couronnement de Philippe-Auguste, le 21 mai 1180 ; cf. les indications des vv. 44-45 et 51-54).

3o L'anecdote sur Arnaut et le jongleur se rapporte au règne de Richard Cœur-de-Lion, compris entre 1189 et 1199 (duquel il faut retrancher la période de la croisade et de la captivité : 1191-1194, v. p. 7, n. 2).

4o Dans le sirventés satirique de Peire d'Auvergne sur les troubadours contemporains, qui se place entre 1170 et 1180 (Diez), Arnaut n'est pas mentionné : il n'avait pas débuté ou il était encore peu connu. Dans celui du moine de Montaudon, sur le même sujet, composé entre 1190 et 1200 selon Diez, en 1199 selon

Philippson, Arnaut Daniel figure, et il est fait allusion à ses chansons IX et X.

5° Un peu après 1200, Arnaut Daniel trouve déjà des imitateurs : Peire Raimon de Toulouse (*Grundr.*, 355, 4) et Guiraut de Calanson (*Gr.*, 243, 9, et 234, 13 ; cf. Can., p. 41).

§ 3 Répartition des chansons d'Arnaut Daniel entre diverses dames.

Selon Canello, A. D. a chanté au moins deux dames. En effet, ont été écrites :

1° Les pièces IX, X, XVI : pour **une Aragonaise**, aimée la première, nommée probablement Laure. Le biographe provençal a cru que X était adressée à la dame de Bouvile ; mais, dit Canello, Diez (*Leb.*², p. 290, ll. 5-8) a soupçonné « justement et finement » que la dame nommée dans XVI — et aussi dans X — était Aragonaise. Dans ces trois pièces il y a des jeux de mots qui, selon Can., visent la dame ou son pays (*l'aura* IX, 1 ; X, 40 et 43; *aura* X, 12 ; *laurs* XVI, 14 ; *lebre* X, 44 ; *Ebres* XVI, 28 et 45, cf. XIV, 4). On pourrait même esquisser l'histoire de cet amour. D'abord sévère (*l'aura amara* IX, 1), l'Aragonaise se serait radoucie (X ; — Canello ne relève pas *freid' aura* au v. 12) et enfin donnée (*baisan tenen* XVI, 33). Peut-être aussi faut-il rapporter à cette dame la pièce VI (sur une rupture). [Diez a cru à tort que cette Aragonaise s'appelait *Audierna de Monclar*, par suite d'une fausse application du v. X, 42. Cf. *Leb.*², p. 288 fin, et Can., p. 10, note 5 fin].

2° Les pièces XIV, VII, XVII, XVIII : pour **une Gasconne**, surnommée par Arnaut *Mieux-que-Bien*. Canello ne dit pas expressément s'il entend par là la dame de Bouvile. Il fait les remarques suivantes : la pièce XIV semble la 1re de cette série (v. le tableau ci-après) ; la destination de VII et de XVII est certaine, celle de XVIII probable. Très sévère d'abord (elle se laisse voir seulement, VII) la dame fut ensuite plus complaisante.

Nous ne pouvons savoir à qui sont adressées les chansons III, V, VIII (qui chantent l'amour satisfait), IV (où A. se montre las de l'Amour en général), XII (amour fortuné pour une grande dame ; peut-être un amour de jeunesse).

Enfin Canello ne dit rien des cinq autres pièces (I, II, XI, XIII, XV).

***

Je n'adopte pas la classification précédente. Avant de conclure moi-même, je crois utile de donner ici un tableau d'ensemble de toutes les poésies où sont relevés les passages qui peuvent permettre de préciser leur destination.

I. Ce sirventés est une réponse à *Raimon* (de Durfort) et à *Truc Malec* (v. 1). Mais l'envoi est fait à dame *Ena* (46, envoi : *Dompna* ; cf. 2 : *na Ena*).

II. *Bona dompna* (v. 29) ; *Pel joi que·ns fim — Lai o·ns partim* (40-41) ; *Bella* (55, envoi).

III. Allusion au seigneur de Pontremoli (Italie) (*cel de Pontremble*, 38). Il envoie sans doute sa chanson (*Vai t'en, chansos, — Denan lieis ti prezenta*, 57-58) à sa dame gasconne, plus belle que toutes celles « en deçà de la Savoie » (*de sai Savoia — Plus bella no·s noiris*, 43-44).

IV. Sur l'Amour faux (*Fals' Amors*, v. 11) ; pièce d'idées générales ; sauf à la fin (45-52), où il est question d'A. lui-même ; envoi à *Bertran* (49 ; sans doute B. de Born, cf. note XVIII, 39 [1]).

V. Chant joyeux : pas d'indication particulière ; envoi : *Vai-t-en, chansos, a la bela de cors* (v. 43).

VI. Réponse à une accusation : *chantan leis que m'encolp' a tort* (v. 6) ; envoi collectif et prière à la dame : *E diguas tug, pos ieu non l'aus nomnar : — Bela...* (33-34).

VII. Pour « Mieux-que-Bien » : *Mieills-de-ben ren, — Si·l pren, — Chanssos, grazida* (67-69).

VIII. Envoi à lui-même, sur sa discrétion (*Arnautz ama e no di nems...*, v. 55) à l'égard de la Belle qui l'a retenu auprès d'elle (*la bella c'ab si m·retenc*, 47).

IX. Pour une dame de l'Aragon ? (v. str. VI-VII) (Elle s'appelait Laure, selon Canello ; v. ci-dessus I°; cf. v. 1 : *L'aura amara* ; mais v. ma note au v. 107, fin). Arnaut paraît l'y avoir vue (18-21 et 99-101, si toutefois l'on doit rapprocher ces deux passages).

X. A une dame pour laquelle il souffre et endure (vv. 33 et 36-40), tente l'impossible — et fait laborieusement des vers très difficiles (Envoi : *Ieu sui Arnautz qu'amas l'aura — E chatz la lebre ab lo bou...*, 43 sqq.) ; il espère donc que son amour triomphera bientôt (*anz d'annou*, 34). Je ne partage pas l'avis du biographe provençal, selon lequel l'envoi prouverait qu'A. n'obtint jamais rien de sa dame. D'autre part, le biographe rapporte-t-il

cette chanson à la dame de Bouvile parce que c'était la dame habituelle d'Arnaut, ou comme le croit Canello, à cause de *ab lo bou* (44) qui ferait jeu de mots avec le nom de cette dame? Selon Diez et Canello, cette dame est au contraire l'Aragonaise, à cause d'autres jeux de mots (*aura* 12, *laura* 40, *l'aura* 43, *lebre* 44; v. ci-dessus 1°). A la rigueur, ces jeux de mots sont hypothétiques, et, se détruisant, ne prouvent rien. Je crois que l'opinion du biographe est toutefois la plus autorisée.

XI. A une dame dont le nom commence par *Agre* (envoi, vv. 49-50), c'est-à-dire à la dame *Guillem de Bouvila d'Agremon* (cf. note au v. 50). Pourquoi Canello, qui connaissait cette destination, n'a-t-il pas fait figurer cette chanson dans la série 2° ci-dessus? Est-ce parce qu'il ne croit pas devoir identifier « Mieux-que-Bien » avec la dame de *Bouvila?* Pourtant il se sert de la rubrique : *pour une dame gasconne*. Comment « Mieux-que-Bien » est-elle gasconne, si elle n'est pas la dame de Bouvile?

XII. Pour une grande dame (? vv. 23-24), qui lui a donné un baiser (29) et un rendez-vous (38). Envoi au roi Ferdinand II de Galice (57).

XIII. A une dame dont il a été le cuisinier (v. 22). Envoi à cette dame : *A lieis, cui son, vai, chanssos, derenan* (43).

XIV. A une dame qui réparera la perte et le dommage d'A. (vv. 11-13), si l'Amour vainc son cœur dur (8). Canello rapporte la pièce à « Mieux-que-Bien » à cause des vers 1-5 et 9-13 : ils signifient, d'après lui, qu'A. renonce à l'amour de l'Aragonaise (qui serait désignée au v. 4 : *Can cassava·l lebr' ab lo bou* ; cf. ci-dessus 1°) pour s'attacher à une nouvelle dame (qui serait « Mieux-que-Bien »). Aussi conclut-il que la série des pièces pour l'Aragonaise (1°) est antérieure à la série des pièces pour « Mieux-que-Bien » (2°). Mais tout cela est très contestable.

XV. A une dame, dont il n'a vu la pareille nulle part (*Ben ai estat a maintas bonas cortz, — Mas sai ab lieis...*, vv. 15-16); l'envoi lui est adressé : *Ma chansos prec que no·us sia enois* (43).

XVI. A une dame pour qui il ira, s'il écoute l'Amour, plus loin que le Rhône ou l'Ebre (vv. 27-28), et pour qui il a franchi maints ponts et passerelles (29). L'envoi déclare qu'A. est tout à elle (*Sieus es Arnautz...*) et ne veut sans elle ni Lucerne ni Aragon (*Ni·l senhoriu del renc per on cor Ebres*, 43-45). Rien ne prouve du reste que cette dame soit Aragonaise.

XVII. A dame « Mieux-que-Bien » : *Na Mieills-de-ben, ja no·m siatz avarga* (v. 33); envoi aux « *Fals lausengier* » (41).

XVIII. Pour « Mieux-que-Bien » (?) (v. note 38), par l'intermédiaire « de Son Désiré » (Bertran de Born, v. n. 39. Envoi : *Arnautz tramet sa chansson... — A grat de lieis que de sa verg'a l'arma. — Son Desirat* (vv. 37-39).

Conclusion. — Une fois mise à part la pièce IV. non adressée à une dame (mais à « Bertran »), on constate que seules sont adressées à une dame *dont le nom est donné* : les pièces I (sirventés) à dame Ena, VII et XVII à « Mieux-que-Bien »). Si ce pseudonyme est celui de la femme de Guillem de Bouvila dont parle la biographie, on doit ajouter à ces deux pièces les pièces X (attribution du biographe) et XI (attribution de Barbieri, appuyée sur le manuscrit de Michel de la Tour). Cela fait 4 pièces pour la dame « gasconne ». Si l'on admet avec le biographe que les hommages d'Arnaut allaient *habituellement* à cette dame, rien n'empêche de lui rapporter aussi les pièces où il est question d'une dame non spécifiée (II, III, V, VI, VIII, XII-XVI et XVIII). A moins que certaine d'entre elles (XVI ?) ne doive se joindre à *une* chanson qui *parait* adressée à une dame d'Aragon (IX). On voit combien est grande dans tout cela la part de l'hypothèse : mais aussi que rien ne contredit l'affirmation générale du biographe, relative à la dame de Bouvila : *lonc temps estet en aquela amor e'n fetz motas bonas chansos.*

§ 4. Autres compositions d'A. Daniel? A-t-il écrit des romans?

1. Certains mss. attribuent à tort à A. D. cinq chansons dont on trouvera la liste dans Bartsch, *Grundriss* (*Verzeichniss*, n° 29 : y lire, pour la dernière : 450, 1). Canello, p. 27, l. 3, ajoute que *Sg* attribue à A. D. une aubade (*Eu sui tan corteza gaita*) qui est de Cadenet (*Grundr.*, 106, 14).

2. Le vers final de la strophe I de la chanson V de Pétrarque : *Dregz e razos es qu'ieu chant e'm demori* est le premier, non pas d'une chanson d'A. D. comme l'affirment plusieurs commentateurs, mais bien d'une chanson anonyme dans *K* (ms. ayant appartenu à Pétrarque) et attribuée à Guillem de Saint-Gregori (imitateur de la sextine d'A. D.) dans *C*. (Can., p. 27 ; *Grundr.*, 233, 4).

3. Selon Benvenuto da Imola (1336-1390), une *très belle chanson* (*cantilena pulcherrima*) aurait été envoyée par A. D., vieux et

sans ressources, au roi de France (Philippe-Auguste), au roi d'Angleterre et à d'autres princes pour leur demander secours. « Et comme le messager, après cela, avait rapporté beaucoup d'argent, Arnaut dit : Maintenant je vois que Dieu ne veut pas m'abandonner tout à fait. Et aussitôt, ayant pris l'habit de moine, il vécut toujours d'une manière irréprochable » (*probissimae vitae semper fuit*). Canello, p. 57, indique très bien les sources possibles de cette historiette : la pauvreté d'A. D., qui perd tout au jeu, est déjà raillée dans le sirventés de R. de Durfort (v. ci-dessus, Biographie, note 2), et l'entrée au couvent est envisagée comme remède à sa misère par l'auteur de la chanson : *Dregz e razos es qu'ieu chant e·m demori* (strophe VI), parfois attribuée à A. D. (v. nº 2 ci-dessus). Le texte de B. da Imola fait partie d'une courte notice sur A. D., dans son Commentaire latin sur la *Divine Comédie* (à propos des vers 115-120 du *Purgatoire* étudiés nº 5 ci-après) ; il est imprimé dans Chab., *Biographies*, p. 14, et plus complètement dans Canello, pp. 56-57 (d'après Muratori, *Antiquit. ital.*, I, 1229).

4. Au témoignage de Nostradamus (*Vies*, 1585), A. D. aurait composé (?) « une belle chanson contre la témérité de Boniface de Castellane, révolté contre Alphonse I, roi d'Aragon et comte de Provence en 1189, des comédies et des tragédies, des aubades et Martegales (?) et un chant intitulé *Las Phantaumarias del Paganisme* (Chabaneau pense que cette indication a quelque rapport avec un *Livre de Fantaumerie* qui se trouvait parmi les mss. du connétable de Lesdiguières), enfin un « beau poème moral » [Can., pp. 28 et 278].

5. A. — Dante dit qu'A. Daniel, en plus de ses *vers d'amour*, a écrit des *prose di romanzi*. Que faut-il entendre par là ?

Voici d'abord le passage de Dante avec sa traduction. — Au chant XXVI du *Purgatoire*, Dante rencontre le poète Guido Guinicelli (1240-1276 ?); « mon père, dit-il, et le père des autres chers amis, meilleurs que moi, qui jamais pratiquèrent rimes d'amour douces et légères » (vv. 97-99). Guido répond en ces termes aux protestations d'attachement et d'admiration de son disciple :

> *O frate, disse, questi ch'io ti scerno*
> *Col dito (e additò uno spirto innanzi),*
> *Fu miglior fabbro del parlar materno :*
>
> *Versi d'amore, e prose di romanzi*
> *Soverchiò tutti, e lascia dir gli stolti*
> *Che quel di Lemosi credon c'avanzi.*

A voce più ch' al ver drizzan li volti,
E così ferman sua opinione,
Prima ch' arte o ragion per lor s'ascolti. (vv. 115-123.)

« O frère, dit-il, celui que je te montre avec le doigt, — et il indiqua un esprit devant nous, — fut meilleur artisan que moi du parler maternel.

« En vers d'amour et en proses de romans il a surpassé tout le monde [1] et laisse dire les sots qui croient que celui du Limousin [2] soit avant lui. — A parole d'autrui plus qu'à la vérité ils prêtent un visage attentif, et ainsi ils arrêtent leur opinion avant que l'art ou la raison par eux soient écoutés. »

Il convient d'insister sur certains termes de ce jugement de Guinicelli, évidemment pris par Dante à son compte. 1° *Miglior fabbro : miglior* n'est pas un superlatif, comme on le traduit parfois ici (V. en tête des *Corrections*). Ce vers exprime un jugement non pas général, mais particulier et limité; et bien que les paroles de Guinicelli reviennent à dire indirectement qu'A. D. fut *le meilleur* des écrivains, ce n'est pas ce qu'il veut faire entendre d'abord par *miglior fabbro*. Il se compare à A. D. et il s'efface modestement devant lui. « Il fut *meilleur* artisan que moi » : voilà sa première affirmation et son premier hommage. 2° *Parlar materno :* c'est sur le terrain non de la langue provençale, mais de la langue maternelle de chacun des deux poètes que porte la comparaison. A. D. a manié avec plus de maîtrise le provençal que Guido n'a fait l'italien. L'expression *parlar materno* rappelle que l'un et l'autre ont cherché à illustrer leur langue vulgaire par opposition à la langue latine. 3° *Soverchiò tutti :* on remarquera que la comparaison n'est pas limitée aux provençaux ; A. Daniel a dépassé *tous* les auteurs de vers d'amour et de proses de romans, dans le domaine entier des langues vulgaires, langue d'oïl, langue d'oc ou italien. 4° *Prose di romanzi :* enfin faut-il entendre ces

1. G. Paris voit dans *versi* et *prose... tutti* des régimes directs ; cf. sa traduction dans l'alinéa *romanzi* ci-après.

2. Giraut de Bornelh. Cf. sa biographie : « *G. de B. si fo de Lemozi, de l'encontrada d'Esidueill, d'un ric castel del vescomte de Lemoges... E fo meiller trobaire que negus d'aquel qu'eron estat denan ni foron apres lui; per que fo appellatz maestre dels trobadors, et es ancar per totz aquels que ben entendon,* » etc... Chabaneau, *Biographies*, p. 14. Remarquer que l'auteur de ces lignes était probablement antérieur de peu à Guinicelli et à Dante (1265-1321). (C'était peut-être Uc de Saint-Circ [1200-1256] ou Michel de la Tour [vers 1300; *Biogr.*, pp. 178 et 159].) Dante n'a-t-il pas voulu le désigner ?

deux termes avec le sens actuel du mot « prose » et du mot « roman »? Une longue discussion s'est produite à ce sujet. En voici le résumé.

Prose est « amphibologique » (expression de Diez, *Poésie*[1], trad. fr., p. 210). Les uns (Böhmer, G. Paris) entendent par là le langage ordinaire écrit, « tout ce qui n'est point vers ». [Ces deux savants rappellent les termes latins dont se sert Dante dans le fameux passage sur la langue d'oïl : « Allegat ergo pro se lingua *oïl* quod... quidquid redactum sive inventum est ad *vulgare prosaicum*, suum est[1]. Cf. les expressions antithétiques de Brunetto Latini, *Tesoretto*, cité par Diez, *ibid.*, p. 211, note 1 : *in prosa... in rimato.*] Les autres donnent ici à « prose » le sens de poésie d'un caractère particulier, acception dérivée des « proses » ou séquences latines chantées à l'Eglise. Ainsi, Gonzalve de Berceo (1180-1246 env.) dit au début d'une de ses pieuses légendes[2] : « Quiero far *una prosa* en roman paladino » (cité par Diez, *ibid.*, p. 211, et Canello, p. 29). Il s'agit là d'une narration en strophes de quatre vers alexandrins sur la même rime. De nos jours, Biagioli, éditeur de Dante (1818), explique : « Nel provenzale e nell' Italiano del secolo XIII *prosa* significa precisamente istoria o narrazione *in versi* » (Diez, *ibid.*, note 1 ; Canello, p. 30). Wolf (1841) définit ainsi la « prose » : « poésie de caractère religieux ou profane, morale, didactique, narrative ou épique, en tirades plus ou moins longues de vers soumis aux règles non de la poésie courtoise, mais de la poésie liturgique et populaire » (*Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche*). Canello, enfin, ajoute : « les critiques contemporains paraissent s'accorder à interpréter *prose* par stances épiques [remarquer en effet le pluriel employé par Dante] sur la même rime ou sur la même assonance, comme dans les romans français du cycle carolingien » (p. 29). Et lui-même adopte cette définition : « le terme de « prose » désigne un certain mètre, employé dans la poésie religieuse ou morale, soit lyrique, soit épique » (p. 30).

Romanzi. Comme l'a vu Diez (*l. c.*), le sens exact du mot *prose* n'a qu'une importance relative, puisqu'il subsiste en définitive qu'Arnaut a écrit des *romanzi*, des « romans. » Car presque tous les critiques se sont accordés à donner au mot son sens moderne

1. *De vulg. eloquentia*, I, 10, 2. Je cite l'*edizione minore* de Pio Rajna, Firenze, Le Monnier, 1897.

2. Sanchez, *Colleccion de Poes. Cast.*, t. II, Madrid, 1779.

de composition narrative. — Il faut signaler toutefois l'interprétation originale de G. Paris : il pense bien qu'il s'agit ici de romans (en prose), mais il croit qu'il n'y eut de romans de ce genre qu'en français [il s'appuie sur le passage de Dante, *De vulg. eloq.*, cité à l'alinéa précédent : « si Dante avait voulu dire, dans la *Comédie*, qu'Arnaut écrivit les plus beaux romans en prose qui existent, comment aurait-il pu affirmer ailleurs que tout ce qui est écrit en prose vulgaire est en langue d'oïl[1] ? » *Romania*, X, 479, et Can., p. 35, n. 1] et retire par suite à A. Daniel le bénéfice de son interprétation de *romanzi* en traduisant ainsi le passage qui nous occupe : « il a dépassé tous les vers d'amour et toutes les proses de romans; il est supérieur à la fois aux auteurs de vers d'amour et de romans en prose, c'est-à-dire... il a effacé tous ceux qui ont écrit soit en provençal, *soit en français* » (cité par Can., p. 32, note). — Seul Canello refuse au provençal *romans* le sens de « poème narratif » (malgré l'exemple du *romans* de *Jaufre*, qu'il cite lui-même, p. 28, n.) et lui attribue exclusivement celui de « composition poétique sur un sujet moral ou didactique (qu'il a aussi en effet en provençal, voir les ex. cités *ibid.*). Et, selon lui, de telles compositions ne doivent pas être cherchées autre part que parmi les poésies subsistantes d'A. Daniel. Seules, il est vrai, la pièce I (sirventés) et la pièce IV (sorte de dissertation sur l'amour), lui semblent répondre à la définition. L'exiguïté de ce résultat le frappe lui-même : aussi fait-il de vains efforts pour éclaircir davantage l'expression *romanzi* de Dante (v. p. 33, 2e partie de la note).

Conclusion sur *prose di romanzi*. Si l'on peut hésiter pour le mot *prose* (prose au sens actuel, ou bien sorte de mètre spécial à certains genres de poésie), il y a beaucoup moins à douter pour le

1. On peut répondre à G. Paris : D'abord, il est bizarre que Dante affirme la supériorité d'A. D. sur les auteurs de romans en prose, si A. D. lui-même n'a écrit qu'en vers. En outre, dans le passage du *De vulg. eloq.*, il n'est pas certain que l'expression « *vulgare prosaicum* » désigne exclusivement la prose au sens actuel du mot (Canello, p. 30, note, entend par là à la fois « la *prose* proprement dite et les *vers prosaïques*, c'est-à-dire non enchaînés en strophes »). Enfin, *suum* peut signifier que les modèles ou originaux étaient écrits en langue d'oïl, tandis que la langue d'oc aurait fourni seulement — à la date où Dante écrit (1306) et d'après ce qu'il en connait — des traductions, adaptations ou imitations. A. Daniel peut très bien avoir imité ou adapté des œuvres d'oïl et mériter encore l'éloge, que lui décerne Dante, de maître incomparable du style.

mot *romanzi*, puisqu'en dehors du sens traditionnel « composition narrative » aucune hypothèse valable n'a été proposée. Et, en définitive, Dante semble bien affirmer qu'A. Daniel a écrit des « romans » : cette conclusion est confirmée par les deux témoignages qui me restent à examiner.

B. — Luigi Pulci (1432-1484) attribue à un « Arnaut » un récit (sans préciser s'il était en vers ou en prose) sur les aventures de *Renaud en Egypte* suivies de sa participation à la bataille de Roncevaux, et il déclare, à trois reprises, s'être servi de ce récit dans la deuxième partie de son *Morgante Maggiore* (terminé en 1483). (*Io avevo pensato abbreviare — La istoria, e non sapevo che Rinaldo — In Roncisvalle potrebbe arrivare ; — Un angel*[1] *poi dal ciel m'ha mostro Arnaldo*... XXV, 115. *E non sia altra opinion contraria — Ché troppo belle cose dice Arnaldo;... E ringrazio il mio car*[1]... *Che mi dette d'Arnaldo e d'Alcuino — Notizia*... XXV, 168-9. *Dopo costui* (Alcuin) *venne il famoso Arnaldo — Che molto diligentemente ha scritto — E investigò dell' opre di Rinaldo, — Delle gran cose che fece in Egitto*... XXVII, 79-80). Les arguments de Canello (pp. 36 38) destinés à infirmer ce témoignage me paraissent insuffisants. Quand il se demande notamment si Pulci fait réellement allusion au troubadour périgourdin ou à un autre Arnaut, il suffit de le renvoyer à sa propre citation de Pulci (3e citation ci-dessus) où l'expression *il famoso Arnaldo* rappelle celle de Pétrarque, appelant Arnaut de Mareuil « *il men famoso Arnaldo* » par comparaison avec « le plus fameux », c'est-à-dire avec Arnaut Daniel. Diez avait déjà signalé ce rapprochement (*Poésie*[1], trad., p. 212) : on peut s'étonner que Canello n'en ait pas apprécié la valeur.

C. Torquato Tasso (1544-1595) « dans ses *Discorsi sul poema eroico*, chap. 46, note qu'Arnaut fut l'auteur du roman de Lancelot » (Crescimbeni [*Commentarii*, vol. II, p. 25] cité par Diez, *ibid.*, p. 213, note).

Voici le texte même de Tasse, dans un premier passage : « *Qualunque fosse colui che ci descrisse Amadigi amante d'Ariana, merita maggior lode che alcuno degli scrittori Francesi, e non traggo di questo numero Arnaldo Daniello, il quale scrisse di Lancillotto, quantunque disse Dante : Rime* (sic) *d'amore e prose di romanzi — Soverchiò tutti*, etc... » (*Opere*,

1. *Ange* Politien.

Firenze, 1724, in-f°, t. IV, p. 62, cité par G. Paris, *Romania*, l. c.). On voit qu'il met ici Arnaut Daniel, auteur d'un Lancelot en prose, au nombre des écrivains *français*. Dans un second passage, il le mentionne comme auteur de romans en prose *provençale*. « *Romanzi furono detti quei poemi, o piuttosto quelle istorie favolose, che furono scritte nella lingua de' Provenzali o de' Castigliani; le quali non si scrittevano in verso ma in prosa, come alcuni hanno osservato prima di me, perchè Dante parlando d'Arnaldo Daniello disse : Versi d'amore e prose di romanzi*, etc... (*ibid.*, t. IV, p. 210) [1]. Y a-t-il contradiction absolue entre ces deux passages? Tasse n'a-t-il pu considérer tour à tour A. D. comme un écrivain de langue provençale (2e passage) et de nationalité française (1er passage), la Provence n'étant plus de son temps qu'une fraction de la France? En tout cas, les deux affirmations de Tasse, l'une plus précise : A. D. a écrit un Lancelot; l'autre plus générale : il a écrit des romans en prose provençale, doivent-elles être rejetées *a priori?* (avec Hofmann, 1870, qui dit en substance, selon Canello, p. 34 : — Quelle autorité un critique du XIXe siècle peut-il reconnaître à une attestation du XVIe siècle, relative à un fait du XIIe? — et G. Paris, cité ici en note). Si l'attribution d'un Lancelot à A. D. n'est pas facile à vérifier aujourd'hui [2], et si le témoignage de Tasse, isolé et tardif, devient suspect, par contre, en ce qui concerne les « romans en prose », il ne fait que répéter Dante, lequel, étant postérieur de trois quarts de siècle à peine à A. D. et particulièrement curieux de littérature provençale, devait s'exprimer à bon escient.

Conclusion du n° 5, § 4. — La question des « romans » d'A. D. me paraît tout au moins rester ouverte. Rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce qu'il ait écrit réellement des compositions narra-

1. Suit ce jugement de G. Paris : « Si, comme il me semble, ce second passage a été écrit après le premier, il atteste que le Tasse avait réfléchi depuis, et reconnaissant qu'A. D. était Provençal, ne songeait plus à lui attribuer un roman français. Au reste, aurait-il persisté dans son opinion, il est clair que pour nous son autorité est nulle en pareille matière; mais sa remarque, lancée un peu au hasard, devait avoir de longues et fâcheuses conséquences. »

2. Une traduction provençale en prose du *Lancelot* français (le *Lancelot* en vers de Chrétien de Troyes est de 1170 environ, le *Lancelot* en prose de 1210 environ, d'après G. Paris, *Esquisse historique*, pp. 110 et 118), a probablement existé (Cf. Chabaneau, *Biogr.*, p. 202, et *Mss. perdus*, p. 60 et p. 62, n. 4). Etait-elle d'A. Daniel?

tives. (On a vu que nous ne pouvons affirmer formellement qu'elles fussent en prose, ce qui est toutefois le plus conforme au sens naturel des mots dans l'antithèse *versi... prose.*) En tout cas, les trois témoignages concordants de Dante, de Pulci et de Tasse n'ont pas encore été ruinés. En admettant que les précisions apportées par les deux derniers au texte de Dante soient négligeables, et qu'Arnaut ne puisse être déclaré l'auteur ni d'un *Renaud*, ni d'un *Lancelot*, il n'en reste pas moins qu'il aurait écrit des romans. Il se peut du reste que ces romans ne fussent que des imitations ou adaptations [1] d'œuvres françaises en langue d'oïl. Mais cela même suffirait pour justifier les expressions de Dante, origine de cette controverse. Car, je l'ai déjà fait remarquer, Dante loue surtout A. D., qu'il s'agisse de « vers d'amour » ou de « romans », pour la maîtrise de son style. Or, dans le genre romanesque, la « matière » étant essentiellement communicable, susceptible d'emprunt et d'imitation, la forme était bien ce qui avait le plus de prix [2].

§ 5. Arnaut Daniel cité et imité par Dante et Pétrarque [3].

Dante. 1. *Canzoniere.* — C'est dans la 3e période du *Canzoniere*, 1292-1299 (cf. §§ 36-50 de la *Vita Nuova*) dit Canello (avec Carducci), que Dante laisse voir son estime particulière pour A. D. Mais les traits que Can. relève peuvent être expliqués par une influence et une imitation des troubadours en général. Il y a imitation expresse d'A. D. seulement dans la sextine : « *Al poco giorno ed al gran cerchio d'ombra* » (offrant des assonances entre les mots à la rime, comme celle d'A. D.) et dans la sextine

1. Schmidt (*Wiener Jahrbücher*, 1825, XXIX, cité par Diez, *Poésie*) et Fauriel ont prétendu prouver positivement qu'un *Lancelot* d'Arnaut serait la source d'un passage de Dante (*Paradis*, XVI, 13-15) et aurait été traduit en allemand par Ulrich von Zazichoven (XIIIe siècle). Leur argumentation a été détruite par Hofmann (*Sitzungsb. der k. bayr. Akademie*, 1870, II, 48) et G. Paris (*Romania*, X, 489). Voir le résumé de Canello, pp. 34-35).

2. « Le renom que plusieurs [romans français en prose] ont obtenu est dû principalement à l'importance extrême que leur public attachait au style. » G. Paris, *ibid.*, p. 117.

3. Je rappelle que dans la fin de cet appendice en particulier je n'ai eu souvent d'autre prétention que de résumer Canello, en le contrôlant et en le complétant, de façon à rendre service aux étudiants en provençal et en italien.

triplée ou *canson redonda* des provençaux : « *Amor, tu vedi ben*, etc., où le disciple cherche à surpasser le maître. La situation psychologique principale qui inspire Dante (il brûle d'amour, tandis que l'hiver glace la nature entière ; cf. par exemple les canzoni : « *Io son venuto al punto della rota* » et « *Al poco giorno* ») se trouvait déjà chez maint troubadour. Il est vrai qu'A. D. affectionne particulièrement cette antithèse (Cf. III, 9-12 ; IX, str. 1 ; XI, str. 1 ; XV, str. 1 et 6).

2. *De vulgari eloquentia.* — Au livre II, ch. 2, § 6, dans la classification des sujets traités par les poètes illustres en langue vulgaire, Dante donne A. Daniel comme le modèle de ceux qui ont chanté (2°) l'amour (dans *L'aura amara*, pièce IX ici ; parmi les Italiens, le poète choisi est Cino da Pistoia). [Ils ont chanté encore ou bien (1°) Les armes : modèle B. de Born dans *Non posc mudar*, ou bien (3°) La droiture (*rectitudinem*) : modèle Giraut de Bornelh dans *Per solatz revelhar* et, parmi les Italiens, Dante lui-même]. — Au livre II, chap. 6, §§ 4, dern. phrase et 5, 1re phrase, entre les maîtres de la période parfaite (*constructio suprema*, ou encore *gradus constructionis et sapidus et venustus etiam et excelsus*), Dante cite, parmi les provençaux : 1° Giraut de Bornelh (*Si per mon Sobretotz non fos*) ; 2° Folquet de Marseille (*Tam m'abelis l'amoros pensamen*) ; 3° Arnaut Daniel (*Sols sui qui sai lo sobrafan que·m sortz*, pièce XV ici). — Au livre II, chapitres 10 et 13, où il traite de la construction de la strophe, Dante avertit qu'il a imité Arnaut dans sa sextine *Al poco giorno*[1], et il le cite lui seul (dans *Si·m fos Amors de joi donar tant larga*, pièce XVII ici) pour l'usage de laisser tous les vers sans rime correspondante dans l'intérieur d'une même strophe (c'est-à-dire *estramps*, selon l'expression d'A. D., XIII, 9)[2].

3. *Commedia, Purgatorio.* — Au chant XXVI, parmi une bande de luxurieux, sodomites et autres, Dante rencontre Guido Guinicelli. Il le salue du nom de « père », lui qui fut son initiateur et son maître dans sa 3e manière, sensuelle et savante. (De même au chant XXIV, 34-63, Dante a rencontré Bonagiunta de Lucques, poète de la vieille école provençaliste et chevaleresque, et il lui a expliqué une partie de la révolution poétique qu'il a voulu faire, dans sa 2e manière, — extatique et mystique, — représentée par les *nuove rime*). Mais Guido se déclare modestement inférieur à

1. II, 10, § 2, cité plus loin, au § 6, La rime.
2. II, 13, § 2, cité plus loin, *ibid.*

Arnaut Daniel. (Sur ce passage, v. plus haut, § 4, 5 A.) Après que Guido a disparu dans le feu, Dante s'approche de l'ombre qu'il lui avait montrée en avant des autres et lui demande son nom. Arnaut répond en huit vers provençaux, composés par Dante [1]. Il faut rapprocher le premier vers : *Tan m'abellis vostre cortes demans* d'un début de Folquet de Marseille (*Tan m'abellis l'amoros pensamens*) cité par Dante lui-même dans le *De vulg. eloq.*, II, 6. § 5 (v. ci-dessus). En outre, au 3e vers, la déclaration : *Ieu sui Arnautz, che plor e vau cantans*, où se trouve l'antithèse de deux contraires simultanés (développée par les deux vers suivants : *Consiros vei... E vei jauzens...*), rappelle l'envoi célèbre où Arnaut se vante de réaliser l'impossible : *Ieu sui Arnautz* [2] *qu'amas l'aura*, etc., X, 43-45.

Pétrarque. — D'après Canello (p. 52), Laura ne serait pas le vrai nom de la dame chantée par Pétrarque, mais un *senhal* ou pseudonyme emprunté peut-être par lui à A. Daniel. Cependant la

1. Voici ce passage, qui termine le chant XXVI (vv. 139-148) :

Ei cominciò liberamente a dire :
Tan m'abellis vostre cortes demans [a],
Ch'ieu non me puesc, ni·m voil a vos cobrire.

Ieu sui Arnautz, che plor e vau [b] *cantans :*
Consiros vei la passada fallor
Et vei jauzens lo joi qu'esper denans [c].

Aras vos prec, per aquella valor,
Che·us guid' al som sens falha [d] *e sens calina,*
Sovegna vos atemprar ma dolor.

Poi s'ascose nel fuoco, che gli [e] *affina.*

« Il commença gracieusement à dire : « Tant me plaît votre courtoise demande que je ne puis ni ne veux me cacher à vous. Je suis Arnaut qui pleure et vais chantant. Soucieux je vois ma folie passée, et joyeux je vois devant moi le bonheur que j'espère. Maintenant je vous prie, par cette vertu qui vous guide au sommet sans faute et sans chaleur, qu'il vous souvienne d'adoucir ma douleur. » — Puis il se déroba dans le feu qui *les* purifie. — *Observations.* Diez a imprimé ces huit vers (2e éd., p. 281) avec des corrections peu heureuses. *a* Je rétablis partout l'*s* du nominatif. *b* 1re personne aussi dans A. D., X, 43-45. *c* Forme avec *s* attestée dans Levy, II, 86. *d sens freich* des mss. est inadmissible. Diez : *al som de l'escalina*. *e* Entendez : les coupables d'amours contre nature.

2. Je profite de cette occasion pour faire remarquer qu'Arnaut aime à se nommer lui-même dans les envois de ses pièces ; noter que partout *sauf ici*, c'est à la 3e personne. Voir II, 59; III, 60; V, 44; VI, 34; VII, 70; VIII, 55; IX, 107; X, 43; XI, 49; XIII, 44; XIV, 50; XV, 45; XVI, 43; XVII, 49; XVIII, 37.

plupart des critiques reconnaissent aujourd'hui, dans la Laure de Pétrarque, Laure de Noves, femme d'Hugues de Sade ; et, d'autre part, j'ai contesté plus haut cette opinion que dans A. D. des expressions telles que *l'aura*, *l'aura amara*, etc., désignent « la dame aragonaise ». — Il vaut mieux s'en tenir, pour prouver l'influence du troubadour périgourdin sur Pétrarque, à la liste des rapprochements de détail relevés par les critiques antérieurs à Can. ou par Canello lui-même. Il les a laissés disséminés dans son commentaire ; je crois commode de les grouper tous ci-après.

1. *Similitudes d'idées ou d'expressions.*

IX, 76-78 (?). Le rapprochement indiqué par Canello avec ces vers du 1er sonnet : « *Ma ben veggi' or, si come al popol tutto Favola fui gran tempo; onde sovente Di medesmo meco mi vergogno* » n'est plus possible si on adopte mon interprétation.

X, 4 (?). Canello compare son. 16 *in Vita* : « *Nè ovra da pulir colla mia lima* » ; mais ne sont-ce pas termes du langage littéraire courant? Remarquez chez A. D. la suite des images des vers 2-5.

X, 36-38. Castelvetro rapproche ces vers des quatre premiers de la strophe 5 de la canzone : *Verdi panni*, etc.

X, 43-46 : imités dans le sonnet 158 *in Vita* : « *D'abbracciar l'ombre e seguir l'aura estiva, — Nuoto per mar, che non ha fondo o riva... Ed una cerva errante e fuggitiva — Caccio con un bue zoppe e'nfermo e lento.* Et encore dans la sextine 8 : *E col bue zoppo andrem cacciando l'aura.*

XIII, 1 : rapproché par Castelvetro de : *Verdi panni, sanguigni, oscuri e persi* ».

XV, 6-7. Sentiment analogue dans le sonnet *Pien d'un vago pensier* : « *e poi ch'i'aggio — Di scovrirle il mio mal preso consiglio, — Tanto le ho a dir, che incominciar non oso.* Cf. aussi le sonnet *Piu volte gia del bel sembiante umano.*

XV, 9. Rapproché par Castelvetro de la fin de la 1re strophe de la canzone : *In quella parte*, etc.

XVI, 14 (?). Je ne crois pas que *laurs* soit une allusion au nom de la « dame aragonaise », ni qu'il y ait un souvenir de ce vers dans les paroles de P., transformé « *d'uom vivo in lauro verde, che per fredda stagion foglia non perde* (canz. I, str. 2, *in V.* du m. L, citée par Canello, note ici).

XVI, 39. Rapproché par Castelvetro de : « *Vero dirò, forse e'parra menzogna* » (Canzone *Nel dolce tempo*).

XVII, 25-26 (?). Canello : la locution *ferms volers* est fréquente chez les troubadours ; A. D. l'emploie ici et plus loin, v. 36 ; et encore XVIII, 1. Y a-t-il réminiscence ou rencontre fortuite dans « *Del mio fermo voler già non mi svoglia ?* » (Ball. 4a *in* V.) et *Lo mio fermo desir vien dalle stelle* (Sestina I, str. 4).

XVIII, 10-11. Galvani compare : « *Ch'io fuggo lor come fanciul la verga.* » (Son. 24 *in* V.)

2. *Procédés analogues.*

La strophe « sans membres » ou indivisible et avec toutes ses rimes isolées (*estrampas*), qui a tant plu à A. D., est reproduite dans la canzone : « *Verdi panni, sanguigni, oscuri o persi* ». — Neuf sextines ont été composées par Pétrarque « qui tenait à faire savoir qu'elles dérivaient d'A. D. et non de Dante » (Cf. Benvenuto da Imola dans le Commentaire mentionné plus haut, § 4, 3 : *A quo Petrarcha fatebatur sponte se accepisse modum et stilum cantilenae de quatuor* (lire : *sex*, proposé ingénieusement par Canello, p. 56, note, approuvé par Chaban., *Biogr.*, p. 14) *rythmis et non a Dante.*) Dans la 5e sextine, il reproduit même l'artifice des a sonances entre les six termes à la rime.

3. *Trionfi.*

Après avoir énuméré les poétes grecs, latins et italiens vaincus par l'Amour, Pétrarque continue ainsi :

> « *poi v'era un drappello*
> *Di portamenti e di volgari strani.*
> *Fra tutti il primo Arnaldo Daniello,*
> *Gran maestro d'Amor, ch' alla sua terra*
> *Ancor fa onor col suo dir novo e bello* [1]... »

« Puis il y avait un groupe de poètes d'allures et de parlers étrangers. Entre tous le premier était Arnaut Daniel, grand maître d'amour, qui à sa terre natale encor fait honneur avec son beau et nouveau style. »

Remarquer l'accord entre ce jugement et celui de Dante. Pour le fond, *fra tutti il primo... gran maestro d'Amore* répond à *Versi*

1. P. ajoute : *Eranvi quei ch' Amor si leve afferra — L'un Pietro e l'altro el men famoso Arnaldo.* « Etaient là aussi ceux qu'Amour si aisément maîtrise, l'un des deux Pierre et l'autre (Pierre Rogier, Pierre Vidal) et le moins fameux Arnaut (Arnaut de Mareuil). » On se rappelle l'allusion faite par Pulci à cette dernière expression quand il parle d'A D.: cf. § 5, B.

d'amore... soverchiò tutti et au choix fait d'A. D. dans le *de Vulg. eloq.* pour representer les poètes de l'amour. D'autre part, l'éloge du style : *col suo dir novo e bello* rappelle *miglior fabbro del parlar materno.*

§ 6. La rime et la strophe chez Arnaut Daniel.

La rime[1]. — 1. Arnaut Daniel pratique la rime difficile ou chère (*rima cara*) : c'est notre rime *rare* d'aujourd'hui (entre mots peu communs) plutôt que notre rime *riche* (cf. Gröber, *Grundriss*, II, p. 67). Ce n'est pas là une nouveauté, et l'on peut dire que tous les troubadours vraiment artistes ont fait comme lui. Mais il faut reconnaître qu'il excelle à trouver et à varier la rime. Voici le rapport constaté, chez quelques bons troubadours, entre le nombre des pièces et celui des rimes : Peire Vidal : 54 pièces, 58 rimes ; Folquet de Marseille : 22 p., 33 r.; Raimbaut d'Orange, 34, 129 ; Arnaut Daniel : 17, 98. — 2. Il prend soin de faire rimer exactement les *o* et les *e* étroits ou larges avec des sons identiques[2]. — 3. Il recherche les rimes équivoques (*equivocas*) entre mots de même son que différencie le sens ou une nuance du sens. Il emploie même quelquefois des rimes identiques, en répétant dans la même pièce, à une distance plus ou moins grande, les mêmes mots avec le même sens[3]. — 4. Il renonce à l'usage commun de faire rimer les vers d'une même strophe entre eux et de répéter les rimes de la 1re strophe, avec leur ordonnance, dans toutes les strophes suivantes (il ne l'a suivi que dans la pièce II)[4] : il laisse provisoirement les finales sans réponse, et la rime se produit seulement dans la strophe suivante. Il y a quatre rimes ainsi libres ou isolées (*rimas dissolutas*)[5] sur 8, pièce IV ; 3 sur 7, pièces V et VI ;

1. En grande partie d'après Canello, p. 17.
2. Pour le détail, v. Tableau des rimes de Canello, pp. 268-270.
3. Cf. IV, 19 ; XV, 21, 43 et les notes.
4. Construite sur quatre rimes. Elle sort toutefois du commun grâce aux *bordos empeutatz* (vers initiaux intérieurs de 3 syll. *greffés* sur le vers de 8 syll. qui commence la strophe). Quant au sirventés (I), les neuf vers de chaque strophe y sont sur la même rime et forment comme une *laisse* (De même dans le modèle suivi par Arnaut, c'est-à-dire dans le 1er sirventes de R. de Durfort). Enfin, dans la chanson III, les rimes se renouvellent dans chaque strophe (*rimas singulars*), tandis que, dans le type créé par G. de Bornelh (*Gr.* 242, 77), elles sont toujours les mêmes. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau*, p. 46, n'a pas vu cette différence.
5. C'est le terme dont se servent les *Leys d'amor* dans la phrase (citée par Levy, III, 336 ; cf. note du vers 8, pièce XII) où est définie la *cobla*

5 sur 11, pièce VII ; 7 sur 9, pièce VIII ; 13 sur 17, pièce IX. Enfin, toutes les rimes sont isolées (*cobla estrampa*) dans X-XVII. A. Daniel n'a pas inventé cette sorte de disposition des rimes. (Il y a déjà des rimes isolées dans Marcabrun, B. de Ventadour et R. d'Orange ; Peire Vidal a écrit une chanson où toute la strophe est *estrampa ;* mais peut-être en ceci suivait-il A. D. son contemporain ?) Du moins il l'a développée et pratiquée avec prédilection, comme l'a noté Dante dans un passage du *de V. E.*[1].

Conséquence : pour rétablir entre les vers de la strophe une certaine liaison auditive, A. D. remplace la rime intérieure par des assonances finales, comme l'avait déjà imaginé R. d'Orange. Il en a fait un emploi remarquable dans la pièce XVII (v. l'analyse très subtile de Can., p. 260) et dans la sextine (*verga — arma — cambra, oncle — ongla — intra*).

La strophe. — Voici un résumé de l'intéressant exposé de Canello :

« D'ordinaire, la strophe, chez les troubadours, est divisible en trois parties dont deux exactement semblables pour le nombre et la distribution des vers. Il y a deux motifs musicaux, l'un pour la partie isolée, l'autre pour les deux parties semblables, répété deux fois. Les trois parties sont ordonnées ou ainsi 2 + 1 (pieds, queue), ou bien ainsi 1 + 2 (front, flancs)[2]. Seuls dérogent à cet usage les troubadours les moins artistes ou ceux qui veulent donner à leurs compositions un caractère populaire[3].

tota de si estrampa : la strophe toute boiteuse (cf. ital. *strambo, a*, tortu, cagneux) ou dissonante par elle-même, sans rime intérieure, c'est-à-dire construite uniquement sur des *rimas dissolutas.* — Je signale en passant que la définition de *rima estrampa* donnée par Levy dans *Petit Dict.* doit être complétée par celle du *Suppl. Wört.* (et inversement). La *rima estrampa* est la rime sans réponse ou sans écho, soit dans la même strophe (*Petit Dict.*), soit dans les strophes suivantes (*S.-W.* et ici XII, 8).

(1) (« Unum est) stantia sine rithimo, in qua nulla rithimorum habitudo (retour habituel des rimes) attenditur ; et hujusmodi stantiis usus est Arnaldus Danielis frequentissime, velut ibi *Sim fos Amors de joi donar* et nos dicimus *Al poco giorno.* » II, 13, § 2. — Maus aussi note cette habitude, *loc. cit.*, p. 5.

2. Expressions de Dante : « Pedes — sirma sive caudam ; frontem — versus. » (*De V. E.*, II, 10, § 3.)

3. « Chez eux, ou la strophe est indivisible et le motif musical est le même pour chaque vers (comme presque toujours chez le moine de Montaudon), ou elle se divise en deux parties égales, avec un motif répété deux fois, ou enfin elle est formée de quatre parties, avec deux motifs répétés chacun deux fois » (p. 22, fin).

« A. Daniel renonce lui aussi à la division tripartite de la strophe (sauf dans 3 chansons : IV, V, VI), non pour simplifier mais pour inaugurer un système rythmique et musical très personnel. Voulant éviter la répétition fastidieuse des airs (l'un d'eux se répète au total, dans la division tripartite, un nombre de fois double de celui des couplets de la strophe), il use presque partout de la strophe « à mélodie continue » (*oda continua*) ainsi que l'atteste Dante (*De vulg. eloq.*, II, 10, § 2) [1]. Sans doute, d'autres l'avaient précédé dans cette voie (B. de Ventadour et R. d'Orange, etc.); mais ce qui était chez eux une exception devient chez lui une habitude. En effet, sur dix-huit poésies, A. D. en a composé neuf à strophe certainement indivisible, et six à strophe peut-être divisible, mais qu'il vaut mieux ranger avec les premières — vu le témoignage de Dante —, ce qui porte à quinze le nombre des chansons à mélodie continue. Cette prédilection pour la strophe unitaire, au point de vue rythmique et musical, jointe aux innovations d'A. D. en matière de rime, fait de lui véritablement le chef d'une nouvelle école [2]. »

Je ne puis admettre avec Canello que les quinze chansons visées ci-dessus (et dont le tableau ci-après donne le détail) soient vraiment constituées par des strophes rythmiquement indivisibles. Rien n'empêche de concilier la mélodie continue dont parle Dante avec un rythme à plusieurs éléments. Cette mélodie ne pouvait-elle, ne devait-elle pas évoluer selon les divisions très nettes que nous apercevons aujourd'hui encore dans la strophe ? Au cours du motif unique, — se développant du premier au dernier vers avec une parfaite unité, et sans ces répétitions de phrases musicales auxquelles les autres troubadours avaient habitué leur auditoire,

1. Voici ce passage capital : « Dicimus ergo quod omnis stantia ad quandam odam recipiendam armonizata est; sed in modis diversificari videntur; quia quedam sunt sub una oda continua usque ad ultimum progressive, hoc est *sine iteratione modulationis cuiusquam* et sine diesi ; et diesim dicimus deductionem vergentem de una odo in aliam (hunc voltam vocamus, cum vulgus alloquimur); et huiusmodi stantie usus est fere in omnibus cantionibus suis Arnaldus Danielis, et nos eum secuti sumus cum diximus *Al poco giorno e al gran cerchio d'ombra.* »

2. « Il s'est trouvé, par rapport à ses prédécesseurs et contemporains, dans la même situation que de nos jours Wagner en face des maîtres de la vieille école mélodique ! » (P. 25.) — La musique d'une seule pièce d'A. D. (XVIII, la *Sextine*) nous a été conservée par le ms. G (Milan). On la trouvera reproduite en fac-similé et transcrite en notation moderne dans le volume formé par le tirage à part de la présente édition.

— pourquoi ne pas admettre au moins des ponctuations et des repos? Est-il vraisemblable, ou possible qu'il en fût autrement? A. D. a donc pu abandonner la division tripartite de la strophe et remplacer le procédé musical de la répétition par celui du développement continu. Mais il n'a pas pour cela renoncé à *toute* division de la strophe et du motif. Les divisions qu'il a établies semblent même assez faciles à retrouver, bien qu'elles diffèrent en général d'une chanson à l'autre. J'ai dit, dans une note de mon *Avant-propos*, que le point de départ pour reconstituer la charpente de la strophe devait être cherché dans l'envoi. Il reproduit le dernier élément musical et rythmique. Restent à retrouver les autres. Il peut y avoir hésitation sur leur nombre et leur distribution. En tout cas, il ne me paraît pas possible de contester le principe même de leur multiplicité.

Pour terminer, je crois utile de dresser un tableau des divisions strophiques admises par Canello et de celles que j'ai introduites moi-même et analysées dans la notice préliminaire de chaque chanson.

TABLEAU DE LA DIVISION STROPHIQUE DES CHANSONS D'ARNAUT DANIEL.

Edition Canello.	Présente édition.
I. Indivisible [1]. (Sirventés sur un modèle donné [2]. Type strophique *populaire* : les 9 vers, de même mesure, chantés sur le même motif.)	I. 2 éléments (5 + 4).
II. Indivisible.	II. 2 éléments (5 + 4) [ou peut-être 3 éléments (2* + 3* + 4*)].

* *Vers inégaux.*

1. Conformément à l'exposé ci-dessus, Canello entend par indivisible toute strophe ne pouvant être partagée en trois parties, dont deux égales par le nombre des vers et leur mesure. (V. plus loin la note au n° XVII).

2. « Entre le premier — *Truc Malec a vos mi teing* — et le second — *En Raimon be·us tenc a grat* — sirventés de Raimon de Durfort (cf. ici I, note 1) fut écrit, dans le même mètre, celui d'A. Daniel » (Can., Introd., p. 7; cf. plus haut, p. 22, n. 1). [En effet, A. Daniel est nommé dans le second et pas dans le premier : son intervention s'était donc produite entre les deux].

III. Divisible ? (2 + 2 ‖ 2 + 2).	III. *Id.* (4* = 4*). * *Vers égaux par alternance, et 2e élément identique au 1er.*
IV. Divisible (4 ‖ 2 + 2).	IV. *Id.* (4 + 4*). * *Vers inégaux.*
V. *Id.* (2 + 2 ‖ 3).	V. *Id.* (4 + 3).
VI. *Id.* (2 + 2 ‖ 3).	VI. *Id.* (4 + 3).
VII. Indivisible.	VII. 4 éléments (3 + 2 + 2* + 4*). * *Vers inégaux.*
VIII. *Id.*	VIII. *Id.* (2 + 2 + 2 + 3).
IX. Divisible ? (2 + 2 ‖ 3) [1].	IX. 3 éléments principaux (ou 7 secondaires)* 5 (3 + 2) + 5 (3 + 2) + 7 (3 + 2 + 2). * *Vers inégaux, sauf les 4 derniers égaux par alternance.*
X. Indivisible.	X. 3 éléments (2 + 2 + 3)*. * *Vers tous égaux.*
XI. *Id.*	XI. *Id.* (4 + 2* + 2*). * *Vers égaux par alternance inverse.*
XII. Divisible d'après Bartsch ? (2 + 2 ‖ 3) [2].	XII. *Id.* (2 + 4 + 2)*. * *Vers inégaux.*
XIII. Divisible ? (2 + 2 ‖ 3)	XIII. 2 éléments (4 + 3).
XIV. Indivisible.	XIV. 3 éléments (4 + 2 + 2)*. * *Vers tous égaux, sauf le dernier plus long.*
XV. Divisible ? (2 + 2 ‖ 3).	XV. 2 éléments (4 + 3)*. * *Vers tous égaux.*
XVI. *Id.* ? (2 + 2 ‖ 3).	XVI. *Id.* (4 + 3).
XVII. Indivisible [3].	XVII. 3 éléments (4 + 2 + 2)*. * *Vers tous égaux.*
XVIII. *Id.*	XVIII. 2 éléments (3 + 3)*. * *Vers égaux, sauf le premier plus court.*

1. On a vu (note critique préliminaire) que Bartsch, suivi par Appel, réduit la strophe à 7 vers au lieu de 17.

2. Suivant Bartsch, 7 vers seulement, les vers 1 (4 syll.) et 2 (6 syll.) étant réunis en un seul de 10 syllabes. Après avoir indiqué cette division strophique de Bartsch dans son Introd., p. 23, Canello, dans l'édition elle-même, sépare (comme moi) les vers 1 et 2 et imprime la strophe en 8 vers.

3. Pour quel motif, la division en deux parties égales + une étant possible ? Les 8 vers de la strophe sont de 10 syllabes. Mais pourquoi cette particularité empêcherait-elle de les diviser ? Même remarque pour X. Canello tient lui-même pour *divisible* la strophe de XV qui est dans le même cas (7 vers de 10 syllabes). — [Les 8 vers de XVII et les 7 vers de X et de XV ne se chantaient pas tous sur le même motif, comme ceux de I, mais sur une mélodie continue].

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Avertissement. — Page 18, avant-dernière ligne : « *le meilleur artisan de son langage maternel* » n'est pas la *traduction* exacte. Dante se sert du comparatif et non du superlatif. Toutefois il y a bien au fond *équivalence*. Cf. sur ce point *Éclaircissements*, § 4 (5, A). — Page 18, note 1, l. 3 : après *Provenz. Suppl.-wörterbuch* ajouter *et Petit Dictionnaire provençal-français (1909)*. — Page 19, note 2, l. 6 : à la parenthèse ajouter *et ici, Éclaircissements*, § 6.

Poésies. — I, 26 : lire *no·is*. — I, 45 : lire *no·il*. — I, 48 : après *penill* ponctuer *point et virgule*. — I, note expl. 39, l. 2 : après *important*, ajouter *arr. et*.

II, 2 : après *farai* ponctuer *virgule;* de même après *vim*. — II, 5 : après *flor* ponctuer *virgule*. — II, 8 : après *son* ponctuer *virgule*, de même après *ombraill*. — II, 11 : après *E* ponctuer *virgule;* traduire *et afin qu'il n'ait pas*. — II, strophe II, l. 3 : traduire *de qui* au lieu de *dont*. — II, note expl. 11 : après *fassa :* lire *1re p. (?) se demande Chabaneau (2e interprét.). A la réflexion, je préfère y voir une 3e p., selon la 1re interprétation de Chabaneau, etc.* — II, 37 : au lieu de *Si be m'acuoill* lire *Si m'acuoill per* (avec le vers initial intérieur de 3 syllabes; cf. début de la note expl.). — Traduire *Si je me dirige partout en sens inverse, ma pensée, elle, s'élance droit là-bas, etc...* — II, note expl. 37, l. 5 : *tot a esdaill* effacer *tot*. — II, 53 : après *bauzador* ponctuer *deux points*. — II, 55 : lire *que·is*. — II, strophe VI, traduction, l. 3 : lire *rende*, et après *cui* ponctuer *virgule*.

III, 60 : lire *meir'* avec les manuscrits et Canello, conditionnel 1re forme venant de *miserat* (cf. *meron*, 3e p. pl. parfait, Appel, *Chrest.*, 9, 198); rayer la note critique.

IV, 8 : après *desliure* ponctuer *virgule*. — IV, 12 : après *asoma* ponctuer *virgule*. — IV, note expl. 10, l. 2 : après *tournoie* ponctuer *virgule*. — IV, strophe IV, traduction l. 5 : lire *doucereusement*. — IV, strophe V, traduction l. 1 : au lieu de *se remette* lire *se livre*. — IV, 49, *Bertran :* ajouter cette note explicative : *Bertran désigne ici très probablement Bertran de Born; cf. la note sur son Desirat au v. XVIII, 39.*

V, note crit. 42, l. 2 : après « *trésor* » ponctuer *virgule;* l. 5 : après *et* écrire *·s trastorna*. — V, note crit. 43 : après *43* ponctuer *point;* et l. 2 : après *tout de suite* ponctuer *guillemets avant point*.

VI, 17 : après *ela* ponctuer *point en haut* pour appuyer *us* à *ela*. — VI, 26 : après *dic* ponctuer *virgule*. — VI, strophe III, traduction l. 2 : au lieu de *une* lire *ma;* l. 4 : après *Bari* » ponctuer *point*. — VI, note crit. 9, l. 3 : effacer *virgule* après *aussi* et ponctuer *virgule* après *adjectif*.

VII, 2 : après *poder* ponctuer *virgule*. — VII, 4 et 5 : lire *no·is* et écrire, en tête de la note expl. 4, *·is torna ;* à la suite de la note, *No·is = No se, comme plus bas, v. 14, lenga·is = lenga se. Entre la voyelle finale du mot point d'appui et la consonne appuyée, il se développe*

parfois un i de liaison; cf. Crescini[2], *Introd., p. 102. Corriger de même I, 26* (*no·is*); *I, 45* (*no·il*) *et II, 55* (*que·is*). — VII, 14 : lire *lenga·is*. — VII, strophe II, traduction l. 2 : rayer *sur ce point*. — VII, 39 : lire *que·is*. — VII, note expl. 14 : lire *·is feign* de *se fenher*, etc. — VII, note expl. 39, l. 5 : lire *sa dona*. — VII, 50 : après *D'Amor* ponctuer *virgule*. — VII, 62 : après *cors* ponctuer *virgule*. — VII, 65 : *virgules* après *doncs* et *oblida*. — VII, strophe v, traduction l. 2 : au lieu de *passera par le gosier* lire *franchira la gorge. Ibid.*, l. 4 : après *Amour* ponctuer *virgule*.

VIII, strophe I, traduction l. 5 : au lieu de *assaille* lire *envahit*. — VIII, note crit. 8 : rayer entièrement et lire *asauta tous les mss. Canello*. — VIII, note expl. 12, l. 4 : lire *Crescini*[2]. — VIII, 17 : ajouter en note critique : *17 azauta ANEC; auzauta K; adauta D, assauta H*. — VIII, 36 : lire *lenga·is*.

IX, 18 : après *clara* effacer le point. — IX, strophe I, à la fin de la traduction, supprimer le crochet. — IX, note expl. 31, l. 1 : après *greviar* ponctuer *deux points*. — IX, p. 178, au lieu de *note explicative* lire le pluriel. — IX, note expl. 107, 4[e] l. avant la fin : après *sur son nom* lire *ici, v. 1*, et 3[e] l. avant la fin : après *ou* lire *X*.

X, note crit. préliminaire, l. 3 : lire *Sg* . — X, note crit. 17, av.-dern. l. : après *en définitive* effacer le point.

XI, 2 : lire *brancs*. — XI, note crit. 29, l. 2 : lire *q. tinlla*, etc. — XI, 50 : lire *Lai on*.

XII, note expl. 8 : lire en tête *mot fals*, etc. — XII, note crit. 13, l. 2 : après *cU* ponctuer *point et virgule*. — XII, note crit. 27 : après *A* ponctuer *point et virgule ;* dans *P. tal q*, après *q* ponctuer *point*. — XII, note crit. 29 : dans *Lo jorn q* après *q* ponctuer *point*, et après *M*[c] ponctuer *point et virgule*. — XII, note crit. 31 : après *N*[2] ponctuer *point*. — XII, note crit. 39 : après *baisan R* ponctuer *point et virgule*. — XII, note crit. 47, l. 2 : après *acUc* ponctuer *point et virgule*. — XII, note crit. 53 : après *A* ponctuer *point et virgule*. — XII, note expl. 51 : en tête lire *Galecs*.

XIII, note crit. préliminaire, l. 2 : lire pour le dernier ms. *Sg* . — XIII, note expl. 58, l. 11 : lire (*corr*. — XIII, note crit. 10 : après *N*[2] ponctuer *point et virgule*, et après *c* supprimer le point. — XIII, note crit. 35, l. 2 : après *Uc* ponctuer *point et virgule*. — XIII, note expl. 34 : ajouter *Sabor*.

XIV, 14 : au lieu de *le* lire *lo*. — XIV, note crit. préliminaire : en tête lire : *Deux*. — XIV, note crit. 29 : en tête, après *a* ponctuer *virgule*. — XIV, 42 : après *m'aerc* ponctuer *virgule*. — XIV, note crit. 50 : après *l* ponctuer *point* (et non apostrophe). — XIV, note expl. 50, l. 2 : lire *Levy*.

XV, 39, et dans la note expl., avant-dern. ligne : au lieu de *so·s* lire *so's* (élision). — XV, 44 : au lieu de *el·s* lire *e·ls*.

XIV, strophe IV, traduction l. 4 : au lieu de *et qui* lire *si bien qu'il*. — XVI, note crit. 45, dernière ligne : en parenthèse lire *C* majuscule.

XVII, note crit. préliminaire, l. 4 : après *f* ponctuer *virgule*. — XVII, note crit. 3, l. 3 : au lieu de *nos* lire *uos* dans le ms. *f*. — XVII, note crit. 21, à la fin de la l. 3 : ponctuer *point et virgule*. — XVII, 43 : au lieu de *cavaill* lire *cavail*.

XVIII, strophe IV, traduction l. 2 : après *autant* ponctuer *virgule*, et après âme *point d'exclamation* suivi de *C* majuscule.

UN KRACH FINANCIER AU XVIII[e] SIÈCLE

LA FAILLITE DE PIERRE CREISSEL

SEIGNEUR DE LA MOTTE-LUSSAN
TRÉSORIER GÉNÉRAL DES ÉTATS DE PROVENCE

(1702)

(*Suite et fin.*)

Le désordre et le déficit commençaient-ils, malgré tant d'éloges, à s'introduire dans les coffres du défunt? Cela est probable; mais sur ce point les documents font défaut. Toujours est-il que les frais funéraires, qui ne s'élevaient cependant qu'à 50 livres pour chacun des hôpitaux, ne furent payés que beaucoup plus tard, le 5 mars 1709, tandis que deux mois après le décès de Gabriel, son fils et successeur Pierre, jeune homme incapable, plus habile à acheter des diamants, des tabatières et des tableaux[1] qu'à diriger un rouage aussi compliqué que celui de la trésorerie des Etats, prenait la fuite.

Il quitta Aix le 1er juin 1702. Son passif atteignait plusieurs millions; sa dette envers la province seule montait à 1.003.000 livres. Sa fuite réduisait à la misère plusieurs centaines de familles.

1. L'abbé de Chalmazel, comte de Lyon, qui donne l'impression d'un commis-voyageur en bijouterie, achetait pour le compte de Creissel, à Paris, quelque temps avant sa faillite, deux bagues, un collier, une tabatière en argent et une autre en écaille, à charnière d'or, un brillant « magnifique de 600 livres » que le joaillier reprendra dans six mois si Creissel ne le trouve pas assez beau, etc.

Ramené à Aix dans les conditions que l'on connaît, Creissel fut l'objet d'une information judiciaire; il fut poursuivi pour « fraude et banqueroute frauduleuse ». Il n'était point seul compromis dans cette affaire qui provoqua en Provence une émotion considérable et qui démontre une fois de plus que les scandales financiers ne sont pas l'apanage des temps modernes. Etaient impliqués avec lui dans les poursuites son frère, le P. Creissel, religieux observantin, un autre de ses frères, « officier de guerre », son oncle, messire François Laugier, prêtre capiscol de Saint-Sauveur, ses cousins germains, Marc Dupignet, directeur de la Monnaie d'Aix[1], et Jean Dupignet, receveur des vigueries de Draguignan, la dame de Bérulle[2], abbesse perpétuelle du monastère royal de Saint-Barthélemy d'Aix, divers commis de la Trésorerie, les sieurs Denis Artaud, Antoine Auzière, les filles Julienne, Isoarde, Longue Martine[3], etc.

A l'annonce du départ de Pierre Creissel, les procureurs du pays avaient présenté, le 2 juin 1702, requête à la Cour des comptes et réclamé l'apposition des scellés sur les facultés mobilières du peu scrupuleux trésorier.

La Cour des comptes s'assemble extraordinairement et rend un décret en vertu duquel MM. les conseillers de Meyronnet[4], doyen de la Cour, d'André[5] et M. l'avocat général

1. Sa parenté et sa participation aux affaires douteuses de Pierre Creissel lui valurent, le 30 octobre 1703, un décret d'ajournement. Il fut incarcéré et n'en dirigea pas moins l'atelier monétaire. L'opération de la refonte des monnaies exigeant sa présence, il fut mis en chartre privée à l'hôtel des monnaies et obtint sa liberté moyennant trois cautions.

2. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 3, 161.

3. Ces derniers, prisonniers de moindre qualité, porteurs de chaise ou filles de chambre, restèrent incarcérés jusqu'au 23 août 1707, selon le mémoire fourni par Jean Laurens, « adjudicataire de la fourniture du pain à six prisonniers détenus dans les prisons du palais, de l'autorité de la Cour des comptes ».

4. Philippe Meyronnet, né à Aix et baptisé le 22 mars 1634 à la Madeleine, reçu conseiller le 16 octobre 1656 en l'office de Charles d'Estienne de Saint-Jean de la Salle, enseveli le 13 août 1723; époux de Madeleine de Cabanes.

5. Balthazard d'André, né à Aix et baptisé le 21 mai 1639 à la Madeleine, reçu conseiller le 24 décembre 1664 en l'office de son père, mourut doyen et fut enseveli le 26 octobre 1723; époux de Gabrielle de Meyronnet.

Joannis[1] se transportent au domicile de Pierre Creissel. Ils sont reçus par l'oncle du fugitif, le capiscol Laugier[2] et par les sieurs Girard, Estienne et Gautier, employés à la Trésorerie des Etats. On procède à leur interrogatoire et on visite la caisse qui contient à peine — amère déception — 20.000 livres. Dans la même assemblée, les procureurs du pays déclarent la vacance de la charge de trésorier des Etats et font apposer à Aix, Marseille, Arles, Toulon, Avignon, Montpellier, Lyon, des affiches pour annoncer la chose et provoquer des candidatures. Honoré André, consul de la ville d'Aix, et Jean Estienne, bourgeois de la même ville, sont chargés, en attendant la nomination du successeur de Creissel, « l'un de tenir la caisse tant des deniers de la province que ceux de la capitation, l'autre les livres concernant la recette des communes et receveurs particuliers des vigueries. »

Par arrêt à la barre du 9 juin 1702, la Cour des comptes « ordonne, sur la faillite frauduleuse du sieur Creissel, trésorier des Etats de Provence, que ledit Creissel sera pris et saisi au corps, mené et conduit en bonne et seure garde dans les prisons de ce palais, pour y être détenu jusqu'à ce que autrement soit dit et ordonné; que ses biens seront saisis et annotés sous la main du roi et mis sous séquestre après inventaire à la forme accoutumée[3] ».

Mais le Parlement intervint pour disputer longtemps à la Cour des comptes le jugement de cette affaire.

Pendant trois ans, Creissel attendit patiemment en prison que les deux Cours de justice se fussent mises d'accord.

1. Joseph Joannis, né le 26 janvier 1659 à Pertuis, reçu avocat général le 14 octobre 1686 en l'office de Boniface de Joannis, procureur général le 23 mai 1720, fut enseveli le 29 novembre 1740 à Pertuis; époux de Claire de Glandèves.

2. Le 30 juin 1700 nous relevons la présence de « François de Laugier, chanoine capiscol du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix », au mariage de Charles de Grimaldy, marquis de Régusse, avec Lucrèce d'Estienne de Chaussegros, dame de Mimet. Cf. Paul de Faucher, *Le livre de raison d'Honoré de Gras, conseiller au Parlement de Provence, dernier seigneur de Mimet* (Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XLVI, 1904, p. 36).

3. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 2.870.

Des deux côtés, pareille obstination. Dans cette affaire comme dans tant d'autres apparaît un des vices fondamentaux des institutions de l'ancien régime : ce fut, en effet, un principe de l'administration monarchique de ne jamais définir, afin de n'avoir pas à limiter.

Le Parlement réclamait à juste titre le privilège de juger Creissel comme membre de la Cour[1]; l'intendant, pour mettre fin à ce conflit envenimé par des querelles intestines et aggravé par des questions personnelles, proposait, se souvenant du procès de Fouquet, la nomination d'une Commission extraordinaire, moyen qui aurait soustrait l'accusé à ses juges naturels pour le livrer à une magistrature d'exception et d'occasion. La Cour des comptes l'emporta sur l'un et sur l'autre[2]. Les conseillers Balthazard d'André, François-Auguste de Cabanes, seigneur et baron de Viens[3], et Jean Dedons[4] sont nommés par elle » commissaires députés pour la confection de la procédure criminelle faite contre le sieur Creissel et ses complices, querellés en fraude et banqueroute frauduleuse ».

On leur adjoint un délégué de l'archevêque, un prêtre du nom de Solier qui fut remplacé à sa mort, survenue au mois

1. J. Marchand, *Un intendant sous Louis XIV, Etude sur l'administration de Lebret en Provence* (*1687-1704*), p. 269.

2. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu à la requête de la Cour des comptes, « joignant le criminel au civil », ordonna que l'instruction du procès criminel commencé au Parlement d'Aix contre Creissel serait continué à la Cour des comptes. « pour estre ledit procès fait et parfait au dit Creissel et jugé suivant la rigueur des ordonnances, avec les formalités ordinaires dont en tant que de besoin S. M. en a attribué toute cour, juridiction et connaissance à la dite Cour des comptes, aydes et finances, et ce nonobstant l'attribution qui en aurait été faite audit Parlement d'Aix par l'arrêt du Conseil du 29 août 1702 que S. M. a révoqué à cet égard ». C'est un véritable arrêt de dessaisissement. Cf. Arch. des Bouches-du-Rhône, intendance, partie non classée.

3. François-Auguste Cabanes, né et baptisé à Aix le 18 mai 1647 (paroisse de la Madeleine), reçu le 21 février 1675 en l'office d'Alphonse de Thomassin, devint doyen et fut enseveli le 13 décembre 1729 à l'Oratoire; époux de Marguerite de Boyer-Bandol.

4. Jean Dedons, sieur du Lys, reçu le 16 juillet 1686, en survivance, sous dispense d'âge et de parenté, en l'office de son père; épousa Suzanne de Galiffet et mourut doyen le 1er mai 1743 à Aix; il fut enseveli à Sainte-Claire.

de janvier 1704, par messire Louis Henricy, prêtre, docteur en droit, ancien curé de la paroisse Sainte-Madeleine d'Aix.

Durant une année, Henricy assiste, en qualité de vicaire et official adjoint, à toutes les séances de la Commission ; il n'en manque pas une, « à cause de l'indivisibilité de la procédure », prend-il le soin de nous dire. L'excellent homme, pour qui les biens de la terre avaient encore quelque prix, se hâte de réclamer ses vacations, s'élevant à la somme de 961 livres; il a la douleur de n'en voir opérer le règlement que le 28 juillet 1708, après de multiples démarches et de nombreuses requêtes adressées au liquidateur de la faillite Creissel et à l'intendant.

Il faut signaler également la présence, parmi les conseillers enquêteurs, d'un officier[1], le lieutenant-colonel Guinaud du régiment de Thesu, dont l'assiduité ne fut pas des plus soutenues, puisqu'il lui est dû 12 livres seulement. Il se borna à assister aux interrogatoires de Creissel cadet, « officier de guerre », comme nous l'avons dit plus haut.

Les opérations de cette Commission furent longues. Le dépouillement d'une volumineuse correspondance, des livres de caisse, le contrôle de toutes les opérations faites par Gabriel et Pierre Creissel, l'examen des comptes des différentes sociétés commerciales et des banquiers faisant affaire avec les Creissel, malgré la défense formelle portée dans leur bail, absorbent tout le temps des magistrats, assistés d'une armée de greffiers et d'huissiers, les seuls qui trouvèrent leur compte à cette faillite, à l'opposé des créanciers.

Ils consacrent à ce travail formidable d'innombrables vacations, dont le total atteint la somme respectable de 6.216 livres 5 sols 1 denier. Pour ne citer qu'un exemple,

1. Barrigue de Montvalon s'élève violemment contre cette pratique qu'il appelle « un très mauvais usage » (*Précis des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, statuts et règlements dont les dispositions sont le plus souvent en usage dans le ressort du Parlement de Provence*, Aix, 1766, pp. 425, 567 et suiv.). C'est une ordonnance du 4 novembre 1651 (Poitiers) qui avait édicté cette prescription, dont Barrigue de Montvalon se montre fort mécontent, parce que « cette ordonnance n'est point enregistrée ».

Lazare Bonfillon — un expert sans doute, il y en avait déjà! — pâlit nuit et jour pendant deux mois sur les livres de la société formée par Creissel, Paty et Ycard : 300 livres d'honoraires récompensent son zèle et son dévouement.

Les procureurs du pays suivent la procédure criminelle en qualité de partie jointe. Pierre Creissel étant resté emprisonné jusqu'au 22 août 1705, Claude Ayme, Pierre Cosse, archers de la maréchaussée, André Guignaud, Laurens Laureau et Pierre Rey, huissiers de la Cour des comptes, « ont vaqué à sa garde pendant un très long temps, pour raison de quoy il leur est deub des sommes considérables[1] ».

Dans cette affaire, le côté le plus intéressant n'est pas le procès criminel lui-même, qui relève plutôt du domaine de l'anecdote; ce serait surtout l'étude rébarbative de ce que nous dénommerons la discussion des biens de Creissel père et fils, l'historique minutieux de la répercussion en Provence d'une faillite énorme pour l'époque, de la perturbation profonde qu'elle amena dans les finances provinciales et dans les fortunes particulières.

A suivre pas à pas les opérations de cette faillite « jusques à l'entier et parfait payement des sommes deues par les sieurs Creissel à la province », à en noter soigneusement la marche et les incidents pendant près d'un demi-siècle, à relever les démêlés des curateurs avec les communautés, les vigueries, les receveurs des droits de consignation[2], les receveurs des gages, les receveurs des vigueries, à dénombrer et étudier les multiples procès qui en naquirent à Aix, Montpellier, Grenoble, etc., à faire connaître dans le détail les arrangements pris de part et d'autre, on obtiendrait assurément des résultats curieux; mais un tel travail dépasserait les limites de notre modeste étude. Il y en a les éléments; nous laissons à plus érudit et plus opiniâtre que nous le

1. Voir leur requête au dossier. Ils devaient garder Creissel moyennant 25 sous par jour et par archer.

2. Notamment avec Jean-Alexandre de Blair, écuyer, seigneur de Fayolle, conseiller du roi, receveur général des consignations et dépôts n Provence.

soin de les mettre en œuvre. La présente notice n'a aucune prétention, si ce n'est celle de faire connaître en abrégé un des événements qui agitèrent le plus les esprits en Provence vers la fin du grand règne; c'est la première qui fournisse des renseignements sur cette faillite célèbre.

Après la déconfiture de Creissel, on procède à une liquidation longue et onéreuse pour ceux qui y prennent part. La province entre en pourparlers avec le syndicat des créanciers.

Car tous les créanciers constituent une masse, représentée par un curateur. Quand nous aurons indiqué que les opérations auxquelles la banqueroute donna ouverture s'échelonnent de 1702 à 1736, on peut présumer le nombre des curateurs qui eurent, tour à tour, la périlleuse fonction de soutenir les intérêts de leurs mandants et d'amortir la dette de la province.

L'emploi n'était point enviable. Si l'on parcourt leurs relevés de compte, si l'on prend la peine — c'en est une véritable — d'examiner de très près tous leurs actes, de supputer la nature de leurs dépenses, de pénétrer un peu dans ce qui fit leurs préoccupations et leurs soucis, on les voit en butte à vingt procès à la fois, à mille réclamations, plaidant devant toutes les juridictions, sollicitant sans cesse des consultations[1] pour s'assurer du bien fondé de leurs droits

1. Dans le fatras des pièces de cette affaire, il est quelquefois des documents qui ne manquent pas de saveur : telle cette quittance qui nous permet de connaître le tarif des consultations juridiques au XVIII[e] siècle : « J'atteste que pour la consultation que j'ai dictée cejourd'huy pour le sieur Maynier, curateur à la discussion de feu M. Creissel au sujet de la requête au siège de Toulon en réclamation d'une dette cédée à Creissel, j'ai reçu cinq livres, à Aix, le 25 juillet 1716, *signé :* Decormis. » Veut-on connaître le prix d'une plaidoirie ? : « J'ay reçu de M. Maynier quatre livres et demie pour le plaidoyer que j'ai fait en la Cour des comptes contre le receveur des consignations, à Aix, le 18 juin 1708, *signé :* Ganteaume le jeune. » Autre reçu : « J'ai reçu de M. Maynier, curateur des effets de la discussion du sieur Creissel cy-devant trésorier de la province, la somme de vingt-deux livres, y compris le droit de clerc, et c'est pour une conférence faite avec M[e] Legier, assesseur, et le sieur Merigon, procureur du dit Maynier et encore pour un plaidoyer et deux répliques, le tout fait pour le dit sieur Maynier en la dite qualité

obtenant des arrêts de la Cour des comptes contre les débiteurs récalcitrants; et ils sont souvent obligés de payer les dépenses urgentes, de par l'autorité de l'intendant qui ne les ménage point, d'accord en cela avec les procureurs du pays.

En 1703, le curateur « pourvu à la discussion des biens des sieurs Creissel père et fils » est un sieur Jean Bernard, procureur en la Cour. En 1705, le syndic des créanciers est Blanc Gaud. Il est remplacé par Dominique Maynier, bourgeois d'Aix, procureur au siège, qui habite « rue par dessus la grande horloge »; il meurt à la tâche le 9 juin 1717 et a comme successeur momentané son frère, Joseph Maynier. Celui-ci dépose ses comptes le 10 septembre 1717. Le choix de l'intendant s'était déjà porté sur Me Joseph Carnaud, avocat en la Cour, qui devient curateur le 10 juillet 1717. Les comptes définitifs sont rendus aux procureurs du pays le 2 novembre 1736 par le curateur Pierre Jaulne, ancien procureur au siège général d'Aix.

A cette liquidation, Creissel est ruiné de fond en comble. Ses biens sont confisqués; ses créanciers font saisir et vendre jusqu'à ses meubles[1]. Sa terre de La Motte-Lussan est achetée au prix de 86.000 livres par messire André Froissat, sieur de Ramon, qui habite Paris[2]. Sont vendues de même la maison qu'il possède à Aix, au bas du Cours, et celle dont il est propriétaire à Toulon, rue de Bourbon. Ses propriétés d'Hyères, ses magasins, ses greniers et ses jardins de Toulon[3] subissent le même sort. L'arrière-fief de Boisvert est acquis pour 78.000 livres par M. du Revest d'Arcussia,

contre la communauté de Tarascon, à Aix, le vingt-neuvième janvier mil sept cent dix-sept, *signé :* Brueys. »

1. En juin 1702, la Cour des comptes avait ordonné, par arrêt, le transfert à Aix des meubles garnissant le château de La Motte-Lussan.

2. L'achat fut effectué par les soins de Me de Cadecombe, avocat à Avignon, et la vente constatée suivant contrat aux minutes de Me Guyon, notaire royal d'Aix, le 19 juin 1720. Sur la famille Cadecombe, voir la très curieuse brochure de M. le baron Marc de Vissac, *Paul de Cadecombe*. Avignon, F. Seguin, 1908.

3. C'est Gabriel Rey, « ayant procuration de Maynier à l'effet de recouvrer les effets de la discussion qui sont au dit Toulon et aux lieux circonvoisins » qui procède à ces ventes.

écuyer de la ville de Marseille; sur cette somme, 20.400 l. sont payées à la « discussion ». Sa charge de conseiller au Parlement est mise aux enchères et adjugée au sieur d'Albert[1] pour 55.000 livres.

On disperse à la criée ses collections, sa bibliothèque, sa galerie de tableaux. M. le conseiller d'Antrechaux en acquiert quatre pour 87 livres, après estimation d'Estienne Graille, qui s'intitule pompeusement négociant en tableaux; le reste est vendu 763 l. 8 s.[2] Parmi les tableaux de Creissel, signalons : une Samaritaine, des groupes de fruits, un portrait « de la dame de Saint-Michel », deux groupes de fleurs, « un tableau sur le véllin », une « Famille sainte », le portrait de Creissel; diverses estampes représentant le Christ, le roi d'Espagne, M. de Morant[3], intendant de Provence, Mgr le dauphin, cinq batailles d'après Lebrun, etc. Sa vaisselle est fondue à la Monnaie; elle produit 4.241 l. 13 s. 8 d., « à ce compris les jetons et pourfileures[4] ». Son frère, Nicolas-Gabriel Creissel, est mis en demeure de se démettre de sa charge de substitut du procureur général du roi au Parlement; un sieur Gordes l'achète pour 2.800 livres. Elle en avait coûté 6.000. Le prix fait retour à la masse qui ne s'en trouve guère enrichie. Les procureurs du pays agirent en l'occurrence avec quelque précipitation et dépouillèrent cet infortuné substitut avec une brusquerie d'autant plus déplacée que, selon sa propre parole, « il était chargé d'une grosse famille » et que le bombardement de Toulon lui avait occasionné de grandes pertes. L'intendant, que cette misère ne laissa point insensible, à la prière de Nicolas-Gabriel Creissel, lui fit délivrer un secours de 400 livres, à valoir sur ses droits[5]. Quant à la femme de l'imprudent trésorier des

1. Marc-Antoine d'Albert de Roquevaux (28 août 1679-13 décembre 1760), reçu conseiller le 15 mai 1703, donna sa démission en 1712 et se retira à l'Oratoire. Il était fils de François, conseiller au Parlement, et de Françoise de Reboul de Lambert.

2. Mais les frais à déduire s'élevèrent à 676 l. 6 s. 4 d.

3. Thomas-Alexis de Morant, intendant de Provence de 1680 à 1687, devint premier président du Parlement de Toulouse.

4. Arch. des Bouches-du-Rhône, C. 56, f° 385 v°.

5. L'ordonnance de l'intendant est du 3 décembre 1707.

Etats, elle est dans une gêne si complète que Joseph Blanc, receveur des capitations pour les années 1704 et 1705, pratique une saisie-arrêt entre les mains du curateur pour avoir payement de la somme de 67 livres, montant de la capitation due depuis deux ans par Mme Creissel et sa femme de chambre.

Le désastre est donc complet tant pour lui que pour sa famille, qui a eu la faiblesse de mettre une partie de ses capitaux à sa folle disposition. Tous ses commanditaires en sont pour leurs cautions. Le capiscol François Laugier et son frère Nicolas Laugier, capiscol de l'église cathédrale de Toulon, y perdent 40.000 livres, le sieur Rodolphe Chambon, ancien échevin de Marseille, 30.000 livres, le sieur Jean de Bellerot, ancien premier juge consul de Marseille, 20.000 livres. Les plus sérieusement atteints sont encore son beau-frère Charles Yeard, secrétaire du roi, qui l'avait cautionné pour 90.000 livres et continuait à lui prêter, ainsi que Paty, dont la faillite s'élève à 250.000 livres.

Nombreux sont les créanciers; la liste en est curieuse. Des détails navrants s'y rencontrent parfois : telle cette veuve d'Hyères, qui a confié son modeste avoir au financier émérite qu'elle a cru deviner dans Pierre Creissel. Réduite maintenant à la misère, elle sollicite vainement le remboursement de ce qui lui a été enlevé. Mais ce fait n'est-il pas de tous les temps?

La province entra en arrangement avec le syndicat des créanciers et réussit presque à sauver sa mise. Des payements réguliers et à peu près mensuels furent effectués par les curateurs à la caisse des Etats; les acquits émanent tantôt du sieur Laugier (1706), caissier des Etats, de M. de Tiolaine (1707), procureur général de M. Silvy[1], le nouveau trésorier du pays, de Dodun ou de Dugrou[2], ou de Gau-

1. Jacques Silvy, conseiller, secrétaire du roi, protégé de Chamillard, fut trésorier des Etats de Provence de 1703 à 1713.

2. André-Georges Dugrou, écuyer, conseiller du roi, receveur général des domaines et bois en Provence, devint trésorier du pays suivant bail du 23 décembre 1712, consenti pour une période de sept années. Il

tier[1] (1713), associé d'André-Georges Dugrou, à qui Silvy a, sans hésitation, cédé une place qui lui avait fait perdre en moins de cinq ans 360.000 livres.

Un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 3 juin 1710 détermine le rang des créanciers de Creissel. Figurent avec un ordre privilégié la femme de Creissel, dont la créance est de 22.677 l. 17 s. 3 d., non compris les intérêts de sa dot, impayés depuis 1706, le substitut Creissel à qui il est dû 3.841 l. 13 s. et la demoiselle Claire de Laugier qui réclame 3.879 l. 3 s. 9 d. Le règlement de ces sommes est fait de préférence à la créance de la province. Il faut citer parmi les créanciers les conseillers de Bénault et d'Eguilles, Antoine Grasset, marchand à Toulon, etc. Les dividendes furent si minimes que certains créanciers se contentèrent de reprises en nature. Nombre d'entre eux furent ruinés.

La liste des débiteurs nous permet de comprendre pourquoi la liquidation rencontra tant de mauvais vouloirs et de résistances. Les plus grands noms de Provence figurent parmi les obligés de Creissel. Dans ces conditions, il n'était point commode d'obtenir la restitution d'avances aussi considérables, libéralement consenties par un financier accessible à tous. On rencontre souvent, dans les notes de Creissel, des indications ainsi conçues : « Prêté 560 livres à Massillon, gentilhomme du Languedoc, dont je n'ai d'autre connaissance que de l'avoir vu à Montpellier. » Voilà ce qui s'appelle de l'imprudence. Le recouvrement de cette somme dut présenter, semble-t-il, quelque difficulté.

s'était associé Gaspard Dodun, écuyer, conseiller du roi, commissaire de marine, ainsi que Dominique de Montgrand de Mazade et Jean de Reynaud de Chateauneuf, présentés à titre de cautions, mais en réalité intéressés à raison d'un quart chacun dans l'affaire.

1. Dès 1718, Dugrou s'associe avec Henri Gautier, bourgeois. Mais en 1729, l'assesseur de Colla ayant manifesté des doutes sur la sincérité de ses comptes, Dugrou est exclu et Gautier reste seul trésorier du pays, fonction qu'il occupe jusqu'en 1750. Ses successeurs furent Honoré Philip et Joseph Lyon Saint-Ferréol (1750-1756), Lyon Saint-Ferréol (1764), Lyon Saint-Ferréol et Joachim-Félix Pin (1770-1790). Les dates entre crochets sont celles des baux passés par les procureurs du pays.

Des officiers de vaisseau, des commissaires de marine, des écrivains du roi de la marine de Toulon, des chanoines, des magistrats, des marchands, tels sont ceux à qui Creissel a prêté. Dans « le dépouillement de l'état des biens et effets du sieur Creissel qui existaient le 1er janvier 1704 » sont portés comme débiteurs le maréchal de Villeroy, le président de Bandol, le marquis de Solliers, le conseiller de Peynier-Thomassin, M. de Thoron, chanoine de Saint-Sauveur, etc. Mais la majeure part est due par les communautés toujours en retard pour acquitter leurs impositions. Le recouvrement de ces sommes, dont quelquefois elles se libérèrent en nature, fut la grosse difficulté de cette faillite, d'autant que les communautés se faisaient un malin plaisir de plaider, prétendant avec impudence qu'elles avaient payé déjà.

Le calcul de leurs dettes, augmentées des intérêts depuis 1702, donne aux curateurs un surcroît de travail, qu'ils surmontent cependant avec une aisance dont on peut être étonné, tant ces opérations sont longues. Le 14 août 1736, l'intendant rend une ordonnance « portant qu'il sera procédé à la liquidation des sommes dues au pays par la faillite de Creissel, en présence du curateur à la discussion et des syndics des créanciers ». Le 28 septembre 1736, l'intendant liquide les sommes restant dues à la province. Le 2 novembre 1736, Pierre Jaulne présente son rapport définitif. Enfin, le 16 novembre 1737, les procureurs du pays dressent un état des sommes que doit encore Creissel. La dette était alors de 27.996 l. 2 s. 11 d.

Pierre Creissel mourut avant la clôture définitive de cette liquidation interminable, le 30 novembre 1734[1]. Sa fin nous remet en mémoire celle de ce financier dont parle La Bruyère dans son chapitre des *Biens de fortune* : « Il est mort insolvable, sans biens et ainsi privé de tous les secours. » On regretta fort peu Creissel, car le trésorier des Etats, ayant

1. Sur la descendance de Gabriel et Pierre Creissel, voir L. de Berluc-Pérussis, *Lettres inédites de l'Ami des Hommes et du Bailli de Mirabeau (1765-1767)*, dans le Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, t. VIII (1897-1898), p. 453, note 1.

des intérêts communs avec tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, devait les entraîner dans sa chute. Chacun pâtissait des conséquences de sa déplorable gestion. Le nombre des faillites en 1702 est bien plus considérable qu'en 1690, par exemple, lorsque Jacques Le Blanc se trouva au-dessous de ses affaires. Comme le fait ressortir Marchand, « à un point de vue général, c'était le désordre dans les affaires mêmes de la province, des comptes inextricables à régler avec les commis du trésorier, des procès sans fin avec ses ayants droit[1] ». Les procureurs du pays devaient recourir à des emprunts pour faire face aux besoins urgents et improviser toute une administration nouvelle.

Lebret, qui avait découvert le vice de cette organisation financière provinciale, n'était pas éloigné d'en opérer la réforme. Il avait compris que ces catastrophes, loin d'être imprévues, avaient pour causes bien visibles deux obligations qui conduisaient presque fatalement le trésorier des Etats à la banqueroute : 1° les avances considérables à lui imposées par des gens de qualité dont l'autorité et l'influence dans la province lui étaient indispensables, à qui il devait céder pour mériter leurs bonnes grâces ; 2° le payement, dès le premier jour de chaque mois, d'un douzième du don gratuit. Pour remplir ces diverses conditions, le trésorier empruntait. Il empruntait quelquefois aussi pour contenter ses goûts personnels, ses habitudes de luxe. Il se trouvait vite, d'emprunt en emprunt, acculé à la faillite. Lebret proposa que le don gratuit fût seulement exigible par trimestre, terme échu, ce qui aurait permis au trésorier d'en opérer le recouvrement intégral. Il demandait aussi de déclarer nuls les emprunts faits par un trésorier en exercice sans l'approbation des procureurs du pays. Cette réforme parut trop rude ; aussi ne fut-elle jamais adoptée. Et les faillites continuèrent.

Jean Audouard.

1. Marchand, *op. cit.*, p. 163.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LE STYLE DU 1er AVRIL A TOULOUSE.

En 1899, M. l'abbé Esparbès a fait à Toulouse, au Congrès des Sociétés savantes, une communication dont l'importance n'a peut-être pas été remarquée comme elle aurait dû l'être. Il s'agit de l'usage qu'avaient les notaires toulousains au xve siècle de faire commencer l'année non à Pâques (style de France), ni au 25 mars (style le plus fréquent en Languedoc), mais au 1er avril.

Le travail de M. l'abbé Esparbès est encore inédit, et il n'en a paru qu'un très court résumé dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*[1]. M. l'abbé Esparbès, s'appuyant sur les documents conservés aux archives des notaires, a établi que la date du 1er avril a été surtout fréquente au xve siècle (15 notaires de 1400 à 1450, 12 de 1450 à 1500 et seulement 4 de 1500 à 1520), tandis que celle du 25 mars a été en faveur au xvie siècle (6 de 1400 à 1500, 30 de 1500 à 1565)[2].

En dehors des documents des archives notariales, il y a aux archives de la ville d'autres documents qui permettent non seulement de confirmer ces conclusions par des faits précis, mais encore de les étendre jusqu'au commencement du

1. 1899, p. 116.
2. M. l'abbé Esparbès nous a lui-même confirmé ces renseignements très résumés dans le *Bulletin* et nous le remercions ici de son obligeance.

XIVe siècle[1]; ce sont les livres matricules dans lesquels les notaires créés par les capitouls inscrivaient avec la formule de serment le modèle du seing manuel dont ils devaient authentiquer leurs actes[2]. En outre, l'emploi de ce style dans des documents municipaux prouve qu'il n'était pas particulier aux notaires[3].

Jusqu'au XIVe siècle, ces livres matricules ne fournissent pas d'éléments chronologiques en nombre suffisant pour permettre de connaître le style dont on fait usage C'est, en effet, avec les dates comprises entre le 25 mars et le 1er avril qu'on peut obtenir des conclusions certaines. Or, de 1266, date où commencent les registres, à 1304 environ, les créations de notaires n'ont lieu qu'à de longs intervalles (une ou deux fois par an, et quelquefois pas tous les ans), et il n'y a aucune date pour fin mars.

Pour le début du XIVe siècle, c'est à peine également si on peut, dans le premier volume, relever quelques dates utiles.

La date suivante : 1304, samedi après l'Annonciation[4], correspond soit au 28 mars 1304 (Pâques étant le 29 mars ; dans ce cas, ce serait le style du 25 mars, mais c'est peu vraisemblable, car on eût dit plutôt « samedi veille de Pâques »), soit au 27 mars 1305 (Pâques, 18 avril; dans ce cas, ce serait le style de Pâques ou du 1er avril).

1. M. l'abbé Esparbès ne s'est occupé, en effet, que du XVe et du XVIe siècles, les archives des notaires ne remontant pas plus haut.

2. Cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 603; Roschach, *Signets authentiques des notaires de Toulouse du* XIIIe *au* XVIe *siècle*, dans *Revue archéologique du midi de la France*, t. I, 1867, in-4°, p. 142-62. — Chaque notaire inscrit d'abord l'année et le jour du mois, son nom, la mention du serment, enfin il donne le dessin de son signet. Voici la formule usitée au XIVe siècle : *Item anno domini... die... mensis...* (ou *anno quo supra, die... mensis* ou *anno et die quibus supra*) *ego... oriundus de... fui creatus publicus Tholose notarius per dominos de capitulo superius nominatos* (la liste est donnée à chaque renouvellement de capitouls) *et juravi modo et forma quibus supra* (la formule est soit au début de chaque année, soit en tête du volume); on ajoute un peu plus tard : *et signum meum apposui quod est tale* (ou au XVe siècle : *signum meum quo in publicis actibus uti volo aposui quod est tale*).

3. Le greffier ou le notaire municipal n'aurait pas, en effet, laissé mettre de telles dates sur le registre si l'usage n'avait pas été général.

4. Premier volume, f° 51, n° 643.

En revanche, la date suivante : *anno domini M°CCC° XXIIII°, die sabbati [s] in vigilio ramis palmarum videlicet II° die exitus mensis marcii*[1], correspond au 30 mars 1325; ici donc, ou bien il y a eu oubli du changement de millésime après le 25 mars, ou bien c'est le style de Pâques (7 avril), ou bien le style du 1er avril.

De même « 3 avril 1330, mardi *avant* Pâques[2] » correspond bien au 3 avril 1330; ici donc, ce n'est pas le style de Pâques, mais rien ne permet d'affirmer si c'est le style de l'Annonciation ou du 1er avril.

Ainsi, sur ces trois dates, la première et la seconde semblent éliminer le style de l'Annonciation ; la troisième élimine le style de Pâques d'une façon certaine. Il faudrait donc en conclure qu'à ce moment-là c'est le style du 1er avril qui était en usage.

A partir de 1335 environ, les inscriptions de notaires deviennent au contraire des plus fréquentes, et c'est précisément en mars et avril qu'elles ont surtout lieu. Pour le même jour, on trouve souvent de dix à vingt notaires inscrits, et quoique dans ce cas les notaires successifs se servent généralement de la formule *anno et die quibus supra,* nous avons néanmoins pour la période comprise entre le 25 mars et le 1er avril d'une même année une suite de quantièmes formulés en assez grand nombre pour que nous puissions en tirer des conclusions d'une certitude absolue. Nous les donnons dans le tableau ci-dessous : la première colonne contient le dernier quantième du millésime vieux style antérieur à l'Annonciation; ce millésime persiste après l'Annonciation (2e colonne) et change seulement en avril (3e colonne, nouveau style)[3].

1. *Ibid.*, f° 96, n° 1286.
2. *Ibid.*, f° 146.
3. Les quantièmes qui sont ici donnés représentent la série complète qui figure dans le registre entre la première date de la colonne de gauche et la première du nouveau style (3e colonne).

MILLÉSIME VIEUX STYLE antérieur A L'ANNONCIATION	PERSISTE après L'ANNONCIATION	CHANGE (nouveau style) EN AVRIL	PAQUES	RÉFÉRENCES
1336, 22 mars.	30 mars.	1337, 1er avril.	20 avril.	1er vol., f° 216, nos 3837-8, 3854.
1337, 24 —	25, 27, 30 mars.	1338, 2 —	12 —	2e vol., nos 108, 113,115,130, 131.
1338, 19 —	30 mars.	1339, 2 —	28 mars.	*Id.*, 260, 282, 287.
1339, 24 —	27, 27, 29, 29[1], 30 mars.	1340, 1er —	16 avril.	*Id.*, 348, 354-5, 357-8, 360, 368.
1340, 24 —	28, 29, 30, 31 mars.	1341, 13 —	8 —	*Id.*, 495, 498, 511,516,520, 545.
1341, 23 —	26, 27, 30 mars.	1342, 4 —	31 mars.	*Id.*, 623, 632, 640, 644-5.
1342, 5 —	29 mars.	1343, 1er —	13 avril.	*Id.*, 691, 693, 716.
1343, 23 —	26, 27, 29, 30, 31 mars.	1344, 3 —	4 —	*Id.*,816-7,823-4, 826-7, 829.
1344, 24 —	26, 26[1], 30, 31 mars.	1345, 1er —	27 mars.	*Id.*, 901, 910, 913-4, 920-1.
1345, 23 —	27 mars.	1346, 5 —	16 avril.	*Id.*, 966-8.
1346, 18 —	25, 28, 30 mars.	1347, 5 —	1er —	*Id.*, 1057, 1059-60, 1064-5.
....	....	....	....	....
1348, 23 —	27, 27, 27, 28, 28[1] mars.	1349, 3 —	12 —	*Id.*, 1326-32.
1349, 17 —		1350, 1er —	28 mars.	*Id.*, 1412-3.

Ce qui se dégage d'abord de l'examen de ce tableau, c'est qu'il y a lieu d'éliminer complètement le style de Pâques. On peut, en effet, constater qu'en 1337, 1338, 1340, 1343, 1344, 1346, 1349 (dates nouveau style, 3e colonne), le millésime a changé avant la date de Pâques, tout comme en 1304 et 1330; et inversement, en 1339, Pâques étant le 28 mars,

1. Cas où le notaire a répété le quantième au lieu de la formule ordinaire *anno et die quibus supra;* voir plus loin.

le 30 mars porte encore le millésime de 1338; en 1345, Pâques étant le 27 mars, le 30 et le 31 mars sont encore du millésime de 1344. En 1342, il est vrai, Pâques est le 31 mars et le millésime change le 4 avril; mais ce serait une erreur d'en conclure que dans ce cas, comme dans d'autres analogues (1347, 1350), c'est Pâques qui a déterminé le changement; les deux séries d'exemples qui précèdent, ceux où le millésime change avant Pâques et ceux où Pâques étant en mars le millésime ne change pas pour fin mars, prouvent bien que la date de Pâques est sans influence sur le changement de millésime.

Reste le style de l'Annonciation. Or, le tableau qui précède nous fournit (2e colonne) une liste considérable de quantièmes postérieurs au 25 mars où le millésime ne change pas; c'est donc encore l'exclusion du style du 25 mars.

On pourrait, il est vrai, prétendre que le maintien du millésime après le 25 mars est le résultat de l'erreur bien connue qui dans les premiers jours d'un nouveau millésime consiste, par oubli, à se servir encore de l'ancien. Mais ici ce n'est pas le cas. Nous avons, en effet, pour les années 1338, 1341, 1344, entre le 25 et le 31 mars, quatre ou cinq quantièmes donnés; si l'un des notaires avait fait l'erreur, un des suivants l'aurait certainement rectifiée en mettant la nouvelle année au lieu de répéter à son tour *anno quo supra*[1]. Bien plus, à trois reprises, on trouve une répétition de date caractéristique. En 1340, nouveau style, un premier notaire met pour date : *anno quo supra* [1339 vieux style] *et die vicesima septima mensis marcii;* le notaire suivant met une date identique : *anno quo supra et die* xxa *septima mensis marcii;* un troisième met simplement *anno et die quibus supra*. Si le premier notaire avait fait l'erreur de

1. Les inscriptions ayant eu lieu le même jour (*anno et die quibus supra*) sont encore plus nombreuses (23 notaires du 25 au 30 mars 1338 n. st.), mais nous n'en tenons pas compte dans notre raisonnement, la formule ayant pu être copiée machinalement sur les actes précédents; au contraire, le fait qu'un notaire donne un nouveau quantième indique que son attention était éveillée; et, par conséquent, s'il ne donne pas un nouveau millésime, c'est que ce n'était pas le cas.

millésime, le second notaire, puisqu'il répétait le quantième, alors qu'il aurait pu mettre la formule ordinaire : *anno et die quibus supra*, n'aurait pas hésité à donner aussi le nouveau millésime au lieu de mettre : *anno quo supra*[1]. En 1346, d'ailleurs, l'année a été mise en vedette entre le 27 mars et le 5 avril[2].

Il faut donc écarter Pâques et l'Annonciation et trouver une autre explication. Or, on remarquera dans le tableau que tous les quantièmes de mars appartiennent au millésime vieux style, tandis que tous les quantièmes d'avril, à partir du 1er, sont toujours du nouveau millésime. C'est bien la preuve que nous avons ici affaire à un véritable système, que l'erreur habituelle ne saurait intervenir, qu'il s'agit d'un autre style et que ce style ne peut être que celui du 1er avril[3].

Ainsi, pour le second quart du XIVe siècle, le doute n'est pas possible; c'est bien le style du 1er avril dont nous avons ici des exemples pendant onze années consécutives. Le style de l'Annonciation n'est cependant pas complètement abandonné, car, en 1348, c'est dès le 26 mars que le millésime change (Pâques étant le 20 avril)[4].

A partir de 1350, les créations de notaires, au lieu d'être surtout fréquentes en mars et avril, se répartissent davantage sur tous les autres jours de l'année[5], et, dès lors, c'est

1. Deuxième volume, nos 354-6. Même répétition (voir le tableau) pour le 29 mars 1340 (nos 357-9), 26 mars 1344 (nos 910-3), 27 et 28 mars 1349, n. st. (nos 1326-32).

2. Deuxième volume, fo 94.

3. Les registres même des notaires, au XVe siècle (archives des notaires), montrent d'ailleurs qu'il s'agit bien d'un système et non d'une erreur. L'année finie, le notaire laisse le reste de la page en blanc et passe à la page suivante en mettant l'année nouvelle en vedette; or c'est au 1er avril que cela a lieu. Voir par exemple le registre de Louis Dubois : fo 38, 24 mars 1432; vient ensuite, en vedette, année 1433; suit un acte du 1er avril (or Pâques est le 12 avril). Fo 79 vo, 30 mars 1433; fo 80 ro, année 1434 en vedette; suit un acte du 1er avril (Pâques le 28 mars). Fol. 110 vo, 31 mars 1434; fo 111 ro, année 1435 en vedette; suit un acte du 12 avril (Pâques le 17 avril). Fol. 130 vo, 19 mars 1435; fo 131 ro, année 1436 en vedette; suit un acte du 5 avril (Pâques le 8 avril).

4. *Ibid.*, no 1160.

5. Si la formule *anno quo supra* persiste, le jour change avec chaque

à peine si entre le 25 mars et le 1er avril nous avons pour chaque année une ou deux dates; souvent même il n'y a aucune date du 15 mars au 30 avril. De plus, les erreurs évidentes sont fréquentes, la formule *anno quo supra* qui se répète pendant des pages entières est souvent reproduite machinalement par chaque nouveau notaire, alors qu'il aurait fallu changer. Nous allons donner ci-dessous les seules dates qui permettent des conclusions un peu précises.

Il y a d'abord quatorze années qui, ne fournissant aucune date entre le 25 et 31 mars et, par suite, aucune indication au sujet du style de l'Annonciation, écartent absolument le style de Pâques, le changement de millésime ayant lieu avant Pâques.

VIEUX STYLE	NOUVEAU STYLE	PAQUES	RÉFÉRENCES
1355, 25 février.	1356, 19 avril.	24 avril.	2e vol., nos 1597-8
1366, 16 mars.	1367, 15 —	18 —	— 198-9
1369, 18 —	1370, 5 —	14 —	— 258-9
1374, 20 —	1375, 9 —	22 —	— 367-8
1375, 26 février.	1376, 7 —	13 —	— 398-9
1380, 24 janvier.	1381, 5 —	14 —	— 508-9
1393, 19 mars.	1393[1], 6 — / 1394, 8 —	19 —	— 731-3
1396, 13 février.	1397, 18 —	22 —	— 786-7
1399, 16 —	1400, 2 —	18 —	— 840-1
1402, 21 mars.	1403, 7 —	15 —	— 906-7
1408, 8 —	1409, 3 —	7 —	— 1030-1
1412, 18 février.	1413, 1er —	23 —	— 1113-4
1419, 23 mars.	1420, 1er —	7 —	— 1243-4

notaire (voir les tableaux suivants où les dates sont rigoureusement données telles qu'elles se succèdent dans le registre).

1. L'erreur est évidente ici pour le 6 avril.

On remarquera d'ailleurs que dès le 1er avril le changement est fait; la liste qui précède ne s'oppose donc pas au style du 1er avril.

Voici maintenant onze années qui ne pouvant prêter matière à discussion pour Pâques[1] excluent le style de l'Annonciation[2].

MILLÉSIME VIEUX STYLE avant le 25 mars.	APRÈS LE 25 MARS	PREMIÈRE DATE APRÈS 1er AVRIL	PAQUES	RÉFÉRENCES
1357, 15 mars.	26 mars.	1358, 2 mai.	1er avril.	3e vol., nos 11-13
1358, 20 —	28 —	1358, 2 avril. 1359, 23[3] —	21 —	— 40-3
1370, 24 —	31 —	1371, 18 —	6 —	— 275-7
1376, 21 —	26 —	1377, 1er —	29 mars.	— 432-4
1383, 8 —	27 —	1384, 25 juin.	10 avril.	— 566-8
1385, 1er —	26 —	1386, 16 mai.	22 —	— 598-600
1392, 20 —	27, 29 —	1393, 15 avril.	6 —	— 711-4
1394, 19 —	27 —	1395, 25 mai[4].	11 —	— 755-7
1397, 14 —	28, 30 —	1398, 2 mai.	7 —	— 799-802
1400, 12 février	30 —	1401, 1er juin.	3 —	— 862-4
1421, 20 —	31 —	1422, 29 mai.	12 —	— 1277-9

1. Il s'agit de cas analogues à ceux cités plus haut pour lesquels le changement de millésime se produisant après Pâques ne peut cependant pas être attribué à Pâques.

2. On pourrait, il est vrai, objecter que pour chacune des années nous n'avons plus qu'un seul quantième du 25 au 31 mars et qu'il y a eu encore oubli chaque fois. Mais il serait vraiment curieux que l'erreur habituelle se fût ainsi répétée si souvent; d'ailleurs, pour le 31 mars 1421 vieux style, le millésime est écrit en entier, *anno domini M.III^c vicesimo primo*.

3. C'est la seule date qui comporte le style de Pâques et tous les exemples contraires nous donnent le droit de supposer que cette fois la date du 2 avril 1358 est le résultat de l'oubli habituel.

4. Année en vedette entre le 27 mars et 25 mai.

Enfin, voici quatre années qui excluent à la fois et le style de Pâques (le changement de millésime ayant eu lieu avant Pâques pour trois et n'ayant pas eu lieu après Pâques pour une) et le style de l'Annonciation (le changement n'ayant pas eu lieu après le 25 mars) :

MILLÉSIME VIEUX STYLE avant le 25 mars.	APRÈS LE 25 MARS	PREMIÈRE DATE APRÈS 1er AVRIL	PAQUES	RÉFÉRENCES
1350, 24 mars.	25 mars.	1351, 11 avril.	17 avril.	2e vol., nos 1462-4
1353, 12 —	29 —	1354, 7 —	13 —	— 1557-4
1404, 24 —	28 —	1405, 16 —	19 —	3e vol., nos 941-3
1420, 22 janv.	29, 31 —	1421, 16 —	23 mars.	— 1263-6

Ces quatre années ne peuvent donc s'expliquer que par le style du 1er avril. Et comme dans les vingt-cinq années qui excluent les unes Pâques, les autres l'Annonciation, il n'y en a pas une seule qui s'oppose à ce style, que toujours le millésime est changé en avril et ne l'est jamais en mars[1], nous pouvons en conclure que pendant la deuxième moitié du XIVe siècle c'est le style du 1er avril qui a été en usage à Toulouse.

Les livres des notaires présentent ensuite une lacune de 1422 à 1464, et lorsqu'ils reprennent nous ne trouvons pour la fin du XVe siècle, de 1464 à 1499[2], contrairement à la période précédente, que des exemples du style de l'Annonciation[3] et les livres suivants de 1500 à 1536 fournissent aussi à peu près tous les ans la preuve de l'emploi du style

1. Voir les exemples du 31 mars et du 1er avril.

2. Quatrième volume.

3. 24 mars 1472, 26 mars 1473; 23 mars 1481, 29 mars 1482; 16 mars 1488, 29 mars 1489; 16, 31 mars 1494, 31 mars 1495; ici, l'un des notaires a ou bien fait l'erreur ou bien fait usage du style du 1er avril (4e vol. nos 242-3, 595-6, 910-1, 1220-2).

du 25 mars[1]. On trouve cependant encore un exemple du style du 1er avril en 1522[2] et probablement aussi en 1521[3], et c'est encore, sans doute, une trace de ce style que dénote l'habitude qu'avaient les pariers du Moulin du Château narbonnais à Toulouse de tenir leur assemblée pour la reddition des comptes et l'élection des administrateurs annuels le 1er avril[4]; leur année financière allait du 1er avril au 31 mars[5] et correspondait ainsi exactement à l'année civile lorsque le style du 1er avril était en usage[6].

C'est donc entre 1422 et 1464 que dans les documents municipaux on a abandonné ce style pour revenir à celui du 25 mars[7], mais les exemples cités par M. l'abbé Esparbès et les deux qui précèdent montrent cependant que le style du 1er avril a été encore employé parfois chez les notaires au XVIe siècle.

Les livres matricules des notaires disparaissent en 1536; mais nous pouvons cependant poursuivre cette étude, non dans les livres des délibérations des conseils, qui se tiennent à intervalles trop éloignés, mais dans les registres du Consistoire (registres d'audiences des capitouls). Ces registres forment pour chaque année capitulaire (de décembre à décembre) un volume dans lequel on trouve aussi un très grand nombre

1. Vingt-quatre exemples : 23 mars 1500, 27 mars 1501; 20 mars 1503, 26 mars 1504; 18 mars 1505, 26 mars 1506, etc., etc.; 20 mars 1535, 29 mars 1536.

2. 1521, 27 mars avant Pâques, 29 mars avant Pâques (répété deux fois), 31 mars avant Pâques; 1522, 1er avril (Pâques, 20 avril) [7e vol., nos 270-4].

3. 1520, 19, 26, 26 mars; 1521, 5 avril (Pâques, 31 mars) [7e vol., nos 193-6].

4. Arch. de la ville, fonds du Moulin du Château, comptes de 1524-1608, fo 8 ro (assemblée du 6 avril 1525 pour la reddition des comptes de 1524-5).

5. *Ibid.*, fo 21 vo « ceste presente année [1534] finissant mil vc trente cinq le dernier jour de mars ».

6. Au XVIe siècle, ils se servaient du style de l'Annonciation et le compte allait d'une assemblée annuelle à l'autre, dans les premiers jours d'avril.

7. Nous ignorons pourquoi cet usage a été abandonné, mais il est assez curieux de constater que c'est après l'établissement du Parlement à Toulouse. Ce style du 1er avril ne correspondant à aucune fête religieuse, il se peut que le Parlement soit intervenu pour le faire abandonner au profit du style de l'Annonciation, généralement usité dans son ressort. Notons pourtant que le Parlement, Cour royale, a toujours suivi le style de France ou style de Pâques.

d'éléments chronologiques, les capitouls tenant audience presque tous les jours. Nous ne donnerons pas ici les dates que nous avons relevées, il suffit de dire que de 1538 à 1564 le changement de millésime a lieu tous les ans[1] dès le 26 mars (le 25, jour de fête, n'étant pas naturellement jour d'audience, sauf en 1562 [capitouls protestants] où la date du 25 mars 1562 suit celle du 24 mars 1561).

Enfin, en 1565, c'est dès le 2 janvier qu'on trouve le changement de millésime, conformément à l'édit de Paris de l'année précédente qui, on le sait, avait été immédiatement enregistré par le Parlement de Toulouse[2].

Ainsi nous pouvons dire que très probablement pour le premier quart du XIVe siècle, d'une façon absolument certaine pour le second quart et la seconde moitié du siècle et le premier quart du XVe, c'est le style du 1er avril qui est en usage dans les registres de notaires. Pour la fin du XVe siècle et le début du XVIe, c'est, au contraire, le style de l'Annonciation, et c'est aussi ce dernier style que l'on rencontre dans les documents municipaux de la même époque jusqu'à l'adoption du style du 1er janvier (1565).

Ces conclusions sont donc conformes à celles de M. l'abbé Esparbès, qui, en outre, a montré que, même au XVIe siècle, il y a encore quelques exemples de ce style, et l'on voit immédiatement quelles conséquences on doit tirer de tous ces faits. C'est, en effet, avec la plus extrême prudence qu'on devra désormais pour le XIVe et le XVe siècles, et aussi pour le XVIe, examiner les dates comprises entre le 25 mars et le 1er avril; on pourrait commettre facilement pour cette période une erreur d'une année si on ne tenait pas compte du style du 1er avril. Enfin, pour la période antérieure au XIVe siècle, il faudra se montrer peut-être encore plus réservé, puisqu'aucun élément ne nous permet de savoir l'usage suivi à ce moment, et que, d'autre part, l'usage si général au XIVe siè-

1. Seules les années 1540, 1547, 1553, 1556, 1559 (c'est-à-dire 5 sur 27) ne fournissent pas de date pour fin mars.

2. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 113.

cle du style du 1er avril donnerait lieu de croire que les origines de ce style sont peut-être beaucoup plus anciennes.

François GALABERT.

II

LE SIRVENTÉS D'AUSTORC DE SEGRET.

(*Suite et fin.*)

Mais il y avait des parents d'Edouard non seulement dans la famille royale d'Angleterre, mais aussi dans les maisons couronnées de France, de Naples et de Castille. Édouard était fils d'Eléonore de Provence et, par conséquent, neveu de Charles d'Anjou, qui avait épousé Béatrix, sœur d'Eléonore. Il était aussi le cousin germain de Philippe-le-Hardi, fils de Marguerite, sœur aînée d'Eléonore. Enfin, il avait épousé lui-même, en 1254, Eléonore de Castille, fille d'Alphonse X.

Et justement, cette dernière parenté avec la maison de Castille doit faire examiner un instant s'il ne s'agit pas, dans le sirventés d'Austorc de Segret, d'Henri, frère d'Alphonse X, et, par conséquent, oncle d'Edouard. Ce prince infortuné méritait aussi d'être vengé en 1273. Alphonse X, son frère, ne s'en souciait pas, et certainement Edouard se serait honoré en tentant l'entreprise. Or, s'il l'avait fait, il se serait encore trouvé en présence de Charles d'Anjou, le mauvais génie du temps.

Henri de Castille avait été fait prisonnier à Tagliacozzo avec Conradin. Il n'était point monté sur l'échafaud, comme son malheureux allié, mais Charles l'avait exposé à la risée populaire en le faisant promener dans une cage de fer de Naples à Palerme et jusqu'en Pouille. Là, il l'avait enfermé dans une forteresse obscure d'où l'illustre prisonnier ne sortit qu'en 1284, sur l'intervention d'Honorius IV. Les troubadours s'intéressèrent à son sort. Paulet de Marseille demanda sa libération dans un *planh* admiratif et plein

d'émotion[1]. Folquet de Lunel en fit autant[2] Austorc de Segret pourrait donc s'être joint à eux. Henri de Castille était aussi « sans égal par l'intelligence et le savoir ». Sa valeur était légendaire et il avait été à Tagliacozzo le champion malheureux du bon droit[3].

Mais il faut remarquer qu'Austorc ne sollicite pas une simple mise en liberté; il parle de *vengeance.* Son texte dit clairement, en employant le passé, que Henri n'est plus vivant :

> ... *era* de sen e de saber ses par
> E totz lo mielhs *era* de sos parens.

Il est donc certain qu'il s'agit d'un mort et, par conséquent, d'Henri d'Allemagne. Et voilà la date du poème reportée forcément après le carême de 1271 et même au printemps de 1273, après le retour d'Edouard de la Palestine.

Dès lors, on comprend facilement, puisque Edouard est roi depuis le 16 novembre 1272, qu'il s'agit aussi de lui dans le vers 25. *Lo reys que non fo perdens* et qui, au contraire, a gagné « par les armes, tout ce qu'il a voulu posséder et conquérir », c'est lui. L'histoire le confirme. Dès 1253, Edouard est investi de la Guienne et nommé « duc de Gascogne ». Alphonse X réclame cette province, mais la cède bientôt au prince anglais, à qui il donne sa fille Eléonore en ma-

1. Voir ce beau *planh* dans Raynouard (*Choix*, IV, 72) :

> « ... Valors a presza gran deschazensa
> ... per la preizo del pros N Enric,
> Lo plus ardit de Burcx tro en Alamanha.
> ... Per valor e per noble coratge,
> Mantenia N Enricx l'honrat linhatge
> De Coraldi. »

« Valeur a subi une grande chute — par la prison du preux Henri, — le plus hardi de Burgos jusqu'en Allemagne. — ... Par valeur et par noble courage, — Henri maintenait le lignage honoré de Conradin. »

2. Raynouard, *Choix*, IV, 239 :

> « E c'om rendes N Enric (qu'ora seria). »

« Et (il serait bon) qu'on rendît Henri (à la liberté), car ce serait l'heure. »

3. Les efforts des troubadours furent vains; Edouard ne s'intéressa pas au sort de son oncle.

riage (1254). Cette union apporte même à Edouard le Ponthieu et le comté de Montreuil, tandis que son père lui confie l'Irlande, le pays de Galles, Bristol, Stamford et Gratham. Le prince anglais, ainsi apanagé et marié, parcourt en vainqueur presque tous les tournois de France, d'Espagne et d'Allemagne. Il y gagne le surnom de *Longues-Jambes* et y provoque parfois des combats meurtriers[1]. Cependant, l'Angleterre est déchirée par la guerre civile. Henri III et Richard de Cornouailles sont vaincus et faits prisonniers à Lewes (14 mai 1264); Edouard, qui a été personnellement vainqueur des milices de Londres dans le combat, est pourtant pris lui-même et enfermé à Kenilworth avec son cousin Henri d'Allemagne. Mais il s'échappe, réorganise le parti royal et, avec l'aide d'Henri, gagne la bataille d'Evesham (4 août 1265), délivre son père et son oncle et tue le chef des rebelles, Simon de Montfort, comte de Leicester. La royauté sera si bien raffermie par cette victoire et celles qu'Edouard remportera encore pendant deux ans que le vainqueur pourra partir sans crainte pour la croisade.

Mais là, évidemment, il s'est mal conduit aux yeux d'Austorc de Segret. Comme Charles d'Anjou et Philippe-le-Hardi, il n'a pas exterminé les Turcs, mais traité avec eux quand il n'en fallait épargner aucun (v. 11)[2]. Il a donc failli à Dieu (v. 29); aussi lui est-il survenu *abaissamens* (v. 28). Austorc veut désigner par là : 1° la paix conclue avec Bibars; 2° la tentative d'assassinat dont Edouard a été victime en Palestine; 3° l'assassinat d'Henri d'Allemagne; 4° la spoliation

1. Un tournoi auquel il prit part en 1273, à Chalon-sur-Saône, à son retour de la Palestine et d'Italie, fut réellement sanglant et prit le nom de « combat de Chalon ».

2. La relation de la croisade d'Edouard est assez bien racontée dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury (XVIII, 159 sq.). Edouard débarqua à Acre, en 1271, avec mille guerriers choisis. C'était peu, en face du soudan Bibars (El Melik-ed-Daher) qui avait ruiné Antioche, pris Césarée (Palestine), Safed, et terrorisé les chrétiens de Syrie. Néanmoins, il entreprit résolument de reconquérir Jérusalem, s'empara de Nazareth et arriva à Château-Pèlerin. Mais un musulman fanatique tenta de l'assassiner et le frappa au bras avec un poignard empoisonné (17 juin 1272). Réduit à l'inaction et voyant ses soldats décimés, Edouard signa une trêve avec Bibars et reprit la route d'Europe (15 août).

dont la maison anglaise est l'objet en Guienne de la part des Français.

Cette spoliation et les traités qui permirent à Edouard de la rendre simplement temporaire sont connus. Mais les historiens n'ont pas assez remarqué que la question intéressait aussi au premier chef Oth de Lomagne. Or, comme c'est cette dernière considération qui pousse Austorc de Segret à écrire et lui fait envoyer son sirventés à Lectoure et à Auvillars, il est nécessaire d'exposer les faits dans leurs grandes lignes.

Alphonse de Poitiers († le 25 août 1271) avait laissé, par son testament, son apanage du Poitou et de l'Auvergne, ainsi que le Toulousain, au roi de France. Jeanne, sa femme, morte trois jours après lui, avait disposé personnellement de sa dot et des fiefs qu'elle tenait de sa grand'mère, Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur-de-Lion. Elle avait donné le marquisat de Provence à Charles d'Anjou et l'Agenais et le Quercy à Philippa, fille d'Oth de Lomagne.

Mais les volontés des deux défunts trompaient trop de cupidités pour être respectées. Charles d'Anjou réclama le Poitou et l'Auvergne. Marguerite de Provence, sa belle-sœur et son ennemie acharnée à la cour de France, fit échouer ses démarches. On ne lui laissa même pas le marquisat de Provence, qui fut donné à l'Eglise en échange, il est vrai, au profit du roi de Naples, de concessions importantes en Campanie.

Quant à Philippa de Lomagne, c'était encore une enfant, et son père Oth était un trop petit personnage pour faire triompher ses droits. En tout cas, l'Agenais et le Quercy étaient légués à sa fille, non comme propriété souveraine, mais pour faire retour à la couronne d'Angleterre. On voit donc comment les intérêts d'Edouard et ceux d'Oth de Lomagne se confondaient. Le testament de Jeanne de Toulouse était parfaitement licite en droit : le retour de l'Agenais au roi d'Angleterre avait été prévu formellement par le traité de 1259, si Jeanne mourait sans enfants. Il en avait été de même du Quercy, dont l'attribution aux Anglais avait été plus disputée, mais néanmoins reconnue, puisque Al-

phonse de Poitiers en avait dû verser les revenus au roi Henri III[1]. Celui-ci, d'ailleurs, réclama l'Agenais et le Quercy par une lettre du 25 octobre 1271[2].

Rien ne prévalut d'abord contre la cupidité de la maison de France. Les sénéchaux de Philippe-le-Hardi mirent la main sur les deux provinces. Henri III mourut sans avoir fait rapporter la mesure (16 novembre 1272). Oth de Lomagne mourut, à son tour, à une date qui n'est pas connue, mais avant 1274, puisque cette année-là, à la Chandeleur, Gui, comte de Saint-Pol et *tuteur* de Philippa, soutenant les droits de sa pupille devant le Parlement de Paris, se vit débouter de ses prétentions[3]. Quant à Edouard Ier, qui revint à Bordeaux, dès 1273, pour contenir les appétits toujours en éveil de Gaston VII de Béarn, il ne fut d'abord pas plus heureux concernant la succession de Jeanne de Toulouse : il n'obtiendra l'Agenais par négociations qu'en 1279 et le Haut-Quercy sera enfin vendu à Philippe-le-Bel pour 3.000 livres tournois, par le traité de Paris (août 1286).

On voit clairement qu'Edouard était *abaissé* en Guienne à son retour de la Terre-Sainte, et l'on comprend qu'Oth de Lomagne, à qui s'adresse Austorc, ait souhaité une guerre entre la maison de France et le roi anglais. On a déjà compris aussi pourquoi le premier motif de cette guerre éventuelle était, dans l'imagination des réclamants, la vengeance de l'assassinat d'Henri d'Allemagne. Le père de Gui de Montfort était d'ailleurs connu en Guienne. où il avait été sénéchal de Henri III jusqu'en 1253, et il y avait laissé le souvenir d'une rigidité exceptionnelle. Je rappellerai plus loin qu'en 1265, après Evesham, sa veuve Aliénor, chassée d'Angleterre avec ses fils, était venue agiter le pays, en cédant à la Navarre le comté de Bigorre, dont l'Angleterre était suzeraine.

Le sens du poème est maintenant intelligible dans tous

1. Dom Vaissete (édit. Privat, IX, 9). — La somme payée par la France était de 3.720 livres.
2. *Ibid.*, IX, 9.
3. *Ibid.*, IX, 8, note.

ses détails. Mais pourquoi Edouard ne suivit-il pas les conseils qui lui étaient donnés? Est-ce à cause de la mort d'Oth, qui dut survenir bientôt après? Est-ce parce qu'il était étroitement apparenté aux rois de France et de Naples et qu'il comptait sur un mouvement de justice de leur part? Les deux raisons ont dû avoir leur influence et Edouard était de taille à patienter. En réalité, le pape faisait tout de même quelque chose pour venger Henri d'Allemagne, et la France dut, à son tour, se résigner à céder l'Agenais et à racheter le Quercy. Mais, en 1273, une raison plus immédiate encore et plus forte dut rendre Edouard prudent.

Philippe-le-Hardi s'était rendu en personne, l'année précédente (25 mai), dans le comté de Foix, pour réprimer une révolte de Roger-Bernard. L'expédition avait été vivement menée et, le comte rebelle emprisonné, Philippe avait fait déterminer la frontière qui séparait ses domaines de l'Aragon et construire tout un chapelet de forteresses sur les Pyrénées et les confins de la Gascogne. Ce sont peut-être ces *castelhs ben bastitz* qu'Austorc voudrait voir *derrocar* (v. 38).

L'expédition reçut le nom railleur de « petite guerre de Foix ». Elle n'en constitua pas moins, par sa rapidité et ses résultats, une leçon de choses dont Edouard I[er] était trop intelligent pour ne pas profiter. Ses sujets anglais n'aimaient pas à venir se faire tuer en Guienne; ils frémissaient encore au souvenir des récentes guerres civiles et avaient même des velléités d'en fomenter de nouvelles. La Guienne, réduite à ses propres forces, aurait eu probablement le sort du comté de Foix. Edouard comprit, mais autrement qu'Austorc de Segret, que les Français ne lui auraient laissé *sai ni cima ni razitz, ni forsa ben garnida,* si sa valeur avait tenté l'impossible, c'est-à-dire s'il avait cherché, par les armes, à venger Henri d'Allemagne et à reconquérir l'Agenais et le Quercy, même la Bigorre. Après avoir assuré la défense de la Guienne et de la Gascogne, il prit le chemin de l'Angleterre, où l'appelaient les affaires du pays de Galles et de l'Ecosse. Il débarquait à Douvres au printemps de 1274.

L'appel à la croisade ne fut pas plus entendu que l'appel à Edouard. Le concile de Lyon (1274) organisa pompeusement une expédition éventuelle outre-mer; mais ce *passage* n'eut point lieu. « Charles et le roi français » continuèrent à *desguidar* les chrétiens, et l'Eglise en resta « honnie » (v. 43-44).

J'en viens aux renseignements que j'ai promis de donner sur Austorc, abbé de Séguret.

Ce personnage paraît dans les chartes du Velay dès 1245 et meurt après 1293. Pendant cette longue carrière de près de cinquante ans, il fut mêlé à quelques événements notables qui lui firent connaître la cour de France et jouer un rôle dans les rapports de l'Eglise d'Anis avec le comté de Bigorre. Voici cette carrière, d'après une dizaine de documents mis au jour dans les quarante dernières années :

I. — Le 17 septembre 1245, le chapitre d'Anis fait un échange de rentes avec l'Hôpital du Puy. L'acte est passé dans la salle du chapitre, en présence de presque tous les chanoines : *Actum Anicii, in Capitulo... testibus presentibus ad hoc specialiter vocatis et rogatis, Beraldo de Contaniel, abbate Secureti, Armando* (lo vesconte), *abbate Sancti-Petri de Turre...*[1], AUSTORGIO DE MONTE ACUTO, *Bertrando Maleti*[2], *canonicis aniciensibus*[3].

(On voit qu'Austorc n'est encore que simple chanoine; son prédécesseur à l'abbaye de Séguret est même nommé.)

II. — En novembre 1253, un acte célèbre a lieu dans le chapitre d'Anis. Bertrand de Ventadour, évêque, vend à Henri III, roi d'Angleterre, la suzeraineté spirituelle que les prélats du Puy exerçaient depuis 1062 sur le comté de Bigorre et qui leur rapportait annuellement soixante sous *morlàas*. La vente est faite moyennant 3.200 livres *podienses*, acquittées au contrat. Austorgius, devenu abbé de Séguret, est encore témoin dans l'acte et a

1. Armand de Polignac devint évêque du Puy de 1255 à 1257. Il eut pour successeur Gui Folqueys, qui fut poète provençal et devint pape sous le nom de Clément IV (1265-1268). — Saint-Pierre-la-Tour était une abbaye formant paroisse au Puy.

2. Je signale Bertrand Malet, parce qu'il remplira, en 1257, une mission importante à la cour de France avec Austorge de Montaigut.

3. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*. Paris, Leroux, 1906 ; t. IV, p. 108.

été convoqué exprès. *Testes ad hoc vocati sunt scilicet : G. archidiaconus Lugdunensis, Armandus de Pollemniaco, abbas Sancti-Petri,* EUSTORGIUS DE MONTE AGUTO, *abbas Segureti...* [1]

III. — En 1257, le chapitre d'Anis demande à Louis IX d'exempter le diocèse du Puy du droit de régale et envoie auprès du monarque, pour présenter sa pétition, Gui de Montlaur [2], doyen, Eustorge de Montaigut, abbé de Séguret, et Bertrand Malet, chanoine. La mission réussit à merveille et Louis IX renonça à une prérogative qui lui était chère [3].

IV. — Le 19 juin 1270, Austorge de Montaigu, abbé de Séguret, agissant comme auditeur de Saint-Georges [4], et Falcon d'Espaly [5], chanoine d'Anis, font une transaction au sujet d'une place de la ville du Puy [6].

V. — Le 5 mai 1272, Armand V, vicomte de Polignac, fait son testament et donne comme tuteurs à ses enfants mineurs : *Dominum Beraudum, dominum de Mercorio* [7], *et dominum Gari-*

1. Ch. Rocher. *Rapports de l'Eglise du Puy avec le comté de Bigorre, Tablettes du Velay*, t. III, année 1873, pp. 479-81. — La charte originale est à la B. N., mss. coll. Bréquigny, t. LXIII, fol. 261. — Reproduction par M. A. Jacotin, dans les *Preuves de la maison de Polignac*, I, 248.

2. Je me suis déjà occupé en passant de Gui de Montlaur dans mes études antérieures. (V. *Pons de Montlaur dans l'Histoire et dans la poésie provençale*, Le Puy, 1909, Peyriller, Rouchon et Gamon, pp. 26, 27 [note] et 28.) Gui de Montlaur devint évêque de Valence en 1274 (*Gall. Chr.*, édit. de 1656, III, 1114).

3. La pétition présentée par Gui de Montlaur, Eustorge de Montaigut et Bertrand Malet existe aux Archives nationales, sous le titre : *Litteræ quibus Aniciense Capitulum a Ludovico, rege Franciæ, petit ut Guidoni Fulcodii, episcopo novissime electo regalia concedantur.* — Datée de novembre 1257 et scellée du sceau ogival du chapitre (coll. Douet d'Arc, Plon, Paris, 1867, n° 7285). — Reproduction dans De Laborde, *Layettes du Trésor des chartes*, III, 392 *b*. — La décision de Louis IX a été publiée par Caillau : *Gloires de N.-D. du Puy*, 389-91. — Enfin, une lettre de remerciements du chapitre est à la Bibliothèque nationale, mss. fonds latin, n° 9988, fol. 202, *Registrum Curiæ Franciæ.* — Reproduction par Ch. Rocher, *Tablettes du Velay*, III, 174-75.

4. Saint-Georges était une église-paroisse au Puy. Elle avait un chapitre de chanoines.

5. Espaly est aujourd'hui une commune des environs immédiats du Puy. Au XIII[e] siècle, Espaly avait un château dont les évêques d'Anis faisaient leur séjour préféré.

6. A. Jacotin, *Inventaire des Archives de la Haute-Loire*, section G, p. 111.

7. Béraud X, baron de Mercœur, en Auvergne. — Voir étude de M. Boudet dans la *Revue d'Auvergne* (1905).

num de Monte Acuto[1], *et dominum* Austorgium de Monte acuto, *et Guillelmum de Monte Revello*[2], *prepositum Aniciensem, et Iterium Sarraseni, domicellum*[3].

VI. — Le 11 janvier 1274, Armand VI (*Armandetus*), vicomte de Polignac, prête foi et hommage à Guillaume de la Roüe, évêque du Puy[4], et Austorgius est en tête des témoins : *Actum et datum in Capitulo veteri Anicii... presentibus testibus vocatis et rogatis et in Capitulo predicto et ad hoc specialiter congregatis : domino* Austorgio de Monte acuto, *abbate Secureti, domino Johanne Cardinalis, canonico forisdecano*, etc.[5].

VII. — Le 30 août 1283, Austorge de Montaigu, abbé de Séguret, donne procuration à Pierre César, légiste, à l'effet d'assigner Pierre Laurent en paiement de censives dues sur une maison sise au Puy et une vigne dépendant du terroir de Ronzade (près du Puy)[6].

VIII. — Le 7 décembre 1284, Frédole de Saint-Bonnet, évêque nouvellement élu[7], prête serment devant le chapitre, et Austorge est présent à son rang de troisième dignitaire de l'assemblée : *Acta fuerunt predicta in Capitulo Aniciensi... presentibus et congregatis in eodem Capitulo, venerabilibus viris Raymundo Atgerii, decano, Guillelmo de Monte Revello, preposito*, Austorgio de Monte acuto, *abbate Secureti, Johanne Cardinalis, forisdecano*, etc.[8]

IX. — Le 10 décembre 1285, le chapitre approuve l'engagement par Frédole de Saint-Bonnet, évêque, de la ceinture et du pectoral en or du grand-prêtre Aaron, en nantissement d'une somme de 1.124 livres tournois due par l'Eglise du Puy. L'engagement a naturellement lieu *de volontate et assensu expressis dicti Capituli*

1. Montaigu-le-Blanc-sur-Champeix, arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme). — Garin était le sixième fils de Pierre de Montaigut et devint grand-maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

2. *Montravel*, chef-lieu de canton de l'Ain, arr. de Bourg. — Famille comtale. (V. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, table.)

3. A. Jacotin. *Preuves de la maison de Polignac*, 1, 270.

4. Guillaume de la Roüe fut évêque du Puy de 1260 à 1283.

5. Je cite Jean Cardinal, parce qu'il est de la famille du troubadour Pierre Cardinal. — La charte VI se trouve dans les *Preuves de la maison de Polignac*, I, 276.

6. A. Jacotin, *Inventaire des Archives de la Haute-Loire*, section G, p. 88.

7. Frédole de Saint-Bonnet fut évêque du Puy de 1284 à 1289.

8. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, I, 283.

Aniciensis, videlicet venerabilium virorum domini Raymundi Atgerii, decani Aniciensis, domini Guillelmi de Monte Revello, prepositi aniciencis, AUSTORGII[1], *abbatis Secureti*[2].

X. — Enfin, le 23 avril 1293, Jeanne de Navarre, reine de France, prête hommage à l'Eglise du Puy pour le comté de Bigorre. Eustorgius est encore témoin : *Acta sunt hec in Capitulo aniciensi, testibus presentibus et existentibus in hoc Capitulo, R. Atgerii*[3], *decano, G. de Monte Revello, preposito*, EUSTORGIO DE MONTE ACUTO, *abbate Segureti*[4].

De ces dix actes divers, quatre sont de la première importance : 1° et 2° les deux hommages qui concernent le comté de Bigorre; 3° la mission d'Austorge auprès de Louis IX en 1257; 4° la tutelle du jeune vicomte Armand VI, de Polignac, confiée à Austorge.

Cependant, cette dernière mission a un intérêt tout local et je ne la mentionne spécialement que pour montrer la confiance dont jouissait l'abbé de Séguret.

La mission auprès de Louis IX semble contredire l'interprétation de Chabaneau. Il est évident que les pétitionnaires envoyés par Gui Folqueys, ami personnel du monarque[5], ne pouvaient pas être des ennemis du roi et qu'Austorge ne semble pas ainsi qualifié pour écrire, quinze ans plus tard, une satire violente contre la maison de France et en l'honneur de l'Angleterre. Mais l'attachement à Louis IX ne com-

1. Il est bon de remarquer que le titre : *de Monte acuto*, est oublié.

2. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, I, 286.

3. On verra plus loin que ce personnage contribua activement à réunir la Bigorre à la France, sous la suzeraineté de l'Eglise du Puy. Il s'était rendu à Tarbes et à Lourdes, avec Longpérier, en 1291, pour prendre possession du comté en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris.

4. Ch. Rocher, *Rapports de l'Eglise du Puy avec le comté de Bigorre, Tablettes du Velay*, t. IV, pp. 23-39. — A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, I, 301.

5. Gui Folqueys, évêque du Puy de 1257 à 1260, puis archevêque de Narbonne, cardinal et enfin pape sous le nom de Clément IV (1265-1268), était né à Saint-Gilles vers 1200, avait été jurisconsulte de Raimon VII, puis d'Alphonse de Poitiers, et enfin conseiller de confiance de Louis IX. Je prépare une étude sur sa prière à la Vierge (Suchier, *Denkmäler*, Halle, 1883, pp. 273 et suiv.). Je ferai surtout connaître les documents qui concernent sa carrière avant qu'il fût pape.

portait pas la haine des rois anglais; il ne comportait même pas l'estime pour Charles d'Anjou. Celui-ci était exécré à la cour de France elle-même par l'entourage de Marguerite de Provence.

Il est donc admissible qu'Austorge de Montaigut a pu regretter la mort de Louis IX (v. 16) et maudire Charles d'Anjou et même Philippe-le-Hardi après la mort du saint roi.

Mais le rôle d'Austorge est surtout suggestif dans les hommages qui concernent le comté de Bigorre. Je ne répéterai pas l'histoire curieuse de ce comté dans ses rapports avec l'Eglise d'Anis; cette histoire a été écrite, avec preuves, par Ch. Rocher, dès 1873, et je renvoie à ce travail de tout premier ordre[1]. Je mentionne seulement que la vente de novembre 1253, à laquelle a assisté Eustorge comme témoin, *ad hoc vocato*, fit réellement passer le comté sous la suzeraineté anglaise. Simon de Montfort, comte de Leicester et sénéchal en Guienne, en investit aussitôt son neveu Esquivat de Chabannes. Et celui-ci accepta la suzeraineté anglaise avec d'autant plus d'empressement que le comté lui fut disputé par son cousin Gaston de Béarn. Simon dut soutenir son neveu par les armes et occuper le château de Lourdes.

Seulement, en 1265, les choses changèrent. Simon de Montfort fut tué à Evesham et sa veuve Aliénor fut bannie d'Angleterre avec ses enfants. L'aîné de ceux-ci, Simon, aidé de sa mère, et en haine de Henri III et de son fils Edouard, le vainqueur d'Evesham, céda le comté de Bigorre à Thibaut II, roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, qui l'accepta pour sa fille Jeanne et en fit hommage dès 1266 à l'Eglise du Puy. Esquivat de Chabannes et le roi d'Angleterre protestèrent vivement et longtemps contre cette cession, mais Jeanne de Navarre épousa Philippe-le-Bel et celui-ci, en 1291, se fit attribuer le comté par le Parlement de Paris.

1. *Tablettes du Velay*, t. III, pp. 337-404; t. IV, pp. 23-39.

En 1273, au moment où Edouard Ier revient en Gascogne de la Palestine, la contestation est dans sa période aiguë. Les Montfort, ses ennemis personnels, les assassins d'Henri d'Allemagne, ont cédé la Bigorre à Thibaut, de la maison de France. Il est évident qu'il ne peut pas accepter un tel pacte et, en effet, dès qu'il est à Bordeaux, il mande près de lui Gaston de Béarn, l'adversaire d'Esquivat de Chabannes, et le retient quelque temps prisonnier. Ainsi, la question du comté de Bigorre doit se joindre à celle de l'Agenais et du Quercy quand on veut discerner quels litiges divisent, en 1273, les maisons de France et d'Angleterre et font pousser Edouard à la guerre par Austorc de Segret et *N Oth* de Lomagne.

Et pourquoi donc, dans ces conditions, l'abbé de Séguret, qui connaissait bien les droits d'Edouard, ne les aurait-il pas proclamés et même soutenus par la plume et le chant? Il est certain qu'Austorgius était, par sa situation et sa science, à même de dire son opinion sur le sujet avec une grande indépendance.

Cependant, remarquera-t-on, en 1293 il reçoit, comme tout le chapitre d'Anis, l'hommage de Jeanne de Navarre, reine de France, qu'il devait considérer comme une usurpatrice. C'est que la situation avait bien changé. Esquivat de Chabannes était mort en 1281, sans postérité; les états de Bigorre avaient reconnu, non sa sœur Lore, vicomtesse de Turenne, mais Constance, fille de Gaston de Béarn et veuve d'Henri d'Allemagne. Edouard avait obtenu l'Agenais en 1279 et vendu le Quercy à la France en 1286. Il ne réclamait plus la Bigorre comme en 1273; ce comté était même effectivement annexé à la France. Philippe-le-Bel et son sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, l'avaient fait confisquer par Longpérier, assisté de Raymond Atgier, doyen du Puy. La cause était donc jugée. Ainsi devait penser Austorgius en se résignant. J'en trouve une preuve dans son abstention lorsque Lore de Turenne vint, à son tour, rendre hommage au chapitre d'Anis (novembre 1293).

Austorgius peut donc être l'auteur du sirventés. Il semble

bien que, vers la fin de sa carrière, on a oublié son nom de *Monte acuto*. Ce titre ne figure pas dans l'acte du 10 décembre 1285 (IX de la liste). D'autre part, les deux chartes concernant la Bigorre disent : *abbas Segureti*, avec un *g*. C'est la latinisation pure du mot vulgaire *Segret*. Un sceau de 1245 porte en latin la mention *Secreti*.

La version de Chabaneau est donc très acceptable. Elle deviendrait presque certaine s'il était possible de démontrer que *Monte acuto* était une localité de la Bigorre ou de la Guienne anglaise. Alors, Eustorgius de Monte acuto, *abbas Segureti*, serait nécessairement, en 1273, sujet anglais, et l'on comprendrait qu'il nommât Edouard I[er] *lo rey* sans autre épithète (v. 25), qu'il connût *N Oth* de Lomagne et soutînt ses intérêts. Mais cette démonstration n'est pas possible. Les localités qui portent le nom de Montaigu (= Montaigut, Montégut) sont très nombreuses. Il y en a deux dans l'Ariège, trois dans la Haute-Garonne, une dans le Tarn, une autre dans le Tarn-et-Garonne, et même une dans les Hautes-Pyrénées. Celle-ci, néanmoins, située près de la Neste, ne faisait point partie de la Bigorre, mais du Comminges, dont elle était, par sa position et son château, une des plus fortes places. Montaigut-de-Quercy, tout près de la Lomagne, serait tout désigné pour la patrie d'Austorc, si la moindre indication authentique venait à notre secours. Mais je n'ai pas découvert cette indication.

M. A. Jacotin, dans ses *Preuves de la Maison de Polignac* (table), fait Austorgius originaire de Montaigut-le-Blanc sur Champeix (arr. d'Issoire, Puy-de-Dôme). Et il a de fortes raisons pour cela. La famille de Montaigut-le-Blanc a donné un évêque au Puy, Bernard de Montaigut, en 1236. Cet évêque mourut en 1248, lorsque Austorge était déjà chanoine d'Anis. De là à penser que ce dernier est un neveu du prélat, ou au moins son parent, il n'y a qu'un pas. J'ai moi-même fait remarquer, dans mon étude sur *Estève de Belmont* (*Annales du Midi*, janvier 1909), que Bernard de Montaigut, évêque du Puy, eut cinq frères illustres dans les armes ou dans l'Eglise, surtout en Orient. Austorge, s'il était le fils ou

le neveu d'un de ces personnages, chanterait donc la croisade par tradition. Dans l'acte du 5 mai 1272, Austorge est nommé immédiatement après un Guérin *de Monte acuto* qui, lui, est bien de la famille d'Auvergne. C'est le sixième fils de Pierre de Montaigut et il devint grand-maître des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. En même temps qu'Austorge est abbé de Séguret, un Falco de Montaigut est prévôt à Brioude[1]. Mais il n'est pas néanmoins certain que M. A. Jacotin ait raison, et ainsi la question reste insoluble, au moins pour le moment.

Toutefois, l'incertitude dans laquelle il faut rester ne détruit pas les remarques faites plus haut sur le rôle d'Austorgius dans les événements concernant le comté de Bigorre et la déformation du mot *Seguret* en Segret. Il est évident que le chapitre d'Anis entretint des représentants dans la Bigorre à diverses reprises. Nous voyons le doyen, Raymond Atgier, s'y rendre en personne en 1291. Austorgius, abbé séculier, chargé de missions importantes par les Polignac et par son évêque jusqu'à Paris, a donc pu aller en Bigorre, même s'il était étranger au pays, connaître ainsi *N Oth* de Lomagne et embrasser sa cause[2].

C. Fabre.

1. Ce Falco de Montaigut, avec l'assentiment de son chapitre, confère, le 9 septembre 1259, à Gui Folqueys, évêque du Puy, une chanoinie de comte dans l'abbaye de Saint-Julien de Brioude. La charte de la cérémonie est aux Archives de la Haute-Loire, fonds de l'évêché, et a été reproduite par l'abbé Peyrard dans les *Tablettes du Velay*, t. II, pages 109-110.

2. La *Gallia christiana nova* consacre (II, col. 743) une notice à Eustorge de Monteacuto, le signale à partir de 1266 et le fait vivre jusqu'en 1298. Elle ne mentionne aucun des actes que j'ai rapportés, mais en indique, avec leurs dates, un certain nombre d'autres qu'il est facile d'intercaler dans ma liste. Toutefois, comme la *Gallia* commet une erreur manifeste (col. 717, note *b*) en affirmant qu'en 1257 Odon Cardinal est abbé de Séguret, je n'ai pas cru devoir faire état des renseignements qu'elle fournit.

III

REQUÊTE DES HABITANTS DE VERRIÈRES (AVEYRON).

La pièce que nous publions ici nous a été obligeamment communiquée par M. Carrière, instituteur à Salles-Curan (Aveyron). Elle est écrite sur deux feuillets doubles de papier qui semblent avoir été cousus ensemble et arrachés d'un registre. Bien qu'elle ne porte ni signature ni date, on peut affirmer avec quelque probabilité qu'elle provient de Verrières; c'est une copie qui a dû être écrite en même temps que l'original envoyé au juge de Sévérac et qui donne une date approximative, puisque l'écriture est du xve siècle : nous ne pouvons préciser davantage.

La moitié inférieure du verso de la deuxième partie du feuillet intérieur (f° 3) est restée en blanc, ainsi que le dernier feuillet (f° 4) recto et verso. Il n'y a aucune ponctuation et on ne trouve de majuscules qu'en tête des paragraphes, que nous avons numérotés pour faciliter les renvois de notre petit vocabulaire. Il y a dans la copie quelques négligences que nous avons cru devoir réparer en renvoyant en note la leçon corrigée, lorsqu'il ne s'agissait pas seulement de lettres ajoutées ou retranchées. Il n'y a pas (à une exception près) d'autres abréviations que les abréviations usuelles de *mossenhor*, de *lieuras* et de *dich*, *dichs*.

Il s'agit d'une réclamation des syndics de Verrières (canton de Saint-Beauzély, Aveyron), protestant contre une décision du juge de la baronnie de Sévérac, rendue à la requête des syndics de Lapanouse (canton de Sévérac-le-Château, Aveyron), qui décharge les gens de Lapanouse d'une partie de leurs impositions au détriment de ceux de Verrières. Les opposants invoquent la tradition, les droits acquis et surtout leur pauvreté, qui contraste avec l'aisance des gens de Lapanouse. Les détails donnés sont intéressants pour l'histoire financière de l'époque et aussi pour l'histoire économique. La situation respective des deux communautés

n'a pas, d'ailleurs, sensiblement changé, et nous pouvons encore aujourd'hui nous rendre compte de la justesse des réclamations portées devant le juge.

La langue donne lieu aux observations suivantes :

L'*r* finale des infinitifs, surtout de ceux en *ar*, tombe souvent : *irrità* I, 8; *appelà* VI, 9; *esse* V, 2; *mostrà* VI, 9; *engrayssà* VII, 13; *melhurà* VII, 13; *intrà* X, 5; *pasturgà* X, 5; *comprà* XV, 13; *noyrì* IX, 2.

L'*i* tonique devant *l* développe un *e* au lieu d'un *a* : *fertiel* VII, 5; *fertiels* VII, 7; *steriel* VIII, 2; mais *infertial* VIII, 2, et *gentials* IX, 5; XI, 3 et 5, donnent la forme commune du rouergat ancien.

Mestià XV, 4 (non *mestiè*), aujourd'hui assourdi en *mestiò*, est la forme normale dans l'arrondissement de Millau.

Notons enfin *ne* pléonasmatique dans : *ni home que n'i tenga ne n'i aja ni blatz ni autres vieures* XV, 12.

L. CONSTANS.

[I] Per remostrar a vos, mossenhor lo jutge de la baronia de Saverac, a vostre loctenen ho autre de la presen causa conoyssen la injusta et inumana enpetratio facha et obtenguda de vos et de vostra cort per los sindicx et universitat del loc
5 de Lapanhosa pres del castel de Saverac a l'encontra dels sindics et comunitat del loc de Verieyras oppausans per manieyra de oppositio et de deffensa et per anullar, cassar et irrità la dicha impetratio et que per vos et per vostra cort sia dich et pronunciat los dichs impetrans a mala [et] injusta causa
10 aver impetrat et los dichs oppausans a bona et justa causa se appausar, et autras melhoras fis et contensios diso los dichs sindix de Verieyras appausans coma se ensec, non se astrengens as alcuna superflua probatio.

[II] Et permieyramen, presupauso los dichs oppausans, coma es (es) en veritat, que tota la baronia de Saveyrac en materia de talhas et de contributios es divisida et partida en tres partz : la una part es lo quastel et baylia de Saveyrac am
5 sas partidas amsianas et acostumadas, l'autra part es la baylia

I, 3 et inamal; 10 impetrar; 12 astrugens; II, 4 en lo.

de Layssac et de Layssagues am sas pertenensas amsianas et acostumadas, la tersa part es que se appela las Cambras, so es la terra de la dicha baronia que es situada en lo pays de Gavaudà et en la senescalsia de Belcayre, que es de las con-
10 tribucios reals del pays de Lengadoc, los locx de Peyraleu et del Somonta, de Verieyras, Lapanosa pres de Saveyrac, Sant Gregorii, Viminet et lurs pertenensas amsianas et acostumadas.

[III] Item, dis[o] que, en las talhas et subcidis reals, los tres terses de la dicha baronia se an acostumat de azegalar en certanas manieyras, que la una non ressembla a l'autra, mas son diversifficadas segon la natura et calhitat de las se-
5 nescalsias et cartiès de pays hon son situadas. Quar aquels que son en lo dich pays de Gavaudà et senescalsia de Belcayre contribuisso als tres stats de Lengadoc (v°); fan so los autres dos terces de la dicha baronia ajan a comenicar am los de Gavaudà; parelhamen una partida d'aquels que contri-
10 buisso son d'autra calitat que so del dich pays de Gavaudà, tant que tota la presen materia, la baylia de Layssagues et las dichas Cambras so affogadas et pago et contribuisso a las dichas talhas reals per fuocx, autre[s] cartiè[s] de la dicha baronia, coma es Vonc et Anglàs, non so pont affogatz ni con-
15 tribuisso per fuoc, ans contribuisso am lo contat et quatre quastelhanias en las dichas talhas reals, et aysso es veritat.

[IV] Item, venen a perpaus en las talhas, subcidis et donas que los habitans de tota la dicha baronia an acostumat de far al senhor de la dicha baronia, si serva autra manieyra: quar los de la baylia de Saveyrac preno una portio de las dichas
5 donas alcuna causa mens que non fan aquels de la dicha baylia de Layssac; las dichas Cambras ne preno alcuna causa may que non fan aquels [de] Vonc et Anglàs [et] contribuisso per so et lo miels que podo alcuna ves en las dichas donas am los de la dicha baronia, d'autras vegadas am los del dich
10 contat et quatre castelanias; et en aquesta manieyra es stat acostumat de fayre en las dichas donacios et observat de antiqua observansa, la qualha observansa non se deu mudar ni entrerompre sans eviden causa et manifesta, et de drech

III, 7 contributio; IV, 10 castelanies.

strich per lo qual la dicha baronia se regis en materia de con-
15 tribucio la costuma et observansa ansiana non se deu [mudar] ni entrerompre, et aysso es veritat.

[V] Item, appar per las causas desus dichas que los dichs impetrans, que volo esse talhatz per fogatges, an mal donat as entendre, quar, coma desus es dich, la dicha baronia es diversifficada en la dicha (en la d.) materia de talhas et en di-
5 versas manieyras segon que las senescalsias et payses on so situadas enporto, non pas per fuox coma los dichs impetrans an dich en lur empetratio, mas segon la costuma antiqua; quar la dicha baronia es divisida et separada coma desus es dich, *et separata* (*separata*) *debet esse ratio*, et aisso es ve-
10 ritat.

[VI] **(f° 2)** Item, venen et decenden al cas sus que es questio et debat entre las dichas partidas, los dichs impetrans non [an] occasio ni causa de molestar ni enquietar los dichs oppausans sus las causas en la dicha impetratio contengudas,
5 ni penre en partida los dichs oppausans, que non so mas hun membre de las dichas Cambras; quar, se se sentian esse gravatz en las partidas et quoequatios de las dichas donatios fachas et fasedoyras al dich Mossenhor de Saveyrac, devian appelà tota la dicha baronia et en aquela mostrà sos greuges
10 et demandar reparatios, ho al mens devian aver impetrat a l'encontra de totz los membres de las dichas Cambras, et affi que fos stat conogut que devia[n] portar quascun dels dichs menbres et non po[n]t eligir los dichs oppausans ni demandar repparatio a l'encontra de elses; et majormen considerar
15 que las dichas Cambras en la dicha materia de donatio es hun cors unit et non se pot re far ni proseser sans appelar totas las dichas Cambras et en aysi una quascuna en sa raso; et enaysi los dichs impetrans so (en)int[er]amen al respiech dels apaussans sens actio per la conjunctio et unio que las dichas
20 Cambras an acostumat de aver en las partisos et quoequatios de las dichas donatios. Et enaysi lo demando estre dich et declarat los dichs appausans per vos, Mossenhor lo jutge, et vostra cort.

VI, 2 dabat; 16 viut.

[VII] Item, *et dicto jure per ordinem*, evidenmen apar que los dichs impetrans non an aguda causa ni raso de demandar reparatio a l'encontra dels dichs oppausans per so que lo dich luoc de Lapanoza et sas pertenensas es situat et son situadas
5 en pays fertiel, uberos, fructifficant et planturos et en talo sieta que non hi vagua hun pam de terra que non sia situada en bels campz et fertiels, en losquals ha gran cop de belas pasturas am las quals los dichs impetrans fan gran noyrimen de bestials grosses, de jumenta[s], vaquas et buous, et los
10 yverns en los dichs pratz an grans proffiech[s] et utilitatz, et los teno en los reboybres dels dichs pratz la plus part de l'an, (v°) et se noyrisso parelhamen gran cop de bestials menutz et bon nombre per engrayssà et melhurà a las fis de los miels vendre et recaptar, et aysso es tot public et notorii.

[VIII] Item lo dich loc de Verieyras, coma es tot public, et son mandamen son situatz en pays steriel, magre et infertial, que la(s) [major] partida del tems non geto se non que dobla semensa, coma pays magre situat en baritanas et costas et
5 rognas et territoriis pendens, que per enondatio de las aygas que n'an menadas las terras los dichs appaussans non han en que semeno. Et parelhamen en lo dich luoc de Verieyras non ha que petitas vinhas am petita revenua, et las qual collochar am gran pena et trebalh.

[IX] Item los habitans del dich luoc de Verieyras non an pont pratz ni herbatges am que puesco noyrì bestials grosses ni menutz, et se n'i a alcus que ajon pratz, son petitz et ne paguo de quascun jornal una lieura de ces annal al senhor;
5 quar los autres pratz que so en lo dich loc son de gentials homes et non contribuables a las dichas donacios, et d'aquelha natura et qualitat son parelhamen los plus bels hostals, casaduras, boriatges et laors del dich loc.

[X] Item los dichs appausans non han on pastorgar ni ivernar lors bestials, quar la major partida del mandamen del dich loc sta en los deveses de Mossenhor de Saverac, dels quals l'un se appela Vinnac et l'autre Malavielha, en los quals

VII, 5, furtiel; 10 am; 14 plunc (*cf.* XII, 2, et XIII, 9).
VIII, 1 plunc; 7 palhelhamen; 8 petidas.

5 los dichs appausans non auso intrà ni pastorgà en neguna manieyra.

[XI] Item et parhelhamen los bosses et bartàs del dich loc de Verieyras se aparteno en partida al dich Mossenhor et l'autra partida als dichs gentials homes, et los dichs appausans non la[s] auso explechar en alcuna manieyra sans
5 lecencia del dich senhor et gentials homes.

[XII] (f° 3) Item, dessenden als personatges, bes mobles et se movens de las dichas partidas, coma es public et notorii, en lo dich loc de Lapanoza ho sas pertenensas ha merchans rix et poyssans vivens de diversas merchandarias, de draps,
5 fer[r]es, ayssadas, clissals, telas et autras merchandarias et de bestials comprar et revendre grosses et menutz, coma es hun appelat Johan Guisar, que de comuna oppinio ha valen en bes mobles et merchandarias, bestials et cabals la valhua de quatre melia lieuras; hun autre, appelat Peyre Arle, ha
10 valen en moble ho bestials, cabals ho (en) deutes (a) la valua de mial lieuras; hun autre, appelat Cat, ha valen en moble, bestials, cabals ho deutes la valua de dotse cens lieuras, otra et part lurs heretatges, boriatges et causas inmoblas. Los autres habitans del dich loc de Lapanosa son ben enmoblatz,
15 encabalatz, ben vestitz et ben caussatz, per so que an de que et ho podo fayre.

[XIII] Item, los dichs apausans son paures de mobles, bestials et cabals, et aquels bestials que an los teno a captanias et a cabals logatz et a meysso, et lo plus moblat home dels dichs oppausans non ha valent quaranta lieuras, et
5 d'aquels non hi a oltra quatre, quar los autres non han valen quinse lieuras de moble et so miserablas personas et mendicans et mal vestitz et mal calsatz, per so que non han de que, et so costrenchz entre granda paurieyra et endigencia, et ayso es public et notorii.

[XIV] Item vos, nostre dich senhor jutge, non devès atendre ni aver regart a las querelas d'alcus dels dichs impetrans que

XII, 4 vmens.

se diso estre trop talhatz et cargatz, quar so p..... per la en[e]qualitat d'aquestz que porto las talhas en lo dich loc de
5 Lapanosa, quar han ficat sus los habitans del dich loc hun succide que se appela lo cappatge, que es en gran prejudise del paure poble et relevamen dels rics, et en tota la dicha baronia non ha semblan cart de cappatge, et per so non es meravilhas se lo paure poble del dich loc se rancura, et major-
10 men quar los rics, que han lo gran moble, non so talhatz a lur degutz.

[XV] (v°) Item, diso los dichs appausans que la valua et stimacio dels dichs luocs de Lapanosa et de Verieyras et de la sieta et valimen d'aquels et dels personatges que habito en aquels et los bes mobles et merca[n]darias non han pon mestià
5 de prohansa, quar assas al huel so desus es notorii et maniffest, et majormen per los grans emolimens et proffiech[s] que endeveno al dich loc de Lapanosa et habitans d'aquel, per doas grandas fieyras que ha cascun an en lo dich loc de Lapanosa, a causa dels merchans que hi so et de los mer-
10 chandarias que teno, tant de drap quant de autras merchandarias et de bestials grosses et menutz, los quals se noyriso et se iverno en las pradarias del dich loc; et en lo dich loc de Verieyras non ha ni mercat ni fieyra ni mercandaria ni bestial a vendre ni home que n'i tenga ne n'i aja ni blatz ni
15 autres vieures, se non que tant quant ne van comprà en lo dich loc de Lapanosa, lo qual es ric et poten.

[XVI] Per que demando et requiero los dichs appausans estre dich(z) et pronunciat(z) per vos, mossenhor lo jutge, he per la presen cort, coma desus es dich et requerit, en condempnan los dichs impetrans en totz dampnatges et despensas
5 fachas et fasedoyras, de las quals protesto sollempnamen, imploran vostre benigne offici, salvan drech als dichs appausans de declarar et dedure lur drech [en] loc et temps plus amplamen.

XIV, 3 Un blanc de 2 à 3 centimètres après le *p* : il faut lire quelque chose comme *patisso;* 4 porta.
XV, 3 valuno; 5 ases (*mot français*).
XVI, 3 et condempnan.

VOCABULAIRE.

affogadas III, 12, *affogatz* III, 14. affouagées, -és.

ajan III, 8, part. prés. de *aver*.

amsianas II, 5, 6, 12, anciennes.

ANGLAS III, 14; IV, 7, Anglars, hameau de la commune de Bertholène, canton de Laissac (Aveyron).

ans III, 15, mais.

aparteno (*se*) XI, 2, appartiennent.

apausans XIII, 1, *app.* I, 10; X, 1, 5; XI, 3; XV, 1; XVI, 1, 6, *apaussans* VI, 18, *app.* VIII, 6 (mais *oppausans* I, 6, 10; II, 1; VI, 5, 13), opposants (ceux qui font appel d'une décision administrative).

appausar I, 9, faire opposition, faire appel.

assas (ms. *ases*) XV, 4, assez.

azegalar (*se*) III, 2, litt[t] : s'égaliser, payer l'impôt équitablement, proportionnellement à ses ressources respectives. Cf. Ducange, s. v. *adæquari* : Honorius imperator in lege anno 403, t. 5. Cod. Theodos., p. 134 : « Loca, quæ præstationem suam implere non possunt, præcipimus *adæquari*, ut quid præstare possint mera fide et integra veritate scribatur. » Cf. aussi Emil Levy, *Prov. suppl. Wœrterbuch*, s. v. *egalar* et *egalimen*.

baritanas (*situat en b. et costas*) VIII, 4, terrains broussailleux (?). Cf. *bartàs* (?).

bartàs XI, 3 (m. pl.), lieux couverts de buissons ou de ronces. Le pluriel est aujourd'hui *bortasses* (cf. *bosses* XI, 3).

BELCAYRE II, 9; III, 6, Beaucaire (Gard).

boriatges IX, 8; XII, 13, fermes.

cabals XII, 8, 10, 12; XIII, 2 et 3, argent et biens meubles (Dognon, *Instit. de Languedoc*, p. 296). Cf. *encabalats*.

CAMBRAS (LAS) II, 7; III, 11; IV, 5, etc. Les Chambres, territoire situé au sud et à l'ouest de Sévérac-le-Château et qui faisait partie du Gévaudan. Cf. Ducange, s. v. *camera* : CAMERÆ, *Provinciæ etiam, aut urbes quæ immediate Principi suberant, et fisci proprii erant, dictæ*; et voyez les nombreux exemples cités à l'appui.

captanias (*teno a*) *et a cabals logatz* XIII, 2, tiennent à cheptel et à louage (ne possèdent pas en propre). Cf. Duc., s. v. *tenere ad captaniam*.

casaduras IX, 7, bâtiments de ferme.

clissals (?) XII, 5.

collochar VIII, 8, arranger, travailler (des vignes).

contribuables IX, 6, qui doivent contribuer.

cop (*gran*) *de* VII, 12, beaucoup de.

despensas XVI, 4, dépens, frais de justice.

divisida II, 3 (fém. part. passé de *divisir*), divisée.

elses VI, 14, eux.

emolimens XV, 5 (pour *emolumens*), gains.

encabalats (*ben*) XII, 15, riches en *cabals*.

endeveno XV, 7, arrivent, échoient.

en[e]qualitat XIV, 4, injustice (dans la répartition des impôts).

enmoblatz XII, 14, pourvus de meubles.

enporto V, 6, comportent.

entrerompre IV, 13, 15, interrompre.

fasedoyras VI, 8 ; XVI, 5, qui doivent être faites, à faire.

fogatges V, 2, feux : *talhats per f.*, taxés à tant par feu.

fertiel VII, 5, *fertiels* VII, 7, fertile.

GAVAUDÀ II, 9 ; III, 6, 9, 10, Gévaudan, province à l'est du Rouergue.

gentials homes IX, 5 ; XI, 3, 5, gentilshommes.

inumana (?) I, 3, inhumaine.

infertiel VIII, 2, infertile.

irrità I, 8, rendre sans effet, annuler.

jumenta[*s*] VII, 9, bêtes de l'espèce chevaline, bêtes de somme.

LAPANOZA VII, 4 ; XII, 3 ; LAPANOSA II, 11 ; XV, 2, 7 ; LAPANHOSA I, 5, Lapanouse, canton de Sévérac-le-Château.

laors IX, 7, labours, terres labourables.

LAYSSAC II, 6, Laissac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Millau (Aveyron).

LAYSSAGUES II, 6 ; III, 11, territoire de Laissac.

LENGADOC II, 10 ; III, 7, Languedoc.

MALAVIELHA X, 4, défens voisin de Verrières appartenant au baron de Sévérac.

merchandaria XV, 13, pl. *-ias* ; XII, 7 ; XV, 9, 10.

meysso XIII, 3, action de confier, prêt.

mial XII, 11, mille.

moble (collectif) XII, 9, 10, mobilier ; mais XIV, 9, fortune mobilière, biens meubles.

notorii VII, 14 ; XII, 2, notoire.

otra XII, 12, outre.

part (prépos.) XII, 13, à part, en mettant à part.

partidas VI, 7, n. fém., partages.

petidas VIII, 8, corrigé en *petitas*, à cause de *petita*, qui se trouve à la même ligne, petites.

PEYRALÈU II, 10, Peyreleau, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Millau (Aveyron).

quoequatios VI, 7, 20, répartitions (équitables) des impôts.

reboybres VII, 11, regains.

revenua VIII, 8, revenu, produit.

rognas VIII, 5, terrains raboteux, maigres.

se non que VIII, 3, si ce n'est.

steriel VIII, 2, stérile.

SANT GREGORII II, 11, Saint-Grégoire, commune de Lavernhe, canton de Sévérac-le-Château.

SAVEYRAC II, 4, 11 ; IV, 4, etc. ; SAVERAC I, 1, 5 ; X, 3, Sévérac-le-Château, chef-lieu de canton, arrondissement de Millau (Aveyron).

SOMONTA (LO) II, 11, Le Samonta, commune de Sévérac-le-Château.

territoriis VIII, 5, terrains.

valhua XII, 8 ; *valua* XII, 10, 12 ; XV, 1, valeur.

VERIEYRAS (passim), Verrières, canton de Saint-Bauzély (Aveyron).

VIMINET II, 12, Vimenet, canton de Laissac (Aveyron).

Vinnac X, 4, défens à l'ouest de Verrières appartenant au baron de Sévérac.

VONC III, 14 ; IV, 7, Banc (*ou* Banc-Anglars, *c.-à-d.* Banc près Anglars), commune de Bertholène, canton de Laissac (Aveyron). Voy. notre édition du *Livre de l'Epervier* (Paris, Maisonneuve et C[ie], 1882), *Table des noms propres*, s. v. BONC et VONCUM.

Léopold CONSTANS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. Millardet. I. **Recueil de textes des anciens dialectes landais,** avec une introduction grammaticale, des traductions en dialectes modernes, un glossaire et une table des noms de lieux et de personnes. Paris, H. Champion, 1910; 1 vol. in-4° de LXVIII-340 pages. — II. **Petit atlas linguistique d'une région des Landes** (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, XIII). Toulouse, E Privat, 1910; 1 vol. in 8° de LXIV-424 pages. — III. **Etudes de dialectologie landaise : le développement des phonèmes additionnels** (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, XIV). Toulouse, E. Privat, 1910; 1 vol. in 8° de 224 pages.

Ces trois ouvrages, qui viennent de paraître simultanément et ont valu à leur auteur le grade de docteur ès lettres en Sorbonne, forment un ensemble. Ils visent la même fin, qui est d'arriver à une connaissance exacte et vraiment scientifique du dialecte landais. Mais quand nous disons « dialecte », il faut tout de suite s'entendre. M. Millardet — qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs des *Annales du Midi*, ayant publié ici même à diverses reprises des notes lexicologiques ou autres d'une pénétrante précision — sait fort bien que ce mot de dialecte, dont nous continuons à nous servir par commodité, n'a en lui-même aucune valeur objective, que c'est une simple abstraction et qui ne répond à rien de réel. Ce que l'on constate, lorsqu'on examine le langage dans une aire déterminée, quelle qu'en soit d'ailleurs l'étendue, c'est toujours un groupement de faits très complexe et infiniment variable, des limites qui s'entrecroisent d'une façon souvent capricieuse : et ce sont là des idées trop connues, trop généralement admises aujourd'hui pour qu'il y ait lieu d'insister. La région que, par suite de circonstances particulières, l'auteur a entrepris d'étudier linguistiquement, comprend quatre-vingt-cinq communes disposées

en éventail autour de Mont-de-Marsan : au sud, elle s'arrête à peu près à la ligne de l'Adour; du côté du nord, elle s'étend davantage, ayant pour points extrêmes Labouheyre à l'ouest, Maillas à l'est. Elle a donc été arbitrairement choisie en un sens, n'ayant guère de frontières naturelles, se trouvant comprise à peu près entre la ligne du chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, et, d'autre part, la limite du département des Landes : historiquement, elle correspond à l'ancien pays de Marsan, mais englobe aussi des portions notables de la Chalosse et de l'Albret. Voyons quels soins scrupuleux, quelle méthode vraiment sûre M. M. a employés pour y mener à bonne fin sa tâche d'explorateur.

I. — Tout d'abord, et bien que visant essentiellement la détermination des faits linguistiques actuels, il s'est dit que son enquête manquerait de base solide dans le passé s'il n'y joignait quelques spécimens étendus des actes rédigés dans la langue vulgaire de cette région pendant le moyen âge. Le *Recueil* connu de Luchaire ne renferme, en effet, que deux pièces du XIIIe siècle, l'une de Mont-de-Marsan, l'autre de Gabarret, qui aient directement trait à ce domaine : c'était vraiment trop peu. M. M. a voulu plus et mieux; il a fouillé attentivement les archives départementales et communales, il s'est adressé de préférence aux actes originaux, et en publie aujourd'hui soixante-cinq qui se rapportent à la région landaise, la dépassant seulement un peu au nord du côté de Bazas. Ces pièces d'archives, qui sont des chartes, des baux, des actes notariés authentiques, s'étendent chronologiquement de 1250 à la fin du XVIe siècle, et ont été réparties dans le présent *Recueil* d'une façon géographique : 19 pour la région de Mont-de-Marsan, 6 pour Roquefort, 9 pour Villeneuve, 11 pour Saint-Sever, 9 pour Tartas, 11 pour l'Albret et les pays limitrophes. Quelques-unes sont fort étendues, notamment celles qui se réfèrent à Saint-Sever, ou encore le testament de Pierre Amanieu, captal de Buch, rédigé, en 1300, par un notaire de Mimizan. Quoique toutes n'aient pas été données ici *in extenso*, les coupures sont toujours indiquées, et ne portent d'ailleurs que sur des répétitions ou des passages d'un intérêt secondaire. Le linguiste est sûr d'y trouver à peu près tout ce que nous pouvons savoir d'utile sur le gascon landais du moyen âge et du XVIe siècle; mais, d'autre part, l'historien pourra y glaner lui aussi plus d'un détail curieux sur certains points de droit, sur les mœurs et l'évolution économique de la contrée.

Que les textes choisis aient été bien déchiffrés et soigneusement

reproduits, je n'en ferai pas un mérite à M. M., puisque c'était son devoir d'éditeur; mais je dois cependant le constater. Il s'est entouré, en effet, de toutes les précautions désirables. Sauf la ponctuation nécessaire à la lisibilité, il n'a rien ajouté de son cru aux documents : il emploie les italiques pour la résolution des abréviations, les crochets et les parenthèses pour les additions ou les suppressions jugées indispensables à l'intelligence du texte. Les notes sont consacrées à élucider quelques passages obscurs, à indiquer quelques doutes de lecture, ou encore à fournir un certain nombre de variantes, lorsqu'il existe des originaux quelque copie intéressante. Tout cela est assurément de nature à nous donner confiance dans la sincérité de ces documents qui remplissent plus de deux cents pages de grand format, et il faut en particulier savoir gré à l'éditeur d'avoir poussé le scrupule paléographique jusqu'à distinguer toujours les *i* des *j*, et les *u* des *v* : cette distinction est précieuse, car elle pourra aider à solutionner certains problèmes relatifs à la phonétique de l'ancien gascon.

M. M., enfin, a fait précéder son *Recueil* d'une Introduction grammaticale où sont groupées la plupart des formes verbales, pronominales et autres, avec références à l'appui; il l'a fait suivre d'une Table complète des noms propres qui sera de la plus grande utilité pour les historiens régionaux, et d'un Glossaire où sont relevés seulement les termes qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire Béarnais* de Lespy et Raymond, car il eût été superflu, en effet, de l'encombrer de tous les mots courants et bien connus. Dans l'Introduction, qui n'a pas la prétention « d'être une grammaire complète », comme le spécifie l'auteur, et qui cependant, à côté des formes, signale aussi des particularités de syntaxe souvent intéressantes, j'ai relevé çà et là quelques expressions qui me paraissent douteuses ou quelques faits sur l'explication desquels je ne serais pas tout à fait d'accord avec l'auteur. Ainsi, paragraphe 129 *bis*, est-il bien correct de parler de « participe en fonction de gérondif », et ne vaudrait-il pas mieux dire tout simplement « gérondif »? Au paragraphe 56, je ne crois pas que les participes ou gérondifs en *-in* soient de « création récente d'après l'infin. *-ir* »; je les considérerais plus volontiers comme représentant au contraire une flexion * *-indo* pour *-iendo* qui est ancienne et a persisté en Gascogne et en Catalogne. Au paragraphe 52, je me demande pourquoi *tier* et *bier* (tenēre, * venēre = venire) ont été classés ici à côté de *discr*, *meter*, c'est-à-dire des infinitifs où la flexion est atone. De ce que

nous trouvons en gascon moderne des formes refaites comme *tiéne*, *biéne*, il ne s'ensuit pas qu'il en ait été de la sorte anciennement, et toutes les probabilités sont au contraire pour que *tier* et *bier* aient porté l'accent sur la finale, tout comme *boler* ou *poder*. Peut-être eût-il été bon, au paragraphe 57 et suivant, à propos de l'adjectif verbal en *-dor*, *-dur*, *-der*, de donner quelques références : il est vrai que ces formes soulèvent des questions délicates et de toutes sortes, aussi M. M. en a-t-il remis la discussion à des études de dialectologie qu'il compte publier ultérieurement.

Quant au Glossaire, j'ai déjà dit dans quel esprit et dans quelles limites il avait été rédigé : l'auteur s'est heurté à quelques mots dont le sens précis lui échappe, mais il a donné sur plus d'un terme rare des explications satisfaisantes ou tout au moins plausibles. Il nous fournit même parfois un peu plus qu'il ne promettait : car, après avoir annoncé qu'il laisserait complètement de côté les questions étymologiques, je vois qu'à des mots tels que *lus*, *alabar*, etc., il renvoie à Körting ou aux *Eléments dialectaux* de Ernout, et si c'est là une légère inconséquence, on ne peut assurément pas trop la lui reprocher. Ce que j'aime moins par exemple, et je le dirai franchement, ce sont les essais de traduction en langage moderne de chartes ou fragments de chartes qui occupent les pages 233-51. Etait-il bien utile de les donner? Ces essais me paraissent artificiels, et en somme peu probants : d'abord, parce que le lieu d'où sont datées les chartes n'implique pas toujours que l'ancien rédacteur en soit originaire; ensuite, parce que la version moderne ne peut, en tout état de cause, avoir été « extorquée » qu'à des patoisants plus ou moins lettrés, et ne laisse pas d'être semée d'expressions gauches. M. M. s'est assurément donné assez de peine pour recueillir ces traductions et les transcrire phonétiquement; il a voulu nous fournir sur l'évolution de l'idiome un point de comparaison immédiat. Je trouve qu'ici il a presque péché par excès de zèle; mais il va de soi que ces quelques pages un peu factices, et dont il est facile d'ailleurs de faire abstraction, n'enlèvent rien à la haute valeur de ce *Recueil de Textes* si bien conçu et exécuté avec tant de scrupule.

II. — J'arrive au *Petit Atlas linguistique* qui est bien, de son côté, un des travaux de ce genre les plus complets et les plus utiles que possède la science. Ce que M. Edmont — d'après le questionnaire dressé par M. Gilliéron — a fait pour sept ou huit

cents localités disséminées à travers toute la France, M. M., lui, l'a entrepris et mené à bonne fin pour 85 communes absolument contiguës et formant autour de Mont-de-Marsan la petite zone dont il a été question plus haut. On verra en détail, dans l'Introduction du livre, comment son enquête avait été minutieusement préparée et a été conduite : qu'il me suffise de dire ici qu'après quelques sondages préliminaires, après avoir exercé son oreille à percevoir les sons du landais, et sa main à les noter phonétiquement d'une façon rapide, l'auteur a préparé un questionnaire en français comprenant 400 mots détachés et autant de phrases très courtes. Ces 800 numéros, il en a obtenu la traduction patoise dans chacune des 85 communes, en interrogeant trois ou quatre personnes généralement nées sur place, peu lettrées autant que possible, et dont le nom, l'âge, l'ascendance ont d'ailleurs été soigneusement notés dans un tableau récapitulatif. Si l'on songe que M. M. a poursuivi sans défaillance cette enquête pendant près de quatre ans, profitant des loisirs plutôt rares que lui laissaient ses occupations professionnelles, on ne pourra s'empêcher de voir là un bel exemple de courage et de zèle scientifique.

C'est une fois en possession des 68,000 réponses obtenues qu'il a commencé à dresser les 573 cartes de son *Atlas*, et indiquons tout de suite d'après quel procédé elles ont été conçues. Comme l'auteur, pour des raisons financières ou matérielles, ne pouvait songer à y reporter intégralement les diverses formes recueillies, il s'est décidé pour un système fort ingénieux, qui donne des limites linguistiques, ce qu'on appelle volontiers aujourd'hui des « lignes d'isoglosse ». Si nous prenons, je suppose, la carte consacrée au verbe *Avoir*, nous y trouvons une première ligne fortement appuyée qui sépare la zone où l'on dit *abé* de celle où l'on dit *awé;* mais comme à côté de cette dernière forme on rencontre aussi *awœ*, une ligne en pointillé se trouvera entre les deux, et ainsi de suite. Chaque forme type est inscrite dans la région qui l'emploie, et grâce au numérotage des communes qui est reproduit identique sur toutes les cartes, on arrive à distinguer du premier coup d'œil à quelle aire chacune d'elles appartient. Comme les faits notés sont plus ou moins complexes, les cartes, suivant les cas, sont de trois dimensions différentes. Cela a permis à M. M. de ménager la place, tout en étant suffisamment complet, et en ne reléguant dans les notes que quelques nuances secondaires ou certains faits sporadiques.

Sur cette question de l'exécution matérielle, je ne vois donc pas qu'on puisse lui reprocher grand'chose, sinon que ses cartes du petit format sont peut-être d'une lecture un peu pénible ; mais la loupe est toujours là pour en faciliter le déchiffrement. Le questionnaire lui aussi avait été dressé avec soin, et les mots en sont heureusement choisis à de très rares exceptions près : ainsi je n'y aurais pas fait figurer une phrase *Cela ne me concerne pas*, qui est un peu abstraite, et dont la traduction a dû d'ordinaire être « extorquée », comme l'avoue l'auteur. Quant à l'utilité ou à la portée d'une telle enquête, il y aurait beaucoup à dire là-dessus, mais est-il besoin d'y insister? Je tiens cependant à faire remarquer que le hasard (est-ce le hasard seul?) a singulièrement servi M. M. dans le choix du petit territoire qu'il a exploré à fond. Voici ce que je veux dire, et je ne crains pas d'être démenti par quiconque aura une connaissance même sommaire de l'idiome gascon : si les hasards de sa carrière l'avaient par exemple fait résider à Auch, je suppose, et l'avaient amené à étudier autour de cette ville une aire de dimensions analogues, il aurait rapporté de son exploration des constatations intéressantes, je le veux bien ; il ne se serait pourtant point trouvé en présence de faits aussi décisifs que ceux qu'il a recueillis, ni qui aient pour l'ensemble de la dialectologie gasconne une portée aussi haute. C'est que Mont-de-Marsan, avec ses environs immédiats, est par excellence un point de convergence, ou de croisement, si l'on préfère, entre des limites linguistiques très diverses : c'est un carrefour dans toute la force du terme. Et l'auteur en a bien çà et là touché quelque chose dans son Introduction, mais d'une façon timide, soit que le point de vue ne l'ait pas frappé, soit plutôt que, par probité scientifique, il n'ait pas voulu avoir l'air de trop faire valoir son travail. Comme je n'ai pas ici les mêmes raisons que lui, rien ne me serait plus aisé que de prouver ce que je viens de dire, si je ne craignais à mon tour de dépasser les bornes permises d'un article. Mais vraiment cette convergence dans le pays de Marsan des faits phonétiques, morphologiques ou syntaxiques qui permettent d'opposer soit le nord de la zone gasconne au sud, soit l'est à l'ouest, est quelque chose de tout à fait frappant. C'est par là que se trouve notamment la limite du *d* latin intervocalique conservé à l'ouest, tandis qu'il devient *z* à l'est (voir cartes 115, 324, etc.); celle du *b* intervocalique béarnais qui répond à *w* dans le gascon proprement dit (cartes 58, 133); celle entre l'*é* accentué et l'*œ* qui le rem-

place dans la région landaise voisine de l'Océan (carte 115). C'est par là qu'on voit un article féminin *le* succéder à la forme *la* (carte 260) ; puis à la 3e personne du parfait de la première conjugaison une concurrence entre la flexion *-a* béarnaise, *-et* ou *-e* qui est celle du nord, et *-ek* venu d'une poussée de l'est (carte 144); enfin l'emploi de l'infinitif succéder derrière la préposition *en* à celui du gérondif (carte 503).

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ces faits et d'autres analogues pour les délimitations qu'on doit chercher à établir à l'intérieur de la zone gasconne : assurément, il n'y a dans le Marsan que l'amorce de ces limites linguistiques, mais c'est déjà beaucoup que d'être prévenu de leur existence; et de voir à peu près dans quelles directions on pourra suivre leur développement. De même du côté du nord, ou dans la portion de l'Albret qu'il comprend, l'*Atlas* donne encore l'amorce de bien des traits qui séparent cette région de celle de la Gironde (formes *hük* ou *hwék, dide* ou *dize, -ey* ou *-è* répondant au suffixe latin *-arium*, etc.).

Voilà, à côté de bien d'autres, quelques-uns des renseignements qu'on pourra puiser dans ces cartes, et que l'auteur se propose lui-même de mettre en œuvre dans des études ultérieures. Toutefois, avouons-le, les lignes d'isoglosse ne sont pas aussi faciles à déterminer d'une façon positive qu'on pourrait le croire, et sur le terrain elles présentent toujours un certain flottement, ainsi qu'on le constatera ici-même. Il y a d'abord des localités où l'on emploie simultanément des mots qui résultent d'évolutions phonétiques différentes, ainsi *hük* à côté de *kwéche* (voir cartes 122 et 193). Mais il faut même aller plus loin et se demander, par exemple, s'il est possible de déterminer mathématiquement la limite entre deux flexions comme celles de la troisième personne du parfait en *-ek* ou en *-a*. Si l'on prend deux points suffisamment distants, comme Villeneuve-de-Marsan et Tartas, je suppose, il n'y a pas de doute à avoir : on peut affirmer que *-ek* appartient actuellement au premier, et *-a* au second. Mais pour les points intermédiaires, la question devient plus douteuse. En fait, je remarque que les données des cartes 144 et 348 ne concordent pas complètement à cet égard. D'après mes renseignements personnels, recueillis sur place ou autrement, j'avais toujours cru que les parfaits en *-a* dominaient à Mont-de-Marsan (ce qui était le cas au moyen âge, et pourrait aujourd'hui s'expliquer par une influence du français) :

ici je vois que ce sont les flexions *-ek* ou *-e* qui lui sont attribuées. Où est la vérité, et y en a-t-il une qui soit absolue? Pour la saisir, il faudrait interroger non plus cinq ou six personnes, mais tous ceux qui sur ce point parlent encore gascon, puis établir une sorte de moyenne entre les réponses obtenues, et pratiquement cela devient bien difficile, sinon tout à fait impossible. Je ne dis point cela par scepticisme, ni pour infirmer en quoi que ce soit les résultats si intéressants auxquels M. M. est arrivé. Je le dis tout simplement pour attirer l'attention sur ce fait qu'il est toujours scabreux de déterminer sur le terrain, à quelques kilomètres près, une limite linguistique; nous n'arrivons guère qu'à une approximation, et par la nature des choses, étant donnés les groupements et les oscillations de la population, la limite restera toujours plus ou moins idéale.

Je n'aurais pas fait connaître le riche contenu de cet *Atlas* si je n'ajoutais maintenant que les cartes proprement dites y sont précédées d'un millier d'empreintes prises avec le palais artificiel (pp. 1-66), et de 153 tracés graphiques qui se rapportent aux vibrations nasales et buccales (pp. 69-128). M. M. ne s'est donc pas contenté d'une exploration géographique, ni fié complètement à son oreille; il a voulu, par surcroît, appeler à son aide la méthode expérimentale, et c'est sous la haute direction du fondateur de cette science, je veux dire l'abbé Rousselot, qu'ont été pris les tracés graphiques. Je sais bien que les sujets qui se sont prêtés à ces diverses expériences ont été en nombre forcément restreint, et que leurs antécédents linguistiques n'annoncent pas qu'ils parlassent toujours un gascon bien pur. Néanmoins, dans cet ordre de recherches, on fait ce qu'on peut, et les empreintes prises avec le palais artificiel sont utiles notamment pour donner quelque idée de l'adhérence et des contacts de la langue pendant l'émission des phonèmes palataux. Il faut donc remercier l'auteur de n'avoir pas reculé devant les difficultés de cette enquête spéciale.

III. — Il semblerait qu'ayant exécuté avec tant de maîtrise un *Atlas* et un *Recueil de textes* comme ceux dont nous venons de parler, M. M. eût pu s'en contenter pour briguer le titre de docteur. Cependant comme, à tout prendre, ces deux livres ne constituent pas une « thèse » au sens étroit du mot, il en a écrit un troisième dans lequel il montre d'après quelle méthode on peut mettre en œuvre les matériaux accumulés par lui, et ce que la science du langage doit espérer en tirer. Dans cette première série des *Etudes*

de Dialectologie landaise, il n'aborde à vrai dire qu'une question de phonétique, et qui même pourrait de prime abord sembler assez restreinte, ayant trait à ce qu'il appelle *Le Développement des phonèmes additionnels :* il n'en est rien cependant, car cette seule question soulève beaucoup de problèmes parmi les plus délicats de la phonétique gasconne, comme nous allons le voir, et relativement aussi à l'évolution des sons en général. Or, l'auteur n'a jamais reculé devant la nécessité de donner une portée générale aux constatations faites à propos d'un étroit domaine; peut-être même pourrait-on trouver qu'il a çà et là trop abondé dans ce sens, et que, par exemple, des pages comme les pp. 141-44 (où il s'agit de la naissance d'un *ẹ* prosthétique devant *s* + consonne) dépassent un peu le sujet ici traité, et n'en faisaient pas forcément partie intégrante.

Quoi qu'il en soit, je dirai avant tout que le plan de cette étude est bon, et que l'ordre dans lequel y sont présentées les diverses observations me paraît très naturel, quoique rompant parfois avec les cadres ordinaires. L'auteur a procédé par élimination et s'est débarrassé d'abord de ce qu'on peut appeler les phénomènes intellectuels par opposition avec ceux qui résultent d'un processus purement mécanique. C'est donc dans cette première division que sont envisagés les cas où le phonème additionnel provient par exemple d'une agglutination de l'article; ceux encore où il y a eu contamination, croisement entre des mots qui pour un motif quelconque se sont rapprochés dans l'esprit. Tous ces faits sont en somme des cas particuliers, dont la liste est assez longue, mais pourrait encore s'allonger. Ce qu'en a dit M. M. me semble juste à peu près sans exception, ou tout au moins plausible, car ce sont des matières que ne régit aucune loi générale et où l'on n'est jamais sûr d'arriver à la vérité absolue. J'admets aussi que les phénomènes dits d'anticipation ou de reprise figurent dans cette section; ce qui m'étonne davantage, c'est d'y trouver l'insertion d'une nasale, telle qu'elle s'est produite à la fin d'un mot comme *pramun* pour *pramu.* J'avoue que je ne vois rien de particulièrement « intellectuel » dans un fait de ce genre ; tout ce que j'y verrai, c'est la reproduction d'une sorte de résonance, et à la rigueur ce qu'on pourrait peut-être appeler une « segmentation à distance ».

C'est, en effet, à l'étude de ce phénomène de la segmentation que l'auteur a voulu ramener le fond de sa thèse, et c'en est là aussi la partie essentielle comme la plus neuve. Il est vrai qu'en ce qui

concerne la diphtongaison des voyelles on est depuis assez longtemps d'accord. Mais pour la production des consonnes transitoires, le fait est moins généralement admis, quoique les expériences de l'abbé Rousselot aient déjà orienté la question dans ce sens. Autrement dit, et pour ne prendre qu'un exemple type, lorsqu'un groupe *mbr* succède dans la phonation à *m'r*, est-ce que vraiment le *m* s'est scindé en deux ? Oui, si l'on veut, et c'est une façon objective, je crois, d'envisager le phénomène. Car d'un autre point de vue on pourrait aussi prétendre que c'est la prolongation de la détente qui a amené ce *b* transitoire, lequel s'est trouvé seulement conditionné par la nature de la consonne précédente. Et peut-être au fond n'y a-t-il là qu'une question de mots, puisque dans tous les cas on est ramené soit à une absence de coordination dans les mouvements des organes, soit à un excès de mouvement articulatoire. Quelle que soit l'explication physiologique qu'on admette, ce qui importe, c'est de classer les phénomènes en tant qu'ils se réfèrent à un idiome donné, et de déterminer sous quel aspect ils se présentent dans le temps ou dans l'espace.

M. M., s'appuyant sur les doubles données de son *Recueil* et de son *Atlas*, l'a fait avec beaucoup de méthode et de succès : son exposé, qui s'enchaîne avec tant de rigueur, est à lire tout entier, et je ne puis vraiment en donner ici une idée suffisante. Je me contenterai de signaler quelques points à propos desquels il semble avoir eu certaines hésitations que je ne partage pas, et inversement quelques affirmations qui me paraissent un peu prématurées. A la p. 128, par exemple, j'ai peine à croire que la production si connue en gascon de *a* devant un *r* initial ne dépende pas toujours d'une attaque forte de la consonne. A la p. 133, j'estime que pour passer de *flamma* à *eslame,* la série la plus normale est incontestablement *fl, hl, ehl, esl;* du reste, les pp. 135-6 sont un modèle d'analyse très fine. Inversement, à la p. 184, je doute un peu que la production d'un *g* dans *gwèu*, etc., permette de trancher les questions relatives à l'âge de *gwari* ou *wari.* La note 5 de la p. 166 est intéressante, mais peu probante. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'au sud-ouest de la Gascogne la finale latine *ll* a donné d'abord un *t'* (*t* mouillé), d'où ensuite *t* au nord et *tch* au sud; du côté du Comminges et du Couserans, les faits présentent un tout autre aspect, puisque par là tout *t* final s'est mouillé, mais seulement, semble-t-il, après le XVIe siècle. — Voici quelques points encore qui méritent d'être signalés. La trans-

formation de *luna* en *lüwe* est expliquée à la p. 75 ; mais il me paraît difficile qu'originairement la production du *w* ne suppose pas la présence d'un *ü* encore assez voisin de *u;* c'est seulement plus tard qu'il sera devenu aigu, et se sera même avancé jusquà *i* à Bayonne où l'on dit *libe*. D'autre part, les formes en quelque sorte inverses, *lüyo* ou *lœyo*, qui existent à l'est de la zone gasconne, ont bien été indiquées à la p. 65. M. M. n'avait à les alléguer que comme point de comparaison ; mais comme sa note 1 de la p. 66 (rédigée d'après l'Atlas Gilliéron-Edmont) ne donne qu'une idée un peu vague de leur extension, j'ajouterai que ces formes occupent une assez longue bande de territoire qui, du nord au sud, à l'est du département du Gers et dans une partie de la Haute-Garonne, comprend les cantons de Lectoure, Saint-Clar (aussi Beaumont dans le Tarn-et-Garonne), Mauvezin, Cologne, Gimont, l'Isle-Jourdain, Samatan, Lombez, puis ceux de l'Isle-en-Dodon, Le Fousseret, Cazères. — Un des points que j'aurais le plus de peine à concéder à M. M., c'est que, dans des formes comme *ibert* pour *iber* (pp. 149-50), le *t* soit dû à une segmentation du *r* final, c'est-à-dire à un processus physiologique. Ce ne sont point d'ailleurs les Landes, c'est le sud de la Gironde et du Lot-et-Garonne, bref les régions riveraines de la Garonne, qui sont le foyer principal du phénomène ; mais là n'est pas la question. Pour ma part, dans un fait de ce genre, je ne puis guère voir autre chose qu'une propagation analogique, et assurément les mots terminés de la sorte (*part, bert, hort*, etc.), étaient assez nombreux pour y avoir donné naissance. Je ne suis pas convaincu par ce qu'allègue l'auteur, à savoir qu'il a relevé en certains cas un *t* incomplet à la finale de *ibert* et analogues : c'est tout simplement qu'il a eu à faire là à un son furtif et en quelque sorte honteux de se produire ; mais le phénomène ne m'en paraît pas moins d'origine intellectuelle. La théorie de l'analogie phonétique n'a pas encore retenu, semble-t-il, l'attention autant qu'elle le mérite : elle a certainement joué son rôle pour constituer le système de sons dont dispose un idiome donné, et c'était peut-être ici le cas de la faire intervenir. — Je dirai en terminant que l'histoire de la diphtongaison des voyelles, telle qu'elle est retracée à la fin de cette étude, paraît présenter quelques lacunes : la chronologie en est un peu hésitante, notamment en ce qui concerne *ie* et *ue*. L'auteur a posé un bon *terminus ad quem* en faisant observer que l'*e* de *peyre* (pĕtra) ne s'est pas diphtongué ; mais comme le passage de *dr* à *yr*

est certainement ancien dans tout le midi de la France, probablement du IXe siècle, il s'ensuit que *miei* (mĕdium) est forcément antérieur. Par conséquent, lorsque *Deu* apparaît dans des documents du XIIIe siècle, ce doit être une forme savante; *seis* (sĕx) n'est guère plus probant, étant un mot spécial, et à plus forte raison *Prequei*, nom géographique, où il s'agit d'une finale *-erium* dont l'évolution reste obscure. L'histoire de *ue* comporterait aussi des remarques sur la façon dont cette diphtongue s'est d'abord scindée en *we* et *üe*, d'où *ü* par absorption de l'*e* dans *hük*, etc. Mais je ne veux point insister davantage.

Je crois avoir prouvé que les trois ouvrages en question ne sont pas seulement une des meilleures contributions linguistiques, mais la plus importante vraiment qui ait encore paru sur une des portions de la zone gasconne. Si, pour d'autres points de cette zone, nous avions une dizaine d'études de ce genre et de cette valeur, nous saurions, je crois bien, sur l'état actuel de l'idiome gascon, et même sur son histoire dans le passé, tout ce que nous pouvons espérer raisonnablement en savoir jamais. Il n'est donc pas étonnant que la Sorbonne ait fait très bon accueil aux divers travaux de M. Millardet, qu'elle les ait considérés comme faisant vraiment honneur à la dialectologie française, et c'est le contraire qui nous aurait surpris. E. BOURCIEZ.

Abbé H.-J. MOLINIER. I. **Essai biographique et littéraire sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême** (1468-1502). — II. **Mellin de Saint-Gelays** (1490?-1558); **étude sur sa vie et sur ses œuvres.** Rodez, Carrère, 1910; 2 vol. in-8° de XXII-307 et XXXII-614 pages.

Les deux volumes dans lesquels M. Molinier étudie Octovien et Mellin de Saint-Gelays ont été présentés comme thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Toulouse qui leur a réservé le plus favorable accueil. Et ils le méritent par l'ampleur et la conscience des recherches. Ils comblent une importante lacune de l'histoire de notre littérature au XVIe siècle. Peut-être pourrait-on leur reprocher de constituer un cadre trop large pour ces aimables figures de poètes courtisans, dont le plus important, Mellin, est un auteur de second ordre. Consacrer plus de 600 pages à ce « gentil » poète, c'est risquer de l'écraser. Il est vrai qu'il convenait de replacer

l'écrivain dans son milieu, la cour de François Ier et celle de Henri II. De plus, pour mieux faire connaître ses auteurs, M. M. a fait de nombreuses citations; il a même trouvé de l'inédit qu'il nous donne en appendice. Si bien que, somme toute, on ne saurait lui faire un sérieux reproche de sa trop copieuse abondance.

Pour son essai sur Octovien de Saint-Gelays, il a suivi l'ordre chronologique, étudiant les œuvres au fur et à mesure de leur composition. Il a cru devoir distinguer deux parties : avant l'épiscopat, après l'épiscopat. Cette division, qui d'ailleurs n'a pas autrement d'importance, ne nous paraît pas des plus justifiées. Ce qui vaut mieux, ce sont les abondantes et fidèles analyses des principales œuvres d'Octovien, le *Séjour d'honneur*, le *Trésor de noblesse*, le *Débat du seigneur de court et du seigneur des champs*, la *Chasse et le départ d'amour*. Ces œuvres manquent généralement d'originalité; il y a beaucoup de compilation ; quelques-unes sont de simples plagiats, dont il n'est pas sûr, n'en déplaise à M. M., qu'Octovien ne soit pas responsable. Cependant, si l'on songe qu'Octovien est mort à trente-quatre ans et surtout si l'on considère le milieu et l'époque où il a vécu, on peut souscrire à la rigueur au jugement de son dernier biographe : il est « le moins pédant et le moins rhétoriqueur de tous les grands rhétoriqueurs ».

Mellin était-il le neveu, ou plutôt le fils d'Octovien ? Cette dernière hypothèse répugne assez à M. M.; c'est cependant la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit de ses parents et de la date de sa naissance que nous ignorons également, Mellin fut élevé par Octovien, et après avoir étudié à l'Université de Poitiers il alla en Italie où il séjourna neuf ans. L'influence italienne fut très profonde sur lui, à tel point que l'on pourra le définir comme le poète italianisant par excellence. Il fut aussi, peut-être plus encore, un poète courtisan. Après son retour d'Italie, il passa toute sa vie à la cour, successivement aumônier du dauphin François, puis du dauphin Henri, et à l'avènement de ce dernier, aumônier du roi. Dans cette existence frivole et brillante, il n'y a guère qu'un épisode réellement intéressant : ce sont les démêlés de Mellin avec les poètes de la Pléiade, Joachim du Bellay et Ronsard. L'école nouvelle attaqua violemment le dernier et le plus célèbre représentant de l'école marotique. Mellin avait la dent dure et la fit sentir à Ronsard. Finalement, grâce à l'entremise de Michel de l'Hôpital et de Guillaume des Autels, la réconciliation survint, sincère semble-t-il, de part et d'autre, car la satire de Joachim du Bellay,

Le Poète courtisan, n'a qu'une portée générale... et Mellin put mourir tranquille.

Après avoir raconté la vie, M. M. étudie en détail l'œuvre, passant successivement en revue les petits vers, les poèmes à forme fixe, ballades, rondeaux, sonnets (forme que Mellin importa d'Italie), épigrammes, élégies, chansons, vers de circonstances, traductions, œuvres latines. La revue est très complète, et il faut tout l'enthousiasme du biographe pour voiler, sous une appréciation élogieuse de la variété des formes, le vide ou la monotonie du fond. Un dernier chapitre, que nous aurions aimé plus concis et plus vigoureux, caractérise chez Mellin l'homme et le poète. L'homme épicurien et égoïste a des dehors séduisants, bien qu'il ne soit pas des plus sympathiques. Quant au poète, fécond, précieux, il tient encore du moyen âge par l'idée qu'il se fait de la poésie, par l'abus de l'allégorie; il prépare la Renaissance par sa culture antique et surtout italienne. Placé par la chronologie autant que par les caractères de son œuvre entre Marot et Ronsard, il forme la transition entre l'école marotique et la Pléiade, et peut-être par son exemple et son influence contribua-t-il à ramener Ronsard à plus de simplicité et à une connaissance plus exacte de la poésie qui l'avait précédé. C'est là ce qui lui assure dans l'histoire littéraire du XVIe siècle une place au moins enviable, sinon considérable, loin derrière Ronsard et même derrière Marot[1].

V.-L. BOURRILLY.

1. Voici quelques menues observations : p. 105, n. 2, l'*Historia Francisci I* du ms. lat. 5976 n'est pas de Claude Cotterau; ce sont des fragments de la première ogdoade latine de Guillaume du Bellay; pp. 133-4, p. 146, sur Jacques Colin et la traduction du *Courtisan*, M. M. aurait trouvé quelques détails complémentaires dans notre *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise*, Paris, 1905; — p. 161, sur Pierre de Montdoré, voir un article de M. Dorez, *Pierre de Montdoré, maître de la librairie de Fontainebleau (1552-1567)* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole de Rome*, t. XII, 1892; p. 258, Ronsard n'est pas allé en Piémont auprès de Guillaume du Bellay et par conséquent n'a pu y rencontrer Rabelais; sur l'activité de Mellin, comme bibliothécaire, M. M. trouvera dans le *Catalogue des Actes de François I*^er, t. III, n° 9599, mention d'un acte d'autant plus intéressant qu'il rappelle le nom d'un prélat humaniste, presque toulousain : le 17 janvier 1537, François 1er ordonne de payer 30 écus d'or à Mellin de Saint-Gelays pour un voyage de Montpellier (où se trouvait alors la cour) à Toulouse, où le roi l'avait envoyé faire l'inventaire des livres de la bibliothèque de l'évêque de Rieux, Jean de Pins, qui venait de mourir, et rechercher les papiers concernant les affaires de Sa Majesté qui étaient en la possession du

Paul MOULIN. **Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône.** Paris, Leroux, 1908-1909; 2 vol. grand in-8° de LXXII-592 et 674 pages.

La collection des documents inédits de l'histoire économique de la Révolution française publiés par le Ministère de l'Instruction publique vient de s'augmenter et de s'enrichir de deux nouveaux et très importants volumes qui présentent un grand intérêt politique, social et financier pour notre région et qui, à raison même de leur valeur, ne peuvent passer inaperçus. Il est peut-être malaisé ou prématuré de porter un jugement définitif sur un ouvrage inachevé; cependant, après avoir félicité bien sincèrement M. P. M. d'avoir fait paraître en partie l'énorme travail qu'il a entrepris depuis de longues années et l'avoir hautement loué de sa patience, de sa ténacité, de son effort continu et laborieux qui a eu raison de la plus fastidieuse et de la plus ingrate des tâches (nous voulons parler du dépouillement des procès-verbaux de vente), nous nous permettrons certaines critiques au sujet de son Introduction, que l'on peut analyser sans attendre l'apparition des deux derniers tomes. Bien que démesurée (tel n'est pas l'avis de l'auteur qui la trouve « courte ») et anormale étant donné le genre de publication auquel elle est destinée, elle est incomplète : incomplète en ce sens que M. P. M. nous laisse tout ignorer de la législation des biens nationaux, qu'il reconnaît par ailleurs être « si abondante et si touffue ». Il ne suffit point, à notre avis, de déclarer que l'étude des lois relatives à la vente des biens nationaux fera l'objet d'un ouvrage spécial; car cet ouvrage aurait dû, en bonne logique, constituer le n° 1 de la série actuelle; il ne suffit pas non plus de renvoyer à un volume[1] où la matière serait traitée, surtout si ce volume s'occupe d'une région qui n'a pas grand intérêt pour le lecteur méridional. On voit combien le système de M. P. M. est défectueux. Lui-même reconnaît (p. IX) qu'il importe beaucoup de savoir sous l'empire de quelle loi s'est effectuée telle vente: mais pourquoi ne le sait-il pas? N'a-t-il pas

défunt. Enfin, sur Mellin italianisant, voir une note dans E. Picot, *les Français italianisants au XVIe siècle*, p. 51.

1. S. Charléty, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône*. Lyon, 1906.

en toute liberté de le rechercher? Il eût été à désirer que le distingué savant s'expliquât sur le mécanisme des ventes, les modes d'acquisition et de payement, les formalités d'aliénation, dont il parle comme s'il nous avait préalablement expliqué ces rouages complexes et délicats. S'il voulait éviter d'entrer dans le détail des lois qui s'échelonnent de 1789 à l'an VII, pourquoi n'a-t-il pas du moins étudié le régime de la loi du 14 mai 1790, qui a donné lieu au plus grand nombre de ventes? Il aurait pu nous décrire rapidement les formalités et les diverses étapes de la vente : inventaire, estimation, envoi d'une soumission, apposition d'affiches, enchères, enregistrement de la vente, envoi en possession. L'intelligence de son œuvre en eût été largement facilitée. Quelques mots non plus n'auraient pas été inutiles sur le Comité d'aliénation, qui eut un rôle considérable, puisqu'il était chargé de toute l'administration des ventes, sur la caisse de l'extraordinaire qui, fondée le 19 décembre 1789, avait dans ses attributions la partie financière. On sait que ces deux Commissions, distinctes jusqu'au 16 août 1791, furent réunies en une seule, divisée à son tour, sous la Convention, en section de l'extraordinaire et en section de l'aliénation.

Sous le Directoire et sous le Consulat, la comptabilité des ventes se trouvant très réduite par suite de leur décroissance, la partie administrative fut confiée au Domaine, la partie financière au Comité des finances et au Ministère des finances. M. P. M., qui connaît admirablement toutes ces questions grâce à une pratique constante et presque journalière, était placé mieux que quiconque pour en donner un aperçu. Nous regrettons plus encore qu'il n'ait pas cru devoir nous fournir quelques renseignements sur la vente proprement dite des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône. M. P. M. aurait pu et il aurait dû — sans pour cela sortir du cadre tracé par la Commission derrière laquelle souvent il s'abrite — indiquer comment se fit dans notre région la vente des biens nationaux, quels furent les incidents — il y en eut beaucoup — qui entravèrent cette opération épineuse et provoquèrent l'intervention des fonctionnaires chargés du service. Car il y avait dans chaque département un directeur des biens nationaux, assisté d'inspecteurs, de vérificateurs, d'experts qui ne perdaient pas leur temps. M. P. M. n'a pas mis en relief les tâtonnements inévitables au moment où l'on appliquait une législation d'autant plus ardue qu'elle fut renouvelée six fois, d'autant plus

délicate que c'était un service à organiser de toutes pièces, une doctrine à créer tout entière, qu'il fallait vaincre l'incurie, la négligence, le mauvais vouloir et souvent la malhonnêteté des municipalités. Les registres de correspondance fourmillent de faits significatifs et curieux qui auraient permis à M. P. M. de faire revivre — en peu de pages, bien entendu, — la physionomie de cette opération gigantesque qui constitue un des plus importants problèmes qu'ait eu à résoudre la Révolution. Ça et là pourtant, ressortent dans son ouvrage quelques menus détails qui nous font déplorer davantage l'absence de beaucoup d'autres. La rapacité des experts, trait qui n'est pas particulier aux Bouches-du-Rhône et qui a été relevé dans d'autres départements, — leurs honoraires dépassant quelquefois la valeur d'estimation, — la négligence des officiers municipaux qui laissent commettre des déprédations, la lenteur des opérations préalables à la vente, les prévarications de certains officiers ministériels sont trop sommairement indiquées et sans beaucoup d'ordre. Y eut-il à Marseille ou à Aix, comme cela se produisit dans quelques départements à partir de 1792, un bureau des émigrés, chargé de recevoir pétitions et réclamations? On sent que l'auteur a passé à côté du sujet. M. P. M. nous promet dans les pièces annexes « d'utiles renseignements sur l'histoire des biens nationaux dans le département. » Attendons encore deux ans; peut-être notre curiosité sera-t-elle satisfaite et notre critique, « mise au néant », comme disaient nos pères. Mais, objectera-t-on, M. P. M. n'a pas à s'engager dans une voie si malaisée. Ne s'agit-il pas d'une simple publication de documents? Non, il s'agit de l'Introduction. L'éditeur y a touché à tant de sujets inutiles qu'on est quelque peu fondé à lui reprocher d'avoir négligé les choses essentielles. C'est ainsi que dans les premières lignes de la IIIe partie de son Avant-propos (p. XIV), il semble aborder la grande question de la vente des biens nationaux. « De toutes les opérations effectuées en France, nous dit-il, au moment où les abus de plusieurs siècles étaient sur le point de disparaître, la plus considérable est, sans contredit, celle qui eut pour objet la vente des biens nationaux. Cette question est, en effet, au point de vue économique, social et financier, celle qui présente dans notre histoire le plus grand intérêt. » Voilà qui est parfait, et le lecteur pourrait croire que l'auteur, après 14 pages gr. in-8o, se décide à entrer dans le vif de la question, à lui expliquer enfin quelque chose. Il n'en est rien; M. P. M., invoquant les limites

assignées à son travail, élude la discussion et remet à un autre le soin de continuer.

Enfin, la conclusion est bizarre et inattendue. Dans la VIe et dernière partie de son introduction, M. P. M. se livre à une série d'additions et de récapitulations qui ne sont pas inutiles ; mais n'eût-il pas été plus intéressant de dégager, par une appréciation personnelle et non purement arithmétique, les résultats de la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône et de nous montrer pourquoi et de quelle façon ce fut un désastre? Un peu plus d'idées, un peu moins de chiffres, et par-ci par-là un grain d'esprit critique auraient mieux fait notre affaire.

Cela dit, constatons la belle allure de l'œuvre de M. P. M. D'une façon générale, sa publication constitue un important travail, intéressant en lui-même, bien présenté et lucidement exposé. Certes, M. P. M. ne s'embarrasse guère « de ces fanfares de distinctions, limitations, subtilités, fallences et autres discours qui sont plus de fard que de subsistance » et que stigmatisait jadis notre immortel Guy Coquille[1]. Il estime qu'un simple chiffre en dit parfois plus long que de superbes périodes. Quiconque voudra savoir dans quelle mesure les bourgeois et les paysans, les gros acquéreurs et les petits ont profité des ventes de biens nationaux, dans quelle mesure ces ventes ont contribué au morcellement de la propriété foncière, comment se fit la répartition des biens vendus entre les diverses classes sociales d'acquéreurs, puisera dans son ouvrage d'inappréciables renseignements. Dans le classement des matériaux, M. P. M. a suivi un plan excellent; on ne saurait trop le louer de sa méthode. Il n'a pas groupé les actes de vente par districts et par ordre chronologique des diverses lois relatives au mode de payement des biens; il a adopté le classement par communes : ce groupement par localités est beaucoup plus net. Sa première partie comprend les déclarations et inventaires. Elle se subdivise en deux chapitres. Le premier contient les inventaires des biens ecclésiastiques possédés en 1789 par les archevêques d'Aix et d'Arles, l'évêque de Marseille, le chapitre, les Séminaires, le collège de Tarascon, les communautés régulières d'hommes et de femmes, les confréries de pénitents et les bénéfices ecclésiastiques. Le deuxième traite des inventaires des objets

1. Guy Coquille, *Commentaires sur les coutumes de Nivernois. Œuvres*, tome II, 1665, p. 5.

précieux des églises et communautés supprimées. On sait que les biens ecclésiastiques formèrent le premier fonds et la première catégorie des biens nationaux. La vente en avait été souvent réclamée, notamment en 1561, aux états généraux de Pontoise. Le tiers état, depuis des siècles, protestait contre cet immense patrimoine, qui, au dire de Lebret, composait le tiers de la France et dont les revenus servaient à entretenir le luxe de prélats de la vertu du cardinal de Rohan. Montesquieu, Calonne avaient dénoncé le danger des biens de main morte : de longue date, l'adjudication les guettait. Disons que le premier de ces deux chapitres est entièrement consacré aux déclarations faites par les établissements religieux.

La deuxième partie comprend les inventaires des biens ecclésiastiques, des biens des émigrés, des condamnés, les ventes d'immeubles et de meubles, les arrentements et les restitutions. M. P. M. nous donne le nom et la profession de tous les enchérisseurs; la transcription des procès-verbaux a été faite avec une conscience rare. Les noms de lieux ont été ramenés à leur forme actuelle, et l'auteur a poussé le scrupule jusqu'à identifier et traduire les mots plus ou moins barbares et baroques dont sont émaillés les actes de cette période. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution et à l'étude de la propriété foncière en France devront consulter cet ouvrage qui paraît au moment où se multiplient les recherches économiques sur l'époque révolutionnaire. D'ailleurs, on peut se demander si la vente des biens nationaux, qui semblait, avec les assignats, devoir fournir des richesses inépuisables, a eu une si grande influence sur le morcellement de la propriété. Nous ne le pensons pas; une translation de propriété, tel a été le seul résultat sensible de l'aliénation des biens nationaux. On oublie trop que depuis la fin du moyen âge il s'est produit un grand fait, c'est que la majorité des paysans sont devenus propriétaires : cela peut se vérifier en Provence avec plus d'évidence encore qu'ailleurs. Au XVIII[e] siècle, si nous en croyons L. de Lavergne et de Tocqueville, les petits propriétaires étaient aussi nombreux que de nos jours. Les journaliers ont presque tous un jardin ou quelque morceau de vigne ou de terre, disait l'abbé de Saint-Pierre. En 1768, on signalait déjà les inconvénients de la petite culture; nous n'en serions donc pas redevables à la Révolution. De même pour beaucoup d'autres choses que l'on date de cette époque, mais dont l'origine est bien antérieure. Et la phrase de Tocqueville est

toujours vraie : « Quelque radicale qu'ait été la Révolution, elle a cependant beaucoup moins innové qu'on ne le suppose généralement[1]. »

Jean AUDOUARD.

Poésies rouergates de Claude Peyrot, prieur de Pradinas, suivies d'un choix de ses poésies françaises; édition critique avec introduction et glossaire, par Léopold CONSTANS, précédée d'une notice biographique et littéraire par Jules ARTIÈRES, avec deux planches phototypiques hors texte. Millau, Artières et Maury, Avignon, Roumanille, 1909; petit in-8° de XLVIII-308 pages.

Un buste a été élevé, en 1909, à Millau, à l'auteur des *Géorgiques patoises;* c'est pour compléter cet hommage qu'a été publiée la présente édition. On peut se demander ce qu'ont voulu dire les éditeurs en la qualifiant de « critique » : leur travail « critique » s'est borné en effet à modifier la graphie des éditions originales pour la rapprocher de la prononciation moderne. Le souci est louable, mais il est à craindre que cette graphie, si elle satisfait les philologues, ne rebute les lecteurs étrangers au Rouergue. — Au bas des pages du poème des *Quatre Saisons* se lisent des notes qui tiennent du sommaire et de la traduction, en style quelque peu naïf et archaïque. Rien ne nous avertit que ces notes sont de l'auteur même et qu'elles n'ont pas été reproduites *in extenso*[2]. L'ordre des pièces vise à être chronologique; mais on ne voit pas sur quoi il peut être fondé. Il eût fallu, en tout cas, indiquer l'ordre adopté dans les éditions publiées par l'auteur et dire quelle édition on reproduisait[3]. Le Glossaire, quoique riche, est loin d'être complet : on s'étonne de n'y pas voir la lettre A représentée et d'y chercher en vain des mots rares ou locaux, qui

1. *L'Ancien Régime et la Révolution*, 5e édition, p. 30.

2. Dans l'édition originale de *la Primo* (1774), ces notes étaient beaucoup plus nombreuses, et formaient un véritable lexique; elles aussi valaient la peine d'être reproduites; la plupart eussent dû être incorporées au Glossaire, avec indication de leur source.

3. D'après la page XLIII, on a reproduit le recueil de 1774 tout entier en suivant l'ordre de cette édition, et les pièces de ce recueil se termineraient à la page 188. Il y a là une erreur : la reproduction du volume de 1774 se termine à la page 150. Les pièces qui occupent les pages 151-188 sont donc empruntées à un autre recueil, sans doute celui de 1788 (que je n'ai pu consulter, la Bibliothèque nationale ne le possédant pas).

étaient expliqués dans les précédentes éditions (par exemple *bargos*, *baloul*, *beyrat*, *benta*, *bigals*, pour me borner à la lettre *B*). Ce qui fait vraiment le prix de cette édition, ce sont les deux notices qui la précèdent : celle de M. Artières fournit sur la biographie du poète divers renseignements nouveaux : celle de M. Constans est une étude agréable et fine de son œuvre[1] : il est seulement regrettable que les deux auteurs ne se soient pas plus strictement tenus dans les limites qu'ils s'étaient assignées et que les deux notices se répètent sur bien des points. — La note bibliographique (p. XLVII) était fort utile, mais elle manque de précision ; il fallait y indiquer aussi le format et le nombre de pages des diverses éditions, et nous faire savoir que celle publiée à Rodez, chez Carrère, vers (et non en) 1906 (car elle est sans date) est une reproduction très fidèle, et par conséquent précieuse, de l'édition originale des *Quatre Saisons*.

A. JEANROY.

1. Elle avait déjà paru, avec quelques pages en plus, consacrées à la biographie du poète, dans les *Mélanges de philologie* offerts à M. Wilmotte, t. I, p. 131 et ss.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Alpes (Hautes-).

I. *Annales des Alpes*, t. XIII, 1909.

P. 5-14. Organisation des quatre districts et des trente-huit cantons du département des Hautes-Alpes. [La députation du Dauphiné indique quelles doivent être les limites des quatre districts (Briançon, Serres, Gap et Embrun) et des cantons du nouveau département, appelé alors Est-Dauphiné. 11 nov. 1790.] — P. 15-8. Noms révolutionnaires des Hautes-Alpes. [Barcelonnette devient Val-Civique; Mont-Dauphin, Mont-Lion, etc.] — P. 19-24. Séquestration du troupeau de M. de Lafont de Savine, 1792. [Procès-verbal de la séquestration des troupeaux de Lafont, émigré; sept. 1792. Lettre du directoire du district d'Embrun, pressant les communes de faire l'inventaire des biens des émigrés; 17 oct. 1792.] — P. 25-35, 77-80. P. G[uillaume]. Manufactures et industries diverses du Haut-Dauphiné en 1788-179). [Pièces diverses relatives à des manufactures de chapeaux au Bez (commune de la Salle), de toiles et de mousselines à Névache, de laines et de cotons à Embrun; à des tuileries situées à Gap, à Salérans, à Châteauneuf-de-Chabre; aux carrières d'ardoises de Guillestre et de Vallouise. A suivre.] — P. 36-40. Variétés. [Lettres du 11 sept. 1702, conférant la qualité de bourgeois de Briançon. Prix du pain à Briançon le 12 sept. 1702. Nomination, par les gens de Névache, de procureurs et de « manciers » pour surveiller l'usage des bois et des prés de la montagne de Roche-Noire, 23 juillet 1741.] — P. 41-61. Budget communal de Vars en 1703-1705. [Le budget de Vars (canton de Guillestre) est en déficit constant, à raison des lourdes charges de toute sorte qui pèsent sur la communauté : voyages des officiers municipaux, cadeaux en argent et en nature à faire aux puissants de la région.] — P. 65-73. Saint Vincent Ferrier

dans les Alpes (1400-1402). [Extrait des délibérations du corps municipal de Sisteron, offrant au saint, pour le remercier de ses prédications, du vin, du seigle, un manteau, etc.] — P. 73-7. Les pompes des puits de Gap. [Conventions relatives à l'installation de cinq pompes à Gap, 3 nov. 1723, et réception de ces pompes par la municipalité, 18 juin 1724.] — P. 81-8. Transaction entre Lesdiguières et les consuls de l'Oisans en 1601. [Convention relative aux cens que les habitants de l'Oisans doivent payer; on évalue en argent les rentes en moutons, fromages, etc.] — P. 89-108. P. G. Les fouilles de La Bâtie-Montsaléon en 1836-1843. [Lettres diverses relatives à ces fouilles, précisant la date où furent trouvés des objets et des inscriptions qui sont aujourd'hui au Musée de Gap.] — P. 109-18, 129-33. P. G. Evènements militaires dans les Alpes en 1791-1793. [Lettres relatives aux préparatifs de défense de la frontière, autour de Briançon, du 24 août 1791 au 12 frimaire an II. Alerte au Mont-Genèvre. Les gardes nationaux qui gardent le Goléon, le Galibier et l'Infernet se plaignent de n'être pas payés. Approvisionnements de Mont-Dauphin. Le bataillon d'Embrun, installé à Jeaugiers (*sic*), souffre du froid et réclame des secours. Réquisitions et préparatifs en vue du siège de Toulon.] — P. 118-20. Variétés. [Le sieur Moyse, imprimeur de la ville d'Embrun, demande à être nommé imprimeur du département, 29 sept. 1790. La peste à Eygliers vers 1588.] — P. 121-9. P. G. La grande peur de 1789 en Valgaudemar, en Champsaur, etc. [Journal relatant l'effroi des populations, du 30 juillet au 4 août 1789, à l'annonce de l'arrivée de bandits ou d'ennemis. Toute la jeunesse du pays est mobilisée; des coups de pistolet, tirés sans rai son, affolent les habitants. On finit par saisir, en fait de brigands, un « ermite ou capucin », que l'on remet à la maréchaussée de Corps.] — P. 133-46, 169-81, 216-29. P. G. Rôle des évêques de Gap par Artus ou Arthur de Lionne (vers 1650). [Artus de Lionne, évêque de Gap de 1639 à 1661, a laissé un recueil de notes historiques sur ses prédécesseurs. C'est un ouvrage assez important, composé à l'aide d'extraits d'anciens historiens, et aussi à l'aide de documents d'archives; l'auteur a analysé chronologiquement de nombreux actes où figurent les évêques de Gap. Son œuvre a été utilisée, mais d'une façon incomplète, dans la confection de la *Gallia Christiana*. La partie publiée jusqu'ici par M. P. G. s'arrête à Dragonet de Montauban (1328-1349). A suivre.] — P. 146-51. Vicaires généraux du nouveau diocèse de Gap. [Le diocèse de Gap, supprimé en 1801, fut rétabli nominalement en 1817 et pourvu d'un titulaire en 1823. Liste des vicaires généraux depuis cette date jusqu'à nos jours.] — P. 160. Variétés. [Le préfet des Hautes-Alpes

interdit, en 1802, tout chant du *Te Deum* dans les deux églises d'Embrun, à raison de l'« opinion diverse » des deux prêtres qui les desservent.] — P. 161-8. Pierre Rostang, du diocèse d'Embrun, gouverneur du Château Saint-Ange, à Rome, en 1375-1379. [Extrait de l'article de M. Rodocanachi sur le rôle du Château Saint-Ange dans l'histoire de la Papauté du XIIIe au XVe siècle (*Rev. historique*, t. XCVIII, p. 225 et suiv.) Il s'agit d'un habitant du diocèse d'Embrun, P. Rostang, qui reçut de Grégoire IX la garde du château, et qui, à la mort de ce pape (1378), refusa de le livrer au pape élu à Rome, Urbain VI, et favorisa ainsi l'élection de Clément VII par les cardinaux français. Assiégé par Urbain, et à court de vivres, il dut se rendre. Clément VII le récompensa en lui donnant le château de Saint-Crépin et d'autres terres dans le diocèse d'Embrun.] — P. 184-93. Le service militaire en 1675 et 1691. Le ban et l'arrière-ban. [Lettre du duc de Lesdiguières au bailli de Gap, convoquant le ban et l'arrière-ban, dispensant toutefois les nobles qui contribueraient à la levée de la moitié d'un cavalier; 22 janv. 1675. Lettre de Prunier de Saint-André convoquant les gentilshommes du Dauphiné à se rendre à Loches; 9 avril 1691. Liste des nobles convoqués (75 noms). Itinéraire de retour, de Loches à Grenoble.] — P. 194-200. Chronique et Variétés. [Annonce des études de M. H. Ferrand sur l'inscription des Escoyères en Queyras, et de M. P. Buffault sur l'histoire des forêts du mandement de Guillestre. Demandes d'indemnité adressées aux administrateurs des Hautes-Alpes en 1792 par Eyméoud, médecin de l'hôpital de Gap, et par Reinoard, chargé de l'inspection des soldats malades. Situation des prisons de Gap en 1792, d'après une lettre du même Reinoard.] — P. 201-12. P. G. Cahier des doléances des curés du diocèse de Gap, en 1789 et 1790. [Exposé des lourdes charges du bas clergé : visites épiscopales, décimes, etc. Renseignements sur l'histoire du clergé à Serres.] — P. 212-5. Quotité des dîmes en Gapençais en 1791. [Tableau, par cantons et par communautés, des dîmes en vins et en grains levées dans les districts de Gap et de Serres.] — P. 230-4. V. LIEUTAUD. Durbon, marchand de bois. [Acte de vente passé entre la chartreuse de Durbon et une association de gens de Mirabeau et de Volone, qui achètent 26 radeaux de bois provenant des forêts de Durbon.]

R. C.

II. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 28e année, 1909.

P. 1-35, 171-99, 208-34. J. ROMAN. L'art et les artistes en Dauphiné depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. [Énumération des œuvres d'art

originaires du Dauphiné (architecture, sculpture, peinture, gravure, orfévrerie, etc.), et indication des œuvres qui, venues d'ailleurs, se trouvent actuellement conservées dans les musées et les collections du Dauphiné.] — P. 108-10. P. Plat. Note sur deux bracelets en bronze. [Trouvés à Menglon en Diois.] — P. 111-28. D. Martin. Notice biographique sur François Arnaud, ancien notaire à Barcelonnette, membre fondateur de la Société d'études des Hautes-Alpes. [Fr. Arnaud (1843-1908) a laissé divers travaux sur la géographie et l'histoire des vallées alpines, notamment sur les coutumes et la langue de la vallée de Barcelonnette.] — P. 135-44. M. A. de Rochas. Projet de fortification par Vauban pour les villes de Gap et de Colmars. [Instructions données par Vauban pour les fortifications de Colmars, 16 février 1693; lettres de Vauban relatives aux défenses de Saint-Vincent et de Gap, 5 et 6 janvier 1693.] — P. 147-68, 237-65, 305-26. D. Martin. Dictionnaire du patois de Lallé par familles de mots. [Suite et fin, de N à Z.] — P. 169-70. P. Plat. Note sur une épée en bronze trouvée à Aspremont (Hautes-Alpes). — P. 235-6. P. Plat. Note sur un cimetière mérovingien situé à Revest-des-Brousses (Basses-Alpes). [Squelettes et vase.] — P. 269-86. Abbé F. Allemand. Actes authentiques de la translation des reliques de saint Pélade en 1485 et 1764. [Les reliques de saint Pélade, évêque d'Embrun, mort en 523, furent dérobées par un moine espagnol et emportées au monastère de Saint-Pierre de Champrodon, près de Gérone. En 1484, lorsque les troupes de Tanneguy du Châtel envahirent la Catalogne, ces reliques furent prises par les soldats français. Jean Richier, seigneur de Montgardin, alors à Perpignan, les racheta, les rendit au monastère de Champrodon, et, en récompense, emporta avec lui en Dauphiné un bras du saint. Procès-verbal du 16 avril 1485 relatant cette translation. Le 25 octobre 1764, la moitié de ce bras fut donnée à l'église métropolitaine d'Embrun.] — P. 297-304. J. Roman. Les tours carrées des Alpes et leurs enceintes. [Ces tours ne sont ni romaines, ni sarrasines. Elles datent du XIIe siècle; ce sont des habitations seigneuriales. Dans la suite, beaucoup furent abandonnées pour des demeures plus confortables; d'autres, lors des troubles du XIVe siècle, furent entourées d'une enceinte, destinée à servir de refuge aux paysans et aux troupeaux en cas d'invasion.] R. C.

Gard.

Revue du Midi, 1909.

N° 1. P. 5-24. G. Maurin. Les premiers maires du Consulat dans le Gard. [Suite et fin. Le Consulat s'appuyait surtout sur le tiers-parti, les hom-

mes de 1788 et 1789. A Nimes, ce parti était nombreux, mais composé en majorité de protestants. Le préfet Dubois, installé le 2 germinal an VIII, attribua la mairie de Nimes à un protestant, et les deux tiers des conseillers municipaux y furent protestants. Il eût été probablement difficile de trouver dans les notables catholiques les cadres de l'administration municipale. Cette préférence, pour ainsi dire forcée, a pesé sur toute l'évolution de Nimes jusqu'en 1815. Dubois contrôlait avec soin, les uns par les autres, les renseignements qu'on lui donnait sur les maires à choisir. On se souciait peu des fonctions municipales qui avaient attiré tant de périls sur les titulaires pendant la Révolution. Les adhésions n'arrivèrent que peu à peu, sous l'effort incessant de remontrances et de promesses du préfet. Dans les communes mixtes, on doubla un maire catholique d'un adjoint protestant, ou réciproquement. En cas de conflit, le gouvernement soutenait le maire, chef responsable de l'administration communale, et présumé avoir raison, jusqu'à preuve du contraire. Dans l'arrondissement d'Uzès, difficile et troublé, la gendarmerie, demeurée jacobine, se plaint qu'on donne l'influence aux rétrogrades. On est plus calme dans les arrondissements d'Alais et du Vigan. Le 15 fructidor an VIII, Dubois pouvait annoncer au ministre de l'Intérieur que la nomination des municipalités était terminée, malgré la répugnance d'un grand nombre de citoyens.] — P. 40-54. R. de Courtois de Pélissier. Episode, dans les Cévennes, de la conspiration de Gaston d'Orléans et d'Henri de Montmorency (1632).

N. 2. P. 65-83. F. Mazauric. Les collections Emilien Dumas au musée de Nimes. [Aperçu des trésors scientifiques légués par l'éminent géologue et archéologue de Sommière au musée de Nimes.] — P. 102-20. Dr P. Pansier. L'Ordre des Frères de la Merci à Avignon (1434-1574).

N° 3. P. 129-47. L. Duhamel. Le meurtre d'un gouverneur d'Orange en 1630. [L'ambition et les intrigues de Jean d'Osmael, félon envers son maître le prince d'Orange, tournèrent mal pour lui. En effet, l'habile stratégie de Knuyt, envoyé du prince, amena un combat sanglant dans Orange. Le gouverneur, seigneur de Walkembourg, y périt chez l'historien Lapise, des suites d'une blessure.]

N° 4. P. 193-211. E. Duprat. Notes de topographie avignonnaise. [Transformations du Rocher des Doms, qui a servi de carrière au cours des siècles, et a toujours été en se réduisant; variations du cours du Rhône, le tout étudié d'après les textes.] — P. 212-24. L. Duhamel. La tour des Augustins à Avignon. [Se termine dans le n° 5, p. 271-93. L'auteur retrace, d'après les sources, l'histoire du couvent et de l'église

des Ermites de Saint-Augustin, arrivés à Avignon au milieu du XIIIe siècle. La tour faisait partie de l'église et contient des parties de diverses époques. Pièces justificatives.]

N° 5. P. 294-303. A. YRONDELLE. Un incident entre M. Thiers et le maire de la ville d'Orange (1860). [Il s'agit de l'accueil fait à Napoléon proscrit par les habitants d'Orange dans la nuit du 24 au 25 avril 1814. M. Thiers avait écrit que cet accueil fut hostile. Une enquête du maire put faire présumer qu'il fut respectueux. M. Thiers en tint compte dans ses éditions ultérieures de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.] — P. 304-16. L. D'ALBIOUSSE. Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aiguesmortes en 1538. [Détails tirés des papiers de M. Louis de Brunelis, dont un des ancêtres maternels, Franc de Conseil, premier consul d'Aiguesmortes, avait reçu chez lui François Ier.]

N° 6. P. 319-26. G. FABRE. La Saint-Barthélemy à Nimes. [Nimes n'a pas connu de Saint-Barthélemy.] — P. 327-51. Dr V. LAVAL. L'insurrection fédéraliste dans la vallée du Rhône; siège et prise d'Avignon (juillet 1793). [Se continue dans le n° 7, p. 426-45, et se termine dans le n° 8, p. 471-95. Récit précis et bien ordonné des événements; détails fort intéressants sur le rôle du capitaine d'artillerie Bonaparte dans les opérations; évocation du fameux *Souper de Beaucaire*.] — P. 352-78. A. DURAND. Etat religieux des trois diocèses de Nimes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'Ancien Régime. [Se continue dans le n° 7, p. 405-25; dans le n° 8, p. 508-24; dans le n° 9, p. 578-96. Ce travail excellent doit servir d'introduction, dans la pensée de l'auteur, à une série d'études sur l'histoire religieuse du Gard pendant la Révolution française. L'auteur y étudie successivement les évêques, leur temporel, leur justice, leur administration temporelle, leur rôle dans l'instruction publique, la charité, leur administration spirituelle; les chapitres cathédraux et les collégiales.] — P. 379-81. F. MAZAURIC. L'archéologie à Nimes. Fouilles de la rue Ménard. [Sous une couche romaine comprenant des débris d'amphores et de *tegulae*, on a trouvé une couche préromaine caractérisée par des foyers et des fonds de cabanes celtiques, avec poterie indigène à pâte noire, semée de petits grains spathiques.]

N. 7. P. 387-404. G. MARUÉJOL. Nimes aux sept collines. [Spirituel discours sur le nombre des collines comprises dans l'enceinte romaine de Nimes, nombre que l'auteur croit être légendaire, et inspiré des sept collines de Rome. Je pense qu'il est difficile d'établir à ce sujet quelque chose de précis.] — P. 446-63. E. DUPRAT. Propos de congressiste. [Résumé du congrès archéologique d'Avignon de 1909.] — P. 464-9. — F. MAZAURIC. Chronique archéologique. Découverte de l'église de Saint-

Julien hors les murs de Nimes. [Elle était située tout près de l'antique église prieurale de Saint-Baudile.]

N° 9. P. 539-60. R. de Courtois de Pélissier. La Bedosse et ses seigneurs, 1320-1908. [Se continue dans le n° 10, p. 647-64; dans le n° 12, p. 750-68. Il s'agit d'un domaine des environs d'Alais.] — P. 597-600. F. Mazauric. Chronique archéologique. Un musée préhistorique à Uzès.

N° 10. P. 607-35. J. Belleudy. Victorien Bastet. [Sculpteur avignonnais, 1852-1905. Catalogue de ses œuvres.] — P. 636-46. G. Maurin. Etudes sur le premier Empire. Aiguesmortes et les croisières anglaises. [Se termine dans le n° 11, p. 671-80. Après Trafalgar, la mer était aussi anglaise que possible. Le peu d'activité de notre commerce maritime s'était réfugié dans le cabotage des petits ports. Aiguesmortes communique avec la mer par le chenal du Grau-du-Roi. La fréquence des apparitions des frégates anglaises dans la baie tint en éveil les gardes nationaux d'Aiguesmortes. Dès le 15 mai 1807, les habitants entendirent le canon. En 1808, il y eut un débarquement pour intercepter la ligne des postes sémaphoriques autour des embouchures du Rhône. En octobre 1809, une escadrille française, pressée par une force anglaise supérieure, dut s'échouer en partie pour ne pas être capturée. En mai 1811, des équipages français se réfugièrent au Grau après s'être échappés de leurs navires pris. En 1813, à mesure qu'approche la fin du régime, l'audace des Anglais s'accroît.]

N° 11. P. 681-91. Yrondelle. Le siège de Caderousse en 1709. [Le poème héroï-comique de l'abbé Fabre fut inspiré par une relation manuscrite de l'abbé De..... L'occupation de Caderousse par l'armée papale, pour avoir du blé dans une année de disette, ruina pour longtemps les habitants et fut beaucoup moins gaie que dans le poème.] — P. 721-7. J. Belleudy. Les œuvres de Bastet à l'exposition d'Avignon. Supplément au catalogue.

N° 12. P. 739-49. L. Duhamel. L'arsenal du Palais des Papes d'Avignon au xviie siècle. Inventaire. — P. 791-5. Dr Colombe. Au Palais des Papes. La grande fenêtre. [Il s'agit de l'immense fenêtre en tiers-point donnant sur la cour principale, au-dessus du passage conduisant aux audiences et à l'escalier d'honneur, baie aujourd'hui démurée. L'auteur pense que c'était la fenêtre où se donnait l'indulgence.] E. B.

Garonne (Haute-).

I. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 10e série, t. IX, 1909.

P. 111-31. Barrière-Flavy. Le diocèse de Rieux au xviie siècle. [D'après les procès-verbaux des visites pastorales faites, de 1621 à 1635, par l'évêque J.-L. de Bertier. Situation lamentable : la conduite des ecclésiastiques, des religieux et religieuses est scandaleuse trop souvent; les églises restent en ruines. Ces procès-verbaux renferment aussi, sur les édifices religieux et les objets qu'ils contenaient, de précieux détails archéologiques.] — P. 149-74. Dumas. La réglementation industrielle après Colbert. [Pendant et après le ministère de Turgot, qui avait vivement, mais temporairement, réagi contre le système de la réglementation à outrance. Necker établit en 1779 un régime intermédiaire entre celui-là et la liberté illimitée. Les faits allégués sont empruntés en partie aux archives de Toulouse et de Montpellier, p. 167 et sq.] — P. 261-77. Massip. Les enseignes privilégiées à Toulouse. [Elles appartenaient à la ville. Les capitouls les attribuaient à qui bon leur semblait parmi les hôteliers, à qui elles étaient réservées. Il y en avait seize en 1539. A ce propos, démêlés des aubergistes toulousains avec le fermier de l'Equivalent au milieu du xviiie s.] — P. 299-311. Marsan. Rapport sur les concours de 1909. [Signale entre autres les travaux de M. M. Gros sur *Lakanal et l'instruction publique pendant la Révolution;* Galland, *L'affaire Sirven;* Bénétrix, *Une commune rurale sous l'ancien régime, Histoire de Sainte-Dode.*] — P. 322-4. Communication de M. Desazars de Montgailhard sur Hilaire Pader, peintre et poète toulousain, né en 1617. P. D.

II. *Revue de Comminges*, t. XXIV, 1909.

P. 1-14, 81-96, 158-69, 193-204. M. Desjardins. Le général Guillaume Pégot (1773-1858). [Suite et fin. Sa rentrée à Saint-Gaudens, sa mise à la retraite en 1825, son rappel à l'activité en 1833, son rôle dans la Loire, son retour définitif dans sa ville natale et sa mort.] — P. 15-27, 65-80, 141-57, 217-31. J. Bourdette. Notice du pays et des seigneurs de Larboust. [Suite et à suivre. Religion, industrie, mœurs et coutumes des Larboustais, avec le texte des coutumes (d'après un acte de 1618 transcrit sur les registres du sénéchal de Toulouse) et une étude sur la seigneurie du Larboust.] — P. 28-41, 97-112, 129-40, 232-40. J. Lestrade. Un curieux groupe d'évêques commingeois. [Suite et à suivre.

Urbain de Saint-Gelais, son rôle dans la Ligue et dans son diocèse; Gilles de Souvré, François de Donadieu, Barth. de Donadieu de Grie t Hugues de Labatut.] — P. 42-56. R. Corraze. L'église et la croix de Saint-Amans en Comminges. [Avec une planche. Notes historiques sur la paroisse et le consulat de Saint-Amans, près Muret, compris aujourd'hui dans la section d'Estantens, et une croix du XIIIe siècle conservée dans l'église de la localité.] — P. 117-21. E. Espagnat. Une séance du conseil communal de Cazères-sur-Garonne, le 9 février 1597. — P. 122-23 L. Delpech. Lacordaire à Muret. [Sa visite dans cette ville et au célèbre champ de bataille, en 1852.] — P. 124-8. J. Lestrade. L'œuvre historique du chanoine Abadie. [Notes bibliographiques sur les travaux de cet ecclésiastique saint-gaudinois, qui vivait à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle.] — P. 241-5. L. d'Agos. L'église de Jaunac et les antiquités des environs. [Reproduction d'un article, paru jadis dans un journal local, sur les objets d'archéologie païenne et chrétienne trouvés dans la commune de Tibiran-Jaunac (Hautes-Pyrénées).] L. V.

Gers.

Revue de Gascogne, 50e année, nouvelle série, t. IX, 1909.

P. 5-22. A. Degert. Lettres inédites du cardinal Maury. [Elles sont adressées toutes, sauf une, à Charles-Auguste Lequien de La Neufville, évêque de Dax, alors réfugié en Espagne : 30 avril 1794-18 janvier 1801.] — P. 22. J. Duffour. Orgue et organiste d'Auch [1741]. — P. 23-32. E. de Lory de Latour. A propos d'un bois. [Historique du procès qui divisa, au XVIe siècle, les familles de Luppé et de Lary. Il s'agit du bois de Lalanne (Gers), canton de Mauvezin.] — P. 33-9, 74-88, 118-34, 217-35, 273-85, 360-75, 468-78, 505-22, 557-69. J. Contrasty. Le clergé français réfugié en Espagne. [De 1792 à 1802. Suite.] — P. 40. L. M. Noms de lieux gascons à identifier. [Réponse à plusieurs questions posées dans la *Revue*, VIII, 563.] — P. 49-56. J. Bonnet. Papiers gascons à Saint-Pétersbourg. [Quelques indications assez vagues sur les documents intéressant la Gascogne, qui se trouvent à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. On sait que ces papiers ont fait partie de l'immense butin que Pierre Doubrowsky se procura à vil prix, il y a plus d'un siècle, profitant des premiers troubles révolutionnaires et de la confusion qui s'ensuivit. Cf. plus bas, p. 167-77.] — P. 57-9. J. Duffour. Découvertes gallo-romaines à Touget. — P. 60-73. P. Coste. Les prêtres de la Mission à Buglose. — P. 89-90. J. Lestrade. Lettre du P. de Ruthie, évêque de Rieux. [13 juillet 1711.] — P. 97-106. L. Médan.

La Gascogne qui meurt. [Quelques observations sur l'invasion de la langue française, et sur l'abandon des vieilles coutumes locales.] — P. 107-13. J. Lestrade. L'œuvre historique du chanoine Abadie. [Notice sur les œuvres imprimées et manuscrites de cet ecclésiastique qui vivait à Saint-Gaudens, dans la dernière moitié du XVII[e] siècle.] — P. 114-7. P. Miremont. Fête pour la naissance du « Roi de Rome ». [Copie de la délibération du Conseil municipal de Saint-Yaguen (Landes), le 12 mai 1811.] — P. 117. J. Duffour. Prix du vin à Auch au XVIII[e] siècle. — P. 135-6. A. Détrojat. Pour l'histoire des presses bayonnaises. [Les *Memorias de la insigne Acadēmia Asnal*, pamphlet satirique du R. Pel. Martinez, signalé dans la *Revue*, p. 95, n'auraient pas été imprimées à Bayonne.] — P. 137-8. A. Sansot. A propos du « Castrum Fidentiacum ». [Propose comme étymologie de *Fezenzac* la forme *Fidentiacum*. Le *castrum Fidentiacum* aurait été la « villa de Fidentius ». En effet, la forme figure dans l'acte de fondation du comte d'Astarac, cité par Dom Brugèles. Mais cet acte est-il authentique ? Quoi qu'il en soit, *Fedentiacum* est plus tard la forme latine courante au moyen âge.] — P. 139-40. J. Bonnet. Lettre inédite du cardinal de Polignac. [14 février 1738 : à un destinataire inconnu. (Peut-être un ministre de Louis XV?) D'après l'original de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.] — P. 145-66. A. Clergeac. La maison de Faudoas d'après un ouvrage récent. — P. 167-77. Ch. Samaran. Papiers gascons à Saint-Pétersbourg. [Précise et corrige sur plusieurs points la notice signalée ci-dessus.] — P. 117. A. D[egert]. Le commandeur de Polastron empoisonné. — P. 178-83, 209-16, 263-8, 350-9, 451-66, 498-504, 549-54. V. Foix. Bessaut. Commanderie. Hôpital de Saint-Jacques de l'Epée-Rouge. [Contribution importante à l'histoire d'un des points les moins connus de l'organisation hospitalière dans les Landes. Les archives encore peu explorées de l'hôpital de Mont-de-Marsan ont largement été mises à contribution par l'érudit et consciencieux auteur. Bessaut est situé dans la commune actuelle de Lencouacq, canton de Roquefort, Landes.] — P. 193-203. L. Médan. Un nouveau dieu dans l'Olympe pyrénéen. [D'après une inscription de Gazost (Hautes-Pyrénées), il y aurait eu un dieu *Belgon*, qui aurait été aussi honoré à Luchon, et aurait été une divinité de source thermale.] — P. 203. Ch. Samaran. Encore « l'Académia asnal ». — P. 204-8. E. Castex. Troubles à Eauze, à l'occasion de la prestation du serment civique, en 1791. — P. 216. A. D. Vers sur le buste du cardinal de Polignac. — P. 241-53. P. Rambaud. La répartition de la taille au XVII[e] siècle dans une commune rurale. [D'après une expédition notariée du rôle de la

taille de la paroisse de Téthieu, Landes, en 1692]. — P. 254-62. C. Laffargue. Cahiers des doléances du Tiers-Etat de la Sénéchaussée d'Armagnac et de l'Isle-Jourdain. — P. 262. L. Médan. Une inscription latine à Rebouc [Dédiée au dieu Agéion.] — P. 269-72. J.-B. Daranatz. Quatre Elizachar du IXe siècle. [Question d'ordre patronymique. Ont-ils rien de commun avec les Basques?] — P. 289-312, 385-417, 480-94. A. Degert. Un grand évêque gascon. (Amat d'Oloron). [D'après les lettres d'Amat publiées dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XIV, d'après les textes des conciles qu'il présida, d'après des cartulaires d'abbaye dont l'évêque s'occupa, l'auteur reconstitue avec sa science accoutumée l'histoire d'Amat et de sa coopération à l'œuvre réformatrice des papes dans la seconde moitié du XIe siècle.] — P. 313-36, 418-34. P. Coste. Lettres inédites de saint Vincent de Paul. — P. 337-41. J. Dubois. Dolmayrac, dépendance de Pessan. — P. 342-9. C. Laffargue. Etudes d'histoire révolutionnaire à Eauze. — P. 376-8. « Agapit » chez les Jésuites d'Auch. [C'est une tragédie qui fut jouée le 12 juillet 1752 au collège d'Auch, et qui avait été dédiée à l'intendant Antoine Mégret d'Etigny.] — P. 435-50. E. Castex. Mœurs et conditions rurales au XVIe siècle. [Notes fragmentaires d'après les archives notariales de la région dont Gondrin (Gers) est le centre. Plusieurs menus détails intéressants.] — P. 478. P. R. Question sur la monnaie chipotoise. — P. 496-7. A. Clergeac. Les obligations du prieur de Touget. [Arrêt rendu au Parlement de Toulouse, le 1er septembre 1574, entre le syndic des habitants de Touget et Jacques du Faur, prêtre du même lieu.] — P. 529-41. A. Claverie. L'abbé Fitte, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — P. 541. L. Médan. Sur une exclamation de Panurge. [Le Sainct Michel d'Aure, dont il est question dans *Pantagruel*, IV, chap. XIX, serait la chapelle de Saint-Michel, dans la paroisse de Guchan (vallée d'Aure). Cette identification est-elle légitime?] — P. 542-4. P. Rogé. Autour de Marguerite de Navarre. Quelques dates béarnaises (XVIe siècle). [Note transcrite d'après les papiers d'Oïhénart, Bibl. nat., fonds Duchesne, t. 96, f° 155 *bis*. Court texte gascon assez incorrect.] — P. 544. J. Duffour. Les honoraires d'un régent sous l'ancien régime. [D'après les Arch. municip. de Touget.] — P. 545-8. A. Clergeac. Les Du Faur, abbés de la Case-Dieu. — P. 555-6. C. Cézérac. Le procès du chanoine d'Aignan. — P. 554. J. Duffour. L'instruction primaire à Touget. [1780.] G. M.

Gironde.

I. *Revue des Etudes anciennes*, 1909.

P. 33-47. T. Montanari. Questions hannibaliques : X. Droit vers le mont Genèvre. [Tient pour ce col.] — P. 47-8. C. Jullian. Notes gallo-romaines : XLI. L'âge de Vercingétorix. [Il serait né au plus tôt en 82.] — P. 49-69. M. Clerc. Inscriptions des environs d'Aix. Notes de voyage. [En particulier sur l'établissement préromain de Cavaillon, Moustiers-Sainte-Marie, Riez et ses restes gallo-romains, la station préromaine de Rennes-Mirabeau.] — P. 69-77, 169-78, 256-60, 357-64. C. Jullian. Chronique gallo-romaine. — P. 135-46. C. Jullian et A. Ferrand. Notes gallo-romaines : XLII. Rama? Un épisode du passage des Alpes par César. [Sur l'importance probable de l'ancienne Rame ou Rama, remplacée actuellement par le village de la Roche-de-Rame.] — P. 146-66. P. Courteault. Bibliographie des mosaïques gallo-romaines du Béarn. [Travail très complet.] — P. 166-8. Id. La paléontologie et la préhistoire à l'Académie de Bordeaux au xviii[e] siècle. — P. 237-42. R. Pichon. Observations sur le VIII[e] *Natalicium* de Paulin de Nole. [Voit dans des vers de ce poème une réplique à Vigilantius et fait remonter aussi l'hérésie de Vigilantius au début de 402.] — P. 243-6. C. Jullian. Notes gallo-romaines : XLIII. A propos de Jehan de Tuim. [Sur les détails originaux que peut fournir l'*Histoire de Jules César* de Jehan de Tuim, au xiii[e] siècle.] — P. 246-52, 364-5. J.-A. Guilland. Le nom de plante *saliunca*. [Tient pour la formation grecque et non ligure de ce mot.] — P. 252 et 365-6. Cuny. Note sur *saliunca*. [Affirme l'origine ligure.] — P. 301-47. H. de la Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains. [Suite et fin.] C. L.

II. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1908.

P. 3-11. P. Courteault. A propos du séjour de Goya à Bordeaux. [Complète et rectifie deux articles de Paul Lafond dans la *Gazette des Beaux-Arts*.] — P. 21-38, 171-92, 268-95. Vicomte de Roquette-Buisson. Un poète bordelais du xvii[e] siècle. Elie de Bétoulaud. [Bonne étude biographique et littéraire.] — P. 39-41. Brutails. La grille en fer forgé de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux. [Œuvre de Blaise Charlut, serrurier à La Réole, qui la fit en 1750-1751.] — P. 81-93. A. Chauliac. Le moulin de Sainte-Croix. [Moulin de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux; documents inédits.] — P. 113-26. J. Callen. Autour de la rue

Poitevine. [Suite: cf. 1907, p. 314-27, 421-32.] — P. 161-70, 225-42, 257-67. E. DE PERCEVAL. Le voyage de la cour dans le Midi (1659-1660), d'après la correspondance de l'abbé et du marquis de Coislin. [Complète ce qu'en a déjà dit Kerviler, dans son livre sur *Le chancelier Pierre Séguier*.] — P. 296-307. Dr ARMAINGAUD. La Boétie et Machiavel, d'après une publication récente. [A suivre. Discussion et réfutation de la thèse de J. Barrère qui voit dans le *Discours sur la servitude volontaire* un *Anti-Machiavel*.]

1909.

P. 18-23, 52-71. A. VOVARD. Le contre-amiral Leblond-Plassan (1769-1841), notice biographique. [Marin bordelais de la Révolution et du premier Empire.] — P. 24-9. E. BOUVY. L'exposition William Laparra à la salle Imberti (décembre 1908). [Peintre bordelais.] — P. 30-42. Dr ARMAINGAUD. La Boétie et Machiavel, d'après une publication récente. [Suite.] — P. 49-51. P. COURTEAULT. Un portrait bordelais de Goya. [Lithographie signée : *Rosario Weiss, 1826*.] — P. 108-17. G. DE LAGARDE. Un condottiere gascon. [D'après le *Blaise de Monluc* de P. Courteault.] — P. 145-58. C. CESTRE. Les sources anglaises de l'*Esprit des Lois*. [Excellent article sur le livre de l'abbé Dedieu, *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France*.] — P. 159-78. J. DE MAUPASSANT. Les armateurs bordelais au XVIIIe siècle. L'expédition de François Lavaud à la Louisiane (1761-1763). [Tentative d'approvisionnement des colonies pendant la guerre de Sept Ans.] — P. 183-88. J. BARRÈRE. La Boétie et Machiavel, d'après une publication récente. Réponse à M. le Dr Armaingaud. — P. 193-214. P. COURTEAULT. Les Ecossais en Gascogne Les Gascons en Ecosse. [Conférence à l'occasion du 5e meeting de l'Association franco-écossaise.] — P. 240-50. G. LABAT. Régates, Vieux souvenirs. [A Arcachon en 1852 et 1877, à Saint-Nazaire et Belle-Ile en 1877.]

Hors série : Centenaire de la Société philomathique, 1808-1909. [Notices sur l'histoire de la Société, par Sam MAXWELL, et sur son œuvre, par Eugène BOUVY ; illustré.] P. C.

Lot.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. XXXIV. 1909.

P. 5-21, 65-82, 133-53, 207-22. A. COMBES. Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors tenus pendant la Révolution. [Suite et à suivre. Du 6 novembre 1792 au 9 août 1793. Délibérations, actes et

ordonnances du conseil général et du conseil municipal. Ils ont fort à faire. Point d'argent. La discorde est partout, jusqu'au collège. Mesures contre les prêtres insermentés, les émigrés, les suspects. Jeanbon-Saint-André dans le Lot.] — P. 22-38, 83-98, 154-61, 238. L. Esquieu. Essai d'un armorial quercinois. Additions et corrections. [Fin d'un travail considérable et utile.] — P. 39-53, 99-107, 183-203. B. Paumès. Le collège royal de Cahors sous la Restauration. [Suite de l'histoire du lycée de Cahors que nous avons analysée, t. XIX, p. 142. Les études étaient destinées à faire naître des sentiments religieux et monarchiques. Elles semblent avoir été sérieuses et solides, tout imprégnées d'humanisme. Les élèves et les maîtres. Fort intéressant.] — P. 108-15. Abbé Taillefer. Louables coutumes de Lebrel et de Caminel, 30 mai 1463. [Texte roman. Ces deux paroisses étaient de la juridiction de Montcuq. Il s'agit d'une transaction entre le recteur et ses paroissiens au sujet des redevances qui lui sont dues. Des erreurs : ainsi « milh, milhoca » traduits par maïs et paille de maïs, p. 108, quoique cette céréale nous soit venue de l'Amérique, dont la découverte est postérieure de vingt ans à l'accord susdit.] — P. 116-24, 168-82. Abbé A. Foissac. De Géniès, seigneurs de Géniès, etc. [Et de vingt-six autres lieux en Quercy, Rouergue, Agenais. Travail généalogique qui conduit du XIII[e] siècle à nos jours l'histoire de cette maison.] — P. 162-8. Abbé Taillefer. Les protestants à Bélaye, mai-juin 1579. [Ils s'emparent de cette place après la paix de Nérac et n'en sortent qu'à grand'peine, grâce aux efforts du sieur de Saint-Sulpice.] — P. 223-37. Abbé E. Albe. Privilèges d'une communauté rurale aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Mayrignac-Lentour. [Près de Gramat. Texte roman, sans doute du XIV[e] siècle. Le vrai titre est « Droits et prérogatives que le seigneur de Gramat a d'ancienneté audit castel ». Mais l'acte énumère aussi les libertés que le seigneur a données aux habitants de Mayrinhac et de la châtellenie. « Guadi » est, en matière de police rurale, le gage, c'est-à-dire l'amende ou la redevance payées pour tout acte qui va contre le droit d'autrui (p. 226, 231).] P. D.

Puy-de-Dôme.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XVI, 1903. Néant. — T. XVII, 1904.

P. 1-152. Dr E. Roux. Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de Gaignières. [On trouvera dans cette étude un bon plan de la cathédrale en ses divers états et des

détails curieux sur les monuments funéraires et les inscriptions citées par Gaignières à la cathédrale, Saint-Genest *, Saint-André *, Saint-Alyre *, aux Jacobins, à Saint-Georges-lès-Clermont, au cimetière, au Port, aux Capucins *, à Saint-Cirgues *, à Chamalières, aux Cordeliers de Clermont *, à Saint-Pierre *, aux Carmes et aux Cordeliers de Montferrand (aujourd'hui le Bon-Pasteur à Clermont). Beaucoup de ces églises sont aujourd'hui détruites, nous les marquons d'un astérisque ; d'autres, comme Chamalières, ont vu leur cloître démoli ; d'autres, comme les Cordeliers de Montferrand, ont été totalement transformées ; on voit combien il était intéressant de réunir les renseignements épars sur tous ces monuments disparus.]

Tome XVIII, 1904.

P. 1-188. F. Mège. La dernière année de la province d'Auvergne. Les élections de 1789. [Cet ouvrage posthume de l'éminent historien de la Révolution en Auvergne témoigne d'une connaissance approfondie de l'histoire locale et nous initie à la vie fiévreuse de la province dans les quelques mois qui précédèrent la convocation des Etats-Généraux : rivalités entre Clermont et Riom, entre les différents ordres, entre les différents cantons ; quelques pièces inédites figurent à l'appendice, pp. 170-85.]

Tome XIX, 1905.

P. 1-312. Everat. Les confréries de Riom. [Compilation donnant une idée probablement assez complète des fonds relatifs aux confréries existant aux archives de la ville; pas de notes bibliographiques, peu de critique. Confréries du Saint-Sacrement (p. 53), de Notre-Seigneur (p. 161), de la Sainte-Vierge (p. 170), de Saint Amable (p. 220), des corps de métier (p. 247), de divers saints (p. 284).]

Tome XX, 1907.

P. 1-139. A. Vernière. Table des matières contenues dans les *Annales de l'Auvergne* (1828-1858), dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont* (1859-1887), dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (1881-1905), dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont* (IIe série, fascicules 1 à 18). [Ce travail méritoire et bien exécuté rend les plus grands services aux chercheurs et fut le dernier apport de l'auteur à l'histoire d'Auvergne qu'il connaissait si bien.]

Tome XXI, 1909.

P. 1-472. Dr de Ribier. Preuves de noblesse des pages auvergnats admis dans les écuries du roi. [Recherches sur un grand nombre de noms

nobles de la province d'Auvergne ; détails sur les alliances, les testaments, les contrats de mariage. Une pièce intéressante, p. 442 : Mémoire en forme de règlement sur MM. les pages de la Grande Ecurie du Roy. Arch. nat. O[r] 9,701 (imprimé).] G. D. d. D.

Pyrénées (Basses-).

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXXVI, 1908.

P. 8-10. De Dufau. Jean-Jacques de Monaix. [Extrait d'une notice sur ce personnage, garde des sceaux en la chancellerie du Parlement de Navarre, qui s'est signalé par de nombreuses libéralités en faveur de la ville et de l'hôpital de Pau, 1677-1728.] — P. 18-20. Abbé Gaurier. Recherches sur l'emplacement de Beneharnum. — P. 137-50. Ph. Lauzun. Une amitié de deux savants, Léon Dufour et Bory de Saint-Vincent, 1802-1846. [Extraits de leur correspondance ; leur rôle à la fin de l'Empire et sous la Restauration.] — P. 150-61. Abbé Espagnat. Une pharmacie à Cazères au xvie siècle ou « la boticque de feu Me Pagès, appoticaire à Cazères », en 1587. [Texte de l'inventaire.] — P. 162-4. Dr E. Reveil. Notes et documents sur Puyôo. Une petite paroisse béarnaise au xviiie siècle. — P. 165-89. P. Courteault. Les mosaïques gallo-romaines du Béarn. [Importante étude historique de ces cinq mosaïques, détruites depuis leur découverte.] — P. 189-99. H. Barthéty. Les pierres tombales de la cathédrale Notre-Dame et de l'église Saint-Julien-de-Lescar. [xviie et xviiie siècles.] — P. 200-2. Abbé V. Dubarat. Note sur l'emplacement de Beneharnum. — P. 203-5. E. Labadie. Les anciennes faïences du Sud-Ouest et les musées de la région. — P. 206-11. Dr G. Martin. Les intendants de Guienne au xviiie siècle et les privilèges des vins bordelais. [Les intendants s'efforcent, contre les jurats de Bordeaux, de substituer le régime de la liberté au privilège qui réglementait la descente des vins du haut pays et leur séjour à Bordeaux.] — P. 211-3. P. Meller. La cour des aides de Guyenne et ses officiers, 1554-1789. — P. 213-26. A. Sansot. Les lépreux et les chrestias. [Les cagots sont des lépreux, mais les chrestias, artisans et charpentiers, ne sont pas des cagots, c'est-à-dire des lépreux ; ce seraient des prisonniers faits dans les croisades contre les Maures, artisans méprisés par le peuple qui les traitait de lépreux.] — P. 227-34. Ch. Samaran. Un épisode inconnu de la vie de Théophile de Viau. [Condamné en 1625 au bannissement perpétuel pour propos impies tenus en 1615 au château de Castelnau-Barbarens, en Astarac, chez le

comte de Candale, son protecteur. Texte de l'interrogatoire.] — P. 235-62. L. Batcave. L'administration municipale à Orthez avant 1789. [Important travail sur les attributions des jurats, des gardes, des députés, du bayle, de la quarantaine, etc.; élections, traitement, costume, privilèges.] — P. 262-72. A. Saint-Macary. Le livre de raison d'un bourgeois de Salies au xvie siècle. [Livre de la famille de La Salle, marchands qui deviennent ensuite possesseurs de terres nobles et s'allient à la famille de Gassion.] — P. 272-91. Palanque. Le dernier intendant de la généralité d'Auch, Claude-François-Bertrand de Boucheporn, 1741-1794. [Né à Metz, maître des requêtes, intendant en Corse où il pacifie le pays soulevé par Paoli et se lie à la famille Bonaparte, succède à Auch à d'Etigny en 1785; esprit laborieux et ferme, administrateur actif; son goût pour la musique et la peinture: sa galerie de tableaux, dont l'état est ici publié, forme le fond du Musée d'Auch; il fut exécuté à Toulouse le 22 ventôse an II.] — P. 292-8. L. Batcave. Le rapport du poids de livre de table d'Orthez et de Sauveterre-de-Béarn au poids de livre toulousain. [Description des poids conservés, xiiie-xviie siècles; la livre toulousaine a été en usage dans ces localités.] — P. 299-305. Abbé J. Dubois. Contribution à l'histoire de la verrerie dans le sud-ouest de la France au milieu du xvie siècle. [Signale, d'après les minutes notariales bordelaises, cinq verreries dans le Bordelais, six dans le Périgord, huit en Agenais, trois en Armagnac: renseignements sur la nature et le prix des verres fabriqués.] — P. 305-9. Dr de Sardac. Un denier d'argent de Vézian, vicomte de Lomagne. [Produit de l'atelier monétaire de Lectoure vers 1070.]

Fr. G.

Pyrénées (Hautes-).

I. *Revue des Hautes-Pyrénées*, t. IV, 1909.

P. 5-13. H. Courteault. Un voyage aux eaux de Barèges et de Bagnères à la fin du xviiie siècle. [Récit conservé aux Archives nationales dans les dossiers du tribunal révolutionnaire; Barèges est un « mauvais village d'une cinquantaine de maisons » dont les eaux « font des cures merveilleuses quand elles sont prises avec discernement et qu'elles conviennent à la maladie »; à Bagnères, il y a autant de sources que de maisons; « chacun vante la sienne et déprise celle du voisin »; détails précis sur les diverses sources, sur les bains « d'une propreté charmante », sur les disputes pour obtenir sa place, sur l'exploitation des carrières de marbre.] — P. 14-20. J. Pambrun. Une singulière façon de lever les impôts à Vic-Bigorre en 1655. [« Par brissement et frac-

teure des portes des maisons » des débiteurs récalcitrants; la situation financière de Vic était fort précaire.] — P. 20. N. Rosapelly. Une abjuration à Vic-Bigorre en 1722. [Mention d'un registre paroissial.] — — P. 21-5. Fr. Marsan. Etablissement des haras dans le Comminges, les Quatre-Vallées et le Couserans au xviiie siècle. [Dû à l'inspecteur des haras appuyé par le roi à l'insu de l'intendant en 1728.] — P. 25-7. E. Duviau. L'intendant général Duprat [1774-1839] — P. 27-9. G. Balencie. Quelques cas de mortalité infantile sous l'ancien régime. Baptêmes d'enfants trouvés à Larreule (xviiie siècle). [D'après les registres paroissiaux.] — P. 33-9. J. Bourdette. Le tribut des médailles. [Rente annuelle de 7 livres tournois payée par quatre vallées du Labéda à la vallée d'Aspe, imposée par l'évêque de Comminges, Saint-Bertrand, à la suite de pillages dans la vallée d'Aspe.] — P. 40-9, 169-80, 321-32. G. Balencie. Le procès de Bigorre. [Suite et à suivre. Cession du comté par Simon de Montfort au roi d'Angleterre, 1259, et par les héritiers de Simon au roi de Navarre comte de Champagne; l'église du Puy en réclame la suzeraineté; le roi d'Angleterre en prend possession et la comtesse Constance en réclame vainement la remise; le Parlement de Paris ordonne la restitution du fief à l'église du Puy, 1291; Philippe le Bel va profiter de l'exécution de l'arrêt pour faire attribuer la possession du comté à sa femme Jeanne de Navarre.] — P. 49-50. N. Rosapelly. Deux centenaires, à Vic-Bigorre, au xviiie siècle. [Actes de registres paroissiaux.] — P. 50-7, 181-91, 307-16, 397-412. A. Duffourc. Madiran, la commune, le prieuré, la paroisse. [Suite et à suivre. La commune pendant la Révolution; le curé prête serment; rétablissement du culte en l'an XII. Histoire du prieuré depuis les origines, liste des prieurs.] — P. 57. J. Pambrun. Un précurseur bigourdan du chevalier d'Assas : Tireguette. — P. 58-62, 105-25, 180-3, 217-9. E. Duviau. Les anciennes défenses de Lourdes. [Etude historique et archéologique.] — P. 65-76. X. de Cardaillac et N. Rosapelly. Le castrum Bigorra (Saint-Lézer). [Résumé d'un volume paru en 1890 sur la *Cité de Bigorre*, située à Saint-Lézer, près de Vic-Bigorre, et antérieure à Tarbes.] — P. 76-90. A. Sansot. Les lépreux et les chrestias. [Même article que celui paru dans le *Bulletin de la Société de Pau*; cf. ci-dessus, p. 115.] — P. 97. H. d'Espourrin. A propos de Cyprien d'Espourrin. P. 98-104. J. Pambrun. Enquête sur nos vieilles cloches. [Suite. Cloches de Monléon-Magnoac et Garaison.] — P. 125-6. G. Balencie. Projet d'établissement d'une institution botanique à Tarbes [an III.] — P. 129-57, 289-306, 361-77. L. Caddau. Monographie de la cathédrale de Tarbes. [Suite de cet important travail orné de nombreuses gravures.] —

P. 157-8. N. ROSAPELLY. Triples naissances à Vic-Bigorre au XVIIIe siècle. — P. 158. Fr. MARSAN. Une industrie disparue à Camous. [Document relatif aux fabricants de pierres de moulins, pierres à aiguiser, 1687.] — P. 161-9, 334-48, 417-32. L. CANET. Le corps des prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre, esquisse de son histoire (1401-1789) d'après des documents inédits. [Important travail où les documents sont interprétés dans un esprit rigoureusement scientifique. Origines du collège au XIIIe siècle; aux XIVe et XVe siècles, traces de désordres, indiscipline, conflits avec l'archiprêtre; au XVIe siècle, ces conflits cessent par l'union de l'archiprêtré à la mense des prébendés. A suivre.] — P. 193-4. Fr. MARSAN. L'art dans la région bigourdane. [Suite. Achat d'un tabernacle, 1692, et d'une statue, 1793.] — P. 194-5. H. COURTEAULT. Avalanches dans les Pyrénées. [1778.] — P. 195-217. L. RICAUD. Les reclus des Hautes-Pyrénées. [Suite et à suivre.] — P. 221-2. G. BALENCIE. Recette contre la peste des bestiaux à corne au XVIIIe siècle. — P. 225-87. F. DE CARDAILLAC. Mme Cottin à Bigorre (1803-1804). [Sa rencontre avec le philosophe Azaïs, influence de celui-ci sur les dernières œuvres de Mme Cottin; nombreuses gravures.] — P. 288. J. PAMBRUN. Crainte de l'arrivée des Allemands à Vic-Bigorre en 1653. [Document.] — P. 316-7. J. PAMBRUN. Décharge des impositions de 1755 en faveur des incendiés d'Asté. — P. 317. H. COURTEAULT. Don fait au roi par les Etats des Quatre-Vallées. [1779.] — P. 333. Fr. MARSAN. Vertu de l'eau de la licorne de Saint-Bertrand. [Guérit les animaux de certaines maladies, 1630.] — P. 353-61, 432-6. L.-J. BOSC. La nomination des maires sous Louis XIV, édits de nomination du maire de Bagnères en 1692 et 1693. [Documents relatifs à Bagnères concernant cette création d'offices bien connue.] — P. 378-81. G. BALENCIE et N. ROSAPELLY. La chasse aux palombes. [Texte de traités, contrats relatifs à cette chasse, vente d'un « tail de palomières », 1612-695.] — P. 385-96. Fr. MARSAN. Lettre adressée au ministre Laurent de Villedeuil, par le comte Louis-Hector de Ségur, au sujet des vexations dont sont victimes les habitants des Quatre-Vallées, de la part des traitants, ambulants, intendants, subdélégués, inspecteurs des haras et agents de la maîtrise de Comminges. [Document, 1788.] — P. 412-4. J. BOURDETTE. Ordonnance du gouverneur de Guyenne défendant les attroupements et le port des armes à feu et de l'épée (15 août 1671). [Document.] — P. 437-8. C. ANGLADE. Appel pour l'organisation défensive de la vallée d'Aure en 1793. — P. 438-9. Fr. MARSAN. Une prise de possession de la cure d'Ancizan empêchée par les consuls à la fin du XVIe siècle. [Document.] — P. 440. A. SANSOT. Les saintes fleurs. [Explication d'une expression de la chanson de Roland.] Fr. G.

II. *Société académique des Hautes-Pyrénées*, 1° *Bulletin local*, 2ᵉ série, t. V, 1904 (fin, nᵒˢ 6 et 7).

Fascic. 45 et 46. P. 367-448. L. Ricaud. Un régime qui finit. [Suite et fin de cet excellent travail. Organisation judiciaire, eaux et forêts, police; divisions ecclésiastiques; les députés aux Etats-Généraux de 1789.] — P. 449-514. P. d'Oïhénart. Les explorateurs des Hautes-Pyrénées. [D'après Henri Béraldi, *Cent ans aux Pyrénées*.]

Tome VI, 1906-1909 (nᵒˢ 1 à 9).

Fasc. 49 à 52, 54, 56, 58, 60, 62. P. 1-10. Ch. du Pouey. Trois contemporains, de Tarbes, historiens de la Bigorre. [Deville, Abbadie et d'Avezac.] — P. 11-48, 72-139, 233-72, 381-415. Abbé L. Ricaud. Un régime qui commence. [Statistique politique, judiciaire, administrative et ecclésiastique des premières années du département des Hautes-Pyrénées. Débuts du régime moderne, de 1790 à 1801 : constitution de 1791, gouvernement révolutionnaire, constitutions de l'an III et de l'an VIII, organisation concordataire. Travail très considérable, fait avec des documents d'archives, aboutissant en particulier à replacer dans les cadres que fournissaient les institutions nouvelles les personnages qui les ont remplis. La partie publiée s'étend jusqu'à l'an VI. A suivre.] — P. 141-89. Archives d'Oïhénart, documents sur les Gramont d'Asté, p. p. P. Labrouche, avec commentaire et annotation de G. Balencie, A. de Dufau de Maluquer et J. de Jaurgain. [Le grand érudit béarnais du xviiᵉ siècle a laissé de nombreux mss., dispersés après sa mort, dont une partie forme le fonds Oïhénart, aux archives du séminaire d'Auch; plusieurs sont aux archives des Hautes-Pyrénées, tandis que d'autres, restés dans la famille, sont parvenus aux mains de M. P. L. Il en profite pour publier « des documents intéressant sept générations » des Aure, devenus seigneurs de Gramont en 1525 : en réalité, sept pièces seulement, 1551-1641, et deux notes dues à MM. de Jaurgain et Balencie; aucune de M. de Maluquer.] — P. 189-92. P. d'O. Chronologie des évêques de Tarbes par G. Balencie. [Utile résumé et catalogue.] — P. 193-232, 273-316. P. Labrouche. Armorial de Bigorre, d'après le fonds Communay de la Bibl. de Bayonne. [Ce fonds, réuni au xixᵉ siècle par un érudit de second ordre, se compose d'une cinquantaine de registres et portefeuilles : travaux généalogiques en particulier. La famille dont traite ici M. L. est celle des Angosse, originaires de Bigorre, depuis transportés en Béarn. Textes analysés ou publiés; beaucoup ont été fournis par MM. de Dufau de Maluquer et G. Balencie.] — P. 334-80. Id. Incendies d'archives pyrénéennes. [Foix en 1803,

Tarbes 1808, Bayonne 1889, Pau 1908. On peut demander à qui le tour, vu l'incurie qui persiste en cette matière.]

2° *Bulletin général*, 2e série, t. II, 1908-1909 (nos 5, 6 et 7).

Fasc. 48, 57 et 61. P. CCLXIX-CCCXVI. DE ROQUETTE-BUISSON. Le déboisement des Pyrénées. [Etude qui ne manque pas d'intérêt historique, n'étant point faite entièrement de seconde main. Malheureusement, il est bien difficile d'obtenir, sur le déboisement, les précisions qu'il faudrait. En appendice, une lettre de l'intendant d'Etigny sur l'instruction primaire en Basse-Navarre et en Chalosse (1759). Il supprimait les régents, comme inutiles et nuisibles.] — P. CCCXCIII. L. CANET. La question de la vente des biens nationaux. [D'après un mémoire de M. Le Carpentier, portant sur une trentaine de départements, et le livre de M. Marion, qui se rapporte au Cher et à la Gironde.] — P. CCCXCIV-CCCXCV. E. DUVIAU. Préparatifs de défense des habitants de Lourdes contre l'invasion espagnole (1636). [Texte d'une délibération du conseil de ville.] — P. CCCXCIV-CD. DE ROQUETTE-BUISSON. François de Gain-Montaignac, évêque de Tarbes. [1782-1801. C'est le titre d'un ouvrage de l'abbé Dantin, publié en 1908; en sous-titre : Et son diocèse pendant la Révolution. Simple analyse.]

3° *Bulletin documentaire*, 2e série, t. I, 1907-1909 (nos 4 à 7).

Fasc. 47, 53, 55, 59. P. 265-324. G. BALENCIE. Livre vert de Bénac. [Fin. Glossaire. Table des noms de lieux et de personnes.] — P. 325-464. A. DUFFOURC. Contribution à l'étude de la Fronde en Rivière-Basse. [Nombreux passages de gens d'armes, au sujet desquels délibèrent les Etats de Rivière-Basse — noblesse et communautés, car il ne paraît pas que le clergé y ait pris part. — A l'appui, 52 documents compris entre 1649 et 1673.] P. D.

Savoie (Haute-).

La Revue Savoisienne, 50e année, 1909.

P. 1-19. Séances de la Société florimontane. [DÉSORMAUX, notes de sémantique. MARTEAUX, antiquités de Boussy. LE ROUX, objets antiques trouvés aux Fins. MARTEAUX, une grotte-refuge au pied du Mont-Rampon; passage de Charles-Emmanuel III à Rumilly, en 1731.] — P. 21-31, 148-58. Cl. FAURE. Contribution à l'histoire du Faucigny au XIVe siècle. [L'auteur a retrouvé, dans les archives de la Chambre apostolique, *collectoria* 109, l'enquête faite par les commissaires pontificaux en Faucigny en 1338, à la suite de la cession d'une partie des domaines du

dauphin Humbert II à l'Eglise romaine. Il donne aussi des détails sur la cession du Faucigny à la Savoie en 1355, en échange des possessions savoisiennes en Viennois. V. *Annales du Midi*, t. XXI, p. 561.] — P. 32-8, 119-38, 231-47, 295-306. Ch. Buttin. Le guet de Genève au xve siècle. [Suite et fin. La salade, sa technique, ses types divers (sans visière, à visière, à vue coupée); la bavière; décoration et plumails; étymologie et histoire de la salade. Le vonge : technique, formes diverses, étymologie. Les armuriers et fournisseurs du guet. Restes de l'armement des gardes.] — P. 39-45. J.-F. Gonthier. Les prieurs de Talloires. [Suite et fin. Prieurs commendataires et prieurs claustraux depuis 1596. En 1674, les religieux de Talloires furent unis à ceux du Mont-Cassin. Les prieurs prirent le nom d'abbés. V. encore, p. 257-60, des notes additionnelles, à propos du Coutumier du couvent, publié par M. Brienne.] — P. 46-54, 159-63, 215-30, 311-26. Cl. Servettaz. Chansons rustiques savoyardes. [Suite. Chansons de bergères: chansons d'amour; rendez-vous, visites et sérénades.] — P. 55-66, 103-18. A. Constantin et J. Désormaux. Essai de grammaire. [Suite et fin. Verbe : voix et modes, temps, personnes et flexions; alternances; verbes auxiliaires; classification et étude des diverses formes de verbes.] — P. 66-70, 164-6, 260-2, 332-9. Revue bibliographique savoisienne. [E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie* (compte rendu très détaillé, par Ch. Marteaux). A. von Gennep, *Religions, mœurs et légendes*.] — P. 72-97. Séances de la Société. [Marteaux, communication philologique : *via*, *vii*. Le Roux, statuettes en bois du xvie siècle. J. Serand, lettres de Jacques Balmat.] — P. 97-102, 248-56. C. Duval. La réunion du comté de Genevois à la Savoie, par Amédée VIII de Savoie, le 5 août 1401. Mœurs féodales. [Rivalités au sujet du Genevois, à la mort du comte Humbert (1400), et vente du comté par l'un des prétendants, Odon de Villars, à Amédée VIII de Savoie. Tentative d'empoisonnement d'Amédée par Jean Cholet, à l'instigation d'un autre prétendant, Louis de Chalon, prince d'Orange, et de l'abbé de Saint-Claude. Procès verbal des aveux de Jean Cholet.] — P. 133-41. E. Ritter. La Philothée de saint François de Sales. [Suite et fin. Tableau généalogique. Lettre de Mme de Charmoisy au sujet du mariage de son fils; passages de l'*Introduction à la vie dévote* qui semblent la concerner.] — P. 142-8. J. Dussaix. Assassinat d'un officier municipal pendant la Révolution à Mégève. [Melchior Gaiddon, d'abord contre-révolutionnaire, puis ardent jacobin, tenta, le 14 floréal an III, de faire arrêter un prêtre à La Mottaz, et fut trouvé assassiné le lendemain entre Mégève et Beaufort. Les auteurs du crime furent arrêtés,

mais l'accusation fut abandonnée.] — P. 167-75. Séances de la Société. [Marteaux, parchemins et papiers de la collection Dubettier. Gardier, notes sur Jacques Sinton, graveur à Annecy (1630-1697).] — P. 176-80. C. Perroud. Documents sur la ville de Cluses. [La garde et le guet à Cluses. Fortifications de la ville. Acte relatif à la réparation des quatre portes, 19 novembre 1626.] — P. 181-2. C.-M. Contrat de mariage de Pierre de Dyvone et de Marguerite Catinel (1437). — P. 183-214, 279-94. F. Miquet. Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France, avant 1860. [Importance de l'émigration savoyarde en France, avec ou sans naturalisation; professions des émigrants; colonies savoyardes en Franche-Comté et en Alsace. Généalogies de familles émigrées, lettres A à M. A suivre.] — P. 263-76. Séances de la Société. [Bernus, une pierre à cupules. Marteaux, anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre. Serand, fête à Annecy pour la naissance du roi de Rome (1811). Désormaux, lampe romaine et monnaies. Fenouillet, une grotte à Savigny. Marteaux, noms de propriétés en *acus*.]—P. 277-8. G. Letonnelier. Sur le mariage de Louise de Savoie avec le comte Janus. [Titre inexact : il s'agit des fiançailles de Louise, fille du comte Janus de Genevois, avec Charles de Savoie. Abandonnée, après dix ans de fiançailles, par Charles qui épousa, en 1485, la fille du marquis de Monferrat, elle se maria au frère cadet de Charles qui mourut cette même année 1485, dans des circonstances mal connues.] — P. 306-9. M. Le Roux. Sur quelques fragments d'architecture. [Bases et fûts de colonnes trouvés à Cran et donnés au musée lapidaire d'Annecy.]

R. C.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

1. — *Ami des monuments et des arts*, t. XXI, 1907.

P. 51-8, 114-26, 337-52. F. de Mély. Les primitifs français et leurs signatures. [Quelques signatures, ou du moins quelques noms d'hommes sur des monuments méridionaux, une statue du portail de Saint-Gilles, le portail de la cathédrale du Puy, le verrou d'une porte du XIe siècle à l'église de Serralonga (Pyrénées-Orientales), etc.] — P. 291-4. F. Cros-Meirevieille. Le Syndicat d'initiative de Carcassonne. — P. 299-302. E. Bertrand. Le Musée lapidaire de Narbonne.

T. XXII, 1908.

P. 220. Démolition et conservation des remparts d'Antibes. [Note anonyme insignifiante.] — P. 243-5. Ch. Normand. Sculpture polychrome au salon de Cannes. [Ne concerne que l'art contemporain.] R. P.

2. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1909.

48-124. P. Masson. A la veille d'une conquête. Concessions et compagnies d'Afrique (1800-1830). [Ces Concessions, qui ont habitué la France à se considérer, de longue date, comme ayant dans la Régence une situation à part, et l'Agence d'Afrique, succédant à l'ancienne Compagnie royale d'Afrique, étaient aux mains des Marseillais. Leur histoire ne se sépare pas de celle du grand port provençal (pp. 62-74, 85-98). Cf., du même auteur, l'*Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, Paris, Hachette, 1903, et *Les Compagnies du corail. Etude sur le commerce de Marseille au XVIe siècle*, Paris, Fontemoing, 1908, etc.] — P. 125-39. H. Barré. L'immigration dans les Bouches-du-Rhône et l'émigration de ce département dans les autres circonscriptions métropolitaines. [Importance de la population native : elle dépasse encore le nombre des immigrés en 1901.] — P. 194-204. Id. La Provence dans le recueil des dessins originaux de Pascal Coste. [Coste, marseillais (1787-1879), ingénieur-architecte, grand voyageur et dessinateur, a laissé des albums sur la France et les divers pays d'Europe. Catalogue des dessins relatifs à la Provence.] — P. 205-22. H. Ferrand. Le lac Saint-Laurent, son histoire ; les erreurs commises sur sa durée. [Il occupait la plaine de l'Oisans et détruisit en partie Grenoble, en 1219, en déversant ses eaux dans le Drac. Mais son agonie s'est prolongée jusqu'au XIXe siècle. Historique du lac depuis 1050.] — P. 234-46. H. de Coincy. Note sur les ateliers de semis des dunes de la Gironde. [Catalogue historique, énumérant les ateliers, de la pointe de Grave jusqu'à la limite du département des Landes. Les premiers s'organisent au début du XIXe siècle.] P. D.

3. — *Bulletin de numismatique*, t. XIII 1906.

P. 34-51. R. Valentin du Cheylard. Essai sur les ducats briançonnais. [A propos de l'accord relatif aux monnaies conclu en 1343 entre Humbert II et les communautés du Briançonnais.] — P. 66-72. Maurice Raimbault. Un projet de médaille commémorative du transfert de la monnaie d'Aix à Marseille. [En 1787.] — P. 98-103. Cte de Castellane. Écu d'or de François Ier à la croisette, frappé à Aix. R. P.

4. — *Gazette numismatique française*, t. X, 1906.

P. 385-91. Cte de Castellane. Le gros toulousain d'Alfonse de Poitiers et le toulousain du roi de France.

T. XI, 1907.

P. 165-95. F. Mazerolle. Le procès de Jean Castaing, ingénieur, inventeur de la machine à marquer les monnaies sur la tranche (1700-1702). [Ce personnage fut employé à l'arsenal de Rochefort.] — P. 427-8. [A. de Boislisle]. Médailles frappées avec l'or du Dauphiné. [Cf. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, append. viii.]

T. XII, 1908.

P. 319-26. L.-H. Labande. La monnaie de Sorgues, d'après de nouvelles publications. [D'après les récentes publications de documents tirés des archives du Vatican, de MM. Martinori, Blanchet et Mollat.]

R. P.

5. — *Revue des Bibliothèques*, t. XIX, 1909.

P. 1-80 [pagination spéciale]. M. Prévost. Inventaire sommaire des documents manuscrits contenus dans la collection Châtre de Cangé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. [Valet de chambre du roi qui avait réuni dans sa bibliothèque des documents relatifs à l'administration militaire, lettres patentes, nominations d'officiers, ordres, etc , et dont quelques-uns concernent notre région.]

F. P.

6. — *Revue celtique*, t. XXVIII, 1907. Néant. — T. XXIX, 1908[1].

P. 72-9. A. Blanchet. Chronique de numismatique celtique. [Signale une trouvaille faite à Castelnau-d'Aude.]

T. XXX, 1909.

P. 73-7. E. Philipon. Le gaulois *dūros*. [Entre en composition dans les noms de lieu avec le sens de ville close édifiée en plaine : *Icciodurum* = Issoire, etc. M. Ph. rapproche ce mot, non du latin *dūrus*, comme Whitley Stokes, mais du grec θυρόν, ce que d'ailleurs conteste d'Arbois de Jubainville, p. 120.] — P. 252-7. Id. L'ibère *Narbu*. [Le féminin *narbū* était d'abord un nom de rivière, qui s'est appliqué à la ville construite au bord : ainsi à Narbonne, qui existait longtemps avant l'arrivée des Gaulois en ce pays. Cf. Narbona, comté de Riez ; autre près de Montélimar, etc. Ce nom ibérique est indo-européen.] R. P.

7. — *Revue des Deux-Mondes*, 1908, janvier-février.

P. 40-75. Costa de Beauregard. L'envers d'un grand homme. [Le grand homme est le duc de Savoie, Victor-Amédée II, qu'on montre ici « en

1. Dans notre dernier dépouillement de la *Revue celtique* (*Annales*, t. XXI, p. 123), au lieu de t. XXXVII lire XXVII.

petit déshabillé ». Etude purement anecdotique, où quelques rares détails ont été fournis par des « notes inédites » du marquis Henry Costa.]

Mai-juin.

P. 84-100. D'Haussonville. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Epilogue de l'alliance savoyarde. [Etude sur les négociations diplomatiques qui assurèrent à Victor-Amédée II, dans le traité d'Utrecht, des avantages exceptionnels.]

1909, janvier-février.

P. 377-409. Et. Dejean. Le diocèse d'Alet sous l'épiscopat de Nicolas Pavillon (1639-1677). [Curieuse étude sur l'œuvre moralisatrice de Pavillon dans le diocèse d'Alet et sur les résistances qu'elle rencontra. Les sources ne sont pas indiquées.]

Juillet-août.

P. 198-228. A. de Saporta. Dans les Basses-Alpes [On pourra y glaner quelques détails sur l'évolution économique de la région depuis l'Ancien Régime]. L. D.

8. — *Revue des études juives*, t. LVI, 1908.

P. 99-123. Ad. Crémieux. Un établissement juif à Marseille au XVIIe siècle. Pièces justificatives. [Tirées des archives du ministère des Affaires étrangères. Voir t. LV, p. 119.]

T. LVII, 1909.

P. 93-7. D. Wolfson. L'expulsion des Juifs de la principauté d'Orange en 1732. — P. 268-78. Joachim Miret y Sans. Les médecins juifs de Pierre, roi d'Aragon.

T. LVIII, 1909.

P. 75-105 et 200-25. J. Régné. Etude sur la condition des juifs de Narbonne du Ve au XIVe siècle. [Suite de cet intéressant travail, concernant la « période féodale ou capétienne, du Xe au XIVe siècle ». L'auteur étudie d'abord la politique des vicomtes à l'égard des juifs, qu'ils protègent en général. Organisation et topographie de la juiverie vicomtale. Quant aux archevêques, malgré les tendances judéophobes du clergé, le souci de leurs intérêts matériels les a contraints de favoriser les juifs, ou tout au moins de les ménager.] — P. 301-3. A. Marx. R. Isaac b. Abraham de Narbonne. [« Talmudiste considérable et indépendant ».]

R. P.

9. — *Revue historique.* t. CIII, janv.-avril 1910.

P. 32-62, 248-77. L. Batiffol. Louis XIII et le duc de Luynes. [Suite et fin. Cf. t. CII, p. 241-64. Etude générale, très approfondie, des rapports du favori avec son maître, dont à la fin « les ombrages croissoient à toute heure ». L'échec du siège de Montauban, 1622, achève de perdre Luynes, qui meurt à temps pour éviter une disgrâce.]

Tome CIV, mai-août 1910.

P. 287-92. E.-Ch. Babut. *Gorthonicus* et le celtique en Gaule au début du ve siècle. [Fragment I, 27, 1-4 des *Dialogues* de Sulpice Sévère : « Gurdonicum hominem ». Ce vocable signifierait non « Gaulois », mais « homme des champs » en langue celtique : « C'est donc que dans la Gaule propre (probablement en Périgord), aux premières années du ve siècle, les paysans parlaient encore le celtique. » Conclusion assurément très hardie, car elle se fonde sur cette unique preuve, si c'en est une.]

Tome CV, sept.-déc. 1910.

P. 1-34, 241-76. H. Cavaillès. Une fédération pyrénéenne sous l'ancien régime. Les traités de lies et de passeries. [Ces traités sont des accords conclus entre les vallées françaises et les vallées espagnoles pour la jouissance des pâturages situés aux confins des deux versants : les pâtres espagnols, dont les herbages sont plus pauvres et plus vite desséchés que ceux de France, ont de tout temps fréquenté le versant septentrional. De là des guerres et aussi des traités de paix fort anciens; la plupart semblent rédigés au xiie siècle; ils bornent les pâturages, règlent l'usage de l'herbe, des eaux, des bois, la répression des abus, la sécurité des hospices de montagne (ne pas dire « hôpitaux », car ce sont des refuges, des sortes d'auberges); ils désignent aussi des agents chargés de veiller à l'exécution des pactes et de juger en cas de contravention ou de conflit. A partir de 1258, date du traité de Corbeil, la crête des Pyrénées sépare la France et l'Aragon; les traités conclus entre vallées de versants opposés deviennent des conventions internationales, coïncidant avec l'apparition des grandes guerres, afin de garantir les vallées contre les risques qui en résultent, et non pas une seule, mais tout un groupe fédéré : tels sont les traités de 1513, 1514, 1552, 1556, etc. Ils s'efforcent de maintenir la liberté du commerce, menacée par la guerre et par les tarifs douaniers des deux monarchies ; de supprimer, quoi qu'il arrive, entre les contractants tout « exercice de guerre »; de régler les conflits particuliers. Des *bistes* ou *juntes*,

assemblées périodiques des députés des vallées alliées, font acte de Parlement et de tribunal; elles veillent à l'exécution des traités. Une fois la paix rétablie entre la France et l'Espagne, vers 1720, ces fédérations deviennent inutiles et tombent d'elles-mêmes en désuétude. Mais, même après la Révolution, il en est resté quelque chose, entre autres la Commission des Pyrénées, destinée à arbitrer les différends entre frontaliers. Important article.] P. D.

10. — *Revue numismatique*, 4e série, t. XIII, 1909.

P. 110-5. De Castellane. Le premier écu d'or frappé en Dauphiné. [Par Charles VI, entre 1385 et 1388.] — P. 229-42. E. Bonnet. Boson, roi de Provence, et l'atelier monétaire d'Arles. [ixe siècle.] — P. 243-52. J. Roman. La collection de Montcarra. [Formée au xviiie siècle, au château de ce nom, en Dauphiné, vendue récemment à Londres; monnaies delphinales, etc.] — P. 259. Trouvaille de monnaies à Castelnau-Montratier (Lot). — P. 372-82. M. Prinet. Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français. [Sceau du comte de Foix, marié à la vicomtesse de Béarn, 1281, etc.] — P. ii-v. De Castellane. Les gros des évêques de Valence. — P. v-ix. P. Bordeaux. Les demi-gros de Charles IV, de la trouvaille de Villefranche-de-Rouergue. — P. ix-xiii. Dr Bailhache. Douzain de François Ier pour le Dauphiné. — P. xiii-xxi. P. Bordeaux. Guénar toulousain sous Charles VI. — P. xxii. Testenoire-Lafayette. Méreau de la collégiale de Saugues (Haute-Loire). — P. xxii-xxiii. A. Blanchet. Laissez-passer en or des monnayeurs de Crémieu sous Charles VIII (Dauphiné). — P. xxiv-xxvii. Comte de Castellane. Communication sur les monnaies noires dans le Languedoc en 1423, à propos d'une délibération des consuls de Lyon. — P. xlvi-xlviii. Bordeaux et Babut. Un teston de François Ier fabriqué à Villeneuve-lès-Avignon. — P. lii-lviii. Bouclier. Mémoires et états relatifs à la fabrication des monnaies présentés à l'Assemblée nationale par M. Tarbé, ministre des contributions publiques, le 6 février 1792. [Etats des espèces fabriquées à La Rochelle, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Perpignan, Marseille, Pau.] — P. lxix-lxxii. Bordeaux. Correspondance de Duvau, ancien capitoul de Toulouse, au sujet de la vente de médailles (1731). — P. ciii-cv. Blanchet. Trouvaille de monnaies gauloises à la Grange-Neuve, commune de Lapte (Haute-Loire). [Statères d'or.] — P. cv-cvi. Bordeaux. Pièces fausses de dix centimes de Napoléon Ier, fabriquées à Toulon par les forçats du bagne sous la monarchie de Juillet. F. P.

11. — *Revue de la Renaissance,* t. VIII, 1907. Néant. — Tome IX. 1908.

P. 73-94. L. GERIG. Le collège de la Trinité à Lyon avant 1540. [Sur les origines du collège, quelques détails nouveaux, fournis par les archives communales de Lyon.] — P. 137-51, 220-9. P. A. ALLIÈS. Une ville d'Etats. Pézenas aux XVIe et XVIIe siècles. [Le titre de ces deux articles est celui d'un livre qui était alors sur le point de paraître, et dont M. Alliès avait détaché les chapitres suivants : Les artistes italiens à Pézenas ; Eléonore d'Autriche et François Ier à Pézenas ; Visites royales ; Agrandissement de la ville. Ces diverses études, dépourvues de toute référence, sont tout à fait inutilisables. Quelques gravures sur bois, reproduisant des monuments de Pézenas ou même des détails de leur architecture. Malheureusement, ces dessins n'ont pas la netteté de bonnes photographies.] — P. 181-219. G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. Henri IV avant son avènement. [Importante étude, extraite de la *Revue Henri IV*, sur la politique et la conduite du futur roi pendant ses jeunes années. La source principale en est le recueil des *Lettres missives*, dont les témoignages sont ici juxtaposés et commentés.]

Tome X, 1909.

P. 117-36. J. ORSIER. La moquerie savoyarde. Apologue en vers patois de la fin du XVIe siècle et ses origines. [Réimpression d'une pièce qui a figuré dans un recueil de vers patois imprimé à Chambéry en 1603. La « moquerie savoyarde » est, en réalité, l'apologue que La Fontaine devait intituler : « Le Meunier, son fils et l'âne. » L'auteur savoyard en aurait emprunté le thème aux *Facéties* de Pogge.] — P. 137-57, 205-15 J.-L. GERIG. Le collège de la Trinité à Lyon avant 1540. [Suite et fin de l'étude commencée dans la Revue de 1908. Le dernier article n'est qu'une notice sur Jean Raynier, d'Angers, un des professeurs du collège. Cf. plus loin un compte rendu sommaire] — P. 181-203. J. ORSIER. Un poète-musicien au XVIe siècle. Nicolas Martin, ses Noëls et ses chansons (1498-1566). [Nicolas Martin a vécu à Saint-Jean-de-Maurienne. On n'a sur lui que de rares renseignements. Un document inédit nous apprend qu'en 1565 il préparait à Saint-Jean-de-Maurienne la représentation d'un mystère.] — P. 216-28. Ch. SAMARAN. Les indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle. [Le récit met en œuvre les lettres adressées par Garganello à Alexandre Farnèse, lettres qui sont conservées aux archives de Naples et de Parme. Les extraits que M. Ch. S. en a faits et qu'il a traduits sont accompagnés de notes abondantes. A suivre.] L. D.

NÉCROLOGIE

Le 22 novembre dernier est mort subitement M. Macary, archiviste adjoint du département à la section notariale ; c'était un érudit modeste et méritant, à la mémoire duquel doivent un souvenir reconnaissant ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art à Toulouse. M. Macary est un des premiers qui ait pénétré dans les Archives notariales : quand le département de la Haute-Garonne, en 1899, s'est chargé d'assurer le classement et la communication des collections, M. Macary était tout désigné, par ses études, pour prendre part à l'organisation du dépôt. Il a rendu de grands services en appelant l'attention sur les actes appelés *baux à besogne*, dans lesquels sont relatées les conventions relatives à la construction d'hôtels et de châteaux, à la confection d'objets d'art. Lui-même, dans plusieurs brochures sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse, sur l'orfèvrerie dans cette ville au xve siècle, a montré quel parti on pouvait tirer des renseignements fournis par les minutes notariales [1].

M. Macary a aussi étudié les archives de l'ancienne Bourse des Marchands de Toulouse, conservées au greffe du Tribunal de Commerce; il a dressé de cette belle collection un inventaire imprimé aux frais du Tribunal [2].

1. *Étude sur l'origine et la propagation de l'imprimerie à Toulouse au XVe siècle* (*Bulletin historique et philologique*, 1898, pp. 242-51); *L'orfèvrerie à Toulouse aux XVe et XVIe siècles (1460-1550) d'après les documents conservés aux Archives notariales.* Paris, Imp. nat., 1904, in-8° de 15 pages (Extr. du *Bulletin archéologique*). Voir aussi son *Etude critique d'une légende toulousaine : La Croix Baragnon.* Toulouse, Devers-Arnauné, 1894, in-8° de 23 pages; travail fait d'après les Archives départementales et communales.

2. *Inventaire des Archives de la Bourse des Marchands de Toulouse antérieures à 1790.* Toulouse, Devers-Arnauné, 1903-1905, 2 vol. in-4° à 2 col. de 103 et 246 pages avec gravures. Cf. un compte rendu, *Annales*, t. XVIII, p. 518.

Un ouvrage qui fait grand honneur à M. Macary, ainsi qu'à l'instigateur du travail, M. le comte du Faur de Pibrac, c'est le volume consacré à la généalogie de la maison de Pibrac [1].

M. Macary disparaît à l'âge de 64 ans; la tâche qu'il avait entreprise était considérable : il avait réuni plus de 10.000 volumes dont le répertoire était commencé. Le département de la Haute-Garonne, qui a eu l'initiative de l'œuvre, prendra soin d'en assurer la continuation et de laisser à la disposition du public une mine inépuisable de renseignements variés. F. P.

Le professeur Adolf Tobler, qui est mort inopinément le 18 mars dernier, au moment précis où il allait prendre sa retraite, à l'âge de soixante-quinze ans, était universellement connu par ses magistrales études sur la versification et la syntaxe françaises (*Vermischte Beitræge zur franzœsischen Grammatik*, 4 séries parues en 1886, 1894, 1899, 1908; *Vom franzœsischen Versbau alter und neuer Zeit*, 1880). Comme son maître Diez, il s'occupait de l'ancienne littérature provençale avec une prédilection dont ne donnent qu'une idée fort insuffisante les publications, trop rares, mais très importantes, qu'il a faites dans ce domaine (la chanson de Rambaut de Vaqueiras *Las frevols venson* dans l'*Archiv* de Herrig, LXVIII, p. 85; la chanson de Bernart de Ventadour *Lanquan foillon bosc e garric* dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1885, p. 941; le sirventés anonyme *Senher n'enfants, s'il vos plats*, *ibid.*, 1900, p. 238). Mais il a donné une vigoureuse impulsion à nos études par son enseignement, où elles étaient largement représentées, et par les nombreux travaux qu'il a suscités et que souvent il enrichissait de notes personnelles. C'est de son école que sortirent les monographies de M. Springer sur le *planh* (1895), de M. Lewent sur la *Chanson de croisade* (1905; cf. *Annales*, XVIII, 83) et des éditions, bien connues des provençalistes, du Moine de Montaudon (1873), de Guilhem Figueira (1880), de Peire Rogier (1882), de Giraut de Borneil (1907-1910; cf. *Annales*, XIX, 389). Il n'aurait point au reste rendu à ces études un médiocre service quand il n'aurait fait qu'en inspirer le goût aux deux savants qui les représentent si brillamment en Allemagne, MM. Emil Levy et Carl Appel. A. J.

1. *Généalogie de la maison Du Faur*. Toulouse, imp. d'Écos et Olivier, 1907, in-4° de xiv-281 pages avec tableaux et planches. Cf. un compte rendu, *Annales*, t. XXII, p. 288.

CHRONIQUE

Notre savant collaborateur, M. Stanislas Stronski, vient de publier une édition critique, depuis longtemps en préparation, des poésies de Folquet de Marseille (Cracovie, Académie des Sciences, 1910). Cette édition, accompagnée d'une traduction et d'un commentaire philologique, est précédée d'une importante introduction historique. Nous en rendrons prochainement un compte détaillé.

* * *

Au cours de la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tenue le 19 novembre dernier, le fondateur et ancien directeur des *Annales du Midi*, M. Ant. Thomas, a donné lecture d'une amusante étude, à la fois humoristique et précise, sur certains déracinés des xve et xvie siècles, parmi lesquels figure maître Robert Masselin, bourgeois de Rouen, contemporain de Charles VI et de Charles VII. C'était un homme instruit et tourmenté du désir d'apprendre.

Masselin, après la prise de Rouen par les Anglais, quitta la France et devint précepteur du prince d'Antioche, fils de Jean de Lusignan, roi de Chypre. Quelques années plus tard, il était fait prisonnier, ainsi que le roi, par le soudan d'Égypte, et s'échappait à grand'peine des mains des mécréants, gueux comme Job, mais ayant appris le grec.

En 1429, le voici rendu à Limoges. Dénué de vêtements, pique-assiettes, il fréquente toutefois la riche bibliothèque du couvent des Jacobins et fait des connaissances utiles : celle de frère Hélie Boudaut, qui est pénitencier du pape en Limousin et voudrait étendre son autorité sur la Guienne, et d'autres encore. On apprécie son érudition ; bien vite on cherche à la mettre à profit, ainsi que sa pauvreté, en l'invitant, en l'aidant à fabriquer de fausses bulles,

favorables aux prétentions de Boudaut, de l'abbé de Saint-Martial, etc.

Mais ces supercheries sont vite dévoilées. Les gens lésés, l'évêque de Limoges en tête, poursuivent Me Masselin. Il est arrêté, mis aux fers. Mais notre homme, entre temps, avait réussi à entrer au service de la duchesse d'Alençon, qui le protégea, lui fit obtenir des lettres de rémission, — si bien qu'en juillet 1430, malgré les arrêts du Parlement de Poitiers et son refus d'entériner les susdites lettres, un huissier d'armes du roi venait, à la barbe des juges, délivrer et enlever le faussaire.

Masselin ne souffrit pas de cette fâcheuse aventure : elle le mit plutôt en vedette. Tout de suite il passa, comme médecin, dans la maison de La Trémoïlle, dans celle même du roi.

*
* *

Chronique de Bordeaux et de la Gironde.

Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis notre précédente chronique, Bordeaux a perdu deux hommes qui faisaient grand honneur aux études d'histoire et d'archéologie locales. La mort a pris, en octobre 1909, Emile Lalanne, le numismate modeste et éminent. Elle avait brusquement enlevé, en juin 1908, Pierre-Ariste Ducaunnès-Duval, archiviste honoraire de la Ville, l'éditeur du *Livre des Bouillons* et des tomes II et III de l'*Inventaire sommaire de la Jurade*, l'auteur du tome I de l'Inventaire des archives municipales pour la période révolutionnaire. Ils sont partis, laissant, le premier, d'inappréciables collections d'objets préhistoriques, de monnaies romaines et gasconnes, de médailles et jetons bordelais, que sa veuve a libéralement données à la ville de Bordeaux; le second, le tome IV inachevé de l'*Inventaire de la Jurade*, œuvre posthume qui a été publiée en 1909 par le signataire de la présente chronique.

Le tome V de cet inventaire est en préparation. M. Gaston Ducaunnès-Duval, qui a succédé à son père comme archiviste municipal, a fait paraître le tome II de l'Inventaire de la période révolutionnaire; il imprime, pour 1911, le tome III. M. Strowski a donné, en 1909, le tome II du Montaigne municipal ; les tomes III et IV ont été mis ensemble sur le chantier. Le tome III comprendra le dernier livre des *Essais*. Le tome IV sera un volume d'*Excursus*, contenant, entre autres, un relevé complet des sources de Montaigne, dressé par M. Villey. Nos publications munici-

pales, on le voit, se poursuivent activement. En même temps que les deux derniers volumes du *Montaigne* paraîtra la reproduction phototypique des pages annotées de l'exemplaire de Bordeaux. La souscription lancée par la maison Hachette a été rapidement couverte. Le départ de M. Strowski pour la Sorbonne n'interrompra aucun des importants travaux sur les *Essais*, dont Bordeaux a été le centre depuis quatre ans.

La Commission de publication des documents pour servir à l'histoire économique de la Révolution fera paraître, à la fin de la présente année, le tome I des dossiers relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde. Ce volume est dû à M. Marion, qui avait déjà mis largement à profit les documents de nos archives départementales dans son beau livre sur *La vente des biens nationaux*.

M. Jullian a quitté sa chaire d'histoire locale et régionale à la Faculté des Lettres pour la chaire d'antiquités nationales au Collège de France. Mais à Paris il n'a pas oublié Bordeaux : sur son initiative et grâce à une subvention par lui prélevée sur le fonds Peyrat (donation Arconati-Visconti), des fouilles ont été faites, pendant l'hiver 1909-1910, par la Faculté des Lettres, aux allées Damour, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Seurin. Ces fouilles, subventionnées par la Ville et l'Académie de Bordeaux, par l'Institut et par le Ministère de l'Instruction publique, ont donné des résultats appréciables. La nécropole primitive a été retrouvée intacte; la première inscription chrétienne authentique de Bordeaux a été découverte; des substructions antérieures à l'an 300 ont été mises au jour. Les résultats ont été ou seront publiés dans la *Revue des études anciennes*. Il est regrettable que des nécessités de voirie n'aient pas permis de pousser plus loin les recherches. Le service des monuments historiques annonce son intention de fouiller méthodiquement un autre point du cimetière de Saint-Seurin.

A la Faculté des Lettres, M. Cartailhac, chargé de cours à l'Université de Toulouse, a bien voulu donner, en 1908, une série de conférences sur la préhistoire. Elles ont été particulièrement goûtées dans une ville où viennent si naturellement aboutir les belles découvertes faites en Périgord et en Espagne.

L'histoire locale n'a pas été oubliée au cinquième meeting de l'Association franco-écossaise, tenu à Bordeaux en octobre 1909, ni lors des visites faites à l'Université par les professeurs espa-

gnols en février 1909 et en juin 1910. Une conférence a été donnée sur *Les Ecossais en Gascogne et les Gascons en Ecosse*, et les professeurs bordelais ont fait les honneurs de la ville à leurs hôtes.

A la suite du Congrès tenu à Pau, en septembre 1908, par les Sociétés savantes de la région, une « Union historique et archéologique du Sud-Ouest » a été fondée. Elle a son siège à Bordeaux. Elle publie, depuis juillet 1909, un bulletin trimestriel, véritable revue de bibliographie régionale, qui rend aux travailleurs des services déjà appréciés.

Depuis la disparition de la *Revue catholique*, Bordeaux n'avait plus de revue d'histoire locale. La *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* a été créée en janvier 1908. Son eune fondateur, le docteur Jean Barraud, a disparu en juin 1909, emporté par une implacable maladie. Mais l'œuvre reste : elle groupe aujourd'hui tous les érudits girondins. A côté de la *Revue philomathique*, plus générale, elle est l'organe spécial des historiens et des archéologues.

L'Académie de Bordeaux, qui fêtera en 1912 son bicentenaire, s'associe à l'hommage qui sera rendu, en 1911, à l'un de ses membres les plus illustres du XVIII[e] siècle, le physicien de Romas, dont on inaugurera la statue à Nérac, par la publication d'un volume, contenant un choix de ses œuvres, une étude biographique et des documents inédits. Elle a mis au concours, pour 1910, l'éloge du peintre Pierre Lacour, et pour 1911 celui de l'armateur Abraham Gradis.

La Société des Archives historiques de la Gironde publiera, dans son prochain volume, entre autres documents, la seconde série des arrêts du Parlement de Bordeaux rendus contre les réformés, qu'a réunis M. Patry, et le registre des délibérations de la Société populaire de Libourne, transcrit par M. Corbineau. La *Revue historique de Bordeaux* donnera, en 1910, la thèse d'Ecole des Chartes de M. Barennes sur la viticulture en Bordelais au moyen âge, comme elle a déjà imprimé, en 1909, celle de M. Gebelin sur le maréchal de Matignon en Guyenne.

La Société archéologique a réussi, en 1907, à faire classer l'hôtel de ville de Libourne, dont la municipalité avait décidé la démolition. Il faut la féliciter de ce succès. Elle a été moins heureuse dans ses efforts pour obtenir que la ville de Bordeaux installât un musée d'objets anciens et d'art industriel à l'ancien archevêché. Il a été transformé en hôtel pour le préfet de la Gironde, et les

collections municipales restent toujours éparses, le musée d'antiques logé provisoirement au rez-de-chaussée de la Bibliothèque qui un jour ou l'autre l'expulsera, les musées d'armes et d'art industriel exilés à la campagne, dans le domaine de Carreire.

A la Faculté des Lettres, M. Lhéritier a fait, pour le diplôme d'études supérieures, un bon mémoire, qui sera prochainement publié, sur les rapports de la Chambre de Commerce de Bordeaux avec les intendants, le Parlement et les jurats. Un mémoire en vue du même diplôme, sur le dernier intendant de Bordeaux, Le Camus de Néville, est en préparation pour 1911.

Trois thèses pour le doctorat en droit, passées en 1909 et 1910, ont traité des sujets d'histoire bordelaise : ce sont celles de M. Mabille, sur *La condition des enfants trouvés au* XVIIIe *siècle dans la généralité de Bordeaux*, de M. Brouillard sur *Les impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution à Bordeaux*, de M. Harlé sur *Les padouens en Bordelais*. Une thèse sur les parères de la Chambre de commerce est en préparation. Cette orientation des étudiants en droit vers les études locales, due à l'initiative de MM. les professeurs Benzacar et Ferradou, mérite d'être signalée.

On annonce des thèses de doctorat ès lettres sur le comte de Tournon, préfet de la Gironde sous la Restauration, et sur le grand négociant bordelais Balguerie-Stuttenberg. M. Brutails va mettre à l'impression un important volume sur les églises girondines; M. Céleste, la correspondance de Montesquieu. Un volume de mélanges, consacré à Elie Vinet et auquel ont collaboré plusieurs érudits bordelais, va paraître, commémorant le souvenir du quatrième centenaire du grand humaniste, célébré à Barbezieux en juin 1909.

L'hypothèse de M. le docteur Armaingaud sur Montaigne et le *Contr'un* a provoqué des réfutations de MM. Strowski, Bonnefon, Villey, Barckhausen, Barrère, Hauser. M. le docteur Armaingaud, plus convaincu que jamais de la solidité de son hypothèse, l'a de nouveau exposée dans un volume spécial. La polémique est-elle close? Souhaitons-le, sans y trop compter. Paul COURTEAULT.

Chronique de Vaucluse.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement fécondes pour le département de Vaucluse; les publications

d'histoire, d'art et d'archéologie qui l'intéressent se sont multipliées avec une abondance tout à fait remarquable.

La restauration du Palais des papes s'est poursuivie activement sous l'intelligente direction de M. Nodet, architecte des monuments historiques. Après avoir dégagé la salle d'audience et la grande chapelle pontificale, dont on a retrouvé la porte monumentale avec ses sculptures, hélas! bien mutilées, on s'est attaqué aux parties immédiatement voisines, surtout aux bâtiments qui ferment, à l'ouest, la cour d'honneur. On a sondé les murailles et fait sauter le badigeon un peu partout, on a reconnu bien des dispositions anciennes qu'on ne soupçonnait pas, on s'est principalement rendu compte que le palais avait été édifié au petit bonheur, sans plan régulièrement établi et suivi; souvent, des travaux commencés avaient été interrompus pour être repris sous une autre conception; dès le XIVe siècle, de très nombreuses modifications avaient été exécutées. Et, depuis cette époque, les chantiers avaient été fréquemment rouverts pour satisfaire les goûts de tel ou tel résident, légat ou vice-légat. De telle sorte qu'à chaque pas se posent des problèmes archéologiques, que les documents publiés jusqu'ici permettent difficilement de résoudre. La conclusion à tirer, c'est qu'il est désirable qu'une personne compétente suive journellement et très attentivement les ouvriers, pour noter, dessiner ou photographier tous les vestiges anciens qui apparaissent, les repentirs, reprises et reconstructions, pendant que les historiens fouilleront les archives du Vatican, non seulement pour le XIVe siècle, mais encore pour les époques subséquentes. Il y a lieu de relever avec non moins de soin les textes relatifs aux modifications opérées depuis 1791 par les diverses administrations : les documents, publiés par M. L. Duhamel dans l'*Annuaire de Vaucluse*, en 1908, sont à cet égard fort suggestifs.

En attendant la réalisation de ce souhait, je dois signaler les patientes études que le docteur Colombe a entreprises sur certaines parties du Palais; sa critique a porté, jusqu'ici, sur la grande fenêtre faisant face à la porte d'entrée de la chapelle pontificale, qu'il propose d'identifier avec la fenêtre des indulgences, et sur les prisons à l'époque des massacres de la Glacière[1].

L'architecte ne se contente pas de dégager, il rebâtit quelquefois

1. *Revue du Midi*, 1909, p. 791; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 115. Il existe des tirages à part de ces deux articles.

en s'aidant scrupuleusement des témoins anciens; il a refait déjà des fenêtres, il a relevé des voûtes. Demandons-lui de rester extrêmement prudent.

On demeure dans l'incertitude sur l'utilisation de ces immenses locaux; si l'on a transporté dans quelques salles des tableaux provenant d'établissements religieux abandonnés, si le plus illustre peintre de la région, M. Paul Vayson, a donné pour leur décoration son grand triptyque de S. Gens, il manque toujours une initiative sérieuse qui entreprenne d'y créer le musée jadis rêvé[1]. Soyons trop heureux qu'il soit devenu impossible d'y loger à nouveau des troupes, même temporairement : nous avons craint, l'an dernier, d'y voir revenir des soldats.

La foule des touristes n'a pas tardé à connaître le chemin du Palais et à témoigner que le respect des monuments anciens est pour une ville une source de richesse. Que cet exemple n'est-il médité! A Cavaillon, la municipalité, par dépit politique, projette la destruction de la dernière porte qui subsistait des remparts de la ville; on a vu aussi l'administration des hospices vendre son élégante chapelle, dont les voûtes sont un chef-d'œuvre de stéréotomie du XVIIIe siècle, et mettre à l'encan les faïences et verres anciens de sa pharmacie[2]. Heureusement, il se trouve là une famille attentive à sauver du naufrage autant que possible ce qui est sacrifié si allègrement, mais son action a des bornes. Si jamais elle peut réaliser son projet de musée local, il est à souhaiter qu'elle y expose les très curieuses inscriptions celtiques nouvellement découvertes au mas de Pernix et étudiées par MM. F. Mazauric[3] et E. Espérandieu[4].

L'Académie de Vaucluse poursuit une carrière de plus en plus brillante. Ses *Mémoires* étant analysés dans les *Annales*, je n'en dirai rien, mais je dois noter en passant leur variété et leur intérêt soutenu. Ils placent l'Académie en très bon rang parmi les Sociétés savantes de province. On se félicitera aussi que M. Joseph Girard, son zélé secrétaire général, continue chaque année la bibliographie vauclusienne, destinée à rendre tant de services. Si l'Aca-

1. Cf. l'article paru dans le *Bulletin des Musées de France*, 1908, p. 14, intitulé : *Projet de musée au Palais des papes d'Avignon*.

2. Cf. Michel Jouve, *La pharmacie de l'ancien hôpital de Cavaillon*, dans la *Revue du Midi*, 1908, 15 août.

3. *Revue du Midi*, 1910, p. 45, avec planche.

4. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1910, p. 200.

démie n'a pas encore livré au public les *Chartes du pays d'Avignon*, annoncées déjà dans ma dernière chronique, le retard ne lui en est aucunement imputable.

Depuis quatre ans, grâce à la générosité posthume d'un de ses membres les plus estimés, M. Paul de Faucher, elle peut décerner un prix au meilleur ouvrage paru sur le département. C'est M. Joseph Girard qui l'a obtenu le premier, avec son excellent livre sur les *États du comté Venaissin depuis les origines jusqu'à la fin du XVIe siècle*. La seconde année, le prix couronna l'*Avignon au XIIIe siècle*; puis, il fut attribué à M. le docteur V. Laval, pour son édition très copieusement annotée des *Lettres de Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère ex-évêque constitutionnel de Vaucluse;* il le fut enfin à M. Eugène Duprat. M. Duprat n'avait pas écrit de volume aussi compact que les précédents, mais la série d'articles très consciencieux qu'il a publiés sur les *Confluents de la Durance aux temps historiques*, l'*Histoire politique d'Avignon pendant le haut moyen âge*, les *Origines de l'église d'Avignon*, l'*Inscription de sainte Casarie* et les procédés frauduleux de l'annaliste Polycarpe de la Rivière, les *Mosaïques antiques d'Avignon*, la topographie avignonaise et les *Monnaies d'Avennio*, a mis son nom tout à fait en vedette; elle lui vaut l'estime des érudits qui veulent des études approfondies et ne se contentent ni de la légende, ni de l'à-peu-près.

L'Académie de Vaucluse a trouvé des auxiliaires dans les rédacteurs de la *Revue du Midi*, qui se publie à Nîmes depuis 1886. Après un manifeste lancé, en janvier 1909, par un groupe de Vauclusiens, la *Revue du Midi* partagea tous les mois ses pages entre les mémoires, documents ou comptes rendus qui concernent les départements du Gard et de Vaucluse. Le premier article qu'elle inséra (15 février 1909) sur la région vauclusienne fut celui du docteur P. Pansier, *L'ordre de la Merci à Avignon (1434-1574)*; depuis, elle eut l'avantage de publier des études de MM. Duhamel, Joseph Girard, Eugène Duprat, Alexis Mouzin, Yrondelle, docteur Victorin Laval, Jules Belleudy, Pierre Lauris, docteur Colombe, Félix Mazauric, Lucien Gap et Michel Jouve, sur les faits historiques et les institutions, sur les monuments et les personnages des pays qui constituent notre département de Vaucluse.

D'autres auxiliaires extrêmement précieux se sont recrutés parmi les membres de l'École française de Rome et les chapelains de Saint-Louis-des-Français. MM. Coulon, Daumet, Deprez et

Lecacheux ont commencé (je n'ai pas à le rappeler) l'analyse ou la publication des lettres closes, patentes et curiales des papes d'Avignon (de Jean XXII à Urbain V) qui se rapportent à la France, pendant que MM. les abbés Mollat et Vidal analysent avec une louable ardeur (le premier surtout) les lettres communes de Jean XXII et de Benoît XII. Les nouveaux venus à Rome ont entrepris de moins vastes publications, mais leur attention s'est appliquée davantage à la ville d'Avignon et à l'ancien comté Venaissin. M. Charles Samaran (un ancien déjà!) nous a révélé les *Indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle;* M. Claude Faure a exposé les *Réparations effectuées au Palais des papes au temps de Jean XXIII (1413-1415)*, l'*Entrée du recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à Carpentras en 1376*, et un *Projet de cession du Dauphiné à l'Église romaine (1338-1340)*, tout en préparant son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin du XIIIe au XVe siècle*, qui a vu le jour en 1909. M. Robert Michel a préludé à des travaux plus étendus par ses articles sur *Les premières horloges du Palais pontifical d'Avignon au XIVe siècle* et sur la *Défense d'Avignon au temps d'Urbain V et de Grégoire XI*. J'ajouterai à cette liste l'édition de la chronique de Martin d'Alpartils, si importante pour le pontificat de Benoît XIII, et le siège du Palais par Boucicaut, que le R. P. Ehrle a donnée en 1906[1] (j'avais oublié jadis de la signaler), et l'article du même érudit : *Un catalogo fin qui sconosciuto della Biblioteca papale d'Avignone (1407)*, dans le recueil dédié à John Willis Clark.

Ce n'est pas tout : une société, dont le docteur P. Pansier s'est constitué l'initiateur et le mécène, s'est fondée, en 1908, à Avignon, pour la recherche et la publication des documents sur l'histoire de l'ancienne ville des papes, du comté Venaissin et de la principauté d'Orange. Pleine d'ardeur, elle a divulgué le vaste programme qu'elle se proposait d'embrasser et annoncé toute une série de publications sur l'histoire et l'archéologie. Comme elle a eu soin de s'affilier les érudits les plus actifs et les plus estimés de la région, il est certain qu'elle ne manquera pas d'agir utilement. Déjà, elle a livré trois volumes : un premier, fort précieux, sur la *Cour temporelle d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*[2], est dû à

1. Elle forme le t. XII des *Quellen und Forschungen* de la Görres-Gesellschaft.

2. Cf. un compte rendu dans les *Annales du Midi*, 1910, p. 367.

MM. Joseph Girard et P. Pansier; un deuxième, un peu trop hâtivement rédigé, intitulé : *Le Procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon* (*1302-1818*), est l'œuvre de M. Maurice Falque; le dernier est l'*Étude* de M. Faure, déjà signalée, sur l'administration et l'histoire du Comtat, surtout au XIVe siècle. Rempli de renseignements puisés dans les archives du Vatican, il aurait beaucoup gagné s'il avait utilisé davantage les archives locales.

Heureux pays que celui-ci! Son histoire a jeté un tel éclat, ses artistes ont produit des œuvres si admirées que fatalement tous ceux qui s'intéressent au passé se tournent vers lui. M. J. Doucet, qui crée à Paris une inappréciable bibliothèque d'art et d'archéologie, commencée il y a quelques années, voulant entreprendre une série de publications documentaires, a eu l'heureuse idée de s'adresser à M. le chanoine Requin pour lui faire rédiger le dictionnaire des artistes avignonais, comtadins et provençaux, que nous attendons depuis si longtemps. L'apparition de cet ouvrage (combien de volumes comptera-t-il?) sera tout un événement.

C'est l'intérêt exceptionnel de cette région qui a motivé la tenue à Avignon en 1909 du Congrès archéologique de France. A vrai dire, sa date a été avancée de quelques années : la Société française d'archéologie avait projeté de tenir ses assises solennelles de 1909 dans le Périgord; mais les difficultés qui se présentèrent au dernier moment firent qu'on dut se résoudre à un autre parti. Le signataire de ces lignes s'étant engagé à seconder le directeur, M. E. Lefèvre-Pontalis, surtout en rédigeant le Guide qui devait être distribué avant la première réunion, le Congrès d'Avignon fut presque improvisé. Faute de temps, le Guide ne put être complet; malgré cela, il compta plus de 200 pages in-8° et il eut la prétention de rénover l'histoire des principaux édifices décrits, romans ou gothiques. Le Congrès s'ouvrit à Avignon le 18 mai par la séance habituelle d'inauguration. Après avoir étudié les monuments de la ville, il se transporta à Orange, Vaison, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Villeneuve-lez-Avignon, Montmajour, Saint-Gilles, Aiguesmortes, Arles, Cavaillon, Saint-Remy, Saint-Gabriel, Tarascon, Beaucaire, Venasque, Carpentras, Pernes et le Thor. On trouvera peut-être que les huit jours consacrés à l'exploration d'un pays aussi riche que celui-ci, où se pressent tant d'édifices d'époques si diverses, étaient bien courts. Sans doute; ils suffirent cependant à faire apprécier la caractéristique

de l'architecture et de la décoration. Et puis, avec le Guide complété et illustré, avec les nombreux mémoires archéologiques présentés par les membres du Congrès, qui vont paraître incessamment, on aura le moyen d'approfondir davantage l'étude des divers monuments. Un Congrès suivi par deux cent cinquante ou trois cents personnes ne peut pas se livrer à un examen trop détaillé; il ne peut qu'enregistrer des résultats acquis, surexciter le zèle des savants locaux et préparer de nouveaux travaux.

Celui d'Avignon a donné lieu à plusieurs publications : je citerai les *Propos de Congressiste*[1], légèrement irrévérencieux, mais d'autant plus amusants, de M. Eugène Duprat, et le *Congrès archéologique d'Avignon du 18 au 26 mai 1909*, de M. L. Quarré-Prévost[2]. D'autre part, M. Jules Formigé, qui s'était fait l'aimable cicérone des visiteurs de la Chartreuse de Villeneuve (il en avait mesuré et dessiné les moindres constructions pour le service des Monuments historiques), a imprimé à cette occasion le Rapport descriptif qu'il avait rédigé sur ce monastère. Sa brochure complète heureusement le *Guide*, accompagné de notes historiques, que M. l'abbé L. Valla avait publié en 1908 sur Villeneuve-lez-Avignon.

Le 25 juillet 1810, mourait à Avignon le Dr Esprit-Claude-François Calvet, qui par testament léguait à sa ville natale sa « bibliothèque pour la rendre publique, ainsi que *ses* cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités ». Ce fut l'origine du Musée Calvet. Le centenaire de cet événement aurait donc dû être célébré en 1910. On y avait songé; les préoccupations politiques ont été cause qu'on ne le fit point. Mais le projet a été repris et doit s'exécuter au printemps prochain. A cette occasion, la Société vauclusienne des Amis des arts organisera une exposition rétrospective d'art provençal, et l'Académie de Vaucluse couronnera les auteurs des meilleurs mémoires sur Calvet. Il est à souhaiter qu'il s'en trouve un qui démêle le caractère vrai de ce bienfaiteur de la ville d'Avignon. Car, pendant longtemps, on n'eut sur lui que l'opinion qu'il avait voulu lui-même imposer, en faisant valoir au mieux, dans son autobiographie, ses manuscrits et son testament, sa personne, ses œuvres et ses collections. Mais depuis l'époque où je publiais une étude sur lui (1891), de nouveaux documents ont été mis au

1. *Revue du Midi*, 1909, p. 416.
2. Lille, Danel, 1910, in-8°.

jour (on les découvrira facilement dans le *Catalogue des manuscrits* de la Bibliothèque d'Avignon), qui donnent une impression assez différente. Il eut des défauts et aussi des qualités, qui le rapprochent davantage du commun des mortels.

Il fut surtout ennuyé par la création à Avignon d'une bibliothèque publique formée avec les livres et manuscrits des établissements religieux supprimés, car il voulait être le seul à en établir une. Aussi l'a-t-il dénigrée avec assez d'amertume. Tout ce qu'il a écrit, même dans son testament, n'empêche cependant pas qu'en 1809 le Catalogue de cette bibliothèque fût achevé et que la salle de lecture fût fréquentée par un public à peine moins nombreux que celui d'aujourd'hui. Il est bon de le rappeler encore, car on l'oublie trop facilement.

Sa fondation mérite grande reconnaissance, tant à cause des collections qu'il légua, qu'en raison des revenus qu'il lui assura pour son accroissement. Il est à regretter qu'on n'ait pas respecté sa défense formelle de mêler ses livres avec ceux de la bibliothèque de la ville déjà existante et que la municipalité de 1820-1826, tournant la difficulté par une donation au Musée Calvet de ses collections beaucoup plus importantes (les manuscrits les plus précieux et presque tous les incunables en proviennent), se soit déchargée de ses devoirs. L'émulation qui aurait dû exister entre les deux établissements pour le plus grand profit du public fut supprimée; la ville ne se préoccupa que des économies à réaliser. Parfois même, elle mit à la charge de la fondation Calvet des dépenses que celle-ci n'avait pas à supporter. Par contre, les prescriptions que Calvet avait édictées pour sa bibliothèque et dont plusieurs paraissent depuis longtemps quelque peu surannées, ont été appliquées à l'ensemble des collections et continuent à l'être. Il y aurait eu tant d'avantages à laisser à l'établissement municipal la plus grande liberté d'accommodation! Que l'on en juge par l'état extrêmement florissant des bibliothèques et des musées des villes voisines qui, dépourvus de dotation analogue, mais libres d'entraves, ont pu mieux compter sur l'initiative de leurs bibliothécaires ou conservateurs.

Pendant ces trois dernières années, le Musée Calvet, qui comprend, comme on le sait, des collections d'archéologie et d'art moderne aussi bien que des livres et des manuscrits, a continué à s'enrichir. Je signalerai principalement la Vierge gothique de la rue Grande-Fusterie qu'il a recueillie. M. Joseph Girard nous a donné

en 1909 une édition nouvelle, entièrement refondue, du *Catalogue* de ses tableaux, aquarelles, dessins, etc. Quant aux manuscrits donnés ou acquis depuis la publication en 1902 d'un premier supplément au Catalogue, leur inventaire, rédigé par M. Joseph Girard et par l'auteur de ces lignes, va très prochainement être livré au public: il remplira la deuxième partie du t. XLIV du *Catalogue général*. Ces nouveaux manuscrits sont au nombre de 386, ce qui porte le chiffre total à 4329 (la Bibliothèque d'Avignon se trouve donc celle des Bibliothèques de province qui présente le plus de numéros). On remarquera dans ce deuxième supplément les précieuses archives des Villeneuve-Martignan, des Levieux de Laverne, des Boutin de Valouse, plus une longue série de registres de notaires remontant à 1348 et les dossiers de Charles Cottier, l'auteur des *Notes historiques concernant les recteurs du comté Venaissin*, le cartulaire du prieuré de Montaut, etc.

Il me reste encore beaucoup de publications à signaler, mais, comme je dois me hâter, je ne ferai que les énumérer rapidement. C'est tout d'abord l'édition en trois volumes de l'ouvrage de J. Fornéry, *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, qui a attendu près d'un siècle et demi sa mise sous presse. Elle est due à M. L. Duhamel. Oserai-je dire qu'elle aurait rendu plus de services qu'elle n'en rendra, si elle avait été mise au point, rectifiée et complétée? Puis, c'est le livre attrayant, débordant d'admiration (admiration justifiée d'ailleurs) que M. André Hallays a consacré à Avignon et au comté Venaissin dans les *Villes d'art célèbres*. Ensuite, l'ouvrage beaucoup plus littéraire que juste au point de vue historique et archéologique, intitulé, par M. André Godard, les *Madones comtadines* [1].

Sur les antiquités du département, après les articles déjà cités de M. Eugène Duprat et ceux de M. Sautel sur Vaison, parus dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, j'ai plaisir à mentionner l'important volume de M. Louis Châtelain sur les *Monuments romains d'Orange*, qu'il a décrits avec compétence, les articles de M. Salomon Reinach sur l'arc de Carpentras [2] et sur la date de celui d'Orange [3], enfin les magnifiques tomes I et II du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, par M. É. Espérandieu.

1. Compte rendu dans les *Annales du Midi*, 1910, p. 573.

2. *Revue archéologique*, 1908, juillet-août, p. 136.

3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 513.

Les pages consacrées aux monuments de Vaucluse sont indispensables pour qui veut connaître notre région.

Le livre de M. G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, publié en 1908, est non moins utile. S'il est précieux par les éclaircissements qu'il donne sur les limites et les partages successifs de la Provence et sur ses différents maîtres, il l'est encore plus pour la région d'Avignon, qui a été spécialement étudiée afin de montrer la subdivision des pouvoirs, l'élévation et la disparition des familles investies de l'autorité de vicomtes, juges, viguiers et châtelains.

En même temps que cet ouvrage, paraissaient les *États du comté Venaissin*, de M. J. Girard et l'*Avignon au XIIIe siècle*, dont il a déjà été question; le recueil de documents du Dr Le Pileur sur *La Prostitution du XIIIe au XVIIIe siècle* à Avignon, dans le comté Venaissin et la Principauté d'Orange; l'*Inventaire*, par M. Jean Cordey, *des archives des ducs de Crillon conservées chez M. le marquis de Grammont*, l'*Histoire*, très incomplète et peu critique, par M. Antonin Rousset, *de la ville et de la baronnie du Thor dans le comté Venaissin*.

Quelques mois auparavant, M. Robert Caillet avait donné un volume sur *l'Université d'Avignon et sa Faculté des droits au moyen âge* (*1303-1503*), le Dr Th. Schrader avait tiré des comptes des agents envoyés par la ville de Hambourg à Avignon de très curieux renseignements sur les conditions de la vie en cette cité de 1338 à 1355; enfin M. J. Delmas avait édité, non sans lacunes et sans erreurs, une *Notice historique sur l'instruction primaire à Apt de 1377 à nos jours*, et M. Horace Delaroche-Vernet avait livré à l'Imprimerie nationale ses *Recherches généalogiques* sur Horace Vernet et sa famille.

En 1909, M. Noël Valois, dans ses deux volumes *Le Pape et le Concile* (*1418-1450*) qui constituent une suite si heureuse à son *Grand Schisme*, écrivait des pages savoureuses sur le rôle tenu par la ville d'Avignon dans le conflit qui mit aux prises le pape Eugène IV et le concile de Bâle. Les Avignonais, ne se consolant pas d'avoir perdu la cour pontificale, avaient essayé d'attirer chez eux par compensation les Pères d'un concile œcuménique; mais leur conduite fut si peu adroite qu'ils durent perdre tout espoir.

Au début de l'année 1910, M. Hyacinthe Chobault a soutenu avec succès devant le jury de l'École des chartes une thèse sur les

Institutions municipales dans le comté Venaissin, qu'il a embrassées depuis les origines jusqu'en 1790.

Énumérerai-je maintenant les nombreux articles qui ont paru dans divers périodiques sur la monnaie de Sorgues et le monnayage avignonais du pape Urbain VIII; ceux du Dr Pansier sur les rues d'Avignon au moyen âge, la réorganisation de la Faculté de médecine de cette ville en 1603, les médecins juifs d'Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles; de M. Jules de Terris sur la noblesse avignonaise et comtadine; de M. Marc Deydier, sur les œuvres d'art conservées en l'église de Cucuron; de M. Jules Belleudy sur des artistes du XVIIIe (Balechou, Duplessis) et du XIXe siècle (V. Bastet, Paul Vayson); enfin, les publications dans les *Archives de l'art français* des documents sur les Vernet, les Mignard, Balechou, etc.? Mais on trouvera tout cela énuméré soit dans les dépouillements des *Annales*, soit dans la *Bibliographie vauclusienne* de M. Joseph Girard[1].

Au lecteur, maintenant, de juger si j'avais raison, au début de cette chronique, de signaler l'abondance, la variété et l'intérêt des travaux qui se publient sur le département de Vaucluse. Si l'on songe que ce département est un des plus petits de France, qu'il ne possède pas d'Université ni même d'écoles spéciales, on estimera qu'il est peu de pays aussi privilégiés, mais aussi qu'il en est peu qui méritent autant leur bonne fortune.

L.-H. LABANDE.

1. Pour être complet, je me permettrai de signaler encore les articles intitulés : *Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle*, que j'ai publiés, en transcrivant les documents les plus importants, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1910, p. 82, 188 et 316; ainsi que le volume illustré que j'ai consacré à un des meilleurs artistes de Vaucluse, *Jules Laurens* (Paris, libr. Champion, 1910, in-8°).

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Audouard (J.). *Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix (avril 1774)*. Paris, Daragon, 1909; in-8° de 15 pages. (Extrait de la *Revue de Provence et de Langue d'Oc* juin-juillet 1909.) — Cet incident qui se rattache aux affaires du président d'Entrecasteaux, dont M. A. s'est fait l'historien, montre aux prises le lieutenant de la sénéchaussée d'Aix, qui avait refusé une communication de sacs de procédure à l'ordre des avocats et aux gens du roi, avec le Parlement Maupeou qui ordonne au lieutenant de faire la communication demandée. Le lieutenant désobéit formellement, ce qui lui vaut une réprimande. C'est là un épisode des luttes qui accueillirent partout les nouveaux magistrats. M. A. le raconte d'après les documents des archives du Parlement, mais son récit intéressant donne parfois, en l'absence de références précises, l'impression d'une œuvre d'imagination.

Fr. Galabert.

Bourciez (E.). *Éléments de linguistique romane*. Paris, Klincksieck, 1910; in-12 de xxi-697 pages. — En attendant le compte rendu détaillé que nous espérons donner bientôt de ce livre, je crois utile d'en faire connaître les grandes lignes et d'en signaler l'importance et la valeur.

Il est divisé en trois parties : dans la première, l'auteur étudie le latin (ou plus exactement l'évolution qui fit sortir le latin populaire du latin classique); dans la seconde, les langues romanes considérées dans leur phase prélittéraire; dans la troisième, l'histoire de ces langues elles-mêmes. Chacune de ces parties est divisée en cinq chapitres, où sont passées en revue les conditions historiques de leur développement, les sons, les mots, les formes, la phrase. C'est donc en somme, condensée en 700 pages et réduite à ses éléments essentiels, une grammaire complète des langues

romanes. Le moment était venu d'abréger ou de filtrer les grands ouvrages de Schuchardt, de Mohl, de Meyer-Lübke, de dégager les résultats positifs de tant d'études de détail. Nous nous réjouissons que ce soit chez nous que la tentative ait été faite, et constatons qu'elle a pleinement réussi : il est difficile de rêver un exposé plus méthodique, plus clair, plus attrayant. Cette clarté n'est pas, je me hâte de le dire, obtenue au prix de l'originalité. M. B., en effet, n'est pas un simple compilateur : fréquemment il s'écarte de l'opinion de ses devanciers; plus fréquemment il les complète (notamment dans les chapitres consacrés à la sémantique et à la syntaxe). Par son *Précis de phonétique française*, M. B. avait déjà rendu un grand service à nos études, en ajoutant à des manuels très recommandables un manuel éminemment commode et pratique; aujourd'hui il leur en rend un autre, plus signalé, en comblant une lacune qui était très vivement sentie. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en prédisant que son livre se trouvera également sur la table des débutants, dont il facilitera les premiers pas dans une carrière jusqu'ici fort ardue, et sur celle des professionnels qui y recourront à chaque instant pour rafraîchir, préciser, et, souvent aussi, pour enrichir leurs connaissances.

A. JEANROY.

CAVAILLÈS (H.). I. *Note sur les syndicats de communes dans les vallées pyrénéennes*. Paris, Imp. nationale, 1910; in-8° de 11 pages. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1908.) — II. *L'association pastorale dans les Pyrénées*. Paris, Rousseau, 1910, in-8°. (Extrait du *Musée social, Mémoires et Documents*, 1910, pp. 45-80.) — La première brochure est une très intéressante et trop courte notice sur une curieuse institution due à la nécessité d'exploiter un domaine collectif, pâturages, forêts, carrières. L'auteur prend la plupart de ses exemples dans les Hautes-Pyrénées; il montre comment ces syndicats, qui se trouvent surtout dans les anciens pays d'Etats, correspondent à des vallées, des « pays » ayant une unité géographique, et sont la survivance des anciennes communautés qui s'étendaient sur toutes les paroisses (aujourd'hui communes) de la vallée Partout où les biens de la vallée ont été morcelés entre les communes copropriétaires (surtout dans les pays d'élections), l'organisation syndicale a disparu.

Une Commission syndicale composée de syndics élus par les

Conseils municipaux administre ces biens indivis, afferme les bois ou pâturages, eaux thermales (vallée de Barèges), fait faire les travaux nécessaires, partage les bénéfices entre les communes. Les domaines indivis entre communes non administrés par un syndicat sont le plus souvent dégradés, tandis que les propriétés des syndicats, très bien entretenues, donnent de gros revenus. Nous avons déjà eu l'occasion, à propos d'une étude sur la mine de Rancié, de signaler un autre exemple dans l'Ariège de ces associations de communes pour l'exploitation d'un bien collectif[1].

Dans la seconde brochure qui se rattache à la même question, M. C. étudie les syndicats destinés à entretenir et exploiter les canaux d'irrigation de la vallée de Campan, et les associations laitières du pays de Foix, du Saint-Gironnais et des Pyrénées occidentales. C'est toujours la même survivance d'anciennes institutions, due à des nécessités économiques et géographiques et reposant, en ce qui concerne les irrigations de Campan, sur des actes du XVIe siècle. M. C. donne sur toutes ces questions d'intéressants détails peu connus, notamment sur l'organisation des troupeaux communs dans les pâturages de la haute montagne, sur la fabrication des fromages par le berger « majoral », etc.— Cf. un récent article de M. Cavaillès, *Une fédération pyrénéenne sous l'ancien régime. Les traités de lies et de passeries* (*Rev. historique*, t. CV, pp. 1 et 241). Fr. GALABERT.

Correspondance de Bory de Saint-Vincent, p. p. Ph. LAUZUN. Agen, impr. moderne, 1908; in-8° de 360 pages. – Que de nos jours un jeune homme rédige, à dix-huit ans, des mémoires de botanique, qu'à vingt et un ans, sous un haut patronage, il soit attaché comme botaniste à une expédition autour du monde et en profite pour explorer l'Ile de France, Bourbon, Sainte-Hélène, les Canaries, qu'il se lie d'amitié avec des savants notables ou illustres, et nous verrons en lui un futur professeur au Muséum ou à la Sorbonne, un futur académicien. Bory de Saint-Vincent, né à Agen en 1778, fut en effet un savant précoce, correspondant de l'Institut dès 1802, mais aussi un capitaine de dragons, qui prit une part continuelle aux grandes guerres de l'Empire; car l'armée alors attirait à elle toutes les forces vives de la nation. De là, dans sa vie et dans ses lettres, un singulier mélange de curiosité

1. Cf. *Annales*, t. XXI, p. 521

scientifique toujours éveillée et d'esprit guerrier, parfois soldatesque. Il herborise sous les balles; c'est en courant après les ennemis en déroute qu'il va visiter les établissements scientifiques de Vienne, de Berlin; l'invasion française en Espagne — où il resta de 1809 à 1813 — lui fournit l'occasion de la première description géographique valable de la péninsule. A Berlin, en 1806, le fameux naturaliste Wildenow le reçoit comme un Linné; malheureusement le fils du savant prussien, ayant tiré par hasard le sabre du Français, le voit encore sanglant; ce fâcheux spectacle jette un froid, et l'on manque de se brouiller : « Il ne conçoit pas comment je suis militaire », écrit Bory de Saint-Vincent.

Aventureux, insouciant jusqu'à l'imprudence, toujours endetté — il prit en 1825 pour trois ans le chemin de Sainte-Pélagie, — mari déplorable, mais véritable charmeur, séduisant par la variété de ses dons et par une aptitude étonnante à parler à chacun le langage qui convient, avec cela homme de son temps par l'irréligion voltairienne et l'esprit révolutionnaire, il mourut colonel d'état-major et membre de l'Institut. En 1828, il avait dirigé la mission scientifique de Morée; en 1834 et années suivantes des missions en Algérie.

En quoi intéresse-t-il le Midi? D'abord par ses origines et son éducation première, par ses relations et de vives amitiés, notamment avec le médecin landais Léon Dufour, à qui la plupart des présentes lettres sont adressées; puis par son rôle pendant et après la retraite en France de Soult, qu'il admirait. Après la bataille de Toulouse, il se rend à Agen, y organise une force armée, y maintient la paix, si bien qu'aux Cent jours il est nommé député de Lot-et Garonne. Il était libéral, partisan d'une constitution limitative du pouvoir impérial, mais nettement bonapartiste, fort hostile aux alliés et aux Bourbons qu'ils ramenèrent. Aussi, de 1815 à 1820, sa vie se passe-t-elle en exil, principalement aux Pays-Bas. Il est traqué par la police, obligé à certain moment pour lui échapper de se réfugier dans une carrière abandonnée, près de Maëstricht. La révolution de Juillet lui valut derechef, de ses concitoyens, un mandat de député qu'il ne garda pas, ayant mieux à faire (1831).

Nous devons à M. Lauzun de vifs remerciements pour les très intéressantes lettres qu'il a réunies, éditées, et pour l'excellente préface qui précède sa publication.

Paul Dognon.

Delaborde (H.-François). *Etude sur la constitution du Trésor des Chartes*. Paris, Plon, 1909; in-4o de 4-ccxxiv pages. — Le Trésor des Chartes est sans doute le fonds le plus célèbre parmi ceux qui constituent aujourd'hui les Archives nationales.

« Mais, pour le bien connaître, il faut de longs travaux, »

disait vers 1790 un des commissaires du Bureau des titres préposés à son classement. Ces longs travaux, M. Delaborde les a entrepris et menés à bonne fin. Il en a donné le résultat en un volume in-4o de plus de deux cents pages, qui constitue une magistrale introduction à la publication du Supplément des layettes du Trésor des chartes. Nous sommes désormais fixés sur le rôle joué par tous ceux qui, depuis Pierre d'Etampes et Gérard de Montaigu jusqu'à Dupuy et Godefroy, ont travaillé à l'inventaire et au classement des pièces conservées à la Sainte-Chapelle. Si les pays de langue d'Oc ne paraissent avoir fourni aucun garde au Trésor — à l'exception de Pierre Julien (1325-1333), qui était de Poitiers, — certaines séries de documents relatifs au Midi sont venus, à une époque ancienne, grossir le fonds des archives royales. A ce titre, indépendamment de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de France en général, le volume de M. Delaborde devait être signalé ici. En 1269, les actes concernant les domaines du roi en Languedoc firent l'objet d'un travail de classement effectué par Barthélemy de Pennautier, juge mage de la sénéchaussée de Carcassonne. Ces actes étaient nombreux, puisqu'on laissa de côté les titres non scellés, et qu'il se trouva encore plus de trois cents pièces pourvues de leurs sceaux, que Barthélemy répartit en six coffres. Une transcription de ces documents, exécutée peu de temps après ce classement, et aujourd'hui contenue dans le registre JJ 30A, servit de base au *Registrum curie* dont la composition a jadis été étudiée par A. Molinier. En 1271, la mort d'Alfonse de Poitiers réunissait le comté de Toulouse au domaine royal, mais il ne semble pas que toutes les archives du défunt aient été immédiatement centralisées à Paris. Si le transfert fut effectué pour celles de l'Agenais, du Quercy ou du comté de Poitiers, celles du Toulousain même paraissent être demeurées beaucoup plus longtemps dans le Midi, jusqu'à la fin du règne de Jean le Bon. R. Poupardin.

Fage (R.). *L'église de Solignac*. Caen, Delesques, 1910; in-8 de 34 pages. (Extrait du *Bull. monumental.*) — Cette étude

archéologique d'une des plus importantes églises romanes du Limousin, laissera peu à dire à quiconque s'occupera désormais du même sujet. Si l'auteur n'a pas précisé certaines dates essentielles, c'est que les documents ne le permettent point; s'il ne se prononce pas nettement sur certains points de technique, c'est que les éléments d'information lui manquent. Et c'est bien là la vraie méthode historique. Les huit photographies ou dessins qui accompagnent le texte donnent au monument, dans l'esprit du lecteur, une réalité qu'il n'avait point dans la notice, excellente mais pourtant vieillie, que l'abbé Texier a publiée sur Solignac il y a une soixantaine d'années. J'ajoute que cette étude si compétente est précédée d'un court résumé de l'histoire de l'abbaye depuis saint Eloi. Mais peut-être quelques-unes des dates données par M. R. F. pour les faits antérieurs à l'an mil paraîtront-elles suspectes aux modernes éditeurs des *Annales carolingiennes*.

A. Leroux.

J. Fournier. *La Chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques.* Marseille, Barlatier, 1910; in-4° de 47 pages et 7 planches. — Nous avons eu déjà l'occasion de signaler la conférence faite par M. Fournier le 16 décembre 1909 au sujet des archives de la Chambre de commerce de Marseille qu'il est en train de classer et de cataloguer[1]. Cette conférence vient d'être luxueusement éditée par les soins de la Chambre de commerce. On y trouvera non seulement l'historique de la Chambre de commerce de Marseille, la plus ancienne de France, puisqu'elle s'est constituée le 5 août 1599, sous forme d'une commission spéciale de quatre députés formée au sein du Conseil communal. En 1617, on adjoint à ces quatre députés renouvelables par moitié chaque année, huit assistants qui participent aux délibérations. C'est seulement en 1650 que la Chambre de commerce, comprenant quinze députés, reçoit sa forme définitive et, séparée du Conseil de ville, jouit d'une entière indépendance. Sur l'exemple donné par Marseille, la royauté, en 1701, établit des Chambres de commerce dans les principales villes de France. Après ce court historique, M. F. montre le triple rôle de la Chambre de commerce de Marseille : rôle consultatif, rôle administratif, rôle d'intervention et d'arbitrage, et donne enfin un aperçu de la richesse de ces archi-

1. Voir les *Annales du Midi*, 1910, p. 563.

ves pour l'histoire du commerce français dans le bassin de la Méditerranée, dans le Levant plus particulièrement. On pourra se rendre compte de ces richesses, à peine soupçonnées jusqu'à présent, lorsque paraîtra le premier volume du catalogue auquel M. F. travaille présentement.

V. L. BOURRILLY.

FOZIÈRES (B. de). *La chapellenie de la Treilhe en l'église Saint-Geniès de Lodève* (1462-1789). Le Vigan, imp. Bausinger, 1910; in-8° de 24 pages. — C'est l'histoire d'une fondation faite en 1462 par Jean de la Treilhe, chanoine, neveu d'un évêque de Lodève. Les 800 livres consacrées au service de cette chapellenie sont placées sur diverses communautés moyennant une rente perpétuelle annuelle qui n'est pas toujours payée. Curieux détails à ce sujet ainsi que sur la démolition du jubé et des chapelles de l'église au XVIIIe siècle; liste des chapelains. D'après les archives privées de l'auteur.

Fr. GALABERT.

GERIG (John-L.). *Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540, avec une notice sur Jean Raynier d'Angiers.* Paris, 1910; petit in-4° de 36 pages. (Extr. de la *Revue de la Renaissance.*) — Très intéressante histoire du collège à partir de 1530 (pour la période antérieure, v. *Rev. de la Renaissance*, 1908); elle est pleine de détails curieux sur l'enseignement et sur les humanistes d'après les documents des archives communales toujours indiqués avec exactitude. Les échevins de Lyon ne prennent guère soin du collège, logé près d'une fonderie de canons dont le bruit des marteaux couvre la voix des professeurs; les écoliers n'ont ni bancs ni sièges et doivent s'asseoir « sur des bottes de paille, les cartons sur les genoux et l'encrier pendu à la ceinture. » Les échevins font venir de Mâcon, pour remplacer Canappe, le régent du Verger, auteur d'une grammaire latine célèbre au XVIe siècle, qui au bout d'un an abandonne Lyon, vu que l'on n'y tient aucun compte de ses plaintes. Raynier, qui le remplace et attire à Lyon de nombreux élèves, quitte aussi la ville. Claude de Cublize s'attache alors des maîtres de premier ordre qui rendent célèbre le collège; mais la discipline se relâche, et six ans après, un meurtre s'étant commis dans le collège, les échevins remplacent Cublize par Aneau. Sur tous ces humanistes et sur leurs œuvres, notamment sur Raynier et ses amis, Dolet, Bigothier, Boyssonné, professeur de droit à Toulouse et conseiller

au Parlement de Chambéry, etc., M. G. donne des détails abondants avec de nombreuses citations; ces citations sont d'ailleurs insérées dans le texte d'une façon qui n'est pas toujours très heureuse et les fautes d'impression y sont assez fréquentes.

Fr. GALABERT.

GIGORD (E. de) S. J. *Les Jésuites d'Aubenas (1601-1762)*. Paris, Picard [1910]; in 8º de 504 pages, une carte, 2 plans et 22 gravures. — Un premier état de cet ouvrage avait paru de 1904 à 1907 dans la *Revue du Vivarais*. Il en a été rendu compte ici-même[1]. L'auteur a remanié son travail; il l'a allégé de certains détails, en les supprimant ou en les rejetant à la fin du volume; il l'a d'autre part augmenté et a continué jusqu'à nos jours l'histoire du collège d'Aubenas; il a rendu l'ensemble plus clair en modifiant la division des chapitres; il a enfin renouvelé l'illustration, et nous expliquerons tout à l'heure pour quelles raisons il convient de l'en féliciter.

Nous croyons que le P. de G. a épuisé toutes les sources où il pouvait trouver des renseignements sur son sujet; il en a cherché jusqu'à Rome et il a dépouillé lui-même, outre les archives départementales de l'Ardèche et municipales d'Aubenas, celles de l'évêché de Viviers et un certain nombre de collections particulières. Cette abondance de documents pourrait sembler parfois excessive, et l'on serait tenté d'y voir un effet de la piété filiale de l'auteur pour son sujet; mais l'ouvrage est parfaitement digéré, il est écrit dans un style sobre et agréable, et la lecture en est facile.

Les Jésuites apparurent à Aubenas de 1588 à 1601, comme missionnaires envoyés par le collège de Tournon. Ils y étaient appelés par le marquis de Montlor, seigneur d'Aubenas. L'événement le plus saillant de cette première période est le martyre du P. Salez et du F. Sautemouche. Le P. de G. s'est contenté de résumer à ce sujet les travaux de MM. J. Blanc et Mazon et de reproduire en appendice quelques pages de ce dernier.

C'est le marquis de Montlor qui obtint, en 1601, la fondation de la résidence. Le collége, établi en 1603 dans une maison donnée par le cardinal de Joyeuse, ne fut d'abord qu'un très modeste établissement, qui ne comprenait que deux classes de grammaire. En 1617, une troisième classe fut ajoutée, grâce à une rente de 200 li-

1. *Annales du Midi*, XVII, 273; XVIII, 256; et XIX, 398.

vres assurée par le clergé et les notables d'Aubenas, et grâce surtout au don du prieuré de Sainte-Croix-sous-Aubenas, qui fut uni au collège par une bulle de Paul V, de la même année. Dès lors, le P. Général Mutio Vitelleschi consentit à transformer la résidence en collège (1621). Un acte du 17 septembre 1638 et une lettre du P. Général, du 24 juin 1644, reconnaissent à Marie de Montlor, maréchale d'Ornano, le titre de fondatrice du collège d'Aubenas.

L'auteur établit avec raison que la réalité est un peu différente : Marie de Montlor, qui tint à se faire décerner le titre de fondatrice du collège, n'en a été que la bienfaitrice. Sa sœur Marguerite de Montlor, femme de François d'Ornano-Mazargues, ne fut guère moins généreuse, et, plus qu'elles encore, le pays de Vivarais, par l'organe de ses Etats, témoigna d'une grande libéralité à l'égard des Jésuites d'Aubenas.

Sur l'église du collège, monument d'un goût peut-être discutable, mais intéressant par son unité de style et précieux dans un pays si pauvre en œuvres d'art, le P. de G. donne un excellent chapitre. Après avoir montré (p. 156, p. 183 et suiv.) que la maréchale d'Ornano ne fit pas construire l'église, il met en relief les deux hommes « qui ont occupé la plus grande place dans ce collège depuis son origine jusqu'à sa suppression » : le P. François Deydier et le P. Antoine-Hercule de Rochecolombe, qui appartenait à la maison de Vogüé. Ce dernier fut l'architecte de l'église. La première pierre en fut posée le 7 mai 1659. Les peintures du dôme et des voûtes sont l'œuvre de François Sevin[1], peintre de Tournon (p. 195), qui les exécuta vers 1664. Trois autels en bois, remarquables par leurs sculptures, furent exécutés assez longtemps après; le P. de G. n'a trouvé de renseignements que sur l'un de ces trois autels, celui de saint Ignace : le principal auteur des riches boiseries qui l'ornent est un sculpteur du Puy, nommé Crouzet, qui vint à Aubenas en 1719 (p. 254). Le collège lui-même fut reconstruit en 1731 et 1732.

Bien que l'auteur se plaigne de la pauvreté de ses documents touchant l'histoire littéraire du collège, il donne sur l'enseignement. la bibliothèque, le service médical et même sur la cuisine des détails qui, pour être brefs, n'en sont pas moins d'un véritable intérêt.

1. Cf. les articles de M. E.-L.-G. Charvet, sur la vie et l'œuvre des peintres Sevin, dans la *Revue du Vivarais* (1894-1895).

Après l'expulsion des Jésuites (1762), le collège fut administré par des ecclésiastiques ; la Révolution en fit une école primaire où l'on conserva seulement les professeurs nécessaires pour recevoir « les jeunes citoyens... sachant déjà épeler les mots. » Réorganisé en 1802 avec une direction presque constamment ecclésiastique, le collège retrouva son ancienne prospérité. Remplacé en 1852 par un petit Séminaire, une école de Frères y fut installée peu après (1866) et céda elle-même la place à une école municipale de filles (1879), qui fut établie ailleurs en 1904. Le collège fut depuis lors laissé à l'abandon, l'église étant soustraite au culte dès 1898.

Depuis la publication de l'ouvrage du P. de G., la municipalité d'Aubenas a décidé la démolition totale de l'église et du collège. Les boiseries ont été déposées dans l'église paroissiale (et il faut souhaiter qu'on les y laisse définitivement) ; mais les fresques de François Sevin disparaîtront. Le P. de G., qui vient de nous donner une histoire définitive du collège d'Aubenas et de son église, a donc été bien inspiré en faisant reproduire les boiseries et surtout les peintures de cette église. Les regrettables évènements présents donnent aux excellentes illustrations [1] de son livre une réelle valeur documentaire. A. Le Sourd.

Lamouzèle (Ed.). *Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'Ancien Régime* (1783-1790). Paris, V. Giard et E. Brière, 1910; in-8° de 138 pages. — Suivant les indications de l'auteur lui-même, ce travail est tiré de la seule étude des cinq volumes intitulés : *Tableaux de l'administration municipale de la ville de Toulouse* et contenant les procès-verbaux des Conseils et des Commissions pour les années 1783 à 1790. Cette source officielle est assurément très précieuse; mais on peut regretter qu'elle ait été la source unique de M. L. Il est probable, en effet, qu'en publiant ces documents, les capitouls ne s'appliquaient point à y montrer les mauvais côtés de leur administration. Et en admettant qu'ils n'y ont inséré que des vérités, leur témoignage aurait gagné à être confirmé par ailleurs.

L'organisation municipale de Toulouse avait, dit M. L., son principe dans l'arrêt du 26 juin 1778. Peut-être eût-il fallu ajouter que cet arrêt fut successivement modifié par ceux du 8 janvier 1780,

1. Ce sont des phototypies, plus grandes et plus nettes que celles qui avaient paru dans la *Revue du Vivarais ;* la reproduction des fresques de la coupole est particulièrement remarquable.

du 2 février 1781 et du 25 octobre 1783. (M. L. a cité, sans doute par erreur, à propos de la durée des pouvoirs capitulaires, un arrêt du 6 octobre 1783.) La période qui va de 1778 à 1784 fut assez agitée à Toulouse, et les arrêts que nous venons de rappeler méritaient d'autant plus d'être cités qu'ils étaient destinés à résoudre les très graves questions des rapports des différentes classes entre elles et de l'administration municipale avec le Parlement.

C'est le fonctionnement habituel de cette administration renouvelée que M. L. nous a montré dans son étude, et cela ne manque certes point d'intérêt. On y voit le mécanisme électoral, le maniement des finances; à retenir dans ce chapitre l'intéressante question des octrois, la situation spéciale de Toulouse devant la taille, les exemptions de charges, etc. Le chapitre des travaux publics nous offre un utile tableau des bâtiments communaux à cette époque, ainsi qu'un curieux programme de travaux; certaines questions de ce temps, telles que celles des eaux et celle des inondations de la Garonne sont encore, hélas! des questions d'aujourd'hui. Notons aussi l'état de la voirie, la gestion du domaine privé communal, les différents modes de l'assistance publique, la part prise par la ville à l'instruction publique dans les quatre écoles paroissiales où l'on établit en 1785 les frères Ignorantins, dans le Collège royal et celui de l'Esquile, à l'Ecole de chirurgie, à la Faculté de droit, à l'Ecole du génie et à l'Académie des arts. Viennent ensuite les différents services de la police, de l'éclairage ou « illumination » de la ville, des incendies, des marchés, un des principaux soucis des capitouls. Un exposé des litiges qui occupaient alors l'administration municipale, la description de quelques fêtes, l'intervention des capitouls en 1788 en faveur des parlementaires, leur attitude en 1789, la transmission des pouvoirs en 1790 terminent cet intéressant travail. La conclusion en est assez favorable aux administrateurs de jadis. Peut-être cela tient-il un peu à ce qu'on n'a entendu que leur propre témoignage[1].

L. Dutil.

Monumenta Germaniae historica. Scriptorum rerum Merovingicarum, tomus V. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1910; gr. in-4°

1. Un travail fait d'après les sources, et qu'il aurait été facile à M. L. de consulter, est le suivant : L. Dutil, *La réforme du capitoulat toulousain au XVIIIe siècle* (*Annales du Midi*, 1907, pp. 306-63.) — N. D. L. R.

de VIII-834 pages et 22 pl. — Krusch et son nouveau collaborateur Levison ont édité, dans ce cinquième et avant-dernier volume des écrivains de l'époque mérovingienne, vingt-six vies et passions d'évêques, moines et saints du VIIe siècle, avec le soin et la compétence qui distinguent toutes les publications des *Monumenta Germaniae*. La plupart de ces textes se rapportent au centre, au nord et à l'est de la France. La région méridionale a fourni les vies de saint Ménélé, abbé de Ménat (Puy-de-Dôme), de saint Erembert, évêque de Toulouse, du roi des Wisigoths Wamba ; la passion de saint Praejectus, martyr et évêque d'Auvergne; la vie de Vincentianus, de Saint-Viance (Corrèze), dont Le Cointe et Mabillon n'avaient publié que des fragments et qui est éditée pour la première fois en entier d'après le manuscrit de Clermont.

Ch. LÉCRIVAIN.

RHEIN (André). *La seigneurie de Montfort en Iveline, depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne* (Xe-XIVe siècles). Paris, Champion, 1910 ; in-8o de 364 pages. — La monographie consacrée par M. Rhein à un chapitre de l'histoire féodale de l'Ile-de-France n'intéresse pas en principe les lecteurs des *Annales du Midi*. Il peut être cependant utile de la leur signaler comme fournissant des notices précises sur divers membres d'une famille dont les destinées se trouvèrent mêlées durant quelques années à celles des pays de Langue d'Oc, et comme apportant quelques additions au catalogue d'actes de Simon et d'Amauri de Montfort jadis dressé par A. Molinier. Il s'agit, du reste, surtout de documents intéressant les possessions septentrionales de ces deux personnages. Sans doute, aussi, des méridionaux n'estimeront-ils pas que « l'anarchie morale et religieuse dans laquelle sombrait la civilisation méridionale nécessitait une prompte et énergique répression. »

R. POUPARDIN.

Vie du R. P. Charles Frémon, réformateur de l'ordre de Grandmont et premier vicaire général des religieux réformés du même ordre, par J.-B. ROCHIAS, religieux de son observance. P. p. M. le chanoine A. LECLER. Limoges, Ducourtieux et Gout ; in-8o de VIII-432 pages (*Archives historiques du Limousin*, série ancienne, t. XI, 1910). — Cette publication d'un manuscrit de la Bibliothèque communale de Limoges sera bienvenue auprès de tous ceux qu'intéresse le mouvement monastique du XVIIe siècle.

L'œuvre du P. Rochias n'est pas seulement une biographie de Ch. Frémon (1611-89) écrite par un de ses contemporains, d'un style assez clair, sans recherche du merveilleux, sinon de l'édification; c'est encore l'histoire de tout l'ordre de Grandmont à un moment critique de son existence, spécialement de la maison-mère et des « celles » d'Epoisses, Macheret et Vieux-Poux en Champagne, Grandmont-lez-Rouen en Normandie, Thiers et Chavanon en Auvergne, Bassy en Forez, Saint-Michel-de-Lodève en Languedoc, etc. Le manuscrit de Limoges donne également les *Statuts de la réforme* en latin, imprimés à Lyon en 1692 (pp. 368-406 de l'édit. Lecler) et quelques renseignements complémentaires sur Frémon et ses successeurs rédigée vers 1724 (pp. 406-11). Enfin, M. Lecler a placé en tête du volume un résumé de la vie de Frémon et une liste des prieurs et abbés de Grandmont, de 1076 à 1787; à la fin, une longue note (pp. 412-22) sur la destruction de l'ordre de Grandmont au XVIIIe siècle, d'après l'ouvrage bien connu de Louis Guibert. — Cette publication est instructive, mais on doit regretter que l'annotation en soit si peu abondante, les tables si incomplètes, les épreuves si mal corrigées, et que la nécessité s'impose d'une nouvelle collation du manuscrit et d'une étude critique sur le mode de composition de cette biographie. Qu'est-ce, en particulier, que cet « historien » de l'Ordre auquel Rochias renvoie à plusieurs reprises sans le nommer? Il y aurait aussi, au milieu de cette prose édifiante, bien des détails profanes à relever, entre autres celui où il est dit que Frémon changea la position première de son prieuré réformé de Thiers parce que la solitude et la tranquillité en étaient troublées par le perpétuel « caquet » des paysannes qui lavaient au voisinage (p. 205). Il n'y aurait à cet égard rien de changé au XXe siècle. Ajoutons, pour la gouverne du lecteur, que Grandmont, situé aujourd'hui dans la commune de Saint-Sylvestre près Limoges, faisait partie de la Marche limousine, et non de l'Auvergne ni du Poitou, comme le répètent beaucoup de dictionnaires, et encore moins de la Haute-Garonne, comme on le lit dans la *Topobibliographie* de M. Ul. Chevalier. Alfred LEROUX.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Arnaud d'Agnel (abbé G.). Les comptes du roi René, publiés d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône. T. III. Paris, Picard, 1910; in-8° de 517 p.

Adhémar Labaume (G.-J. d'). Adhémar de Monteil, évêque du Puy, légat d'Urbain II, 1079-1098. Le Puy, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1910; in-8° de III-55 p.

Anglès (A.). L'abbaye de Moissac. Paris. Laurens, s. d.; petit in-8° de 96 pages, avec grav. et plan (*Petites monographies des grands édifices de la France*).

Balmain (J.). Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie). Grenoble, Rey, 1910; in-8° de 212 p. et plan (*Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions dans le sud-est de la France par un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université de Grenoble*, II).

Benoit XII (1334-1342). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par J.-M. Vidal, fin du t. II; 5e fasc., t. III. Paris, Fontemoing, 1910; in-4°, pp. 457-72, 1-160 (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

Brouillard (R.). Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution (contribution patriotique, emprunts forcés) et de leur application dans la commune de Bordeaux. Bordeaux, imp. Cadoret, 1910; in-8° de VIII-210 p.

Le capitaine Gerbeaud (1773-1799). Les volontaires de la Creuse en 1791. L'expédition en Sardaigne. La captivité en Espagne. Occupation de Rome. Les campagnes d'Égypte et de Syrie. Documents publiés et annotés par M. Mangerel, avec portr. et facsim. Paris, Plon, 1910; in-8° de XI-391 p.

Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire d'Aniane, par l'abbé Cassan et E. Meynial. Tables des noms de personnes et des noms de lieux (2e et dernier fasc. des tables). Montpellier, Imp. générale du Midi, 1910; in-4° à 2 col., pp. 549-688 (*Société archéologique de Montpellier*).

Cartulaire de l'abbaye de Silvanès, p.p. P. A. Verlaguet. Rodez, Carrère, 1910; in-8° de xcvi-640 p., avec grav. et fac-sim. (*Archives historiques du Rouergue*, I).

Catalogue général de la librairie française, continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz. Tome XX (Table des matières des tomes XVIII et XIX, 1900-1905, 1er fasc. : A. — Egypte), et tome XXI (Période 1906-1909, 1er fasc. : A. — Chamard), rédigés par D. Jordell. Paris, Jordell, 1910; 2 vol. in-8° à 3 et 2 col. de 240 et 240 p.

Catalogue général des livres imprimés à la Bibliothèque nationale. Actes royaux, par A. Isnard. Tome Ier : depuis l'origine jusqu'à Henri IV. Paris, Imp. nationale, 1910; in-8° à 2 col., col. i-ccxxii, 1-852.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, tome XLI : Dollfus-Drioux. Paris, Imp. nationale, 1910 ; in-8° à 2 col., col. 1-1272.

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, p. p. R. Delachenal. Tome Ier, 1350-1364. Paris, Laurens, 1910; in-8° de 352 p. (*Les grandes Chroniques de France*).

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, p. p. Dom F. Cabrol. Fasc. 21 : Catéchuménat-Cella. Paris, Letouzey et Ané. 1910; gr. in-8° à 2 col., col. 2593-880, avec grav. et plans.

Documents sur le soulèvement des paysans du Bas-Rouergue, dits « Croquants », au commencement du règne de Louis XIV, p. p. U. Cabrol. Rodez, Carrère, s. d.; in-16 de viii-203 p. (*Bibliothèque aveyronnaise*).

Espérandieu (E.). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome III : Lyonnaise, 1re partie. Paris, Leroux, 1910; in-4° à 2 col. de vii-476 p. avec grav.

Fay (Dr H.-M.). Histoire de la lèpre en France. I. Lépreux et cagots du sud-ouest. Notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents. Paris, Champion, 1910; in-8° de xxvi-786 p. avec grav.

Gadave (R.). Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique (1229-1789). Toulouse, Privat, 1910; in-8° de xiii-381 p.

Gatian de Clerambault (E.). Le château de Tournoël (Auvergne). Les seigneurs, le château, la seigneurie. Paris, 1910; in-4° de vi-308 p. avec planches.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 8904

NOTES SUR LES TROUBADOURS

GUILLEM ET GAUCERAN DE SAINT-DIDIER

Il n'y a peut-être point de troubadours au sujet desquels les provençalistes aient commis plus d'erreurs et se soient contredits davantage les uns les autres.

Jehan de Nostredame[1] et son neveu César[2] semblent faire mourir Guillem vers 1185, auprès d'Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Provence, tandis que le Moine de Montaudon le montre vivant encore en 1194[3].

Millot[4], se fondant sur la pièce *El temps quan vei cazer foillas e flors* (234. 10), en fait un poète de la seconde moitié du XIIIe siècle, ignorant, sans doute, que le Dauphin d'Auvergne avait vécu de 1150 à 1234.

Diez[5], à qui la vie du Dauphin est connue, ainsi que le sirventés du Moine, replace Guillem au XIIe siècle, le fait chanter de 1180 à 1200, mais adopte, pour la pièce 234. 10, l'interprétation de Millot. Il enlève donc ce poème à Guillem et le donne à son petit-fils Gauceran, qu'il fait vivre ainsi à tort en 1265-1268.

Millot est aussi suivi par Milà y Fontanals[6], qui formule pourtant quelques timides réserves; mais M. P. Meyer[7] adopte l'opinion de Diez et enlève même à Guillem le chant *Aissi cum a sas faissos* (234. 2), ainsi que les pièces 234. 8, 234. 13 et 242. 3.

[1] *Les Vies des plus anciens poètes provensaux*, etc., Lyon, 1575; p. 38.
[2] *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614; 2e partie, p. 134.
[3] Pièce *Pois Peire d'Alvergn'a chantat* (cobla II).
[4] *Histoire littéraire des Troubadours*, 1774; t. III, p. 122.
[5] *Leben und Werke der Troubadours*, 1re édition, pp. 329-32.
[6] *De los Trovadores en España*, pp. 197 et 240, note 20.
[7] *Les Derniers Troubadours de la Provence*, p. 26.

Balaguer[1] suit Milà y Fontanals et Diez, sans reproduire les réserves de son compatriote.

Et depuis, tous les provençalistes, jusqu'à M. Anglade[2], considèrent le problème comme définitivement résolu. Chabaneau seul met un point d'interrogation après l'attribution de 234. 10 à Gauceran de Saint-Didier[3].

Cependant, sur cette première question de dates et d'attributions, tout le monde se trompe. Si Diez voit à peu près juste en faisant écrire Guillem de 1180 à 1200, il a le tort de lui enlever la pièce 234. 10, qu'une lecture attentive et l'histoire auraient dû lui faire placer en 1180. Elle est même la seule pièce qui justifie d'une manière précise la mention de cette année-là.

Mais Diez se trompe surtout en donnant ce chant à Gauceran, et en faisant ainsi vivre ce dernier troubadour en 1265-1268. Il était mort dès 1258.

Je ne parle que pour mémoire de l'étude de Mandet[4]. Cet historien, toujours peu précis, a suivi Nostredame et fait vivre Guillem de 1160 à 1185[5]. Quant à Gauceran, il le mentionne simplement (p. 306) dans le tableau imaginaire d'une cour d'amour qui aurait été tenue au Puy en 1265, au milieu d'un cortège de poètes qui ont vécu les uns en 1170, comme Garin le Brun, et d'autres, comme Guiraut Riquier, plus d'un siècle après.

Les provençalistes se sont aussi trompés sur le pays natal de Guillem. Nostredame avait bien vu qu'il était du Velay; Millot était du même avis, mais ni l'un ni l'autre n'avaient identifié la châtellenie de Saint-Didier. Les modernes se préoccupèrent de la question. Raynouard (*Choix,* V, 207) transforma le mot *Veillac* des biographies en celui de *Noalhac* (= Nolhac). Mahn en fit autant dans ses *Werke* (II, 40),

[1] *Los Trovadores,* 2e édition, t. III, p. 72.
[2] *Le Troubadour Guiraut Riquier,* pp. 107 et 108, note 2.
[3] *Biographies.* Index.
[4] *Histoire du Velay. — Récits du moyen âge.* Le Puy, Marchessou, 1861, t. III, pp. 237-248.
[5] La Mure et ses éditeurs faisaient aussi vivre Guillem de 1252 à 1285.

et Mandet admit cette interprétation avec d'autant plus d'empressement que Nolhac est à quelques kilomètres à peine de Polignac[1].

Chabaneau rétablit le mot *Veillac*[2]; mais, trompé par Doniol[3], il assigna pour lieu d'origine à Guillem, au lieu d'une loçalité du « Velay » et de « l'évêché du Puy », Saint-Didier-sur-Doulon[4], qui se trouvait en Auvergne et dans le diocèse de Clermont.

Les indications des provençalistes ne sont pas moins contradictoires en ce qui concerne les autres personnages mentionnés dans la biographie de Guillem et dans les *razos* de ses poèmes.

Nostredame (Jehan), qui n'a pas su traduire les *razos*, a inventé un récit dramatique où la vicomtesse de Polignac n'est plus l'amante volontaire et d'un jour d'*Hugo Marescalc*, mais chasse celui-ci de son château pour préserver sa vertu, et l'envoie lever un « revenu en quelqu'une de ses places », où le malheureux fut « murtri » par les paysans du lieu.

La vicomtesse elle-même n'est sûrement identifiée par personne. Baluze[5] suggéra qu'elle est la même personne que *Na Saïl de Claustra* : il n'avait trouvé dans ses documents qu'une sœur du Dauphin d'Auvergne et non deux. Maus[6] répète imperturbablement cette interprétation et écrit :

Na Saïl épousa { vers 1181, Éracle III, de Polignac, † 1201;
après 1201, Béraud I[er], de Mercœur.

[1] Nolhac est un hameau de la commune de Saint-Paulien, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy. Il est en vue et à cinq kilomètres de Polignac.

[2] *Hist. génér. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, p. 272.

[3] H. Doniol, *Les Patois de la Basse-Auvergne*. Éditions de la *Revue des langues romanes*. M. Doniol était d'une famille originaire d'Auzon (arrondissement de Brioude) et réclama Guillem pour sa petite patrie au lieu de le laisser en Velay.

[4] Aujourd'hui commune de 1600 habitants, du canton de Paulhaguet, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

[5] *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, I, 65.

[6] *Peire Cardenals Strophenbau*, Marburg, 1884; p. 93. La même opinion se trouve exprimée dans *l'Art de vérifier les dates* et dans Dom Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, VI, 98.

Chabaneau[1] se rencontre, sans le savoir, avec Mandet et admet, comme Baluze, que la vicomtesse peut être, non une sœur, mais une belle-sœur du Dauphin.

M. A. Restori[2] reprend l'examen de la question et voit dans la vicomtesse la *Marqueza* de la biographie et une sœur de Robert, Dauphin; mais il reste fort incomplet sur les dates et se permet une hypothèse séduisante en transformant Marqueza en abbesse de l'Esclache en 1199. Quant à Na Saïl, M. Restori la fait mourir avant 1199, après l'avoir mariée en 1150-1160. Il la dit fille de Jeanne de Calabre, une dame purement imaginaire que Baluze, d'ailleurs, mariait à peine trois ans plus tôt, après 1147.

On comprend que, devant de pareilles divergences, il soit utile de réunir en un faisceau très simple les preuves qui peuvent éclairer d'un jour sûr la biographie de Guillem, ainsi que celle de Gauceran, et permettre d'interpréter leurs œuvres.

J'avais tenté l'entreprise dès 1905, dans une longue étude qu'avait bien voulu accueillir la *Revue forézienne*[3]. Mais ce périodique disparut avant que mon travail eût pu voir entièrement le jour. Il manque surtout à cette première publication ce qui concerne Gauceran. D'autre part, le caractère de la *Revue forézienne*, qui excluait les recherches d'érudition, ne m'avait pas permis de mentionner les preuves avec une précision suffisante. Enfin, depuis, des publications savantes nouvelles ont paru et fournissent quelques données qui m'étaient inconnues.

Je résume donc ici, comme dans une simple table analytique, tout ce qu'il est indispensable de connaître sur la question.

Date de 1180. — Une date de la vie de Guillem, celle de 1180, est fournie par la pièce 234. 10. Celle-ci, je l'ai démontré

[1] *Hist. gén. de Languedoc,* édit. Privat, X, 272, notes.

[2] A. Restori, *Per la storia musicale dei Trovatari provenzali.* Turin, fratelli Bocca, 1895; p. 70, note *f*.

[3] Voir les numéros de janvier (pp. 49-57), février (152-164), mars (233-242), et avril (307-312).

dans une étude concernant Pons de Chapteuil[1], est bien de Guillem. J'ajoute seulement à mes premières remarques une nouvelle preuve. La pièce ne peut pas être de son petit-fils, puisque celui-ci est mort au plus tard en 1258 (V. plus loin). D'autre part, la pièce ne peut être placée, à cause des noms propres qu'elle contient, qu'en 1180 ou en 1265-1268. La première date s'impose, et Guillem a prêché la croisade conformément aux instructions du pape Alexandre III, qui fit appel au monde chrétien en faveur de Jérusalem par deux lettres datées de Tusculum, le 16 janvier 1180[2]. Guillem fut écouté dans le coin de terre où il écrivait: Gui II, comte du Forez (1137-1210), prit la croix à Cîteaux, avec Gauthier II, évêque d'Autun, Richard de Dampierre, Guy de Conflans, Hugues de Coligny et « plusieurs autres ». Il passa la mer en 1182, s'illustra en *Esclavonie* (Palestine, région d'Ascalon), dans le fief confié à son neveu Guy de Lusignan, et revint en Europe en 1184[3].

Puisque Guillem est l'auteur de 234. 10, il faut lui rendre aussi la pièce *Aissi cum a sas faissos* (234. 2). M. P. Meyer la lui avait enlevée parce que « c'est une chanson purement religieuse, qui n'est guère dans la manière de G. de Saint-Didier ».

Date de 1194. — Une seconde date est fournie par le sirventés bien connu du Moine de Montaudon. Ce sirventés est de 1194 (*Jahrb.*, XIV, 12), et Guillem (cobla II) y est mentionné comme encore vivant, chantant volontiers et ayant déjà produit une œuvre abondante : *a chantar pro d'avinen*, « il a [produit] beaucoup de chanter agréable. » (Leçon du ms. A.)

Date de 1200. — Diez avait indiqué la date de 1200 comme celle de la fin de la carrière de Guillem, non parce qu'il avait trouvé la mention de la mort du troubadour, mais parce que

[1] C. Fabre, *Le troubadour Pons de Chapteuil*, etc., Le Puy, Marchessou, 1907; p. 25, note. — Cf. *Annales du Midi*, XIX, p. 151.

[2] L'analyse des deux lettres pontificales se trouve dans Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 493. *Alex. epist.*, 59, 60.

[3] La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et comtes du Forez*, édit. R. C., livre II, chap. IV, p. 160.

le sirventés du Moine de Montaudon lui paraissait être de cette année-là. Il se fondait, comme plus tard Philippson[1], sur la *cobla* qui concerne Folquet de Marseille, et ne faisait entrer ce troubadour au cloître qu'après la mort de tous ses protecteurs, dont le dernier indiqué était Richard Cœur-de-Lion († 1199). Il faut conserver la date, mais pour une toute autre raison : un document que j'analyserai plus loin mentionne Gauceran comme baron de Saint-Didier, dès 1200.

Première conclusion. — Ainsi, Guillem écrit sûrement dès 1180 ; il écrit encore en 1194 ; il est certainement mort en 1200.

Guillem était originaire de l'évêché du Puy et baron de Saint-Didier-La Séauve. — La première partie de cette affirmation est confirmée par la biographie du troubadour : *Guillems de Saint-Leidier fo us rics castellans de Veillac, de l'evescat del Poi Sainta-Maria.* Elle l'est encore par la biographie de son petit-fils Gauceran : *Gaucerans de Saint-Leidier si fo de l'evescat de Velaic.* La biographie de Pons de Chapteuil fournit une seconde confirmation : *Pons de Capdueil si fo de l'eveschat don fo Guillems de Saint-Leidier.* Or, Chapteuil est à 18 kilomètres à l'est du Puy, a toujours fait partie de l'évêché d'Anis et devint même propriété directe de cet évêché à partir de 1284.

Dès lors, Guillem ne peut pas être originaire de Saint-Didier-sur-Doulon, comme le voulaient Doniol et Chabaneau. Saint-Didier-sur-Doulon (canton de Paulhaguet, arrondissement de Brioude) était une localité de l'Auvergne et du diocèse de Clermont ; elle n'eut jamais de seigneurs particuliers et dépendait des chanoines-comtes de Brioude.

Guillem était baron de Saint-Dider-la-Séauve[2] (chef-lieu de

[1] *Der Mœnch von Montaudon,* Halle, Niemeyer, 1873; p. 72.

[2] Le mot de *La Séauve* a été joint à celui de Saint-Didier pour les besoins de l'administration communale actuelle. *La Séauve* est un village de 500 habitants, à trois kilomètres à l'ouest de Saint-Didier. Son nom lui vint d'une abbaye bénédictine de femmes appelée *Silva Benedicta,* dont on trouve des traces dès 1223 (*Gall. Chr.,* II, 780).

canton de l'arrondissement d'Yssingeaux), sur les limites du Forez. Cela est certifié par les documents qui montrent son petit-fils Gauceran baron de ce Saint-Didier dès 1200. (V. plus loin.)

Cette donnée acquise, nous avons trois autres dates de la vie de Guillem.

Date de 1165. — En 1165, le 20 juillet, dans une bulle[1] datée de Montpellier, le pape Alexandre III (1159-1181) énumère les localités vassales de l'évêché du Puy, et mentionne notre baron : *In quibus hic propriis duximus exprimenda vocabulis... ecclesiam et villam de Retornac, Linhio, ecclesiam Sanctæ-Sigolenæ, ecclesiam de Bas, burgum et castrum de Monistrol*[2], ECCLESIAM ET CASTRUM SANCTI DESIDERII ET QUICQUID W. SANCTI DESIDERII IN EPISCOPATU ANICIENSI HABEBAT. La même mention se retrouve, avec les mêmes termes, dans une bulle du pape Clément IV, ancien évêque du Puy, en 1267, et cette fois le nom de Guillem (*Guillermus*) est écrit en toutes lettres. Le mot *habebat* ne saurait laisser croire que le Guillaume dont il s'agit est mort avant 1165. Nous allons le retrouver dans un autre document, qui montre que le baron était devenu vassal des Polignac et s'était ainsi soustrait à la suzeraineté de l'évêque qui protestait.

Date de 1171. — Guillem est, en effet, mentionné de nouveau dans un traité de paix conclu à Paris, le 31 juillet 1171, entre l'évêque du Puy, Pierre IV (1157-1189), et les vicomtes de Polignac, Pons III et Éracle III (celui-ci, fils du premier). Les vicomtes y renoncent à divers hommages, entre autres à celui du baron de Saint-Didier : *Hominia, fidelitates et sacramenta quæ ab hominibus episcopi exegerat vel acceperat, a Guillelmo scilicet Jordani et* GUILLELMO SANCTI DESIDERII

[1] *Nova Gallia Christiana,* II, 706. — A. Chassaing, *Le Livre de Podio,* Le Puy, pp. 76-78. — A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac,* I, sous la date du 20 juillet 1165.

[2] Je mentionne les localités de Retournac, Lignon, Sainte-Sigolène, Bas et Monistrol, parce qu'elles forment un groupe qui a son éloquence : elles entouraient la baronnie de Saint-Didier, au nord, à l'ouest et au sud; seule la limite du côté du Forez n'est pas indiquée.

et aliis quos episcopus dicet ei, dimisit et quittavit et eos absolvit[1].

Dates de 1173 et 1174. — Le traité, conclu par les soins de Thibaud, comte de Blois et de Maurice de Sully, archevèque de Paris, est approuvé par Louis VII (le Jeune), à Fontainebleau, en 1173[2], et ratifié par le pape Alexandre III en 1174[3].

Conclusions. — Ainsi Guillem était déjà baron de Saint-Didier en 1165 et avait rendu hommage aux vicomtes de Polignac, Pons III et Éracle III. En 1171, les vicomtes renoncent à son hommage au profit de l'évêque. Il est visible que notre poète avait déjà l'âge d'homme à ce moment. Il était donc né au moins vingt ans avant 1165. Il mourra après 1194, mais avant 1200. Le voilà donc nettement situé dans l'histoire de sa province et dans celle des troubadours. Il fut réellement le contemporain du Dauphin d'Auvergne (1169-1234), comme le veut sa biographie, et vécut, au moins, une cinquantaine d'années[4].

Identifions maintenant : 1° le vicomte de Polignac dont Guillaume a aimé la femme ; 2° Na Saïl de Claustra ; 3° la marquise de Polignac.

Éracle III, vicomte de Polignac. — Ce seigneur, que Mandet a confondu avec Armand II, le Grand (1112-1165), en était le petit-fils ; il était fils de Pons III (1165-1189), mais fut de bonne heure associé à l'administration de son père. Il est nommé pour la première fois dans une charte de 1169[5]. Il est conduit, par le roi Louis VII, et par la route de Montbrison et

[1] Bibliothèque nationale. Baluze, 46, fol. 145-155. — Baluze, *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne*, II, preuves, pp. 66 et sq. — *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores,* XIV, pp. 465 et sq. — A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac,* I, charte 60.

[2] Baluze, *ibid.,* II, 68. — A. Chassaing, *Le Livre de Podio,* I, 71-72. — A. Jacotin, *ibid.,* charte 64. — Cf. Luchaire, p. 301, n° 639.

[3] Note de M. Jacotin.

[4] C'est là un âge minimum. En 1200, son petit-fils lui a succédé à Saint-Didier et n'a pas de tuteur; il est donc âgé d'une vingtaine d'années.

[5] Baluze, preuves, II, 65. — A. Jacotin, *Preuves de la Maison de Polignac,* I, à la date de 1169.

de l'abbaye de Savigny [1], prisonnier à Paris : *Ludovico, Dei gratia regi Francorum, quàndo rediit de Podio Sanctæ Mariæ, cum secum* DUXIT CAPTOS VICECOMITEM DE POLLIGNAC ET FILIUM EJUS HERACLIUM.

Le traité de 1171 le mentionne à son tour avec son père et rappelle le nom de son grand-père Armand (*Armandus*).

Il est encore nommé, avec son père et l'un de ses frères, dans la charte suivante que je rapporte textuellement, parce qu'elle est en provençal et uniquement connue par une publication devenue très rare :

« Noscant huniversi *qu'eu, Pons, lo vescoms de Poauniac, donc a Deu et a la maiso del Temple tot aquo qu'eu ei a Chantoen* [2], *ni om i a de me. Aiso a autreiat* ERAILZ, *sos filz, e' Nz Esteves* [3]. Garentia : *lo prior de Podemnac, Pons Truc e Pons Chauderassa, e Dalmas de Fraisenet, Armans sirvens. E, per aiso donar e autreiar, escuseron mi L marcx d'argent de la laissa de mon paire* [4]. »

En 1179, Éracle saccage Brioude et Saint-Germain-Lambron [5], mais doit faire amende honorable à la collégiale de Saint-Julien le 31 août 1181. Ses méfaits et sa pénitence sont relatés tout au long dans une charte avec appendice que M. Jacotin a publiée dans les *Preuves de la Maison de Poli-*

[1] Canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon.

[2] Il y avait deux *Chantoen :* l'un était en Auvergne, non loin de Clermont, et possédait un couvent que les Dauphins enrichirent (V. Justel et Baluze, preuves); l'autre était près du Puy, dans la commune actuelle de Bains, c'était un domaine de champs de blé et de pâturages. C'est de ce Chantoen qu'il s'agit.

[3] *Estève* (de Rochesavine, arrondissement d'Ambert, Puy-de-Dôme) était le frère d'Éracle; on lui en connaît un second, Hugues, qui devint chanoine de Brioude et doyen du Puy (*Gall. Chr.*, II, col. 742).

[4] La charte en parchemin se trouve aux *arch. dép. du Rhône, fonds Ordre de Malte, Grand prieuré d'Auvergne, rouleau Chantoin*, n° 15. A. Chassaing, qui l'a publiée dans le *Cartulaire des Templiers du Puy*, Paris, Champion, 1882, charte I, lui donne la date approximative de 1170. Mais il est visible que les vicomtes de Polignac sont réconciliés avec l'Église; il est donc probable qu'elle est postérieure aux traités de 1171-1174. A. Chassaing rappelle, d'ailleurs, ces traités en note, mais en leur donnant aussi la date approximative de 1170.

[5] Chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire.

gnac (t. I, date, 31 août 1181-18 juillet 1201)[1]. Dans ce document, Guillaume (VII), comte de Montferrand, est qualifié de *beau-père* d'Éracle.

Celui-ci est mort dès 1198. Cette année-là (juin), le Dauphin d'Auvergne cède à son fils, Pons IV (1198-1230), le château de Salazuit[2] (diocèse de Clermont). Il traite Pons IV de *vicomte* et l'appelle *son neveu*.

Le décès d'Éracle III est, d'ailleurs, indiqué dans l'appendice de la charte du 18 juillet 1201.

Na Saïl de Claustra. — M. Marcellin Boudet a consacré à cette dame un chapitre de son étude sur les Mercœur (*Revue d'Auvergne*, 1905, t. XXII, p. 250 ss.). Il montre qu'elle était fille, comme le Dauphin, de Marquèze d'Albon et de Guillaume VII, et qu'elle est mentionnée pour la première fois en 1163. Elle est alors loin de son mari, Béraud III (1173-1219), qui la réclame. C'est elle qui fut aimée par Peirol, probablement de 1183 à 1190. M. Boudet mentionne (p. 259) qu'elle se retira à Ventadour et y mourut en 1202. Baluze a vu à Tulle l'obituaire où elle est commémorée (p. 281).

La marquise de Polignac. — C'est la femme d'Éracle III et l'amante de Guillem et d'Hugo Marescalc. On n'est pas définitivement fixé sur son nom. M. Jacotin ne le donne point dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, mais m'a écrit, sans m'indiquer de référence sûre : « Elle s'appelait « Bélissende de Clermont », et était fille de Guillaume VII et de Marquèze d'Albon. » Ce nom de Bélissende a été signalé aussi, sans indication de référence, par Chabaneau[3]. Guillem semble confirmer le nom dans le chant *Aissi cum es* BELLA *cill de cui chan* (234. 3) en jouant sur la première syllabe : *Vuoill mas coblas totas movan en* BEL (v. 4). En tout cas, son nom de *Marqueza*, qui est aussi celui de sa mère, et que fournit le manuscrit E, n'est plus contesté. Chabaneau et M. Restori

[1] Baluze, II, 63. — *Gall. Christ.*, II, Instrumenta, 134-136.

[2] Aujourd'hui *Salzuit*, canton de Paulhaguet, arrondissement de Brioude, Haute-Loire.

[3] Le nom de Bélissende a été signalé par Justel et rappelé par Baluze, *Hist. généal. de la Maison d'Auvergne*, I, p. 168.

(*l. c.*, 70, note *f*) l'admettent et pensent qu'il a fait traiter la vicomtesse de *marquise* par les contemporains et par les biographes provençaux. Guillem lui donne ce titre à la tornade du chant 234. 4 :

> *A la* MARQUESA *vei son pretz montar*
> *Cui ieu sui hom, e serai o jasc* (vv. 53-54).

Cette marquise avait épousé Éracle III avant 1181, puisque, dans un document du 31 août de cette année, Guillaume (VII), comte de Montferrand, est qualifié de beau-père de son mari : *Consilio Willelmi, comitis Montisferrandi,* SOCERI SUI. Son fils, Pons IV, est à la croisade, à Acre, en 1191[1]. Elle vivait encore en 1199 (juin) : M. Restori (*l. c.* 70, note *f*) pense avec raison (il n'y avait qu'une vicomté en Auvergne, celle de Polignac) qu'il faut voir cette dame dans la *vicecomitissa* signalée par le testament de la femme du Dauphin, G. Comtesse de Montferrand (BALUZE, II, 256, 258).

Conclusions. — Ainsi sont résolues toutes les difficultés concernant l'identification de Na Saïl de Claustra et de Marqueza. Ces noms désignent bien deux dames distinctes, l'une et l'autre sœurs du Dauphin d'Auvergne, filles de Guillaume VII et de Marquèze d'Albon. Na Saïl était la femme de Béraud III de Mercœur (1173-1219) et n'a jamais été celle d'Éracle III de

[1] La charte qui mentionne le futur Pons IV à Acre se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. latin nº 17803, fol. 36 et 140, nºs 150 et 413. M. A. Jacotin l'a publiée dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, I, p. 131, charte 77. Le parchemin est muni d'un sceau en cire jaune, représentant d'un côté un chevalier armé de toutes pièces et, au contrescel, l'écu des Polignac, qui portait trois fasces. Je reproduis le texte parce que le document est nouveau et que les *Preuves de la Maison de Polignac* sont, en somme, une publication d'ordre privé.

Notum sit universis presentem paginam inspecturis quod ego, Poncius, vicecomes de Podemniaco, constitui me plegium et debitorem de centum unciis auri per Sismundum Refignarum, Januensem, et ejus socios mutuatis dilectis meis Petro de Roda (aujourd'hui commune de Saugues, Haute-Loire), *Poncio de Motta* (la Mothe-les-Brioude), *et Petro de Bourne* (près de Polignac), *armigeris; in qua solutione si deficerent terminis per ipsos notatis, ego, dicto Sismundo gratum suum facerem de dicta pecunie summa infra mensem requisitionis sue. Quod, ut ratum sit, presentem paginam sigillo meo feci sigillari. Actum in castris juxta Accon anno Incarnati Verbi MºCºXCI, mense junio.*

Polignac[1]. Marqueza portait le nom de sa mère et celui de Bélissende ; elle était qualifiée de *marquise,* épousa Éracle III à une date inconnue, mais avant 1181, et en eut un fils, Pons (IV), qui se rendit à la croisade, en Palestine, en 1190-1191, et qui fut vicomte de Polignac dès 1198. Son mari mourut avant elle, puisqu'elle est à Clermont un an après et se trouve mentionnée dans le testament de sa belle-sœur, G. de Montferrand.

Hugo Marescalc. — Sur ce *compaing* de Guillem, l'histoire ne nous a encore rien appris de précis. Mais, du moment que Guillem était baron de Saint-Didier-la-Séauve, il est probable que Marescalc était d'Aurec, une localité toute voisine[2]. Là, des *Mareschal* sont mentionnés dès le XIe siècle dans une charte concernant la fondation d'un prieuré[3]. L'abbé Fraisse[4] est de mon avis et signale aussi des Mareschal, avec le prénom de Hugues, à Apinac (Loire). Cette dernière localité était, comme Aurec et Saint-Didier, réclamée par l'évêque du Puy aux Polignac en 1171[5].

La comtesse de Roussillon (en Viennois). — Cette comtesse, *mot bela e mot ensenhada,* à qui *tug li gran senhor e baro portavon mot gran onor et En Guillems mais que tug,* doit être identifiée avec Alix de Glane, femme d'Artaud III, comte de Roussillon, attesté de 1202 à 1227[6]. L'âge et la date du mariage de cette dame ne sont pas mentionnés dans les

[1] On a aussi voulu que Na Saïl fût le même personnage qu'Alazaïs d'Anduze, chantée par Pons de Chapteuil. Mais la confusion n'est plus possible, comme je l'ai montré dans mon étude sur Pons de Chapteuil (p. 5, note 3), et comme M. Boudet l'a établi à son tour.

[2] Aujourd'hui commune du canton de Saint-Didier-la-Séauve.

[3] Un Mareschal est témoin dans la charte concernant la fondation du prieuré d'Aurec, à l'époque de Rodolphe (le Fainéant), roi de Bourgogne. Le texte de la charte se trouve, avec une traduction, dans les *Châteaux du Velay,* de l'abbé Theillière, p. 152.

[4] *Tablettes du Velay,* I, p. 498.

[5] Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de Mandet, qui fait de Mareschal un *page* de la marquise de Polignac.

[6] La généalogie de la famille comtale de Roussillon est connue justement à partir d'Artaud III. Elle a été établie dans une étude soigneusement documentée de M. Vachez (*Revue du Vivarais,* 1895, pp. 538-551, 596-611, et 1896, p. 1-15). C'est cette étude que je suis, quand je ne donne point de référence.

documents, mais on peut les fixer approximativement à l'aide de l'histoire de son mari et de ses descendants.

M. Vachez laisse entendre qu'Artaud III se maria avant 1202. En tout cas, ce comte meurt en 1228, après avoir, dès l'année précédente, associé à son administration son fils aîné, Artaud IV. Celui-ci sera très âgé en 1260, et cédera alors à son fils Guillaume tout son comté, ne s'en réservant que l'usufruit et la faculté de prendre des dispositions en faveur de ses autres enfants. Il mourra dix ans après (1270), et tous ses fils seront morts eux-mêmes en 1284; l'aîné, que nous trouvons majeur en 1251, meurt en 1277, laissant un héritier, Artaud V, qui sera majeur à son tour en 1280; Amédée, évêque de Valence et de Die, meurt en 1282, après dix ans d'épiscopat (il avait auparavant été abbé de Savigny)[1]; Aimar, archevêque de Lyon, meurt en 1284, dix ans après son élection.

Ainsi, les petits-fils d'Alix ne vivront pas, même les cadets, après 1284, quatorze ans après le décès de leur père, et les arrière-petits-fils seront majeurs dès 1280. Pour que cela ait pu se réaliser dans une famille où les petit-fils étaient au nombre de six au moins et sont tous parvenus à un âge que leurs fonctions ou leurs descendants indiquent comme assez avancé, Alix de Glane avait dû se marier avant 1200 et avoir été très heureuse en ce qui concerne la santé et la longévité de ses fils.

D'autres remarques viennent aussi à notre aide. Le fils aîné d'Alix', Artaud IV, se maria deux fois, et sa seconde femme était fille de Gui III[2], comte du Forez. Or, ce comte se rendit à la croisade de 1202 et mourut à Acre en 1203. En admettant même que la femme d'Artaud IV fût la dernière fille de Gui III, il est donc nécessaire de la faire naître en 1202, au

[1] *Gallia christiana.*

[2] *L'Art de vérifier les dates* et M. Vachez donnent à ce comte le nom de Guy IV. Je conserve le numéro que lui attribue La Mure, pour faciliter l'intelligence des renseignements qui suivent et qui sont tous empruntés à cet écrivain (*Histoire des ducs de Bourbon, comtes du Forez,* édit. R. C., livre I, chap. XI à XIV).

plus tard. Mais elle ne semble pas avoir été la dernière fille de Gui III : La Mure, qui ne la cite pas, remarque, d'après une charte de Justel, qu'en 1210 il ne restait plus qu'une fille de Gui III « à loger » (*reliqua filia*) ; c'était Éléonor, qui épousa Guillaume de Baffie. Artaude, femme d'Artaud IV, de Roussillon, aurait donc été mariée à cette date, et son mari, déjà veuf et père d'une fille[1], devait bien avoir au moins vingt ans en 1210. Ainsi, Alix de Glane se serait mariée avant 1190, au moment où Guillem de Saint-Didier « chante volontiers ». Bien des synchronismes conduisent à cette conclusion : Renaud, archevêque de Lyon, oncle d'Artaude, meurt en 1227, en même temps que le mari d'Alix lui-même ; or Renaud, cadet de Gui III, devait être relativement âgé à cette date ; il avait été élevé au siège archiépiscopal de Lyon en 1195, c'est-à-dire trente-deux ans auparavant. En vain remarquerait-on que Gui IV, frère d'Artaude, n'atteignit l'âge de raison qu'en 1205 et ne fut émancipé qu'en 1212. Il était né de la seconde femme de son père, Alix de Suilly ; la première épouse de Gui III avait été répudiée sous prétexte de parenté, parce qu'elle ne donnait pas d'héritier mâle au Forez[2].

Ainsi, Alix de Glane, tout bien considéré, avait approximativement l'âge de son mari et des parents et des oncles de ses brus. Elle n'est plus mentionnée comme vivante après 1220, et s'était mariée avant 1190. Or, cette date est celle où la rupture entre Guillem de Saint-Didier et la marquise de Polignac est déjà consommée. Le chant *Si tot me soi un petit mal ananz*[3] nous l'apprend. Il est de 1189 et signale que cette année-là, à Pâques, des Anglais et des Normands passèrent à Polignac (cobla v) ; ces hôtes inattendus étaient des compa-

[1] Il avait épousé une fille de Guillaume II, comte de Genève (1226-1252). M. Vachez, que je suis, veut que ce mariage soit antérieur à l'autre. Ce n'est pas absolument prouvé, mais vraisemblable. Artaude, la fille qui est issue de ce mariage, semble être l'aînée de la famille par son nom et par son âge (P. Anselme, VII, 195 A et 204, A).

[2] Ce dernier renseignement n'existe pas dans La Mure. Il est donné par *l'Art de vérifier les dates,* édit. de 1774, II, 469).

[3] Ms. Campori. Bertoni, *Studj di filologia romanza,* VIII, p. 444.

gnons de Richard Cœur-de-Lion qui se rendaient de Poitiers à Marseille, où ils devaient s'embarquer pour la croisade. Ils devaient prendre en passant le fils de Bélissende-Marquèze, Pons (IV), qui, on l'a vu, se trouve à Acre en 1191 avec ses « dilectis armigeris » Pierre de la Rouë, Pons de la Mothe et Pierre de Borne. Or, le chant est violemment injurieux pour la marquise de Polignac : Guillem accuse son ancienne amante de légèreté et même de vénalité :

> *E dizon tut qe drutz a no sai qanz* (v. 4).
> *Ama totz cels cui en penra talanz* (v. 12).
> *Anz volria c'ames sin cenz Braimanz* (v. 23).
> *E, qant aures plena la borsa e'ls ganz...* (cobla vi du ms.).

On comprend que Guillem, trahi par la marquise et son *compaing,* descende à ces injures; mais l'on comprend aussi qu'il *esforset se fort de servir la comtessa de Rossilho.* Peut-être est-ce à cause du nom de cette nouvelle dame de ses pensées (Alix = Aelis, Élis) que le poète songe à Élis, *la comtessa de Flandres,* dans son poème 234. 13 (v. 36)[1].

[1] Ce dernier chant a été enlevé à Guillem et donné à Guiraut de Calanson par M. P. Meyer (*Derniers Troubadours de la Provence,* p. 26). Mais M. P. Meyer ne fonde son opinion que sur les attributions des mss. *C* et *R* et rejette celle de *I* parce qu'elle est unique ou plutôt parce que *K* et *d* ne feraient qu'un avec *I*. M. Canello (*La Vita e le opere del trovatore Arnaldo Daniello,* p. 41) adopte, sans la discuter, l'opinion de M. P. Meyer. Mais Bartsch se prononce pour l'attribution des mss. *IKd* et, par conséquent, pour Guillem. Il en avait été de même de Raynouard (*Lexique roman*, III, 388, et V, 277), et de Mahn (*Werke,* II, 56). Le sens général du poème donne raison à ces derniers. Il répond exactement aux données des *razos* des chants de Guillem. Le poète rappelle (vv. 5 et 6) « les maux d'amour qui le faisaient languir près de la mort quand il aimait ailleurs ». A la tornade il dit encore qu'il « laisse les maux qu'il a éprouvés ailleurs ». Ces allusions à la séparation cruelle de Guillem et de la marquise de Polignac sont très probantes. Il n'y a pas lieu d'oublier non plus que le chant d'Arnaut Daniel qui correspondait à celui de Guillem semble être postérieur et constitue une critique très fine ainsi qu'une imitation heureuse de la chanson de notre troubadour : Guillem avait célébré sa dame par des comparaisons outrées; le poète de Ribérac avoue ironiquement qu'il ne peut en faire autant pour la sienne, tant ses mérites sont au-dessus de toute expression :

> *Arnautz non sap contar sas grans ricors,*
> *E d'aussor sen li auria ops espandres.*

Notons encore qu'Arnaut a ajouté à la série des rimes rares en *andres*

Gauceran de Saint-Didier. — Les documents connus concernant Gauceran, le petit-fils de Guillem, ont été analysés par l'abbé Fraisse dans les *Tablettes du Velay* (Le Puy, Marchessou, t. I, pp. 499-502). Ils appartenaient à M. James du Peloux de Saint-Romain [1]. Depuis, les *Preuves de la Maison de Polignac* ont apporté une simple mention de plus.

Date de 1200. — Le premier document analysé par l'abbé Fraisse établit que Gauceran est seigneur de Saint-Didier dès 1200. Les exemplaires des *Tablettes du Velay* étant devenus très rares, je reproduis le texte *in extenso :*

« Le second vendredi après la fête de saint André Apôtre, en 1200, messire Jausserand, seigneur de Saint-Didier, acheta aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour le prix de onze livres, une rente de neuf sous viennois et deux gelines censuelles qu'ils percevaient à Montmariol et à Montsarrazin ; ces deux mas étaient situés dans le mandement de Saint-Didier et confrontaient d'une part avec le mas de la Raynaudeuse, d'autre avec le Montsobeyra, d'autre enfin avec la Pinatella [2]. » (P. 500.)

Dates de 1200 à 1258. — Le deuxième document analysé est le testament d'Alexandre, seigneur de Saint-Didier de 1308 à 1332. Le testament est du 7 avril 1327 ; il mentionne Jausserand comme *aïeul d'Alexandre* et dit « qu'il avait jadis légué vingt sous viennois, deux setiers de seigle et quelques maisons aux prêtres qui desservaient l'église de Saint-Didier ». (Pp. 511-512.)

Jausserand est encore nommé dans le testament de son quatrième successeur, Jausserand III (1332-1367), au sujet d'un legs de trente sous viennois, sous des conditions qui ne

le joli mot de *noigandres,* que nous ne connaissons que par lui. Pourquoi, si le poème 234. 13 était de Guiraut de Calanson, c'est-à-dire postérieur, Guiraut aurait-il rejeté cette seule rime du chant imité ? Il est bien plus logique d'admettre qu'Arnaut a écrit le dernier et a voulu dépasser un rival en ingéniosité.

[1] Commune de Saint-Romain-la-Chalm, arrondissement d'Yssingeaux, canton de Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire).

[2] On retrouve ces localités ou terroirs entre Saint-Didier et Prége, village à cinq kilomètres au sud de Saint-Didier.

s'étaient pas réalisées. Le testament est du 23 janvier 1367. (Pp. 517-518.)

Date de 1258. — Jausserand mourut avant 1258. Cette année-là, le jour de la fête de sainte Agathe, *Guigon*, seigneur de Saint-Didier, « fit une transaction avec messire Duchamp, prêtre, au sujet d'une maison bâtie près des fossés de la ville de Saint-Didier et qui fut destinée à servir plus tard de maison curiale. » (P. 502.)

Or *Guigon*, le nouveau seigneur, est fils de Jausserand. Il est ainsi qualifié dans une charte des *Preuves de la Maison de Polignac* (t. I, p. 54). Par cette charte, Guigon, « fils de *Joucerand*, » vend, en 1270, à l'évêque du Puy, Guillaume de la Rouë, le château de Monistrol-sur-Loire avec son mandement et ses dépendances. Guigon vécut jusqu'en 1274.

Fils de Gauceran. — Jausserand eut deux autres fils, Jausserand et Artaud. Le premier est cité dans le testament de son neveu, Jausserand II, seigneur de Saint-Didier de 1285 à 1304. Le testament est du 3 décembre 1299, et Jausserand II établit pour ses exécuteurs testamentaires son frère Alexandre et « son oncle paternel Jausserand ». (P. 509.)

Artaud est signalé dans un acte de 1274, le samedi après l'Ascension. Il vend à son frère Jausserand le mas du Champ, près de Saint-Just[1]. (P. 504.)

Conclusion. — Gauceran de Saint-Didier a donc bien été le contemporain de Béatrix de Montferrat, la fille de Guillaume IV, qui a épousé André d'Albon le 20 novembre 1219, est devenue veuve en 1237, et a gouverné le Dauphiné pendant la minorité de son fils Guigue VI. La pièce *Pois fin' amors mi torn' en alegrier* (168. 1) lui appartient donc sûrement et se trouve postérieure à 1219. Mais il faut lui enlever et rendre à Guillem le chant 234. 10.

Armes des Saint-Didier. — Au bas du dernier acte que j'ai mentionné était appendu le sceau de Guigon : « Une croix

[1] Aujourd'hui chef-lieu de la commune de Saint-Just-Malmont, canton de Saint-Didier-la-Séauve.

de Saint-André fleurdelisée à chaque bout. » Cependant, Ségoing, Aubais et le *Nobiliaire universel* donnent pour armoiries aux Saint-Didier « d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de lys d'or ». (P. 496.)

La marquise de Polignac et Hugo Marescalc à Saint-Didier. — L'identification de Saint-Didier fournit une preuve d'authenticité pour le récit de la biographie de Guillem qui relate la vengeance de la marquise de Polignac et son union avec Hugo Marescalc à Saint-Didier même, sous le toit et dans le lit du troubadour. La véracité de ce récit scabreux a été mise en doute par Ginguené (*Histoire littéraire de la France*, XV, 449). Ce critique, pourtant circonspect, préoccupé, comme Nostredame, de défendre la bonne morale, remarque qu'une aventure semblable est racontée dans la biographie de Gaucelm Faidit. Il y trouve aussi un pèlerinage, un héros du nom de Hugues (Hugues X, de Lusignan), et conclut que le récit de l'aventure de la vicomtesse de Polignac a été copié sur celui de l'esclandre de la vicomtesse d'Aubusson. Évidemment, les deux récits se ressemblent. Cependant celui qui concerne la vicomtesse de Polignac est antérieur à celui qui concerne Marguerite d'Aubusson [1], et, si l'une des deux dames avait fait école auprès de l'autre ou pour son biographe, ce serait probablement la plus ancienne. En tout cas, Saint-Didier-la-Séauve est bien sur le chemin de Polignac et du Puy à Vienne et à Saint-Antoine (arrondissement de Saint-Marcellin, Isère) [2]. C'était la première étape naturelle du voyage que la vicomtesse faisait à cheval avec ses « demoiselles et ses cavaliers ». Saint-Didier, par la route moderne du Puy à Vienne et à Lyon, est à 50 kilomètres de Polignac et à une distance un peu moindre de Vienne.

Richesse des barons de Saint-Didier. — L'identification de Saint-Didier permet aussi de se faire une idée de la puis-

[1] Raynaud VI, vicomte d'Aubusson et mari de Marguerite, régna de 1201 à 1245. Le texte dit qu'il était déjà vicomte. L'aventure fut donc postérieure à 1201. V. Chabaneau, *Biographies*, notes.

[2] Saint-Didier-sur-Doulon, où Doniol et Chabaneau faisaient naître Guillaume, est juste dans une direction opposée, à quarante kilomètres vers l'ouest.

sance et de la richesse des seigneurs de cette ville. Il résulte des bulles des papes Alexandre III et Clément IV, ainsi que des hommages rendus aux évêques du Puy [1], que la baronnie comprenait tout le canton actuel de Saint-Didier-la-Séauve, ainsi que Dunières [2] et quelques localités du Forez, du Vivarais et même du Valentinois. Or, Saint-Didier avait vingt taverniers en 1325 [3]. Aujourd'hui, la population de la ville, qui est un centre manufacturier de rubannerie, dépasse cinq mille habitants; le canton en a plus de seize mille. Guillem était donc un *rics castellans,* comme le dit sa biographie, et Gauceran un *gentils castellans.* L'un et l'autre pouvaient faire agréer leurs hommages par de puissantes et nobles dames, le premier par la vicomtesse de Polignac, sœur du Dauphin d'Auvergne, et par la comtesse de Roussillon; le second par une comtesse plus puissante encore, Béatrix de Montferrat, Dauphine du Viennois.

C. FABRE.

[1] Adrien Lascombes, *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy*. Le Puy, Bérard-Rousset, 1882; pp. 387-390. — Les hommages concernant Saint-Didier ne sont malheureusement relatés qu'à partir de 1269, sous le règne de Guigon, fils de Gauceran.

[2] Aujourd'hui commune importante du canton de Montfaucon, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

[3] L'abbé Fraisse, *ouvr. cité,* p. 510.

UN PROCÈS DU CHAPITRE DE CARCASSONNE

AU XVe SIÈCLE

Au début du xve siècle, un long différend divisa le chapitre cathédral de Saint-Nazaire et les consuls de la Tourrette [1], alliés au procureur du roi à Carcassonne. Cent quatre-vingt-dix-huit articles d'« écritures » en deux rouleaux de parchemin [2] nous ont conservé du débat une relation circonstanciée, jusqu'à ce jour inédite [3]. L'affaire, — une mauvaise querelle de légistes greffée sur une transaction financière, — serait, par elle-même, d'ordre assez commun, si elle ne tirait un intérêt particulier, non seulement de l'acuité même du conflit et de la qualité des parties en cause, mais encore et surtout de l'intervention passionnée des gens du roi. A cet égard, c'est un épisode saisissant de la rivalité qui, au xve comme au xive siècle, continuait de dresser en Languedoc, en face de la féodalité de main morte, l'organisme puissant d'une fiscalité soupçonneuse, oppressive et habile à masquer, sous des apparences de légalité, les plus tortueux agissements.

*
* *

Le village de la Tourrette, bâti sur un mamelon de la Montagne Noire, près du ruisseau de Coufolens, affluent de l'Or-

[1] La Tourrette, canton de Mas-Cabardès, arrondissement de Carcassonne, Aude.

[2] Cotés G 78 et G 79 aux archives de l'Aude. Le premier, formé de treize peaux de parchemin, mesure 7m,65 de long sur 0m,32 de large ; le second, de quatre peaux seulement, n'a que 2m,55 sur 0m,31. Dans le cours du récit qui va suivre, G 78 est désigné par la lettre A, et G 79 par la lettre B. Les chiffres qui accompagnent chacune des deux lettres renvoient à l'un des 150 ou 48 articles qui forment respectivement la matière des deux pièces.

[3] A peu de chose près; cf. les analyses de M. Laurent, dans *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aude antérieures à 1790*, t. III (séries G et H), Carcassonne, 1900, p. 125-127.

viel[1], était, au déclin du moyen âge, un assez « poure petit lieu », presque entièrement enclavé dans les terres capitulaires de Miraval, Mas-Cabardès, Mas de Rels et Mas de Reillols (A 5)[2]. « Assis en tres maigre et poure païs, » entouré « d'un tres petit territoire et moult petites appartenances » (A 8), il était naturellement de « moult petite revenue » (A 6). Ses habitants, peu nombreux, menaient l'existence précaire des pâtres et des bûcherons, à l'abri d'une chétive « clousture » en palissades qu'ils avaient édifiée de leurs mains[3], et que dominait, en manière de donjon, « une meschante tour rompue comme ung colombier » (A 130)[4]. C'était là tout leur château. Ils ne possédaient pas davantage de « mandement, sceel ne tabellionye pour passer contraulz ne autres choses appartenans » (A 77). Vers le milieu du XIVe siècle, le lieu figurait sur les rôles de la viguerie du Cabardès pour trente feux d'imposition qui furent taxés sept livres dix sols au moment de la levée du subside de 1340, et trente livres tournois deux ans plus tard, en 1342[5]. Avant de passer dans la directe du chapitre, la Tourrette appartenait en propre à la couronne. Le produit des droits de toute sorte

[1] Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne,* t. III, p. 154.

[2] Aux formes du manuscrit *Mas du Rolz, Mas de Rullols* correspondent les dénominations *Rels* et *Reilhols,* portées aujourd'hui par deux « métairies » du territoire de Miraval-Cabardès. *Ibid.,* p. 106.

[3] Comme sujets du roi, les habitants de Pradelles-Cabardès étaient tenus, en temps de guerre, de munir le château de Cabaret de palissades semblables qu'ils devaient prolonger « jusques au puy de Fournes ». *Ibid.,* p. 113.

[4] La tour en question est indiquée, avec la désignation *clocher,* comme s'appuyant à la façade occidentale de l'église paroissiale, dans la planche I, nº 84, des « Plans géométriques de la seigneurie de Latourrette, relatés avec les nouvelles reconnaissances consenties en faveur du vénérable chapitre de l'église cathédrale Saint-Nazaire de la cité de Carcassonne, seigneur directe (*sic*) dudit lieu, les années 1763 et [1764], devant Mes Varennes et Peyre, notaires de Carcassonne ». Archives de l'Aude, E 18. — Mahul mentionne cette tour « dont le premier étage forme, dit-il, le sanctuaire de l'église paroissiale », t. III, p. 155.

[5] Arch. nat., K 498, nº 2. — Il n'est pas impossible d'appliquer à la Tourrette (*Turreta*) la forme *Trajeta* proposée, non sans hésitation d'ailleurs, par Mahul, t. III, p. 154, d'après un passage du *Recueil des ordonnances.*

perçus par le roi et versés à la caisse du clavaire de Carcassonne s'élevait, bon an mal an, à seize livres tournois (A 7).

Le chapitre paraît avoir d'assez bonne heure formé le projet d'incorporer la terre de la Tourrette à son patrimoine du Cabardès. Il espérait ainsi, disait-il, couper court aux ruineux litiges que cette communauté ne cessait de lui susciter (A 12, 29), en matière de pacages surtout, sous le couvert et avec l'assistance des officiers de la sénéchaussée (A 83)[1]. Contre cette prétention les gens de la Tourrette s'insurgeaient bruyamment, au nom de leur indéfectible attachement à la couronne. Mais l'expression de ce loyalisme, plus véhémente que sincère, déguisait mal, en réalité, chez ces fidèles sujets du roi, un désir inavoué de « s'eslargir » aux dépens des vassaux capitulaires (A 10), et de donner libre cours à leur humeur tracassière qui, suivant une pittoresque expression de la procédure, leur mettait sans cesse « le libelle en une main et l'appellation en l'autre » (A 9).

A la faveur d'une courte trêve qui marqua, au début du xv[e] siècle, la fin d'une interminable affaire de pâturages entre les communautés de la Tourrette et de Miraval (A 13)[2], les chanoines firent au roi les premières ouvertures (A 14, 15). Ils possédaient depuis plus de cent ans (B 6), à Narbonne et à Cuxac-d'Aude[3], plusieurs rentes et revenus qu'ils offrirent d'échanger contre la seigneurie royale de la Tourrette (A 30). C'étaient d'abord cent sept sols deux deniers tournois, assis sur divers immeubles ou fonds au chef-lieu de la vicomté et dans sa banlieue, auxquels s'ajoutait, à chaque mutation, le sixième du prix total de vente (A 16). La perle du lot, la belle

[1] Voici comment procédaient les gens de la Tourrette. Ils laissaient entendre au procureur du roi à Carcassonne que le chapitre tenait du roi, sur leur territoire, un ou plusieurs lopins de terre soumis au payement d'un cens quelconque et presque insignifiant. Le magistrat affectait de les croire, « legierement et sans information. » Là-dessus, il ouvrait sur-le-champ contre les chanoines une action, dans laquelle les dénonciateurs se gardaient bien d'intervenir; contraint de se défendre, le chapitre exposait des frais où se gaspillait le plus clair de son revenu (A 12).

[2] Miraval-Cabardès, canton de Mas-Cabardès, arrondissement de Carcassonne, Aude.

[3] Cuxac-d'Aude, canton de Coursan, arrondissement de Narbonne, Aude.

place de la Courtade Saint-Nazaire, s'étendait entre l'archevêché et l'enceinte de la ville jusqu'aux quais du port, le long de l'Aude[1]. Les bailleurs observaient que sur cet emplacement le roi pourrait édifier, à peu de frais, des « botiques ou estaulx », et créer ainsi des entrepôts ou des magasins d'un revenu assuré de cinquante à soixante livres par an (B 37). Les avantages assignés sur le bourg de Cuxac n'étaient pas moins appréciables. Ils consistaient en une rente en argent de sept livres six sols quatre deniers une obole, augmentée du produit éventuel des lods et amendes (A 17), et en deux censives : l'une, payable en froment, de trois émines (A 18); l'autre, payable en orge, de cinq setiers une quartière et une pugnère (A 19). Le froment représentait quinze sols tournois, au prix moyen de dix sols le setier ; la valeur de l'orge, calculée sur le prix minimum de cinq sols le setier, atteignait vingt-six sols six deniers une obole tournois (A 20). Le produit total des offres du chapitre équivalait donc, en principal seulement, à quatorze livres quinze sols un denier. Joint aux revenus casuels, ce produit rachetait et au delà les seize livres tournois de revenu que le roi tirait à grand'peine de ses manants de la Tourrette (A 7). Il fut pourtant et de prime abord jugé insuffisant par les magistrats chargés des intérêts de la couronne (A 30), et le chapitre avait déjà retiré sa proposition, lorsqu'un événement imprévu permit de reprendre les négociations sur des bases nouvelles. Un certain Jehan Juglar, notaire, décédé sur ces entrefaites, au mois de mai 1404, donna par testament aux chanoines de Carcassonne

[1] « ... Une belle place appellée la cortade de monseigneur Saint-Nazaryn, laquelle place est située oudit Narbonne, tenant à l'ostel de l'arcevesque de Narbonne et aux murs de la ville et à la riviere de l'Aude, sur le port de ladite ville... » (B 37). Cette courtade occupait donc l'emplacement actuel de la terrasse du jardin du Musée et le long de la rue de la République (magasins de la ville). Mon confrère et ami J. Tissier, archiviste municipal, n'en a pu retrouver trace, sous cette dénomination, dans les documents du temps ; mais il pense qu'elle doit être identifiée avec la courtade d'en Rogier, mentionnée dans la sentence arbitrale de 1352 sur la limite des juridictions respectives de l'archevêque et du vicomte. G. Mouynès, *Inventaire des archives de la ville de Narbonne, annexes de la série AA*, p. 349.

la totalité des rentes et revenus qu'il possédait au lieu de Villefloure[1]. Le legs comportait, dans l'ensemble, la jouissance en propre de seize livres annuelles de cens et services féodaux, plus les quatre dixièmes de la haute justice, soixante sols sur la moyenne justice et quelques autres menues redevances (A 31). Le chapitre en évaluait le produit net, chaque année, à trente et une livres cinq sols sept deniers tournois, tant en espèces qu'en nature (A 28), et l'état détaillé de cette évaluation accusait effectivement les éléments suivants : 1° deux rentes de huit livres dont l'une pour les champars, non compris les produits casuels, tels que lods et ventes ou amendes (A 22, 23) ; 2° dix sols pour le droit de forestage exigible de tout propriétaire d'une bête de bât qui, aux termes de la coutume du lieu, était astreint à rendre une charge de bûches dans la cité de Carcassonne (A 24)[2] ; 3° quatre dixièmes de la haute et moyenne justices, deux autres coseigneurs, Pons de Châtillon et le roi, se partageant les six dixièmes restants (A 25, 26) ; 4° enfin quatre parties sur cinq de la basse justice (A 27).

L'événement inattendu de ce riche héritage fut qualifié de providentiel par les bénéficiaires (A 32). Assurés que le roi n'hésiterait plus désormais à troquer sa seigneurie de la Tourrette contre les revenus réunis et deux fois supérieurs de Narbonne, Cuxac et Villefloure, les chanoines s'empressèrent de renouveler leurs offres. Effectivement, le roi parut ébranlé. Le 10 septembre 1404, il manda au sénéchal et au trésorier de Carcassonne de procéder, sans délai, à l'estimation comparative des objets à échanger, et d'adresser, sous pli scellé, en y joignant leurs observations respectives,

[1] Villefloure, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Limoux, Aude. Il convient de remarquer en passant que Mahul, t. III, p. 139, fixe au 20 mai 1402, d'après un inventaire du château de Leuc, la cession par le roi au chapitre de la seigneurie de la Tourrette, en échange du fief de Jouclar, à Villefloure. Le rédacteur de cet inventaire, M. Airolles, a évidemment commis une confusion de date, puisque Juglar mourut seulement en mai 1404.

[2] Un usage analogue imposait aux habitants de Pradelles-Cabardès, sujets du roi, l'obligation annuelle de porter à Carcassonne « deux saumades de faux ou brandes ». Mahul, t. III, p. 113.

le dossier de l'affaire à la Chambre des comptes, chargée de statuer sur le fond (A 33).

Au moment où les chanoines firent présenter le mandement royal à la cour du sénéchal, celui-ci était occupé aux affaires de l'armée [1]; il dut confier ses pouvoirs à Durant Fabre, viguier royal de Narbonne (A 34) [2]; de son côté, le trésorier empêché délégua pour instruire la cause en son nom Jehan Maistre, contrôleur de la recette à Carcassonne (A 35). C'étaient là, de l'aveu unanime, « gens notables, saiges et preudens, tres ydoynes et suffisans à ce faire » (A 36). Régulièrement assistés de Pierre de Urbion, substitut du procureur du roi, et de Guillaume Blosmat, notaire (A 85), les commissaires se transportèrent à Narbonne, Cuxac et Villefloure (A 37). Dans chacune de ces localités, ils procédèrent sur place à la reconnaissance et à l'évaluation rigoureuse des droits utiles que le chapitre affirmait lui appartenir. Non contents d'examiner les preuves écrites, ils appelèrent en témoignage les tenanciers des fonds grevés et recueillirent leurs déclarations sous la foi du serment (A 38). L'enquête close, ils y joignirent la liste des possessions royales à la Tourrette (A 39), après avoir poussé le souci de l'exactitude jusqu'à dépouiller aux archives de la recette à Carcassonne les comptes originaux de la seigneurie, afférents aux seize dernières années (A 100, B 23) [3].

[1] Le sénéchal Robert de Caylus se disposait à prendre part aux opérations militaires en Guyenne, sous les ordres de Jean de Bourbon, comte de Clermont. Accompagné de plusieurs hauts barons des pays de l'Aude, il rejoignit l'armée du capitaine général à Toulouse, à la fin du mois de janvier 1405. *Histoire de Languedoc,* édit. Privat, t. IX, p. 995.

[2] Durant Fabre, viguier royal de Narbonne, reçoit en cette qualité l'appel fait au Parlement le 3 décembre 1400 par les consuls de Narbonne des lettres du sénéchal de Carcassonne ordonnant l'exécution des lettres de provision données en faveur d'Agde, dans un procès pendant entre Agde et Aigues-Mortes. A. Blanc, *Le livre des comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du* XIV[e] *siècle,* p. 1018. — Au titre de viguier Durant Fabre joint celui de seigneur de Gasparets, dans un acte du 26 février 1428 *n. st.* Archives de Narbonne, AA 111, fol. 93.

[3] Les extraits en question n'en furent pas moins traités plus tard par les défendeurs de pièces de complaisance. Le chapitre s'éleva contre cette façon cavalière de mettre en doute la bonne foi des deux praticiens intéressés, Jehan Maistre et Guy de Turmissio, « qui pour riens, disait-il, ne vouldroient faire contre verité et loyaulté » (B 23).

Le dossier fut ensuite déposé au greffe du sénéchal (A 40) et transmis sans retard à Jehan de Lamanhania, licencié en lois, juge au criminel[1], chargé de rapporter l'affaire devant le conseil de la sénéchaussée (A 86). A la séance où la cause fut appelée (A 41, 86), se trouvèrent groupés autour du conseiller rapporteur : Pierre Boyer, docteur en décrets, lieutenant du sénéchal[2]; Pierre de Saint-André, procureur du roi, et l'avocat général Pierre de Tillio, licencié en lois; Jehan Cabardès, licencié en lois, juge ordinaire de Carcassonne; Jehan le Crieur, trésorier[3], et Jehan Maistre, contrôleur de la recette à Carcassonne; Jacques Dieulefé, licencié en lois, juge royal de Limoux; Guy de Turmissio, licencié en lois, et plusieurs autres notables légistes. Après avoir ouï et discuté les conclusions de Jehan de Lamanhania, le conseil fut d'avis que l'échange proposé par le chapitre « estoit bon et prouffitable au roy » (A 42, B 29). Il estima, de plus, qu'il était utile d'appeler l'attention de la Chambre des comptes sur la situation légale qui allait résulter pour Villefloure du contrat à

[1] Jehan de Lamanhania assiste le 23 octobre 1375, avec le simple titre de *licenciatus in legibus Narbone,* à la visite d'un navire catalan à Leucate. Vingt-cinq ans plus tard, le 19 décembre 1400, il est juge criminel en la senéchaussée de Carcassonne, au moment des négociations pour le port de Leucate, auxquelles il est mêlé en qualité de procureur du sénéchal. A. Blanc, *op. cit.,* p. 903 et 1048.

[2] Pierre Boyer, coseigneur d'Aragon, figure, dans la même affaire, parmi les trois procureurs du sénéchal. A. Blanc, *op. cit.,* p. 1048. — En 1414, il était mort, car c'est son fils et héritier, Bernard Boyer, chevalier, qui, le 21 juillet, prête serment au commissaire du roi, le sénéchal Robert de Caylus, pour la coseigneurie d'Aragon. Mahul, t. I, p. 50.

[3] C'est ce même Jehan le Crieur ou *Lecrieur* qui avait fait don à l'église de Carcassonne de la châsse d'argent dans laquelle fut déposée le 25 mars 1398 la relique de la main droite de sainte Anne, conservée dans la cathédrale Saint-Nazaire. Mahul, t. V, p. 575. — Le trésorier royal est présent le 6 décembre 1400 au débat soulevé par les consuls de Narbonne à propos du projet de port de Leucate. Les 25 et 26 février 1401 *n. st.,* il fait partie du groupe de notables en présence desquels les consuls de Carcassonne se déclarent prêts à nommer des députés qui se joindront à ceux de Narbonne et iront à Toulouse pour délibérer avec les capitouls sur le projet en question. A ses côtés figurent, avec les titres et qualités qu'ils ont ici : Pierre de Saint-André, Pierre de Tillio, Guy de Turmissio, Pierre de Urbion. Ce dernier était depuis le 17 novembre précédent l'un des onze procureurs de l'avocat du roi dans l'affaire de Leucate. A. Blanc, *op. cit.,* p. 1043, 1046, 1048.

intervenir, puisqu'après n'avoir appartenu au roi qu'en partie [1], le lieu passait désormais tout entier dans la mouvance de la couronne (A. 43, 44).

Saisie de l'avis motivé de la cour de Carcassonne ainsi que des pièces de l'enquête contradictoire (A 45), la Chambre des comptes approuva le projet d'échange, non sans avoir entendu, au préalable, les défenses des consuls de la Tourrette, et pris connaissance d'un mémoire justificatif du chapitre, appuyé de « certaines autres lettres roiaulx » (A 46, 142, 145)[2]. En vertu de la sentence des magistrats de Paris et par lettres patentes du mois d'avril 1405 « apres Pasques » (A 49)[3], Charles VI fit don, en toute seigneurie, au chapitre de Carcassonne, du lieu de la Tourrette, avec ses cens, rentes et facultés de toute sorte, en échange des avantages abandonnés par les demandeurs et énumérés par eux dans leur requête (A 47). La cession fut consentie sans aucune réserve, à titre perpétuel, et avec exonération expresse de toute obligation envers le trésor (A 48). En outre, la Chambre des comptes et la cour du sénéchal de Carcassonne furent chargées concurremment d'assurer au chapitre la jouissance paisible de sa nouvelle possession (A 49).

Enregistré à la Chambre des comptes (A 50), l'accord était à quelque temps de là présenté à l'audience du sénéchal, aux fins d'entérinement et d'exécution (A 51), lorsque l'avocat du roi requit avec humeur qu'il lui fût délivré copie des lettres patentes. On s'empressa de déférer à son désir. Mais aussitôt Pierre de Tillio fit entendre une autre antienne. Il reprocha avec âpreté au chapitre d'avoir mis la main sur certaine « bastide » [4] ayant jadis appartenu à un nommé Jehan Daude, et qu'il affirmait, lui, faire retour à la couronne (A 52). Les

[1] Depuis le 1er décembre 1271, la moitié de la justice haute, moyenne et basse du lieu de Villefloure appartenait au roi, en vertu d'une transaction conclue avec Annette de Chauderon, femme de Gaufret de Varennes. Mahul, t. V, p. 139.

[2] Au sujet de ces lettres, voir plus loin, p. 192.

[3] Du 20 au 30 avril, par conséquent.

[4] *Bastide* est évidemment synonyme ici de *domaine* ou *métairie*. Malgré nos recherches, l'emplacement de la bastide en question reste incertain.

chanoines qui appréhendaient de voir s'arrondir le total, déjà lourd, des frais exposés, s'empressèrent de déguerpir l'héritage litigieux (A 53). Là-dessus, nouvelles tracasseries de l'intraitable avocat qui, sans craindre de laisser paraître une défiance excessive et même injurieuse, obligea les demandeurs à garantir sur leurs biens propres les cens et revenus attribués au roi par la récente transaction (A 54).

C'est après toutes ces vicissitudes que les chanoines obtinrent enfin de la cour la désignation d'un commissaire pour procéder à l'investiture respective des objets échangés (A 55). Jehan de Lamanhania, qui fut choisi à cet effet, commença par mettre le procureur du roi en possession réelle des profits et revenus cédés à la couronne (A 56). Après quoi, il vint à la Tourrette, investit solennellement le représentant du chapitre de la seigneurie du lieu, et assista à la cérémonie du serment de fidélité prêté par les consuls entre les mains de leurs nouveaux maîtres (A 57, 141).

Il semblait à ce moment que rien ne pût prévaloir contre les effets d'un contrat librement accepté de part et d'autre et exécuté. Par malheur, les gens de la Tourrette ne l'entendaient pas ainsi. Avec l'assistance du procureur du roi qui, de son propre aveu, liait partie avec les adversaires du chapitre (A 61), ils se jetèrent à corps perdu dans la chicane, pour essayer de se soustraire aux obligations que leur imposait leur situation nouvelle (A 58, 59, 60). Sous couleur de sauvegarder les droits des parties engagées dans de nouveaux procès, Jacques Bataille, agissant pour le juge de Carcassonne, prononça, à la requête des consuls, la mise sous séquestre du lieu de la Tourrette, et, nonobstant l'effet suspensif de l'appel interjeté par le chapitre contre cette décision arbitraire, la sentence ainsi obtenue fut exécutée par surprise. A cette intervention aussi prompte qu'injustifiée le roi du moins avait tout profit, puisque sans rien perdre de ce qu'il avait reçu à Narbonne, Cuxac et Villefloure, il reprenait dans sa main, pour un délai qu'il appartenait à lui seul de limiter, l'administration provisoire de son ancien fief aliéné (A 62).

*
* *

Depuis la ratification de l'échange par le roi, deux années avaient été consumées en débats stériles et coûteux, quand le chapitre obtint le dessaisissement du sénéchal et l'évocation de l'affaire par le Parlement de Paris. Afin d'éviter d'inutiles complications, la Cour suprême résolut fort sagement de porter la cause sur un terrain neuf, et de ne se point embarrasser de la procédure instruite à Carcassonne ou ailleurs, qui fut annulée d'office (A 63). Le 13 mai 1407, le procureur du chapitre, Me Aymeri du Buisson, affirma sous serment devant le conseiller enquêteur Guillaume de Gaudiac[1] cent cinquante articulats[2] renfermant un minutieux historique du débat ainsi que la justification en droit, pressante et serrée, des quatre chefs de la demande : 1° contraindre le procureur du roi à acquiescer formellement aux clauses de l'échange d'avril 1405; 2° lui imposer la restitution au profit des demandeurs des revenus de la Tourrette échus ou à échoir depuis l'occupation de la terre par le chapitre jusqu'à la levée du séquestre; 3° obliger la communauté rebelle à reconnaître les chanoines pour seigneurs, à leur payer tous cens, rentes et revenus qu'ils acquittaient, avant 1405, entre les mains du clavaire royal de Carcassonne, ainsi qu'à se soumettre aux officiers et magistrats institués par eux; 4° faire condamner les consuls à des dommages-intérêts et à la totalité des frais exposés. Me Jehan Catalan, procureur de la communauté de la Tourrette et commissaire en cette partie du procureur général, répondit, dans les formes requises, les 13, 14, 16 mai et 3 juin. Un peu plus tard, le chapitre joignit à ce premier factum un supplément de quarante-huit articles de « salva-

[1] D'intéressantes notes biographiques sur ce personnage ont été publiées par F. Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII*, p. 53, note 2 et p. 147, 148.

[2] On lit au dos de G 78 : « Articles par faiz contraires pour les chanoines et chappitre de l'eglise de Carcassonne, demandeurs, contre le general procureur du Roy, nostre sire, et les consulz, manans et habitans de la ville de Laturrete, deffendeurs. »

tions », pour préciser certains points de la demande et ruiner diverses allégations des consuls et du procureur [1].

Une reprise *ab ovo* remettait forcément en discussion tous les éléments de la première instruction. Le chapitre dut se résigner à emboîter le pas aux défendeurs, à travers le dédale d'une controverse passionnée et, en général, déloyale. Mais auparavant, en manière de protestation, il tint à poser les bases inébranlables de son droit (A 64 à 67). L'échange, disait-il, s'est accompli par la volonté du roi et de la Chambre des comptes, à la suite d'un mûr examen (A 68). Il a été précédé d'une estimation contradictoire des objets (A 69), d'où ressort à l'évidence le caractère avantageux pour la couronne de l'opération (A 70). Les oppositions, légalement reçues, des gens de la Tourrette n'ont pu sur aucun point entamer la conviction des magistrats (A 71). La tradition réelle des objets échangés s'est effectuée normalement (A 72). Ainsi exécuté un contrat appartient aux parties qui, seules, peuvent tomber d'accord de le révoquer (A 73, 74, 75). En violant leur serment de fidélité et en s'associant, « par voyes obliques et mauvaises, » aux entreprises du procureur royal, les consuls attentent gravement aux intérêts, solidaires en l'espèce, du chapitre et du roi (A 76).

De telles déclarations, strictement justifiées en droit comme en fait, ne pouvaient manquer d'impressionner favorablement la Cour. Il y a lieu, tout au moins, de croire qu'elles furent plus sérieusement accueillies que le préambule pompeux qui les précède et dans lequel les chanoines bavardent sans discrétion sur la haute antiquité de leur église, la richesse et l'étendue de leur patrimoine foncier, la multiplicité de leurs offices et bénéfices, la suite ininterrompue de leurs prélats, dignitaires et clercs (A 1 à 4).

La discussion du détail de l'affaire fut menée, du côté de la défense, sans un soupçon de bonne foi, suivant une dialec-

[1] On lit au dos de G 79 : « Salvacions pour les honorables et discretes personnes messeigneurs les chanoines et chappitre de l'eglise de Carcassonne, demandeurs, contre les consulz et habitans de Laturrette et le procureur du Roy, deffendeurs. »

tique captieuse, avec l'évidente préoccupation de surprendre la religion des juges. Affirmer que le lieu de la Tourrette était une « notable ville », siège d'une châtellenie et source de revenus appréciable « à cause des confiscations et forfaittures », était déjà hardi, puisque en réalité le lieu était misérable, « mal cloz, petitement habité » (A 77), et que les amendes pour forfaiture n'étaient point perçues en pays de droit écrit (A 78)[1]. On ne s'explique pas non plus qu'au seul consulat de la Tourrette pût être attribuée une grosse part sur le produit des contraventions en matière de dépaissance, lorsque pour tout le district de Carcassonne il n'entrait point de ce chef au trésor soixante livres tournois par an (A 79, 80). Mais où l'audace des gens de la Tourrette passait les bornes, c'est quand ils proclamaient leur résolution de déserter leurs foyers, afin de rester fidèles au roi (A 81). A cette orgueilleuse menace les chanoines répondirent sans s'émouvoir qu'à l'exception d'une minorité intéressée à entretenir l'agitation pour en tirer « pasture », la partie saine de la population s'accommodait fort bien de leur autorité (A 82).

En matière de défenses, un système qui procède uniquement par affirmations ou dénégations présente des dangers multiples. Consuls et procureur du roi purent en faire l'expérience. Ils s'étaient ligués pour révoquer en doute l'impartialité des commissaires enquêteurs désignés en exécution de l'ordre royal du 10 septembre 1404. Jehan Maistre, disaient-ils, est le « compère » des chanoines, il a été gagné par eux à prix d'or (B 14) ; quant à Durant Fabre, c'est le gendre du trésorier le Crieur, l'un des principaux artisans du complot. Or, il fut établi que Maistre n'avait pas reçu un denier au delà de la juste rémunération de ses vacations et déplacements (B 16), et que le prétendu gendre du trésorier avait, en réalité,

[1] La même règle est formulée deux cents ans plus tard par le jurisconsulte Gérauld de Maynard : « Par forfaicture commise du vivant du testateur, n'est acquis droict aucun au fisc... » *Notables et singulieres questions du droit escrit, decises ou prejugées par arrests memorables de la cour souveraine du parlement de Tholose...*, Paris, 1608, in-4°, 3e édit., p. 390.

épousé la fille du sire de la Palme[1], acquis au parti des défendeurs (B 17). Les accusations portées contre la conduite du juge criminel au moment de l'enquête n'obtinrent pas plus de créance. On affirmait que le magistrat s'était inspiré, dans la circonstance, des avis de son frère, ecclésiastique notable et grand ami des chanoines. Il fut prouvé que le frère en question était mort, à l'époque où, hors de la présence de Jehan de Lamanhania d'ailleurs, Maistre et Fabre remplissaient la commission dont ils avaient été chargés (A 87).

Divers cas de nullité tirés de la non-assistance du procureur du roi à la séance du conseil de la sénéchaussée et de l'intervention auprès du roi de Simon de Cramaux, administrateur perpétuel du diocèse de Carcassonne (A 91)[2], furent écartés sans difficulté. En ce qui touchait le procureur, on démontra, pièces en mains, que son substitut, Pierre de Urbion, avait suivi toute l'enquête (A 85, 88, 89), et que devant le conseil réuni, sur l'audition du rapport, Pierre de Saint-André avait à son tour élevé la voix pour déclarer le projet d'échange « faisable, utile et prouffitable au roy » (A 86, 90, 123, 124). Pour Simon de Cramaux, voici par quel concours de circonstances il avait été amené à écrire à la Cour. Lorsque la procédure instruite par le sénéchal parvint à la Chambre des comptes, plusieurs conseillers, gardiens jaloux du « stille » et des usages, s'étaient étonnés que le mandement du 10 septembre 1404 eût été expédié à Carcassonne sans qu'ils en eussent été régulièrement instruits. Sur quoi, ils invitèrent le chapitre à fournir des éclaircissements. Les chanoines s'exécutèrent aussitôt; mais, fort émus de l'incident, ils chargèrent l'administrateur perpétuel d'en faire tenir un mot au roi. Charles VI daigna rassurer Simon de Cramaux, et il fit mander à ses magistrats de passer sur le « deffault de stille » et

[1] La Palme, canton de Sigean, arrondissement de Narbonne, Aude.

[2] Simon de Cramaux, évêque de Poitiers dès 1388, patriarche d'Alexandrie depuis 1390, fut nommé en 1391 par le pape Clément VII administrateur perpétuel, spirituel et temporel, de l'évêché de Carcassonne. Il résigna cette fonction en 1409. Mahul, t. V, p. 459 et 460.

d'approuver l'échange, s'ils l'estimaient avantageux pour la couronne (A 92).

Les défendeurs espéraient décourager le Parlement en alléguant que les frais exposés par le receveur de Carcassonne, au cours de ses tournées à Narbonne, Cuxac et Villefloure, seraient disproportionnés avec le produit de la perception. On leur fit observer que le roi entretenait déjà un clavaire spécial à Narbonne, et que l'extension du ressort financier confié à ce fonctionnaire aurait, au contraire, pour conséquence d'alléger les charges qui pesaient de ce chef sur le trésor (A 93, 94).

Battus de ce côté, ils tentèrent d'ergoter sur l'équivalence, inexistante selon eux, des avantages échangés de part et d'autre. Les chanoines affirmaient que les seuls revenus ordinaires de Narbonne, accrus du sixième des lods et de la foriscape, rapportaient plus en sept ans que l'entier domaine de la Tourrette en vingt années. La défense fit répondre que lods et foriscape étant tout un [1]; la disjonction des deux groupes de revenus était strictement illusoire. Par contre, elle ne put sérieusement contester le chiffre de trente-deux livres opposé par le chapitre, comme montant assuré de ses possessions, aux seize ou dix-sept livres tirées, bon an mal an, par le roi de la Tourrette (A 100).

Évincés sur tous les points de fait, consuls et procureur du roi se retranchaient derrière les arguments de droit. Aux termes du testament de Jehan Juglar, la part du fief de Villefloure cédée en 1404 au chapitre devait faire retour aux enfants d'un notaire de Carcassonne nommé Bernard Soubz, si dans le délai d'un an, à compter du décès du testateur, l'héritage n'était point amorti. On sait que l'amortissement est le droit que les gens de main-morte étaient tenus de payer au roi pour obtenir l'autorisation de posséder des biens immo-

[1] C'est aussi la doctrine du jurisconsulte Maynard, telle qu'elle ressort d'un passage de son traité déjà cité, p. 279 : « Pareillement en quelques autres desdits titres, principalement de la Province de Carcassone, lesdits droicts de lods sont designez par ce mot *Foriscapes, eo quod,* comme nous avons tousiours estimé, *foris capiantur : id est, extra pretium,* c'est-à-dire hors le prix de la vente, qui faut que demeure en deniers francs au vendeur... »

biliers. Une ordonnance d'octobre 1402 venait de fixer le tarif « à la tierce partie d'autant comme vaudroient et monteroient les terres, rentes et possessions » auxquelles la perception était applicable[1]. L'expédient avait été imaginé pour diminuer le patrimoine des établissements de main-morte et augmenter le domaine de l'État. Sur interpellation de leurs contradicteurs, les chanoines durent confesser qu'en cette matière, la volonté de Juglar n'avait point été exécutée (B 7). Mais, tout en exprimant leur surprise de voir soulever une telle exception par d'autres que les héritiers substitués, seuls qualifiés en l'espèce (A 101), ils se déclarèrent prêts à dédommager le fisc royal, s'il y avait lieu (A 102). Pour le surplus, ils invoquaient la règle portant exonération des taxes d'amortissement pour tout « ce qui est baillié au roy » (A 103, 127). Ils observaient, d'autre part, qu'en exécution des lettres de septembre 1404 et d'avril 1405, le lieu de la Tourrette ayant été amorti, celui de Villefloure avait bénéficié du même traitement, en vertu de l'adage : *Quod non refert quid de equipollentibus fiat* (A 104 à 109).

Restait l'offre des gens de la Tourrette de payer au roi cent sols, voire même dix livres de rente annuelle, pour être maintenus sous sa juridiction. Par bonheur, en droit strict, la proposition était inacceptable parce que tardive (A 111, 114) et de tous points étrangère au débat qu'elle prétendait solutionner (A 112, 113, 115). En fait, d'ailleurs, elle n'offrait pas pour la couronne d'avantage appréciable, attendu que les revenus joints de Narbonne, Cuxac et Villefloure se trouvaient excéder notablement le produit de la terre de la Tourrette, accru de cette contribution volontaire (A 116).

A bout d'arguments, les défendeurs laissaient du moins s'exhaler leurs plaintes. Voulait-on les livrer sans secours au ressentiment de leurs adversaires? Les juges consommeraient-ils la pernicieuse entreprise d'arracher à leur roi de fidèles serviteurs ? « S'ilz laissoient passer ledit eschange, ilz ne

[1] Prost de Royer, *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts*, Lyon, t. IV (1784), in-4°, p. 677.

seroient pas bons François. » Sur quoi, les chanoines répliquaient avec modération qu'ils n'étaient les ennemis de personne : « Si nous plaidons, disaient-ils, c'est pour défendre nos droits méconnus (A 117). A la fin du procès, nos contradicteurs retrouveront en nous de *vrais amis* (A 118). » Et, non sans fierté, ils ajoutaient : « Nous sommes, s'il plaît à Dieu, aussi bons Français que quiconque. Nous et nos prédécesseurs n'avons jamais failli au service du roi. Notre église, nos demeures sont assises dans la Cité de Carcassonne *qui est la plus notable forteresse du païs de langue d'oc et la garde et clef dudit païs* (A 119). *Vrays subgiez du roy,* nous avons été par lui et ses prédécesseurs comblés de bienfaits ; tout ce que nous possédons est en France et soumis aux lois du royaume » (A 120, 121).

Ainsi maintenus, non sans brusquerie, dans les limites du débat, consuls et procureur du roi en étaient réduits à ergoter. Un instant, ils tentaient de nier l'authenticité de divers actes versés au procès, notamment des lettres patentes d'avril 1405, d'un bail d'accensement du 1er mars précédent, et de la missive adressée à Charles VI par Simon de Cramaux. Malheureusement pour eux, le premier de ces documents était scellé en cire verte sur lacs de soie et portait la mention de la vérification par la Chambre des comptes (B 33)[1] ; le second était muni du seing manuel de Folquet Lautard, notaire royal de la Cité de Carcassonne (B 42), et le sceau prétendu suspect du troisième correspondait fidèlement à la matrice en usage à la cour spirituelle de Carcassonne pendant toute la durée des services du patriarche d'Alexandrie comme administrateur du diocèse (B 40)[2]. L'instant d'après, ils affirmaient que le

[1] C'étaient par conséquent des lettres patentes en forme de charte, ou, tout au moins, de grandes lettres patentes. Cf. A. Giry, *Manuel de diplomatique,* p. 766, 767.

[2] Le sceau en question n'est pas connu ; G. Demay a publié seulement le sceau de Simon de Cramaux, évêque de Béziers, d'après un acte du 2 mars 1385 *n. st.*, dans *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault,* t. I, n° 996. — MM. H. Mullot et H. Sivade, auteurs d'un *Armorial des archevêques de Narbonne et des évêques de Carcassonne, Alet, Mirepoix et Saint-Papoul* (sous presse), m'ont très obligeamment informé qu'ils avaient déchiffré les armes de Simon de Cramaux sur une clef de voûte,

conseil de la sénéchaussée n'avait point délibéré dans le local ordinaire de ses réunions, et que plusieurs dignitaires en avaient été systématiquement écartés (A 123, 125, B 25)[1]. Cette fois encore, le procès-verbal de la séance leur infligeait un double démenti. De guerre lasse, ils revenaient sur la question Juglar, assurant que, si le procureur du roi exerçait sa souveraineté sur la portion du fief léguée par le notaire défunt, c'était en vertu d'un acte de substitution à lui consenti, à titre onéreux, par les héritiers Soubz (A 126 à 129). En réalité, la cession avait été faite au roi par la chapitre en 1405, et le prétendu achat aux héritiers de Juglar n'était qu'un leurre (A 113)[2].

Du laborieux entassement d'arguties, de contre-vérités et d'erreurs qui constitue, dans l'ensemble, le système de défense présenté par la communauté de la Tourrette et par le procureur du roi, le Parlement semble s'être désintéressé dès l'abord. L'arrêt rendu dans les premiers jours de 1411 *n. st.*, le 17 janvier, sanctionna l'accord d'avril 1405 sur les bases ratifiées autrefois par la Chambre des comptes[3]. Le chapitre fut mis en possession de la seigneurie de la Tourrette dans

dans la sacristie de l'église Saint-Nazaire à la Cité de Carcassonne. La description qu'ils en donnent est la suivante : *d'*[*azur*], *à une bande d'*[*or*], *accompagnée de six canettes en orle.* Très vraisemblablement, ces armes ont figuré sur le sceau de l'administrateur perpétuel du diocèse de Carcassonne, de 1391 à 1409.

[1] Ils prétendaient aussi que, si l'échange était consommé, le bail de la viguerie royale du Cabardès serait sensiblement déprécié. A quoi le chapitre répondait « que ledit bail n'en seroit ja plus petit d'une maille », et que même si cette éventualité venait à se produire, le roi aurait encore, tout compte fait, « grand prouffit oudit eschange » (A 122).

[2] Le chapitre faisait remarquer aussi que le legs Juglar avait été fait à charge de prières, et que la substitution des fils Soubz aux droits de l'église de Carcassonne aurait pour effet de frustrer éventuellement le testateur des avantages spirituels attachés à la fondation (A 137 à 139).

[3] Archives de l'Aude, G 80. — L'original scellé de cette pièce est demeuré jusqu'à la fin de l'ancien régime dans les archives du chapitre de Carcassonne ; il paraît aujourd'hui perdu. C'est d'après cet original produit par le chanoine Jacques Malves, syndic du chapitre, que le secrétaire Bélichon exécuta sur papier, le 16 août 1734, l'expédition collationnée que nous avons analysée ici. Cette transcription précède l'extrait d'une ordonnance de Claude Anceau de Lavelanet, grand maître des eaux et forêts de Languedoc, prononçant, sur visite des lieux, au profit du chapitre, la réunion du bois de la Clause à la forêt de Gramentés (24 mai 1727).

les formes stipulées par le premier contrat. Comme corollaire de cette investiture, le procureur du roi reçut l'ordre de révoquer la main-mise qu'il avait jadis fait prononcer, et d'opérer la restitution des fruits de la seigneurie à compter du jour de la saisie. Les habitants furent tenus d'acquitter à l'avenir entre les mains du trésorier capitulaire les droits utiles qu'ils payaient auparavant au fisc royal, et de reconnaître formellement la souveraineté des chanoines, ainsi que l'autorité des magistrats institués par eux. Ils durent, en outre, en manière de sanction pénale, supporter toute la charge des dépens.

De si longs débats eurent du moins pour résultat, peut-être à raison même de leur ampleur, d'assurer par la suite un caractère inviolable et perpétuel à la chose jugée. A partir de 1411 jusqu'à la fin de l'ancien régime, les chanoines de Carcassonne ont possédé paisiblement la seigneurie de la Tourrette[1]. En dehors de la date historique qu'il détermine, le récit qui précède porte témoignage de l'énergique résistance qu'opposaient les communautés placées dans le domaine royal à toute tentative faite pour les en séparer. Leur souci le plus pressant fut toujours de rester dans la directe du protecteur puissant et lointain qu'était pour elles le roi de France : assez puissant pour les défendre contre tous, assez éloigné pour ne pas agir, comme tant de seigneurs particuliers, en maître avide, exigeant, jaloux de ses droits et même, au besoin, usurpateur des droits d'autrui. Cette affaire témoigne aussi des abus incessants qu'engendrait, en matière fiscale, le zèle turbulent et peu scrupuleux des agents royaux du XVe siècle. Et dans un ordre d'idées différent, elle comporte les plus intéressants aperçus sur les attributions du conseil de la sénéchaussée à la même époque, ainsi que sur la procédure compliquée qui réglait, en matière de transactions féodales, les rapports de la royauté avec ses vassaux.

Joseph Poux.

[1] En 1575, le chapitre afferme le domaine de la Tourrette et Miraval, consistant en terres nobles et droits seigneuriaux, savoir : la première année à 575 livres, et à 800 livres pour chacune des autres. Mahul, t. III, p. 82.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

SUR LE SIRVENTÉS HISTORIQUE D'AUSTORC DE SEGRET

Dans un intéressant « Mélange », récemment publié ici même[1], M. Ch. Fabre a eu le mérite de dater exactement cette pièce, de la replacer dans les circonstances qui en expliquent la composition, de fournir sur son auteur probable des renseignements précis, d'identifier enfin un des personnages qui y sont nommés. Mais il me paraît, en revanche, se tromper dans l'interprétation d'un passage important, et il présente comme certaine une autre identification, qui me semble hypothétique.

Selon M. Fabre, c'est d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, qu'il s'agirait dans la strophe à laquelle il assigne arbitrairement la quatrième place. Sur ce point, il me paraît avoir décidément tort. Il n'y a aucune raison de ne pas laisser cette strophe au rang (le troisième) qu'elle occupe dans le manuscrit, et le roi dont il y est question (v. 25) est sûrement le roi de Sicile, Charles d'Anjou. Il est tout naturel que le poète parle de lui à cette place, et développe les reproches qu'il lui a adressés dans la strophe précédente : dans celle-ci il est question de deux autres rois, Louis IX et Philippe le Hardi ; mais le premier est récemment défunt, et les paroles du poète s'appli-

[1] *Annales*, XXII, 467 et XXIII, 56. J'eusse désiré, comme cela était naturel, ajouter ces brèves remarques à l'article même de M. Fabre ; mais j'en ai reçu trop tard les épreuves.

queraient aussi mal à Philippe qu'elles s'appliquent bien à Charles. Qu'on relise ces vers :

« Jamais nous ne vîmes que le roi fût vaincu; nous l'avons vu, au contraire, gagner par les armes et conquérir tout ce qu'il a voulu avoir; mais maintenant il a été abaissé, et c'est bien droit, car il a failli à Dieu, et celui qui faillit à Dieu en demeure bafoué; car jamais autant que par Charles la chrétienté n'a été honnie, jamais elle n'a subi plus grand dommage. »

Ces vers ne peuvent pas convenir à Édouard Ier, plus qu'au nouveau roi de France. Édouard n'a fait aucune conquête. Bien loin de là, dans son propre pays il a triomphé à grand' peine de vassaux rebelles, dont il a même été le prisonnier; en Terre sainte, il a été, à peine débarqué, blessé par un fanatique, et n'a eu ni le temps ni le moyen de signaler sa valeur. Enfin à ce moment même il court risque de perdre, en Guyenne, des domaines qui reviennent légitimement à sa famille. Ces vers ne seraient-ils pas, surtout alors, une cruelle ironie[1]? Serait-il naturel que le poète insultât celui-là même auquel il veut faire accepter ses conseils? N'est-il pas manifeste enfin qu'il s'agit, dans ces huit vers, du même personnage, et que, par conséquent, le « roi » du v. 25 est identique à Charles (v. 31)? Ils conviennent en effet parfaitement au prince dont la fortune inespérée, dont les conquêtes presque fabuleuses avaient frappé tous les contemporains et dont Adam de la Halle pouvait dire :

« De quanqu'il ot empris ot il victoire aquise [2]. »

Et ne venait-il pas, ce favori de la fortune, d'éprouver à Tunis un terrible échec et de recevoir du Ciel un avertissement?

Je n'affirme pas avec la même assurance que M. Fabre se soit trompé en identifiant *N'Haenric* (v. 18) à Henri d'Alle-

[1] Dans les pages (XXIII, 57 sq) que M. Fabre consacre à Édouard, je vois la mention d'apanages, d'investissements, je ne vois trace d'aucune conquête, sauf de celle « du surnom de Longues-Jambes ».

[2] *Dou Roi de Sezile,* v. 37; éd. de Coussemaker, p. 284.

magne. Il ajoute lui-même que le personnage ici visé pourrait bien être le fameux Henri de Castille, frère d'Alphonse X, et il me semble, à la vérité, que cette hypothèse est plus vraisemblable. Je n'insiste pas sur le fait que ce prince, chevaleresque et aventureux, eut, parmi les troubadours, une « excellente presse »[1]. La question est plutôt de savoir, ce me semble, quel est celui des deux Henri envers lequel Charles d'Anjou avait le plus de torts, puisque c'est sur Charles que le poète excite le roi d'Angleterre à venger « le meilleur de ses parents ». Or la réponse n'est pas douteuse : le seul tort du roi de Naples envers Henri d'Allemagne était d'avoir rempli avec quelque mollesse des fonctions d'arbitre, dans une affaire qui intéressait sa mémoire, tandis qu'il retenait Henri de Castille prisonnier depuis sept ans, et qu'il n'avait pas hésité à l'exposer dans une cage de fer, à la risée de ses ennemis[2].

Encore un mot à propos du destinataire de la pièce. M. Fabre a montré qu'il était tout naturel que celle-ci fût adressée à Oth de Lomagne, qui avait le plus grand intérêt à ce que le roi d'Angleterre s'opposât aux prétentions de la France sur la Guyenne et le Quercy. Je crois qu'il faut aller plus loin, et penser, comme au reste M. Fabre paraît le faire lui-même un peu plus bas, que la pièce a été écrite à la requête même du prince gascon, mieux placé encore que le poète pour savoir où étaient ses vrais intérêts : elle aurait été, comme tant d'autres sirventés politiques, « inspirée. » Ce qui reste obscur, même après les explications de M. Fabre, ce sont les raisons qui poussèrent le chanoine d'Anis, le haut dignitaire d'une abbaye du Velay, à intervenir dans cette querelle lointaine, — d'autant plus que la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre devait fatalement retarder cette guerre sainte, qui a l'air de lui tenir tant à cœur.

[1] Voy. Fabre, p. 56, et C. Michaelis de Vasconcellos, dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXVII, 153.

[2] L'imparfait *era,* employé aux v. 19 et 20, ne me choque pas; on pouvait parler au passé de la valeur et de la sagesse de ce prince, parce qu'elles étaient alors impuissantes et paraissaient devoir l'être longtemps.

Si l'hypothèse exposée plus haut est exacte, Gui de Montfort n'a rien à voir dans ce sirventés et son nom ne devait pas s'y trouver. M. Fabre a réussi à l'introduire dans une restitution à la merveilleuse habileté de laquelle je me fais un devoir de rendre hommage, mais il est évident qu'il n'y a pas là l'ombre d'un argument.

En voici au reste une preuve palpable : M. Fabre a restitué, avec le même brio, le dernier vers, censé manquant, de la strophe IV. Le vers de M. Fabre est correct, aisé[1], et comble admirablement un vide qui, j'ai le regret de le lui apprendre, n'existe pas. Le vers est tout au long dans le manuscrit et n'a rien de commun — que le sens général — avec le brillant « rifacimento » de notre collaborateur[2]. Je n'irai pas jusqu'à dire, en parlant de ce vers : *Ab uno disce omnes*. Mais ce petit accident prouve tout de même que le vraisemblable peut quelquefois n'être pas le vrai.

A. Jeanroy.

II

LE CHANSONNIER PROVENÇAL DE ROBERT D'ANJOU

Ce prétendu chansonnier a préoccupé quelques critiques depuis que Matteo Camera a publié en 1860, dans les *Annali delle due Sicilie* (t. II, p. 404), quelques lignes sur son compte. Camera rapporte que le roi Robert d'Anjou aimait la lecture de Dante et qu'il était fier d'avoir dans sa bibliothèque les œuvres des poètes provençaux, « le di cui opere erano state raccolte dal medesimo sovrano Roberto per la sua biblioteca et vedevansi superbamente ligate in copertina cremisi con finimenti d'argento. » Venait ensuite une liste de soixante-douze troubadours.

M. V. Crescini, qui a découvert l'original de la lettre de

[1] Il fallait seulement écrire *formida* et non *fornida*.

[2] On lit très distinctement : *Crestiantatz ni pres tan gran falhida*. C'est évidemment par distraction que M. Appel a signalé là une lacune.

Jean de Nostredame à Scipion Cibo[1], et qui en a fait l'objet d'un intéressant article, avait démontré, à la fin de son travail, combien étaient étroits les rapports qui apparaissaient entre la liste donnée par Camera et celle qui est formée par la série des troubadours qui ont une notice dans les *Vies* de Jean de Nostredame. La parenté de ces rapports lui paraissait confirmer l'hypothèse que le chansonnier du comte de Sault n'était pas un mythe.

M. de Bartholomæis s'était déjà occupé du même chansonnier de Robert d'Anjou et avait même fait imprimer une note qui ne fut alors distribuée qu'à quelques amis[2].

Il revient maintenant sur le même sujet, et le titre seul de son mémoire en annonce à l'avance les conclusions négatives : *Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angió*[3].

Il a remarqué que la liste donnée par Camera n'était autre que la liste imprimée par César de Nostredame, neveu de Jean, dans son *Histoire et Chronique de Provence* (p. 378-379). Non seulement Camera suit dans sa liste l'ordre de César de Nostredame, mais les quelques lignes qui précèdent sa liste sont traduites de l'historien mensonger de la Provence. La démonstration de M. de Bartholomæis est lumineuse et se passe de commentaire. Il faut faire notre deuil de ce prétendu chansonnier.

M. de Bartholomæis se demande d'où César a pris que Robert d'Anjou avait le goût de la poésie provençale. Il aurait pu l'inventer, dit-il; mais il est probable, ajoute-t-il, que César avait trouvé cette notice dans les papiers de son oncle Jean. Ceci se trouve être exact. On lira la liste, tirée du manuscrit de la *Chronique de Provence* de Jean de Nostredame,

[1] V. Crescini, *Un autografo di Jehan de Nostredame*, Padova, Società cooperativa tipografica, 1907 [Estratto dal « Bollet. del Museo civico di Padova », n. 3-4, a. x (1907)]. On trouvera cette lettre dans l'édition Chabaneau (p. 260-263), d'après une copie de la bibliothèque de Sienne.

[2] *Sul canzoniere provenzale di Roberto d'Angió*, Perugia, 1902.

[3] Memoria... letta il 22 marzo 1909 alla classe di Scienze morali della R. Academia delle Scienze dell' Istituto di Bologna. Estratto dalla Serie I, Tomo IV, delle Memorie della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, Classe di Scienze morali, Sezione storico-filologica (14 p.).

dans l'édition Chabaneau, p. 239 et suivantes. Voici ce qu'il dit de Robert et de son goût pour la poésie provençale : « Il a aymé les poètes qui ont escrit en leur langue vulguere et maternelle, ainsi que François Pétrarque, poëte tuscan, avec lequel prenant plaisir bien souvent deviser, led. roy Robert luy disoit qu'il aymoit mieux ses livres que sa propre coronne, et qu'il tenoit plus chere la doctrine et la science par luy acquise en la lecture des bonnes lettres que les honneurs et richesses de son royaulme. Il a prins souvent grand plaisir à lire les œuvres de Dante, poete tuscan, et autres poetes vulgueres, tant en ytalien que en provensal, desquelz il avoit toutes les œuvres, et mesmes des poetes provensaulx. »

Suit la liste[1], qui se compose de quatre-vingt-neuf poètes, au lieu de quatre-vingt-sept que donne César de Nostredame. Celui-ci a supprimé *Loys Eimeric*, qui se place entre Ozil de Cadars et Peyre Hugon, et *Luquet Rodillat,* qui doit se placer entre Raymond de Brignolle et Manuel Balb. Enfin deux ou trois noms sont intervertis. Jean de Nostredame donne : Peyre Milhon, Bernard Marchis, Peyre de Valieres; César écrit : Peyre de Valieres, Peyre Milhon, Bernard Marchis.

Mais si le chansonnier de Robert d'Anjou est un mythe, il n'en est sûrement pas de même de celui du comte de Sault. Ce que j'en puis dire ici, c'est que l'ordre des troubadours n'y était pas le même que celui que Jean de Nostredame et César, qui l'a copié, ont adopté dans leur liste : il suffit de citer la série des dix premiers noms de troubadours du chansonnier de Sault : Giraud de Borneil, Bernard de Ventadour, Raimbaud de Vachères, Boniface Calvo, Arnaud de Meyrueil, Bertran de Pessardz, Guillien Figuière, Guillem de S. Deydier, Guilhem de Cabestan, Elias de Barjols. Mais tout ceci sera étudié plus au long dans l'étude sur le chansonnier de Sault que Chabaneau avait préparée et que j'ai terminée (décembre 1910). Elle paraitra incessamment.

J. Anglade.

[1] Cette liste est précédée des lignes suivantes : « Les noms des poetes provensaulx qui ont escrit en leur langue maternelle provensalle, les œuvres desquels estoyent parmy la bibliotheque du roy Robert. »

III

BERTRAN DE BORN OU RIGAUT DE BARBEZIEUX?

La célèbre pièce *Si tuit li dol elh plor elh marrimen*[1], écrite pour la mort du « jeune roi anglais » Henri II (11 juin 1183), se trouve uniquement dans deux manuscrits : T et *c*. Bien que dans celui-ci elle soit attribuée à Peire Vidal, personne n'a songé, jusqu'à présent, à contester l'autorité de T (ms. du xve s.)[2] en ce qui concerne l'attribution de notre poésie à Bertran. On n'y a pas songé, à mon avis, parce que le *planh* ne pourrait être mis sur le compte du troubadour toulousain P. Vidal sans rencontrer de réels et graves inconvénients[3]. Or, il est intéressant de savoir que le manuscrit *a* enregistre cette pièce comme étant d'un gracieux poète, auteur d'un tout bref chansonnier, Rigaut de Barbezieux[4]. C'est cette attribution que je chercherai à rendre vraisemblable dans cette courte note. D'ailleurs, la gloire de Bertran de Born, fondée sur tant de pièces de premier ordre, n'en souffrira guère, tandis que le bagage poétique de Rigaut s'enrichira, par là, d'un petit joyau littéraire, qui a l'avantage, entre autres, de nous permettre de fixer, avec certitude, une date dans la carrière d'un troubadour sur lequel les renseignements historiques ne sont ni sûrs ni nombreux[5].

Je commence par remarquer que l'ancien auteur des *razos* de Bertran de Born ne connaissait qu'un seul *planh* de celui-ci sur la mort du roi Henri, et n'avait aucun soupçon qu'il en eût pu composer un autre. Il écrit : *Lo planhz qu'en Bertrans de*

[1] Bartsch, *Grundriss,* 80, 41.
[2] Voir cependant Stronski, *Folq. de Mars.,* Cracovie, 1910, p. XII.
[3] Sur ce ms., voir Gröber, dans *Romanische Studien,* II, p. 522. Ce ms. m'a paru avoir été écrit, en tout cas, dans la première moitié du xve siècle.
[4] C'est bien Rigaut, et non Ricaut, qui est le nom du troubadour, ainsi que l'a montré M. A. Thomas. V. un travail de M. Anglade sur notre poète dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* XXVIII (1908), p. 198.
[5] P. Meyer, *Romania,* XXXIX, 103.

Born fetz del rei jove no porta altra razo si no quel reis joves era lo melher om del mon e'n Bertrans li volia melhz qu'a ome del mon e plus lo crezia que ome del mon... E per la valor quel reis joves avia e per lo gran dol qu'en fo a tota la gen el fetz lo planh que ditz : Mon chan fenisc. Cette belle pièce qui débute en effet :

Mon chan fenisc ab dol et ab maltraire

est vraiment écrite, du commencement à la fin, dans le style vigoureux de Bertran de Born, tandis que l'autre, que l'ancien commentateur n'avait pas lue, est composée dans une forme beaucoup plus simple et, disons-le, beaucoup plus molle que celle à laquelle nous a habitués le grand troubadour de la Dordogne. C'est ce qu'a bien vu M. A. Thomas : « Peut-être, a-t-il écrit, la valeur de cette pièce est-elle un peu surfaite. En tout cas, c'est moins par la force de la pensée que par l'heureux choix du rythme qu'elle se recommande[1]. » En réalité, qu'on lise la pièce dans les éditions de Stimming ou de Thomas, ou bien dans celle que Koschwitz nous a donnée dans la nouvelle impression de la *Chrestomathie* de Bartsch[2], on remarquera aisément que le style n'y est pas aussi net et vivant que celui, si personnel et suggestif, de Bertran de Born. La forme, plus douce et plus simple, est douée de cette grâce charmante qu'ont d'ordinaire les compositions de Rigaut. Et rien ne s'oppose, ce me semble, à ce que celui-ci soit bien l'auteur de la pièce. Il vécut vers la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, ainsi qu'il nous est prouvé non seulement par la *razo* qui le concerne[3], mais encore par une

[1] *Poésies complètes de Bertr. de Born,* Toulouse, 1888, p. xxviij.

[2] Marburg, 1904, col. 124.

[3] La *razos* nous dit : « el s'en anet en Espaigna, al valen baron Don Diego e lai visquet e lai mori. » C'est ce qui a fait écrire à Diez (*L. u. W.*, p. 535) que le troubadour a dû mourir au commencement du XIIIe siècle. Don Diego Lopez de Haro mourut en 1215. Chabaneau (*Biogr.*, 381) place l'activité de Rigaut entre 1200-1210. On peut reculer encore ces dates. Rappelons-nous que la *razos* de Rigaut nous fait savoir *q'el s'enamoret d'una domna, moiller d'en Jaufre de Taonai,* la fille de Jaufre Rudel. Or, Jaufre de Taonai mourut en 1220 (Chabaneau, 251, n. 3), et il est très probable que sa femme a été célébrée ou aimée par Rigaut quand elle était

poésie, jusqu'ici inédite, sur la mort du comte de Provence Alphonse II (1209). Cette pièce est un véritable *planh* que nous ferons connaître au public érudit dans une publication prochaine[1]. Ici, nous nous bornerons à dire que le troubadour y célèbre la valeur et la bonté du comte, ainsi que la sagesse de la comtesse Garsenda[2]. C'est un document à la fois historique et littéraire, dont voici la première strophe :

> En chantanz[3] [ieu] plaing e sospir
> Lo gran dan qu'a Proenza pres,
> Qe mortz es lo meiller dels tres
> Q'el mond pogues nuls hom chauzir.
> Ailas! quant ai sovinenza
> Del pro Comte de Proenza
> Qon era francs e fis e debonaire,
> Lo cor mi part; per q'ieu nom puesc estraire
> Non plagnal mal, qi qe n'estia mutz,
> Qu'a mantener Dieu s'era faitz escutz.

Pour en revenir à notre *planh* sur Henri II, je dirai que M. Anglade a eu bien raison d'écrire que l'œuvre de Rigaut ne doit pas nous être parvenue dans son intégrité, et qu'il est vraisemblable que le poète a composé un certain nombre de pièces perdues ou égarées. On peut ajouter, si nous sommes dans le vrai, qu'une, tout au moins, lui a été enlevée par un copiste qui, sachant que Bertran de Born avait écrit un *planh* sur le « jeune roi », a cru devoir lui en attribuer un autre : *Si tuit li dol,* etc. Heureusement, le chansonnier *a* nous a indiqué l'auteur probable de la pièce, dont nous allons

encore « gaia, plazens » et « bella », comme le dit la *razos,* c'est-à-dire dans la fleur de l'âge. Somme toute, l'activité poétique de Rigaut me paraît devoir être placée plutôt à la fin du XIIe siècle.

[1] Nous avons réservé cette pièce aux *Mélanges* qu'on va publier en l'honneur de M. P. Rajna.

[2] Sur Garsenda, v. Stronski, *Notes sur quelques troubadours et protecteurs des troubadours,* extraites de la *Revue des langues romanes*, 1907, p. 18.

[3] Je ne corrige pas : *En chantan.* La forme *en chantans* se trouve à la rime dans une pièce de Raimon Gaucelm (1268) : *en chantans : duptans* (nom. sing.) (Azaïs, *Troub. de Béziers,* 33).

reproduire les strophes les plus intéressantes, d'après le nouveau manuscrit.

Ricartz de Berbeziu.

(*a*, p. 425).

1. Si tuit li dol[1] eil plor eil marrimen
E las dolors eil dan eil chativier[2]
C'om hanc agues en est segle dolen
Fossem ensems, semblerous tuit leugier
5. Contra la mort del ioven Rei engles,
Don reman pres e iovenz doloiros,
Escurs e tieins e negr' e tenebros,
Sems de tot ioi, pleinz de tristor e d'ira.

On peut déjà conclure, d'après cette première strophe, que la leçon se rattache à celle qui nous est représentée par T. Au v. 3, T a : *com ages* (*c*, *com anc auzis*), et le vers 7 est dans T : *Escurs e tintz e negre doloros* (*c*, *el mons oscurs*, etc.). Évidemment, cette leçon est corrompue. Nous avons, dans la strophe V, un autre passage corrompu :

V. Celui cui plac per nostre salvamen
Venir[3] el[4] mond e nos trais d'encombrier,
E receup mort per nostre garimen
Qom a segnor humil e vertadier...

T et *c* ont *marrimen* au lieu de *salvamen* et remplacent *garimen* par *salvamen*. Comme nous avons *marrimen* dans tous les premiers vers des strophes, on peut accepter, en toute confiance, la leçon de deux manuscrits T et *c*. Nous reproduisons encore la strophe III :

III. Estenta mortz, plena de marrimen,
Vanar te potz qe'l meillor cavaillier[5]
As tout del mond, c'anc fos de nulla gent.
Qar non es res[6] q'a pretz aia mestier

[1] Ms. *doil*.
[2] Le *i* de *-ier* a été exponctué.
[3] Corrigé sur *nerar*.
[4] *El* tiré de *es*.
[5] Ms. *-er*.
[6] Ms. *retz*.

Qe tot non fos el ioven Rei engles ;
E fora miels, s'a Deu plagues razos,
Qes el visques qe maint autr'enoios
Q'anc non feiron als pros mas dol e ira.

Cette pièce, si elle était vraiment du poète berbézilien, jetterait un rayon de lumière sur la vie de Rigaut. On savait déjà qu'il avait fréquenté la cour des comtes de Provence et s'était rendu chez Diego Lopez en Espagne; mais on ignorait qu'il eût eu aussi des rapports avec d'autres personnages illustres de son époque. Peut-être ses pérégrinations et ses relations furent-elles plus nombreuses que ce que nous indique la *razos* provençale.

Giulio BERTONI.

IV

CAPIOTO ET L'HAUSANO

Pastorale limousine du XVII[e] siècle,

d'après le ms. 1531 *de la Bibl. munic. de Bordeaux.*

1.

L'érudit D[r] J.-B. Noulet (de Toulouse), l'auteur de l'*Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi aux XVI[e] et XVII[e] siècles,* publié en 1859, parle en ces termes de la Pastorale limousine qui va nous occuper :

(P. 169). Nous avons en patois limousin une sorte de comédie en cinq actes intitulée : *Capiote ou Pastorale limousine.* Cette pièce, composée à la fin du XVII[e] siècle[1], eut encore une édition au commencement du XVIII[e][2]. Elle fut attribuée à Cortète de Prades[3] par Beau-

[1] Plus probablement vers le milieu de ce siècle, comme nous l'indiquons plus loin.

[2] Dans l'appendice de la page 231-232, M. Noulet cite en réalité trois éditions : l'une à Bordeaux chez Delpech, sans date, probablement de 1684; la seconde à Agen, de 1700, inconnue de Brunet; la troisième à Limoges, chez Gabriel Farne, s. date. — Ajoutons que Gabriel Farne exerça son art à Limoges de 1686 à 1708.

[3] François de Cortète, seigneur de Cambes et de Prades, poète patoisant de l'Agenais, florissait à la fin du XVII[e] siècle.

champ[1] dans ses *Recherches sur les théâtres*, et cette opinion a prévalu. Nous la croyons erronée : *Capiote* s'éloigne tellement par l'idiome, par le canevas, par le style, par le ton, des œuvres de Cortète, que tout y est disparate et en complète opposition. Tandis, en effet, que la distinction et la retenue, au double point de vue des convenances morales et de la manière, étaient le propre du seigneur de Prades, l'auteur de *Capiote* n'a ni l'une ni l'autre de ces qualités : sa pièce sans intrigue est conduite au hasard, offrant continuellement des surcharges obscènes, crues, messéantes. Au reste, le tout est si pauvrement versifié et rimé, que l'on ne peut l'attribuer à un poète d'élite, quel qu'il soit.

L'auteur inconnu a placé, en tête de la troisième édition, un avertissement au lecteur où il dit, sans plus de façon, « que sa pièce est parfaitement bonne et qu'il souhaite qu'elle ait la même réussite qu'elle a eue ci-devant, le souhait qu'il forme n'étant que par rapport à l'inclination qu'il a de contribuer, en quelque manière, à divertir ceux qui se donneront la peine de le lire. »

Avouons que *Capiote* était tout à fait dans le goût de l'époque, fixé par les auteurs français, témoignant si peu de respect pour la décence parlée, ce qui peut atténuer jusqu'à un certain point les reproches que mérite notre anonyme. Telle qu'elle est, sa Pastorale, si pastorale il y a, ne peut aujourd'hui nous inspirer qu'un profond dégoût, les licences qui s'y font fréquemment remarquer n'étant jamais même amoindries par un talent qui aurait su se faire valoir.

Nous n'aurons donc pas à nous appesantir sur l'analyse de cette comédie ; qu'il nous suffise de dire, pour faire comprendre ce que nous en reproduirons, que deux vieux soldats, deux paysans, deux forgerons de village, Capiote amoureux, et la famille de sa maîtresse, avec valet et servante, et le notaire, sont les personnages mis en jeu. Tout ce monde est d'accord pour vouloir le mariage de Capiote et de Hauzane; on se demande donc à quoi bon tant d'acteurs, sinon à allonger démesurément, nous ne disons pas l'intrigue, il n'y en a point, mais la pièce.

Suit la reproduction d'une scène, p. 170 *à* 172 :

Si ma fille lou veau, et qu'eou vailhe ma fille
Quante per mon regard quoy chauze fort facile

. . . .

[1] Godard de Beauchamps, dont les *Rech. sur les th. de France* parurent en 1735.

Nous avons signalé l'erreur principale où est tombé le Dr Noulet lorsqu'il attribue cette pièce à la fin du XVIIe siècle, en se fondant uniquement sur la date de la première édition. Par contre, notre auteur a le mérite d'enlever à Cortète la paternité qu'on lui attribuait indûment. Si Noulet, au lieu de disserter sur l'une des éditions imprimées, s'était enquis du manuscrit de cette Pastorale, il eût davantage avancé la question, comme nous le verrons tout à l'heure.

2.

Quelques années plus tard, vers 1866-67, un historien bordelais bien connu, Jules Delpit, projetait une édition de notre Pastorale et présentait à la Société des bibliophiles de Guyenne, sur un manuscrit dont il était possesseur, un rapport que nous jugeons utile de publier ici, malgré la forme défectueuse sous laquelle il nous est parvenu :

La pièce dont je vais vous entretenir paraît inédite [1]. Elle remonte au commencement du règne de Louis XIII [2], et le manuscrit que nous possédons [3] pourrait être l'original, car on y remarque plusieurs

[1] Erreur grave, comme nous le rappelons plus haut. D'ailleurs, M. J. Delpit a écrit en interligne cinq noms : Brunet, Noulet, Ardant (à l'encre), Burgaud des Marets, Brunet à Payen (au crayon), qu'il se réservait sans doute de consulter et qui l'eussent vite tiré de son erreur. Je n'ai pas à identifier Gustave Brunet ni le Dr Noulet. Le troisième est probablement Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, † 1867. Burgaud des Marets est un auteur patoisant de la Saintonge, qui florissait de 1849 à 1864. (Voir Lorenz, *Catal. gén. de la libr. franc.,* I (1867).)

[2] Ou plutôt à la fin de ce règne, comme nous le disons plus loin.

[3] Ce manuscrit appartient aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (no 1531), a laquelle il a été donné par M. Jules Delpit. C'est un cahier in-8o, de 35+2 feuillets papier, d'une bonne écriture du XVIIe siècle. Il fait partie d'un dossier comprenant, outre ce manuscrit, une copie moderne qui en fut faite pour le compte de M. Delpit, et enfin le brouillon du rapport que nous reproduisons. Ce brouillon n'est point signé, mais l'écriture est de M. Delpit sans conteste possible. Quant à la date approximative du ms., elle est fournie par l'allusion à la guerre de 1866 et par la proposition finale. — A noter que les cinq premiers feuillets (sur quarante-quatre) de la copie sont de la main de Jules Delpit; ils portent en marge et dans les interlignes des additions et des corrections au texte du manuscrit. D'où proviennent ces additions ? Probablement de l'une des trois éditions connues.

ratures qui ne paraissent pas toujours destinées à réparer les distractions d'un copiste.

L'auteur y fait usage d'une orthographe qui essaye de ne tenir compte que du son des mots sans se préoccuper de leur étymologie, et, sous ce rapport, cette pièce présente un intérêt de plus. Presque jamais l'auteur n'emploie l'*s* au pluriel ni au singulier à la fin des mots, où elle ne doit pas être prononcée; il écrit *bra, pa, ca,* pour bras, pas, cas, etc. Malheureusement l'habitude d'une autre orthographe lui fait souvent perdre de vue la règle qu'il s'est imposée, et son orthographe ressemble souvent, sans qu'il l'ait voulu, au langage d'un de ses personnages qu'il a fait exprès parler une langue mélangée de français et de limousin.

Du reste, le vers est facile; il marche avec aisance et sans chevilles vers une rime toujours exacte et souvent heureuse. La césure est soigneusement observée et même habituellement indiquée par une virgule.

Comme dans toutes nos anciennes pièces, l'action est, pour ainsi dire, nulle; c'est une succession de scènes juxtaposées ou de dialogues divisés en cinq actes pour se conformer à l'usage, mais sans motif.

La pièce commence par un monologue qui sert de prologue, et continue ainsi par une succession de scènes qui finissent et recommencent sans but; le seul mouvement dramatique qui semble annoncé dès le début est ensuite oublié, au point qu'on pourrait supposer qu'il y a une lacune dans le manuscrit.

Un capitaine rodomont, pillard, vantard, etc.[1], assisté de deux confidents qui ressemblent à leur maître, est jaloux d'un forgeron, fier-à-bras bien réel, assisté de deux valets. Cependant les deux rivaux finissent par se rencontrer; le capitaine boit le vin payé par le forgeron; le forgeron donne quelques coups au capitaine, et soudain, sans qu'on sache pourquoi, comme dans la guerre de l'Italie contre l'Autriche[2], le fier-à-bras tombe à genoux devant le battu, qui de son côté promet de favoriser les amours de son antagoniste.

Il y a cependant une apparence d'intention scénique : dans un des monologues qui commencent la pièce[3], la mère de la jeune première raconte, on ne sait pas trop pourquoi, qu'elle a fait casser par l'évêque de Limoges un mariage contracté par sa fille avec un

[1] La Trelio.
[2] Allusion probable à la guerre de 1866.
[3] Acte II, sc. II.

impuissant. Les lecteurs sont ainsi prévenus qu'ils n'auront pas affaire à une bergère genre Florian. Et plus tard, lorsque cet infortuné mari, déguisé en homme d'armes, est pris, dépouillé et interrogé[1], son interrogatoire donne le temps moral (ou immoral), nécessaire à l'ingénue et à son amant, de quitter la scène sans être apperçus (*sic*) pour aller se mettre au lit derrière la décoration.

Nous voici déjà au dénouement, et je vous ai cependant raconté la pièce[2].

Le capitaine et ses camarades, le forgeron et ses compagnons, le père, la mère et leur jeune fille sont venus successivement débiter leurs monologues; puis l'amoureux s'est rencontré avec sa belle, favorisés par les parents; ils ont envoyé chercher du vin; le capitaine le boit, il est battu par l'amoureux, mais les rivaux se réconcilient. Le notaire[3] arrive; pendant qu'il rédige le contrat, on amène un soudar (*sic*) pris à la maraude; il est interrogé, et pendant ce temps les amoureux vont se mettre au lit.

L'action est complètement nulle; mais les dialogues successifs ne manquent pas d'intérêt : l'auteur s'est moins proposé de construire un drame que de peindre les mœurs de son temps, et, sous ce rapport, sa pièce offre plusieurs sortes d'intérêt : intérêt de langage, de style, d'orthographe, d'histoire, de mœurs, de pensée, etc. Quelquefois les tableaux présentés sont d'un réalisme et d'une vérité qui n'est pas sans grâce. Permettez-moi de citer un passage un peu décolleté, mais non pas au delà de ce qu'on trouve dans Molière.

Capiote le forgeron se trouve avec Hauzane, son amoureuse, qu'il vient de faire danser; il s'approche d'elle et, en présence de la mère et des autres acteurs, pour s'assurer si elle sue, il porte la main sur son sein. L'amoureuse le repousse en lui disant [acte II, sc. III][4] :

Qu'avé aqui perdu ?
Vou diria qué iou sey quauquo filio empruntado,
Né sé vou pa conten dé m'avé prou beysado
Ses veny qui toucha ?

C'est le naturel pris sur le fait, et l'on entendrait encore la même réflexion dans nos danses de vendanges.

Du reste, l'auteur ne s'est pas borné à peindre la grossièreté des

[1] Acte V, sc. III, sous le nom de *La Marselo*.
[2] Les mots *déjà* et *cependant* ont été ajoutés au crayon dans l'interligne.
[3] Halary.
[4] L'orthographe adoptée par M. J. Delpit n'est pas tout à fait conforme à celle du manuscrit. Nous la rectifions.

amours au village; il a complété autant qu'il a pu son tableau des mœurs de l'époque. Ainsi, quoique gentilhomme, il n'oublie pas de fronder la noblesse. Écoutez le dialogue d'un vieux paysan avec son gendre :

Suit le dialogue de Rougan avec Capiote, commençant par ces mots :

Veyci dé mus mousur en our muta dé chi...
[*Acte V, sc.* II]

. . . .

Çà et là, il (l'auteur) a décoché beaucoup de traits de ce genre. Au cinquième acte, le premier mari d'Hauzane, devenu homme d'armes et pillard, est pris et interrogé. Cette scène est une véritable gazette rimée où l'auteur, qui déjà a cité le plus qu'il a pu des faits et des noms historiques, donne réellement un bulletin des dernières guerres [1].

Suit une longue citation du cinquième acte, sc. III :

Tueren y tan dé gen coumo y fan d'eyfa...

. . . .

L'auteur semble avoir pris à tâche d'insérer dans ses vers le plus de renseignements historiques possible. Laissez-moi, vous comprendrez pourquoi, vous citer encore cet exemple [acte III, sc. I] :

LATRELIO

Quan iero deu soudar dé mousur Pueyferra,
Vou auria pré plasé tan j'avio y bouno mino !

Il en est de même pour les noms de lieux. Le sieur de La Feuillade prouve, pour ainsi dire à chaque scène, qu'il connaît parfaitement le Limousin.

Il me reste, avant de conclure, à vous entretenir d'un sujet des plus délicats. L'Hauzane, comme toutes les pièces de son époque, est remplie, et vous avez déjà pu vous en appercevoir (*sic*), d'expressions et d'idées qui nous paraissent peu chastes. Cependant, il faut rendre cette justice à l'auteur, il n'emploie jamais les mots techniques que la pruderie moderne a bannis de notre langage ; presque toujours les choses obscènes y sont voilées par des circonlocutions; mais par une compensation malheureuse, arrivé au dénouement, il a divisé, comme nous le faisons encore aujourd'hui, la scène en deux parties : dans l'une les acteurs restent en vue, et dans l'autre l'amoureux et sa maîtresse sont derrière le rideau. Le dialogue qu'ils laissent

[1] Celles de 1621 et 1628, à ce qu'il semble, puisqu'il parle de Soubise.

entendre par les spectateurs est évidemment un dialogue plus que risqué, et lorsque les acteurs reviennent sur la scène pour avaler la soupe à l'oignon, le dialogue est la reproduction exacte des choses qui se disent dans ces cérémonies indécentes qui ont tant amusé nos pères. Est-ce un motif pour en empêcher l'impression? Pour moi, je ne le pense pas. Il faut n'avoir jamais lu les poètes ou les conteurs du moyen âge pour s'offusquer de pareilles licences. Cependant, comme nos publications se font en province, et quoiqu'elles soient destinées à un public spécial, quoique la langue même dans laquelle cette pièce est écrite puisse un peu, comme le latin, braver l'honnêteté, il serait peut-être possible de supprimer, en indiquant la suppression, les dix ou douze vers qui rendent difficile pour nos habitudes la lecture d'une pareille conversation.

Je crois encore que, si cette pièce, qui sera imprimée par nous ou par d'autres, doit faire partie de nos collections, elle devra former un volume à part et attendre un certain laps de temps pour ne pas laisser croire que nous allons publier principalement des pièces de ce genre.

Jules Delpit erre à son tour en considérant cette Pastorale comme inédite et en plaçant sa composition au commencement du règne de Louis XIII. Mais comme il en possède le manuscrit, il a le faible mérite d'avoir pu donner le véritable nom de l'auteur : *lo sieur Lafuliado, gentilhomé limousi.*

3.

Le savant professeur de Montpellier, Camille Chabaneau, a lui aussi parlé de notre Pastorale dans sa notice sur *La langue et la littérature du Limousin* (1892); mais, contrairement à ses habitudes, il en a parlé sur la foi d'autrui, sans avoir vu ni le manuscrit ni aucune des trois éditions parues :

(P. 28) La seconde de ces Pastorales [en dialecte limousin] est anonyme[1]; elle est intitulée « *Capiote,* pastorale limousine », et la scène est à Nontron. On en connaît trois éditions, dont aucune, paraît-il, n'est datée[2]. L'ouvrage aurait été composé, dit-on, vers 1680; les

[1] Le ms. de Bordeaux rectifie cette opinion.
[2] A rectifier par ce qui est dit ci-dessus, p. 208, note 2.

allusions qui s'y rencontrent à des faits historiques de l'an 1621 nous portent à la considérer comme plus ancienne. »

Chabaneau, si bien informé d'ordinaire quand il parle de littérature méridionale, ignore que l'édition d'Agen est de 1700. Il ne sait rien de l'auteur; il a seulement entendu dire que la pièce contient des allusions à des faits historiques de l'année 1621, et il y voit à bon droit un motif suffisant pour la considérer comme plus ancienne que la fin du XVIIe siècle.

4.

Le lecteur sait maintenant jusqu'où nos prédécesseurs ont poussé l'examen des questions préalables que soulève cette curieuse Pastorale du XVIIe siècle. Sans avoir la prétention de les résoudre entièrement, nous croyons pouvoir fournir quelques précisions.

Dans les trois éditions connues, cette pièce est intitulée *Capiote;* dans le manuscrit de Bordeaux, elle est intitulée *l'Hausano.* Puisqu'il s'agit bien incontestablement chaque fois de la même, nous proposons, pour éviter tout malentendu, de l'appeler désormais *Capioto et l'Hausano,* du nom de ses deux principaux personnages, comme on dit *Pierrot et Colombine, Aucassin et Nicolette.*

L'écriture du manuscrit de Bordeaux (que l'on peut, avec M. Delpit, considérer comme original, sinon comme autographe) est celle du milieu du XVIIe siècle. J'ai sur ce point l'adhésion de mon confrère, M. Jean de Maupassant, sous-conservateur de la bibliothèque. La pièce aurait donc été écrite dix ou quinze ans après les guerres civiles de 1621-28, auxquelles elle fait si clairement allusion. La date tardive de la première édition (1684, si Brunet voit juste) s'expliquerait par le fait que l'auteur aurait gardé sa pièce en portefeuille par des scrupules de convenance, analogues à ceux qui firent supprimer son nom sur chacune des trois éditions posthumes que nous connaissons.

Cet auteur, nous en savons aujourd'hui le nom, grâce au manuscrit de Bordeaux; mais son identité reste profondément

obscure. Le nom de Lafeuillade ou La Feuillade est si fréquent en Limousin [1], qu'il est malaisé de se prononcer à cet égard en toute sûreté.

La scène où se joue cette Pastorale est en Limousin, à Nontron. C'est peut-être de ce côté qu'il conviendrait de rechercher la trace de l'auteur. Si on l'y trouve, bien que Nontron fît alors partie du diocèse et de la vicomté de Limoges et que la pièce soit écrite dans le plus pur dialecte limousin, on peut s'attendre à ce que les Périgourdins en disputent l'honneur aux Limousins, sous prétexte que Nontron et le Nontronais faisaient alors partie de la sénéchaussée du Périgord.

Un détail intéressant qu'ont omis Noulet, Delpit et Chabaneau, c'est que cette Pastorale, d'environ mille huit cents vers, ne comporte pas moins de treize personnages, encore que l'action soit très faible. En voici l'énumération [2] :

L'Hausano del sieur Lafuliado, gentilhome limousi.

Lus acteurs.

Rougan, pero d'Hausano.	Rougean, pay d'Hauzane.
Marguerito, mero d'Hausano.	Marguarite, may d'[Hauzane].
Hausano	. . . .
Capioto, amourou d'Hausano.	Servitou d'Hauzano.
Piatou Loubujo } garçous dé Capioto.	[Piatou], falgeyrou. Lombuge, falgeyrou.
La Trelio, rival dé Capioto.	Latreilhe, viey soudar.
Boutin Birouneu } garçous dé La Trelio.	Riche paisant.
Marion, chamberiero dé Marguerito.	Servante de Rougean.
Froudet, bergié.	Frondet, veylet de Rougean.
La Marselo, soudar.	Lamarzelle, soudar qui vouleren.
Et Halary, noutary.	. . . .
La sceno ey en Lemousy.	La scène ez à Nountron.

M. Clément-Simon possédait un exemplaire imprimé de cette pièce et méditait, paraît-il [3], d'en donner une réédition. Il est

[1] Notons cependant qu'il y avait un petit fief de ce nom du côté de Brive (Corrèze).

[2] Dans la première colonne nous reproduisons les indications du manuscrit original; dans la seconde, celles de M. Jules Delpit, prises sur la copie qu'il a jointe au manuscrit de Bordeaux.

[3] Nous devons ce renseignement à M. Ducourtieux, l'éditeur de Limoges qui a imprimé dans son *Bibliophile limousin* tant d'érudits travaux du regretté M. Clément-Simon.

fâcheux que la mort ne lui ait point laissé le temps de réaliser ce dessein et de montrer, une fois de plus, les grandes qualités de critique et de goût qu'il portait dans ces sortes de travaux. Il est vraisemblable, en raison de ses relations avec Jules Delpit, que l'existence du manuscrit de Bordeaux ne lui était pas inconnue [1].

Ce que Jules Delpit et Clément-Simon n'ont pu faire, un autre voudra sans doute le tenter en reproduisant non point l'une des éditions signalées, mais le manuscrit même. La valeur littéraire de *Capioto et l'Hausano* n'est certainement pas très haute, mais sa valeur historique est incontestable. C'est un des rares documents où nous autres Limousins pouvons prendre idée des mœurs rurales de ce temps. Elles sont loin d'être édifiantes, et je ne croirais pas, pour ma part, utile de les divulguer à nouveau si l'idiome dont se sert l'auteur ne limitait cette divulgation à un petit nombre d'érudits. Comme il n'y a point d'odeurs pour le chimiste, ni de « terres en défens » pour le médecin, ni de secrets pour le confesseur, il n'y a pas non plus d'écrits prohibés pour l'historien.

Alfred Leroux.

[1] A noter que Pierquin de Gembloux ne parle point de *Capiote* dans son *Hist. littér., philol. et bibliogr. des patois* (nouv. édit., 1858).

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Eduard Wechssler. **Das Kulturproblem des Minnesangs.** Band I : Minnesang und Christentum. Halle, 1909, in-8° de xii-504 pages.

Voici un livre qui mérite de retenir l'attention. Le dessein principal de l'auteur, en l'écrivant, a été d'expliquer comment s'est constituée l'idée de l'amour courtois, telle qu'elle a fleuri chez les troubadours et les minnesinger à l'époque des croisades. Dans cette intention, et considérant que toute forme nouvelle de pensée ou d'art doit en partie sa naissance aux formes préexistantes, M. Wechssler a entrepris d'examiner les rapports de l'esprit courtois avec les éléments essentiels de la civilisation antérieure, c'est-à-dire, d'une part, avec l'idéal spirituel et ascétique de l'Église, et, d'autre part, avec l'idéal temporel et guerrier de la Chevalerie. Et l'ensemble de la question sera traité dans deux volumes, le premier intitulé *Minnesang und Christentum,* le second *Minnesang und Rittertum.*

De ces deux volumes, le premier seul a paru. Il se divise en deux parties. Dans la première, qui s'ouvre par deux chapitres sur l'idéal chrétien au temps des croisades (chap. i) et l'idéal courtois à la même époque (chap. ii), l'auteur s'est appliqué à dire ce qu'était au juste la chanson d'amour du poète en service dans une cour. Il montre d'abord quelle était la condition des femmes auxquelles s'adressait la chanson, qu'elles avaient dans le midi de la France une situation plus relevée qu'ailleurs (chap. iii), et qu'elles y recevaient, du moins celles qui étaient de haute naissance, une culture poussée (chap. iv). Il montre aussi quelle était la condition des poètes qui composaient la chanson (chap. v), et quelle était leur formation intellectuelle, la plupart étant des clercs (chap. vi). Et cette double base une fois posée, après avoir expliqué, en outre, comment le mouvement individualiste qui se manifeste dès le temps de la première croisade a favorisé l'éclosion du lyrisme (chap. vii), il peut expliquer quel était l'usage véritable de la chanson d'amour, et que, chanson d'éloge en l'honneur de la

dame (chap. VIII), hommage officiel d'un vassal au service d'une suzeraine (chap. IX), simple fiction et déclaration d'un amour conventionnel (chap. X), elle n'avait d'autre signification, d'autre valeur, qu'un exercice, qu'un jeu de l'imagination.

Dans la seconde partie du livre, M. Wechssler aborde ce qui est, dit-il, le problème véritable de son premier volume : il étudie l'esprit de la chanson courtoise, l'idée de l'amour, qui en est l'âme. Cette idée, il en définit successivement les rapports avec certaines formes de la pensée ou des institutions chrétiennes. Il considère, en différents chapitres, l'amour et le spiritualisme chétien (chap. XI), l'amour et la mystique chrétienne (chap. XII), le respect des femmes et le culte des saints (chap. XIII), l'amour et la charité (chap. XIV), l'amour courtois et l'amour platonicien (Eros) (chap. XV), l'amour et la scolastique (chap. XVI). Et ce que M. Wechssler prétend montrer par son analyse, c'est que l'inspiration des troubadours provençaux et des minnesinger allemands se rattache à la doctrine chrétienne de leur temps, et qu'elle porte la marque de leur formation scolastique. Les chapitres XVII et XVIII, qui terminent le volume, sont consacrés l'un au conflit de l'amour de la femme et de l'amour de Dieu, l'autre à la conciliation de ces deux formes de l'amour dans les chansons de la Vierge en France, et dans les poèmes du « dolce stil nuovo » en Italie.

On éprouve, à la lecture du livre que je viens d'analyser brièvement, une sorte d'inquiétude, d'embarras et de gêne; l'esprit n'en demeure pas satisfait; on en garde l'impression désagréable de quelque chose qui n'est pas clair. Et si j'en cherche les raisons, j'en trouve la principale dans la confusion constante qu'a faite l'auteur entre le point de vue de la philosophie, qui est (pour user d'un terme philosophique) une étude statique des idées, et celui de l'histoire, qui en est une étude dynamique. L'une cherche à établir des rapports logiques; l'autre, faisant intervenir la notion de temps, prétend découvrir les rapports de filiation qui unissent entre elles les idées de différentes époques. Toutes deux sont légitimes; mais il importe de ne pas les mêler. Et c'est pourtant ce qu'a fait M. Wechssler. Je me demande, par exemple, quand il s'agit d'expliquer *historiquement* la formation d'une certaine attitude de la pensée au XIIe siècle, ce que vient faire un parallèle, d'ailleurs bien risqué, entre la situation du monde chrétien au moment des croisades et celle du monde grec après les guerres médiques (voy. p. 104-5) : si un tel rapprochement a une valeur explicative, c'est seulement en tant qu'il favorise l'intelligence *philosophique* de telle pensée ou de tel sentiment. — Et

je pourrais faire plus d'une observation de même nature. Je m'en tiendrai aux deux suivantes, qui suffiront à me faire comprendre. Un chapitre du livre de M. Wechssler est intitulé *Minne und Eros* (chap. xv, p. 356-371). Il s'ouvre par la remarque que toutes les descriptions de l'objet aimé, chez tous les poètes courtois, présentent une singulière uniformité (p. 356) : le fait y est expliqué par le platonisme, et les pages 359-371 sont consacrées à étudier les rapports qu'il y a entre la notion de l'amour chez le philosophe grec et cette même notion dans les chansons du xiie siècle. On peut être surpris de voir, dans le chapitre, l'analyse de la doctrine platonicienne occuper le premier plan ; mais, ce qui est le plus étonnant, c'est que M. Wechssler, qui met un soin complaisant à relever les ressemblances de deux conceptions, ne se soit pas préoccupé davantage de rechercher dans quelle mesure l'une pouvait tirer son origine de l'autre. En dix-neuf lignes, il explique que Platon, sauf quelques exceptions, n'a pas été connu directement du moyen âge, mais que les éléments de sa doctrine ont été transmis par les Pères de l'Église, qui lui avaient fait de larges emprunts. La difficulté historique ne se trouve pas résolue. Ce qui m'aurait intéressé, ce n'est pas de savoir ce qu'il y a de commun entre la philosophie platonicienne et la doctrine de l'amour courtois, mais, à supposer que celle-ci doive quelque chose à la première, de savoir avec précision comment, par quels intermédiaires, sous quelle forme, à quel moment, et pourquoi alors, les poètes courtois ont subi l'influence d'un philosophe grec mort quatre siècles avant la naissance du Christ. — Et voici encore une seconde et brève observation. C'était une excellente idée de consacrer un chapitre aux rapports de la notion courtoise de l'amour et de la scolastique : M. Wechssler l'a fait (chap. xvi) ; mais pourquoi s'en est-il tenu à des rapprochements d'idées, à des analogies globales, à une analyse philosophique? pourquoi n'a-t-il pas montré de quelle façon, dans quelles circonstances, sous l'action de quelles causes prochaines, la doctrine scolastique est passée dans la poésie? pourquoi n'a-t-il pas distingué des époques? Il est permis de le dire : il y avait là des faits de très grande importance à signaler.

Ainsi la philosophie fait oublier l'histoire. Les ayant confondues, M. Wechssler a l'air d'interpréter, non d'exprimer la réalité ; et son livre se présente comme une construction, brillante à la vérité, mais enfin une construction. — Le défaut apparaît dès les deux premiers chapitres, qui sont de magnifiques propylées, mais d'un luxe superflu, et qui ne sont pas d'une utilité immédiate pour la solution

du problème que s'est posé M. Wechssler. Et comme s'il fallait qu'il s'aggravât sur la fin, le livre s'achève, non plus sur un développement inutile, mais, ce qui compte davantage, sur une fausse symétrie. Les deux derniers chapitres s'intitulent, en effet, *Der Widerstreit zwischen Frauenminne und Gottesminne* et *Der Ausgleich zwischen Frauenminne und Gottesminne*. Or le parallélisme indiqué par ces deux titres est purement formel et verbal : il n'existe point entre les faits que contiennent les deux chapitres. Car, si on y regarde d'un peu près, dans le premier, il s'agit surtout de l'amour comme principe directeur, comme force morale, qui pousse l'homme vers un objet donné, tandis que dans le second, il s'agit surtout de la forme revêtue par le sentiment, et il n'est pas question, à proprement parler, de l'accord de deux amours, mais des ressemblances d'aspect qu'ils finissent par prendre. — On le voit par ce dernier exemple, construction n'implique pas rigueur logique; et l'ouvrage de M. Wechssler offre, plutôt que le développement fortement articulé d'une thèse ou la continuité d'une étude historique, une série de points de vue, d'aperçus, souvent ingénieux, parfois un peu aventureux, et qui ne sont pas toujours étroitement liés entre eux, ni subordonnés assez strictement au propos principal du livre. Leur lien, on le devine plutôt qu'on ne le voit; et en le dissimulant, on ne sait pas si l'auteur a usé de coquetterie littéraire ou s'il a dû s'incliner devant les difficultés d'un sujet peu commode à organiser.

Je me rends bien compte que mes réserves sur le livre de M. Wechssler, si elles sont fondées, vont assez loin. Mais néanmoins, je crois un tel travail tout à fait respectable. Il soulèvera de nombreuses critiques; et pour ma part j'aurais beaucoup à dire touchant non seulement la méthode, mais la doctrine, c'est-à-dire touchant la valeur de certaines observations, de certaines explications et de certaines preuves : ce ne sera pas une raison pour qu'il soit mauvais. Il faut louer M. Wechssler d'avoir conçu une œuvre de vaste envergure, qui, à tout le moins et indépendamment des résultats, suppose un réel effort de pensée. Sa culture, son information sur l'histoire des idées et des systèmes, donnent de la distinction à ce qu'il écrit; son horizon est large, et il aime à se donner de l'air : il tient de l'explorateur plutôt que du mineur. Son goût et sa faculté de généraliser, sa manière de considérer, dans le sujet qu'il traite, moins les initiatives individuelles que les grands mouvements sociaux, révèlent une hardiesse, une personnalité, qui, de quelque façon qu'on les juge, ne peuvent laisser indifférent.

Edmond FARAL.

V. Crescini. **Canzone francese d'un trovatore provenzale.** Padoue, 1910; in-8° de 43 pages. (Extrait des *Atti e Memorie* de l'Acad. des sciences, lettres et arts de Padoue, t. XXVI.)

M. Crescini est le premier à faire remarquer que la chanson *Quan vei reverdir les jardis* de Gaucelm Faydit est en français; il en donne une édition critique et un commentaire détaillé, auquel il joint de précieuses remarques sur les chansons de croisade de Faydit, sur les échanges poétiques entre la France du Nord et celle du Midi, et enfin sur le célèbre passage d'une chronique normande, déjà étudié par M. P. Meyer[1], qui nous rapporte, dans son texte original, un curieux propos d'Éléonore de Guyenne. Comme dans tout ce qu'écrit M. Crescini sur la poésie provençale, il y a dans cette savante dissertation beaucoup d'observations curieuses et nouvelles; mais je ne crois pas que l'auteur ait réussi à y démontrer sa thèse principale, à savoir qu'il y aurait dans cette chanson une allusion à Boniface de Montferrat; cette allusion serait fort inattendue au milieu d'une banale description de printemps, et l'hypothèse se fonde uniquement sur la restitution très problématique du vers 5 : *e nos atant dont li marchis ;* mais, outre que *marchis* n'est que dans le plus mauvais des trois manuscrits (les deux autres, *C R*, ont *margis*), tous sont d'accord pour donner un verbe et un article au pluriel; j'avoue au reste que je n'arrive pas à restituer le substantif, qui a manifestement été estropié par les trois manuscrits[2]. Je crois que M. Crescini a tort aussi d'attribuer à l'auteur quelques exemples d'un barbarisme fréquent dans les textes poitevins et qui consiste à substituer, à la finale, *ier* à *-er*, dans des mots où le provençal présentait *-ar* (*chantier, pensier,* etc.). Ces formes, au reste absentes du manuscrit *V*, ne sont pas attestées par la rime, qui exige au contraire des finales en *é* pur. — Je n'accepte pas non plus la restitution proposée pour la strophe II : « La belle, disait le poète, m'a envoyé outre mer, chassé de son pays et fait aller si loin que je n'ai pas ici requis son amour; et c'est pourquoi il faut que je retourne auprès d'elle. » Le plus ou moins d'éloignement ne fait rien à l'affaire, et la conclusion ne s'impose pas. M. Crescini a ici tenu trop de compte des leçons du manuscrit *V*,

[1] *Notices et Extraits des manuscrits,* XXXII, II, p. 68-70.

[2] On pourrait songer à *mauvis,* la mention de cet oiseau étant fréquente dans les descriptions de ce genre; le mot, inconnu au provençal, a pu embarrasser les scribes méridionaux.

qu'il a presque partout, et avec raison, écartées ; voici le texte des deux autres manuscrits, que j'ai soigneusement collationnés[1] ·

C

La biele de qui son amis
ma fait passier desai lamier
3 em desaizinet men pays
pero tan luenh nos fai aler
que samor no nay sai requis
6 por qual vis m'est os retornier
quen tel daime pauzet mon cuer
don muer e viu et viu e muer.

R

La bele de cui soi amis
ma fait passer de sa lamier
ez (e *tildé*) desaizinet mon pays
por ora (o, a *tildés*) luenh nos fai [aler
que samor no (*tilde*) a sa requis
por cal vis mest os retornier
quen tel darney.

La restitution suivante me paraît s'imposer (j'emploie la graphie courante du francien) :

La bele de cui sui amis
M'a fait passer de ça la mer
E dessaisoné[2] mon païs,
Mais tant loin ne me fait (*ou* a fait) aler
Que s'amours ne m'ait ça requis ;
Pour ce a li m'estuet retorner,
Qu'en tel dame ai posé mon cuer
Dont muer et vif et vif e muer[3].

A. JEANROY.

Henri COURTEAULT. **Le Bourg-Saint-Andéol.** *Essai sur la constitution et l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge. Introduction à l'histoire de la maison de Nicolay, rédigée et publiée sous les auspices de M. le marquis de Nicolay et d'après les documents recueillis par M. A. de Boislisle.* Paris, Champion, 1909; 1 vol. in-4° de XXIV-287 pages et 6 planches.

Le livre de M. Courteault est un exemple remarquable de tout le parti que l'historien peut tirer du dépouillement des registres de

[1] Le ms. *V* a fortement provençalisé le texte, remanié en maint endroit. Les ms. *C* et *R* se sont tenus beaucoup plus près de leurs originaux respectifs, dont ils ont conservé des traits caractéristiques : l'original de *C* devait être picard ou wallon (*biele, men, humilitiet,* etc.), celui de *R* lorrain ou bourguignon (*pozei, bontey,* etc.).

[2] Pour le sens de *dessaisoner,* cf. Godefroy, S. v°.

[3] M. Crescini, reprenant le sujet dans une récente dissertation (*Per la canzone di Gaucelm Faidit,* dans *Atti del R. Istituto veneto,* tome LXX,

notaires. L'auteur a utilisé les archives communales du Bourg-Saint-Andéol ; mais sa principale source a été les 203 registres de notaires conservés aujourd'hui dans les archives de M. de Nicolay.

Cette documentation presque exclusivement notariale présente assurément des dangers. Si, en effet, les recueils d'actes privés sont le champ tout indiqué des recherches généalogiques, il est quelque peu abusif de les donner comme base essentielle à une étude de services publics [1]. Mais M. Courteault n'est pas responsable de la prédominance qu'a prise dans son livre l'investigation des sources notariales sur la documentation municipale. Ce manque d'équilibre doit être imputé à l'absence de registres consulaires pour la période antérieure au XVIIe siècle. Il est peu de villes vivaroises qui, à l'exemple de Largentière, puissent produire des registres de délibérations remontant à l'année 1541 [2], tant il est vrai que les guerres de religion n'ont laissé subsister que bien peu de chose des monuments du passé.

A propos de la disparition des registres consulaires du Bourg, dont le plus ancien remontait jusqu'en 1543, M. Courteault déplore que cette perte nous ait privés « d'un précieux instrument pour l'étude de la langue vulgaire ». Par langue vulgaire, M. Courteault veut sans doute parler de vieux français, puisqu'il ajoute un peu plus bas qu'à partir de 1533 le français devint au Bourg-Saint-Andéol la langue officielle des actes (p. 221). Les sources qui permettent d'étudier le français ancien sont par ailleurs assez nombreuses pour qu'il n'y ait pas lieu de se lamenter outre mesure sur la perte des premières délibérations du Bourg. Combien plus regrettable serait cette lacune pour les philologues, si ces délibérations avaient été rédigées en provençal ! Mais, chose curieuse, le provençal n'a été que très rarement, en Vivarais, la langue des actes, soit publics, soit privés. Que l'on examine les actes municipaux de Tournon ou ceux de Largentière, on constate qu'avant 1533 l'emploi du latin est général. M. Courteault signale pourtant quelques notes d'affaires privées écrites en langue du pays dans

p. 267-88), renonce à l'hypothèse qui faisait le principal objet de son premier article, revient sur la question des rapports poétiques entre troubadours et trouvères et publie un jeu parti (Raynaud, 1187) échangé entre un certain André et un roi d'Aragon, qui ne saurait être que Pierre II ; une allusion au récent mariage de celui-ci permet de situer la pièce en 1204.

[1] Nous n'ignorons pas que les notaires étaient souvent appelés à dresser les actes des seigneurs, des prélats, des communes ; mais, malgré tout, la grande majorité des actes qu'ils avaient à rédiger étaient des actes privés.

[2] Le plus ancien des registres de délibérations de Tournon conservés aujourd'hui aux Archives de l'Ardèche est de l'année 1566.

un registre des premières années du xvi[e] siècle venant du notaire R. Verchanti (p. 219).

Malgré l'insuffisance de sources consulaires, le livre de M. C. n'en reste pas moins un tableau presque complet de l'existence médiévale de la petite cité bourguésane. Après quelques pages sur la fondation de la ville, l'auteur nous promène à travers son territoire; puis, nous ramenant à l'intérieur de l'enceinte, il nous en décrit les églises, les couvents, les écoles. Il examine ensuite les différentes institutions urbaines : œuvres charitables, gouvernement coseigneurial, organisation judiciaire, administration municipale proprement dite, impôts et péages, biens communaux, classes sociales, grandes familles, notaires, police, mœurs, usages, commerce, industrie, agriculture.

Tel est, sommairement résumé, le contenu du livre de M. Courteault. Le lecteur vivarois en trouvera une analyse beaucoup plus détaillée au tome XVIII (1910) de la *Revue du Vivarais*, p. 193-211[1].

Dans l'étude des modes de possession, il nous semble que les distinctions établies par M. Courteault entre certains genres de tenures sont un peu trop subtiles (p. 91). La caractéristique du franc fief, c'est-à-dire du fonds exempt de toute redevance et de toute prestation, celle du fief non franc, fonds de terre assujetti à l'albergue seulement, sont assurément assez évidentes. Mais était-il absolument nécessaire de distinguer une classe de feudataires roturiers afin d'y ranger les tenanciers astreints au payement d'un cens annuel?

N'aurait-il pas été plus simple de les assimiler aux tenanciers censitaires? On comprend à la rigueur que le fief soit franc ou non de prestations ou services, qui sont, généralement d'ailleurs, de caractère noble. Mais si le fief est soumis à des redevances et prestations roturières et si, d'autre part, il ne comporte pas de vassalité, ce n'est plus un fief, c'est une censive. Il nous paraît également que M. Courteault s'exagère la différence entre le bail à cens et le bail emphytéotique. Ce que les actes méridionaux désignent sous les diverses appellations de nouvel acapt ou d'emphytéose perpétuelle n'est le plus souvent qu'un renouvellement de bail à cens ou de bail à portion de fruit. A côté du bail à cens et de l'emphytéose, M. Courteault signale encore le bail à location perpétuelle. Dans la réalité, tous ces modes de tenures se confondent et s'équivalent. M. Courteault est bien obligé de constater lui-même, un peu plus bas (p. 92), que les for-

[1] A. L[e] S[ourd], *Le Bourg-Saint-Andéol au moyen âge (d'après une publication récente)*.

mules de ces baux sont souvent mélangées dans les actes. Si elles sont mélangées, c'est qu'elles sont tenues pour synonymes[1]. — P. 128, M. Courteault a donné une traduction un peu vague du mot *guidagium*. Le guidage n'est autre chose qu'un sauf-conduit, qui comporte dans certains cas l'octroi d'une escorte, chargée tout autant de protéger que de *guider*.

Ces critiques de détail adressées au livre de M. Courteault ne diminuent en rien la valeur de l'ensemble. L'œuvre de M. Courteault est solidement construite et artistement éditée. Il serait exagéré de lui faire grief des lacunes existant dans nos archives publiques vivaroises. Comme compensation, les archives notariales lui offraient une riche moisson de documents. Force lui était donc, s'il voulait mener à bonne fin son étude sur les institutions médiévales du Bourg, de se résigner à l'utilisation presque exclusive d'actes privés, et, somme toute, il est juste de reconnaître qu'il était difficile d'en faire meilleur emploi.

Jean Régné.

Claude Faure. **Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIIIe au XVe siècle** (1229-1417). Paris, Champion; Avignon, Roumanille, 1909; in-8° de 230 pages. (*Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange*, III.)

Cette intéressante étude, qui précise d'une façon minutieuse nos connaissances sur le Comtat médiéval et sur les origines de la domination pontificale, est fondée sur les comptes annuels du trésorier du Comtat Venaissin, que l'auteur, membre autrefois de l'École de Rome, aujourd'hui archiviste de la Drôme, a pu aisément consulter et dépouiller au Vatican et à Avignon. Il donne la liste importante et rassurante de ceux qu'il a utilisés. Il faut y joindre des bulles pontificales, des lettres du camérier et divers comptes de la chambre apostolique. La description de ces sources d'archives et la bibliographie des sources imprimées qui paraît complète forment l'introduction très serrée du livre. C'est, à vrai dire, une seconde introduction que le

[1] M. J.-A. Brutails, dans son *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge,* Paris, 1891, in-8°, n'a pas été dupe de cette multiplicité apparente de tenures roturières.

premier chapitre, qui raconte succinctement, en douze pages, l'histoire du Comtat depuis son acquisition par l'Église (au traité de Paris de 1229), jusqu'à sa restitution par Philippe III au pape Grégoire X, c'est-à-dire sous la seconde période de domination de Raymond VII jusqu'en 1249 et d'Alphonse de Poitiers, dont l'administration financière et judiciaire, confiée à un sénéchal, est brièvement exposée. L'auteur a soin d'indiquer les réclamations infructueuses de Cécile des Baux, comtesse de Savoie, quand les commissaires du pape viennent prendre possession du pays : réclamations intéressantes moins pour la maison des Baux que pour la couronne de Savoie. C'est au chap. III (p. 33) que l'auteur aborde son véritable sujet. Un excellent chapitre de géographie historique montre d'abord comment s'est formé territorialement le Comtat Venaissin ; quelle est l'étendue du domaine toulousain en 1253 ; comment le pape acquiert les domaines des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Valréas, de Carpentras, de Visan, de Pont-de-Sorgues ; dans quel conflit avec le dauphin du Viennois l'engagent ses prétentions sur Saint-Maurice, Bouchet, Cairanne, Villedieu et Guillon ; comment Benoît XII étend son pouvoir jusque sur Montélimar. Cette politique acharnée d'agrandissements territoriaux explique le manque d'unité du territoire pontifical; son état reste chaotique et inorganique, avec des enclaves comme celle de Valréas en plein territoire français. Les papes se sont moins souciés de former une unité domaniale géographique que d'étendre un champ de revenus. Trois chapitres sont consacrés au tableau de l'administration pontificale. Le chef en est, à l'époque des papes d'Avignon et du schisme, le recteur, qui réunit les pouvoirs judiciaires et administratifs, la direction des affaires militaires et des travaux publics ; il a pour auxiliaires le vice-recteur, le sénéchal, le viguier général. L'importance de sa fonction est diminuée par la création du vicaire général ou temporel dans le Comtat Venaissin et la ville d'Avignon, et encore plus par celle du légat. La justice est une de ses attributions essentielles. Le pape Benoît XII divise le Comtat en trois judicatures : Carpentras, l'Isle et Valréas, dont les juges sont renouvelés chaque année. Le tableau de la juridiction criminelle est très fouillé ; l'auteur insiste sur la révolution fiscale qui substitue des amendes pécuniaires aux peines corporelles pour plusieurs délits graves : vol, fausse monnaie, blasphème, coups et blessures, concubinage, adultère. Ce goût de la fiscalité est caractéristique de la papauté avignonaise, et il est naturel que les pontifes l'aient appliqué à leur domaine immédiat. L'administration financière y est admirable d'organisation. Au recteur, Jean XXII,

le pape banquier, ajoute un trésorier et des clavaires, destinés à percevoir les recettes : arrérages et revenus de la juridiction, revenus généraux (souvent donnés en adjudication à des fermiers juifs ou lombards), droits de sceau (scel aux contrats, sceau du rectorat, sceau de la cour de Carpentras). Les dépenses ordinaires comprennent les gages du personnel administratif, les frais de bureau et de voyages du trésorier, l'entretien des édifices civils et militaires; l'excédent est versé à la chambre apostolique et au collège des cardinaux et non pas employé au progrès économique du Comtat. Ajoutons les finances extraordinaires, les tailles levées pour les guerres (1355, 1358, 1362, 1375, sous Clément VII, 1392) : tout l'argent du Comtat est ainsi drainé vers la cour pontificale. Après un siècle de cette mise en coupes réglées, analogue à l'administration de l'Amérique par les Espagnols, le Venaissin est complètement ruiné.

Cette administration rapace et coûteuse n'assure pas même la sécurité au Comtat, malgré quelques améliorations qu'y introduisent Jean XXII et Benoît XII. Les malheurs fondent sur le Comtat devenu terre d'église : c'est d'abord la grande peste de 1348, puis le passage de l'archiprêtre Arnaud de Cervole, des grandes compagnies qui prennent Pont-Saint-Esprit, puis de Duguesclin, des routiers bretons en 1375, enfin de ce Raymond de Turenne, dont le nom a donné naissance à un proverbe populaire. Le schisme met au comble la « désolation » du Comtat : Alexandre V et Benoît XIII s'y disputent l'obédience; série de troubles et émeutes à Carpentras, Pont-de-Sorgues, Saint-Saturnin, Richerenches. Comme dans le domaine latin du Saint-Siège, on voit apparaître dans le Comtat des tyrans locaux : il faut guerroyer pour enlever Malaucène aux héritiers de Bernardon de Serres. C'est grâce à l'énergie et à la promptitude du camérier François de Conzié que l'autorité du pape s'y rétablit. D'après les suppliques publiées par Denifle, la misère était encore grande dans le Venaissin pendant la première moitié du XVe siècle.

La condition du Venaissin sous le pontificat d'Avignon a donc été médiocre et souvent mauvaise, tant du fait des institutions que du fait des événements.

Les soixante dernières pages du livre sont remplies par d'utiles tableaux : 1° état territorial du Comtat en 1319, d'après le compte de la taille levée pour l'achat de Valréas (nomenclature française et latine des villes classées par vigueries); 2° catalogue du personnel administratif du comtat (recteurs, vice-recteurs, régents, lieutenants du recteur, trésoriers, procureurs du comté, procureurs en cour de

Rome, juges-mages, juges des causes majeures (criminels), juges des appellations, juges de Carpentras, de l'Isle, de Valréas) avec renvois aux sources et notes bio-bibliographiques, et par un choix intéressant de pièces justificatives de 1274 (protestation de Cécile des Baux) jusqu'en 1417.

Par l'abondante et précise érudition dont il témoigne, par la valeur des critiques et le choix des sources citées, par la juste et inflexible discrimination des traditions légendaires locales, le livre de M. Claude Faure est une contribution des plus utiles à l'histoire du Comtat, et un instrument de travail indispensable aux futurs historiens. Il fait grand honneur à son jeune auteur et à la collection qui l'a accueilli.

L.-G. Pélissier.

J. Sahuc. **Un ami de Port-Royal.** *Messire Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons (1633-1665-1713).* Paris, E. Lechevalier, 1909; in-8° de 332 pages.

M. J. Sahuc, qui a déjà consacré plusieurs monographies estimables au diocèse de Saint-Pons, a publié, en 1909, une étude documentée sur l'un de ses évêques : Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard. Ce prélat est une des plus éminentes figures de l'épiscopat français au xviie siècle. A l'heure où le haut clergé était trop disposé à subir aveuglément l'action de l'esprit de cour, grand niveleur de caractères et suborneur de consciences, l'évêque de Saint-Pons, comme ses illustres amis Pavillon et Caulet, fut un modèle de stricte observance évangélique : dur aux puissants comme à lui-même, ami des humbles, et, par-dessus tout, invinciblement hostile aux erreurs du siècle.

Par le contraste de leur intransigeance avec la frivolité déconcertante de leurs contemporains, par le spectacle de leur austérité en conflit brutal avec la corruption ambiante, par la fougue de leur apostolat en lutte ouverte contre l'inertie d'une foi relâchée qui glisse au libertinage, de tels hommes semblent fouler à plaisir la société dans laquelle ils se meuvent. Aussi ne peut-on s'étonner de trouver leur empreinte sur tous les événements considérables de leur époque.

Né très probablement au château de Montgaillard, dans le diocèse de Lectoure, Pierre-Jean-François avait à peine cinq ans lorsque son

père fut décapité pour avoir rendu la place de Brême. Après un court séjour chez son grand oncle Anne de Murviel, évêque de Montauban, le jeune orphelin se rendit à Paris et entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il y prit les ordres et en sortit en 1653 pour aller auprès de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. A l'école de ce milieu austère, l'abbé de Montgaillard contracta des habitudes de rigorisme qui ne firent que s'accentuer par la suite et qui dominèrent toute sa vie. Un peu plus tard, l'éclat de ses études en Sorbonne lui valut l'estime de ses maîtres ainsi que l'honneur d'être délégué, à vingt-sept ans, par la province de Guyenne, à l'assemblée générale du clergé de 1660, dans laquelle on savait qu'il serait agité des questions sérieuses et controversées. Il fit partie de la commission chargée de discuter les moyens de combattre le jansénisme, et rédigea la déclaration doctrinale de la Faculté de Paris touchant « la hiérarchie de l'Église et la souveraineté des princes ».

Nommé à l'évêché de Saint-Pons en 1664, l'abbé de Montgaillard allait passer les quarante-huit années de sa longue carrière épiscopale à se débattre au milieu des controverses théologiques ou morales qui troublèrent la seconde partie du règne de Louis XIV. Avant de parcourir les étapes successives de la vie du prélat, correspondant à l'apparition des divers « errements de conscience » qui, sous les noms de quiétisme, gallicanisme, jansénisme et protestantisme, contribuèrent si puissamment à la déroute de l'esprit religieux en France, M. Sahuc esquisse un tableau de la situation matérielle et morale du diocèse de Saint-Pons au milieu du XVIIe siècle. Pour ma part, j'aurais souhaité que, sur cet objet, son essai fût un peu plus poussé. Il importait beaucoup plus, semble-t-il, aux progrès de l'histoire provinciale, voire même à la gloire de M. de Montgaillard, de caractériser l'œuvre du prélat et de l'administrateur au milieu de ses ouailles que de tenter un exposé, par certains côtés fastidieux, de la répercussion des querelles religieuses du temps sur un ancien docteur de Sorbonne, confiné dans l'exil d'un diocèse lointain et « crotté ». L'erreur, selon moi, de M. Sahuc est d'avoir cru de bonne foi qu'à l'instar de Caulet et de Pavillon, son personnage avait joué un rôle décisif dans l'imbroglio politico-religieux de son époque, alors qu'en réalité son nom seul s'y trouva mêlé. Peut-être, à ce sujet, l'auteur a-t-il subi le prestige de ce caractère puissant et obstiné qui pouvait, à la rigueur, faire illusion, comparé avec ceux des évêques de Pamiers et d'Alet. De ses confrères en apostolat, Montgaillard eut assurément la foi robuste, l'invincible ténacité, l'abnégation totale; mais le singulier génie qui

inspirait Caulet et Pavillon se mue, chez l'évêque de Saint-Pons, en un entêtement d'assez courte vue, et tels des actes de sa carrière pastorale apparaissent à l'analyse comme d'assez chétives boutades. Ajoutez à cela d'irrémédiables travers de caractère qui rendaient l'homme de commerce difficile, même pour ses proches, et la silhouette de M. de Montgaillard se réduit, en définitive, aux proportions médiocres, tout au moins strictement humaines, d'un évêque zélé, mais parfois malheureux, dans l'exercice de son ministère de conciliateur.

M. Sahuc paraît avoir démontré que ce janséniste de mœurs, sinon de doctrine, fut un gallican irréductible. En matière de protestantisme, lorsqu'il s'agissait surtout de répression, l'humanité de M. de Montgaillard le porta souvent à transgresser les ordres royaux, ce qui attira sur sa tête une disgrâce aussi persistante qu'imméritée. Il se consola par la pratique constante de la charité. C'est ici qu'on peut regretter que M. Sahuc ne soit pas entré dans de plus longs développements. Vingt-cinq pages environ sur trois cent trente-deux qu'en comporte l'ouvrage pour énumérer les établissements et les œuvres de toute sorte qui furent créés ou dotés par l'évêque de Saint-Pons, c'est, à coup sûr, trop peu. Peut-être l'auteur a-t-il craint de reproduire sans profit la matière de ses publications antérieures. L'historiographie régionale s'accommode pourtant fort bien de redites de ce genre.

A mon sentiment, le récit des dernières années du prélat est la meilleure partie de l'ouvrage. C'est également la plus neuve. La copieuse correspondance échangée entre M. de Montgaillard et la marquise d'Huxelles nous fait connaître, par le menu, les relations nombreuses et les amitiés solides que l'évêque conserva toute sa vie, soit à la cour, soit en Sorbonne. Malheureusement M. Sahuc procède toujours par courts extraits. Il ne fait que nous laisser deviner le commerce assidu qui ne cessa de subsister entre M. de Saint-Pons et les plus illustres personnages du temps, tels que le cardinal de Noailles, Bossuet, le grand Arnaud, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Rieux et de Montpellier, du côté homme, et, du côté dames : M[me] de Longueville, M[lle] de Vertus, M[me] de Colondres et M[lle] d'Uzès, pour ne citer que les plus connues. La bonté naturelle de M. de Montgaillard s'épanche dans ces lettres en toute simplicité, et le style, bien qu'un peu âpre, ne manque ni de tour ni d'apprêt, en dépit d'un certain archaïsme qui tient évidemment à la rigueur d'esprit de l'ancien logicien de Sorbonne.

La fin de cet homme de caractère indépendant, qui n'avait voulu avoir de complaisance pour personne et qui mécontenta, de parti pris, amis et adversaires, laissa indifférentes les cours de Rome et de Paris. Suivant l'observation de M. Sahuc, « on se hâta de réagir avec énergie, dans le diocèse, contre son esprit et sa mémoire. On n'eut qu'une préoccupation : faire l'oubli et le silence autour de sa tombe. » Et on y était si bien parvenu, qu'il a fallu toute la patiente sagacité de M. Sahuc pour exhumer de la poussière des archives cette originale figure de prélat.

Dans la liste des sources explorées par l'auteur, j'ai vainement cherché le fonds départemental de l'Aude. Cependant, sous la cote B 404, notre dépôt renferme l'historique d'un conflit assez piquant, survenu entre M. de Montgaillard et les auteurs d'un libelle diffamatoire à l'adresse de l'évêque. L'affaire se dénoua en 1685 devant le juge criminel de la sénéchaussée de Carcassonne. Les détails de la procédure ne m'ont pas paru, je l'avoue, concorder exactement avec la réputation de modération et de générosité que M. Sahuc semble disposé à attribuer, sans restriction, à M. de Saint-Pons, dans ses rapports avec ses adversaires. Mais peut-être n'est-ce là qu'une exception propre à confirmer la règle.

Joseph Poux.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Alpes-Maritimes.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes maritimes, tome XXI, 1909.

P. 1-42. J. Combet. Les fêtes révolutionnaires à Nice, 1792-99. [Liste et description. Toutes les fêtes prescrites par les décrets, fêtes patriotiques, politiques, même les fêtes philophiques (Liberté, Jeunesse, Vieillesse, etc.), qui eurent à Paris peu de succès, furent célébrées à Nice avec l'éclat et la gaieté des peuples méridionaux : seules les fêtes décadaires étaient peu suivies.] — P. 43-62. F. Mader. Sur quelques noms de localités des Alpes-Maritimes. [Origine des noms de divers quartiers de Nice, étymologies proposées pour Beaulieu, la Turbie, Menton, Tourrette, Sallagriffon.] — P. 63-70. J. Malausséna. Un prélude de la constitution civile du clergé à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes), 11 avril 1790. [A la mort de leur curé, les habitants de cette localité se réunissent pour procéder à l'élection du successeur ; texte des considérants par lesquels ils justifient cette innovation.] — P. 71-153. G. Doublet. L'ancienne cathédrale de Grasse. [Étude historique et archéologique.] — P. 155-316. H. Moris. L'abbaye de Lérins, son histoire, ses possessions, ses monuments anciens. [Troisième partie de ce très important travail. Histoire militaire : attaque du monastère par les Sarrasins, les Génois ; occupation des îles sous François Ier et Louis XIII par les Espagnols, en 1746 par les Impériaux. Histoire littéraire : l'école de Lérins au ve siècle, écrivains du XIIIe au XVIIe siècle. Étude archéologique avec gravures sur les monuments de l'île Saint-Honorat : monastère, chapelles, inscriptions romaines.] — P. 329-44. Abbé J. Rance-Bourrey. Nouveaux documents sur le passage de Pie VII à Nice en 1809. [Rapport du conseiller de préfecture

remplaçant le préfet au conseiller d'État chargé de la police.] — P. 357-69. Dr BALESTRE. Deux artistes provençaux. Fragonard. La Saint-Val. — P. 371-420. J. COMBET. La société populaire de Nice (2 octobre 1792-18 fructidor an III). [D'après les procès-verbaux de la Société ; organisation, règlement, finances ; son action s'exerce dans tout le département, et elle contribue à la réunion de Nice à la France; propagande républicaine, instruction et éducation du peuple ; affiliations.] — P. 447-58. Table générale des tomes I à XX.

Fr. G.

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. XVIII, 1910.

P. 2-19. A. MAZON. Une page de l'histoire d'Aubenas. [Rôle du colonel d'Ornano à la cour pendant la minorité de Louis XIII.] — P. 20-33. B[ENOIT D']E[NTREVAUX]. Gourdon. [La roche de Gourdon a été certainement occupée par un poste militaire. La tour de Suzon était une « tour signal ». Quelques mots sur le château de Corbières et l'église de Gourdon.] — P. 34-46 et 126-34. E. NICOD. Livre de raison de Daniel de La Croix, chirurgien à Annonay (1598-1648). [A côté de renseignements purement privés, détails très précieux sur les guerres civiles et les mouvements de troupes.] — P. 97-115, 212-27, 275-9, 316-30, 422-6, 472-6, 521-7. A. ROCHE. Essai de bibliographie voultaine. [Suite de cette importante contribution à la bibliographie du Vivarais. Renseignements biographiques très détaillés.] — P. 116-8. E. REYNIER. Émancipation du fils par le père. [Acte du 7 juillet 1692.] — P. 119-25. O. DE FLOSSAC. La vallée du Rhône et les tremblements de terre. [Suite et fin.] — P. 135-41, 187-9. P. GOUY. Les Arabes et les Carlovingiens en Vivarais. [Considérations trop générales. Les références font absolument défaut.] — P. 142. Vivariana. [Contrat campanaire du 3 octobre 1427 entre la communauté de Privas et Thomas Galès, fondeur du Puy.] — P. 145-68, 363-81, 433-48, 529-49. A. MAZON. Une page de l'histoire d'Aubenas, les Ornano et Marie de Montlor. [Sous ce titre, M. A. Le Sourd met en œuvre des documents recueillis par feu M. Mazon relativement à la carrière de Jean-Baptiste d'Ornano, au rôle de François d'Ornano-Mazargues en Vivarais pendant les troubles religieux de 1627-1629. Le mausolée du maréchal d'Ornano, à Aubenas, est l'œuvre d'un Génois. Le dernier chapitre est consacré à l'histoire des enfants d'Ornano-Mazargues, à celle d'Aubenas pendant la Fronde et la révolte de Roure. Il se termine par

quelques mots sur le troisième maréchal d'Ornano, mort en 1663. Cette étude très documentée présente un grand intérêt pour l'histoire générale.] — P. 169-84. Un chercheur. Le vingtain à Boffres. [Publication d'un mémoire intitulé : « Titres et raisons sur lesquelles on établit que le vingtain n'est pas et ne peut être compté au rang des droits féodaux supprimés sans indemnité par les décrets de l'Assemblée nationale. »] — P. 185-6. B[enoit d']E[ntrevaux]. Gourdon. Notes complémentaires. [Analyses d'actes de 1410 à 1547.] — P. 190-1. Vivariana. [Acte de baptême du 26 juin 1766, concernant Andéol Vincent, de Vallon, peut-être l'auteur de l'« Histoire des guerres du Vivarais », parue à Privas en 1817. Lettre du cardinal d'Armagnac du 18 mars 1577.] — P. 193-211. A. L[e] S[ourd]. Le Bourg-Saint-Andéol au moyen âge. [Analyse du livre récent de M. H. Courteault sur Le Bourg.] — P. 228-36. H. de Lestrange. Dom Augustin de Lestrange, abbé de la Trappe. [1754-1826. Extrait de l'« Histoire généalogique de la maison de Lestrange », sous presse.] — P. 237. X. Une mine de débris historiques à Lagorce. [Entre autres pièces, médaille à l'effigie d'Antonin le Pieux.] — P. 241-55. A. Vellot. Notes sur la famille de Flossac [Étude généalogique]. — P. 256-74. C. du Besset. Les habitants de Privas en 1427-28. [Inventaire des minutes d'Antoine de Brion du 27 mars 1427 au 20 mars 1428.] — P. 287. Vivariana. [Lettre de Saint-Martin, député de l'Ardèche au Corps législatif, du 4 pluviôse an VIII.] — P. 289-99. H. Vaschalde. L'abbaye des Chambons et ses dépendances. [Fondé en 1177, ce monastère relevait de l'ordre de Cîteaux réformé. Les biens en furent vendus au profit de la nation, le 19 mai 1790.] — P. 300-3. B[enoit d']E[ntrevaux]. Notes sur une branche de la famille de Fages. [A propos d'une sorte de livret de naissance rédigé par César Defages, caporal à Besançon (1704-1770).] — P. 304-10. Un chercheur. Sentence arbitrale déterminant les limites du mandement de Boffres et de Chalancon, 30 juillet 1317. — P. 337-59. H. de Lestrange. Le château de Boulogne et ses seigneurs. [Étude généalogique et archéologique. Description des ruines intéressante.] — P. 360-2. B[enoit d']E[ntrevaux]. Une mauvaise année (1790). [Publication d'une « Adresse du directoire du département de l'Ardèche à l'Assemblée nationale pour lui demander un fonds d'indemnité sur le trésor public, relativement aux dommages particuliers soufferts dans ce département, du 29 novembre 1790 ».] — P. 385-400. B[enoit d']E[ntrevaux]. Ajoux. [Notice agréable à lire sur les seigneurs, le château et l'église d'Ajoux.] — P. 401-5. Un chercheur. Délibération des États particuliers du Vivarais sur la révolte de Roure à Aubenas, 27 avril 1674. [Cette délibération, ainsi que celle des régents d'Aubenas

du 5 octobre 1670, qui suit, ayant été déjà publiée par M. R. de Vissac (voir sa brochure sur *Anthoine du Roure*), il n'était pas très nécessaire de les insérer l'une et l'autre dans la Revue.] — P. 416-21. B[ENOIT D']E[NTREVAUX]. Les descendants de maître Jacques Comte, notaire royal à Privas sous Louis XIII. [Généalogie des trois descendances.] — P. 449-62. C. DU BESSET. Le chevalier de Chauvins ou la carrière militaire d'un gentilhomme vivarois. [Envoyé au Canada en mai 1756, mort au régiment de la Sarre le 12 août 1778, après une carrière d'officier pauvre.] — P. 463-70. Tournon en 1783. [Reproduction d'une description géographique et historique publiée à cette date par le marquis de Wargemont.] — P. 481-94. DE MONTRAVEL. Launay d'Antraïgues. [Étude généalogique de cette famille depuis 1550. L'auteur aurait donné plus d'ampleur à sa notice s'il avait consulté la série E des Archives de l'Ardèche.] — P. 475-502. UN CHERCHEUR. Délimitation du domaine temporel du prieuré de Thueyts, le 24 oct. 1285, d'après un *vidimus* du 16 janvier 1497. [De quelles archives ce document fait-il partie? L'éditeur oublie de nous le dire.] — P. 503-9. B[ENOIT D']E[NTREVAUX] et DE MONTRAVEL. Le château de Rochebonne. — P. 510-20. A. VELLOT. Documents vivarois. [Analyses d'actes des Archives de l'Isère concernant le Vivarais de 1257 à 1697. A suivre.] — P. 550-8. V. CHARETON (F. DE PRIVAS). Architecture militaire et fortifications féodales dans le Vivarais. Considérations générales sur l'organisation défensive du Vivarais au temps de la féodalité. [Épilogue d'un travail très remarquable sur le système de défense des places féodales. Hypothèse fort séduisante d'après laquelle le mur d'enceinte d'une ville, « ligne continue de défense passive », aurait été « doublé extérieurement d'une ligne discontinue d'observation et de défense active jalonnée par des châteaux forts habilement disposés ».] — P. 559-63. UN CHERCHEUR. Noblesse d'André de Vernoux, chanoine de Saint-Pierre de Vienne. [Mémoire justificatif de noblesse avec pièces à l'appui.] — P. 564-70. B[ENOIT D']E[NTREVAUX]. Un montagnard ardéchois, officier de la Grande Armée. Le capitaine Souteyran. [Né au Béage en 1785; après avoir combattu à Iéna, Eylau, Friedland et pris part à l'expédition d'Espagne, le capitaine Souteyran revient dans son pays, où il meurt en 1864.] — P. 571-76. A. L[E] S[OURD]. Contrats d'apprentissage. [Analyses d'actes relatifs aux apprentis cordonniers, chaussetiers, barbiers, blanchisseurs, chirurgiens, joueurs de violon, organistes, baladins. Association entre soldats du 20 septembre 1700. Intéressant.]

J. R.

Bouches-du-Rhône.

Revue de Provence et de Langue d'Oc, nouvelle série, 1909[1].

P. 10-20, 48-53, 61-71. L. Batcave. Esquisse d'une histoire de la littérature béarnaise. [Solide étude. M. L. B. trace à larges traits le tableau de la littérature d'une région qu'on n'a pas en vain appelée le pays des chansons, *lou pays de las cantes*.] — P. 28-40. E. Lefèvre. Bibliographie de l'année 1908. [Bibliothèque de langue d'oc; renseignements précieux; M. E. L. notant soigneusement, à leur date d'apparition, les brochures, articles de revues ou de journaux, plaquettes ou tirages à part souvent introuvables, qui ont trait à la langue d'oc.] — P. 41-6. J.-B. Astier. Clément Galicier, poète français et provençal. [Biographie intéressante, déparée par un style emphatique qui avait cours vers 1830, et par des comparaisons un peu osées. C'est ainsi que, sous la plume de M. J.-B. A., Galicier devient un « oiselet ».] — P. 57-61. L. Serre. Châteaux de Provence : le château de Pierredon. — P. 74-80. Dr Hans Weiske. Impressions de voyage en Provence ; une excursion à Aiglun. [Récit alerte d'une visite aux ruines du château d'Esterelle (Calendau).] — P. 98-116. E. Lefèvre. Le cinquantenaire de Mireio; notes bibliographiques et iconographiques (1859-1909). [Nouvelle et excellente contribution à la bibliographie mistralienne, dont M. E. L. s'est fait une spécialité.] — P. 117-25. M. Galfard. La sériciculture en Provence. [Historique succinct de l'industrie de la soie en Provence ; M. M. G. publie diverses délibérations des procureurs du pays, relatives aux encouragements à donner à la sériciculture, notamment celle du 22 octobre 1762.] — P. 125-32. J. Belleudy. Comment Th. Aubanel fut décoré. [Souvenirs amusants, racontés avec verve par un préfet qui se souvient d'avoir été journaliste.] — P. 132-3. Document sur le trisaïeul de M. Lucien Estrine (1758). [Certificat de citadinage en faveur de sieur Nicolas Estrine, marchand fabri-

[1] Cette revue continue, avec des modifications fort avantageuses, la *Revue de Provence* qui, après une première et fugitive apparition en 1895 (*Annales*, t. VII, 462 et IX, 118), avait été réorganisée en 1899, et avait fourni une carrière de dix ans, soit dix tomes, de 1899 à 1908 (Marseille, Ruat). Comme elle n'offrait sous sa seconde forme aucun intérêt au point de vue de l'érudition, nous n'en avons pas rendu compte.

Il ne faut pas confondre la *Revue de Provence* avec la *Revue historique de Provence*, publiée d'abord par le baron du Roure, arrêtée au t. II en 1894 (*Annales*, t. IV, 118), puis rappelée pour deux ans à l'existence, 1901 et 1902 (*Annales*, t. XV, 90, 534), et finalement transformée (1904) en *Annales de la Société d'Études provençales* ou (depuis 1909) *Annales de Provence*. Nous avons donné de ces *Annales* un dépouillement régulier.

cant cotonnier, natif de Martigues.] — P. 138-47. J. AUDOUARD. Un conflit entre le Parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix (avril 1774). [D'après des documents inédits des archives du Parlement de Provence et le *Journal de nouvelles* du marquis d'Albertas.] — P. 148-51, 190-9. J. GOURBIN. Les Anglais à Marseille en 1815. [Page d'histoire locale peu édifiante sur l'attitude de la municipalité marseillaise de l'époque.] — P. 159-76. E. LEFÈVRE. Petit dictionnaire des félibres. [Œuvre excellente, à l'achèvement de laquelle on ne saurait trop encourager M. E. L., qui réunit, sur le félibrige et sur les écrivains de langue d'oc, des notices bio-bibliographiques d'un haut intérêt.] — P. 177-84. J. RONJAT. La langue provençale, ses limites géographiques, ses dialectes. [Résumé de l'*Histoire de la langue et de la littérature néo-provençales*, ouvrage fait avec la collaboration de M. le professeur Bertuch.] — P. 184-9. I. DE VOULX. Un immeuble historique, l'hôtel d'Espagnet à Aix. [M. I. de V. reproduit, avec plus ou moins d'exactitude, Roux-Alphéran (*Rues d'Aix*, p. 176 et s.); il ne nous donne aucun renseignement sur le dernier conseiller de Maurel de Mons-Villeneuve et paraît ignorer les aventures grotesques de son fils, l'avocat général de Calissane.] — P. 199-213. J. PLANTADIS. Esquisse historique de la littérature limousine. [Remarquable aperçu, solidement documenté.] — P. 218-9. Une lettre inédite de Frédéric Mistral. [Adressée à M. Edmond Lefèvre, au sujet de l'apparition de son *Repertori de la lengo et de la Causo prouvençalo*, bibliographie des œuvres en langue d'oc.] J. A.

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle*, 1909.

P. 5-51, 201-18. V. FOROT. Mines et minières de la Corrèze. [Suite et fin.] — P. 53-68, 177-91, 331-49. J.-P. POULBRIÈRE. Inventaire des titres du château de Pompadour, fait en 1765. [Suite et à suivre.] — P. 69-84. R. FAGE. Le Collège d'Ussel. [Suite et fin.] — P. 85-101, 193-200, 351-67. J.-B. CHAMPEVAL. Tulle et ses intérêts municipaux au XVIIe siècle. [Suite et à suivre.] — P. 103-26, 467-95. J. PLANTADIS. L'agitation autonomiste de Guienne et le mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin (1787-1793). [Suite de cette intéressante étude. En 1789, le Limousin, la Marche et même la vicomté de Turenne manifestent des tendances plutôt particularistes. Dès le commencement de 1793, dans la Haute-Vienne et surtout dans la Corrèze, des mesures sont prises en vue de l'organisation de forces départementales destinées à venir au secours de la Con-

vention menacée par la Montagne. A suivre.] — P. 135-76. G. MATHIEU. Courte chronique, écrite à Ayen (1560-1585). [Cf. *Annales,* t. XXII, p. 432.] — P. 219-22. A. FAUGÈRE. Château de la Chapoulie, commune de Cornil. [Procès-verbal constatant l'état de ruine dans lequel se trouvait ce château en 1669.] — P. 223-4. E. ROMBAL. Addition au second rapport sur les fouilles du Puy-du-Tour. — P. 239-89. E. ROMBAL. Anciens chemins et voies romaines d'Argentat et de ses environs. [Une planche. L'auteur supplée à l'insuffisance des documents par sa parfaite connaissance des lieux.] — P. 291-319. D. CONFORTINI. La force départementale de la Corrèze et le 4e bataillon de volontaires nationaux en 1793. [Son origine, son organisation, sa transformation. Bonne étude, rapidement menée.] — P. 321-9. L.-J. RIVIÈRE. Testament de Jean de Labroux, marchand des Rosiers. [1459. Texte et traduction.] — P. 371-465. V. FOROT. Le club des Jacobins de Tulle, juin 1790 à mars 1795. [Publication abrégée des registres de délibérations de cette société.] — P. 497-523. CLÉMENT-SIMON. Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle. [Suite. Pièces justificatives avec notes et commentaires.] A.P.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive,* 1909.

P. 17-34. J.-B. CHAMPEVAL. Généalogie de la famille de Bar, jadis Molceau et de Monceaux. [Les références font parfois défaut.] — P. 35-144. V. FOROT. Les sculpteurs et peintres du Bas-Limousin et leurs œuvres, aux XVIIe et XVIIIe siècles. [1re partie. Portrait et gravures. L'auteur donne le résultat de ses consciencieuses recherches sur les Mouret, sculpteurs sur bois, de Tulle. Il décrit d'abord leurs œuvres, qui d'ailleurs ont presque toutes disparu, puis étudie leur famille ; ce qui ne semble pas très logique. A noter qu'au XVIIe siècle, il n'y avait pas de moines bénédictins à Tulle (p. 51), mais des religieuses bénédictines.] — P. 145-59. L. DE SAINT-GERMAIN et L. DE NUSSAC. Notes relatives à la biographie, par L. de Nussac, du savant naturaliste Latreille. — P. 161-98. H. DE MARQUESSAC. Notice sur la maison de Malemort. [Extrait de l'*Histoire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, publiée par cet auteur en 1866. Gravures.] — P. 199-292, 301-89. J. LALANDE. Procès de la ville de Brive contre M. le duc de Noailles, au XVIIIe siècle. [Conclusion de la première partie de cette étude : la seigneurie et la haute justice de Brive appartenaient avant 1361, — date d'une transaction intervenue à ce sujet entre le vicomte de Turenne et le seigneur de Malemort, d'une part, le prieur et les consuls de Brive, d'autre part, — et avaient toujours appartenu au roi. Cela n'est nullement prouvé. Quelques pièces intéressantes, iné-

dites ou non; beaucoup d'érudition confuse et plus qu'incertaine.] — P. 293-300. J. DE SAINT-GERMAIN. Le baptême d'une cloche à Brive, en 1777. [Notes biographiques sur les personnages qui prirent part à la cérémonie.] — P. 391-419, 449-88. L. DE NUSSAC. Bio-bibliographie des naturalistes originaires du Limousin. Le capitaine Gaspard Michaud (1795-1880). [Portraits, gravures. A suivre.] — P. 421-47. J. DE SAINT-GERMAIN. Les Limousins dans la Maison rouge. Les gendarmes de la garde du roi. [Liste des gendarmes d'origine limousine, de 1688 à 1787.] — P. 489-502. J.-B. CHAMPEVAL. Inventaire des titres des vicomtes de Comborn. [Publication d'un inventaire du XVIe siècle. A suivre.] — P. 503-55. E. ROCHE. Quarante ans de vie municipale à Turenne. [D'après un registre d'arrêtés municipaux, de 1812 à 1844.] — P. 557-66. R. FAGE. Les origines du petit séminaire de Brive. [Établit que le petit séminaire de Cublac a été le berceau de celui de Brive.]

A.P.

Gard.

Bulletin du Comité de l'Art chrétien de Nîmes, t. IX, 1909.

No 60. P. 209-49. H. BRUN. Les ordres religieux du diocèse de Nîmes (suite et fin). [Ursulines, Visitandines, Hospitalières de Saint-Joseph, Sœurs de Notre-Dame du Refuge, Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, du Verbe-Incarné, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de la Providence et du Sacré-Cœur de Jésus, de Nevers; Frères Maristes, de Saint-Viateur et du Puy, Pères Maristes, Lazaristes et Trappistes; Sulpiciens; Sœurs de la Présentation du Bourg-Saint-Andéol, de Saint-Joseph, de Vagnas et de Saint-Régis, de Besançon, de l'Adoration, de l'Assomption, Oblates et Maristes, Trinitaires, de Saint-Thomas, de Saint-Charles; Petites Sœurs des Pauvres, Sœurs de la Sainte-Famille de Lyon, Franciscaines, Sœurs Gardes-malades, Victimes, Augustines.] — P. 250-60. Cte DE MONTRAVEL. Deux documents du XIVe siècle à Vers-du-Gard. [Il s'agit de la présence au château de Saint-Privat, en 1380, d'Arnaud, évêque de Mirepoix, de la maison de La Trémoille; puis du testament de Pierre de Baunes, recteur de Vers, en 1361.] — P. 261-4. Cte DE BALINCOURT. Deux reconnaissances féodales du XIIIe siècle à l'église et prieuré d'Uchau.

No 61. P. 273-6. F. DURAND. Un tableau de Simon Vouet à Nîmes. [L'attribution est à peu près certaine. Le sujet est le colloque de Jésus en croix avec Marie de Magdala.] — P. 277-91. H. BRUN. La paroisse de Théziers pendant la Révolution. [Le curé Sauvage, prêtre réfractaire, partit en septembre 1792. Vint alors le curé constitutionnel Barrière, qui partit à

son tour en 1793. L'église resta deux ans à l'abandon.] — P. 292-306. F. DURAND. Le testament de Paumier à Nîmes (1392). [Il s'agit d'un avocat du Roi de la sénéchaussée.] — P. 307-46. C. NICOLAS. La Réforme à Saint-Gilles depuis ses débuts jusqu'à nos jours. [Suite. Se continue dans le n° 62, que ce travail occupe tout entier. Il s'arrête en 1902.]

N° 63. P. 437-524. A. DURAND. Les ordres religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime. [L'auteur étudie successivement la crise des ordres religieux, les Bénédictins, dont l'histoire dans la sénéchaussée est particulièrement intéressante, les Chartreux, les Carmes, les Dominicains, les Franciscains, les Augustins, les Minimes, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, le grand prieuré de Saint-Gilles et les abbayes de femmes.]

E. B.

Garonne (Haute-).

Revue de Comminges, t. XXV, 1910.

P. I-XXXVIII, 1-248. S. MONDON. La Grande Charte de Saint-Gaudens. [Texte roman de 1203, avec introduction et traduction. Nombreuses notes du texte et de la traduction. Glossaire et deux reproductions phototypiques de fragments des copies de 1345 et 1544 conservées aux Archives de Saint-Gaudens. Avec plusieurs documents des XVIe et XVIIe siècles publiés comme annexes : dénombrements, élection des consuls, limites du terroir.] — P. 249-65, 313-27. B. SARRIEU. Les « Thermes des Onésiens » d'après A. Camoreyt. [D'après cet auteur, les thermes n'auraient été ni à Luchon, ni à Capvern, mais peut-être au village d'Ozon, près Tournay. M. B. S., qui publie son travail, penche au contraire pour Luchon.] — P. 266-80, 368-76, 396-407. J. BOURDETTE. Notice du pays et des seigneurs de Larboust. [Période de 1080 à 1443. Suite et à suivre.] — P. 289-97, 333-48, 385-95. J. LESTRADE. Un curieux groupe d'évêques commingeois. Notices et documents. [Période de 1644 à 1693. Suite et à suivre.] — P. 298-302. G. COUGET. Un érudit provincial, commingeois d'élection. [Notes sur M. Paul de Castéran et ses travaux.] — P. 303-11, 360-7, 377-84. S. MONDON. Coutumes de Montsaunès (5 avril 1288). [Deux textes gascons, l'un de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, l'autre de la fin du XVe ou du commencement du XVIe, conservés aux Archives de la Haute-Garonne ; avec la traduction. A suivre.] — P. 328-32. J.-J. DE LAHONDÈS. Le vieux pays : Saint-Bertrand de Comminges. [Notes d'archéologie et d'histoire sur les églises de Valcabrère et de Saint-Bertrand et sur la région.] — P. 408-19. J. DÉCAP. Le cahier des doléances de la

communauté de Capens, au diocèse de Rieux (mars 1789). [Texte de ce cahier, avec introduction et notes sur chaque question traitée.] — P. 420-32. L. Roques. Les religieux hospitaliers d'Aubrac et l'hôpital Sainte-Quitterie de L'Isle-en-Dodon. [Étude sur un accord passé en 1299 entre Bernard VIII, comte de Comminges, et Bernard de Sénaret, religieux d'Aubrac. Avec le texte latin de l'accord et un procès-verbal de visite de cet hôpital en 1665.] L. V.

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux, t. XXX, 2e fascicule, 1908.

P. 72-85. P. Rambié. Compte rendu des travaux des années 1906-1907. — P. 85-100. F. Thomas. Congrès de Pau. [Compte rendu du Congrès tenu à Pau en 1908 par les sociétés savantes du Sud-Ouest.] — P. 101-5. O. Servan. Excursion de la société à Cadarsac, Nérigean, Génissac et Moulon. — P. 107-16. P. Fourché. Divers documents officiels pour servir à l'histoire de la porte des Salinières ou porte Bourgogne. [A Bordeaux. Suite.] — P. 116-44. J. Labrie. Les Gallo-Romains au centre de l'Entre-deux-mers. [Relevé des vestiges gallo-romains de cette région, avec carte.] — P. 145-54. Documents relatifs aux démarches faites par la Société pour obtenir le classement de l'hôtel de ville de Libourne et l'installation d'un musée d'objets anciens et d'art industriel dans l'ancien archevêché de Bordeaux. [Le premier projet a réussi; le second a échoué.] — P. 155-6. L. Trochon. Vase ancien découvert à Vignonet. [Époque néolithique ou commencement de l'âge de bronze.] — P. 156. A. Girault. Fragment de poterie trouvé à Bordeaux par M. Maziand. [Cf. l'étude du même, *Soc. archéol.*, t. III, et C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. II, p. 56-62.]

Tome XXXI, 1er fascicule, 1909.

P. 31-48. F. Daleau. Silex à retouches anormales de la station de La Bertonne ou La Rousse, commune de Peujard (Gironde). [Excellente étude; 8 planches.] — P. 49-81. P. Fourché. Divers documents officiels pour servir à l'histoire de la porte des Salinières ou porte Bourgogne. [Suite. Tentative avortée de transformation de cette porte du xviiie siècle en arc triomphal à la gloire de Napoléon Ier. Pl. — Cf. t. XXX, 1er fascicule 1908, p. 25-50. P. C.

Isère.

I. *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XXII, 1910.

P. 441-94. Petit-Dutaillis, P. Morillot, Th. Colardeau. Université de Grenoble, Centenaire de la Faculté des Lettres (1810-1910). [Créée par décret du 17 mars 1808, la Faculté des Lettres de Grenoble fut inaugurée le 26 mai 1810. Supprimée le 31 octobre 1815, elle ne reparut qu'en 1848. M. Morillot a retracé ce qu'avaient été son existence et ses progrès, surtout depuis la loi de 1896 qui a créé les Universités. M. Colardeau a raconté quelques traits de la vie de Dubois-Fontanelle, qui, né à Grenoble en 1737, fut tour à tour secrétaire d'ambassade dans les Provinces-Unies, directeur de la *Gazette de Deux-Ponts,* puis de la *Gazette de France,* et auteur dramatique. L'une de ses œuvres, *Éricie ou la Vestale,* fut jugée subversive et interdite ; une autre, *Léridan,* n'eut qu'une représentation. Pendant la Révolution, Dubois-Fontanelle revint à Grenoble, et, en 1810, il fut nommé doyen de la Faculté nouvelle. Il mourut en 1812.] R. C.

II. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 5e série, t. III, 1909.

P. 35-78. Éd. Silvy. Notes pour servir à l'histoire de Grenoble en 1494. [Le 23 août 1494, Charles VIII, allant en Italie, passa à Grenoble, accompagné d'Anne de Bretagne. Les comptes des consuls de Grenoble nous renseignent sur les dépenses que fit la ville à cette occasion ; l'on put éviter de payer à la reine le don de joyeuse arrivée. Autres renseignements fournis par les comptes consulaires : voyage de Hugues Marc, consul de Grenoble, à Lyon, pour traiter des affaires d'Espagne ; menaces de peste; défenses contre les inondations du Drac ; liste des bourgeois qui ont payé en 1494 la taxe due pour le pesage des farines (387 noms) ; anciennes auberges de Grenoble mentionnées dans ces comptes.] — P. 79-179. Cl. Faure. Les franchises de Buis-les-Baronnies. [Ces franchises, qui se trouvent dans un ms. du XIVe siècle de la Bibliothèque de Carpentras, ont été octroyées le 8 mai 1288 par Raimond de Mévouillon aux gens du Buis, représentés par trois syndics, en échange d'une somme de 1000 livres de coronats, dont il avait besoin pour payer ses dettes. Elles contiennent 50 articles, donnant aux habitants le droit de nommer des consuls et des *agrimessores* (*sic*), limitant l'exploitation seigneuriale, réglant les successions, les saisies, les gages, etc. Articles nouveaux accordés, le 26 janvier 1331, par les deux « enquêteurs et réformateurs »

envoyés par le Dauphin Humbert II dans les Baronnies. Statut relatif à la vente du vin, fait par les gens du Buis le 10 juillet 1346.] — P. 181-225. Éd. SILVY. Un épisode dauphinois de l'histoire de Lyon pendant la période révolutionnaire. [A la suite des excès commis à Lyon par les contre-révolutionnaires et les Compagnons de Jésus, la Convention rendit, le 19 prairial et le 6 messidor an III, deux décrets renvoyant les coupables devant le tribunal criminel de l'Isère. Mais, après le vote de la Constitution de l'an III, ces décrets parurent inconstitutionnels. Un certain nombre de prévenus furent remis en liberté; puis, sur un rapport de Dumolard, le Conseil des Cinq-Cents ordonna que les quelques prisonniers lyonnais encore incarcérés à Grenoble seraient retransférés à Lyon.] — P. 227-396. Abbé Luc MAILLET-GUY. Les paroisses antoniennes de l'ancien diocèse de Vienne. [Étude détaillée sur les diverses églises relevant de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. Droits de l'abbé vis-à-vis de ces églises : droit de patronage, dîmes, rentes, droits féodaux divers. Portée de l'exemption de l'abbaye vis-à-vis de l'archevêque de Vienne; procès relatif au droit de visite de celui-ci, et arrêt du Conseil privé, du 17 avril 1668, maintenant le droit de visite et la juridiction de l'archevêque sur les paroisses dépendant de l'abbaye. Prieuré de Saint-Pierre de Marnans : son union avec Saint-Antoine à la fin du XIII[e] siècle; paroisses qui en dépendent. Église et couvents de Saint-Marcellin. L'archiprêtré de Saint-Marcellin, créé au début du XVII[e] siècle, comprit dans sa circonscription la plupart de ces églises.] — P. 397-420. Mélanges. [L. DE MIRIBEL : Une lettre inédite de Lesdiguières, le 3 sept. 1593, à Château-Queyras, alors que, désespérant de défendre le Dauphiné et de protéger Cavour contre les troupes de la Savoie, il apprend tout à coup qu'une trêve est conclue et va lui permettre de sauver Cavour. Tableau généalogique de la parenté de M[me] de Lesdiguières, née Claude de Bérenger. — A.-M. : Un récit de voyage en Dauphiné à la fin du XVIII[e] siècle; souvenirs du baron de Frémilly, qui traversa le pays en 1787. — L. CAILLET : Tentative d'envoûtement contre Louis XI, faite par Antoine Socii ou Soucy, dit Maman, religieux de Saint-Antoine en Viennois (1466). Lettre de Louis XI à son lieutenant en Dauphiné, Soffrey Alleman, lui prescrivant de remettre le coupable aux mains de l'abbé de Saint-Antoine. Lettres patentes déchargeant ce dernier de tout soupçon de complicité dans le crime commis. Lettre de Soffrey Alleman, enjoignant au châtelain de Châteauneuf d'effectuer la remise ordonnée par le roi.] R. C.

III. *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, 4e série, t. XI (XXXVIIe de la collection), 1910.

P. 5-44. J. DE BEYLIÉ. Lettres inédites de Mounier et de ses amis (1789-1801). [Lettres du comte de Virieu, des 2, 10 et 12 mars 1789. Lettres de Savoye de Rollin, avocat général au Parlement de Grenoble, des 29 juillet, 3 septembre et 4 octobre 1789, donnant quelques renseignements sur les troubles de Grenoble, critiquant les projets de Constitution et de Déclaration des Droits, réclamant la suppression des Parlements. Fragment d'une lettre du P. Ventura, de l'Oratoire, 4 mars 1789, sur la procédure aux États généraux, le vote par tête, etc. Lettres de Doussony, notaire à Saint-Vallier, 23 janvier 1789, et de Charlon, avocat à Valence, 5 mars 1789, demandant la suppression des droits féodaux sans indemnité, et l'égalité de toutes les terres devant l'impôt. Lettre de Farconnet, 3 oct. 1789, sur les troubles de Grenoble. Deux lettres de Mounier, écrites au Belvédère, près de Weimar, 20 février et 24 avril 1801 : l'une à M. de Perrégaux, au sujet de l'éducation de son fils, dont Mounier s'était chargé ; l'autre écrite par Mounier à son père, au moment où il va rentrer en France.] — P. 45-55. J. DE BEYLIÉ. Contribution à l'histoire de la Presse sous la Révolution (le Logographe). [Document indiquant quelles doivent être les tendances politiques et l'utilité de ce nouveau journal, fondé à la fin de 1790. Ce texte a peut-être pour auteur Barnave : il fut saisi chez lui au moment de son arrestation.] — P. 57-76. G. VELLEIN. Recherches sur Béatrix de Savoie et le Dauphin Jean Ier. [Étude sur le règne de ce prince. Pendant la minorité de Jean, le pouvoir fut exercé par sa mère Béatrix, fille de Pierre de Savoie et d'Agnès de Faucigny, veuve du précédent Dauphin Guigues VII. Elle eut des démêlés avec le duc de Bourgogne, qui avait été associé à la tutelle de Jean par le testament de Guigues VII. Mais surtout Béatrix, déjà privée par un codicille de son père de presque tous les biens paternels, se vit menacée, dans les biens qu'elle tenait de sa mère, par le comte de Savoie, désireux de s'emparer du Faucigny et de consolider son pouvoir dans la région de Genève. Au traité de Versoix, 2 juin 1282, une coalition se forma entre Béatrix, son fils Jean, le comte et l'évêque de Genève, contre le comte de Savoie. Les hostilités furent arrêtées par la mort du dauphin Jean, le 24 septembre 1282, des suites d'une chute de cheval.] R. C.

Lot-et-Garonne[1].

Revue de l'Agenais, t. XXXVI, 1909.

P. 5-24, 252-74. Ph. LAUZUN. Le château de Lauzun. [Suite et fin d'une publication commencée en 1908.] — P. 25-36. DE DIENNE. Les sénéchaux d'Agenais Robert de Balzac et Rigault d'Aurelle. [Complément aux articles de Tamizey de Larroque consacrés à ces personnages.] — P. 37-57, 160-75, 367-77, 453-77. DUBOIS. Les détenus de Marmande sous la Terreur. [Renseignements généalogiques nombreux relatifs aux citoyens arrêtés sur les ordres du Comité de surveillance de Marmande.] — P. 58-61. MARBOUTIN. Un Agenais professeur de Napoléon. [D'après un article du *Carnet de la Sabretache.* Il s'agit de Bounetou, de Lauzun, fusilier au régiment de Vermandois en garnison en Corse, qui donna des leçons d'écriture aux frères Bonaparte.] — P. 62-89, 436-52, 531-40. BROCONAT. La Roumieu. [Suite et fin d'une étude, dont le commencement a paru en 1907, sur cette commune du département du Gers.] — P. 97-110. MARBOUTIN. Les églises de Laurenque (commune de Gavaudun). [Sainte-Anne de Castelle et l'église du prieuré de Saint-Sardos de Laurenque; la première, des XIe, XIIe et XVIe siècles ; la seconde, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.] — P. 111-32, 207-21. BONNAT. Le citoyen Delsoert, ci-devant Lalaurencie, bibliothécaire de l'École centrale (1768-1829). [Biographie du chevalier de Lalaurencie, officier de marine sous Louis XVI, émigré rentré en France sous le nom de Delssort et qui finit recteur de l'Université, après avoir été dessinateur aux mauvais jours de la République, bibliothécaire sous le Directoire et le Consulat, directeur de l'école secondaire d'Agen, inspecteur d'académie sous Napoléon.] — P. 133-59, 228-47. COUYBA. La fondation de l'annonciade de Villeneuve d'Agenais. [L'une des publications du regretté docteur Couyba.] — P. 193-206, 385-94. LAUZUN. Souvenirs du vieil Agen. [Souvenirs de l'auteur sur la place du Palais en 1841; Étude sur la maison dite de la Reine Marguerite.] — P. 222-7. MOMMÉJA. Le trésor de Verteuil. [Reproduction d'un article du *Journal de Lot-et-Garonne* de 1835 sur la découverte faite alors de 10 médailles romaines du IIIe siècle, par Rozan, pharmacien à Tonneins.] — P. 248-51. DE LAGRANGE-FERRÈGUES. Un corsaire agenais : Pierre-Alexandre Marrauld-Dupon, de Castelmoron. [Né le 8 novembre 1775.] — P. 278-9. DUBOIS. François d'Hébrard,

[1] Deux périodiques que nous avions régulièrement dépouillés, *l'Ame gasconne* et le *Lot-et-Garonne illustré,* ont disparu.

1550-1631 (?). [Officier du roi, maître de camp, maître d'hôtel de la reine Marguerite.] — P. 288-300. MARBOUTIN. L'autel du Paravis; église de Lamontjoie. [Note archéologique sur un retable monumental du XVIIe siècle, peint en 1635, doré en 1647, vendu 5700 livres comme meuble national en l'an III. Cette œuvre d'art est due aux religieuses de Fontevrault.] — P. 301-7. CHAUX. Une rébellion à Montréal du Gers. [En 1790, contre M. de Goyon.] — P. 308-24, 395-413. MASSIP. Émigration des Rouergats en Agenais à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. [Étude très documentée sur les principaux de ces déracinés.] — P. 325-34. DUBOURG. L'abbé Jean-Timothée Barrier de Cauparre, ancien curé de Lamarque, canton du Mas-d'Agenais, et ses *Mémoires* relatifs aux événements accomplis à l'époque du Concordat de 1801 dans le diocèse d'Agen. — P. 335-51. D^r DE GAULEJAC. Le service de santé pendant les guerres du premier empire.] Conférence faite à l'assemblée générale de la Croix-Rouge, à Agen, en 1909.][1]— P. 352-58. DE DIENNE. Antoine de Raffin-Pothon, sénéchal d'Agenais, à la canonisation de saint François de Paule. [Raffin fut un des trois ambassadeurs envoyés à Rome par François Ier pour obtenir de Léon X la canonisation du fondateur de l'ordre des Minimes.] — P. 359-66. Dr COUYBA. Le chef d'escadre Jean de Barrailh et l'anoblissement de sa maison de Savignac (7 mars 1746). — P. 413-21. MOMMÉJA. Plumes et coquillages héraldiques. [Notes sur les armoiries de Penne, etc.] — P. 422-32. DE VIVIE-RÉGIE. Vues sur le budget d'un propriétaire de l'Agenais au commencement du XVIIIe siècle. [Brouillard du livre d'Isaac de Peyférié. Inventaire de ses biens, comptes de tuteur.] — P. 433-5. COUYBA. La verrerie de Cabanes en Agenais (1744). [Commune de Monbahus.] — P. 481-519. MARBOUTIN. Le château de Combebonnet. [XIIIe, XIVe et XVIe siècles, agrandi au XVIIe.] — P. 520-30. FERRÈRE. Un projet de langue universelle au XVIe siècle. [Le latin.]

Tome XXXVII, 1910.

P. 1-34. DURENGUES. Notice sur le général Ressayre. [Né en 1809 à Castelsarrasin, simple cavalier en 1828; il fit la campagne d'Algérie, et celles de Crimée et de 1870-1871 : général de cavalerie, il prit une part active, avec sa division, à la bataille de Coulmiers. Après la guerre, il fut nommé inspecteur général de cavalerie et devint l'un des juges du procès Bazaine. Atteint par la limite d'âge en 1874, il mourut en 1879.] — P. 35-44. MARBOUTIN. Vision d'Antoine La Puiade aux dames du Paravis. [Extrait d'un ouvrage imprimé en 1604.] — P. 45-8. PAYEN. Église de Moirax; restauration de la coupole. [Restauration de ce monument historique par M. l'architecte Payen.] — P. 49-54. DUBOURG. Fondation de l'église ou

chapelle de Lasmartres, annexe de l'archiprêtré de Saint-Pesserre, diocèse de Lectoure, en 1482. — P. 54-63, 241-64, 395-420, 481-97. Momméja. Les plaques de foyer anglaises, flamandes, françaises et hollandaises dans le sud-ouest de la France. [Très intéressant article du conservateur du musée d'Agen.] — P. 64-70. Dubois. Délibération prise le 19 décembre 1742 par le chapitre de Saint-Caprais d'Agen. [Pour remplacer le bréviaire romain dont le clergé faisait usage par le nouveau bréviaire de Paris.] — P. 71-2. Marboutin. Notre-Dame de Peyragude. [Qui remonte au moins au xiv[e] siècle.] — P. 94-145. Dubois, Momméja et Bonnat. Jacques de Romas. [Portrait du célèbre physicien à qui la ville de Nérac va édifier une statue. Étude sur sa famille; notes pour servir à l'histoire de sa vie et de ses travaux; récit de ses premières expériences du cerf-volant électrique, faites par son ami et compatriote, le chevalier de Vivens.] — P. 146-72, 207-35. Durengues. Lettres du général Ressayre. [Cette correspendance va de 1854 à 1855.] — P. 173-84, 498-534. Marboutin. Notes historiques sur Lafox. La juridiction et ses coutumes; la paroisse de Saint-Christophe. Texte et traduction des coutumes de Lafox octroyées en 1254, déjà publiées en 1883 par E. Cabié.] — P. 185-9. Du Motey. Une paroisse de Saint-Caprais au diocèse de Séez. — P. 193-205. Lauzun. Souvenirs du vieil Agen. La Porte-Neuve. — P. 236-40. Marboutin. Monluc au château de Laugnac. — P. 323-43. De Dienne. Jasmin en Provence (janvier-février 1848). — P. 344-350. J. Dubois. Le chapitre de Saint-Caprais d'Agen et le droit de joyeux avènement. [Nomination par Louis XV, comme prieur de Saint-Caprais, du sieur Antoine de Redon, contre laquelle le chapitre s'éleva, mais sans succès.] — P. 351-62. Momméja. La tabatière de M[me] de Romas. [Il s'agit d'une fort jolie tabatière de dame que Romas offrit à sa future femme comme cadeau de fiançailles.] — P. 362-71. Dubois. L'exécution de l'Édit de Nantes en Agenais. — P. 385-94. Lauzun. Le livre juratoire des consuls d'Agen. [Manuscrit du xiii[e] siècle ou du commencement du xiv[e], richement enluminé, sur lequel les grands personnages et les consuls prêtaient serment de fidélité aux privilèges et franchises de la ville. Restitué en 1910 aux archives municipales d'Agen, où il figurait autrefois, par les héritiers de M. Debeaux, ancien pharmacien militaire et botaniste distingué.] — P. 421-49, 535-63. Bory de Saint-Vincent. Épisodes de la guerre d'Espagne et de la retraite de France, d'après de nouvelles lettres de Bory de Saint-Vincent. [Publiées par Ph. Lauzun, elles renferment de très intéressants détails.] — P. 450-2. Marboutin. Richesses artistiques religieuses du département de Lot-et-Garonne. [Troisième liste des objets religieux de caractère artistique conservés dans les édifices réservés au culte.] R. B.

Puy-de-Dôme.

L'Auvergne historique, littéraire et artistique, 1904.

P. 1-128. Journal du P. Tiolier, cordelier du couvent de Riom. Recueil de diverses choses arrivées en Auvergne ou ailleurs (1731-1770). [Ce journal, rempli d'observations météorologiques et de petits faits locaux, montre aussi que le moine s'intéressait aux grands événements de son époque. On y trouve un résumé de la guerre de Succession d'Autriche (p. 13-25), des détails sur l'attentat et le supplice de Damiens (p. 40-48), sur l'expulsion des Jésuites, sur la lutte du pouvoir royal et des Parlements; l'auteur copie les documents qui lui semblent les plus intéressants : lettre de Charles III, roi d'Espagne, au pape, après l'expulsion des Jésuites (p. 118), lettre de l'impératrice-reine Marie-Thérèse au dauphin, à l'occasion du départ de Marie-Antoinette pour Versailles (p. 125).] — P. 129-229. Journal d'Antoine Messeix, habitant de Riom (1743-1782). [Simple chronique locale, où sont notés au jour le jour les menus faits de la vie riomoise; détails de mœurs intéressants : fêtes données à Riom en 1763, à l'occasion de la paix de Paris (p. 156), supplices infligés aux criminels. Beaucoup de renseignements archéologiques.] — P. 229-82. Journal de Jean Tiolier conseiller, habitant de Clermont (1772-1789). [Encore plus sec que le précédent. Véritable registre de l'état civil des familles bourgeoises de Riom; petites nouvelles du monde judiciaire, accidents et faits divers... « Mon fils a eu un premier accessit de thème » (p. 271). « Il y a eu peu de bestiaux à la foire » (p. 271). A la page 271, l'auteur parle de sa femme, récemment décédée, en termes émus et touchants, joli portrait de la bourgeoise pieuse et bonne ménagère.] — P. 283-321. Journal de M*** (Farradesche de Gromont), conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Riom, gendre de M. Soubrany de Bénistant, aussi conseiller. [Depuis janvier 1785 jusqu'en septembre 1790; repris en l'an VI. Entrée de madame Adélaïde à Riom (p. 285). Assemblée des trois ordres pour la désignation des députés aux États généraux (p. 304). Fête de la fédération à Riom (p. 320).]

1905.

P. 1-23. Grellet de la Deyte. Yves d'Allègre. [Biographie d'un des hommes de guerre les plus célèbres de la fin du xve siècle. Né vers 1452 au château d'Allègre (Haute-Loire), il fut chambellan de Charles d'Anjou, roi de Naples, accompagna Charles VII en Italie, gouverna la Basilicate pour le roi et défendit Naples contre Ferdinand II d'Aragon, fils et successeur d'Alphonse II, roi de Naples, que M. G. de la D. prend pour

Ferdinand le Catholique. Sous Louis XII, Yves d'Allègre guerroya en Italie et mourut à la bataille de Ravenne, en 1512. — Gonzalve de Cordoue, cité par M. G. de la D., ne fut jamais connétable, mais fut vice-roi de Naples pour Ferdinand le Catholique de 1503 à 1506.]

1906.

P. 1-356. M. Boudet. Les baillis royaux et ducaux des montagnes d'Auvergne, depuis leur création jusqu'au commencement du XVIe siècle. [C'est un catalogue documenté des officiers ducaux et royaux qui ont gouverné la Haute-Auvergne jusqu'au XVIe siècle. M. B. ajoute aux noms déjà connus une trentaine de noms nouveaux, et des détails sur les principaux officiers des baillis, dont il a retrouvé la trace, le tout très bien et savamment documenté, suivant la manière de l'auteur.] — P. 1-81. Anonyme. Le Velay et ses anciennes limites. [Copie d'un mémoire introuvable ayant pour titre : *Certificat authentique et notes historiques sur icelui* (pays de Velay) par Me Dominique Garde des Fauchers, notaire royal et ancien premier consul de la ville de Craponne en Velay (1777). Ce mémoire renferme des extraits des procès-verbaux des États provinciaux, au sujet des limites du pays ; on y trouve des renseignements sur la tenue des États (p. 37), sur la maison de Polignac (p. 39). Un dénombrement du diocèse du Puy et une étude sur la noblesse du Velay terminent cette collection, assez mal ordonnée.] — P. 1-123. De Dienne. Deux Carladésiens célèbres au XVIIIe siècle : Jos. Charles Al., comte d'Anterroches, lieutenant général des armées du roi (1710-1785), et Alexandre-César d'Anterroches, évêque de Condom, député du clergé aux États généraux de 1789 (1719-1793). [La biographie de ces deux personnages comprend 61 pages. L'auteur y a ajouté des détails sur le château et la famille d'Anterroches, les preuves de sa noblesse et les branches de Peyrusse et de Puy d'Arnac. Lettre inédite sur la bataille de Fontenoy (p. 14). Quelques lettres relatives à la guerre de Sept ans. La vie de l'évêque de Condom renferme des détails sur son installation dans son palais épiscopal, son procès avec la communauté de Condom (p. 56 et suiv.) et son séjour en Angleterre après le 10 août.] — P. 1-28. R. Grand. Du Guesclin en Auvergne, ses dernières opérations, sa mort, ses funérailles. [Cette courte étude s'appuie principalement sur les Registres de comptes consulaires de Saint-Flour et de Montferrand, les premiers édités par M. Boudet (Riom, 1900), les seconds dépouillés par M. Teilhard de Chardin dans l'Inventaire des Archives municipales de Clermont-Ferrand. C'est l'histoire détaillée de la dernière expédition du connétable. L'auteur détruit la légende de la reddition volontaire de Châteauneuf-Randon après la mort de Du Guesclin ; le commandant anglais ne se

rendit qu'au moment où les Français amenaient les otages sur le fossé pour les décapiter. Le Puy eut les entrailles du connétable, Montferrand ses chairs, Saint-Denis ses os, et Dinan son cœur. Une carte donne la marche de Du Guesclin en Auvergne.]

1907.

P. 1-78. M. BOUDET. La comtesse Brayère. Légende de l'ogresse. [Une curieuse légende du pays de Clermont a inspiré à M. B. le dessein d'identifier l'héroïne du conte avec un personnage réel. L'ogresse de Montferrand n'est autre que la première comtesse de Montferrand, femme du premier dauphin d'Auvergne, qui vécut de 1170 à 1199, fut une pauvre malade, probablement lépreuse, fonda la léproserie d'Herbet, et se montra charitable plus que dame au monde. Cette étude est un petit chef-d'œuvre de science, de logique et de spirituelle simplicité.]

1908.

P. 1-100. A. DE BELLAIGUE-DUFOURNEL. Les grands fiefs d'Auvergne. [Cette publication, qui n'est pas encore terminée, a pour objet de reconstituer la liste des hommages, aveux et dénombrements de la province d'Auvergne, qui n'a pas été publiée par MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche dans leur *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*. La première partie du travail a pour titre : Tableau d'ensemble des inventaires concernant l'ancienne Auvergne et ses grands fiefs. La seconde partie : Titulaires de la terre d'Auvergne et ensuite du duché, du XIIIe au XVIe siècle (1224-1532). M. de B. donnera une édition de l'inventaire dressé au XVIe siècle par Luillier, qui transporta les archives ducales de Moulins à Paris. La partie du travail actuellement imprimée constitue une introduction historique à l'étude du document lui-même. L'auteur commence à l'érection de la terre d'Auvergne en apanage pour Alphonse, frère de saint Louis, et va jusqu'au règne de Jean Ier, duc de Bourbon (1416-1434). Il est à désirer que ce travail soit continué.]

1909.

P. 1-108. CHAMPEVAL. Le rôle de ban et arrière-ban du Haut-Auvergne en 1503. [Analyse de deux registres in-folio des archives de M. le comte de la Baume à Comblat, près Vic-sur-Cère. Nomenclature féodale; détails curieux pour l'histoire du droit seigneurial.]

1910[1].

P. 1-978. E. CLOUARD. Les gens d'autrefois. Riom aux XVe et XVIe siècles. [Cette énorme publication comprend deux parties distinctes : 1° Une

[1] L'*Auvergne historique* cesse de paraître, à cause du décès de son éditeur, M. Jouvet, de Riom. Ce périodique était publié irrégulièrement, par

très complète histoire de la ville de Riom, depuis la charte Alphonsine, dont M. C. donne une édition critique, jusqu'à la condamnation du comte d'Auvergne Charles, bâtard de Valois (1605); 2° Une étude détaillée de la ville de Riom, ses monuments, sa législation, ses habitants et leurs mœurs. On lira ces chapitres avec intérêt, et on regrettera qu'une publication de cette valeur n'ait pas eu l'illustration copieuse et artistique qu'elle méritait.] — P. 1-340. Dr DE RIBIER. Preuves de la noblesse d'Auvergne. Preuves des gentilshommes auvergnats admis dans les Écoles militaires (1751-1790). [Détails généalogiques sur Desaix (p. 122). Mémoire des titres qu'il est nécessaire de produire pour être reçu au nombre des élèves de l'École militaire et du Collège royal de La Flèche, 1778 (p. 323).] G. D. du D.

Savoie.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XLVIII (2e série, t. XXIII), 1910.

P. I-VII, 1-530. ÉM. PLAISANCE, dit PASCALEIN. Histoire des Savoyens, tome Ier. [Cette histoire, œuvre posthume de Plaisance (1829-1905), a été publiée, sous les auspices du Conseil général de la Savoie, par les soins de la Société savoisienne. C'est une œuvre de vulgarisation, écrite dans un style clair et alerte, d'une lecture attachante. De plus, son auteur est d'ordinaire bien informé et au courant des travaux modernes. M. P. avait lui-même publié, dans diverses revues savoisiennes, une série de monographies sur différents points de l'histoire de la Savoie. Il était donc bien préparé à écrire une histoire générale de son pays, et son livre peut rendre de réels services. Il est regrettable seulement que l'auteur ou les éditeurs n'aient ajouté aucune note bibliographique ni aucune indication des sources. Le plus souvent, ils ne donnent même pas la référence des documents cités. Ne pouvant faire ici un compte rendu détaillé de cet ouvrage, nous nous contenterons d'en signaler les divisions générales et les idées directrices. Un premier livre est consacré aux origines, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la mort de Rodolfe III et à la chute du second royaume de Bourgogne (1032); il se termine par un bref exposé des institutions féodales. Le deuxième livre est relatif au comté de Savoie et à sa formation territoriale, depuis 1032 jusqu'à l'érection de la Savoie

fascicules formés des feuilles détachées de trois ou quatre ouvrages, dont chacun avait sa propre pagination et finissait par constituer un volume à part. Les derniers fascicules ne portent même plus le titre d'*Auvergne historique,* mais celui du livre à la publication duquel ils sont consacrés.

en duché (1416); c'est l'époque du plein épanouissement de la féodalité; c'est aussi l'époque des franchises municipales; mais surtout cette période est marquée par l'expansion du comté de Savoie, qui soutient de longues luttes contre ses voisins, les Dauphins de Viennois, le comte et l'évêque de Genève. Le résultat de cet effort séculaire est la conquête du Faucigny, du Genevois, du pays de Vaud, du Valais. Avec Amédée VIII, l'État arrive à l'apogée de son développement. Dans un troisième livre, l'auteur retrace l'histoire du duché créé en 1416. Cette érection en duché, qui aurait dû être le point de départ de progrès nouveaux, est suivie au contraire d'une période de décadence de la Savoie, sous le duc Louis et la régente Yolande. La Savoie tombe sous l'influence française; Genève s'affranchit. Berne, le Valais, Genève et la France se partagent les débris de l'ancien domaine des princes de Savoie. François Ier et Henri II introduisent en Savoie les institutions politiques et l'esprit du gouvernement de la France. La restitution de la Savoie à ses anciens ducs, par le traité du Cateau-Cambrésis (1559), sert de point de départ à un quatrième livre. Emmanuel-Philibert recouvre la Savoie, mais le centre de son pouvoir est maintenant en Italie. L'auteur insiste sur ce caractère nouveau du « duché de Savoie-Piémont » : désormais la Maison de Savoie devient une maison étrangère, italienne avant tout; peu à peu, la Savoie l'abandonnera. Le traité de Lyon de 1603 marque bien les progrès de cette situation nouvelle, puisque la France y prend la Bresse et le Bugey, et renonce à Saluces. Un siècle plus tard, la défaite des Français à Turin par les troupes de Victor-Amédée, en venant fortifier la situation des ducs de Savoie en Italie, est « aussi une défaite pour la Savoie ». Ce livre se clôt au moment où, par le traité d'Utrecht, Victor-Amédée reçoit le titre de roi de Sicile (1713).]

Tome XLIX (2e série, t. XXIV), 1910.

P. 1-348. E. Plaisance. Histoire des Savoyens, t. II. [Suite et fin de cet important ouvrage. L'auteur y étudie, dans un cinquième livre, la Savoie sous le premier royaume de Sardaigne (1713-1792); le livre suivant est relatif à l'histoire de l'occupation française pendant la Révolution et l'Empire (1792-1815); un dernier livre est consacré au second royaume de Sardaigne (1815-1860) : organisation du nouvel État par Victor-Emmanuel Ier, restauration de l'ancien régime, rétablissement des privilèges de la noblesse et du clergé, organisation d'une forte police : c'est le *buon governo*. Cette réaction a duré jusqu'en 1847 : à ce moment, sous la pression de l'opinion, une politique plus libérale se dessine, mais en même temps l'antagonisme de la Savoie et du Piémont s'accentue; les

manifestations séparatistes se multiplient en Savoie; et ainsi se prépare la réunion à la France. Dans les derniers chapitres, l'auteur fait l'histoire de cette réunion ; son livre s'arrête à 1860. L'ouvrage est accompagné de 58 planches, reproduisant par la photographie des documents très divers : anciennes cartes (à une échelle parfois trop réduite et d'une lecture difficile), chartes, feuillets de manuscrits, portraits, sceaux, monnaies, vues anciennes de villes et de châteaux, etc.]

R. C.

Var.

Bulletin de l'Académie du Var, 1910.

P. 57-108. Dr J. Regnault. L'École de médecine navale de Toulon (Notice historique). [Étude consciencieuse comprenant trois parties : 1° un historique de la création de l'École, depuis les tâtonnements du XVIIIe siècle jusqu'à l'organisation de l'École annexe et de l'École d'application (1895), avec renseignements sur les hôpitaux, le Jardin botanique, etc., organes complémentaires de l'École de médecine; 2° une étude détaillée sur l'organisation intérieure de l'École : direction, admission, chaires; 3° des notices biographiques succinctes sur les chirurgiens, médecins et pharmaciens les plus importants. En appendice, liste des chaires avec les noms de leurs titulaires. — Ce fascicule du *Bulletin* contient les deux planches destinées à compléter l'article de MM. Bonnaud et Bottin publié dans le fascicule de 1909. Mieux vaut tard que jamais.]

V.-L. B.

Vienne (Haute-).

I. *Le Bibliophile limousin*, 1909.

P. 1-5. P. Ducourtieux. Les filigranes des papiers. — P. 37-43. Id. Contribution à l'histoire des périodiques limousins. [Suite.]

A. P.

II. *Bulletin de la Société des sciences et arts de Rochechouart*, t. XVII, 1908.

P. 3-6. Dr Marquet. États d'Orléans touchant les ecclésiastiques, sous Charles IX. — P. 7-26. E. Rayet. Le Puy. [Suite et fin.] — P. 27-35, 134-41. P. Gaumy. Études et documents sur les fiefs des paroisses formant actuellement l'arrondissement de Rochechouart. [Suite.] — P. 36-50, 103-33. De Fontaine de Resbecq. Le plateau de Châlus. [Suite.] —

P. 97-102. Dr MARQUET. Essai sur un chef-lieu de district du département de la Haute-Vienne. [D'après un ouvrage anonyme, imprimé en 1790. Il s'agit de Saint-Junien.]

Tome XVIII, 1909.

P. 3-26, 77-99. DE FONTAINE DE RESBECQ. Le plateau de Châlus. [Suite.] — P. 27-34, 120-31. P. GAUMY. Études et documents. [Suite.] — P. 53-73, 100-15. A. MASFRAND. Histoire de la sépulture et des rites funéraires. [Suite.] — P. 116-9. M. IMBERT. Les mines de la Haute-Vienne. [Fait connaître et résume quelques publications anciennes s'occupant des mines du Limousin. A suivre.] A. P.

III. *Limoges illustré,* 1909.

1er février. F. DELAGE et L. DE NUSSAC. Dupuytren et le collége électoral de Saint-Yrieix. [Sa candidature malheureuse aux élections du 2 octobre 1831.] — J. TIXIER. Les portails limousins. [Portail de l'église de Nedde. Gravure.]

15 mars. E. SAULNIER. Burgou. [Jean Gourinchas, dit Burgou, a fait partie d'une bande de voleurs dont les exploits dans la région de Rochechouart, de 1832 à 1837, ont pris un caractère légendaire. Se continue dans les livraisons suivantes.]

1er juillet. A. LECLER. Henri de la Marche de Parnac, vingt-quatrième abbé général de Grandmont. [Portrait.]

1er septembre. P. DUCOURTIEUX. La voie romaine de Limoges à Poitiers.

15 décembre. A. LECLER. Georges Barny, vingt-quatrième (*sic* pour vingt-et-unième) abbé de Grandmont. [Portrait.] A. P.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu pour correspondant, le 23 décembre dernier, notre très distingué collaborateur, M. Labande, conservateur des Archives du palais de Monaco.

*
* *

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à notre éminent collaborateur M. J. Bédier pour ses *Légendes épiques,* deux volumes sur la formation des chansons de geste, dont les *Annales* ont publié la partie relative au cycle de Guillaume d'Orange (t. XIX, p. 5 et 153).

*
* *

L'Académie des Sciences morales et politiques a récompensé, entre autres, MM. Lucien Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France,* 1512-1562; de Cardenal, *Le recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire;* Gras, *Histoire du commerce local et des industries qui s'y rattachent dans la région stéphanoise et forézienne.*

*
* *

M. Bréal, membre de l'Institut, secrétaire de la Société de linguistique de Paris, nous apprend, avec prière d'en informer le public savant, que la Société décernera pour la quatrième fois en 1911 le prix Bibesco dont elle dispose : « au meilleur ouvrage *imprimé* ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des *langues romanes* en général et, préférablement, du roumain. » Seront seuls admis à concourir les ouvrages écrits en français, en roumain ou en latin, et publiés après 1908, année du dernier concours. Écrire au président de la Société et lui faire parvenir, avant le 1er mai 1911, deux exemplaires au moins de l'ouvrage présenté.

*
* *

On annonce l'apparition du premier volume d'une collection intitulée : *Les Classiques français du moyen âge* (Librairie Champion, Paris). Cette collection est publiée sous la direction de M. Marius Roques. Le prix des volumes variera de un à trois francs. Voici un extrait du prospectus annonçant la collection.

« Il est permis de croire qu'une pareille collection ne serait pas sans influence sur le progrès et la diffusion des études médiévales.

« Il nous a semblé que cette œuvre nécessaire était dès maintenant réalisable, et nous avons cru pouvoir réunir autour de nous assez de bonnes volontés, trouver en nous-même assez d'ardeur et de force de persévérance, pour l'entreprendre utilement : nous espérons que nos *Classiques français du moyen âge* répondront aux besoins certains que nous venons d'indiquer.

« L'on voudra bien entendre avec nous le titre de *Classiques* dans un sens large : il indiquera surtout notre désir de ne pas verser dans la curiosité et de nous tenir aux œuvres vraiment importantes ; nous employons aussi, après d'autres, très largement le mot *Français,* et nous l'étendons aux œuvres rédigées dans un des dialectes romans de la France méridionale. »

Le premier volume paru est la *Chastelaine de Vergi*, édité par M. G. Raynaud. Parmi les poètes méridionaux dont on annonce l'édition, signalons : *Peire Vidal,* édité par M. J. Anglade. Il est probable que la collection comprendra aussi : Bertrand de Born, Guiraut Riquier, Richart de Barbezieux, etc. Nous souhaitons bon succès à une collection dont le besoin se fait impérieusement sentir, surtout en ce qui concerne les textes provençaux. Ceux-ci seront accompagnés d'une traduction.

*
* *

Nous nous bornons à annoncer ici une collection qui intéresse les amateurs de littérature espagnole, assez nombreux parmi nos lecteurs. C'est celle des *Classiques castillans,* qui se publie à Paris, chez Champion, en volumes petit in-8° (Éditions de « la Lectura » de Madrid). Ont paru en 1910 : Santa Teresa, *Las Moradas,* et Tirso de Molina, *Obras,* t. Ier. Les textes sont bien imprimés, publiés avec soin d'après les manuscrits originaux ou les éditions princeps, et cependant fort bon marché, tandis que ceux auxquels on était jusqu'ici obligé de recourir avaient le double inconvénient d'être incorrects et de coûter cher.

Chronique de l'Ariège.

Les substantielles études qu'insère périodiquement le *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts,* et dont un compte rendu détaillé permet aux lecteurs des *Annales du Midi* d'apprécier l'abondance et la variété, attestent mieux que toutes affirmations verbales quelle activité se déploie dans l'Ariège sous le rapport des recherches historiques et combien reste vivace dans ce pays le goût des choses du passé; on peut même légitimement espérer que ces manifestations d'une curiosité sans cesse en éveil ne feront que se multiplier à mesure que s'organiseront, pour se rendre utilisables, les principaux dépôts d'archives du département. La ville de Pamiers a donné l'exemple; ses archives, bien qu'ayant déjà été classées et inventoriées en 1696, en 1764 et en 1790, offraient depuis longtemps l'aspect d'un impénétrable fouillis, cependant que l'absence de tout inventaire et un trop facile accès, dénué de toute surveillance, les exposaient à des vols, qui, en effet, ne manquèrent pas de se produire. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on peut constater de déplorables lacunes dans leurs collections, notamment dans les comptes consulaires de la première moitié du XVII[e] siècle et dans les registres de délibérations de la période révolutionnaire; tel qu'il est, pourtant, le dépôt des archives communales de Pamiers, par la nature et le nombre des documents qu'il renferme, compte parmi les plus riches et les plus importants du département tout entier. Nul doute que, consulté avec méthode, il ne serve à enrichir de pages capitales l'histoire de Pamiers, que les travaux d'Ourgaud et de M. de Lahondès sont loin d'avoir épuisée; félicitons donc la municipalité appaméenne et en particulier M. le docteur Eugène Soula de leur intelligente initiative et souhaitons que les villes de Foix et Tarascon ne tardent pas à l'imiter.

Jusqu'à ce jour, et malgré la pauvreté relative de ses fonds, le dépôt départemental lui-même ne laissait pas que de présenter d'assez grandes difficultés à une consultation fructueuse et à de méthodiques recherches. En effet, en dehors de l'Inventaire sommaire d'une partie de la série B et de l'État général des fonds qui ne constitue qu'une vague indication pour les travailleurs, ceux-ci manquaient totalement de répertoires capables de les guider dans leurs recherches en les précisant. Cette lacune vient d'être en partie comblée; un répertoire a été rédigé pour les documents relatifs aux anciennes communautés religieuses, dûment classés, et un travail du même genre s'effectue pour tout ce qui concerne les titres communaux et fami-

liaux. Si l'on songe, d'autre part, que le fonds si important de l'évêché de Pamiers est dès maintenant complètement inventorié et que celui de l'évêché de Mirepoix tire à sa fin, on conviendra que les facilités de travail ne feront plus défaut aux chercheurs de l'avenir, qui pourront utiliser plus efficacement un dépôt désormais mieux connu et mis davantage à leur portée.

Comme on l'a fait dans cette même Revue pour les autres départements, je voudrais pouvoir dresser ici l'état des travaux entrepris par le Comité ariégeois chargé de la publication et des recherches des documents économiques relatifs à la Révolution ; malheureusement, ce Comité n'a eu qu'une existence éphémère. Après avoir, presque sans succès, tenté de découvrir des cahiers de doléances autres que ceux déjà connus, le Comité décida d'entreprendre le dépouillement des actes de vente des biens nationaux ; une commission fut élue à cet effet, qui devait s'acquitter de sa tâche en des séances hebdomadaires : des quatre membres, dont ladite commission se composait, l'un, tombé malade, n'assista jamais à ses réunions ; le deuxième, après avoir quelque temps participé à la besogne commune, fut appelé par les devoirs de sa fonction à changer de résidence, et quitta le département ; le troisième, pour lequel, d'ailleurs, les études historiques ne présentaient qu'un attrait modéré, se lassa d'un travail que primaient des intérêts plus immédiats. Le survivant de cette équipe continua l'œuvre commencée et mit au jour les ventes des biens ecclésiastiques du district de Tarascon et celles des biens d'émigrés pour le district de Mirepoix. La commission ayant déjà dépouillé tout ce qui concernait les biens ecclésiastiques de ce dernier district, pour avoir une liste des biens vendus sous la Révolution, non pas complète, mais du moins telle que les documents échappés à l'incendie de la préfecture du 29 octobre 1803 permettent de l'établir, il suffirait maintenant de publier les ventes faites par le district de Saint-Girons et par le département. Encore que la commission se soit, pour ainsi dire, évaporée par la dispersion de ses membres, et que le comité ne paraisse avoir depuis longtemps qu'une existence purement nominale, il n'est pas téméraire d'espérer que cette publication sera un jour menée à bonne fin. Les lecteurs de cette *Chronique* s'étonneront peut-être, étant donné le goût, que je signalais tout à l'heure, des Ariégeois pour l'histoire de leur pays, qu'un organisme officiel, créé en vue d'un but précis de recherche et d'érudition, ait, en somme, abouti à un demi-échec ; il y a à cela des raisons d'ordre particulier et des raisons d'ordre général. On trouvera les premières dans la com-

position elle-même de ce comité, où l'on voit figurer trop de personnalités politiques et universitaires, et un nombre insuffisant d'érudits locaux; on verra les secondes dans ce fait qu'en matière de recherches historiques le choix du sujet n'est point chose qui s'impose, il dépend uniquement des convenances et du goût de chacun : contradiction étrange! Ceux qui ont tenté d'aiguiller les travailleurs des Archives vers cette spécialisation de leurs efforts sont précisément les mêmes, qui, naguère, ont fait avec chaleur un grief à certains fonctionnaires de la prétendue spécialisation des leurs; serait-ce à dire que la spécialisation n'est un bien qu'autant qu'elle porte sur certaines périodes de l'histoire? Quoi qu'il en soit et étant admis le but proposé, qui était en l'espèce de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution, il y avait, pour atteindre ce but, mieux à faire, du moins dans l'Ariège, que de créer une organisation, dont le caractère officiel n'était pas nécessairement une garantie de zèle et de compétence; il n'y avait, à notre humble avis, qu'à utiliser les bonnes volontés qui avaient déjà fait leurs preuves, et dont la *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* constitue l'appréciable faisceau.

E. Pélissier.

* * *

Chronique de l'Auvergne.

Cantal. — Le sol de la Haute-Auvergne reste une terre de prédilection pour les préhistoriens, et nous parlerions volontiers, si c'était ici le lieu, des travaux de MM. Puech et Terrisse (janvier 1908), et Aymar. Les plus heureuses découvertes sont dues à M. Pagès-Allary. Ses fouilles à la Roche-Sellée, à Chastel-sur-Murat, lieu que sa position fit choisir pour forteresse dès les temps néolithiques, lui ont livré quantité de silex taillés (plus de 1 200), toute une série de meules qui montrent les perfectionnements successifs du broyage, des objets de fer et de bronze, des monnaies, de nombreux fragments de poterie. M. Pagès-Allary a particulièrement insisté sur l'importance de ces derniers débris pour fixer la chronologie des divers niveaux archéologiques. Il nous montre dans un dernier article ce que l'on peut retirer de fouilles bien conduites pour l'étude de la céramique au moyen âge[1]. M. H. de la Tour a décrit dans le *Bulletin de la société préhistorique de France* les monnaies recueillies par M. Pagès-Allary.

Dans un autre ordre d'idées, on a mis à jour, à Chastel-Marlhac, un

[1] *Anthropologie*, t. XX.

sarcophage en pierre, remarquable par ses dimensions ; à Antignac, deux coffres centenant des vases cinéraires, et à Mauriac un petit cercueil en pierre où l'on a trouvé, à côté d'ossements humains, un crâne de cerf.

On ne peut parler de l'histoire de la Haute-Auvergne au moyen âge, et même dans les temps modernes, sans citer le nom de M. Boudet. Sa dernière publication en date est certainement la plus importante de celles qui seront signalées au cours de cette chronique. La vieille cité sanfloraine, dont il connaît si bien le passé, en est naturellement le sujet. C'est le *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour*, recueil de textes de plus de 500 p. in-4°, luxueusement édité par l'imprimerie de Monaco. Il est précédé d'une magistrale et intéressante introduction, *Histoire de ce prieuré avant la création de l'évêché.*

M. Boudet a publié en volume son Catalogue des baillis royaux et ducaux de la Haute-Auvergne jusqu'en 1560, qu'il a complété à l'aide du fonds *Ribier-Sartiges*, passé récemment de la bibliothèque de Clermont aux archives du Puy-de-Dôme, et contenant plus de 1140 pièces originales des XIIIe et XVe siècles.

Une table générale permet un maniement commode de ce volume, où l'on trouve non seulement les noms des baillis, mais aussi de leurs officiers, lieutenants, chanceliers, gardes du sceau, procureur et substituts.

M. Oscar de Poli a publié, dans l'*Annuaire du conseil héraldique de France* (1905), deux chartes d'emprunts contractés à Damiette et à Saint-Jean-d'Acre par cinq croisés d'Auvergne. M. Stein, dans le *Moyen âge* (1908, p. 1-13), a établi l'origine champenoise du célèbre bailli des Montagnes, Eustache de Beaumarchais, dont le rôle important avait été mis en lumière par M. Boudet. Un hameau de la commune d'Othis, Seine-et-Marne, porte encore le nom de Beaumarchais. Mué un instant par son attachement pour Saint-Flour en un chimiste très expert, M. Boudet nous a donné la formule de la composition du feu grégeois, retrouvé par lui dans un registre consulaire de cette ville, en 1380. Une communication de M. L. Caillet, à la Société la Diana de Montbrison, ajoute une précision de plus aux faits et gestes des routiers qui, pendant la guerre de Cent ans, dévastèrent le pays et dont M. Boudet s'est encore fait l'historien. C'est une lettre du bailli du Forez aux bourgeois de Lyon leur annonçant que 600 hommes de troupes anglaises logées à Alleuze en étaient partis pour ravager le Forez, le Lyonnais et le Bourbonnais (20 août 1387). A cette occasion, M. Achalme a lu une note sur le château d'Alleuze à la fin du

XIVe siècle, dont les éléments sont tirés du *Château d'Alleuze* de M. L. Belard, dans *Saint-Flour et ses environs*. Signalons encore, avant de quitter le moyen âge, une notice biographique de Robert de Rouvres nommé évêque de Saint-Flour vers la fin du XVe siècle, œuvre de solide érudition due aux patientes recherches de M. l'abbé Chaludet.

Aucun travail d'ensemble sur les derniers siècles de la monarchie n'a été publié, si l'on excepte les *Notes de géographie économique sur la Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime,* publiées par M. Esquer, archiviste départemental, et déjà signalées ici. Espérons que M. Esquer, malgré son départ, n'abandonnera pas le projet qu'il avait formé d'écrire l'histoire des luttes religieuses en Auvergne à la fin du XVIe siècle. Par contre, le second volume de l'*Ancien Raulhac*, de M. l'abbé Poulhès, relatif à l'organisation civile, nous fait saisir sur le vif le mécanisme de la vie publique et privée de l'ancien régime, et en même temps les causes profondes qui ont fait la Révolution si facile et si rapide. On trouvera d'ailleurs, dans les premiers chapitres, une étude intéressante sur la féodalité et les familles nobles de Raulhac. M. Poulhès se propose de consacrer un troisième volume à l'histoire de cette localité pendant et depuis la Révolution. La *Mous-setie*, de M. Tourrilhes, est la monographie d'un domaine rural depuis le début du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. M. Louis Farges a présenté, dans l'*Annuaire* pour 1907 des Gooudots, société amicale des enfants des deux cantons d'Aurillac, une monographie de ces deux cantons.

Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et ses paroisses affiliées est en partie une réédition de l'article de M. l'abbé Bouffet paru dans la *Revue de la Haute-Auvergne* sur le *Prieuré de Bredom*. Œuvre importante, très documentée, elle est l'histoire religieuse d'une partie de l'arrondissement du Murat, jusqu'au début du XIXe siècle. Son principal défaut est le manque de synthèse. *Trois siècles d'histoire locale, Ally de 1600 à 1900*, de M. l'abbé Burin, est une monographie de cette paroisse, ou plutôt sa chronique religieuse pendant ces trois derniers siècles. Agréablement écrit, ce petit livre, sans prétention aucune, se lit avec facilité et intérêt. Pénétrant plus intimement dans l'histoire religieuse du pays, M. Rhodes, dans ses *Notes sur le pèlerinage de Notre-Dame de la Font-Sainte*, nous donne, d'après ses papiers de famille et les minutes de notaires, quelques renseignements nouveaux sur ce pèlerinage, et en particulier sur l'institution des « reinages ».

Deux nouveaux volumes se sont ajoutés à la collection des *Preuves*

de la noblesse d'Auvergne, de M. le Dr de Ribier. *Preuves de noblesse des pages auvergnats admis dans les écuries du roi; Preuves de noblesse des gentilshommes auvergnats admis dans les écoles militaires.* La collection se complétera des preuves fournies par les demoiselles nobles admises à Saint-Cyr et par les chevaliers de Malte, et d'une table générale. Cette publication a surtout un intérêt généalogique, mais non point exclusivement en raison des nombreux actes : contrats de mariages, ventes, testaments, etc., dont elle nous donne l'analyse. Du même auteur a paru une *Histoire généalogique de la maison de Ribier.* — Signalons de M. P. Bugnot une *Notice historique et généalogique sur la famille Destanne de Bernis;* de M. F. Chambon, *Notes et documents sur la famille de Montboissier-Beaufort-Canillac.*

M. le Dr de Ribier s'est attaché au chapitre d'histoire, généralement peu connu, de la médecine d'autrefois. Après avoir réuni en volume les notes et documents publiés par lui dans la *France médicale,* sur *la Médecine dans l'ancienne Auvergne,* il a fait dans le même périodique deux communications nouvelles sur *les Pouvoirs publics et la prophylaxie des maladies contagieuses en Haute-Auvergne au XVIIe siècle : comptes consulaires de Saint-Flour durant la peste de* 1629, et sur *les Vieux Remèdes auvergnats.*

Dans une thèse qui a valu à son auteur les félicitations du jury de l'École des chartes, M. B. Faucher a étudié la formation et l'organisation du département du Cantal (1789-an III). M. E. Rhodes a eu l'heureuse fortune de retrouver, dans un des registres de délibérations du conseil municipal de Murat, les procès-verbaux des séances, qu'il a publiées *in extenso,* de la *Société populaire montagnarde* de cette ville du 17 germinal au 23 brumaire an II. Il a fait précéder sa publication d'un résumé de tous les événements intéressant cette société depuis sa fondation jusqu'en germinal an II. M. Louis Meyniel prépare un important travail sur André Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris. Par les soins du P. X. Faucher, des Frères prêcheurs, l'imprimerie du Vatican a fait paraître une troisième édition de la biographie, par M. l'abbé Serres, de *Catherine Jarrige dite Catinon Menette,* qui fut activement mêlée aux événements révolutionnaires dans l'arrondissement de Mauriac. M. le chanoine Reyt, dans son *Livre d'or des Prêtres du diocèse de Saint-Flour,* énumère dans une première partie les prêtres qui eurent à souffrir de la tourmente révolutionnaire. Dans une seconde, il nous fait connaître les dix-huit évêques sanflorains du XIXe siècle.

Les premières années du XIXe siècle sont déjà considérées comme

appartenant au domaine de l'histoire, et nos institutions modernes sont l'objet de monographies. Signalons donc l'étude de M. H. Clouzot sur les *Jacquards en Champagne et en Auvergne*, les *Quelques Notes sur le tribunal d'Aurillac*, de M. Tourrilhes, *Un Cercle de province à travers un siècle* (cercle de l'Union à Aurillac), de M. A. Delmas.

Le premier volume de la série L. des archives départementales, qui comprendra le dépouillement du fond du département, sera mis sous peu en circulation. Le tome II et dernier de l'inventaire des archives d'Aurillac va aussi paraître incessamment.

Deux petites plaquettes sorties des presses aurillacaises sont venues fixer le souvenir de l'érection du monument élevé, à Boisset, au poète patoisant Brayat[1]. M. le Dr Vaquier a donné à Paris, à la Société des Gooudots, une conférence sur *J.-B. Veyre, le poète de Saint-Simon*. Une plume plus autorisée que la nôtre a déjà signalé ici le beau volume de vers : *Jous la cluchado*, d'Arsène Vermenouze.

Quelques mois à peine après sa publication, mourait dans sa maison paternelle de Vielles notre grand poète local, dont la renommée avait franchi les limites de la Haute-Auvergne. M. Jean Ajalbert lui a consacré quelques pages dans la *Nouvelle Revue*, et tout récemment, sous le patronage du comité qui s'est formé pour lui élever un monument, M. le duc de la Salle entretenait pendant une heure ses auditeurs du théâtre d'Aurillac des troubadours d'Auvergne, et surtout de Vermenouze, en cette langue meirale que sait si bien manier l'auteur du *Vœu du routier* couronné prix jeux floraux de Cologne, et d'*Uno Bisito o Mistral*.

E. Delmas.

Puy-de-Dôme. — La géographie du département a donné lieu à quelques publications. M. E. Roux-Parassac a fait paraître, sous le titre : *Dans la vallée de la Couze* (Issoire, Vessely, 1910; xiv-202 pp. in-8°), un agréable récit de ses excursions dans ce charmant pays; on y trouvera un certain nombre de légendes et de contes populaires. M. le Dr Boitelle a consacré sa thèse de doctorat en médecine à un travail sur *Royat historique* (Montpellier, 1900; 75 pp. in-8°), d'assez mince intérêt. M. Paul Eudel a écrit une *Bibliographie de Royat* (Paris, Le Soudier, 1906; 59 pp. in-12), qui peut rendre des services. M. le lieutenant Maîtrot, dans ses *Arabes*

[1] *Inauguration du monument élevé à J.-B. Brayat. Discours du duc de La Salle. — J.-B. Brayat. Souvenir de l'inauguration du monument Brayat.*

et Auvergnats (extrait du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, XLIII, 1909), a dressé une liste des mots du patois auvergnat qui lui paraissent dérivés de l'arabe et voit dans ce fait un souvenir des invasions sarrasines du VIIIe siècle.

La langue auvergnate a été moins étudiée dans le Puy-de-Dôme que dans le Cantal; nous avons à signaler une réédition du poème de *Las Vendegnas* de Laborieux l'aîné, par M. A. Berriat de Saint-Prix (Clermont, Imprimerie moderne, 1910, in-12), et un nouveau volume de vers du poète ambertois M. R. Michalias. Ce second volume, *Ers de d'uen paisan* (Ambert, Migeon, 1910, 233 pp.), renferme bon nombre de pièces charmantes, d'inspiration toute locale, et l'auteur, en se servant du dialecte d'Ambert, écrit une langue qu'il possède admirablement.

L'archéologie nous vaut quelques bonnes études : M. l'abbé G. Rochias, *Saint-Nectaire et les Mégalithes* (Évreux, Hérissey et fils, 1908, 13 pp. in-8°), avec de bonnes photographies des dolmens et menhirs de la région (Saint-Nectaire, Saillant, Sapchat et Freydefont); — du même auteur, *Les Chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire,* étude iconographique avec un plan et 32 phototypies (Caen, Delesques, 1910; 32 pp. in-8°). Quelques déterminations des scènes représentées sur les chapiteaux paraissent hasardées. — Anonyme : *Saint-Alyre au cours des âges.* Le « Vicus christianorum », les Bénédictins, les Ursulines, l'Institut de Saint-Alyre (Clermont-Ferrand, 1910; 315 pp. in-4°, planches). Ce livre contient des détails archéologiques intéressants sur l'ancienne église de Saint-Alyre, avec plan (p. 96), vue en 1800, d'après Gault de Saint-Germain (p. 122). La partie relative à l'institution dirigée par les Ursulines, a sa valeur pour l'histoire de l'enseignement congréganiste au XIXe siècle. — M. Gatian de Clairambault, *Le Château de Tournoël.* Les seigneurs, le château, la seigneurie (Paris, Champion, 1910; in-4° de 308 pp., XL planches) Le château a appartenu successivement aux Bertrand, aux Auvergne, au roi, aux Maulmont, aux de La Roche, aux d'Albon, aux d'Apchon, aux de Montvallat, aux de Neucaze, aux de Chabrol. Très bonne description archéologique (pp. 97-178). Histoire de la terre; justice (p. 213); police (p. 229); droits féodaux honorifiques (p. 237), utiles (p. 255); revenus (p. 282). — MM. G. Desdevises du Dézert et L. Bréhier, *Clermont-Ferrand, Royat, le Puy-de-Dôme* (Paris, H. Laurens, 1910; in-4° de 148 pp. et 117 gravures).

L'histoire d'Auvergne continue à être étudiée et profite des progrès scientifiques réalisés depuis trente ans. M. Rouchon, archiviste du

Puy-de-Dôme, vient de publier le tome IV de l'*Inventaire des Archives départementales* (Clermont, Montlouis, 1910, in-4°). M. Paul Allard a donné à la « Collection des Saints » de la librairie Lecoffre un *Saint Sidoine Apollinaire* (Paris, 1910; xii-212 pp. in-12) d'un ton peut-être un peu trop hagiographique, mais qui est certainement l'histoire la mieux documentée que nous possédions du sénateur-évêque. M. Boudet s'est attaqué à la charte inédite de *Cournon* (Paris, Champion, 1909; 203 pp. in-8°) et en a écrit une étude consciencieuse et complète, à laquelle il a ajouté tous les détails historiques qui aident à en comprendre la genèse, le caractère et l'importance. On y retrouve la science et la lumineuse critique qui distinguent M. B. entre tous nos érudits d'Auvergne. M. Henri Gazel nous présente les *Anciens Ouvriers papetiers d'Auvergne* (Clermont, Bellet, 1910; 284 pp. in-8°). C'est une étude attachante sur une des plus anciennes industries de l'Auvergne, libre en droit jusqu'en 1671 et réfractaire au régime corporatif jusqu'à la Révolution. Détails intéressants sur la vie ouvrière. La journée de travail oscillait entre dix et quatorze heures. L'industrie papetière a connu des grèves, notamment en 1772; les associations ouvrières, d'esprit assez anarchique et violent, ne sont pas sans rappeler nos modernes syndicats. M. Charles Augée étudie le *Droit des gens mariés en Auvergne* (Clermont, Dumont, 1908; ix-262 pp.). Pays singulier, où le droit coutumier et le droit écrit s'enchevêtrent de façon inextricable, l'Auvergne a donné un grand développement au régime dotal et lui a juxtaposé des « sociétés taisibles » entre époux, qui furent une des origines du régime de la communauté.

La grande figure de Pascal continue à être très étudiée, et plusieurs travaux de valeur lui ont été consacrés. M. Ernest Jovy a publié un second volume de son *Pascal inédit : Les véritables derniers sentiments de Pascal* (Vitry-le-François, 1910; 517 pp. in-8°). Cet ouvrage, très documenté, semble prouver que Pascal s'est finalement séparé de Port-Royal; d'après le témoignage inédit du P. Beurrier, il aurait fait une grande retraite, en dehors de l'influence de Port-Royal, deux ans avant sa mort, et aurait fini par penser que « MM. de Port-Royal allaient trop avant dans les matières de la grâce » et qu'il fallait avoir plus de déférence pour l'opinion du pape. M. Victor Giraud, *Blaise Pascal, études d'histoire morale* (Paris, Hachette, 1910; vi-336 pp. in-12), se montre un vrai dévot de Pascal; il reprend plusieurs points de son histoire et les discute avec une critique très pénétrante. Citons comme exemple la discussion sur l'accident du

pont de Neuilly (pp. 37-63). Il ne veut absolument pas que Pascal ait jamais été amoureux (pp. 143-97) et croit évidemment le grandir par là; nous préférons à cette partie du livre un très intéressant chapitre sur Jacqueline Pascal (pp. 213-74). — M. Maurice Barrès, *L'Angoisse de Pascal* (Paris, Dorbon aîné, 1910; in-4° de 66 pp.), semble avoir, pour le moins, aussi bien compris le mysticisme de Pascal et l'explique en un langage véhément et persuasif.

Les derniers siècles de l'ancien régime ont donné matière à quelques bons travaux. Sous le titre : *Gabeleurs et faux saulniers, sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne* (Moulins, Crepin-Leblond, 1909; 145 pp. in-4°), M. Roger Delvaux avait réuni une collection de pièces d'archives allant de 1691 à 1713, qui a été publiée par son frère après sa mort. M. le Dr de Ribier, *La Médecine dans l'ancienne Auvergne* (Paris, Champion, 1908; 242 pp. in-8°), nous présente des pièces curieuses trouvées par lui dans différents dépôts d'archives et publiées dans la *France médicale*. Citons parmi ces curiosités la réclame d'un dentiste à Clermont vers 1760 (p. 18), le registre des lettres de maîtrise délivrées par la communauté des maîtres-chirurgiens de la ville de Riom (p. 83), le corps médical en Auvergne pendant la Révolution (p. 86). M. Jacques Le Griel a étudié le *Conseil supérieur de Clermont-Ferrand*, 1771-1774 (Paris, Champion; 289 pp.). Il nous trace un bon tableau de l'installation du tribunal érigé par Maupeou et de la suppression de la Cour des aides. Il nous donne des renseignements sur le personnel et la compétence du Conseil, sur ses rivalités avec les autres juridictions; le tribunal subalterne qui se montra le plus récalcitrant fut le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier; mais il remontait à Philippe-Auguste. M. Louis Jalenques a publié un ouvrage très curieux sur les *Emprunts forcés sur le revenu sous la Révolution, leurs résultats dans l'ensemble de la France et principalement dans le Puy-de-Dôme et le Cantal* (Clermont, Bellet, 1910; 128 pp. in-8°). La contribution patriotique de 1789 donna dans le Puy-de-Dôme 1 livre et demie par tête contre 4 livres en moyenne pour la France. L'emprunt forcé de l'an II échoua piteusement. L'emprunt de l'an IV n'eut qu'un résultat médiocre dans l'ensemble de la France, et particulièrement mauvais dans le Puy-de-Dôme. L'emprunt de l'an VIII donna dans le Puy-de-Dôme 75 centimes par tête au lieu de 4 francs dans l'ensemble du pays. M. A. de Haye, *Desaix, étude politique et militaire* (Paris, Leroy, 1909; 243 pp.), a conçu son livre comme une moralité patriotique; ni notes, ni indications bibliographiques. Plus curieuse peut-être serait une plaquette

du même auteur, *Un chapitre de l'histoire du général Desaix* (Paris, Pichon, 1906; 39 pp. in-8°), où il raconte la quatrième campagne des Vosges, du 24 décembre 1794 au 1er janvier 1796.

G. Desdevises du Dezert.

* * *

Chronique du Rouergue.

L'activité des travailleurs aveyronnais s'est manifestée surtout dans le domaine de l'histoire et de l'érudition locale, et aussi, comme on le constatera par cette chronique, dans les autres branches de la littérature et des arts. Elle est encouragée par les sympathies d'un milieu qui semble s'intéresser plus qu'autrefois aux travaux intellectuels : aussi verra-t-on que les productions de l'esprit ne manquent pas de variété.

La *Galerie des préfets de l'Aveyron* par M. F. de Barrau est terminée par la publication des sixième et septième volumes, qui mène jusqu'à l'avènement de la troisième République le résumé des faits intéressant le département au point de vue politique, administratif, économique et agricole. L'auteur laisse à d'autres le soin de continuer ce récit pour la période contemporaine.

Depuis qu'il a fini ce travail, le même auteur n'est pas resté inactif. Il a donné une *Biographie de l'historien Monteil*, dont les principaux éléments lui ont été fournis par la correspondance publiée par M. M. Constans dans un volume de Documents et dans le tome XVI des *Mémoires* de la Société des Lettres.

Il se consacre en ce moment à la publication, dans le *Journal de l'Aveyron*, d'une *Étude historique sur l'époque révolutionnaire en Rouergue* de 1789 à 1801, d'après les documents laissés par Hipp. et Eugène de Barrau. Annoncée au début comme la simple reproduction de ces documents, cette étude a dévié de son plan primitif par suite des additions et modifications que M. F. de Barrau apporte à l'œuvre de ses oncles. Malgré certaines pointes où perce l'esprit de parti, elle est intéressante parce qu'on y voit défiler les principaux acteurs de ce drame complexe, c'est-à-dire les représentants du peuple, les membres actifs des sociétés populaires, et se dérouler bien des événements tragiques dont le souvenir confus s'était perpétué par des traditions vagues ou altérées.

M. Athané a fait paraître en une petite brochure l'*Historique du Rouergue*, qui n'est que le développement d'une conférence faite aux

élèves de l'école normale des instituteurs et où sont condensés dans l'ordre chronologique les éléments tirés des travaux importants de Bosc et de Gaujal. Le même auteur met sous presse une géographie historique du département.

M. P. Benoît a tiré aussi d'une conférence faite devant le même auditoire l'idée de donner plus de développement à son exposé et d'en faire la matière d'un livre : *Mon vieux Rodez*. Cet ouvrage, qui est actuellement sous presse, prendra sa valeur dans une documentation importante pour les XVIIIe et XIXe siècles, et particulièrement dans une luxueuse illustration, riche en portraits, reproductions d'estampes et de plans qui feront passer sous les yeux du lecteur les figures et les événements avec les lieux qui leur ont servi de cadre. La représentation des monuments disparus ou transformés dans une ville où fut si fortement marqué le caractère féodal ou religieux ne manquera pas d'offrir un vif intérêt.

Dans le même ordre d'idées, mais avec des proportions plus modestes, M. Toulouse a publié une *Petite histoire de la commune de Millau*, dans un but de vulgarisation scolaire et populaire.

L'*Esquisse générale sur le passé et la situation actuelle du département de l'Aveyron*, par M. Vigarié, est un ouvrage très considérable, en cours de publication, et dont le titre laisse entrevoir d'abord une œuvre d'histoire et ensuite une œuvre économique et sociale. Il sera sans doute l'un et l'autre plus tard. Mais jusqu'ici il se contente d'être l'étude du sol et du sous-sol, géographie et géologie, hydrographie et orographie, questions dans lesquelles l'auteur a une particulière compétence et s'appuie d'ailleurs sur de nombreux documents officiels et administratifs, qui forment en de longs tableaux la solide ossature du livre. Travail de longue haleine ; mais l'activité et l'âge jeune encore de l'auteur donnent l'espérance qu'il sera mené à bonne fin.

Le *Journal de l'Aveyron* commence la publication de documents peu connus et relativement courts sur les questions les plus variées de l'histoire locale ; ils seront reproduits en langue moderne tout en respectant scrupuleusement la pensée du texte ancien, afin d'être mis à la portée de lecteurs plutôt curieux qu'érudits. Ceux-ci pourront d'ailleurs, grâce aux références, se reporter pour leurs travaux personnels aux textes eux-mêmes. Plus tard, ces transcriptions seront réunies, suivant leurs rapports, en volumes distincts, monastères, monuments, hôpitaux, guerres, histoire, fléaux, fêtes, visites royales, lettres, religion, etc., et formeront une bibliothèque aveyronnaise de documents authentiques.

Ce sera une publication parallèle à celle qui se poursuit en ce moment par les soins de la commission des Archives historiques du Rouergue, dont nous avons signalé la constitution dans notre dernière chronique. Cette commission ne reproduit que les textes importants, avec l'exactitude qu'exige la critique moderne, en les accompagnant seulement d'annotations ou explications nécessaires à l'intelligence des textes. Le volume qui inaugure magistralement cette série vient de paraître. C'est le *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, in-8° de xcvi-638 pages. Il date de l'origine même du monastère, c'est-à-dire du xiie siècle, et comprend 463 actes de donations faites aux moines, en langue latine ou romane. Il est précédé d'une importante introduction et suivi de la *Chronique* de Silvanès, écrite en 1161 par un moine nommé Hugues. Cet ouvrage, comme tous les cartulaires, apporte une contribution notable à l'histoire ecclésiastique du xiie siècle et fournit des renseignements curieux sur la géographie ancienne du pays, les voies de communication, les noms de personne, l'état social, les usages, droits féodaux, en un mot sur la vie même du siècle. On en trouvera sans doute une analyse plus détaillée à une autre place des *Annales du Midi*. En attendant, il a fait l'objet d'un remarquable rapport de M. B. Combes de Patris dans le tome XXII des *Procès-verbaux* de la Société des Lettres de l'Aveyron.

Cette série se continuera par les *Mémoires d'un calviniste de Millau* au xvie siècle, qui font revivre les premières luttes religieuses, de 1560 à 1582, en Rouergue. Publiés par les soins de M. Rigal, ils seront suivis bientôt après par les *Délibérations des sociétés populaires* et *Clubs* de la Révolution à Rodez et les actes des représentants du peuple en mission.

En même temps que le Cartulaire de Silvanès paraissaient les deux premiers tomes d'une autre œuvre : *Coutumes et privilèges du Rouergue*. Ce sont les chartes constitutives d'une quarantaine de villes et localités du Rouergue, recueillies par M. Verlaguet et publiées de concert avec M. Baillaud. Cette publication, qui sera suivie d'un troisième volume, mettra à la disposition immédiate des historiens des textes disséminés dans les dépôts publics et privés.

Parallèlement à ces travaux se poursuit, dans les colonnes du *Journal de l'Aveyron*, celle que MM. Verlaguet et Rigal ont entreprise : *Notes sur les sources de l'histoire du Rouergue*, c'est-à-dire l'inventaire de la partie de la collection de Doat qui concerne notre province. Le premier des deux volumes est terminé. On sait que la collection Doat, composée de 1665 à 1670 sur l'ordre de Colbert, comprend 250 volumes

in-f°, où sont copiés des documents recueillis dans les archives du Languedoc, de la Guyenne et du Béarn ; beaucoup d'originaux sont aujourd'hui perdus : aussi l'œuvre du président Doat est d'une valeur inappréciable pour l'histoire.

Le premier fascicule du tome XVII des *Mémoires* de la Société des Lettres est consacré aux *Procès-verbaux des opérations électorales* des trois ordres dans les sénéchaussées de Villefranche et de Rodez en 1789, et à ceux des opérations particulières du tiers État. Il manque les procès-verbaux de la noblesse et du clergé, qui sont perdus. On a reproduit en fac-similé les signatures authentiques des électeurs des trois ordres présents à la séance du 17 mars.

Quand nous aurons enfin signalé une notice de M. B. Combes de Patris sur *Charrier*, le royaliste de la Lozère qui fut arrêté et décapité à Rodez en 1794, un ouvrage de M. le Vte de Bonald sur *F. Chabot*, l'ex-capucin, membre de la Convention, le *Soulèvement des croquants du Bas-Rouergue* au milieu du XVIIe siècle par U. Cabrol, les *Droits d'usage* sur la forêt domaniale d'Aubrac, thèse de doctorat en droit par M. Plagnard, la *Biographie de Mgr Affre*, archevêque de Paris, tué sur les barricades en 1848, par M. F. de Barrau, *Rolland*, le clairon de Sidi-Brahim, par M. Goutal, nous aurons indiqué tous les travaux qui ont trait à l'histoire des événements ou des personnages marquants du Rouergue et qui ont été publiés dans ces deux dernières années.

Mais il en est d'autres qui n'ont pas une moindre valeur, sinon historique, du moins littéraire, qui émanent d'écrivains dont le nom est plus connu au dehors et qui d'ailleurs ont eu quelque retentissement. Notons particulièrement la *Pensée moderne* (de Luther à Leibnitz) et les *Pères de la Révolution* (de Bayle à Condorcet), deux gros vol. in-8° (Alcan, éditeur), par M. Joseph Fabre, ancien sénateur; *les Pagès*, roman de mœurs paysannes, par E. Bouloc; *Ascension*, par M. Ch. de Pomairols; *Denys Puech et son œuvre*, par H. Gaudon; deux thèses sur *Mellin de Saint-Gelais* et *Octavien de Saint-Gelais*, par M. Molinier, et enfin les *Countes de l'ouncle Jonet*, par l'abbé Bessou, félibre rouergat si connu par le poème *d'ual Brès a la Toumbo*. Ce dernier ouvrage en langue patoise, d'un esprit si pétillant et d'un style si savoureux, nous amène à noter aussi la nouvelle édition illustrée des *Poésies rouergates* de Cl. Peyrot, le charmant poète du XVIIIe siècle. Cette édition, précédée d'une introduction critique et littéraire par M. Léopold Constans et d'une notice biographique très complète par M. Artières, a paru à l'occasion du bi-centenaire de Peyrot et de l'exécution à Millau, en son honneur, d'un monument dû au ciseau du sculpteur millavois

M. Malet; l'inauguration de ce monument donna lieu en 1909 à de brillantes fêtes, qui furent présidées par M. Barthou, ministre de la justice.

Quelques mois après, la ville de Rodez inaugurait avec le même éclat un musée dont l'initiative est due à M. Denys Puech, membre de l'Institut, pour recevoir et abriter les œuvres de nos sculpteurs et peintres rouergats, parmi lesquels quelques-uns ont acquis une renommée aussi méritée que durable, consacrée d'ailleurs par les plus hautes récompenses aux derniers Salons et à l'Institut.

Le prix Cabrol, destiné à récompenser les écrivains ou artistes d'origine aveyronnaise, a été attribué par la Société des Lettres en 1908 à M. l'abbé Coste, auteur d'un magistral ouvrage sur la *Flore de la France* (Klincsieck, 3 vol. in-8°), en 1909 à M. Eugène Viala, poète et paysagiste de grand talent, et en 1910 à M. Malet, statuaire, auteur du monument élevé à Claude Peyrot.

Après les livres et les auteurs, plaçons à la fin de cette chronique les découvertes archéologiques. Il n'y en a point eu durant ces deux années qui aient fait autant de bruit dans le monde savant que les statues-menhirs trouvées précédemment aux environs de Saint-Sernin par M. Hermet. Pourtant le même M. Hermet a découvert dans la même région d'autres statues-menhirs, offrant une grande ressemblance avec les premières. Elles ont le désavantage de n'apporter aucune nouvelle contribution à la connaissance de la période préhistorique. Notre sol continuellement fouillé a mis au jour des poteries samiennes, des monnaies, des ossements, rien en somme de nouveau et de rare, sauf une grosse dent fossile de mammouth (15 centimètres sur 35) dans un terrain calcaire, près de Nuces, en une région où l'on ne s'attendait pas à trouver trace du passage de l'*elephas primigenius;* enfin à Rodez, ensevelis à 3 mètres de profondeur, les débris d'une statue équestre colossale de l'époque gallo-romaine, un pied de cheval en bronze recouvert d'une couche d'or, et à côté une main en bronze plus grossier dont il restait trois doigts à demi repliés pour tenir un objet : un peu plus loin, un pied humain en bronze parfaitement modelé, qui n'appartenait pas au même groupe. Y aurait-il eu à Rodez, à l'époque gallo-romaine, un atelier de fondeurs en bronze? La discussion est ouverte entre les archéologues.

M. CONSTANS.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Boulaud (J.). *Les armoiries de Jean Vidaud, comte du Dognon,... avec notice biographique* (1649-1710). Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910, in-8° de 71 pages. (Extr. du *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LX.) — Les armoiries de ce lieutenant particulier au siège présidial de Limoges et lieutenant général d'épée du Limousin, n'intéresseront plus qu'un petit nombre de gens. Mais la notice biographique des p. 35-61 trouvera plus d'un lecteur. Les éléments en sont généralement empruntés aux bonnes sources, et les recherches ont été poussées aussi loin que le permet l'état actuel de la documentation locale. Je doute fort qu'en 1699 on connût en Limousin, encore dépourvu de routes commodes, la forme de voiture que nous appelons « calèche » (p. 19, note 1). Il eût fallu dire « carrosse ». P. 59, ligne 24, au lieu de *Prima* il faut lire *Primas*.

A. Leroux.

Delage (Franck). *Marc-Antoine de Muret, poète français*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910, in-8° de 30 pages. (Extr. du *Bull. Soc. arch. du Limousin*, LX.) — M.-A. de Muret, qui professa durant plusieurs années à Bordeaux et à Toulouse, était connu comme l'un des plus grands humanistes du xvie siècle. M. Delage, professeur de première au lycée de Limoges, vient de nous le révéler comme poète français en réunissant pour la première fois six pièces françaises, odes ou sonnets, au total 234 vers échappés à la verve pédante de ce Limousin. Cette publication est accompagnée d'un savant commentaire littéraire et métrique, dont les termes pondérés méritent grande considération. A rapprocher d'une autre publication du même auteur sur *Muret humaniste* (*ibid.*, LV). Toutes deux complètent utilement la thèse de M. Ch. Dejob, déjà vieille de trente ans, sur notre personnage.

M. F. D. aurait pu rappeler qu'un certain P. Morel, contrôleur général des finances à Montauban, traduisit en vers français les poésies latines de Muret. (Paris, Ch. Journel, 1682, pet. in-12.)

A. Leroux.

Demartial (André). *Le Limoges d'autrefois : vieux journaux, vieilles annonces*, 1775-1810. Limoges, *Courrier du centre*, 1910, in-8° de 184 pages. — M. Demartial a eu l'heureuse idée de tirer des plus anciens journaux de Limoges tout ce qui conserve un intérêt historique : événements locaux, faits divers, concours et annonces de tout genre, polémiques, etc. C'est une source désormais facilement accessible pour la connaissance des idées, des préoccupations, des sentiments, des mœurs d'une génération qui n'est pas sans avoir « fait de grandes choses ». Il est seulement regrettable que l'éditeur n'ait pas introduit quelques annotations ni dressé un double index alphabétique du contenu si varié qu'il met à notre disposition.

A. Leroux.

Dumas (Aug.) et Verdié (H). *Le département de la Dordogne et la délimitation de la région des vins de Bordeaux. Étude historique sur les vins de Bergerac et du pays de Nouvelle-Conquête.* Montpont-sur-l'Isle, impr. Clément, 1910 ; in-8° de 102 pages. — La manie de réglementer est, en France, un phénomène historique ; l'État moderne a de qui tenir. L'esprit du passé revit en nous ; il sévit contre la liberté du commerce et aussi contre plusieurs autres. De même qu'à propos du mouvement syndical on pourrait évoquer, *mutatis mutandis*, le moyen âge et l'ancien régime, la délimitation aujourd'hui tentée des régions viticoles rappelle si étroitement des prohibitions abolies, que les intéressés, afin d'être « délimités » à leur avantage, ont recours aux arguments tirés de l'histoire. C'est d'ailleurs, bien entendu, en sens divers et opposés. Les érudits bordelais chercheraient volontiers à démontrer que les vins de Bergerac et du pays de Nouvelle-Conquête (environs de Sainte-Foy-la-Grande, sur la Dordogne) n'ont jamais eu aucun droit au titre de vins de Bordeaux. Ceux de la Dordogne réclament, pièces en main, contre des prétentions si nuisibles aux viticulteurs de la région. Par le fait, où finissent les vins de Bordeaux ? Difficulté inextricable ! Toute solution du problème sera nécessairement arbitraire, partant injuste, et de plus, semble-t-il, contraire à l'intérêt général.

Notons cependant une différence importante entre le projet actuel et l'ancien état de choses, qui remonte à la domination anglaise. Tandis que nos législateurs prétendent protéger les vignerons bordelais contre la fraude, — ou ce que l'on veut appeler de ce gros mot, — les rois anglais avaient visé un but moins illusoire. Ils tâchaient d'affermir la fidélité de leurs sujets de Guyenne en leur concédant des

privilèges, de manière à leur permettre de vendre les produits de leurs vignobles plus sûrement, plus vite et plus cher que leurs voisins : défense aux gens du Haut-Pays, situé en amont de Saint-Macaire, sur la Garonne, d'envoyer leurs vins à Bordeaux avant la Saint-Martin (Languedoc) ou la Noël (Haute-Guyenne, Agenais, Quercy); car c'étaient, y compris le Bazadais et la Réole, des pays rebelles. Il leur était aussi enjoint de se servir pour ce commerce de futailles inférieures en capacité et en résistance à celles du Bordelais, donc moins avantageuses, moins propres à supporter les voyages de long cours. En arrivant à Bordeaux, aux Chartrons, elles étaient astreintes à la marque et devaient acquitter des droits assez élevés.

Après la conquête de la Guyenne par les rois de France, le privilège d'une part et la servitude de l'autre furent maintenus, grâce surtout à l'autorité du Parlement de Bordeaux, dont les membres possédaient pour la plupart des vignes en Bordelais. Mais quel fut le sort réservé aux vignerons de Sainte-Foy et de Bergerac, c'est-à-dire de 60 et de 48 paroisses, actuellement réparties entre trois départements? Celles-ci, dont les vins s'exportaient par la Dordogne, par Libourne, mais aussi par les faubourgs de Bordeaux, n'avaient jamais été rebelles aux rois anglais, jamais traitées comme telles. C'est seulement après l'établissement de la domination française que les Bordelais et leur Parlement s'efforcèrent de les exclure de toute participation aux privilèges de la sénéchaussée de Guyenne.

Ils n'ont réussi qu'imparfaitement. Malgré beaucoup de tracasseries, les vins contestés ont continué de descendre la Dordogne librement et en tout temps. Depuis le premier quart du XVII[e] siècle, tous furent assujettis, à Bordeaux, seulement à la demi-marque. Enfin les gens de Sainte-Foy et de Bergerac purent rapprocher plus ou moins leurs fûts, pour la qualité du bois, des cercles, et pour la capacité, des barriques bordelaises : des uns aux autres, la différence était nulle ou faible.

Toutefois cette différence, faible en ce qui concerne le district de Bergerac, va s'aggravant à son détriment durant la seconde partie du XVIII[e] siècle. La jauge de sa barrique reste immuable : 100 pots; mais celle de la bordelaise passe de 106 à 112. La petite jauge augmentait les frais généraux, puisqu'une moindre quantité de vin acquittait les mêmes droits, — ou plus lourds, — supportait les mêmes frais de transport qu'une autre, plus grande. C'est ainsi que le commerce des vins de Bergerac, florissant jusqu'en 1750, notamment avec la Hollande, finit par péricliter au profit du commerce de Bordeaux. Au

contraire, le pays de Nouvelle-Conquête, ayant réussi à garder le libre usage de la barrique bordelaise, évite complètement cette déchéance.

L'édit d'avril 1776, dû à Turgot, vient établir la liberté du commerce des vins, mais pour quelques mois seulement, à cause de la prompte chute du ministre réformateur.

Il ne fallut rien moins que la Révolution française pour briser toutes les résistances et faire triompher la liberté. Son œuvre de justice, sur ce point et sur d'autres, est maintenant battue en brèche. Sous des noms et des prétextes divers, les privilèges tendent à se reconstituer. Ceux dont jouissaient les Bordelais leur assuraient, dit justement l'édit de 1776, « l'avantage de vendre leurs vins plus cher au préjudice des propriétaires de tous les autres vignobles des provinces méridionales. » Tel est bien encore le but que se proposent leurs descendants.

A la fin de leur intéressant travail, MM. Dumas et Verdié ont publié une longue pièce justificative : c'est un mémoire rédigé pour le pays de Nouvelle-Conquête, en 1775.

Paul Dognon.

Jouve (M.). *Notes sur la réunion temporaire d'Avignon à la France en* 1688. Nîmes, impr. générale, 1910; in-8° de 21 pages. (Extrait de la *Revue du Midi.*) — Les Avignonais n'ont jamais eu grand enthousiasme pour la domination pontificale. De cette vérité le présent opuscule fournit une preuve de plus. M. Jouve y cite des lettres de Mme de Sévigné et analyse le mémorial inédit d'un consul d'Avignon, écrit en 1688 et 1689, durant la seconde occupation française du Comtat. On sait qu'il y en eut trois sous l'ancien régime : quand il se brouillait avec le pape, le roi, sans plus de façons, mettait la main sur cette partie du domaine pontifical. Les troupes de Louis XIV y furent reçues à merveille, ainsi que ses fonctionnaires, dont le comte de Grignan, nommé gouverneur. Le consul, Dominique des Laurens des Brantes, expose en détail les circonstances du bon accueil que lui firent ce grand personnage et Mme de Grignan ; par contre, il relate en deux lignes la mort du pape Innocent XI. — Mort prématurée au gré du gouverneur, qui se plaisait fort dans « ce charmant Comtat », d'un climat si doux, d'un revenu si honnête. Mais le nouveau pape, Alexandre VIII, élu en octobre 1689, était un ami de la France... et, dit-on, de quelques Françaises. Le Comtat lui est aussitôt restitué.

Notre consul va porter au légat pontifical le serment de fidélité que, sans la moindre gêne et peut-être plus volontiers, il avait prêté au roi l'année précédente.

Paul Dognon.

Leroux (A.) et Rivain (C.). *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne. Archives ecclésiastiques,* série G, tome I, Évêché de Limoges et Chambre ecclésiastique. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1908; in-4° de XXIX-316 pages. — Le fonds de l'Évêché de Limoges ne nous est pas parvenu intact, loin de là. Il a subi maintes déprédations à diverses époques, notamment aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, de la part des sieurs Vaynet et Palais, agents d'affaires de l'évêque. Ce qui en demeure ne saurait suffire pour retracer, dans son entier, l'histoire du diocèse. Ce n'en est pas moins une abondante mine de renseignements que plusieurs érudits ont déjà exploitée, mais qu'ils sont loin d'avoir épuisée. Deux cartulaires, plusieurs registres d'hommages, de nombreux terriers et quelques répertoires, sans compter de trop rares dossiers de pièces isolées, nous font connaître le seigneur féodal qu'a été l'évêque de Limoges au moyen âge. De même, des comptes de recettes et dépenses, des papiers d'affaires, etc., nous renseignent sur le prélat qu'il fut à une époque plus moderne. Une double série de registres de collations de bénéfices et de registres d'insinuations, l'une et l'autre presque complète, fournit les noms, dates et faits nécessaires pour esquisser à grands traits l'histoire du clergé paroissial et conventuel. Nombre de liasses renferment de curieux détails sur l'administration du diocèse et la vie ecclésiastique, principalement au XVIII[e] siècle. Enfin le fonds de la Chambre ecclésiastique, moins éprouvé que celui de l'Évêché, contient d'excellents matériaux pour servir à l'histoire financière du clergé limousin. M. Leroux a fait précéder cet inventaire (dont il a rédigé la majeure partie, 774 articles sur 958) d'une compacte introduction dans laquelle a été mis en relief tout l'intérêt qu'il présente.

A. Petit.

Mathieu (G.). *Essai sur les sources de l'histoire de la Corrèze pendant la Révolution.* Paris, Champion, 1910; in-8° de 55 pages. — Travail très méritoire, divisé en dix parties, sur le même plan, légèrement écourté, que celui de M. A. Leroux pour la Haute-Vienne; bourré de noms propres, de dates et de cotes qui renvoient aux différents dépôts d'archives départementales, communales, hospitalières, domestiques,

nationales. Dépouillement méthodique de tous les recueils de documents publiés ; énumération à peu près complète des écrits et travaux de seconde main. Quoiqu'il soit dépourvu d'une table synoptique des matières, ce guide est indispensable et rendra les plus grands services à quiconque prétend s'initier *directement* à l'histoire de la Corrèze pendant la Révolution.

X.

Maurat-Ballange (Albert). *Une commune de la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire,* 1790-95. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910; in-8° de 61 pages. (Extrait du *Bull. Soc. arch. du Limousin,* lx.) — Étude approfondie et bien conduite de la vie publique dans la petite commune de Vaulry près Limoges pendant une période particulièrement tragique. Les renseignement sont extraits, sans développements inutiles, des délibérations du conseil municipal et des débats de la Société populaire. Il est instructif de suivre avec l'auteur la répercussion, dans cette minuscule commune, de quelques événements du temps, la rapide désorganisation de l'ancien régime, la lente et pénible organisation du nouveau, les conflits locaux aussi âpres que dans les grands centres. L'existence de la Société populaire de Vaulry n'avait pas encore été signalée. M. Maurat-Ballange a rendu service en publiant intégralement le registre où étaient consignés ses débats (27 oct. 1793, 10 frim. an III).

A. Leroux.

Miret y Sans (J.). *Notes biographiques d'En Pere Salvatge y Fr. Romeu Sa Bruguera ab Mostres de la Biblia catalana rimada de la XIII*ª *centuria* (*Estret del Volum de treballs del Congrés d'historia de la Corona d'Aragó,* p. 147-71). Barcelona, 1909. — Il nous reste de Peire Salvatge une seule pièce qui nous a été conservée par trois manuscrits. M. Miret publie dix-huit lettres royales, adressées soit directement à ce troubadour, soit à d'autres personnages officiels, mais se rapportant toutes à Peire Salvatge. Elles s'échelonnent de 1283 à 1287. Le troubadour prit part à la guerre de 1285 contre les Français et le roi Pierre II, dont il était le poète attitré, fit donner un salaire journalier de quatre sous à sa femme et à ses enfants pendant la durée de la guerre. Un document curieux nous le montre chargé de distribuer l'argent aux jongleurs qui vinrent assister aux fêtes du couronnement d'Alphonse II de Catalogne, III d'Aragon. Il semble qu'il ait terminé sa vie dans un poste d'ordre administratif. Il aurait été nommé à la

direction d'une sorte de bureau de douanes, destiné à surveiller l'exportation de certaines marchandises.

La seconde partie du mémoire de M. Miret se rapporte à Romeu Bruguera, poète catalan contemporain de Ramon Lull et auteur d'une traduction en prose des psaumes. M. Miret publie un document de 1311 qui le concerne et, après une description du manuscrit de la Bible catalane que possède la bibliothèque Colombine, il donne le texte du livre de Tobie et quelques extraits du Psautier catalan.

J. ANGLADE.

MIRET Y SANS (Joaquim). *Viatges del Infant En Pere, fill d'En Jacme I, en els anys* 1268 *y* 1269. Barcelona, Tip. *L'Avenç*, 1908; in-8° de 28 pages. — Le titre de cet opuscule ne laisse pas deviner l'intérêt et l'importance de cette brève étude. L'auteur, qui est un chercheur infatigable et un excellent historien des choses de Catalogne, a dépouillé certains registres des archives de la couronne d'Aragon, qui lui ont permis de noter les dépenses journalières d'un infant en voyage, au XIIIe siècle. On sait ce qu'il fallait tous les jours à la table royale, les vêtements, chaussures, etc., qu'usaient l'infant et sa famille (son fils, un *ninh* de quatre ans, usait une paire de *sabatas* en huit ou dix jours!), les faucons, éperviers, etc., qui faisaient partie de son équipage de choix. Un *papagay* mangeait de la graine de safran en hiver, des amandes au printemps. Ces documents, dont nous n'avons ici qu'un extrait, sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la « culture » et de tout ce qui de près ou de loin s'y rattache. Ils ont permis aussi de confirmer en plus d'un point la chronique de Jacme le Conquérant, dont l'authenticité est si contestée. Enfin, ils nous font connaître quelques détails de la vie que les troubadours, — provençaux ou catalans, — menaient auprès des grands. Serveri de Girone était avec l'infant à Tolède. On retrouve dans son *Testament* burlesque (1274) les noms de ses compagnons de voyage. Chemin faisant, M. Miret nous fait connaître le nom de quelques jongleurs ou troubadours qui furent en relations avec les rois ou infants d'Aragon de cette époque : d'après un document qu'il possède, l'infant fit donner en 1267, à Barcelone, cinquante sous à un jongleur appelé G. Blanc et trente sous à l'énigmatique *Trobaire de Villarnaut*[1], que M. Miret croit inconnu des provençalistes, mais dont il

[1] M. Miret va publier incessamment quelques pièces qui probablement se rapportent à la famille du *Trobaire de Villarnaut*.

nous reste une chanson à rimes étranges. Enfin, en 1267, se trouvait également à Barcelone un jongleur nommé *Paulet,* qui n'est sans doute autre que Paulet de Marseille (Cf. notre étude sur Guiraut Riquier, *passim*). On voit quel est l'intérêt d'une étude de ce genre : nous souhaitons que M. Miret continue à nous donner en abondance de semblables documents.

J. Anglade.

Petit (Aug.). *François de Rincon, abbé de Bénévent,* 1540-52, *et ses tentatives de réforme.* Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910; in-8° de 25 pages. (Extr. du *Bull. Soc. arch. du Limousin,* LX.) — Étude instructive qui montre une fois de plus que, s'il y eut en effet au xvie siècle une réforme catholique, elle n'atteignit jamais son but. Rincon parut suspect d'hérésie, et cette suspicion suffit pour frapper d'inanité ses bonnes intentions. La réforme de l'abbaye de Bénévent (auj. Creuse) n'eut lieu qu'en 1609 sous l'action des décrets du concile de Trente plutôt que par consentement bénévole des intéressés, comme semble l'indiquer M. Petit (p. 25). L'auteur nous raconte cette histoire avec l'effort constant de se placer dans l'esprit de ses personnages, sous un style qui emprunte beaucoup de saveur aux extraits de documents originaux dont il est parsemé. Les lexicographes relèveront dans ces extraits quelques mots intéressants : *exempt* dans le sens de *absent* (p. 10), *abstraindre* pour *astreindre* (p. 13 et 14), *habitués* pour *habillés* (p. 14), *solicilieux* pour *soucieux* (p. 15), *apôtres* pour *envoyés* de justice (p. 18 et 23), *assi-devant* pour *ci-devant.*

A. Leroux.

Poupé (E.). *Lettres de Barras et de Fréron en mission dans le Midi.* Draguignan, Latil, 1910 ; in-8° de ix-222 pages. — La plupart des originaux de cette correspondance appartiennent à M. le marquis de Clapiers, qui a bien voulu en autoriser la publication. Elle fut adressée par les deux célèbres représentants du peuple en mission dans le Midi, de mars 1793 à février 1794, à leur ami Moyse Bayle, député des Bouches-du-Rhône à la Convention. Ce dernier, s'étant fâché avec Fréron, avait publié, pendant la réaction thermidorienne, des extraits des lettres de son ancien ami, qui le mirent en assez mauvaise posture devant l'opinion. L'éditeur des lettres de Fréron et de Barras, M. Edmond Poupé, les a fait précéder d'un avant-propos et d'une introduction sur la mission de Barras et de Fréron accompagnés,

comme leur texte lui-même, de nombreuses notes et suivis d'éclaircissements en appendice et d'une table onomastique. Ce recueil est d'un réel intérêt et peut aider à l'étude de plusieurs questions fort importantes. Il servira d'abord aux biographes de Fréron et de Barras pour préciser un peu les physionomies encore indécises et fuyantes de ces conventionnels de marque. Peut-être permettra-t-il de rendre justice à leur habileté énergique, sinon à leur humanité. Il révèle une curieuse querelle, dont les vraies causes restent à élucider, entre eux et leurs collègues Ricord, Salicetti et Robespierre jeune : on se demande si les rapports de ce dernier auprès de son frère, alors tout-puissant, ne seraient pas l'une des causes de la rupture entre le dictateur et Barras et Fréron, rupture qui devait avoir pour conséquence la journée du 9 thermidor. — On y voit aussi ces deux dantonistes perdre, dans leur province éloignée, le contact avec Paris et la claire intelligence de la politique intérieure, si rapidement changeante, que suivait à Paris la Convention. — Mais ce recueil est surtout instructif pour la connaissance du mouvement fédéraliste dans le Sud-Est. Il y eut, dans cette contrée, pendant et après le conflit entre la Gironde et la Montagne, un obscurcissement du sens national et une recrudescence dangereuse du particularisme local qui, sous la double influence de l'aristocratie aixoise et des armateurs de Marseille, souleva presque toute la population contre la domination montagnarde pour s'achever, en une progression terrible et rapide, par l'abominable trahison de Toulon, livré avec sa flotte aux royalistes et aux Anglo-Espagnols, — forfait aussi exécrable que l'atroce répression dont il fut puni par Barras et Fréron : 12000 Toulonnais contraints à s'exiler, 800 prisonniers fusillés en quatre jours, toute l'infanterie de marine, adjudants, sergents et soldats, passée par les armes. — Sur le siège même de Toulon, on glanera des détails intéressants. La reprise de cette ville doit être attribuée surtout, si l'on en croit Fréron, à son beau-frère le général La Poype, plutôt qu'à Dugommier. Bonaparte est à peine nommé. — Au total, très intéressante contribution à l'histoire générale et locale de la Révolution française.

A. Meynier.

Poux (A.). I. *Plan d'études et programmes à l'école centrale de l'Aude.* Carcassonne, impr. Polère, s. m. ; in-8° de 24 pages. — II. *La politique au collège* (1805-1852). S. l. n. m. ; in-8° de 18 pages. — III. *Un préfet pédagogue dans l'Aude* (1805-1807). Carcassonne, impr. Gabelle, s. m. ; in-8° de 20 pages. — Discours de distribution de prix consacrés,

comme celui dont nous avons déjà rendu compte (Cf. *Annales*, t. XXII, p. 134), à l'historique du lycée de Carcassonne. Espérons que de ces essais, de forme bien française, souvent spirituels, sortira une histoire méthodique et complète de l'établissement en question. Inutile d'insister sur le plan d'études, très ample et ambitieux, de l'École centrale, — à la fin duquel M. Poux a publié une liste des élèves en l'an VIII, avec indication des cours où ils étaient inscrits, — ou sur les vues politiques très diverses qu'exprimèrent et sans doute firent applaudir l'un après l'autre, entre 1805 et 1852, les orateurs officiels des distributions de prix. — Les idées pédagogiques du baron Trouvé, préfet du premier Empire, quelque raisonnables qu'elles soient en bien des parties, sont entrées dans le domaine du passé et de l'histoire. Cet administrateur était un partisan convaincu, actif, du latin, du grec et du concours général : toutes études ou méthodes qui chez nous sont mortes ou ne valent guère mieux.

Paul Dognon.

Ricaud (L.). *Un régime qui commence. Études sur les dix années de la Révolution dans les Hautes-Pyrénées.* Tarbes, Croharé, 1911 ; gr. in-8° de 220 pages. — Cette brochure est la suite d'une précédente étude du même auteur : *Un régime qui finit.* Mais, plutôt que des Études sur dix années de la Révolution, c'est un résumé méthodique et complet des nombreuses et diverses opérations électorales effectuées dans le département des Hautes-Pyrénées depuis la réorganisation des municipalités prescrite par le décret de la Constituante du 14 décembre 1789 et par les lettres patentes du 6 juillet 1790 jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution de l'an VIII, au delà de laquelle M. le chanoine Ricaud a jugé, fort à propos, devoir atteindre l'application du Concordat dans le même département. Il a fait ainsi œuvre surtout de vulgarisation et d'histoire locale. Les Haut-Pyrénéens pourront voir, dans ce petit livre, comment s'est constitué leur département, et suivre de très près l'adaptation à leur coin de France des Constitutions diverses et des règlements administratifs généraux établis par les assemblées révolutionnaires successives pour l'ensemble du pays : ce leur sera même un moyen facile et intéressant de connaître ces nombreuses lois et règlements généralement ignorés du public. Ils y retrouveront aussi avec plaisir des noms encore portés pour la plupart dans la contrée. Voilà pourquoi, — et c'est la seule lacune de ce livre, — M. L. Ricaud aurait peut-être bien fait d'ajouter à ses Études, suivant l'usage très

répandu et très commode d'aujourd'hui, une table des noms propres, et peut-être aussi quelques détails biographiques sur les plus importants des personnages politiques qu'il a cités.

A. Meynier.

Samaran (Ch.). *Les indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle.* Paris, Champion, 1909; in-8° de 24 pages. (Extr. du *Mercure de France.*) — Garganello, gentilhomme de Bologne, c'est le correspondant que le cardinal Alexandre Farnèse, légat du Saint-Siège à Avignon, où il ne réside presque jamais, a chargé de le tenir au courant de tous les incidents de la vie galante, particulièrement florissante en cette ville au xvie siècle aussi bien, disent « quelques mauvaises langues », qu'au xxe. Garganello s'acquitte de sa mission à merveille; il est jeune, il aime à se promener « en donnant le bras aux dames », à manger, « à bouche-que-veux-tu, des pommes et des nèfles, » à se laisser « glisser en bateau sur le Rhône le matin pour jouir de la fraîcheur, bercé par le doux chant des rossignols ». En compagnie de Mme de Mondragon, il consomme « becfigues et perdreaux, arrosés de petit muscat, pigeons, poulets et levreaux, vins délicieux très frais de leur nature... Jouissons de la vie et des plaisirs, au diable les soucis et laissons faire la nature ». Bref, c'est un bon vivant, qui ne peut se passer de la société des dames, et l'on comprend dès lors qu'il soit bien renseigné, et qu'il renseigne son maître à souhait. Il est au courant de toutes les grossesses; les visites des grands, des princes de passage, leurs faits et gestes, les fêtes données en leur honneur, les détails de la chronique scandaleuse, il raconte tout avec une verve qui ne ménage personne. C'est un tableau fort pittoresque de la physionomie d'Avignon au xvie siècle que trace M. Samaran en reproduisant des extraits de cette correspondance qu'il a trouvée dans les papiers des Farnèse.

Fr. Galabert.

Sautel (J.). *Le théâtre romain de Vaison.* Avignon, Seguin, 1909; in-8° de 53 pages, 5 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1909.) — Vaison est l'une des villes de France où l'on a recueilli la plus grande quantité de restes gallo-romains. Du théâtre antique il ne subsiste plus que quelques ruines. Mais, par une description très exacte des ruines apparentes et grâce à des sondages et aux fouilles qu'il a personnellement pratiquées, M. Sautel est parvenu

à en donner une intéressante monographie. Il a successivement étudié les dispositions extérieures et intérieures, la scène et le « proscænium », la « cavea ». Ses observations lui permettent d'attribuer le monument au Ier siècle de notre ère. Ce théâtre serait donc contemporain de celui d'Orange. La monographie se termine par un catalogue des objets ayant appartenu à l'édifice. On sait qu'une belle réplique du Diadumène de Polyclète a été trouvée en 1865 dans le fossé qui sépare le mur de scène de la « cavea » ; elle est reproduite pl. V.

H. Graillot.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Béretta (A.). Monographie de la Drôme. Solution de problèmes historiques. L'île et le Delta de Polybe retrouvés; le véritable itinéraire suivi par Annibal du Rhône aux Alpes, et Dictionnaire étymologique des peuples anciens du Dauphiné, des montagnes, cours d'eau, communes du département de la Drôme. Lyon, Georges, 1911; in-8° de 338 p. avec cartes et gr.

Bonnafos (Baron de). Notice historique sur le château de Lamothe, commune de Calvinet (Cantal), 1322-1910. Aurillac, imp. moderne, 1910; in-8° de 31 p.

Bry (M.-J.). Les vigueries de Provence. Aperçu de leur histoire jusqu'à la fin du xvie siècle; leur organisation et leur rôle aux xviie et xviiie siècles, d'après les archives de la viguerie d'Aix. Paris, Picard, 1910; gr. in-8° de xiii-464 p. avec carte et fac-similé.

Capeille (Abbé J.). Dictionnaire des biographies roussillonnaises, 2e fasc. D-K. Perpignan, Comet, 1910; in-4° à 2 col., p. 149-292.

Catalogue général de la librairie française, continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz. Tome XX (Table des matières des t. XVIII et XIX, 1900-1905). Rédigé par D. Jordell; 2e fasc. : Eifel-Morale. Paris, Jordell, 1910; in-8° à 3 col., p. 241 à 480.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 42 : Dript-Duchemin de Villiers. Paris, imp. nationale, 1910; in-8°, col. 1 à 1262.

Celier (L.). Les dataires du xve siècle et les origines de la daterie apostolique. Paris, Fontemoing, 1910; in-8° de 181 p. (*Bibl. des éc. fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. 103).

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, p. p. Dom F. Cabrol. Fasc. 22. Cella-Cénobitisme. Paris, Letouzey et Ané, 1910; gr. in-8° à 2 col., col. 2881 à 3168 avec grav. et planches.

Documents linguistiques du midi de la France, recueillis et annotés avec glossaires et cartes, p. p. P. Meyer. I. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. Paris, Champion, 1909.

Ferran (E.). Le vieux Pamiers (Pamiers avant l'occupation romaine; Pamiers sous la domination romaine; les anciens lacs de Pamiers; la navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers aux xiiie et xive siècles). Foix, imp. Fra, 1910; in-8° de 18 p.

Frémont (R. de). Les doléances financières du Tiers-État du Périgord en 1789, d'après les cahiers rédigés par les paroisses en vue des États généraux. Bordeaux, imp. Cadoret, 1910; in-8° de 178 p.

Gazel (H.). Les anciens ouvriers papetiers d'Auvergne. Clermont-Ferrand, imp. A. Dumont, 1910; in-8° de 285 p.

Généalogie de la maison de Lordat. Extr. du tome XI des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, p. p. Lainé. Toulouse, Privat, 1910; in-8° de 43 p. avec armoiries.

Giron (L.) Les peintures murales du département de la Haute-Loire (du xie au xviiie siècle). Paris, Leroux, 1911; in-fol. de xii-112 p. avec grav. et planches.

Hansy (Th. de). Notes concernant la communauté de Rimont et les délibérations de son conseil politique de 1754 à 1789 d'après les procès-verbaux de ces délibérations conservés aux archives de la commune. Foix, imp. Lafont de Sentenac, 1910; in-8° de 77 p.

Inventaire sommaire des documents manuscrits contenus dans la collection Chartre de Cangé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, par M. Prévost. Paris, Champion, 1910; in-8° de 240 p.

Jaurgain (J. de). Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires, nouv. édit. Paris, Champion, 1910; petit in-8° de viii-275 p.

Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat, 11e-12e fasc., t. V; 13e fasc., t. VI. Paris, Fontemoing, 1907-1910; in-4°, p. p. 129-468, 1-312.

Joulin (L.). Les âges protohistoriques dans le sud de la France et dans la péninsule hispanique. Paris, Leroux, 1910; in-8° de 101 p. et carte (Extr. de la *Revue archéologique*, 1910, t. II).

Labat (L.). Le drame de la rue des Filatiers (1761). Jean Calas. Son procès, sa mémoire défendue par Voltaire et par la sœur Anne-Julie (de la Visitation). Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1910; in-8° de 110 p.

Lami (S.). Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au xviiie siècle; t. II. Paris, Champion, 1910; gr. in-8° de 415 p.

Landry (A.). Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII. Paris, Champion, 1910; in-8° de xvii-228 p. (*Bibl. Éc. des Hautes-Études*, fasc. 125).

Lasteyrie (R. de) et A. Vidier. Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1906-1907. Paris, Leroux, 1909; in-4° de 269 p.

Le livre d'or de quelque 6 000 familles du Velay, Auvergne, Gévaudan, Forez, Vivarais, Languedoc, etc. historique, héraldique, généalogique et archéologique, avec la liste des membres de l'assemblée générale des Trois ordres du Vivarais .., p. p. Nobirelus. T. I. Lyon, Brun, 1910; in-4° de xiii-847 p. avec grav.

Lettres de Louis XI, p. p. J. Vaesen et E. Charavay. T. XI, préface, itinéraire et tables, par J. Vaesen et B. de Mandrot. Paris, Laurens, 1909; in-8° de ix-339 p.

MAIGNIEN (E.). Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble. T. II, 2e partie. Grenoble, imp. Allier, 1910; in-8° de VII-232 p.

MEAUDRE DE LAPOUJADE. Les premiers aéronautes bordelais (1783-99). Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1910; in-4° de 64 p. avec grav.

MIQUET (F.). Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860. Annecy, imp. Abry, 1910; in-8° de 108 p.

Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la direction de G. PERROT et R. DE LASTEYRIE, avec le concours de P. JAMOT. T. XVII, 2e fasc. Paris, Leroux, 1910; gr. in-4°, p. 125-285 (*Fondation Eug. Piot*).

NICOLAÏ (A.). Histoire de la carte à jouer en Guienne, avec une étude préface sur les maîtres-cartiers en Guyenne. Bordeaux, Féret, 1911; in-4° oblong de LXVII-133 p. avec fac. sim., fig. et planches.

PARIS (G.). Mélanges de littérature française du moyen âge, p. p. M. ROQUES, 1re partie : la littérature française au moyen âge; l'épopée, le roman. Paris, Champion, 1910; in-8° de 336 p.

PASSERAT (C.). Étude sur les cartes des côtes de Poitou et de Saintonge antérieures aux levés du XIXe siècle. Niort, imp. Clouzot, 1910; in-8° de 178 p. avec fig. fac-sim.

PAULET (Abbé L.). La primatiale, ou monographie historique et descriptive de la basilique Saint-Trophime d'Arles, avec la collaboration, pour les documents, de E. FASSIN. Bergerac, imp. Castanet, 1910; in-8° de 159 p.

PÉLISSIER (L.-G.). Un collaborateur provençal de Montfaucon. Paris, Champion, 1910; in-4° de 13 p. (Extr. des *Mélanges Chatelain.*)

PLANTADIS (J.). L'agitation autonomiste de Guyenne et le mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin (1787-1793). Tulle, imp. Crauffon, 1908; in-8° de 197 p.

Poésies complètes du troubadour Marcabru, p. p. J. M. L. DEJEANNE, 1re série, t. XII. Toulouse, Privat, 1909, petit in-8° de XII-299 p. (*Bibl. méridionale*).

Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, p. p. F. GERBAUX et C. SCHMIDT. T. IV : Convention (2e partie). Paris, Leroux, 1910; in-8° de XVIII-813 p. (*Collection de doc. inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*).

Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne. Manuscrit du chanoine René VEILLET, p. p. l'abbé V. DUBARRAT et l'abbé J.-B. DARANATZ. T. Ier. Pau, Lafon et Rebaut; Bayonne, Lasserre, 1910; in-4° de CVIII-587 p.

Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le Registre du Conseil exécutif provisoire, p. p. F.-A. AULARD, t. XX, 1er février 1795-11 mars 1795 (13 pluviôse-21 ventôse an III). Paris, Leroux, 1910; gr. in-8° de 843 p.

Recueil des actes du Directoire exécutif (Procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers), p. p. A. Debidour. T. Ier : 11 brumaire-30 ventôse an IV. Paris, Leroux, 1910; in-4° de xxiv-867 p.

Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France, publié sous la direction de d'Arbois de Jubainville, par L. Delisle. Paris, imp. nationale, 1909; in-4° de 574 p. et atlas in-folio de 8 p. et 30 pl.

Régné (J.). Amauri II, vicomte de Narbonne (1260?-1328). Sa jeunesse et ses expéditions. Son gouvernement. Son administration. Narbonne, imp. Caillard, 1910; in-8° de 505 p.

Remize (F.). Saint Privat, martyr, évêque du Gévaudan, IIIe siècle. Mende, Mlle Pensier-Magne-Solignac, 1910; in-8° de 440 p. avec grav.

Rey (Dr. E.). La cathédrale St Étienne de Cahors. Six siècles d'évolution architecturale. Cahors, Girma, 1910; petit in-8° de 56 p. avec fig.

Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant la Révolution. Journal d'un bourgeois de cette ville, p. p. le chanoine Jules Chevalier. Valence, imp. Céas, 1910; gr. in-8° de 380 p.

Saint-Pern (baron de). Preuves pour servir à l'histoire généalogique de la maison de Saint-Pern. T. II. Bergerac, imp. Castanet, 1910; in-4° de 759 p. et fac.-sim.

Schiff (M.). La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay. Essai suivi de l' « Égalité des hommes et des femmes » et du « Grief des dames » avec des variantes, des notes, des appendices et un portrait. Paris, Champion, 1910; in-16 de 155 p. (*Bibl. littéraire de la Renaissance*, 1re série, t. X.)

Sestier (J.). La vallée du Graisivaudan. Rive gauche de l'Isère et région d'Allevard. Grenoble, Drevet, 1910; in-16 de 184 p. (*Bibl. hist. du Dauphiné.*)

Taine (H.). Les origines de la France contemporaine. Index général des 11 vol. Paris, Hachette, 1910; in-16 de 140 p.

Vachon (M.). La Renaissance française. L'Architecture nationale. Les grands maîtres maçons. Paris, Flammarion, 1910; in-4° de IX-365 p. et grav.

Vindry (F.). Les Parlementaires français au XVIe siècle. T. Ier, 2e fasc. : Parlements d'Aix (réimpression), Rouen, Rennes, Turin. T. II, 1er fasc. : Parlement de Bordeaux. Paris, Champion, 1910; 2 vol. in-8° de 375 et 132-XXXVI p.

Weulersse (G.). Les manuscrits économiques de François Quesnay et du marquis de Mirabeau aux Archives nationales (M. 778 à M. 785). Inventaire, extraits et notes. Paris, Gauthier, 1910; in-8° de VII-152 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

LE "THEZAUR" DE PEIRE DE CORBIAN.

Cette petite encyclopédie scientifique, qui porte le titre ambitieux de « Trésor », est loin d'être un chef-d'œuvre littéraire. Son auteur pouvait savoir — du moins il s'en vante — une foule de choses; il en est une, cependant, qu'il ignorait complètement : à savoir, l'art d'écrire. Son style est d'une platitude et d'une banalité désespérantes; il fallait, au reste, qu'il manquât au plus haut degré de sens esthétique pour s'aviser de composer sur une rime unique un poème de plus de 500 vers.

Cet auteur a été dénommé par tous les érudits Peire de *Corbiac*, à l'exemple de Crescimbeni[1]. Telle est la leçon que donne le ms. *D* (*incipit* et v. 11); mais la leçon *Corbian* se lit dans *L* (*incipit* et *explicit* : *corbian;* v. 11 : *corbian*) et dans *R* (*incipit : corbian;* v. 11 : *corbia*). La forme *Corbian*, appartenant à des manuscrits de famille différente, doit donc être préférée[2].

De cet auteur, nous savons d'abord par lui-même qu'il avait étudié à Orléans (v. 263); Bartsch a découvert, de plus,

1. *Storia della volgar poesia*, II, 204. Crescimbeni nous fait connaître, au reste, la variante « Peire de Corbian ».

2. Les rubriques de la chanson pieuse conservée sous son nom (voy. Bartsch-Koschwitz, *Chrest.*, p. 231) autorisent la même conclusion; seul, le ms. I (qui est ordinairement d'accord avec *D*) donne *corbiac*, *R* a *corbian*, *C corbia* (ces deux mss. sont au reste très voisins); la leçon découverte à Bamberg et récemment publiée par M. Herlet (*Zeitsch. für rom. Phil.* XXII, 249) n'a pas de rubrique. *D* fait suivre la chanson au texte du *Thezaur*, sans nom d'auteur. Voyez Mussafia, *Del cod. est.* dans les « Sitzungsberichte » de Vienne, 1867, p. 400. — Il y a des localités du nom de Corbiac dans la Corrèze et le Lot-et-Garonne, du nom de Corbian dans l'Hérault. La langue du poème ne nous apprend rien de précis sur la patrie de l'auteur.

qu'il était l'oncle du troubadour Aimeric de Belenoi[1], dont on possède une chanson se rapportant aux années 1240-1[2]. Cette parenté nous autorise à placer, comme l'a fait Bartsch[3], la composition du *Thezaur* dans la première moitié du XIIIe siècle, mais évidemment plus près de 1250 que de 1200[4].

L'auteur devait être « clerc », puisqu'il s'intitule « maître » et savoir le latin ; autrement, la composition d'un pareil ouvrage à cette date lui eût été impossible[5]. Il semble résulter toutefois de deux vers de sa chanson (7-8) qu'il écrivait moins aisément cette langue que le roman.

Les trois manuscrits qui nous ont conservé le *Thezaur*[6] se partagent très nettement en deux familles. *D* et *L* sont apparentés assez étroitement[7] ; toutefois, ils diffèrent en quelques détails et chacun d'eux présente des vers qui lui sont propres. Quant à la rédaction de *R*, elle est radicalement différente et se caractérise par de très longues et nombreuses interpolations. Ces interpolations ont été exécutées maladroitement : leur auteur n'a même pas pris la peine de les raccorder, et parfois la suture ne s'est pas faite sans dommage pour la syntaxe[8]. L'interpolateur s'est surtout donné carrière dans les morceaux d'histoire sacrée ou profane, c'est-à-dire dans la première partie et vers la fin du poème ; à l'égard des développements scientifiques, il a usé d'une discrétion relative, qu'il faut sans doute expliquer par le sentiment de

1. *Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, IV, 230.
2. Bartsch, *Verz.*, 9. 1. Cf. Diez, *Leben*, 1re éd., p. 557.
3. *Grundriss*, p. 52.
4. La présence du *Thezaur* dans le ms. *D* ne signifie pas grand'chose à cet égard, la date de 1254, que porte ce ms., pouvant être celle de l'original (Voy. Bertoni, dans *Annales du Midi*, XIX, 241).
5. Cf. ce qu'il dit de ses talents de poète en langue vulgaire à la fin de son ouvrage (V. 505-7).
6. *D* (Modène nouv. cote : R, 4, 4), fol. 213 a; *L* (Vat. 3206), fol. 126 b; *R* (B. N. 22543), fol. 120 b.
7. Ils présentent quelques fautes communes assurées, par ex. (v. 7) : *estec* pour *estei* ou *estes*. V. la note à ce vers. De même au v. 12 *lo* (*be* R) et au v. 272 *pes* (*ponh* R); mais, dans nombre de cas, les divergences de détail sont assez sensibles.
8. Le vers (127), notamment, se présente tout à fait hors de propos et interrompt le sens et la phrase. V. la note à ce vers. Cf. aussi les vers 186 et (412).

son ignorance. Cet interpolateur est un écrivain plus pitoyable encore que maître Pierre; celui-ci s'était déjà permis un certain nombre de néologismes d'une formation assez contestable; son continuateur a pris avec la langue bien plus de libertés encore[1]; les ἅπαξ abondent dans les deux morceaux[2].

L'interpolation paraît sensiblement postérieure au noyau primitif; la terminaison *ia* (dans *sia*, les imparfaits et conditionnels) est disyllabique dans la rédaction primitive[3]; l'interpolateur, bien qu'il pratique souvent, lui aussi, la diérèse, se permet également la synérèse dans des cas assez nombreux : *serias* (94), *iria* (504), *auria* (505)[4], etc. Une autre particularité de cet interpolateur est de se servir de *pas* pour la négation : (196) *non es pas ben crezens*. On trouve aussi *le* pour *lo*, article déf. (153), (384), (102, 103), (476), etc., ce qui est peut-être un trait dialectal du copiste de *R*.

Raynouard a dépouillé la version de *R* pour le *Lexique roman*, où elle est souvent citée, et il a, en outre, inséré 55 vers de cette version (v. 9 ss., 525 ss., de la présente édition) au t. V (p. 310) du *Choix de Poésies*. En 1829, Galvani publia une grande partie du poème d'après le ms. de Modène[5]. En 1859 enfin, le Dr Sachs, le célèbre compilateur des dictionnaires bien connus, publia complètement le texte de *R* avec de nombreuses variantes de D (empruntées à Gal-

1. Parmi les particularités les plus ordinaires de la langue des deux auteurs, il faut signaler l'emploi de participes présents en *ens*, même au cas régime (132), (167), 169, (317), et celui de gérondifs, également en *ens*, précédés de la préposition *en*, qui sont traités comme des locutions adverbiales : *en ferens*, 136, *en ligens*, 197, etc. Cf. 152, 272, 477 (301), (405), etc.

2. C'est ce qui explique l'étendue relativement considérable de notre Glossaire; il n'était pas sans intérêt de constater qu'un certain nombre de mots relevés dans les Lexiques proviennent de ce texte, dont la langue est fort impure. Ce Glossaire pourra avoir, en outre, quelque intérêt pour l'étude des mots savants et pour celle de la formation des adverbes. Nous marquons d'un astérisque les mots ou acceptions qui manquent à Raynouard et à Levy.

3. Un *seria* du v. 465 se laisse corriger facilement en *sera* (fut.).

4. A noter surtout le v. (95) *Intraria*[*s*] *n'en ifern on estarias dolens*.

5. *Osservazioni sulla poesia dei trovatori*, etc., Modena, 1829, p. 321-36.

vani)[1]. Bartsch enfin en a donné 67 vers dans le *Provenzalisches Lesebuch*[2] et 110 dans les diverses éditions de la Chrestomathie[3], d'après les trois manuscrits.

On trouvera ici, dans le texte ou les notes, tout ce que donnent les manuscrits. Les interpolations de *R* sont entre crochets, en caractères plus petits, et les vers en sont numérotés spécialement (entre parenthèses[4]); les vers qui manquent à *R* et se trouvent dans *D* et *L*, ou seulement dans l'un de ces ms., sont imprimés entre parenthèses, en caractères ordinaires.

Quand *R* est d'accord avec l'un des autres mss., c'est naturellement cette leçon que nous adoptons. Quand *R* est en opposition avec *D* et *L*, il n'y a pas de raison intrinsèque de préférer l'un de ces manuscrits à l'autre; nous nous réglons alors sur le sens. Quant à la graphie, nous adoptons, en général, celle de *R* (*nh*, *lh* pour *ill*, *inn*); quand il faut opter entre *D* et *L*, nous donnons la préférence au premier.

Nous espérons donner un texte lisible de la plus grande partie du poème; nous avouons néanmoins que, dans les morceaux purement scientifiques il reste bien des passages de sens douteux; nous avons alors laissé subsister le texte tel qu'il résultait de la comparaison des manuscrits. N'étant pas sûrs que l'auteur, et surtout l'interpolateur, se sont toujours entendus eux-mêmes, il nous a paru qu'il y aurait encore plus de naïveté que de présomption à vouloir améliorer leur œuvre; nous livrons donc leur texte, tel que les manuscrits nous l'ont transmis, à ceux qu'intéresse l'histoire

1. *Le Trésor de Pierre de Corbiac en vers provençaux*, etc., dans le *Programm der Saldernschen Realschule*. Brandenburg, 1859; in-4° de 46 pages. Nous ne savons où Sachs a vu (p. 3) que le *Trésor* se trouve aussi « au ms. CLXVI de la Bibliothèque de Florence » (*sic*). L'auteur aura fait confusion avec le ms. de Rome (L). Son édition est malheureuse. Bartsch lui consacra un compte rendu dans le *Jahrb.* cit., IV, 230; mais Bartsch, non plus, ne put pas profiter de quelques variantes précieuses conservées par les autres mss.

2. Elberfeld, 1855, p. 149-51 (ce sont les v. 393-463 de notre édition).

3. 4° éd. 1880, col. 214-18; éd. Koschwitz, col. 234-40 (ce sont les v. 418-521 de notre édition).

4. De même, au Glossaire, les renvois à *R* sont faits entre parenthèses.

des sciences — ou mieux de la vulgarisation scientifique — au moyen âge[1].

A. JEANROY et G. BERTONI.

TEXTE

El nom de Jesu Christ, qu'es nostre salvamens,
[E de sancta Maria, don el pres naissemens,
Que la vertut del cel me sia cossolamens
Que ia negus no sia en mi [delir] podens]
(5) Si m'escouta la cortz e Dieus m'en es cossens,
Voill far saber als savis co soi de sen manens.
[E mostrarai lur o aissi perfiechamens,
Car ieu no mentiria per aur ni per argen.]
Si tot no m'ai grans terras ni grans eretamens,
5 (Chastels ni borcs ni villas ni autres chasamens,)
(10) Aur ni argen ni ceda, mas mon cors solamens,
No cuges per tot so que m'estei paubramens.
Tals pot aver mil marcs noill va tan richamens.
Sim demandas qui soi, ni don, ni de cals genz,

1. On sait que M. Ch.-V. Langlois vient de consacrer à ce sujet intéressant un volume, où l'on trouvera, comme on pouvait s'y attendre, beaucoup de nouveau (*La connaissance de la nature et du monde au moyen-âge*, Paris, 1911); mais on n'y lit que quelques lignes sur le *Thezaur*. Ce dédain est malheureusement justifié.

1 El] *E* D; nom] *non* L; qu'es) que L; *saluamenz* D (ce ms. a toujours *-enz* à la finale. L a *-entz*, sauf dans le v. 1, où nous avons *-enz*.) (4) *delir* n'est pas très satisfaisant; manquent deux syll. dans le vers. — 2 Escouta] *escota* R; cossenz] *cons.* D, *cos.* L. — 3 Voill far] *Farai* R: als] *al* D; *sabis* L; *con sui* D; sen] *cen* D. — 4 m'ai] *ai* R; grans] *gran* L; ni] *ne* L. — 5 ni borcs] *ne borc* L; ni] *ne* DL (*uilas* L); *ne autres chassam.* L (*casam.* D). Ce vers manque dans le ms. R. — 6 ni] *ne* L; ni ceda] *ne sedas* L; mas] *may* R. Ce vers manque dans le ms. D. — 7 no c.] *Nous cuietz* R, *no cutyes* L; so] *cho* L; *qieu estec p.* L, *que mestec paubremenz* D, *quem ane malamens* R. Deux corrections se présentent à l'esprit : *estes* ou *estei*. Nous préférons cette dernière à cause de la « consecutio temporum » (*cuges* est près comme *estei* = *estia*, Appel, *Chrest.*[3], 26, 29); mais la première aussi est possibe. — 8 pot] *pod* L; mil]. *m.* R (*marcx* RL; *noll* DR; va] *vai* DL; *ricam.* DR. — 9 *demandasz* L; soi] *son* D; ni] *ne* L; cals] *qals* L. —

10 Maistre **Peire** ai nom e fon mos naissemens
(15) De **Corbian**, on ai mos frairs e mos parens.
[El mielhs de mo linhatge et de mos bevolens.]
Mas rendas son be pauchas, mas cortezi' e sens
Me fai entrels plus pros viure honoradamens,
E cals que sia paubre ni li an malamens,
15 (20) Ieu com rics e gualhartz m'estau seguramens,
Qu'eu m'ai un ric **Tesaur** amassat mal traens,
Quez es plus precios, plus cars e plus valens
Que peiras preciosas ni fis aurs ni argens.
Ja laire no s'en meta en grans espiamens,
20 (25) Que nom pot esser toutz ni emblatz furtilmens.
Ges nol puesc perdre vius, neis can serai morens,
Ni ja no mermara, anz er tostemps creissens.
Qui plus en met on dona e l'espan largamens,
El creis e multiplia plus aondosamens.
25 (30) Qui vol aquest thesaur vezer apertamens,
Obra los oillz del cor e veial en auzens :
Cest thesaur es sciensa de mainz essenhamens.
Eu non la puesc ges tota mostrar ben claramens
En aital estorbier, mais assomadamens
30 (35) Eu puesc de senglas causas tochar un pauc breumens.

10 Peire] *P.* R; *naiscem.* L. — 11 *A corbiac* D; *de corbia* R; *fraires mos* RL. — 12 be] *lo* DL, *mot* R, *paucas* RD; *mais* L; *cortesi* D, *corteszia* L. — 13 *Mi* D; *fan* D; entrels] *entres* D; plus pros] *p'* R (*pros* manque R), *onratz* L; *moth* R; *onradamens* L, *hondamenz* D. — 14 que] *qui* L; ni] *ne* L; li an] *lestec* D. — 15 *ricx* R, *richs* L; *gaillartz* L. Le ms. D lit : *Jeu son pros e gaillarz e uiu rics e manens.* — 16 m'ai] *nai* R; mal traens] *m. trazens* R, *clars egentz* L. — 17 Quez] *Que* DR, *ez* L; *pus* (*p'*) R; *pressios* D; plus c. e. pl. val.] *que fis aurs ni argenz* D. — 18 Manque dans le ms. D. — 19 s'en] *se* L. — 20 *touz n. emblaz* D. — 21. *Ni non lo perdrai uius* D; *Nuol* (sic) *puosc ges perdre uios* L; *Jes* R, *uieus* R. — 22 mermara] *mermera* L; *ansz* L. — 23 en m] *enuen* L, *ne met* R; on] *en* D, *o* L; dona] *da* L; *olespan* L. — 24 *Cr iss* L; *multiplica* D; *pus* R; *aondoz* D. — 25 *aiquest* L; *tresaur* L; *uesszer* L. Dans le ms. L le vers est précédé d'un signe de paragraphe. — 26 *obrals huells* R; *ueszal* L; *augentz* L. — 27 *tresaur* L; *essiencia* D, *essiencha* L. mainz] *motz* R, *manz* D, *maintz* L; *enseignam, ess.* DL. — 28 *Mas non las* D; *jes* R; *demostrar be clarmens* R; *be mostrar a las gentz* L. — 29 *estorber* L; *Aisei tost en desopte mas* R; *asom.* D. — 30 *ieu puesc de cascun traire .i. p. breuetamens; un pauc toch.* D; *briemenz* L. —

De Dieu mou totz sabers, Salomos n'es guirens,
De Dieu mou doncs lo mieus e de Dieu lo comens.
Ieu ai ferma crezensa e sai certanamens,
Quel sainz Pair' el sainz Fils el sainz Espiramens
35 (40) Aquestas tres Personas son us Dieus solamens,
Si con cera e pables el fuecs d'entr'els issens
Cestas tres res essemble son us ciris ardens :
Tres noms e tres personas puesc dire pluralmens,
Mas un Dieu, un Senhor ador singularmens,
40 (45) Ço es us Dieus, us Senhers, so's Reis omnipotens,
Que anc non comenset, ans es comensamens
E fis de totas res que no an finamens.
(Aquest sobeirans Seigners qu'es us Dieus veramens
Criet .X. ordes d'angels preclars e resplandens,
45 Qu'el fes de se conoisser alegres e jauzens,
(50) Se lauzar, se servir e far sos mandamens;
Mais lo sobeirans ordes, que fo plus bels e gens,
Celui trobet orgoillz ez enveia noisens,
Ques cuget egalar ab Dieu comunalmens;
50 En eis l'ora queil venc cel outracuidamens,
(55) Perdet sa gran beutat e fon del cel chazens,

31 *toz* DR; sabers] *saber* R, *bon cenz* D; *salamons* D. — 32 *doncx* R, *donc* L; *es doncs lo mieus* D. — 33 *creencha* L; e sai] *es aichi* R; *certamanens* R; *sert.* D. — 34 *sans* R, *sanz* D; *fil* L (*filz* D); *aspiramens* R. — 35 *u d.* L. — 36 *Si col sera mecha* R; *si con pabels esera* D; d'entrels] *dentrams* D, *dintre* R; iss.] *eiss.* L, *ichens* R. — 37 *Ses toz tres noms ensemble* D; *ensembla* L; *con un ciris* L. — 38 *ieu dir* D. — 39 *Mais* L; et *uns seigners* D; *adhor* R; *singulalmenz* D. — 40 *Cest es* D; *cos un dieu cos u senhor* L; so 's] *so es* R, *cos* L, *us* D. — 41 *Qanc* R, *anch* L; *comenchet* L; *ansz* L; *comench.* L. — 42 fis] *fin* DL; *que no an finan finamenz* D, *qanch no hac finementz* L *e que an afinamens* R. — 43 Ce vers manque dans L et R. — 44 *Pois fesz desz ordres* L; *Crehec* R. — 45 *quels* R. *Los* D, fes] *fe* R (*fesz* L). — 46 *Ce lauzar e* D, *Si l. e* L; *e per so maiormenz* D; *e per çomeissamentz* L. A noter que les vers 45-46 sont intervertis dans les trois mss. On ne pourrait respecter l'ordre des mss. qu'à la condition d'admettre qu'il manque un vers entre 44 et 43, ce qui nous paraît fort improbable. — 47 *Mas* D; *sobreiran* L, *sobiras* R; *ordres* L; que fo] *quera* D, *qi fu* L. — 48 *Sellui* D, *Aquel* R; *trobet trobet* D; *orgoill* D; *enueia enosenz* D; *trobet ergulhos neci e se nozes* R. — 49 *cutget* L, *cuiet* R; *engalar* R; *cominalmens* R. — 50 *Eneissora que u.* D. *en lora que li u.* R; cel] *sos* D (sel R); *oltr.* L, *otr.* R. — 51 *Perdec* L; *beltatz* L; *fo* L *chaszentz* L (*cas.* D *caz.* R). —

Oribles et escurs e negres e pudens.
[E cazec en ifern laïns preondamens.
D'aqui fon reys e princeps de mot grans marrimens,
E a[n]c pueys joy(a) non ac, mais penas e turmens.]
(60) E no volc nostre Senher que'n sia penedens;
Mais el fermet los autres aisi durablamens,
55 Que negus no pot far peccatz ni falhimens.
Per ço que d'aquel ordre fos fatz restauramens,
Creet Dieus quant li plac los qatre elemens :
(65) Lo cel, l'aer, la terra e la mar eissamens :
La terra fes redonda e 'stabla fermamens,
60 Cui ceing e clau la mar mudabla e brujens.
L'aer q'es plus soptils es ces dos enclauzens,
El cel enclau los tres tot entegradamens.
(70) Pueis fes soleil e luna ez estellas luzens,
Auzels, peissons e bestias de mainz deguisamens.
[Establi nueg e jorn ben e ginhozamens
Com hom pauzes son cors e dormis bonamens;
Lo jorn per afanar, la nueg per pauzamens.
(75) La nueg donet lumeyras, las estelas luzens,
Ez al jorn lo solelh, qu'es clars e resplandens.
Premier fetz lo dimenge, so sabetz veramens,
Pueys fe lo lus el mars el mercres eyssamens,
Jous, venres e dissapte, c'a juzieus es colens,
(80) E car fon primeyrans, dimenge certamens,
Colem lo nos apres, c'a Dieu es onramens].
65 E plantet Paradis de bels arbres florens.

52 *Orr.* R; *eoscurs* L. — 53 *E non uol nostres seingners* D: que 'n] *quel ne* R. — 54 *Mas* D; *durablemens* L. — 55 *pod* L; *peccat* L; *faill* DL. — 56 Per ço que] *E per ço* (*so* D) L, manque *que* L; *Apres car* R; fos fatz] *fon fach* R (*faz*) D; restauramens] *trabucamens* R. — 57 *Dieus crehec* R (*criet* D): li] *lui* L; *qatres* L. — 58 *Fuec et aer e terra* D; *lair* L; e la már] *e la mars* L, *e layga* R. — 59 *fesz reonda* L; stabla] *stabli* L. — 60 *La cal enclau la mar* R, *seing* D; *la mars* L; *mouabla e bruzens* R, *moabla* L; *bruenz* D. — 61 *Laires* L: q'es] *que* R; *sotils* D; *pus suptils* R; es ces dos e.] *es dels dos enclauçenz* D, *encluuenz* L. *es cestz dos e.* R. — 62 enclau] *enclaus* DR; tres] *totz* R; tot] *si* R, *tot si* D; *entegramens* D. — 63 *fetz* R *fesz* L (toujours pour *fes* dans L; *estelas* R (*et* DR); *lusenz* DL. — 64 *Peissons auzels* D; *aucels* L; mainz] *manz* D, *maintz* L, *motz* R; deguis.] *deuisamentz* L, *desguisamens* R. — 65 *darbres mot bons egenz* D, *albres* R. *flur* R. — (77) sabetz] *sabēz* R. —

E qant de totas res fon faitz lo creamens,
Formet *de limo terre*, tot derairanamens,
(85) Adam que fes senhor de totas res vivens.
E mes l'en Paradis, que fo bels e olenz,
70 (E fes lo adormir soavet, dousamenz).
Trais l'una de las costas, mentre qu'era dormenz,
Don fes Eva sa femna, quel fos consolamens.
Qant los ac abdos faitz, si lor dis franchamens :
(90) « Adam, » dis nostre Senher, « aujas mos mandamens ;
[E so q'eu te dirai serat castiamens :
Car ieu t'ai gen format e levat de niens,
Tu non deves passar los meus comandamens.
Car, si tu o fazias, serias ne penedens,
(95) Intraria[s] n'en ifern on estarias dolens.
Et ieu vuelh te far don que er ricx veramens.]
75 Trastotas creaturas farai a ti servens,
E tu sias a mi tot(z) sol(s) obediens.
Dels autres frutz tu manja abandonadamens,
(100) Mas no manjes d'aquest; que si 'n passas las dens,
Ja not faillira pueis ira ni marrimens. »
[Can d'aqui se parti le reys omnipotens,
Apres venc le diables que's mes en la serpens,
Et amonestet Eva, pres sos acordamens
(105) E trobet la mot frevol e de leugiers talens.
« Aujas que te dirai, so li dis la serpens,
Saps tu doncx per quet fes Dieu los defendemens? »
— « Ieu no, sol respon Eva, ni cals es sos talens ».
— « Dieus no vol que tu sias pa[r]s ab lui engalmens;

66 *cant* D *can* R; *falh* L; *criam.* D. — 67 *Fetz de limo de terra* R, *terra* aussi dans L (dans ce ms. *limo* est illisible); *deiranamentz* L (*derr.* D). — 68 que] *cui* L; *seignor* D, *seinhor* L. — 69 *Mes lo en* R; *que fon bel et o.* D, *qe fo bels e aolentz* L, *que fo mot bel e gens* R. — 70 Ce vers manque dans L et R. — 71 *Pres. i.* R, *E trais li una costa del laiz tot endurmenz* D; *E t.*; *dels costas* L. — 72 *fetz eua sa femna* R. f. c.] *fos consolens* R. — 73 *Cant los ac fayz amdos* D; si lor] *ellur* D, *alor* L. — 74 *seigner* D *seinh.* L. — 75 farai a ti] *f. a te* L, *uoill qet sion* D. — 76 *E tu seras a me* L. — 77 *tu* manque *manujas* L; *dels autres frutz. t. m. abandoadamens* R. — 78 que] *car* R; sin] *sit* L. — 77-78 *Mas del frug daquest arbre not prenga ia talenz — Mas dels autres frutz mania tot aondozamenz — Mas non mangar daquest que sin passes las denz.*, D; manjes] *manjues* L. — 79 *Ja pueys* R; pueis] *mais* L. — (109) ms. *pas.* —

(110) Mais sapchas, si tu manjas del frug, sertanamens
Tu sabras tot cant es, bes e mals issamens.
Vols tu que t'en devale d'aquels pus avinens? »
— « O ieu be, so dis Eva, que pres m'en es talens. »
Et el li'n abatet mot voluntieyramens.
(115) E cant ela los tenc, pres (ne de) los pus avinens,
E portet n'az Adam e fetz li sos prezens :
« Doncx be sap Dieus per que nos fes defendemens
No manjassen del fruch ni 'n acsem dins las dens.
Adam, so li dis Eva, aujas [donc] e m'entens :
(120) Si tu manjas del fruch, sapchas ben veramens
Que nos serem ab Dieu essems cominalmens,
Car totz bes e totz mals el sap sertanamens.
Nos sabem ne tan pauc que so es dreitz niens,
Mais pueis ne sabrem pro, que be y so crezens.
(125) Manjatz ne per [m']amor, faretz que avinens,
Et ieu manjarai ne, per la vostr'eyssamens. »
Qu'el fec Eva sa femna e ad el la serpens.
Et cant el n'ac manjat, conoc sos falhimens
E pres se a plorar mot engoyssozamens :
(130) « Ailas! mal ai obrat, frach ai los mandamens
D'aquel Senhor que[m] fetz em formet de niens,
E comprarai o car, segon mos essiens,
Qu'ieu perdrai totz mos bes et totz mos cazamens ;
Perdrai mas heretatz e mos bos tenemens,
(133) Irai m'en caitivier, com caitius e dolens. »
E 'l diables [se] n'anet, alegres e jauzens,
Et el remas ploran mot doloirozamens.
E venc lo Rey del cel far sos razonamens :
« Adanz, dis nostre Senher, as frach mos mandamens. »
(140) — « O ieu, so ditz Adanz, de que soj mot dolens,
E fetz m'o faire Eva. » — « Don[c] m'o di gentilmens,
Femna, per c 'o fezist? » — « Car m'o dis la serpens. »
— « E per que lo creziest? » — « Car soj de frevol sens. »
— « Tu n'auras gazardo, que t'aj en covinens
(145) Que tu enfantaras mot perilhozamens
Et ab paor de mort et ab grans espavens,
E trairas hi pus mal que nulha res vivens;

(122) el sap] *e. es.* — (127) Ce vers, qui ne signifie rien ici, est emprunté à la rédaction primitive (plus bas, 81). Le copiste de R (ou bien le copiste d'un ascendant de R) paraît avoir eu sous les yeux un ms. avec les adjonctions écrites dansles marges. Il les a incorporées parfois maladroitement. Voir aussi l'interpolation aux vv. (426)-(429). — (141) di] *dis.* —

Auras de tos efans iras e pessamens,
Estaras en soplec d'ome certanamens,
(150) Tu e totas las autras ses totz calumpnjamens. »
Adam estet iratz mot vergonhozamens.]

80 (Adam manget del frug pels amonestamens
Queill fes Eva sa femna e a leis la serpens).
E car a son Senhor fon deshobediens,
Gazanhet n'a sos obs e a tos sos siguens,
Trebalhs e caitiviers e penas e turmens,
85 (155) E perdet Paradis vergonhos e dolens.
[E visquet en est segle apres mot longamens,
Et ac filhs e [ac] filhas belas et avinens,
E sofric caut e frech, iras e pessamens,
Dolors e malautias, trebals e marrimens.
(160) E pueys cant d'Adam fon lo sieu[s] trespassamens,
El intret en infern ins en los focx ardens;
.V. meli ans lai estec, c'anc jor non fon falhens,
C'anc non lai vi clartat de que estes jauzens,
Tro Dieu[s] lo volc rezemer de son sanc dignamens,
(165) E dissendet en terra e'n venc mot humelmens
En una sancta Verge, don el pres naisemens.
Aisi col solelh intra pel veire resplandens,
Que nol romp nil pesseja ni non pot valer mens,
Intret sans Esperitz mot ben e douzamens
(170) En la sancta pieusela ses tot corrompemens.
Maria, maire Dieu, la'n apelo las jens,
Porta de Paradis e via dels crezens.
Aqui pres carn humana, so sabem veramens,
Que anc res non [i] perdet de sos senhoramens,
(175) Ni sa grans deitat[z] non poc pas valer mens,
Car Dieus es e Dieus era e Dieu[s] er veramens,
Que anc no comenset ni aura fenimens.
E pueys can ad el plac que fos homs carnalmens,
Anet ab sos apostols e preziquet las gens.
(180) E so que dis ad els dis a nos eyssamens,
Co nos podem salvar c'us non sia perdens.
Pueis fon pres e liatz, batutz aunidamens
E levatz en la cros a penas e turmens;
Las mas n'ac claveladas e sos pes issamens

80 *frucx* L. — 81 *Quel* D; *lei* D. — 82 Senhor] *sei.* L, *fator* D; *fo* L. — 83 *Guasaignet* D, *Guaagnhet* L; *son o.* D. — 84 *Trebals* D, *Trebaill* L. — (167) col] ms. *comal* R. — (168) romp] *corromp* (*cor* exponctué) R. — (179) apostols] *apestols* R. —

(185) E feritz de la lansa mot greu e mortalmens
E coronatz d'espinas ab mot grans aunimens
Et escampet son sanc per nostres salvamens
Et anet ad ifern per deslieurar sas jens
E pessejet las portas mot afortidamens,
(190) C'anc res non li fes tornas, aco fon ben del mens.
De laïns trais Adam et Eva issamens
E los sanctes profetas e totz sos bevolens,
Mes los en son repaus mot be et dossamens;
E can tot o ac fach adhordenadamens,
(195) Rezurzi al ters jorn com Dieus omnipotens.
E qui aiso non cre non es pas ben crezens.
Mai[s] ieu ja, si Dieu platz, no serai negligens,
Ans sai be en mon cor e o cre veramens
Que Dieu[s] lo rey del cel mi formet de niens
(200) E volc que yeu nasques e visques lialmens.
E yeu prec li, sil platz, quem sia defendens
Que ja negus nom puesqu[a] esser [en re] nozens
Et ieu ai li grans gracias car ne soj be sabens.]
D'aiquel jorn primairan, tro qu'a uei qu'es presens,
Sai totas las estorias, c'us motz non es falhens :
(205) [Mas s'ieu las vos dizia aichi curadamens,
Nous o auria dig de dos ans totz vertens;
Car qui una paraula mante trop longamens,
Torna tost ad enueg e layso s'en las jens.
P[er]o de sum e sum vos o dirai breumens.]
(210) De Caïm com ausis Abel feunessamens,
D'Enoc cui Dieu raubi c'anc pueys non fon parvens,
90 De Noe con fes l'archa gent e maistralmens
On gandic si ochaus de las aigas plovens,
[Can rompero las fons d'abis preondamens

86 D'aiquel] *Que del* R, *daisel* D; i. primairan] *jor premerain* L, *i. enauant* D; tro qu'a uei] *tro aquel* R, *trosqa oj* L, *trosel duei* D. — 87 *estoiras* D, *yst.* L, *faillenz* DL. — 88 *feunezamens* R. — 89 cui] *que* R: anc] *an* D. Ce vers manque dans L. V. *Genèse*, V, 24, « quia tulit eum deus ». — 90 con] *que* R; *gen maistradamenz* D, *gent e maistrablements* L. — 91 gandic] *gueri* DL si] *se* RL; ochaus] *oitaus* L *ochens* D; on ne comprend pas bien ce que veut dire ici l'auteur. Peut-être faut-il corriger *ochaus* en *chascus*? (Genèse VII, 1 : « omnis domus »). En tout cas, plutôt que *octavus*, il faudrait *septenus* (Genèse, VII, 4 : « post dies septem ego pluam super terram »). Alors, on pourrait songer à une correction de ce genre : *en sept* (ou *och, oit*) *dias;* mais, somme toute, nous préférons conserver le texte tel qu'il est donné par les mss.; plovens] *correns* R. —

(215) Et issiro las aiguas e periro las gens,
Que anc püech ni montanha non fo apareyssens],
D'Eber e del lignatge tot assembladamens,
Ans que fosson partitz, con feron autamens
La Tor de Babilonia c'al sel par ateinhens,
95 (220) Per so que d'els fos fatz tos temps remembramens.
Mais l'obra que fazion fon a Dieu desplazens,
E det lur tanz lenguatges e tanz entendemens
Qu'anc launa masnada no fon l'autr'entendens.
D'Abraam sai con fon eissemples dels crezens
100 (225) Con volc d'Ysac son fil far sacrifiamens,
[Tro l'angel lo li tolc e li dis dossamens :
« Dieus a vist ton coratge e tos bos pessamens,
E no vol que ausizas ton efan malamens,
Te, vec te de que fassas holocaust netamens. »
(235) E det li un aret don fetz a Deu prezens.]
De Jacob sai eu be per qals sosplantamens
Ac la beneïsson els aprimairamens,
[Per cocel de Rebecca la emblet malamens
A son fraire Esaü, que i era entendens,]
(235) E de sos doze fils los multiplicamens,
Que feron en Egypte on foron longamens,
105 E con los en traisseron Aarons e Moysens,
Quant ac gastat la terra l'angels percussiens.
[L'angel[s] celestial[s] fetz saber a las gens
(240) A los filhs d'I[s]rael a totz cominalmens

92 D'Eber] de ber D; de beth R; *ess.* R. — 93 que] *quilh* R; *fosso* L *partit* D. — 94 *cal cel apar atenhens* R, *cal sel fon ateingenz* D, *par ataignenz* L. Quoique *par* (au présent) soit un peu singulier, cette leçon est encore préférable à celle de D; elle est au reste appuyée par deux mss. — 95 *del fos fag* R; *Percho que totz temps foss dels faich r.* L; *q. t. t. dels fos fatz r.* D. — 96 *fazian* R (*fassion* L); *fo* L, *desplasz* L. — 97 *lor* L; tanz] *tant* D, *tā* L. *tans* R. — 98 *maisnada* L, *fo* L. — 99 *sai eu be co uisquet humïlmens — E que fon bos issamplis e en bes en Dieu crezens* R; *Dabr. s. (saj* L) *que* (*co* L) *fon* (*fo* L) *eissemples* (*eissamples* L) *e uia d. cr.* D. — 100 con] *cant* D; *Ysach* L, *Isaac* D; *so* L; *E co uolc de so filh far sacrificamens* R. — 101 *E de Iacob sai ieu p.* D; *cal* DR; *suppl.* D. — 102 *beneicho* L, *benediction* R; els] *ela* L, *nils* R. — 103 *fillz* L; *multipliamentz* L. — 104 fero], *foro* L. — 105 *E com daquils traisseron* R, *e con si los en trais.* D; *traissero* L. — 106 *gastatz* L; *las terras* D; *langles percuc.* L. —

C'anesson vas Socoth abandonadamens,
Vas lay on l'auzirion trastotz cominalmens,
Car aqui deu esser lo lur deslieuramens,
Et illi crezeron l'en, so atrobam ligens,
(245) E tengron tug leu lai on era Moyzens
E Aaron[s] sos fraires, que fon capdelamens;
E can foron essems, els foro mot grans gens.
Passon pueitz e montanhas e terras issamens
Et issiron d'Egypte tug acordadamens
(250) E passeron la mar ses totz navejamens,
C'anc lur pe nos molhec ni n'agron espavens;
E cant foron tuch d'otra, c'anc negus non fon mens,
Faraos los seguia apres feunesamens,
E li siey cavayer cascus iradamens;
(255) Adoncx se claus la mar aitan enteiramens
Que ja noj conogratz on era departens.
Faraos lai remas, c'anc pueis non fon issens,
E sels qu'eron ab el, c'anc non fon us parvens.]
(E passeron Mar Roja a pes issucamens
On neget Faraos, quels era perseguens.)
Prozom fo Moyses, c'ab Dieu facialmens
110 (260) Parlet cant el li det la lei els mandamens,
E cant plac Dieu que fos lo sieus trespassamens,
Sebelic l'ab los angels aissi privadamens
Que negus hom no sap on es sos monimens.
E sai de Jozue con intret baudamens
115 (265) En la terra promessa per grans afortimens;
[Que lai menet grans hostz et aduys tan grans gens]
Que de .XXXI. rei[s] conques los tenemens.
Dols fo e dans e perda e grans destardamens

(241) ms. *uas lo corn.* Nous corrigeons : *Socoth.* Cf. Exode, XII, IV, 37 : « Profecti sunt filii Israël de Ramessa in Socoth, sexcenta fere milia peditum. » Voir toutefois Gloss. s. *corn.* — 108 *neguet* D; *Faraols* D; *persiguenz* D. — 107 *mar ruia* D: *pe* D; *esuqamentz* L. — — 109 *Prodhom* L, *Proshom* D; *Moices* D; *fass.* D, *faciamentz* L. — 110 *eslidet* L — 111 Dieu] *a ihesu* R, *domredieu; que fos* manque D; lo sieus] *sos* R; *trapass.* D. — 112 Sebelic] *Sebeli* R; *el lomes* D; l'ab] *ab* L; los] *sos* L; aissi] *que aichi* R. — 111 *homs* R; *saup* R; *Capenas sap nuls hom* D, *Nulz hom del mon no sap*; es] *fon* D. — 115 *baultam.* L. — 115 En la t. pr.] *Terra promission* L; *promessab gr.* R; *gran* L; *aff.* L. — 116 conques] *oncques* R; *casamenz* D. —

Al pobol de sa mort; mais apres longamens
(270) Judas ab Simeon fon lur capdelamens.
120 Cest pres Jherusalem tost e leugeramens
Jafaj e Ascalona e autres bastimens.
Apres cestui fol pobols tan fols e negligens
Per que Dieus lo tornet en grans reprochamens,
(275) C'al rei Aiglon fo sers lonc temps forsadamens.
125 Mais Haot l'esquerriers l'aucis secretamens,
Ab semblan de parlar e de penre convens.
De Jael sai eu be con feri duramens
Lo duc de Madian ab un maill sus las dens,
(280) De Sanguar que'n aucis ab un vomier dos cens;
130 De Gedeon sai be los dos esproamens
De la lana mulhada en l'aer espandens:
Cest venquet qatre princes pels Dieu comandamens
E tan grans gens ab els non es azismamens,
(285) Ab tres cenz jovencels ses plus d'ajostamens
135 Ab corns et ab lanternas ses autres ferramens;
De Samson lo crenut que venquet en ferens
Ab una gauta d'ase mil pagans en fugens,

118 *dansz* L; *perdoa* R; *destarçam.* L, *retrazemens* R. — 118 *poble* L; *mortz* L; *mas* D; 119 *Don Judas macabieu fon* R; *lors foch* L. — 120 cest] *Sel* D; *yer.* L; leug.] *leuieutamenz* D, *leugeyr.* R. — 121 Jafai] *Sesaria* D, *Acre* R; e autres] *els autres* D, *edracals* L. — 123 *Aprop aquest* R; *Apress* L *poples* L, *bobols* D; *fol* R. — 122 *Dieu* L; *los* DR. On pouvait accepter *los*, en admettant une construction *ad sensum*. — 124 *Aglon* L; *fon* D; *soffers* L; *loncx* R. *fonch* L. — 125 Haot] *aost* D, *aooz* L; *loqarres* L, *les cariers* D; *certanamenz* R. — 126 *semblanz* D., *se.* L — 127 *E sai degezabel* D; *ferich* L. — 128 sus las] *sobrels* DL. — 129 *Saain* L; *sanguar* R; *que'n*] *com* D; *ausis* D; uomier] *mortier* R, *uomers* L; *desz* L. Le Liber Judicum, III, 31, dit : « Sex centum. » L'auteur se fiant à sa mémoire n'a pas toujours recouru directement à la Bible. — 130 *E sai degedeon* D (*Jedeon* L). — 131 aer] *aira* R; *dolar las en laer so fo granz sacramenz* D; *de geleans en lair ço fo grantz sagramentz* L. Cf. dans la chanson à la Vierge du même auteur : « vos etz... la toizos de la lana — « ques moillet dins la sec' aire. » Bartsch-Koschwitz, *Chrest.*, 233. — 132 *Sel* D; *princeps* R; pels] *per* D, *pel* R. — 133 *tant de gens* D, *grant gent* L; *non fon peresmamenz* D, *non er pres esmamenz* L. — 134 *cent* L; plus] *pus* L; *auistamens* R. — 135 a. lanternas] *abuzinas* D. — 136 *Sampson* R; *cremut* DR; *qui uench* L, *con* D; *eferens* R. — 137 *asne* L, *pajans* L, *pages* R; *efug.* R. —

Pueis l'afollet sa femna per mals decebemens;
(290) De Ruth, la maire Ubeth, con veziadamens
140 Se colguet ab Bohoth a sos pes humelmens :
E sai be per que fo de leis trabuchamens,
Car anc a sos dos fils no fes chastiamens.
Miels o fes Samuels, que drechurieyramens
(295) Jutget lo pobol Dieu e visquet saintamens,
145 Mais anc tan no i poc dire defugimens
No fezes de Saül rei per elejimens.
E can d'aquel rei fo cridatz sos banimens,
Donc aucis Golias Davitz lo combatens
(300) Ab tres peiras de fonda ses autres garnimens.
[Que las li mes el front totas tres e ferens,
E pueys trais li la lenga per tal qu'el fos guirens;
Tot per cocelh de l'angel lai trais d'efra las dens
Mes la en son carnier acocelhadamens
(305) Et ac li pueys ben obs, segon mos essiens.]
150 E cant ac de Saul Dieus pres sos venjamens,
El fon reis e profeta dignes, a Dieu plazens;
[E fetz tot lo psalteri, so sabem veramens,
Que non a clergu'el mon, si ben es sapiens,
Que no y trobe que dir tro a dos ans vertens
Si vol seguir las glozas e totz los argumens.]
De son fil Absalon con mori en pendens,
[De so filh Absalon vos diraj issamens
Co fo ni co obret, cals fo sos fenimens;
Guerreiav' ab son paire, et aco folamens,
(315) Ac l'un jorn assautat sols escaridamens,
E cant el se tornava tost e vivass(eir)amens.
Passava per un bosc en son caval correns

138 *Puois* L; *molher* R; *mans* D, *mal* L; *des.* D. — 139 *De rim* D; *De rub* L; *obeth* R; *can* R; *veciad.* R. — 141 *fon de lui trab.* D; *de li lo trab.* R. — 142 fes] *fetz* R, *fesz* L. — 143 *eillz* L; *fetz* R, *fesz* L; *drechurablemenz* L. — 144 *juiet* D; *pople* L; *saiamenz* D, *lialmens* R. — 145 *no li pogron* R, *no lur poc* D. On peut hésiter ici entre *lur* de D e *i* de L; mais *i* est appuyé par R. — 146 *Quel no fes* L. Ce vers manque dans D. — 147 *E cant fon daquel r.* D; *aiquel* L; *cridat* DR; *lo bandim.* R. — 148 *E ac mort G.* R; *Dauid* DR; lo] *le* L. — 149 *de fondas* L. — 150 *hag* L; *pres dieu* D, *dieu pres* L; *so uengamentz* L. — 151 *El fesz* L; *de d.* L. — 152 con] *qui* L. — 153 *le reys* R; *qui* L. — (310) *tro*] ms. *pro.* —

El sieu pel(s) foron gran, lonc e saur e luzens
E l'aura menet los entrenatz autamens,
(320) Lasso s'en una branca mot afortidamens
El caval passet s'en et el remas pendens,
E David ploret lo mot angoissozamens :
« Absolon, meu filh bel, mot soi per vos dolens! »]
E del rei Salomon que tan fo sapiens
(325) Anc hom a lui en terra no n'ac egalamenz.
155 Car el fes templ' a Dieu els bels aornamens.
Aurs e argens e'voris i fo plus largamens
Qu'estanhs ni ploms no es entre nos plus vilmens.
Nabucodonosor, lo mals el destruens,
(330) Ac tot aquel aver e'n fon rics e manens.
160 En trop cauzas ves Dieu fo mot desconoissens,
Mais Dieus s'en venguet be de lui mirablemens.
Que set ans fo salvatges con bos herba paissens,
Pueis cobret el sa forma e vi sos vengamens,
(335) Don Daniels li dis los ponhs els erramens.
165 De Roboam sai ieu per cals bobansamens
Perdet los onze trips, tan parlet follamens.
Dels autres reis apres seria longamens,
Quel regnes fon partitz en dos devizamens.
(340) E no m'oblida ges d'Helias lo bistens
170 Con l'en portet tot viu us cars de fuoc ardens,

154 *Quab nuill home en terra no hag* L; *Can negun rey del mon n.* R. — 155 *Ca el* D; *Qel fesz* L; *templo domini* D, *templum domini* L; *adhorn.* R. — 156 *Caurs* DR; *argent* L; 'voris] *ueire* D, *yuoris* L; *foron lai largamens.* — 157 *Que stanz* D, *staing* L; *ne plomb* L; es] *fon* DR; plus] *p'* R. — 158 *els mals el destrujentz* L. — 159 *ricx* R, *richs* L. — 160 Vers écrit, dans D, en marge. On lit seulement : *En trop... desconoisentz;* L : *Entro qas tamps quel fo de dieu desconoiscenz.* — 161 *Mai* R, *mas* D. s'en] *se* L; mirabl.] *entieyramens* R. — 163 *ansz* L; *buous* R; *paiscenz* L. — 162 *Pois* L; forma] *forsa* R; *uic* L; sos ueng.] *sos sonpergnamenz* D, *soñiamens* R. — 164 *Daniel* DR, *los pes* D; *los pess* L; err.] *narramenz* D. — 165 *robas* L; *saj jeu be* L; *Esai ben derrobam;* bob.] *fol uanamens* R, *bobanchamenz* L. — 166 *El perdet* D, *perdec* L *traps* L: *des tribs* D; *folam.* R. — 167 *aultres* L; *reys* R; longamens] *loncx conmtamentz* L, *loncx contamens* R. Les ms. R et L ayant *loncx*, cette forme devrait être accueillie. Seulement, il faudrait alors admettre la synérèse *seria*, ce que Peire évite. Nous acceptons donc la leçon de D. — 168 *regnhes* L; *fo* L; *deuizemens* D. — 169 *moblido* L; d'H.] *Helias;* lo bistens] *tebistenz* D, *tresuitens* R. — 170 *Lo cal ne p.* R, *Cui enport.* L. tot uiu] *tot uio* L, *uieu* R; *un cars* L; *focs* L. —

Heliseus sos descipols a cui laisset sos cens,
Nil profeta Ysaias que totz los autres vens,
Ni Ezechiels que dis escurs e planamens,
(345) [E sai de Daniel co obret netamens,
Qu'era tozetz efans e de mot grans jovens,
May Dieu l'ac espirat per qu'era de bos sens.
El escapet Suzanna de mort et de tormens,
Molher de Joachim qu'era ben sapiens,
(350) Cocelh de Babilonia e bos capdelamens;
E dona bona [e] sancta, de bos captenemens,
Et amava ben Dieu, tenen sos mandamens,
E Dieus fetz lui honor, le reys omnipotens,
Que cujeron l'aucire li duy vielh descrezens
(355) Car no volia far los lurs malvais talens,
Jutgeron la a mort per lur fals jutgamens.
Daniel l'an gueri pel Dieu(s) comandamens,
Qu'el los arrazonet, auzen las autras jens,
Trobet los messorguiers amdos e de mal sens,
(360) Els mezeys guazanheron com aguesson tormens,
Car lapidat en foron ben drechurieiramens,
Car avian jutjada la dona falsamens.]
(Ren non profetizeron qu'eu non sia sabens.)
175 E sai de Jheremias per que fetz los lamens;
D'Esdras no soi ieu ges del tot desovenens
(365) Con ditz ni con obret religiosamens;
De Job e de Tobias con foron paciens;
D'Ester ni de Judith los sieus galiamens;
180 De Judas Machabieu, dels fraires eissamens,
Que feron grans batalhas als pagans mescrezens.
(370) Nous poiria mentaure ne dire jornalmens
Los caps de las estorias ni los ateiramens.

171 *Nelisieus* R, *Ni eleus* L; *deciples* L; *desipols* D, *disc.* R; *sens* LR. — 172 *nel* L; *izaias* DR; *qui* L; *los* manque L. — 173 *Zechiel* R, *echiel* D; *escur* R; *aplan.* L, *espl.* D. — 174 Ce vers manque dans L et R. — (351) bona [e] sancta] *ba sca* R. — 175 *yeremias* L; *fesz* L; los lam.] *parlamens* R, *los laim.* L. — 176 Desdras] *dels deszdracx* L; *non say ieu ges* R; *de tot demens issens* R. — 177 *diss* L; *obrec* L; *rell.* L. — 178 Tobias] *Thomas* R; paciens] *sapiens* R. Les vers 175-178 manquent dans D. — 179 *Ni daster ne douidi* L; *iudits* D; los] *dels* D. — 180 *Maq.* D, *machabeu* L; *ne del fraire* L, *de sos fraire* R; *viss.* D. — 181 *Con* D; *granz* DL; *bataillas* DL; *ab paians descrezenz* D. — 182 *Non* DL; *porion sol* L. — 183 *cabs* L; *estoiras* L; *ne* L; *aterr.* R. —

Mais en totz cetz bos homes, de qu'eu sui mentavens,
185 Avia lo dïables grans poestadimens.
[Que totz homs que anava a sos defenimens
(375) Dïables los prenia et aquo malamens,
Menavals n'az ifern ins en los focx ardens
Ab colbs et ab coladas et ab grans aunimens,
Ab burcx et ab empenchas lach et aunidamens
E gitaval[s] el foc, qu'es mot mal e cozens.
(380) Laïns avia be de mot grans pessamens
E de plors e de lagremas e de motz espavens.
E laïns s'en intret Aarons e Moysens,
Davit e Jeremias, senes totz fallimens,
E le rey Salamos, que tant fon sapiens,
(385) E trastotz los prophetas qu'en Dieu ero crezens.
Negus non escapava, ni paubres ni manens,
Que trastotz no passesson ins per aquels tormens.
Intravon en tenebras et en encurzimens
Et estavon laïns a mot grans pessamens.
(390) Laïns no fer solelhs ni fay esclarzimens,
Ni laïns non a seti mais de carbos ardens,
Laïns a tal pudor que non es ismamens,
Que non es hom carnals que, si'n era sentens,
Jamais negun condug agues d'efra las dens;
(395) Cors non o pot pessar, tant es greu lo tormens,
Boca non pot parlar los grans doloyramens :
Per qu'ieu nom vueil auzar ni m'en pren lunhs talens.
Ans prec (a) Dieu e sos angels m'en sia defendens.
Mot es orres l'ostal e negres e pudens;
(400) Negus hom non lay intra que no'n sia dolens,
Ni pus er de laïns non estara gauzens.
E si vos demandatz con soi ieu sapiens,
Per santas escripturas, que no son pas mentens,
Qu'en porton guerentias en qu'ieu suj be crezens,
(405) E sans Johans Baptista lay intret eyssamens,
C'aportet lo messatge que fon ricx e valens :
« Novelas vos aport, don serem tug jauzens,
Que Jhesu Crist venra ab grans afortimens

184 *Mas* D; *Al* L, *ses* D; *que dit ai m.* L, *quieu nos soi m.* R. — 185 *le d.* D, *lo deables* L, *lo* manque dans R; *grans e pozest.* R, *grant enpoest.* L. — (380) ms. *avial.* — (397) nom vueil] ms. *no met.* Une correction nous paraît nécessaire, mais *vueil* ne nous satisfait pas beaucoup. En tout cas, *vueil* est meilleur que *met.* Quant à la signification de *auzar*, v. au « Gloss. » s. v. — (398) e] *cap* R. — (402) *Com* R. —

E deslieurara n[o]s, so sapchatz veramens. »
(410) Et ilh leveron tuch, los vieilhs, cominalmens
Sus amon vas lo cel ab grans gracias rendens.]
186 E cant plac Dieu que fos nostre deliuramens,
[Can nostre [Senher] vi los apoderamens,
C'avian li dïable ni los senhoramens,
(415) Regardet se als sieus mot piatozamens
Et ac ne pietat, merce e chauzimens :
Aparelhet co fos nostres deslieuramens.]
Trames son fil en terra naisser temporalmens
D'una Virgina sancta per annunciamens.
(Adonc fon Dieus e hom tot asembladamens),
190 (420) E parec entre nos tot manifestamens,
[Et anet per lo mon com autr'om carnalmens],
E sofri fams e setz e penas e tormens,
E preziquet al pobol e mostret drechamens
La via de vertat els endoctrinamens
(425) E fes en mantas guizas miracles bels e gens.

186 *E cant plac domredieu* D ; *e* manque L. — 187 *naistre* L, *naisset* R. — 188 *De una sancta uirgina* L, *De una sancta uerge* R. — 189 *fo, home* L. Ce vers manque dans R. — 190 *Aparec* R ; *manefestamentz* L. — 191. Ce vers manque dans D ; *soffric* L ; *fam e sec com autrom charnalmenz.* — 192 *preciqet* D, *predichet* L ; *pople* L ; *dreitamenz* L, *sertamenz* D. — 193 *vertatz* L ; *adoctrinamenz* D. — 194 *E fetz en motas* R, *E fesz en maingtas giszas* L.

(*A suivre.*)

INTERDICTION, EN 1728, DE LA TONNE

MACHINE USITÉE DANS LES DIOCÈSES DE CASTRES ET DE LAVAUR

POUR APPRÊTER LES ÉTOFFES[1].

L'intervention de la loi en matière industrielle a souvent des répercussions inattendues et prolongées. C'est surtout dans ces sortes d'affaires que le législateur doit s'entourer de toutes les garanties et s'efforcer de ne pas sacrifier les intérêts généraux à de mesquines considérations locales ou accidentelles.

La malencontreuse initiative d'un inspecteur au début du XVIIIe siècle, a retardé de près de cent ans l'emploi dans l'industrie textile d'une machine aujourd'hui généralement usitée, et qui rend les plus grands services à la fabrication des étoffes.

Il est vrai de dire que la conception de l'industrie, à cette époque, était très différente de celle de nos jours. La réglementation à outrance imposée par Colbert et consolidée par une foule d'ordonnances depuis ce grand ministre visait plutôt la perfection du produit manufacturé que le développement de la production et l'abaissement des prix de vente. Il était donc naturel que l'apparition d'une machine devînt suspecte aux fonctionnaires chargés d'appliquer ces règlements. Le premier grief qu'ils lui feront sera son « irresponsabilité ». Le mot n'est pas dans les procès-verbaux et dans les rapports, mais on sent l'idée ancrée chez ceux qui les rédigent. Ils accusent de toutes les malfaçons « la force de l'eau » et

1. Arch. de l'Hérault, *Fonds de l'anc. Intend. de Languedoc*, C. 2128, 2130, 2235, 2341, 2133 et 2505.

n'incriminent pas une minute l'habileté, pourtant sujette à des défaillances, du conducteur qui dirige cette force.

L'appareil dont il sera question dans les pages qui vont suivre est la *première machine* mue par un moteur hydraulique qui ait fait son apparition dans l'industrie textile [1] et la vieille cité manufacturière de Mazamet peut être fière à juste titre de lui avoir donné le jour. Aussi, allons-nous voir se poser à son sujet, au début du XVIII[e] siècle, tout le problème du machinisme, avec les conséquences sociales et économiques qu'il comporte.

Les esprits n'étaient pas mûrs pour accepter, même en partie, une telle révolution économique. Il fallait auparavant changer la mentalité humaine; il fallait remplacer la constitution communautaire des corporations, les minutieuses réglementations de la fabrique et du commerce par le régime de l'individualisme et de la libre concurrence; il fallait les grands bouleversements de 1789. Certainement, les modestes facturiers mazamétains de 1728 ne se rendirent pas très bien compte des forces sociales contre lesquelles ils avaient à lutter; ils se bornèrent, aussi résignés qu'inconscients, à s'incliner devant une ordonnance de l'intendant et renoncèrent à leur machine. Si nous devons les saluer comme des précurseurs, nous n'oublierons pas qu'il fallut l'affranchissement dû à l'époque contemporaine pour donner à la première cité industrielle de notre Midi l'essor qui l'a conduite à l'apogée où nous la voyons.

Avant que l'usage de la machine nouvelle se fût étendu hors de la région, l'apprêt des étoffes recommença donc d'être fait à la main : solution qui exigeait six fois plus de temps, beaucoup plus de fatigue physique pour l'ouvrier et une moindre dépense d'intelligence, qui ne lui procurait qu'un salaire très inférieur, tout en élevant beaucoup le prix de revient de l'étoffe, et dont les seuls avantages étaient d'exiger l'emploi d'un plus grand nombre de bras et de per-

1. Les moulins-foulons ne pouvaient, à cette époque, être considérés comme des machines; car ils utilisaient l'eau des rivières plutôt comme auxiliaire de travail que comme force motrice.

mettre que le travail fût confié à des compagnons moins habiles.

Mais il est temps de passer à l'examen des faits qui se déroulèrent en 1728.

Dans les premiers jours de mars de cette année-là, M. Charles Huré de La Chapelle, inspecteur pour le roi des manufactures et du commerce de la province de Languedoc au département de Carcassonne, effectuait une tournée d'inspection dans les villes de Mazamet et de Labruguière, au diocèse de Lavaur, qui dépendaient de son département.

Dans la seconde de ces villes, il reçut les plaintes de certains fabricants contre les tondeurs et pareurs de la contrée, qui se servaient depuis quelque temps pour garnir les étoffes d'une machine appelée « tonne ».

Le garnissage est l'opération qui consiste à soulever, au moyen de chardons, les fibres du tissu, après que celui-ci a été foulé, et à les peigner dans le sens de la chaîne pour donner de la douceur et du moelleux à l'étoffe. Jusque-là, cette opération s'effectuait à la main au moyen de cardes en bois sur lesquelles étaient fixés les chardons. Deux ouvriers, placés à droite et à gauche de la pièce, promenaient ces cardes sur toute la longueur du tissu préalablement mouillé et suspendu à une barre de bois, appelée *perche*, fixée au plafond de la salle.

L'inspecteur, naturellement défiant à l'égard d'une innovation dont il n'avait jamais entendu parler, réunit le 10 mars dans l'hôtel de ville de Labruguière les principaux fabricants.

La séance fut tenue en sa présence et par devant Me Jean Astruc, maire et premier consul de la dite ville. Furent assemblés : les sieurs Pierre Alquier, Pierre Roucayrol et Pierre Rouanet, jurés-gardes[1]; les sieurs Guillaume et Jean

1. Les jurés-gardes, nommés chaque année par le corps des fabricants, étaient chargés de veiller à l'application des réglements de la fabrique, de marquer du plomb de la jurande toutes les pièces d'étoffes fabriquées dans leur ressort et de seconder de toutes façons les inspecteurs des manufactures dans leurs fonctions. — Un autre juré-garde, Jean Cardaillac, est porté absent.

Fabres, Raymond Cardaillac, Jean Montaud, André Maigne, François Sentenac, Jean Rouanet, Jacques Maslianes et Philippe Gourdon, fabricants, faisant la plus grande partie des fabricants de cette ville.

Aussitôt la séance ouverte, les jurés-gardes représentent que « quoyque anciennement les marchandises de leur « facture, consistant en cadis et frizons estroits et larges[1], « ne feussent travaillées et garnyes qu'à la main et à la « perche, néanmoins certains pareurs et foulonneurs se sont « avisés depuis certaines années de garnir lesdites étoffes à « la tonne, qui est une machine de la grosseur d'un muyd « en rond, sur laquelle les pareurs y attachent des chardons; « ce quy est très pernicieux à la bonne qualité de ces étoffes « et les déprétie à la vente. Laquelle tonne ou machine n'agit « qu'à force d'eau[2] et arrache la laine et le corps des dites « étoffes, au lieu que celles quy se garnissent à la main, « *comme il se pratique dans toutes les factures de ce « royaume*[3], sont ménagées avec plus d'ordre et les mar- « chandises en sont plus belles et meilleures. Ce qu'ayant « esté autrefois reconnu par feu Mgr Daguesseau, intendant « de cette province[4], sur les représentations quy luy en fu- « rent faictes l'année 1680 par les fabricans, il donna ordon- « nance par laquelle la tonne fut deffendüe et il auroit or- « donné que les dites étoffes ne se garniroient d'envers ny « de droict qu'à la main et à la perche. »

Toute l'affaire se trouve en germe dans ce rapport des jurés-gardes de Labruguière du 10 mars 1728.

Ils ajoutaient, en outre, que, quelques « sollicitations que « les fabricans ayent faites à certain desdits pareurs pour « qu'il se conformât comme font les autres quy ne s'en ser- « vent point et quy n'en ont point dans leurs foulons, et les

1. Chaque ville avait son genre de fabrication déterminé par les règlemens royaux de fabrique.

2. C'est-à-dire par la force d'une chute hydraulique, ainsi que ce sera mieux expliqué plus loin.

3. C'est nous qui soulignons.

4. Henri Daguesseau, maître des requêtes, intendant de Languedoc de 1675 à 1686.

« travaille comme ceux-cy quy garnissent à la main, ils n'ont
« pu empêcher que ce pareur n'ayt continué.

« C'est le sujet pour lequel cette assemblée est faicte, affin
« qu'il plaise audit sieur inspecteur et aux maire et con-
« suls, juges des manufactures, d'y pourvoir, pour éviter à
« l'advenir un pareil inconvénient.

« Sur quoy, les voix recueillies et le tout meurement
« examiné par le dit sieur inspecteur, qui s'est transporté
« dans les moulins où sont les dites machines et tonnes, a
« esté délibéré unanimement, de l'avis même de M. l'inspec-
« teur, que pour le bien et le soutien de cette manufacture,
« lesdittes tonnes et machines seront abattües et qu'il est
« faict deffence auxdits pareurs et foulonneurs de s'en
« servir à l'advenir sous quelque prétexte que ce soit et
« qu'il leur sera enjoint et ordonné qu'ils ne pourront garnir
« désormais ny d'envers ny d'endroit lesdites étoffes qu'à
« la main, à peine de 30 livres d'amende et de plus grande
« peine au cas de récidive et de désobéissance, estant au
« surplus délibéré que Mgr de Bernage de Saint-Maurice,
« intendant de cette province, sera très humblement supplié
« d'authorizer et homologuer la présente délibération et
« qu'en conséquence, elle sera exécutée. nonobstant opposi-
« tion ou appellation quelconques, l'assemblée ayant prié le
« dit sieur De La Chapelle, inspecteur, de vouloir bien se
« charger auprès de mondit S^gr intendant de l'homologation
« de laditte délibération, ce qu'il a gracieusement accepté. »

Suivent les signatures.

Il est à remarquer que cette plainte des jurés-gardes de Labruguière se produisait au lendemain des assemblées générales du commerce du 14 janvier 1728, à Carcassonne, et du 8 mars 1728, à Castres[1]. Or, à aucune de ces deux

1. Ces assemblées du commerce, instituées par arrêt du Conseil du roi du 18 mars 1727 et convoquées par ordonnance de l'intendant du Languedoc du 15 septembre 1727, se tenaient sous la présidence du maire, au chef-lieu du département de l'inspection des manufactures.

Toutes les communautés de fabricants du département y étaient représentées par des députés.

L'inspecteur des manufactures présentait un rapport; les diverses

assemblées, il ne fut question des méfaits de la « tonne »; son usage donnait satisfaction aux fabricants qui l'employaient, comme nous le verrons plus loin.

Il est vrai que la communauté de Labruguière n'envoya pas de députés à l'assemblée de Carcassonne, qui était celle de son chef-lieu[1].

Cependant, pour obtenir de l'intendant l'interdiction du garnissage à la tonne et triompher des oppositions que l'on pouvait prévoir, il fallait un document constatant officiellement les inconvénients de cette machine.

Les quatre jurés-gardes de Labruguière dressèrent donc le 10 avril suivant un procès-verbal de saisie écrasant pour la malheureuse tonne. Ils visitèrent ce jour-là les moulins-foulons de leur ville et les boutiques des fabricants, à savoir les foulons de Maffre, de Bernard Mariéjouls, maître foulonneur, et Pierre Gau, aussi maître foulonneur.

Ils saisirent au foulon du dit Mariéjouls une pièce de frizon[2] appartenant au sieur Chaussat, marchand du lieu d'Es-

députations le discutaient en ce qui les concernait et présentaient leurs observations et leurs propositions. Les procès-verbaux étaient adressés à l'intendant. Celui-ci les communiquait à l'inspecteur général de la province pour rédiger son rapport et aux députés du commerce de la province, qui se réunissaient tous les ans, en avril, au chef-lieu de l'intendance.

L'ordonnance portait que ces assemblées auraient lieu en janvier. Les fabricants de la région de Castres obtinrent de l'intendant que leur réunion serait retardée au mois de mars, à cause des foires de Montagnac qui se tenaient en janvier et auxquelles la plupart d'entre eux se rendaient.

1. Peut-être cette absence était-elle justifiée par la neige et l'état des routes de la Montagne-Noire à cette époque de l'année. Mazamet y était pourtant représenté par Pierre Prades, Moïze Puget, Pierre-Antoine Calas et Jacques Gabaude, fabricants, ces deux derniers jurés-gardes de Mazamet et Hautpoulois.

Nous voyons que, l'année suivante, l'assemblée fut renvoyée au mois de mars (le 4), « à cause du mauvais temps quy empêche les députés de « s'y rendre au mois de janvier ».

2. « Les frizons larges non croisés quy se fabriquent à Castres, à Labruguière et autres lieux circonvoisins seront composés avec les mêmes laines que les frizons croisés, suivant l'art. x cy-dessus (laines-mères de Carcassonne, Narbonne, du Roussillon et autres de pareille qualité), et auront en chaîne 44 portées de 32 fils chacune, faisant 1.408 fils, compris ceux des lisières quy seront chacun de 4 fils blancs au milieu de 4 fils de

« coussens, gastée en plusieurs endroicts par la force de la tonne ».

Ils saisirent également une autre pièce de frizon « vêlée[1] ». dans la boutique de Maslianes, maître tisserand ; chez Pierre Beaux, pareur, deux pièces « fort gastées » et enfin « sur l'indication qui nous a esté faicte », chez le sieur Louis Caville, quatre pièces de frizons, non marquées de plomb, achetées, et « fort gastées par la force de la tonne[2] ».

Qu'était-ce donc exactement que la « tonne » et comment s'était implanté dans la région l'usage de cette machine, « fait d'autant plus singulier qu'il n'y a, dit un inspecteur, que le diocèze de Lavaur et celui de Castres où il y en ait[3] » ?

La tonne tirait son nom d'un cylindre ou tambour en bois « de la grosseur d'un muyd en rond »; l'inspecteur dit même dans sa lettre « de deux muyds » ; il est probable qu'il veut dire de deux muyds placés bout à bout : ce qui donnerait la largeur de la machine. Ce tambour, supporté par un bâti, était tapissé extérieurement de chardons et actionné par un engrenage qui recevait le mouvement d'une roue hydraulique. Le mode d'attache des chardons n'est indiqué par aucun document[4] ; mais il est dit qu'à ce tambour était

laine bleue, dont seront aussy tramés les entrebas. Ladite chaîne sera passée dans des lames et rôts d'une aune et demie, pour lesdites étoffes avoir, au sortir du métier, la largeur d'une aune et demie moins 4 pouces et celle d'une aune au retour du foulon, y compris les lisières ; le tout à peine de confiscation et de 20 liv. d'amende pour chaque contravention. » (Art. XI de l'arrêt du Conseil d'État du 10 septembre 1750.)

1. On dit qu'une pièce est « vêlée » lorsque, par suite d'un garnissage exagéré, le tissu est éclairci et manque tout à fait de solidité.

2. C'étaient des pièces qui avaient été achetées au rabais par suite de l'avarie signalée et qui, par conséquent, n'avaient pas été présentées aux jurés-gardes pour recevoir la marque de plomb de la jurande.

3. Lettre de l'inspecteur Huré de La Chapelle à M. de Lamarque, inspecteur général de la province, du 11 mai 1728.

4. Dans les garnisseuses mécaniques actuelles, qui ne sont autres que la tonne avec quelques perfectionnements de détail, le diamètre du tambour a été réduit à 0m 60 environ et les chardons sont encastrés dans des cadres de fer appelés lames, larges de 0m 12 environ et de la même longueur que le tambour ; on fixe au moyen de courroies et d'attaches métalliques les lames sur toute la circonférence du tambour.

jointe « une autre machine qui tient les étoffes tendües et « alongées sur un rouleau, à mesure qu'elles passent sur « cette tonne[1] ».

Les tonnes firent leur première apparition à Mazamet, sans que nous puissions préciser à quelle date; les fabricants de ce lieu déclarent dans l'enquête « qu'il y a un tems im- « mémorial que les tonnes sont en usage dans cette manu- « facture », et leur emploi y avait sa raison d'être plus que partout ailleurs. En effet, la spécialité de Mazamet fut, dès les premières années du XVIIIe siècle, le cordelat, sorte d'étoffe très forte et très serrée au tissage, qui avait un envers et un endroit dont l'apprêt était différent[2].

L'envers comportait un seul garnissage, après le dégraissage de l'étoffe et avant l'opération du foulon, qui caillait le poil déjà soulevé. L'endroit était reconnaissable à son duvet molletonné, obtenu par un second garnissage après le foulon. Les fabricants ne se faisaient pas faute, malgré les défenses formelles édictées par les règlements des manufactures, d'introduire dans les cordelats les laines grossières et très longues du Levant, appelées Salonique, Panorme, etc., ainsi qu'en font foi de nombreux procès-verbaux des inspecteurs et des jurés-gardes. Le garnissage des cordelats était donc très long et très pénible à effectuer à la main; en outre, comme c'étaient les tondeurs ou pareurs qui garnissaient les étoffes, celles-ci devaient être portées, après le tissage, au foulon pour être lavées et dégraissées, de là chez le pareur pour recevoir l'envers, rapportées ensuite au moulin pour le foulage et enfin, de nouveau, chez le pareur pour le garnissage final. Ce va-et-vient incommodait autant les divers ou-

1. Actuellement, ces rouleaux, qui sont au nombre de trois, règlent l'opération, en permettant d'approcher plus ou moins le tissu du contact des chardons.

2. « Les cordelats étroits auront 28 portées de 32 fils chacune passées dans des lames et rôts de 4 pans, mesure de Montpellier, faisant 5 sixièmes d'aune, mesure de Paris, pour revenir au retour du foulon à la largeur de demi-aune de ladite mesure, avec les lisières. » (Art. 1er de l'arrêt du Conseil d'État du roi du 1er février 1716, réglant la composition des étoffes appelées cordelats qui se fabriquent à la province de Languedoc.)

vriers qui l'effectuaient que le fabricant, dont la marchandise risquait de se détériorer au cours des nombreux trajets. L'usage s'établit donc de donner l'envers, ou, comme on disait, d'enverser les cordelats dans les foulons, ce qui supprimait un voyage d'aller et retour, et c'est ainsi que les foulonneurs qui avaient à leur disposition des chutes d'eau et des roues hydrauliques pour actionner leurs maillets furent amenés à construire des tonnes, qui leur permettaient d'apprêter ces grosses étoffes bien plus vite et avec bien moins de fatigue qu'à force de bras. D'abord employées exclusivement par les maîtres foulonneurs pour les envers, les tonnes furent peu à peu adoptées aussi pour le garnissage final et les pareurs ne tardèrent pas à les préférer au travail à la perche.

Cette évolution se fit d'autant plus facilement que l'ouvrage était très abondant à cette époque à Mazamet : les pareurs n'y pouvaient suffire. En 1728, l'usage de la tonne s'était répandu dans toute la région, notamment à Boissezon, Cambounès, Brassac, Labruguière, etc.; mais les avantages de son emploi n'étaient pas les mêmes pour toutes les fabrications, et les étoffes légères, notamment les frizons non croisés et les flanelles de Labruguière, y couraient des risques; elles exigeaient des opérateurs très capables. Le maître foulonneur de cette ville à propos duquel fut soulevé l'incident manquait sans doute d'expérience, et la maladresse d'un ouvrier fut la cause, ou plutôt le prétexte, de la suppression de l'outil.

Il importait à l'inspecteur, pour provoquer une mesure générale de l'intendant, d'obtenir l'avis favorable des fabricants de Mazamet qui pouvaient avoir, eux aussi, à se plaindre de la tonne. Le 23 avril, M. Huré de La Chapelle écrit aux gardes-jurés de cette ville pour leur signaler la délibération de Labruguière et leur enjoindre de consulter leur communauté.

En conséquence, Pierre Antoine Calas et Jacques Gabaude, gardes-jurés de Mazamet et Hautpoulois, convoquent une assemblée et lui exposent que l'inspecteur leur « donne

« à connoistre qu'il serait important pour le bien de cette « fabrique de supprimer et destruire les tonnes, à cause du « mauvais usage des pareurs quy garnissent entièrement les « étoffes tant à l'envers qu'au droict, ce qui est pernicieux « et préjudiciable à notre marchandise, et requièrent les fa- « bricans présens de prendre des résolutions convenables ».

Mais ici, nous sommes dans la patrie de la tonne, et l'assemblée est unanime à en réclamer le maintien, « tout au « moins pour donner l'envers aux cordelats quy sont croisés « et ont beaucoup de force pour résister; ce même envers « est plus beau et plus uny de beaucoup qu'à la brasse et « fait un très beau effet. » Voilà, constatées en 1728, la supériorité du travail à la machine sur le travail à la main, sa régularité, sa perfection ; mais nous allons voir souligné un autre avantage du machinisme :

« D'ailleurs, ajoute l'assemblée, s'il falloit faire garnir à « la main les étoffes quy se fabriquent dans cette jurande, « on ne trouveroit qu'avec peine les ouvriers pour cella, et « donneroit mesme un très grand retardement à la vente des « marchandises par les longueurs que cella entraineroit[1]...

1. Dans le premier semestre de 1728, il y avait à Mazamet 140 fabricants. 224 métiers à tisser pour cordelats et redins et 4 métiers pour draps blancs en grande largeur (1 aune 1/4). Il s'était fabriqué dans ce semestre : 119 pièces de cordelats larges, 1,315 de cordelats étroits, 48 de frizons étroits, 111 de cordelats sans lisières, 83 de draps blancs, 135 de revêches ou bayettes et 55 de molletons. Les prix de vente avaient un peu baissé depuis le semestre précédent : les cordelats larges se vendaient 3 liv. 5 s. la canne au lieu de 3 liv. 16 s. en 1727; les cordelats étroits même prix, 2 liv. 18 s.; les cordelats sans lisières, 2 liv. au lieu de 2 liv. 6 s.; les molletons, 3 liv. 13 s. au lieu de 3 liv. 11 s.; les revêches, 2 liv. 13 s. au lieu de 2 liv. 14 s.; les frizons larges, 3 liv. 3 s. au lieu de 3 liv. 4 s.: ceux étroits au même prix, 2 liv.; les cadis croisés, 2 liv. 15 s. au lieu de 2 liv. 13 s.

Dans le même semestre, Labruguière possédait 20 fabricants et seulement 20 métiers battants; il ne s'y était fabriqué que 100 pièces de cadis croisés, 200 pièces de frizons étroits et 21 de frizons larges.

(État des manufactures de draperies et autres étoffes de laine fabriquées dans l'étendue de l'inspection du département de Carcassonne pendant les six premiers mois de l'année 1728, dressé par M. Huré de La Chapelle, inspecteur des manufactures.)

On voit la différence d'importance des deux centres d'industrie qui se déclaraient l'un pour, l'autre contre l'emploi de la machine.

« Tous les marchands qui acheptent des cordelats sont « très contents et satisfaicts de la marchandize. »

Voilà un argument probant pour l'époque, toute la réglementation visant à donner satisfaction au consommateur. Puis vient la réponse à l'attaque de l'assemblée de Labruguière :

« Il n'en est pas de même des frizons et autres marchan- « dises qu'on fabrique à Labruguière et ailleurs, parce que « ces étoffes sont unies et plénières et non croisées et par « conséquend sont fort minces et déliées et n'ont pas la force « de résister à la tonne, quy très souvent les mest à lam- « beaux et hors d'état de vente. Et en soutenant l'ordre et « l'uzage naturel de ses tonnes pour la jurande de Mazamet, « les délibérans sont persuadés que monsieur De La Cha- « pelle voudra bien les faire subsister et maintenir pour tra- « vailler l'envers des cordelats, avec cette loy et condition « que d'aujourd'huy en avant, aucun pareur du département « de cette jurande ne pourra, soubs peine d'amende et con- « fiscation des marchandises, donner aucun travail à la « tonne que tant seulement l'envers et non autre chose, et « que tous les autres travaux seront faits par la main de « l'ouvrier. Tous les délibérans, tant pour eux que pour les « maîtres pareurs absants, se soumettent d'exécuter de « poinct en poinct cette délibération et de ne point l'enfrein- « dre directement ny indirectement, soubs peine de cent li- « vres d'amende et confiscation des cordelats et autres mar- « chandises[1]. »

L'important était de sauver les tonnes de la destruction ; une fois acceptées, en invoquant l'apprêt de l'envers, il serait bien difficile à M. l'inspecteur de s'assurer qu'elles ne servaient que dans ce cas, et les garnissages continueraient à se donner comme on en avait l'habitude dans la fabrique de Mazamet.

Cependant l'affaire suivait son cours. Le 14 mai, M. Huré

1. Le procès-verbal ne porte pas la date exacte de cette réunion qui eut lieu entre les 23 avril et 14 mai, sans doute à l'hôtel de ville de Mazamet.

de La Chapelle, de retour à Carcassonne, sa résidence habituelle, adresse un premier rapport sur la question à l'intendant par la voie de son chef hiérarchique, M. de Lamarque, inspecteur général des manufactures de la province de Languedoc au bureau de Montpellier, et le 19 mai, le dit sieur de Lamarque transmet ce rapport à Mgr l'intendant Basile de Bernage de Saint-Maurice, avec ses observations et les pièces à l'appui, c'est-à-dire les délibérations des fabricants de Labruguière et de Mazamet et les procès-verbaux de saisie des jurés-gardes de la première de ces deux communautés.

Le rapport de M. de La Chapelle est trop intéressant pour que nous n'en donnions pas les passages principaux.

Après avoir rappelé qu'il fit prendre, le 10 mars, à Labruguière, la délibération annexée[1] « pour obliger les tondeurs « à garnir les frizons et les cadis à la perche et à la main, « comme il se pratique dans tous les lieux de fabrique du « royaume, et non avec une des plus indignes et des plus « pernicieuses machines quy se soient jamais inventées », il donne la description de la tonne et énumère ses inconvénients, en rappelant que Mgr Daguesseau l'avait interdite en 1680.

« Les tondeurs qui se servent de ce pernicieux instrument « y trouvent leur compte et voudroient bien en soutenir « l'uzage; elle leur épargne la nourriture et les gages des « compagnons qu'ils seroient obligés de tenir pour garnir à « la main. Les bons facturiers connaisseurs et entendus, qui « payent les travaux ce qu'ils valent, ne demandent pas mieux « que l'uzage de cette tonne soit aboly. Mais les ygnorans et « les avides d'un gain sordide sont du parti contraire, parce « qu'ils trouvent au moïen de cette machine quelques dou- « ceurs dans le prix des travaux. »

Le rapport ne peut passer sous silence la délibération des fabricants de Mazamet, si favorable à l'emploi de la tonne pour qui tient compte de leur désir de ne pas déplaire à leur

1. L'inspecteur revendique nettement dans son rapport l'initiative de la campagne menée contre la nouvelle machine.

inspecteur ; mais il le commente de manière à en changer presque les conclusions.

« J'écrivis, à ce sujet, aux jurés-gardes de Mazamet, le « 23e avril dernier, en leur signalant la délibération de « Labruguière. Ils prirent par ma lettre une délibération « dont il résulte qu'ils sont indéterminés là-dessus...; ils « semblent combattus entre l'avidité et le désir de bien tra- « vailler...; ils se laissent entraîner par un gain sordide « d'une petite épargne qu'ils feront sur les travaux de garnir « à la tonne au lieu de la perche, se flattant que leurs cor- « delats sont assez forts pour résister aux assauts que cet « instrument leur livre. Ils se flattent que l'ouvrier garnira « les envers à la tonne et l'endroit à la main; mais l'ouvrier « travaille autant la nuit que le jour[1], et le facturier ne sera « pas toujours présent dans le moulin à foulon et sera trompé, « et le commerce aussy. Et quand bien même la machine de « la tonne feroit l'ouvrage aussy égallement et aussy pru- « demment que la main de l'homme, le roy ne protège les « manufactures de son royaume que pour procurer le bien « de ses sujets; cette machine semble s'opposer aux désirs « de Sa Majesté là-dessus; elle empêche un grand nombre de « personnes de gagner leur vie et d'apprendre un métier, quy « est celuy de tondre et garnir les étoffes.....

« Vous êtes, Monseigneur, le père et le protecteur des « manufactures et du commerce dans cette province; c'est « pourquoy je vous supplye très humblement de vouloir « ordonner que toutes les tonnes quy se trouveront dans « les moulins à foulons du diocèze, servant à enverser ou « garnir soit draps et toutes sortes d'étoffes, seront abattües « et brisées, à la diligence des inspecteur et jurés-gardes, « trois jours après l'ordonnance, sous peine de cinquante « livres d'amende. »

Ce rapport de l'inspecteur de Carcassonne soulève déjà, en 1728, les graves problèmes économiques et sociaux qui se

1. Preuve officielle de l'activité qui régnait pendant cette période dans les fabriques de Mazamet.

posent encore à présent. Sans entrer dans le détail, nous ne pouvons point ne pas remarquer combien il est inutile que l'ouvrier continue à apprendre un métier manuel, quand tout le monde, et lui surtout, aurait avantage à l'avènement de la machine.

Répétons en effet que, seule, en décuplant le rendement du manœuvre et la production de la marchandise, celle-ci permet et de réduire les prix de revient, et d'élever le salaire de l'ouvrier, et de diminuer sa fatigue.

Au point de vue de la perfection du travail, on ne peut que sourire des craintes du prudent inspecteur, lorsqu'on voit les apprêts donnés par les « tonnes » actuelles, à deux tambours et à quatre contacts de l'étoffe avec le chardon.

M. de Lamarque, en transmettant les pièces de l'affaire à l'intendant, estime « qu'avant de rien statuer sur une affaire aussy importante », il y a lieu de rechercher l'ordonnance de Mgr Daguesseau, de 1680, et de voir si elle n'a pas été rapportée depuis. Après cela, il faudra communiquer le dossier au sieur Barbara de La Beloterie de Boissezon, subdélégué à Castres, et le prier de « conférer avec les fabriquans les plus « zellés et les plus entendus de la ville de Castres, Mazamet « et Labruguière, pour savoir si, effectivement, l'uzage de la « tonne est aussy pernicieux qu'on le prétend ».

En marge de ce rapport, l'intendant, ou son secrétaire, a inscrit la mention suivante : « Écrire en conformité de cet « avis à Mr de La Beloterie, lui marquer de faire rechercher « l'ordonnance rendue en 1680 par Mgr Daguesseau[1] et celles « rendues depuis, conférer sur le fond du sujet avec les fabri- « quans les plus entendus et transmettre leur avis. Commu- « niquer à Mr de La Chapelle, — 25 may 1728. »

Labruguière et Mazamet, étant dans le diocèse de Lavaur et dans le département des manufactures de Carcassonne, n'avaient aucun rapport officiel avec Castres; il est donc un peu surprenant que ce soit le subdélégué de ce diocèse qui

1. L'ordonnance de 1680 n'avait sans doute pas été retrouvée aux Archives de l'Intendance, où nous l'avons vainement cherchée nous-même.

ait été chargé de l'enquête; mais l'éloignement des deux chefs-lieux de la région visée, l'emploi de la tonne dans certaines fabriques du département de Castres telles que Boissezon d'Augmontel, Cambounès et Brassac, enfin la proximité et la facilité des communications avec Castres parurent sans doute des raisons suffisantes à cette décision.

Conformément aux instructions reçues, M[r] de La Beloterie fait rechercher l'ordonnance de Daguesseau ou toute autre concernant les tonnes. Un certificat du S[r] Azaïs, greffier de l'hôtel de ville de Castres, du 8 juin 1728, affirme qu'il n'a rien été trouvé à ce sujet.

Le même jour, 8 juin, l'avis des marchands facturiers de frizons et cadis de Labruguière est apporté à M. de La Beloterie par les sieurs Pierre Alquier, garde-juré, et Jacques Fabre, fils de Guillaume, fabricant, dûment convoqués. Naturellement, les promoteurs de cette campagne s'élèvent énergiquement contre les méfaits de la tonne et en demandent la destruction.

A la suite de cette audience, le subdélégué de Castres reçoit « les sieurs Pierre-Antoine Calas, juré-garde de la « manufacture de Mazamet et Hautpoulois, et Jean Sabatier, « fabricant, députés du corps des marchands dudit Mazamet, « convoqués par ordre de M[r] le subdélégué, du 7 courant, « pour supprimer et détruire les tonnes ».

Bref, on leur annonce la suppression comme déjà décidée en principe : une résistance opiniâtre pourrait leur attirer des ennuis. Aussi, les industriels mazamétains, qui ont toujours craint d'être en opposition avec les pouvoirs publics, vont-ils changer d'avis, quoique bien à regret. Les députés rappellent la délibération unanime des fabricants ; ils maintiennent que « lesdits cordelats peuvent par leur force résis- « ter à la tonne,... qu'à la main, l'opération traînera plus en « longueur » ; mais ils concluent humblement : « Pour oster « tout soubçon pour l'antier apprêt du garnissage quy se « pourroit faire à la tonne et pour le bien et maintient du « bon ordre de ladite fabrique, notre avis est que lesdites « tonnes soient abolies et détruites. »

Le 11 juin, c'est le tour des fabricants de Castres; leur délibération, signée Fournès, greffier, conclut également à l'interdiction.

Le lendemain, M. de La Beloterie transmet ces trois consultations et le certificat du Sr Azaïs à Mgr l'intendant, en y joignant un Mémoire du 11 juin, dressé par le sieur Fournes, « un des plus habilles commerçans que nous ayons peut estre « dans le haut Languedoc ». Il ajoute que « presque tous les « pareurs et foulonneurs de ce païs se servent depuis quelque « tems de cette machine appelée tonne, pour garnir les étof- « fes quy s'y fabriquent ». Quant à l'ordonnance rendue en 1680 par Mgr Daguesseau, ni les facturiers de Labruguière, ni lui-même n'ont pu la retrouver, malgré leurs recherches. Il est d'ailleurs possible que l'ordonnance n'ait existé que dans l'imagination des jurés-gardes de Labruguière.

Le Mémoire du Sr Fournes, cité plus haut, dénote chez son auteur[1] une vive intelligence et expose la question dans tous ses détails. Il porte, d'après son titre même, « sur ce quy a « donné occasion à l'introduction et uzage de la tonne pour « garnir les étoffes et de l'abus quy en résulte par l'uzage « pernicieux qu'on en a faict jusques à présent ».

Après avoir très clairement décrit la répartition normale du travail entre les foulonneurs et les tondeurs ou pareurs, « dans les villes où il y a des fabriques », l'auteur explique « que, « lorsqu'ils ont une certaine quantité de marchandises « à apprêter, surtout à la veille des foires, il faut aux pareurs « quatre ou six hommes, si dans la boutique il y a trois per- « ches pour travailler.

« Ces tondeurs, voyant qu'il leur falloit beaucoup de per- « sonnes pour tirer le poil aux étoffes, pour en épargner la « dépense, se sont avisés de prendre les moulins-foulons, de « fouler eux-mêmes les étoffes et leur donner aussy les au- « tres apprêts nécessaires de leurs mains. Pour supprimer « les personnes qu'ils tiennent pour les ayder à garnir les

1. C'est sûrement le sieur David Fournes, marchand de la ville de Castres, qui avait été député de sa communauté à l'assemblée générale du commerce tenue le 8 mars 1728 en cette ville. (V. plus haut.)

« étoffes, ils ont inventé la tonne, machine que la force de « l'eau fait tourner et quy dans un tour fait plus de travail « à garnir les étoffes que ne font six hommes à les garnir à « la main et à la perche[1]. »

Les tondeurs y trouvent un grand profit, puisque « deux « hommes avec l'aide de cette machine peuvent gagner au- « tant que douze personnes quy seroient occupées à garnir « à la main. »

Aussi n'ont-ils regardé qu'à leur intérêt, et « pour faire « goûter l'uzage de cette tonne aux fabriquans qui cher- « chent à épargner quelque chose, ils ont diminué le prix de « l'apprest des pièces d'étoffes. Cette petite douceur qu'ont « trouvé les fabriquans dans l'apprest a fait qu'ils n'ont pas « fait les attentions convenables au préjudice que cause « cette machine dans l'apprest des marchandizes ».

Il reconnaît qu'il y a des qualités de tissus « quy, estant « fortes, pourroient résister à la vérité plus que celles quy « ne le sont pas »; cependant on les y passe toutes, et lorsque les pièces sont abîmées, les tondeurs ne se font pas scrupule de les plier comme si elles étaient bonnes, « et les fabri- « cans les ayant vendües sont subjects à recevoir des repro- « ches de leurs correspondans et faire des rabais sur leurs « marchandizes par les deffectuosités quy se trouvent dans « les pièces, et très souvent à reprendre les marchandizes ».

Il rend hommage au zèle de M. de La Chapelle et adopte ses conclusions concernant la destruction de ces machines. Puis vient une remarque qui se vérifie encore de nos jours :

« Mais, il y a de plus encore à observer que le rouleau quy « tient la pièce d'étoffe tendüe et que la tonne tire sa force « de l'eau, cela la fait allonger plus que l'apprest à la « main. »

En outre, il peut arriver que, le chardon n'étant pas placé

1. Cette explication complète celle que nous donnions plus haut, visant l'usage d'enverser les cordelats, basée sur la délibération des marchands facturiers de Mazamet. Le négociant de Castres, qui connaît peu, sans doute, la fabrication de Mazamet, ne se fonde que sur ce qu'il a pu voir dans sa propre ville.

sur la tonne d'une façon très régulière, le garnissage ne soit pas parfaitement uni[1]; et lorsque la marchandise vient de la teinture pour recevoir à la frisure son dernier apprêt, l'opération ne peut pas se bien effectuer; cette observation ne concerne que les frizons, spécialité de Labruguière.

Le sieur Fournes conclut donc à la destruction et à l'interdiction des tonnes; mais, sachant que son Mémoire est destiné à Mgr l'intendant, il en profite pour demander en même temps « qu'il soit fait défences aux tondeurs et pareurs de « tendre, crocheter et tirer à la rame les pièces d'étoffes « qu'on attache très souvent de chaque bout pour les faire « allonger ». Lorsque les marchands achètent ces pièces et les mettent en teinture, elles perdent tout ce qu'elles avaient gagné à la rame, c'est-à-dire « quatre, six et huit pans par « pièces et quelquefois plus, ce quy a donné très souvent « occasion aux marchands éloignés des autres provinces et « aux étrangers d'en porter des plaintes à monsieur le con- « trolleur général, prédécesseur de celuy d'aujourd'huy ».

Ainsi se termine ce rapport, que l'on sent rédigé par un notable marchand, mais non par un fabricant, qui aurait sans doute été moins sévère pour des procédés industriels fort avantageux.

Désormais, le dossier est complet; le voilà parvenu aux mains de l'intendant; l'affaire va suivre sa marche administrative. Remarquons, en passant, combien elle avait été soigneusement étudiée et avec quelle célérité — du 10 mars au 12 juin — surtout si l'on tient compte de la lenteur des moyens de communication à cette époque et des nombreux intérêts en jeu. Le 8 juillet 1728, l'inspecteur général, M. de Lamarque, a adressé à M. de Montferrier, syndic général de la province de Languedoc, son rapport concluant à la destruction des tonnes et à la rédaction d'une ordonnance qui en interdise l'emploi à l'avenir. En marge de ce rapport, M. de Montferrier a, de son côté, rédigé les considérants qui

1. Il serait facile de répondre que cet inconvénient est encore plus fréquent avec le garnissage à la main, qui donne un travail bien plus irrégulier par suite de la fatigue ou de la négligence des ouvriers.

devront précéder l'ordonnance, et le tout a été transmis à M. de Bernage de Saint-Maurice, intendant. Notons cependant que le procès-verbal de l'inspection effectuée à Mazamet le même jour, 8 juillet, par M. de La Chapelle, « assisté du « Sr Barbara, troisième consul de la ville, et des sieurs Ga- « baude et Calas, jurés-gardes », restait muet sur la question des tonnes et de leurs méfaits.

L'affaire eut son écho jusqu'à Versailles. Le 22 juillet, M. Le Pelletier, contrôleur général des finances[1], avisé directement par lettre de M. de La Chapelle[2], écrivait à ce sujet à M. de Bernage. Il le prie de faire une enquête sur la tonne « auprès des syndics de la province et des plus « habilles négocians et de lui marquer ensuite ce quy doit « être faict pour le bien et l'avantage de nos manufactures ». En même temps, il s'étonne que cette machine ne soit usitée que dans deux diocèses.

Le 31 juillet, l'intendant de Languedoc répond à M. Le Pelletier. Sa lettre renferme une expédition de l'ordonnance qu'il vient de signer le 25 dudit mois. La voici telle qu'elle figure, sous forme d'imprimé, aux Archives de l'ancienne Intendance de Languedoc :

Ordonnance qui défend l'uzage d'une machine appelée tonne et ordonne que les étoffes seront garnies à la main sur la perche avec le chardon.

Du 25 juillet 1728.

Louis Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, Vaux, Chassy et autres lieux, conseiller du roy en ses Conseils,

1. Mgr Le Pelletier des Forts, conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal, et contrôleur général des finances, membre du Conseil des Dépêches, avait dans son ressort le département des manufactures. (*Almanach royal pour l'année 1728.*)

2. M. Huré de La Chapelle, qui paraît n'avoir pas eu beaucoup de sympathie pour la fabrique de Mazamet, s'exprime ainsi sur ce centre d'industrie dans un rapport du 29 août 1728 : « Chaque facturier du côté « de France se pique, avec raison, d'avoir tous leurs ouvriers qu'ils « peuvent avoir dans la maison, au moins les drousseurs et les tisse- « rands; on est ici dans un goût contraire, on les éloigne tant qu'on « peut, disant que c'est un trop grand embarras, et que cela sent l'huille; « on peut juger, de là, de la capacité de la plupart des fabriquans. » La statistique, citée plus haut, dressée par le même inspecteur, la même

maître des Requêtes ordinaires en son Hôtel, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Loüis, intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc.

Veü les Mémoires à nous présentés par les marchands-facturiers des étoffes qui se fabriquent dans les diocèses de Castres et Lavaur, contenant qu'au préjudice de l'ordonnance rendüe par M. Daguesseau, l'année 1680, les pareurs et foulonneurs entreprennent de se servir d'une machine appelée tonne pour garnir et coucher le poil desdites étoffes, ce qui est absolument contraire au bien du commerce;

Veü aussy l'avis des inspecteurs des manufactures et celuy du sieur de Montferrier, syndic général de la province;

Nous ordonnons qu'à la diligence des consuls des villes et lieux des diocèzes de Castres et de Lavaur, lesdites machines appelées tonnes seront détruites, avec déffences à tous fabriquans, tondeurs et foulonneurs d'en faire construire de nouvelles à peine de 1000 livres d'amende et de punition corporelle;

Enjoignons auxdits fabriquans et tondeurs de faire garnir et coucher à l'avenir le poil de toutes les étoffes qui leur seront portées sortant du foulon à la main sur la perche avec le chardon et leur faisons déffence de se servir ny d'avoir dans leurs maisons des cardes de fer pour garnir et coucher le poil desdites étoffes, à peyne de 30 livres d'amende pour chaque contravention;

Faisons pareillement déffences à tous les fabriquans, tondeurs et pareurs, foulonneurs et autres ouvriers de tirer les étoffes soit à la rame, soit avec des crochets ou en les attachant par chaque bout pour les faire allonger, à payne de confiscation desdites marchandizes et de 100 livres d'amende;

Enjoignons aux inspecteurs des manufactures et à nos subdélégués dans lesdits diocèzes de Castres et de Lavaur de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Beaucaire, le 25 juillet 1728.

Signé : De Bernage.

et plus bas : Par Monseigneur : Jourdan, collationné.

année, vient heureusement attester, d'une façon mathématique autant qu'officielle, l'importance dès cette époque de la fabrique de Mazamet, et par conséquent la « capacité » de ses industriels.

Le contrôleur général, par lettre du 31 décembre, datée de Versailles, approuve l'ordonnance, et le 18 janvier 1729, le Conseil d'État, afin de rendre la prohibition générale à toute la France, promulgue un arrêt réglementant l'apprêt des étoffes. La tonne ne s'y trouve pas mentionnée nominativement, mais il est ordonné que les foulonniers, tondeurs et pareurs seront tenus de se servir de chardons pour garnir et coucher le poil des draps et autres étoffes de laine, « avec deffense d'y employer des cardes de fer, *ny quelqu'autre machine que ce soit* ».

L'article LIII des Règlemens généraux des Manufactures du mois d'août 1669 est rappelé ; il spécifiait : « ... Ne pour-
« ront les tondeurs se servir de cardes [de fer] pour coucher
« lesdits draps et serges, ny en tenir en leurs maisons, mais
« se serviront de chardons, à peine de douze livres d'amende
« pour chacune contravention. »

Les infractions à cet arrêt seront punies de la confiscation de la marchandise et des cardes ou machines, de 200 livres d'amende et de l'interdiction de la maîtrise pour toujours.

Le 5 mars 1729, M. de Bernage rendait l'arrêt exécutoire dans toute l'étendue de sa généralité.

La veille s'était ouverte à Carcassonne, sous la présidence de M. de Murat, premier consul, maire, l'assemblée générale du commerce de 1729. Le sieur Jean Sabatié, député de la communauté des fabricants de Mazamet, y signale la crise qui sévit sur la fabrication des cordelats et des molletons, par suite de la concurrence nouvelle des manufactures de la Savoie et de la Catalogne; mais il n'est pas question de l'abolition des tonnes[1].

L'assemblée de Castres s'en entretient au contraire. Elle commence le 3 mars, sous la présidence de noble J.-J. de Milhau, sieur de Gourjade, maire, en présence des sieurs J.-J. Rion, second consul, et Claude Carbon, inspecteur des manufactures au département de Castres. Lecture est donnée du rapport de cet inspecteur. Après avoir signalé « une dimi-

1. Labruguière n'avait pas envoyé de députés.

« nution considérable sur toutes les étoffes qui se fabriquent « dans la présente ville et dans les montagnes, düe à la « misère du temps et à la rareté des espèces qui, retenant « la consommation des étoffes qu'ils ont accoutumé de fabri- « quer, met les fabricans hors d'état de continuer leurs fabri- « ques ». il indique qu'il a fait détruire dans son départe- « ment toutes les machines appelées tonnes, servant à « garnir les cordelats », et qu'il a expressément recommandé à ceux qui s'en servaient de ne pas les rétablir.

A la discussion de ce rapport, les sieurs Jacques Huc et Jean Maraval, députés de Boissezon d'Augmontel[1], Pierre Guy et Jacques Bardy, députés de Brassac, Pierre Guilhot et Jean Maynadier, députés de Cambounès, s'élèvent énergiquement contre une destruction qui leur est très préjudiciable, car c'est « ce quy a donné lieu à tous les fabricans de « faire garnir les cordelats à bras, ce quy dégoutte l'ache- « teur. Il est vrai que cette machine est trop forte pour ser- « vir à l'usage des frizons, flanelles et autres étoffes sembla- « bles ; mais le cordelat, quy est tissé d'une filasse grossière, « ne sauroit être bien garny sans le secours de cette machine, « et si l'on ne la rétablit, la fabrication des cordelats est en « danger de tomber[2] ».

1. D'après les considérants de l'arrêt du Conseil d'État, du 1er février 1716, réglementant la fabrication des cordelats, c'est à Boissezon que furent fabriquées les premières pièces de ce tissu. Elles furent présentées à la foire de Pézenas de 1714 par les sieurs La Boubée et Escande, marchands facturiers du lieu de Boissezon d'Augmontel, et, sur le rapport du sieur Paignon, inspecteur des manufactures de Montpellier, l'administration préleva sur ces pièces des morceaux de demi-aune qui furent conservés pour servir « d'échantillons, matrice et de modèle pour « ceux quy seront fabriqués à l'avenir ».

2. Il nous paraît probable que les fabricants de Boissezon et lieux voisins étaient ici les porte-paroles des foulonneurs, tondeurs et pareurs de Mazamet, avec lesquels ils avaient d'étroites relations et qui, remarquons-le, n'avaient jamais été consultés au cours de l'enquête, leur avis étant prévu. En effet, le 9 janvier 1728, les sieurs Landes, premier consul; Augé, consul ; Gabeaude et Calas, gardes-jurés ; P. Prades, J. Cordes, D. Cordes, M. Loubyès, J. Estrabaut et Seignes, notables fabricants, tous de Mazamet, se plaignent que les pareurs acceptent des pièces d'étoffes des petits facturiers des villages voisins, telles qu'elles viennent du métier à tisser.

Ces pièces sont de qualité inférieure « de plus de 10 sols par canne » ;

Les tonnes ne furent pas rétablies; mais le procès-verbal de cette assemblée ayant été transmis, suivant la règle, à l'intendant, fut communiqué au conseil des députés du commerce de la province, réuni à Montpellier le 25 avril 1729.

Voici leur avis sur la question :

« Les députés conviennent que les cordelats sont de gros-
« ses étoffes, donnant de la peine à tirer le poil, mais ils ne
« croyent pourtant pas qu'on ne puisse les bien garnir à
« force de bras avec des chardons; cependant, pour avoir
« une plus grande connoissance de la chose et ne pas rejet-
« ter les représentations de ces fabricans sans en être par-
« faitement instruits, ils estiment qu'il convient de charger
« Mgr l'intendant d'ordonner à son subdélégué d'entendre à
« cet égard les principaux fabricans, les marchands quy font
« le débit de ces étoffes, avec l'inspecteur du département,
« de dresser son procès-verbal de leurs dires, de faire faire
« même des épreuves, et de le renvoyer avec son avis, pour
« estre ordonné ce qu'il conviendra au bien de cette fabri-
« que. »

Assurément, c'était là de l'eau bénite de cour, car l'enquête

cependant, après les avoir foulées et apprêtées, les dits pareurs les font marquer de la marque de certains fabricants de Mazamet, qui sont d'accord avec eux, et cela déprécie le bon renom de la fabrique de cette ville. Les signataires demandent aussi une surveillance sévère des petits fabricants et des pareurs de Mazamet et Hautpoulois, « pour empêcher qu'à « l'avenir, ils ne puissent prévariquer ainsi qu'ils le font journellement « dans les aunages des marchandises,... ce dont les acheteurs se plai- « gnent avec raison ». A cet effet, ils réclament de l'intendant la création de deux maîtres mesureurs jurés dans la facture de Mazamet, pour auner les étoffes, « privativement aux maîtres pareurs et sous les gages « quy conviendront ».

Ces plaintes se trouvent insérées en marge d'un Mémoire qui fut présenté à l'intendant, le 3 juin 1727, sur le commerce et les manufactures de Languedoc, par Jean Méjanelle, marchand de Nîmes. Ce Mémoire remarquable fut jugé d'un tel intérêt qu'il fut imprimé et adressé par M. de Bernage aux inspecteurs et à toutes les communautés de fabrique de la province pour qu'ils y joignissent leurs observations.

Le paragraphe sur les cordelats de Mazamet s'exprimait ainsi : « Cette « qualité en général est fort bonne, mais la Rivière de Gênes et le Pié- « mont, qui en faisoient la plus grande consommation, n'en tirent plus; « cette marchandise se consomme presque toute du côté de Bordeaux « pour porter au Canada. »

ne fut pas rouverte : elle était du reste inutile après celle de l'année précédente, qui avait conclu à l'unanimité, — officiellement du moins, — à la suppression des machines.

Les tonnes restèrent défendues et le garnissage se fit exclusivement à la main pendant plus d'un siècle encore. Les garnisseuses mécaniques apportées à Mazamet vers 1840 venaient de Carcassonne, où l'industrie était alors très prospère ; elles étaient d'invention anglaise et avaient été introduites en France par un mécanicien de Paris nommé Douglas [1].

Le mot même de tonne avait complètement disparu, et lorsque nous l'avons prononcé devant des pareurs octogénaires, il n'a rien évoqué dans leur mémoire. Il a subsisté cependant dans le nom d'une des anciennes rues de Mazamet, dont personne n'aurait pu dire l'origine. Située sur la rive gauche de l'Arnette, à laquelle elle est parallèle, la rue de la Tonne communique par la ruelle des Lombards, avec la rue Ed. Barbey, qui est la Grand'rue du XIX[e] siècle, et la rue des Tenders, du XVIII[e]. Sur l'emplacement de celle-ci, c'est-à-dire en dehors des fossés, se trouvaient, comme le nom l'indique, les rames où l'on *tendait* les étoffes, autre opération du ressort des pareurs, interdite également par l'ordonnance du 25 juillet 1728.

Henry Tournier.

1. Renseignement communiqué par M. Dantzer, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

A PROPOS DE « L'IMPÉRATRICE » DE MONTPELLIER.

M. Stronski, parlant récemment[1] de la princesse byzantine qui a épousé Guillaume VIII, de Montpellier (1172-1202), la désigne comme étant « Eudoxie, fille du célèbre empereur de Constantinople, Manuel Comnène » (1143 1180). Il s'étonne que M. Anglade ait exprimé[2] un doute sur l'identité de cette Eudoxie. Et, ce doute s'autorisant surtout de ce que les Byzantins ne connaissent pas cette fille de l'empereur Manuel Comnène, il affirme que ce silence « ne prouve rien ». Il reconnaît pourtant qu'« on est peut-être autorisé » par là « à discuter tout au plus le degré de parenté » qui existait entre la femme de Guillaume VIII de Montpellier et l'empereur Manuel Comnène.

Puisqu'il admet cette discussion, il ne s'étonnera pas de la rencontrer ici, avec le regret qu'il ait si nettement affirmé, dans son texte, une parenté qui, dans sa note, lui a semblé légitimement contestable.

Elle a, du reste, été contestée bien avant M. Anglade[3], car les historiens de Byzance n'ont pas pu laisser les amis des troubadours doter l'empereur Manuel Comnène d'une fille,

1. Stanislaw Stronski, *Le Troubadour Folquet de Marseille;* Cracovie, 1910, p. 153 et 154.
2. Joseph Anglade, *Les Troubadours;* Paris, 1908, p. 314.
3. Du Cange, *Familiae byzantinae ;* Paris, 1680, p. 184-185.

par ailleurs inconnue et qu'on traita si mal en Occident[1], sans demander de cette parenté des preuves péremptoires.

On ne les a jamais fournies. Et l'opinion, affirmée à nouveau par M. Stronski avec une grande énergie, n'est pas solidement établie. Elle repose surtout sur le témoignage du roi Jacques d'Aragon[2], dont la chronique a paru à de bons juges d'une authenticité douteuse[3]. En affirmant que la femme de Guillaume VIII de Montpellier était fille de l'empereur Manuel Comnène, il est en désaccord avec son contemporain Guillaume de Puylaurens[4], pour qui elle n'était que la nièce du même empereur. Je ne prétendrai pas qu'ils se sont trompés tous les deux et que leur souveraine byzantine n'était pas de la famille impériale des Comnènes; car je ne pourrais pas établir scientifiquement cette négation, et je ne veux pas me lancer à mon tour dans les affirmations hasardées. Mais, puisqu'ils ne sont pas d'accord, il faut bien que l'un des deux se soit trompé. Dans cette alternative, M. Stronski a fait son choix : il condamne délibérément Guillaume de Puylaurens et il n'en veut croire sur ce point que le roi Jacques d'Aragon. Mais il établit sa confiance en lui sur des arguments dont la valeur est discutable.

Ce sont : une lettre d'Innocent III[5] à Guillaume de Montpellier, datée de 1202, où cette princesse est traitée de *quadam nobili Græca*; — un acte de 1207, connu par un registre[6] et par un résumé[7], où elle est dite « impératrice »; — l'habitude des Troubadours de la qualifier *emperairis*.

Le premier de ces documents, issu de la chancellerie pontificale, ne parle pas d'Eudoxie comme d'une princesse impériale de Constantinople. « Une noble grecque » n'est pas

1. Voyez le très intéressant résumé de son histoire par Achille Luchaire, dans la *Revue bleue* de janvier 1908, p. 41.

2. Mort en 1276 : ch. I de sa Chronique.

3. Morel Fatio, in *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 2, p. 118.

4. Mort très âgé en 1272 ; *Rec. Hist. Fr.* XIX, 201.

5. Delisle, *Les Registres d'Innocent III*, 1885, p. 86-87.

6. Dans Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, Toulouse, 1665, p. 278.

7. *Archives de Montpellier*, 1895, sqq., I, 14.

forcément la fille, ni même la parente de l'empereur. Ces termes de la lettre du Pape, loin de renforcer l'affirmation de Jacques d'Aragon, se prêteraient beaucoup mieux à la combattre.

L'acte de 1207 est plus précis, puisqu'il traite Eudoxie d'impératrice. Ce titre paraît conforme à la coutume qu'on avait alors de donner à une princesse le titre porté par son père ou par sa famille[1]; il est aussi la conséquence du titre grec que devait porter cette Byzantine en arrivant dans le pays[2] et qu'il était difficile à des Latins de traduire autrement que par le mot impériale ou impératrice. Pour le rédacteur de cet acte, comme pour les Troubadours, Eudoxie a été impératrice, c'est-à-dire une fille de la famille impériale de Byzance. De ce titre, on peut donc inférer, si l'on veut, qu'elle descendait d'un empereur; mais il ne permet pas de préciser si elle était la fille ou la petite fille d'un empereur quelconque, encore moins nous autorise-t-il à la déclarer fille ou nièce d'un empereur particulier. Il ne peut vraiment nous aider à choisir entre l'affirmation du roi Jacques d'Aragon et celle de Guillaume de Puylaurens.

Dans cet embarras, il est naturel de recourir aux Byzantins pour aboutir à une solution. Or, ils ignorent la femme de Guillaume VIII de Montpellier. Dire, comme M. Stronski, que « cela ne prouve rien » est bientôt fait. Encore faudrait-il se demander pourquoi des savants comme Du Cange ont pensé différemment.

L'histoire byzantine, il est vrai, n'a pas mentionné toutes les princesses impériales mariées en Occident. Elle a notamment ignoré l'existence de l'impératrice Théophano, femme de l'empereur Otton II (mort en 983), que les Occidentaux disent être la fille de l'empereur Romain II[3]. Mais cette prin-

1. Exemples donnés par Stronski, *Folquet*, p. 154.

2. Les princes et les princesses de la famille impériale étaient tous décorés, au XIIe siècle, d'un titre formé avec un des composés du mot σεβαστός, qui est, pour les Latins, la traduction grecque du titre d'*Auguste* dans le sens d'empereur.

3. Mort en 963. Voyez Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, I, 1896, p. 193-194.

cesse a vécu en un temps où l'on éprouvait à Constantinople une vive indignation contre les mariages des Byzantines avec les rois d'Occident. C'étaient, pour l'opinion, de honteuses mésalliances que la politique pouvait bien amener et excuser, mais dont il valait mieux taire l'existence. On les ignorait de parti pris dans les livres destinés à faire connaître l'histoire du présent aux générations à venir.

Ce raisonnement ne vaut rien lorsqu'il s'agit de Manuel Comnène et des siens. Par les historiens, par les poésies de cour, nous connaissons la chronique de sa famille et de sa vie privée; on nous en a dit tous les scandales et toutes les petitesses; on nous a dit aussi quels enfants il eut de ses deux femmes, quand ils naquirent et quel fut leur sort. Or, il n'y a point parmi eux de fille qui ait pu épouser quelqu'un en 1174 ou en 1181[1]. En outre, Manuel et ses contemporains n'ont pas fait mystère de leurs unions avec des femmes latines. Manuel s'est marié deux fois, et chaque fois avec une princesse latine. Il a mené pendant tout son règne des négociations multiples et acharnées pour marier ses enfants, ses neveux, ses nièces et ses autres parents dans les familles princières chrétiennes d'Europe et de l'Orient latin. Là-dessus, nous avons de nombreux témoignages d'origine byzantine qu'on trouvera réunis dans Kapherr, *Die abendländische Politik Kaiser Manuels* (Diss. Strasbourg, 1881), p. 111. Il n'y est pas dit un mot de cette « impératrice ». C'est déjà singulier s'il s'agit d'une parente très proche de Manuel. C'est inacceptable si cette « impératrice » est sa fille.

Enfin, l'engouement certain des Occidentaux pour Manuel Comnène, dont ils ont admiré le caractère chevaleresque; le désir de paraître avoir contracté une alliance avec lui, tout comme le roi Louis VII et le marquis de Montferrat; les négociations qui ont dû être effectivement menées avec lui pour le mariage d'Eudoxie en 1174; voilà de quoi expliquer comment le nom de Manuel Comnène a été très vite lié à

1. Sa fille Marie a épousé le marquis de Montferrat en 1178; son autre fille était morte à quatre ans.

celui de « l'impératrice » dans la famille et dans le pays de son mari.

Pourtant, si le témoignage de Jacques d'Aragon était tout à fait contemporain d'Eudoxie ; s'il était complètement isolé en Occident ou en parfaite conformité avec les autres témoignages occidentaux, il faudrait bien admettre que ce silence des Byzantins, pour inexplicable qu'il soit, ne « prouve rien » contre l'existence d'Eudoxie, fille de Manuel. Mais, dès que cette filiation même est précisément mise en question par des témoignages occidentaux contemporains de celui de Jacques d'Aragon, le silence des Byzantins n'est plus sans valeur. Il confirme l'assertion de ceux qui n'ont pas fait de « l'impératrice » la fille de Manuel : il nous donne une raison nouvelle de contester sur ce point le témoignage de Jacques d'Aragon.

En résumé :

1° « L'impératrice » de Montpellier fut une princesse byzantine.

2° La lettre d'Innocent III, rapprochée du témoignage de Guillaume de Puylaurens, nous incline à croire qu'elle fut nièce de Manuel Comnène. Du Cange (*Familiae Byzantinae*, p. 185) la croit fille d'Isaac, frère de Manuel.

3° Nous n'avons pas le droit de voir en elle, avec le roi Jacques d'Aragon, son petit-fils, une fille de Manuel Comnène. Car, avant lui, le pape Innocent III, et, de son temps, Guillaume de Puylaurens, moins intéressés que lui à rehausser l'éclat de la maison de Montpellier, n'ont connu cette princesse, le pape, que comme une noble grecque, Guillaume comme la nièce de Manuel. En outre, les Byzantins ne connaissent à Manuel que deux filles qui n'ont pu être ni l'une ni l'autre l'impératrice de Montpellier, et ils n'ont pas catalogué ce mariage dans la liste, pourtant fort longue, qu'ils ont dressée des unions de ce genre voulues et multipliées par l'empereur Manuel Comnène[1].

J. LAURENT.

1. [Honoré Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence* (Aix, 1664, 2 vol. in-f°), raconte l'aventure de la fille d'Emmanuel Comnène (II, 158), mais sans citer la source de son récit. Le récit est-il dans Zurita, que Bouche connaît, et l'a-t-il pris là ? — J. Anglade.]

II

NOTE SUR LES DERNIERS TROUBADOURS A LA COUR DE RODEZ.

Le troubadour Berenguier Tropel nous est connu par deux pièces médiocres qui se trouvent dans le ms. f. Elles ont été publiées par M. Paul Meyer. Elles accusent, dit l'éditeur, « tant par la faiblesse du style que par certaines particularités de la langue, les dernières années du XIIIe siècle, sinon le commencement du XIVe[1]. » Je crois que le nom de ce troubadour se retrouve dans deux textes du XIIIe siècle, publiés par MM Baillaud et Verlaguet[2]. La première fois, il apparaît comme témoin dans un texte de 1275 (confirmation des privilèges du Bourg par le comte Henri II[3]). La seconde fois, il est cité en bonne place parmi les bourgeois du Bourg de Rodez qui se sont portés caution, pour le comte Henri II, de la somme de 7,000 livres, moins vingt sols tournois, qu'il devait à plusieurs marchands de Cordes[4].

Il est probable que nous avons affaire ici au troubadour du ms. f. Il y a eu, à la fin du XIIIe siècle, à la cour des comtes de Rodez, une sorte d'école poétique dont nous connaissons bien les tendances. Les deux pièces de Berenger Tropel appartiennent à la poésie bourgeoise du temps. Les conseils pratiques abondent dans la première, et la seconde est une série de plaintes sur l'amour, qui n'ont rien de bien original. Mais le peu d'originalité de cet auteur ne doit pas nous faire

1. *Les Derniers Troubadours de la Provence*, p. 102.

2. *Coutumes et Privilèges du Rouergue*, Toulouse, 1910, 2 vol. in-8°. [*Bibl. mérid.*, 2e série, t. IX.] Les textes en langue vulgaire sont très nombreux et paraissent publiés avec beaucoup de soin.

3. T. I, p. 110.

4. Le nom est, la première fois, *Berenger Tropel*, la seconde, *Berenguer Tropell*. Jean de Nostredame, dans la liste des poètes provençaux que l'on trouvera dans l'édition Chabaneau, p. 175, l'appelle *Berenguier Troppel*. Nostredame le marque d'un N, indiquant par là qu'il était dans son chansonnier, c'est-à-dire dans f.

Sur l'École de Rodez et sur ses tendances, cf. notre étude sur *Le troubadour Guiraut Riquier*.

oublier l'intérêt qu'il y a à pouvoir ajouter un nom de plus à cette école de Rodez, qui a précédé l'école de Toulouse, et chez laquelle les tendances de cette dernière se trouvent déjà en germe.

Les textes publiés par MM. Baillaud et Verlaguet nous font connaître aussi deux autres personnages, que nous connaissions par ailleurs et en partie par les poésies de Guiraut Riquier. On sait que celui qu'on a appelé « le dernier troubadour » a été un des familiers du comte Henri II, en même temps que Folquet de Lunel, Guillem de Mur, Serveri de Girone, etc. Dans une de ses tensons, il discute avec le *comte plazens* (Henri II) et le seigneur *Austorc del Boy*, en leur demandant pourquoi ils ont laissé partir de la cour du comte Guillem de Mur, qui était un compagnon si gai. Or, cet *Austorc del Boy* se rencontre plusieurs fois dans les documents de Rodez. Il est témoin en même temps que le troubadour Berenger Tropel, dans l'acte de 1275 : il y est qualifié de *cavalier*[1]. Nous le retrouvons dans un autre acte de la même année[2].

Enfin, un autre nom intéressant pour l'histoire littéraire est celui de *Peire d'Estanh*. Il est choisi comme juge d'une tenson entre le comte Henri, *En Marques* (sans doute *de Canillac*), et Guiraut Riquier[3] :

E prec *P[eire] d'Estanh* que dreg en dia.

Son jugement nous a été conservé : il se compose de huit vers, qui sont sans doute de Guiraut Riquier lui-même.

Ce Peire d'Estanh paraît avoir joui d'une grande faveur à la cour de Rodez. Il est qualifié de *clericus* dans un texte de 1275[4]. Il fut choisi par Hugues III comme exécuteur testamentaire (en même temps que Fredol de Folhaquier). C'est à ce titre qu'il apparaît dans des actes de 1278, 1279[5]. Nous

1. *Coutumes et Privilèges du Rouergue*, I, p. 109.
2. P. 112.
3. Ed. Pfaff, p. 238.
4. *Coutumes et Privilèges*, I, p. 17.
5. *Ibid.*, p. 113, 116.

le retrouvons dans un texte de 1280, où il est encore cité en même temps que Frédol de Folhaquier, chanoine de Mende[1]. Nous n'avons pas trouvé de mention postérieure[2].

J. Anglade.

III

PRIÈRES ET CÉRÉMONIES CONTRE LA PESTE AU XVe SIÈCLE.

La peste ravage aujourd'hui certaines parties de l'Asie, comme, au moyen âge et pendant les temps modernes, elle ravagea l'Europe. La dévastation rapide des villes de la Mandchourie n'est pas d'ailleurs sans causer quelque inquiétude aux peuples occidentaux.

La peste fut, en effet, le fléau le plus redoutable parmi tous ceux que connurent nos ancêtres. Et si l'on fouille nos archives anciennes, ou simplement si l'on feuillette les inventaires qui en ont été dressés, on est frappé de la fréquence des mentions qui y sont faites de son apparition et de ses ravages.

On admet que, de 1453 à 1460, la peste bubonique a fait périr plus de vingt-cinq millions de personnes sur les cent millions qui peuplaient alors l'Europe. C'est pendant le xve siècle que le terrible mal paraît avoir sévi le plus violemment.

On devine aisément à quelles terreurs devaient être en proie les populations sur lesquelles il s'abattait.

L'effroi était d'autant plus grand qu'on ignorait et les causes et les modes de propagation du fléau.

On restait complètement impuissant devant ses attaques. Les documents nous apprennent qu'aux premières nouvelles de l'apparition de la peste dans une région, on faisait bonne

1. *Coutumes et Privilèges*, II, p. 74 et suivantes.
2. La publication prochaine des poésies inédites du troubadour catalan Serveri de Girone nous fournira, sans doute, l'occasion de revenir sur Henri II et l'École de Rodez.

garde aux portes des villes non atteintes, pour en défendre rigoureusement l'accès aux étrangers.

C'était à peu près tout.

La contagion était soudaine. Aussi la peste apparaissait-elle réellement aux populations comme une calamité envoyée par Dieu. Contre ce fléau, seules des prières et des cérémonies spéciales pouvaient donc avoir quelque efficacité.

C'est ce qu'attestent les textes du xve siècle que je publie ci-dessous. Je les ai relevés dans un vieux cartulaire que possède encore la mairie de Saint-Antonin, en Tarn-et-Garonne. Ce vénérable manuscrit, orné d'intéressantes enluminures, écrit par un habile copiste, renferme un certain nombre de relations concernant des inondations, des passages de troupes, des événements historiques d'époques diverses, des cérémonies, etc. Il rappelle beaucoup, par sa disposition générale, le *Libre ferrat* de Cordes.

Jean Donat.

Aquest traylat fo trames a Sarragossa de la revelacion sego que apar dejotz et es causa provada, car de pueys que foro dichas las tres messas, segon que jotz [es] ditz, negu no hi es mort de aquela malautia. Et apres es vengut en Tholoza et es mes en obra am granda devotion et am granda(s) procession et tantost foc passada la mort. Causa provada es.

En miraculum.

En Italia avia hun monestie de monchas de Sta Elizabet, on avia gran cop de monchas et en pauc de tems totas moriron, sino una de Sta Vida. Aquesta dona, can vi la terra fort despolhada per la gran mortalitat que hi era, fetz oratio a la vergis Maria que li revelec per que Nostre SSor trametia aquesta cruzel pestilencia sobre crestias. Et en aquela hora, per la granda devotion de la dicha Sta dona, la benezeita vergis sagrada mayre de Dieu li aparec et va li dire : Sapias que lo meu filh aquesta sentencia cruzel ha donada sobre tota gen et morian..... tantas que non remanaron sino la dotzena part de la gen del poble; et adoncas la dona moncha va dire a la benezeta vergis Maria se era deguna causa per que fetzes cessar la dicha pestilencia. Et la bezeita (*sic*) vergis

Maria respondec : Tu diras al poble crestia que fasson cantar tres mesas en tres jorns que comensa *Lux fulgebit*, que es la segonda messa de Nadal am comoracion de St Sebastia et de Sta Anastazia, et totz los homes e donas e enfans tengan una candela alucada en la ma can se diran las tres mesas, et que en aquels tres jorns dejunen totz aquels que son de estat de cofessar et que sian en lo loc on se diran las tres messas. Et la mort et la pestilencia tantost cessara, e si la mort no hi es, non hi vendra ponh la sentencia cruzel ni la pestilencia.

Et la moncha, ausida la resposta de la Vergis Maria, fo mot alegra et aquey meteis se complit so que desus es dich per tota aquela terra. Et ho fe assaber la dicha moncha per autras diverdsas partidas on era la dicha pestilencia. Et tantost complit so que desus es dich, lo mal va sessar.

Causa privada es.

Lo capela deu dire aquesta oracion apres que auran profert destintamen, ses cocha mas d'apas, per so que los homes e las donas la digo como lo capela :

« Senher Dieu J Hu x p s t, poderos Redemptor, misericordious, augatz nos peccadors, que tenen de aquesta tribulacion, senhor, tu que dises : No voli la mort del pecador, mas que se convertisca et que viva e se cofesse de totz sos pecatz, e que se emende, supliquy te, SSr, que per aquela amor que tu as a la sacrada Vergis Maria, mayre tua, et per los meritz del benezeite martir sant Sabastia[1] et per madona santa Anastazia, que d'aquesta tempesta que so vossas, andrax et correpcion de sanc, nos vuelhas gardar, per tal que, can de aquest segle pertiren, que nos menes am plazer et am alegre, en la tua Sta companhia et que sia[n] dignes de intrar en lo teu cor angelical davan la tua divinal magestat. Amen. »

Et apres, totz aquels que ausiran la messa, digon tres paters nostres et tres ave Marias, ad honor de la Sta Trinitat et de la benezeita vergis Maria, et aysso fach, no cal aver par (l. paor ?) de aquesta malautia.

Aquestas tres messas se devo dire sus l'alba del jorn en aychi coma se dizon lo jorn de Nadal.

(Archives de Saint-Antonin. — Registre AA4, fo 14, vo).

1. En marge : « Et de moss. sant Anthony, nostre patro. »

∴

L'an MIIIIᶜXXXII couret per tot lo pays cruzel pestilencia de vossos e de mal caut, e morit gran poble; empero per la gratia de J h u x p s t en aquest loc non avia ponh et la viala ac la copia de las causas desus, et en decembre foro dichas las messas et complidas las causas desus en la forma que dessus manda que sia dich, et a las processions que fasian per viala, avia gran poble, car cascu la seguia volenties, et ausit las mesas et dejunet per so que Dieu nos gardes de aquesta pestilencia.

∴

L'an MIIIIᶜLXXIIII morion gran cop de gens en esta viala de mal caut et de prionses, e hi avia gran R..... de gens malautes, e vessen que tantas gens morion e ne avia de malautes, los SSors Cossols, en lo mes de julhet, fero dire huna messa al hautar de Moss. Sant Anthony e vodero tota la viala e lo pople a Dieu, a la vergis Maria e a Moss. Sant Anthony et a Moss. Sant Sebastia e a Madona Santa Anna, am hun siry de VI liv., que ardira cascun dimenche cant se diran las messas de poble et la messa mage, e lo dich siry devia esse davan l'autar de Mossor Sant Anthony per tal que Dieus e la Vergis Maria fes sessa la dita malautia.

(Archives de Saint-Antonin. — Registre AA4, fº 15, vº).

IV

L'ASSIETTE DE L'AIDE VOTÉE PAR LES ÉTATS DE CHINON (1428) DANS LE DIOCÈSE DE TOULOUSE.

On sait que les États de Languedoil et ceux de Languedoc se réunirent à Chinon, en septembre 1428. Les États de Languedoil ne se prolongèrent guère au delà du 6 octobre, mais ceux de Languedoc se trouvaient encore auprès du roi au début de novembre. Ceux-ci lui accordèrent une aide de 150,000 livres[1] tournois, qui fut répartie entre les divers diocèses du Languedoc.

1. Sur ces États, voir Antoine Thomas, dans le *Cabinet historique de 1878* (Paris, Picard), 21ᵉ année, 2ᵉ série, t. II. Documents : son étude

La Collection Morin-Pons renferme précisément un document relatif à l'assiette du diocèse de Toulouse. Ce document est curieux à plus d'un titre. Il nous indique exactement les villages et les localités faisant alors partie de la viguerie de Toulouse, de la jugerie de Verdun-sur-Garonne, de la jugerie de Villelongue, de celle de Lauraguais et de celle de Rivière. Il nous apprend que divers lieux étaient devenus inhabités : La Salvetat Sant-Gily, Lo Clusel (viguerie), « Vila Audac » (jugerie de Villelongue), Malvesy, Espanès (jugerie de Lauraguais); il nous rappelle que Tournay, au diocèse de Tarbes, avait coutume de contribuer avec les localités du diocèse de Toulouse.

Les habitants de la ville de Toulouse furent taxés à 9,110 livres; ceux de la viguerie à 1,123 livres, 10 sous; ceux de la jugerie de Verdun à 888 livres, 10 sous; ceux de Villelongue, à 895 livres, 10 sous; ceux du Lauraguais, à 2,812 livres; la jugerie de Rivière, à 274 livres; enfin, Tournay, à 9 livres; au total, 13,989 livres. Cette répartition était l'œuvre de l' « *assielle* », « petite assemblée représentative » qui existait dans chaque diocèse de Languedoc. Quant à la répartition de l'impôt entre les diocèses, on sait que celle-ci était l'œuvre des États[1].

sur *Les États-Généraux sous Charles VII; Étude chronologique d'après des documents inédits*, pages 167-169, et notre *Étude sur les Relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI* (1417-1483). Lyon (Rey), - Paris (Picard), 1909; gr. in-8°, p. 65-69.

Le chiffre voté fut de 200,000 livres (500,000 — 300,000) pour le Languedoc, mais celui-ci dut obtenir une diminution de 50,000 livres. Ce point est intéressant à noter.

Voir également Antoine Thomas, *Le Midi et les États-Généraux sous Charles VII*, 2e article (*Annales du Midi*, t. IV, n° 13, janvier 1892, p. 1 et suiv.; 9-13).

Par suite d'une lacune dans les registres de Toulouse (8 janvier 1428-11 janvier 1429), on ne sait rien sur les élections, mais on sait, par un texte du 11 janvier 1429, que Toulouse avait nommé Guillaume-Pierre Pagese, Pierre Astorg, Jean Ysalguier et Bertrand de Malhac comme députés aux États de Tours. (Ces États avaient d'abord été convoqués à Tours (p. 11-12.)

1. Voir, à ce sujet, Petit-Dutaillis, *Histoire de France*, t. IV, II. Paris, Hachette, 1902, pet. in-4°, p. 246.

Sur le diocèse civil de Toulouse après Louis XI, voir le savant travail

Bibliothèque municipale de Lyon. — Collection de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.

Sur parchemin :

La sieta de tota la diusseza d'un ayde de cl^m livres tornes outragatz a Chinon, en novembre m cccc xxviii [1] (*Au dos du 6e folio*).

[Fol. 1 r°]. Los senhos capitols et habitans de la vila de Tholosa. — ix^m cx livres.

La Vigaria.

Portel [2], ii^c xl l. — Plasensa [3], lxxxxiii l. — Cunhals [4], xlv l. —

d'Auguste Molinier : *Histoire generale de Languedoc*, t. XII (1889), *Geographie administrative du Languedoc*, p. 346-347.

Sur la viguerie de Toulouse, voir *id.*, p. 332. A l'est, elle était séparée de la jugerie de Villelongue par le Girou, affluent de la Garonne ; la jugerie de Villelongue (p. 335) avait 150 kilom. de long sur 9 à 25 de large. Depuis 1317, elle comprenait des localités faisant partie des diocèses de Montauban, Toulouse et Lavaur. Il n'y avait pas de lieu appelé ainsi (p. 157). On ne connaît pas l'origine de ce nom qui paraît être l'ancien vocable de Castelsarrasin (il y avait un archidiaconé de Villelongue). (V. Rossignol, *Académie de Législation de Toulouse*, de 1872). Elle touchait au Tarn, au Tescou, au Tescounet, à l'Agout et au Thoré (nord) ; la Garonne la limitait au sud-ouest, depuis Saint-Jory environ.

Sur celle de Lauraguais, voir p. 333-334. Elle dépendait des évêchés de Toulouse, Lavaur, Saint-Papoul et Mirepoix. A l'ouest, elle touchait à la Garonne (jusqu'à Cintegabelle) et à l'Hers (jusqu'au-dessous de Mazères).

Sur la jugerie de Verdun, voir p. 334-335. Elle dépendait des diocèses de Montauban, Lombez, Toulouse, Lectoure et Auch. A l'est, elle touchait la Garonne (confluent du Tarn à l'abbaye de la Capelle, près Merville). Plus tard, elle devint le pays de Rivière-Verdun.

Sur celle de Rivière, voir p. 335-336. Elle tire son nom du pays de Rivière, sur la Garonne (Saint-Gaudens à Saint-Bertrand-de-Comminges). Elle dépendait des diocèses de Comminges, Lombez, Tarbes, Auch et Toulouse. Sur le diocèse *ecclesiastique* de Toulouse, voir *id.*, p. 156-159.

1. Au début du fol. 1, à une époque tout à fait moderne, on a écrit ceci à l'encre rouge, en langue du pays : « *La sieta de tota la diussez d'un ayde de cl^m frans estragatz a Chinon, en novembre* m cccc xxviii. *Laqual sieta et deveso fec* [illegible] *a Bernat* [illegible], *recebedor particular en la dita diocesa de Tholosa, partida et deves* [illegible] *per* [illegible] *et locx, en la forma et maniera que s'ensec.* »

2. Portet (Haute-Garonne ; arr. et cant. de Toulouse, près de Cugnaux).

3. Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne ; arr. de Toulouse, cant. de Léguevin), qu'il ne faut pas confondre avec Plaisance du Gers.

4. Cugnaux (Haute-Garonne, arr. et cant. de Toulouse).

Vilanova[1], xxiiii l. — La Salvetat Sant Gily[2], inhabitable, nichil. — Pibrac[3], lxvi l. — Blanhac[4], cxi l. — Colomes[5], lxxviii l. — Corna Barriel[6], xxx l. — Fenolhet[7], xxiiii l. — Aussona[8], xlviii l.

[Fol. 1 v°]. La bastida Costansa[9] et Castilho[10], iii l. — Mons[11], xviii l. — Florent[12], xxvii l. — Dregmilh[13], xxiiii l. — Puech Auriola[14], xii l. — Agresnelha[15], xix l. x s. — Lo Pujol[16], xxviii l. x s. — Torna fuelha[17], xviii l. — Lo Clusel[18], inhabitable, nichil. — Oronsac[19], vi l. — Ganhac[20], xv l. — Vielha Tholosa[21], xv l. — Garatentorn[22], vii l. x s. — Reniga[23], vi l. — Pueg Boniu[24], xxvii l. — Sant Lop[25], xxvii l.

1. Villeneuve-les-Cugnaux (Haute-Garonne; arr. et cant. de Muret), qu'il ne faut pas confondre avec Villeneuve-de-Rivière (Haute-Garonne; arr. et cant. de Saint-Gaudens).

2. La Salvetat-Saint-Gilles (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Léguevin).

3. Pibrac (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Léguevin).

4. Blagnac (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

5. Colomiès-Lasplanes (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

6. Cornebarieu (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

7. Fenouillet (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse, près de Saint-Jory).

8. Aussonne (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Grenade-sur-Garonne).

9. La Bastide-Constance (entre Pechbonnieu et Montberon; arr. et cant. de Toulouse); — V. Carte de Cassini, n° 38, au nord-est de Pechbonnieu.

10. Sans doute, Castillon (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse: comm. de Pechbonnieu (V. Carte de Cassini : Pechbomeu).

11. Mons (Haute-Garonne: arr. et cant. de Toulouse).

12. Flourens (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

13. Dremil-Lafage (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

14. Sans doute, localité voisine de Montauriol (V. plus bas Montauriol).

15. Sans doute, Grefueil (Carte de Cassini), aujourd'hui Aigrefeuille (arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Lanta).

16. Le Pujol. Il y en a deux dans l'arr. de Villefranche-de-Lauraguais : 1° comm. d'Escalquens, cant. de Montgiscard; 2° cant. de Lanta, comm. de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille. C'est de ce dernier qu'il s'agit.

17. Tournefeuille (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

18. Le Clusel (?)

19. Corronsac (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Montgiscard).

20. Gagnac (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse, près de St-Jory).

21. Vieille-Toulouse (Haute-Gar.; arr. de Toulouse; cant. de Castanet).

22. Gratentour (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).

23. Nous n'avons pas trouvé dans la région de Toulouse d'autre nom ressemblant à celui-là que celui de Rebigue (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).

24. Pechbonnieu (carte de Cassini : Pechbomeu), (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse, près de Montberon.)

25. Saint-Loup (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse), qu'il ne faut

[Fol. 2 r°]. Camevila[1], x l. x s. — L'Abeja[2], xlIII l. x s. — Bauzela[3], IX l. x s. — Castanet[4], x e VI l. — Falgorda[5], xxx l. — Ramonvila[6], xxxI l. x s. — Coyrans[7], xv l. — Pueg Busca[8], IIII l. x s. — Mont Auriol[9], IIII l. x s. — Escalquene[10] (*sic*), xlv l.

La Jutgaria de Verdu[11].

Granada[12], VIIcxx l. — Verdu, cxlv l. x s. — Lo mas Garnier[13], xxxIII l.

[Fol. 2 v°.] *La Jugaria de Vila longa.*

Sant Rustizi[14], IX l. — Pompinha[15], xxIIII l. — Frontonh[16], lx l. — Orguelh[17], xxI l. — Sant Jori[18], xVIII l. — Vila nova[19], I l. x s. —

pas confondre avec Saint-Loup (Haute-Garonne; arr. de Saint-Gaudens; cant. de Boulogne-sur-Gesse).

1. Gameville (Saint-Orens de Gameville, arr. de Toulouse, cant. de Castanet). [Commun. de M. Galabert.]
2. Labège (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Castanet).
3. Bauzelle (rive gauche de la Garonne), au sud-est d'Aussonne.
4. Castanet (Haute-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse).
5. Aujourd'hui Croix-Falgarde (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Castanet).
6. Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne; arr. et cant. de Toulouse).
7. Anciennement, Gouirans, près de la Garonne (rive droite), au sud de Falgarde (V. Carte de Cassini), aujourd'hui Goyrans (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Castanet).
8. Pechbusque (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Castanet).
9. Montauriol (Haute-Garonne; comm. de Dremil-Lafage et Montauriol; arr. et cant. de Toulouse. Il y en a un aussi dans la comm. de Villemur, sur le Tarn, qui est un ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse).
10. Escalquens (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).
11. Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Castelsarrasin).
12. Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse).
13. Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne; arr. de Castelsarrasin; cant. de Verdun-sur-Garonne).
14. Saint-Rustice (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
15. Pompignan-le-Franc (Tarn-et-Garonne; arr. de Castelsarrasin; cant. de Grisolles).
16. Fronton (Haute-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse).
17. Orgueil (Tarn-et-Garonne; arr. de Castelsarrasin; can. de Grisolles).
18. Saint-Jory (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
19. Villeneuve-les-Bouloc (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton), et non Villeneuve-les-Cugnaux (arr. et cant. de Muret).

Bouloc[1], xxx l. — Castelnau d'Estrechas Fons[2], lx l. — Sant Salvador[3], xx l. — Montjoyre[4], xxi l. — Vaquies[5], xxvii l. — Paulhac[6], xxii l. — Sepet[7], ix l. — Gargatz[8], x l. — Grisolas[9], lxvi l.

[Fol. 3 r°]. Garrig duech[10], xxvii l. — Gimilh[11], xii l. — Banhieras[12], xlvi l. x s. — Sant Somplisi[13], iii^c lxx l. — Ondas[14], vi l. — Vila Audac[15], nichil. — Vasus[16], xv l. — Vilaries[17], xvi l. x s.

La Jutgaria de Lauragues.

Auriac[18], ii^c xl l. — Sant Jolia[19], ii^c xxv l. — Le Cabaniel[20], xxx l. — Nogarel[21], xxiiii l. — Sant Germier[22] et Esquilas[23], xxiiii l. — Sessalas[24], xxi l.

1. Bouloc (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
2. Castelnau-d'Estrétefonds (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant, de Fronton).
3. Saint-Sauveur (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
4. Montjoire (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
5. Vacquiers (Haute-Garonne; arr. de Toulouse, cant. de Fronton).
6. Paulhac (Haute-Garonne: arr. de Toulouse; cant. de Montastruc).
7. Cépet (Haute Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
8. Gargas (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
9. Grisolles (Tarn-et-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Castelsarrasin).
10. Garidech (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Montastruc).
11. Gémil (Haute-Garonne; arr. de Toulouse, cant. de Montastruc).
12. Bannières, au sud de Moncabrier, à l'ouest de Viviers (Tarn; arr. et cant. de Lavaur).
13. Sans doute, Saint-Sulpice-de-la-Pointe, au sud est de Mezens, aujourd'hui la Pointe-Saint-Sulpice (Tarn; arr. et cant. de Lavaur).
14. Ondes (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
15. Sans doute, Villaudric (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
16. Bazas, au sud-est de Villariès, aujourd'hui Bazus (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Montastruc-la-Conseillère).
17. Villariès (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Fronton).
18. Auriac (Haute-Garonne; arr. de Villefranche de-Lauraguais; cant. de Caraman).
19. Saint-Julia-de Gracapon (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Revel).
20. Le Cabanial (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Caraman, près d'Auriac).
21. Nogaret (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Revel).
22. Saint-Germier (Haute-Garonne; arr. et cant de Villefranche-de-Lauraguais).
23. Esquilles (Haute-Garonne; arr., cant. et comm. de Villefranche-de-Lauraguais).
24. Cessales, au sud de Saint-Germier (V. Carte de Cassini); arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais.

[**Fol.** 3 v°]. Morvila[1], xxiiii l. — Romenx[2], xxxi l. x s. — Bunhac[3], ix l. — Vilela[4], xii l. — Presivila[5], xxiiii l. — Lautar[6], iiii^xx^x l. — Odartz[7], xxxiii l. — Vila Franqua[8], iii^c lx l. — Gardog[9], cxxxv l. — Vilanovela[10] et Godorvila[11], cxxvi l. — Montgalhart[12], cviii l. — Maurelmont[13], xviii l. — Peyrenx[14], xv l. — Sant Vincens[15], xxi l. — Les Cans[16], lxxv l.. — Totenx[17], xxxiii l.

[**Fol.** 4 r°]. Vasiega[18], ii^c lxx l. — Sant Roma[19], xxxix l. — Montlaur[20], lxiii l. — Yssus[21], xxvii l. — Auranha[22], xxx l. —

1. Mourvilles-Hautes (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Revel), qu'il ne faut pas confondre avec Mourvilles-Basses (*id.*, cant. de Caraman) et Maureville (cant. de Caraman).
2. Roumens (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Revel).
3. Brugnac (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Lanta; comm. de Tarabel).
4. Villèle (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Grenade-sur-Garonne; comm. de Merville).
5. Préserville (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Lanta).
6. Lanta (Haute-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Lauraguais).
7. Odars (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).
8. Villefranche-de-Lauraguais (ch.-l. d'arr. de la Haute-Garonne).
9. Gardouch (Haute-Gar.; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
10. Villenouvelle (Haute-Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
11. Goudourville (près Villefranche et Villenouvelle), cité par M. Roschach dans un travail manuscrit dont une copie est à la bibliothèque de Toulouse. (Commun. de M. Galabert.)
12. Montgaillard (Haute-Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
13. Mauremont (Haute-Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
14. Peyrens, au sud-ouest de Mauremont (Voir la Carte de Cassini).
15. Saint-Vincent (Haute Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
16. Est-ce un des Cammas (Cf. Les Cammazes) de la région? (Commun. de M. Galabert.)
17. Toutens (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Caraman).
18. Baziéges (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).
19. Saint-Rome (Haute-Gar.; arr. et cant. de Villefranche de-Lauraguais).
20. Montlaur (Haute-Gar.; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
21. Issus (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).
22. Auragne (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Nailloux).

Nouelhas[1], vi l. — Sant Lo[2] et Caussidieyras[3], cviii l. — La Bruguieyra[4], x l. x s. — Val Berant[5], xxvii l. — Forquas vals[6], lvii l. — La Bastida en Falgar[7], x l. x s. — Venera[8], xviii l. — Mongiart[9], cxx l. — Noalhos[10], cviii l. — Poses[11], vi l. (1). — Sayra[12], xxiiii l.

[Fol. 4 v°]. Las Varenas[13], ii l. — Vielha Vinha[14], xvii l. — Malvesy[15], nichil. — Vivies[16], vii l. — Pont Pertusat[17], xxx l. — Juzas[18], xxi l. — Bel estar[19], x l. x s. — Falgayrac[20], iii l. — So-

1. Noueilles (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).

2. Saint-Léon (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Nailloux).

3. Caussidières (Haute-Garonne; comm. de Saint Léon; arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Nailloux).

4. Labruyère (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. d'Auterive), près de Venerque, qu'il ne faut pas confondre avec Bruguières.

5. Belberaud, au sud-ouest de Fourquevaux (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Montgiscard).

6. Fourquevaux (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).

7. Sans doute, La Bastide-Beauvoir (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).

8. En rouge, — sans doute Venerque (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. d'Auterive).

9. Montgeard (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Nailloux).

10. Nailloux (Haute-Garonne; ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Lauraguais).

11. Pouzes (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).

12. Seyre (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Nailloux).

13. Les Varennes (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).

14. Vieillevigne (Haute-Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).

15. Malvesie (Haute-Garonne; arr. de Saint-Gaudens; cant. de Saint-Bertrand).

16. Viviés (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. d'Auterive; comm. de Miremont).

17. Pontpertuzat, au sud-est de Rebigue, du canton de Castanet.

18. Juzes (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Revel).

19. Belesta (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Revel).

20. Falgairac (Haute-Garonne; arr. de Villefranche; cant. de Caraman; comm. de Caragoudes).

qualha[1], xii l. — Belvezer[2], xii l. — Lo Bosquet[3], vi l. — Sant Johan[4] et Riu major[5], xviii l. — Spanest[6], nichil. — Aurinh[7], xv l. — Varelhas[8], x l. x s. — Yssaussas[9], vi l. — La Gardela[10], xlvii l.

[**Fol. 5 r°**]. *La Jugaria de Rebieyra*[11].

Sancta Fe[12], lxvi l. — Sant Lion[13], xxi l. — La Masquieyra[14], ii l. x s. — Seysses[15], lxiii l. — Lo Lerm[16], lxiii l. — Sant Clar[17], xxiiii l. — Bonrepaus[18], ix l. — Blanquafort[19], vi l. — Godorvila[20], vii l. x s. — Fons Sorbas[21], xii l.

1. Souquailhe, indiqué dans le travail de feu M. Roschach, déjà cité.
2. Belbèze, au sud-ouest de Montgiscard; arr. de Toulouse; cant. de Montgiscard). Il y a aussi un Belbèze dans l'arr. de Saint-Gaudens (cant. de Salies-du-Salat).
3. Le Bosquet. — Il doit s'agir du Bosquet, situé au sud-est de Montgaillard, à la même latitude que Vallège.
4. Saint-Jean (Haute-Garonne; arr. de Toulouse; cant. de Castelmauron), qu'il ne faut pas confondre avec Saint-Jean-de-l'Herm (*id.*, cant de Montastruc).
5. Rieumajou (Haute-Garonne; arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais).
6. Espanès (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Montgiscard).
7. Aurinh (?)
8. Il y a les Bazelles, près de Montgiscard (travail de Roschach, déjà cité), et Les Barelles, faubourg de Villefranche (carte d'état-major).
9. Sans doute, Ichaussars (V. Carte de Cassini), au sud-est de Mauzens).
10. Lagardelle (Haute-Garonne; arr. et cant. de Muret).
11. Jugerie de la Rivière. — On appelle la Rivière la plaine de la Garonne, de Montréjeau à Saint-Gaudens.
12. Sainte-Foy-d'Aigrefeuille (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Lanta), qu'il ne faut pas confondre avec Sainte-Foy (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. de Saint-Lys).
13. Saint-Léon (Haute-Garonne; arr. de Villefranche-de-Lauraguais; cant. de Nailloux).
14. La Masquère (Haute-Garonne; arrond. de Muret; cant. de Saint-Lys).
15. Seysses-Tolosanes (Haute-Garonne; arr. et cant. de Muret).
16. L'Herm (Haute Garonne; arr. et cant. de Muret).
17. Saint-Clar (Haute-Garonne; arr. et cant. de Muret).
18. Bonrepos (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. de Saint-Lys).
19. Blanquefort (Gers; cant. de Gimont; arr. d'Auch).
20. Gondourvielle (Gers; arr. de Lombez; comm. et cant. de l'Isle-Jourdain).
21. Fonsorbes (Haute-Garonne; arr. de Muret; cant. de Saint-Lys).

Los cossols et habitans de la vila de Tornay[1], en la diucesa de Tarba, losquals an acostumat de contribuir en la diucesa de Tholosa[2], x l.

1. Tournay (Hautes-Pyrénées; ch.-l. de cant. de l'arr. de Tarbes).
2. On notera que Grisolas, lxvi l.; Vasus, xv l.; Vilaries, xvi l. 10 s.; Les Cans, lxxv l.; Totens, xxxiii l.; Poses, vi l.; Sayra, xxiiii l ; Varelhas, x l. x s.; Yssaussas, vi l.; la Gardela, xlvii l. ont été récrits après coup à l'encre rouge. Sans doute, ces mots étaient effacés ou omis, et on les a recopiés à l'aide d'un registre. — Nous remercions vivement M. Galabert, archiviste de Toulouse, de diverses identifications qu'il nous a proposées.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

I. R. Roger TISSOT. **La Société populaire de Grenoble pendant la Révolution.** — II. J. BALMAIN. **Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie).** Grenoble, J. Rey, 1910; 2 vol. in-8° de 216 et 212 pages. *(Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions dans le sud-est de la France, par un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université de Grenoble.)*

Les travaux que nous signalons ici, et qui sont deux thèses de doctorat de la Faculté de Droit de Grenoble, forment le début d'une collection consacrée à l'étude des institutions et du droit du Dauphiné et des régions voisines (Lyonnais, Savoie, Provence). D'autres monographies, sur la noblesse briançonnaise, sur les châtelains de Savoie, sur le Parlement Maupeou à Grenoble, paraîtront en 1911 ou en 1912.

I. M. Tissot a pris, pour sujet de sa thèse de doctorat ès sciences politiques, l'étude de la Société populaire de Grenoble pendant la Révolution, et il a donné sur l'histoire de cette institution une intéressante monographie, faite de première main. En dépouillant les journaux grenoblois et les archives départementales et municipales, il a pu reconstituer jour par jour la vie de cette Société, suppléant de son mieux à l'absence des registres des délibérations de la Société, qui sont perdus depuis longtemps, et dont la disparition était déjà constatée en l'an III.

La « Société patriotique » de Grenoble s'est fondée de bonne heure, bien avant la grande majorité des Sociétés du même genre, dès la fin de novembre 1789, et elle s'est abritée, à sa naissance, sous l'égide du grand nom de Michel Servan. Son premier acte d'existence a été la réimpression d'une ouvrage de Servan, l'*Adresse aux Amis de la Paix*, qui fut placé, comme une sorte

de Préface, en tête du règlement de la Société nouvelle. M. Tissot nous montre ce que fut la Société pendant les premières années de la Révolution : un groupement essentiellement bourgeois, luttant (par des discours et des articles de journaux) contre les aristocrates grenoblois de la *Société philanthropique* et des *Amis du Peuple*, exposé d'autre part, précisément à raison de son caractère modéré, aux railleries des ouvriers, des *cardinaux* ou *bonnets rouges*. La Société patriotique réunit dans son sein tout ce que la bourgeoisie de Grenoble compte de noms marquants; elle met la main sur les administrations publiques; elle organise des Sociétés filiales de *Jeunes Amis* et d'*Amies de la Constitution*. Prudente et pratique, elle écarte les questions brûlantes; lors de la scission des Jacobins et des Feuillants, elle évite de prendre parti et déclare vouloir rester en relations avec les deux groupes rivaux.

Brusquement, après la chute de la Gironde, au mois de juin 1793, cette attitude va changer. La Société qui, au mois de mars, répondait encore froidement aux appels d'Amar et de Merlino, se laisse conduire par Dubois-Crancé vers une politique révolutionnaire et jacobine. Elle entre en lutte avec les corps administratifs grenoblois, restés modérés. Elle contribue à l'échec des tentatives de fédéralisme dans l'Isère, dont M. Prudhomme retraçait récemment l'intéressante histoire[1]. Bientôt apparaît à sa tête un agitateur venu du dehors, Pierre-Coriandre Chépy, agent secret du ministère des affaires étrangères. Il entraîne la Société par l'ardeur de sa parole. Il s'en sert comme d'un organe vraiment révolutionnaire; il en refond les règlements; il en devient le président; il l'associe étroitement à sa politique. Avec elle, il organise dans le Sud-Est la défense nationale, et la lutte soit contre les ennemis du dehors, soit contre les insurgés de Ville-Affranchie; en même temps, il active la déchristianisation, et il inaugure à Grenoble le culte de la Raison et de la Vérité. Même après le rappel de Chépy, la Société continue de suivre la voie qu'il a tracée. Il faut dire cependant que la Terreur fut relativement douce à Grenoble; elle n'a fait dans cette ville que très peu de victimes. Pendant tout le printemps de 1794, la Société populaire emploie la meilleure partie de son temps à refondre ses règlements, à « s'épurer », et aussi à donner au peuple une instruction civique et à organiser des fêtes. Sur cette phase de la vie de la Société, M. Tissot aurait pu

1. *Le Fédéralisme dans l'Isère et François de Nantes*. Grenoble, 1907.

facilement être plus exact et plus complet. Il aurait pu utiliser plus largement la correspondance de Chépy, que M. Delachenal a publiée dans le *Bulletin de l'Académie delphinale.* Il aurait dû donner quelques éclaircissements sur certains points qui dans son livre restent obscurs, tels que le changement d'opinion de la Société en juin 1793, les motifs du rappel de Chépy en nivôse an II, la substitution du culte de l'Être suprême au culte de la Raison, les épurations de floréal an II, auxquelles fait allusion le règlement additionnel du 2 prairial, publié p. 187. Enfin, M. Tissot aurait pu raconter avec plus de détails ce que furent les deux fêtes du Printemps et de l'Être suprême, célébrées le 10 floréal et le 20 prairial an II, et dont les programmes furent dressés par la Société populaire et par François de Nantes.

La réaction thermidorienne fut fatale à la Société. Vainement, toujours pratique et souple, applaudit-elle à la chute du « tyran »; vainement se fit-elle décerner des certificats de civisme par les représentants en mission et par les corps constitués du département. Elle subit le sort commun des Sociétés populaires. Ses dernières séances eurent lieu en germinal an III. Des tentatives de reconstitution, en l'an IV et en l'an VII, n'eurent qu'un succès éphémère; M. Tissot les signale sans y insister.

Telle est l'histoire que M. Tissot a racontée dans un style vif et alerte. Sans doute, à divers égards, le tableau qu'il a dressé n'est pas définitif; il y a des erreurs et des lacunes, qu'un dépouillement plus complet des sources, surtout des sources manuscrites, aurait pu faire disparaître. La liste des présidents et des secrétaires de la Société est loin d'être complète. M. Tissot aurait dû aussi rapprocher l'évolution de la Société grenobloise de celle des autres Sociétés populaires, dont beaucoup ont parcouru les mêmes étapes. Tel qu'il est cependant, ce travail constitue une esquisse dont les traits généraux sont exacts, et dont la lecture est facile et agréable. De plus, M. Tissot a reproduit intégralement tous les règlements successifs de la Société qu'il a pu retrouver, et cette publication peut être fort utile.

II. Le travail de M. Balmain a un caractère très différent de celui de M. Tissot. C'est une monographie locale, consciencieuse et complète, consacrée au petit village d'Aiton, qui est situé à l'entrée de la Maurienne, sur un promontoire, au confluent de l'Isère et de l'Arc. Après avoir décrit le cadre au milieu duquel se place Aiton, après avoir indiqué les divers hameaux dont l'ensem-

ble le constitue et les chemins qui les traversent, dont beaucoup sont de vieux chemins du moyen âge, l'auteur nous donne tous les renseignements qu'il a pu trouver sur l'histoire de ce village, qui, grâce à sa position, a joué un rôle, secondaire sans doute, mais intéressant, dans l'histoire de la Savoie.

La première partie de cet ouvrage concerne le moyen âge. Sauf la mention d'Aiton dans le fameux testament d'Abbon au profit de l'abbaye de Novalaise, les textes qui nous parlent d'Aiton ne remontent pas au delà du XIe siècle. M. Balmain étudie quelle est alors la situation des puissances territoriales dans la région d'Aiton. Nous signalerons en particulier la longue note des pages 54 et suiv., où, après MM. de Manteyer et Renaux, il cherche à préciser la condition de la Maurienne au XIe siècle, la situation respective de l'évêque de Maurienne et du comte de Savoie[1]. Avec MM. Baudi di Vesme et de Foras, il admet l'existence, dans la Val d'Isère et à l'entrée de la Maurienne, d'une puissante famille féodale, souche commune des maisons de Miolans, de La Chambre, d'Urtières, et qui, sans doute indépendante au début, entra dans un lien de vassalité vis-à-vis des comtes de Savoie. L'un des membres de cette famille, Geoffroi de Chamoux, est, au XIe siècle, propriétaire de l'église d'Aiton. Lors de la réaction ecclésiastique contre la propriété privée des églises, il cède l'église d'Aiton aux chanoines de Saint-Jean-de-Maurienne[2], qui, à leur

1. Dans un acte qui se place entre le 4 juin 1039 et le 4 juin 1041, nous voyons l'évêque de Maurienne faire, seul et sans le consentement d'aucune autorité, une donation de terres situées en Maurienne. Au contraire, dans un acte du 14 juin [1043], le comte Humbert aux Blanches-Mains et l'évêque de Maurienne font conjointement une autre donation, le premier aliénant le haut domaine, le second le domaine utile. M. de Manteyer et M. Renaux en concluent que le pouvoir des comtes de Savoie s'est établi en Maurienne et s'est superposé à celui des évêques dans l'intervalle qui sépare ces deux actes : l'évêque, encore alleutier en 1039, est devenu en 1043 le vassal du comte. Mais M. Balmain fait observer avec raison que ces deux actes concernent des régions différentes. L'un est relatif à des biens situés dans le canton de Saint-Jean-de-Maurienne, dans un pays formant le domaine temporel de l'évêque, et dont celui-ci est resté seul maître jusqu'en 1327 : c'est seulement alors que les comtes furent associés aux droits de propriété de l'évêque. Le second acte comprend au contraire des biens situés dans le canton de La Chambre, siège de la vicomté de Maurienne, et relevant de très bonne heure des comtes de Savoie. Cette explication nous paraît tout à fait plausible, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on admette sur l'histoire de la Maurienne au XIe siècle.

2. M. Billiet, qui a édité cet acte dans les documents publiés par l'Aca-

tour, en 1139, la retransfèrent aux chanoines de Saint-Georges de Cevins en Tarentaise. A partir du XIIIe siècle, les documents relatifs à la situation féodale d'Aiton deviennent plus abondants, et M. Balmain énumère avec soin les divers fiefs qui s'enchevêtrent sur ce petit territoire. Leur nombre ira en augmentant; il y en aura 29 au XVIIIe siècle[1].

La charte de franchises d'Aiton, qui remonte seulement à l'année 1450[2], forme le point central de l'ouvrage de M. Balmain. Cette charte offre un caractère particulier, qui la différencie nettement des chartes de libertés accordées antérieurement à d'autres communautés d'habitants de la Savoie. Les franchises d'Aiton se présentent comme un rappel et, sur certains points, comme le complément d'une législation plus générale, les *Statuta Sabaudie* publiés par Amédée VIII en 1430. Leur but principal est d'arrêter les exactions des châtelains et des autres officiers inférieurs de l'administration. M. Balmain étudie de près les fonctions de ces officiers et leur caractère encore en partie féodal. Il montre d'ailleurs que les abus et l'exploitation du paysan ont continué, malgré les prohibitions des statuts et des chartes, jusqu'au XVIIIe siècle.

démie de Savoie, t. II, p. 11, le date de 1019. C'est évidemment trop tôt. Les renonciations des propriétaires fonciers aux églises privées ne datent guère que de la seconde moitié du XIe siècle. Cet acte peut se placer en 1057 ou en 1076 (M. Balmain penche vers l'une de ces deux dates), ou plus tard encore, en 1095, en 1114 ou même en 1133. On retrouve un *Silvio, decanus Ethonii*, dans un autre acte du même recueil, nº 11 (p. 22), qui se place au début du XIIe siècle, vers 1103 ou 1122. La charte de Geoffroi de Chamoux pourrait donc être postérieure à la donation de la même église faite à Novalaise par Humbert le Renforcé (n. 52). De toute manière, ce dernier acte est assez difficile à expliquer et à concilier avec les autres documents relatifs à l'église d'Aiton. — Le tableau généalogique de la p. 63 est certainement très conjectural : il ne peut guère en être autrement, et les hypothèses de M. Balmain sont aussi vraisemblables que celles de M. de Foras et de M. Baudi di Vesme.

1. Cette première partie du travail de M. Balmain se termine par quelques pages relatives aux paysans (p. 71 et suiv.). Il est regrettable que l'auteur n'ait pas pu trouver de contrats d'accensement ou d'emphytéose, et ait été forcé de se référer aux indications très générales données par le *Codex Fabrianus*.

2. Ce texte et ses confirmations, qui ne nous sont parvenus que par des copies insérées dans les registres du Sénat de Savoie (registres des Édits), ont été très exactement édités par M. Balmain. Mais il n'y avait aucune raison pour corriger *artari* en *citari* (p. 88, note 3), puisque *artari* se renco tre dans un autre texte semblable de 1450, que cite M. Balmain.

D'autres faits, d'un ordre différent, attirent l'attention sur la petite communauté. Aiton a été le siège de plusieurs établissements religieux, et notamment d'un prieuré de Bénédictins dépendant du monastère de Saint-Michel de la Cluse. Au xv[e] siècle, ce prieuré fut donné aux évêques de Maurienne, désireux de posséder une résidence plus gaie et plus agréable que Saint-Jean. Après une série de péripéties, des bulles de Nicolas V, de Calixte III et de Pie II réalisèrent cette annexion; et l'on rencontre à ce sujet des noms illustres, celui de Louis de la Palud, cardinal de Varembon, celui de Guillaume d'Estouteville, et surtout celui de Jean de Ségovie, qui fut l'ami et le protégé du comte Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V. Lorsque son protecteur dut abandonner la tiare, Jean revint en Maurienne, se retira à Aiton et y finit ses jours [1].

M. Balmain suit enfin l'histoire d'Aiton à travers les temps modernes. Il montre, par des récits pris directement aux sources, ce que fut au xvii[e] siècle et au xviii[e] la vie de la petite communauté : démêlés des paroissiens avec leur curé pour la réfection du presbytère; création de chapelles nouvelles; conflits des gens d'Aiton avec ceux de Fréterive, au sujet des bestiaux qui paissaient dans les *verneys* de l'Isère. Enfin, Aiton a vu, comme les autres communautés de la Val d'Isère, s'accomplir de grandes transformations, sociales et matérielles. Ce fut d'abord l'affranchissement des serfs et l'abolition des droits féodaux, en vertu de l'édit sarde de 1771; ce fut ensuite, au début du xix[e] siècle, la réalisation d'une œuvre capitale, longtemps étudiée et maintes fois ajournée : l'endiguement de l'Isère et de l'Arc, qui a donné aux gens d'Aiton et des villages voisins de nouveaux terrains de culture. Une carte

1. Il y a, dans cette histoire, quelques obscurités. La bulle de Pie II (1458), publiée p. 192, mentionne deux décisions antérieures de Calixte III (1455-1458), l'une annexant déjà Aiton à l'évêché de Maurienne au profit de Jean de Ségovie, l'autre confirmant cette union après la mort de Jean. Or, M. Balmain n'en parle pas (p. 125). Il donne quelques dates fautives. P. 125, note 1 : Louis de la Palud fut nommé évêque de Lausanne le 6 juin 1431, puis devint évêque d'Avignon. Il fut nommé cardinal au titre de Sainte-Suzanne le 20 janvier 1440, au titre de Sainte-Anastasie le 19 décembre 1449. Il mourut le 21 septembre 1451 (Eubel, *Hierarchia catholica*, t. II, p. 9, 12, 192). — P. 127 : la promotion de Jean de Ségovie à l'évêché de Maurienne fut révoquée le 13 octobre 1451, et il fut nommé évêque de Césarée le 26 janvier 1453 (*Ibid.*, p. 127 et 207). — P. 128 : Jean de Ségovie est mort, non pas en 1463, comme le porte l'inscription, mais en 1458. Il faut corriger sans doute LXIII en LVIII.

d'Aiton au XVIIIe siècle, à laquelle vient se superposer un transparent donnant l'état moderne des lieux, fait voir le progrès réalisé.

Tel est, dans ses grandes lignes, le travail de M. Balmain. Il présente des lacunes, dont l'auteur n'est pas toujours responsable : par exemple, tous les procès-verbaux relatifs à la vente des biens nationaux à Aiton ont disparu. On aurait pu demander à M. Balmain des renseignements complémentaires sur la géographie économique et « humaine », sur le sol, les cultures, l'habitation : de tels renseignements sont à leur place dans une monographie de ce genre. Mais ces lacunes ne diminuent guère la valeur de ce livre. Son auteur a exploré avec soin non seulement les archives de Chambéry, mais celles de Turin. Ajoutons enfin qu'il a édité très convenablement, outre la charte d'Aiton et ses confirmations, une série d'autres documents, bulles, procès-verbaux de notaires, etc., relatifs à cette histoire.

Robert CAILLEMER.

Jean de JAURGAIN. **Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires.** *Études biographiques et héraldiques.* Nouvelle édition. Paris, Champion, 1910; in 8° de 275 pages.

Réédition d'un tirage à part d'articles parus en 1883-84 dans la *Revue de Béarn, Navarre et Landes*, ces très intéressantes études mettent en œuvre quantité de documents et de renseignements non seulement puisés aux sources publiques des Archives ou de la Bibliothèque nationales, des Archives des Basses-Pyrénées et des départements circonvoisins, mais aussi extraits d'archives notariales, particulières ou personnelles que M. de J. a explorées avec une patience infatigable, souvent récompensée par d'heureuses trouvailles qui donnent lieu aux rapprochements les plus inattendus. Son petit livre, hérissé au premier aspect de noms propres, de dates, de copies d'actes en style *ad hoc*, bien loin d'être aride et rebutant, ne cesse de piquer la curiosité du lecteur, mise en éveil par les noms prestigieux que rendit si populaires chez nous la verve bien gasconne du bon Dumas. C'est d'illustres Béarnais et Gascons, Troisvilles, d'Artagnan, Porthos, Athos et Aramis qu'il est ici question, aux noms si répandus et vulgarisés par le célèbre romancier que l'on s'étonne presque d'apprendre

que ces merveilleux personnages vécurent vraiment, non pas tels sans doute que Dumas les a montrés, mais non pas si différents dans leurs portraits, à peine flattés, qu'ils soient dans l'original méconnaissables. Et, avec une pointe d'ironie et d'humour finement divertissante, le gentilhomme très authentique qu'est sans doute M. de Jaurgain nous révèle impitoyablement les origines fort bourgeoises de ces cadets de noblesse, déjà très fiers en leur vivant de leurs parchemins tout neufs et qui, au naïf lecteur d'aujourd'hui, apparaîtraient facilement comme les plus purs représentants d'une caste sans aucun mélange. L'impitoyable *Avant-propos* de M. de J. exécute, à titre d'exemples, deux ou trois de ces familles très aristocrates de prétentions, bien que très roturières d'origine, que la grande révolution économique consécutive à la découverte de l'Amérique poussa, avec leurs capitaux acquis par le commerce, à la place des familles nobles ruinées dont elles achetaient les terres, et avec les terres, les châteaux délabrés et, avec les châteaux, les chartes et les titres bientôt nettoyés de leur poussière séculaire et pourvus par les nouveaux détenteurs d'un lustre nouveau. Pour aider à cette transformation rapide, rien ne valait à ces petits-fils de marchands comme d'entrer dans l'une des deux compagnies de mousquetaires dont M. de J. expose, au chapitre 1er, les origines et l'organisation, troupes d'élite, aussi propres au combat à pied qu'aux charges brillantes, descendant volontiers de leurs chevaux *gris* ou *noirs*, et laissant leurs étendards de cavaliers pour se lancer à l'assaut d'une place, serrés autour de leurs drapeaux de fantassins : troupes de parade, — à la parade, — héros incomparables au feu et bien dignes d'avoir pour capitaine de leur première compagnie le Roi de France en personne. L'accès de ce corps admirable fut ouvert aux cadets gascons et béarnais par M. de Troisvilles ou Trévilles, de son premier nom Jean-Arnaud du Peyrer, fils de Jean, honorable bourgeois et marchand d'Oloron. La plus grande partie de l'ouvrage de M. de J. (p. 11 à 178) est consacrée à la biographie de cet étonnant soldat de fortune, favori de Louis XIII, puis ennemi de Mazarin qui, après de merveilleux exploits à la guerre, fut entraîné, pour maintenir les privilèges du comté dont le Roi l'avait gratifié, dans une lutte acharnée, d'abord à coups de procédures, puis à main armée contre ses propres compatriotes très jaloux de leurs privilèges locaux. Il y a, dans le récit de ces difficultés, une révélation de mœurs et de passions de l'Ancien

Régime qui trouble et bouleverse les notions courantes et les aperçus superficiels dont se contente trop souvent notre science à demi informée. — Après ce long et substantiel morceau, il ne reste plus guère de place (p. 178 à 251) pour la biographie des mousquetaires eux-mêmes. Au moins apprenons-nous avec un vif intérêt que Charles de Batz-Castelmore, dit d'Artagnan, qui arrêta Fouquet à Nantes et périt si glorieusement avec la moitié des mousquetaires gris dans la tranchée de Maëstricht, descendait d'Arnaud, bourgeois et marchand de Lupiac; — de même qu'Athos, peut-être noble par son père, avait pour mère une du Peyrer, de famille roturière, et que Porthos, de Pau, provenait d'un officier de cuisine de Henri IV ou d'un homme de confiance des Caumont La Force, Isaac de Porteau. Seul, Henry d'Aramitz, écuyer et descendant d'un *abbé* laïque d'Aramitz, était petit, mais vrai gentilhomme de race. Avec beaucoup d'à-propos, M. de J. a mis en appendice la liste complète des capitaines des deux compagnies de mousquetaires depuis leur création, la première en 1622, la seconde en 1660, jusqu'à la suppression du corps par Saint-Germain, secrétaire d'État à la guerre, en 1776 : liste où figurent tous les grands noms de l'ancienne France militaire et les Gascons en bonne place. Un autre Appendice énumère un certain nombre de mousquetaires béarnais ou basques attirés dans ce corps illustre par leur vaillance native, le besoin pressant de refaire leur fortune à la pointe de l'épée et le fameux exemple d'un Troisvilles ou d'un d'Artagnan, partis gueux d'un manoir de la misère et devenus l'un lieutenant général et l'autre maréchal de camp. — Au total, un livre solide et d'un très vif intérêt.

A. Meynier.

L'abbé Valentin Durand. **Le Jansénisme au XVIIIe siècle et Joachim Colbert, évêque de Montpellier** (1696-1738). Toulouse, Ed. Privat, 1907; in 8° de xvi-372 pages.

Ce Joachim Colbert, évêque de Montpellier, n'était ni orateur, ni écrivain, ni savant, ni un administrateur éminent, ni un politique, ni un échantillon très rare des vertus chrétiennes ou pastorales. Mais il s'est rendu célèbre par la ténacité de son opposition à la Bulle, par son jansénisme enragé, et son histoire méritait d'être racontée.

Les débuts de cette histoire en sont de beaucoup la partie la plus instructive. Fils cadet de Croissy, Joachim Colbert est destiné à l'Eglise, c'est-à-dire à un évêché, à son enfance, le secrétariat d'Etat de son père étant réservé à son frère aîné Torcy. Il devient évêque à vingt-neuf ans. Il est alors à cent lieues de l'esprit de Port-Royal, et ni relations de famille, ni travaux théologiques, ni la nature de sa piété ne le portent vers le jansénisme. Il tire 50,000 l. de son évêché et de ses abbayes, il est âpre à les exiger, il n'a pas de vices et fait 900 l. d'aumônes; son revenu passe en meubles, en vaisselle, en livres de luxe, à faire figure d'évêque et de Colbert. Il y a dans sa religion deux articles qui priment de beaucoup tous les autres : l'épiscopat et les libertés gallicanes. Le principal est l'épiscopat. Il se fait des droits et de la dignité d'un évêque une idée immense. S'il est de tout cœur gallican et régaliste, c'est que le roi et ses officiers soutiennent les évêques et les grandissent pour les opposer au Pape. Par contre, comme les Jésuites et le Pape se proposent d'amoindrir l'épiscopat, il est franchement hostile au Pape et déteste les Jésuites.

Par quelle voie ce pur gallican est-il allé aux jansénistes, naguère les adversaires du gallicanisme royal? C'est surtout par cette conversion que la vie de l'évêque Colbert est intéressante et qu'elle éclaire l'histoire de son temps. On a dit depuis longtemps que les Jésuites, à la fin du règne de Louis XIV, avaient discrédité les gallicans en les faisant passer pour jansénistes. Cette affirmation générale est exactement confirmée par l'histoire de Colbert. A peine arrivé dans son évêché, il cherche querelle aux Jésuites[1]. Un d'eux fut interdit, un autre dut quitter le diocèse, un troisième dut se rétracter. L'affaire fit du bruit. Le P. de La Chaise en parla au Roi et le Roi dit à Torcy : « *On* m'a dit qu'il n'y a que 40 confesseurs dans Montpellier; c'était autrefois la méthode des jansénistes. » On était en 1698, quinze ans avant le moment où Colbert devint janséniste en effet, si l'on peut dire qu'il le soit jamais devenu.

Ce premier avis ne le rend pas plus prudent et, dans ses *Conférences ecclésiastiques* de l'année suivante, il fonce sur les casuistes. Dès lors, la Compagnie a l'œil sur lui. Or il eut la maladresse, non pas d'écrire, mais de signer avec l'auteur un ouvrage de théo-

1. Sur cette affaire, dont M. Durand (p. 13) ne dit presque rien, voir la *Vie de Colbert*, par l'abbé Gautier, p. 72.

logie, les *Instructions générales en forme de catéchisme* (1702), de son ancien condisciple, le P. Pouget[1]. Il était inévitable que sur quelques points discutés de théologie morale, le P. Pouget se trouvât d'accord avec les jansénistes : un Jésuite de Loudun, en chaire, taxa Colbert d'hérésie, et, en 1705, le Roi refusa de le mettre dans la commission chargée d'examiner la bulle *Vineam;* il ne ferait, dit-il, « pas grand peur aux jansénistes ». — On était alors en 1705; l'accusation prenait de la consistance, mais elle n'en était pas mieux fondée, car Colbert ne fit aucune difficulté d'accepter la bulle *Vineam* dès qu'il sut que le clergé de France l'avait reçue par voie de jugement. S'il prit alarme quand les hostilités commencèrent contre le livre de Quesnel, c'est qu'il savait d'où venait le plan de campagne, et qu'il avait été dressé contre Noailles et les gallicans. Et si, en 1714, il se refusa à recevoir la Bulle, c'est moins parce qu'elle offensait la *Doctrine de l'Eglise*[2] que parce qu'elle attentait, en elle-même et par les formes dans lesquelles l'Eglise de France la recevait, aux *Droits de l'épiscopat* et aux *Libertés de l'église gallicane.* La même bulle reçue par voie de jugement, il y a toute raison de croire qu'il y aurait souscrit,

Mais il la rejeta. Le parti jésuite le dénonça sur les toits comme janséniste. Par contre, les jansénistes le complimentaient, le portaient aux nues; il se mit, pour la première fois, en correspondance avec eux. Des deux parts, on voulait absolument qu'il fût janséniste, et au moins était-il déjà du parti, sinon de la secte. Il fut amené ainsi à étudier la doctrine, il essaya d'y prendre intérêt

1. Ce qui prouve que Colbert n'a fait que signer, c'est : 1° que Colbert l'appelle « un livre qui portait mon nom » (Durand, p. 78); 2° que Pouget prit sur lui d'en donner, sans consulter Colbert, une réédition corrigée; 3° et surtout que Colbert, dans la lettre latine qui accompagne l'envoi d'un exemplaire au Pape, écrivait : « *Perfectum opus legi cum ingenti voluptate* » (*Œuvres*, t. III, p. 864.) Il a eu plaisir à le lire quand il sortit des mains de Pouget. Voir encore la *Vie de Colbert* de 1740, p. 67. Si Colbert « doit une large part de sa réputation » au Catéchisme de Montpellier, il l'a bien volée.

2. Il était bien forcé de protester au nom de la Doctrine de l'Eglise; le catéchisme de Pouget, sur quelques points, se voyait condamné par la bulle *Unigenitus :* sur la nécessité de l'amour de Dieu (Bulle *Unig.*, propositions 41 à 50), le délai de l'absolution (Bulle 87, 88), le pouvoir des clefs (Bulle, 90 à 93).

Dans ses divers mémoires, comme sa *Lettre au Roi*, de 1728 (Durand, p. 225), il traite presque uniquement du côté politique de la querelle. Et lui-même dit franchement, dans sa *Lettre*, que gallican ou janséniste, c'est tout un.

et il crut l'avoir faite sienne. En 1722, il trouvait mauvais que l'on imposât, à la Faculté de théologie de Montpellier, le Formulaire de 1661 qu'il avait signé lui-même, et il permettait qu'on fît la distinction du Fait et du Droit. La Bulle a fait ainsi beaucoup plus de jansénistes que la *Fréquente Communion* et les *Réflexions morales*. Clément XI et les Jésuites ont poussé en masse les gallicans vers une hérésie déjà condamnée, dont ils laissaient subsister l'étiquette, mais dont ils élargissaient immensément la définition.

Depuis le moment où Colbert s'est prononcé, sa vie perd un peu de son intérêt. Homme de parti bien plus que théologien, il importune ses propres amis par son intransigeance, par les défis qu'il jette à l'adversaire, par les censures qu'il adresse aux appelants qui faiblissent, par l'opposition têtue qu'il fait à tous les projets d'accommodement, par ses maladresses impardonnables. Il ne reculait pas devant le schisme; ce dont il était incapable, c'était d'humilier l'épiscopat en sa personne. « Le but que nous devons nous proposer, écrivait-il en 1725, c'est d'exterminer la doctrine des Jésuites »; il ne cédait pas à moins. Toujours sûr de son droit, toujours provoquant, toujours claironnant, ce janséniste malgré lui se fût laissé rouer pour Jansénius, après avoir toutefois épuisé les juridictions. Il jouissait d'ailleurs d'une autorité médiocre dans son parti, et faible dans son diocèse, où les appelants étaient rares. Etant peu redoutable, et d'ailleurs hautement apparenté, le gouvernement l'épargna. Quand on saisit les revenus de son évêché, on lui laissa 20,000 l. de ses abbayes. Un moment, Fleury promit à Tencin qu'après le concile d'Embrun, qui allait condamner Soanen, on en ferait un à Narbonne pour condamner Colbert. Mais le projet fut abandonné au premier prétexte. Quand on le reprit, parce que Colbert ne se laissait pas oublier, l'archevêque de Narbonne, effrayé par l'impopularité de l'*Embrunade*, fit entendre qu' « il avait de l'honneur ». Au reste, depuis 1730, le Parlement était janséniste, ayant fini par faire le même chemin que Colbert. La condamnation de Colbert aurait été une grosse affaire, et Fleury ne cherchait pas les affaires.

Le livre de M. l'abbé Durand, que je viens de résumer un peu librement, apprendra quelque chose à tous ses lecteurs. Il se lit sans ennui. S'il y a, dans la seconde partie, de la monotonie, il faut considérer que la controverse traînait et que l'homme ne

variait pas, et qu'il aurait fallu de l'habileté pour mettre en valeur les quelques faits notables de cet historique. L'auteur a étudié son sujet avec conscience et il a le mérite d'avoir voulu traiter un hérétique sans injustice. Il a cherché de bonne foi à comprendre qu'un évêque honnête homme soit tombé dans l'hérésie et ait failli se résoudre au schisme déclaré. A vrai dire, il n'y a pas très bien réussi[1]. La Bulle était au centre du sujet, il fallait étudier la Bulle, ce Syllabus de 1713, dont « au premier abord quelques propositions firent de la peine » même aux acceptants, même à Bissy. Beaucoup de catholiques qui ignoraient tout de Jansénius et même de Quesnel se sont dit, en lisant la Bulle : Si le jansénisme est cela, je suis janséniste. Il fallait être un moment entré dans leur pensée pour avoir le droit d'écrire sur le jansénisme au XVIIIe siècle.

Il y a là une omission grave. En voici une autre, d'un genre différent. Les œuvres de Joachim Colbert ont été publiées à Cologne, en 1740 (en trois in-quarto), par des jansénistes. M. Durand, qui s'est beaucoup servi de cette publication (encore qu'elle manque à sa Bibliographie), devait nécessairement en étudier l'histoire, et voir si les jansénistes n'avaient pas tiré Colbert à eux plus que de raison ou plus tôt que de raison. Il avait surtout à examiner la *Vie de J. Colbert* que l'éditeur[2] a mise en tête de son tome I. C'est un travail bien fait, auquel M. Durand a beaucoup emprunté : pourquoi ne le mentionne-t-il jamais et n'en laisse-t-il même pas soupçonner l'existence ? Il a négligé d'ailleurs, on ne sait pourquoi, des indications précieuses que donnait l'ancien biographe sur l'état des partis à Montpellier, l'hostilité des chanoines, la première querelle avec les Jésuites, l'affaire Bonzi, etc. Cette courte *Vie de Colbert* de 1740 reste fort instructive après qu'on a lu le gros livre de M. Durand.

J'ai enfin relevé dans ce livre des erreurs. P. 20) : ce mandement de Colbert est conforme au modèle donné par l'Assemblée et ne prouve pas grand chose sur ses sentiments. — P. 18 et p 75 : Colbert n'est ni l'auteur, ni l'un des auteurs du Catéchisme de Montpellier, qui est l'œuvre du P. Pouget ; ceci est grave, car ce

1. P. 21 : « Le livre de Quesnel lui est si cher ! » La vérité est que le livre lui devient cher quand les Jésuites l'attaquent.

2. Je tiens de M. Durand lui-même que cet éditeur était un abbé Gautier. M. Durand a donc fait, pour son compte personnel, l'enquête sur la publication de 1740, dont rien n'apparaît dans son livre.

malencontreux catéchisme, étourdiment signé, a peut-être décidé de la suite de sa vie. Cette erreur d'attribution a d'ailleurs donné à M. Durand des illusions sur les capacités théologiques de son personnage. — P. 55 : il y a déjà plus de quatre appelants. — P. 89 : le bref d'avril 1667 ne condamne pas, il institue une commission. — P. 98 : Innocent X, par sa bulle de 1653, avait certainement entendu se prononcer sur le Fait comme sur le Droit; il dit tout net que les cinq propositions sont tirées de Jansénius. — P. 247 : l'Assemblée de 1682 n'a jamais eu l'idée insensée de faire enseigner les quatre articles dans les petites écoles[1]. Ces exemples prouvent que le travail de M. Durand ne doit être consulté qu'avec précaution. Il servira peut-être à attirer l'attention d'un bon érudit sur ce parti janséniste du XVIIIe siècle, que l'on connaît mal et auquel il semble bien qu'on ne rende pas justice.

E.-Ch. BABUT.

Édouard FORESTIÉ. **La Grande Peur de 1789**. Montauban, Paul Masson, 1910; in-8° de 201 pages.

L'objet du livre, la grande peur qui, sans motif réel, se serait emparée d'une partie de la France dans la seconde moitié du mois de juillet 1789, est intéressant, et M. Forestié a eu une idée ingénieuse et heureuse en s'efforçant de réunir tous les documents qui nous renseignent sur ce curieux phénomène. Il a eu raison, semble-t-il, de ne pas croire que ce mouvement de terreur ait été *spontané* — car cette explication n'est que l'aveu déguisé d'une ignorance — et d'en rechercher la cause; mais il ne paraît pas avoir suffisamment démontré que ce soient le duc d'Orléans et la Franc-Maçonnerie[2] qui aient déterminé ce mouvement dans une intention de désorganisation sociale.

Si le plan de l'ouvrage est bon, la disposition matérielle en est un peu défectueuse. Il n'y a presque pas de notes, et M. F. a

1. Quelques corrections typographiques de chiffres : P. 99, lire *assemblée de 1656* (et non *de 1659*). — P. 125, note, lire : § *1* (et non § 6). — P. 147, dernière ligne, lire : *mars 1727* (et non *1825*). — P. 255, note, lire : *4 janvier 1716* (et non *1746*).

2. C'est à la même inspiration que M. Gautherot rattache la rédaction des cahiers de doléances en un article paru dans *La Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1910, et intitulé : *Les Cahiers de 1789. La rédaction artificielle des doléances révolutionnaires.*

placé à la fin de son livre une bibliographie de tous les travaux qui y sont mentionnés. La plus grande partie de cette bibliographie eût dû être dispersée dans des notes, et l'auteur eût pu se contenter d'indiquer, non pas à la fin de son volume, mais dans son introduction, les travaux les plus souvent cités en accompagnant cette indication d'un bref commentaire critique. Du reste, cette liste est insuffisante, l'auteur ayant, pour ainsi dire systématiquement, négligé de donner l'adresse bibliographique des livres. Elle est aussi quelquefois inexacte : il n'existe aucun ouvrage de M. Aulard appelé *La Révolution;* le titre de l'ouvrage auquel renvoie M. F. est : *Histoire politique de la Révolution française.* — Attribuer une *Histoire de France* à M. Lavisse est légèrement erroné ; un ouvrage de ce nom, publié par les soins de la librairie Hachette, a été composé non par M. Lavisse, mais sous sa direction, et le tome IX, que M. F. a utilisé, est dû à MM. Carré, Sagnac et Lavisse. — Le livre de MM. Galabert et Boscus n'est pas intitulé : *Monographie de Caussade,* mais *La Ville de Caussade.* — Cette bibliographie est même parfois un peu énigmatique : Le lecteur scrupuleux qui voudra vérifier toutes les affirmations de M. F. sera assez embarrassé lorsqu'il aura à demander dans une bibliothèque publique : *Le Journal d'une famille de tisserands de Laval, La dernière année de la province d'Auvergne,* et surtout X, *Réflexions sur les affaires du temps présent.*

L'indication des sources manuscrites est aussi trop peu explicite. Page 82 : par quel moyen peut-on contrôler l'exactitude d'un renseignement fourni par « un *Mémoire* manuscrit sur les événements qui se sont passés dans cette ville (de Montauban) de 1787 à 1799, conservé dans nos Archives particulières » ? Quelques indications sur ce manuscrit, son auteur et sa valeur auraient été nécessaires. — M. F. cite à diverses reprises la correspondance de J.-J.-P. d'Esparbès, gouverneur de la Haute-Guyenne et du Béarn, qu'il a eu le bonheur de consulter, et les extraits qu'il en donne suffisent à prouver qu'elle est intéressante. Mais, comme les lecteurs de *La Grande Peur* n'auront très vraisemblablement pas le même bonheur, et comme cette correspondance restera, peut-être longtemps encore, enfouie dans un château au grand détriment de la science historique, on regrette que l'auteur l'ait décrite un peu sommairement et se soit contenté de nous faire deviner les trésors « inestimables » que contiennent les archives de M. Fernand de Greling.

Si M. F. s'est servi de documents qui ne sont pas accessibles aux profanes, on peut se demander, par contre, s'il a consulté avec la même diligence ceux qui sont accessibles à tout le monde, c'est-à-dire ceux que contiennent les dépôts publics. On pourrait en douter à lire sa bibliographie, car on n'y trouve, ni du reste dans le corps du livre, aucun renvoi aux Archives de Tarn-et-Garonne, ni des départements limitrophes, non plus qu'aux Archives nationales, ni à aucun dépôt d'Archives communales. Il y eût cependant trouvé d'utiles indications. Signalons en passant, et à titre d'exemple, l'allusion que nous avons recueillie dans un registre des délibérations de Bruniquel à « la vive alarme qui s'est répandue dans tout le pays... à raison d'une troupe de brigands venus du cotté de Lagenois qui ravagent tout le pays[1]. »

Ces quelques réserves n'empêchent pas l'ouvrage de M. Forestié d'être d'une lecture intéressante et agréable. Un curieux problème y est bien posé; nous n'osons pas ajouter avec l'auteur qu'il est résolu.

R. Latouche.

1. Ce passage se trouve dans les délibérations du 31 juillet 1789. *Arch. comm. de Bruniquel* (Tarn-et-Garonne), BB 9.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, t. XI, 1910, 2e semestre, et 1911, 1er semestre.

P. 201-7. J. Amardel. Un dernier mot sur le monnayage de Raymond Ier de Narbonne et sur le type Melgorien. — P. 208-33. J. Amardel. Le crocodile et les lettres P. P. des monnaies de Nimes. [Au lieu de la lecture *pater patriae*, l'auteur propose *permissu principis;* c'est difficile à accepter.] — P. 234-80. H. Mullot et H. Sivade. Armorial des archevêques de Narbonne. — P. 281-8. J. Yché. Le maître-autel de Saint-Just. — P. 289-94. J. Amardel. Découvertes archéologiques à Carsac; Un épisode de la période révolutionnaire à Narbonne. — P. 295-9. L. Berthomieu. La Fresque de la Magliana du Musée de Narbonne. [Refuse, contre S. Reinach, d'admettre l'intervention de Spagna.] — P. 301-63. J. Régné. Amauri II, vicomte de Narbonne (1260-1328). Index. — P. 364-84. J. Amardel. Quelques monnaies fourrées découvertes à Narbonne. [Monnaies romaines.] — P. 385-408. J. Poux. Le mobilier de Béatrix d'Arborée, vicomtesse de Narbonne, en 1377. [Étude complète d'après le testament de Béatrix; en appendice, des extraits du testament, des Archives de l'Aude.] — P. 409-34. J. Tissier. L'élection consulaire de 1703; satire dialoguée en dialecte narbonnais.

Ch. L.

Bouches-du-Rhône.

I. *Bulletin de la Société des Amis du vieil Arles*, t. VII, 1910[1].

N° 1. P. 2-46. Abbé L. Paulet. La Primatiale ou Monographie historique et descriptive de la basilique Saint-Trophime d'Arles. [Suite et fin

1. C'est par erreur que le dépouillement de ce *Bulletin* pour 1909 (*Annales*, XXII, p. 510) porte : « 1er semestre ». Il s'étend, en effet, sur toute l'année.

d'un travail analysé ici même. L'auteur étudie les peintures, les inscriptions, la sacristie et le trésor, les reliques, le clocher, le cloître, le portail.] — P. 47-54. Abbé M. Chailan. Un grand vicaire de Mgr de Belloy : Jean-Baptiste Giraud, prêtre d'Arles (1722-1798). [Suite d'un travail qui se continue dans les nos 2, p. 82-115; 3, p. 162-206, et se termine dans le no 4, p. 212-313. Portrait de Jean-Pierre Giraud. L'auteur, avec une conscience et une vaillance des plus méritoires, explore le riche domaine de l'histoire religieuse d'Arles.] — P. 55-71. E. Fassin. Un oublié : Jean Taxil. [Ce médecin, né vers 1570, fut un Arlésien d'adoption. Il vantait l'eau du Rhône comme boisson, s'occupait des démoniaques, croyait que les escargots provoquent des névroses, à moins d'être « acconstrés » d'une certaine façon, estimait que les études astrologiques sont fort utiles aux médecins, et mourut vers 1640.]

No 2. P. 116-26. A. Lieutaud. Arrivée à Arles du chevalier de Guise, lieutenant général du roi en Provence; sa mort, ses funérailles. [1614. L'entrée solennelle du chevalier eut lieu le 22 mai, et il périt le 1er juin, aux Baux, en mettant le feu à un des canons tirés en son honneur. Le canon éclata et lui ouvrit le ventre. La ville d'Arles, consternée, dépensa près de 10,000 livres pour ses funérailles.] — P. 127-33. L.-H. Labande. [Rectification des erreurs archéologiques et historiques de M. l'abbé L. Paulet dans son travail sur l'église Saint-Trophime, analysé plus haut.] — P. 134-41. F.-N. Nicollet. Limites des terroirs d'Arles et des Baux au xiiie siècle. — P. 142-9. Gal de Vaquières. Les rues d'Arles. La rue de Chartrouse. [Sous la Restauration, l'administration de M. de Chartrouse fut éclairée et bienfaisante. L'archéologie arlésienne, entre autres, doit beaucoup à l'ancien maire et à l'ancien député.]

No 3. P. 207-11. A. Véran. Inscriptions découvertes dans les fouilles du monument antique de l'Ancien Collège, aujourd'hui le Museon Arlaten. [Phototypie de la plus importante de ces inscriptions. C'est une stèle de marbre rouge, paraissant du iiie siècle, dédiée à Marcus Aurelius Priscus, revêtu de charges militaires inconnues : « canalicularius, ostiarius praefectorum praetorio, primiscrinius castrorum praetoriorum ». On voit de quelle importance sont les fouilles du Palais de Laval.] — P. 212-31. A. d'Agnel. Bridaine en Provence. Ses prédications à Saint-Martin d'Arles en 1734. — P. 232-7. X... Le vieil Arles. Hommes et choses. Le club des femmes. [La citoyenne Philippeau, impérieuse et hautaine, gouvernante de Guibert, curé constitutionnel de Sainte-Croix, dota la ville d'Arles, en 1792, d'un club de femmes. Les actes de ce club ne sont connus que par des relations contempo-

raines, mais on a sauvé une liste des membres, incomplète du premier feuillet. Elle contient 602 noms. Il y a pas mal de femmes d'ex-prêtres. Plusieurs femmes « papistes », c'est-à-dire ayant horreur du culte constitutionnel et s'abstenant de fréquenter les églises officielles, furent, malgré la surveillance de la municipalité, saisies, fouettées, mises presque à nu et promenées sur des ânes. La plupart des femmes qui se sentaient menacées de ces mauvais traitements demandèrent leur affiliation au club.] — P. 238-40. A. L. Notes brèves sur la Chiffone d'Arles. [Cette Société de royalistes s'installa dans la maison du chanoine Giffon, d'où son nom.]

N° 4. P. 314-9. L. Aubert. Sépultures gallo-romaines du Bas-Mouleyrès à Arles. [Planche. Ces tombes à *tegulae* furent dévastées par les ouvriers le jour de leur découverte. Cette barbarie habituelle des terrassiers est d'autant plus déplorable que le musée lapidaire d'Arles ne possède point d'échantillon de ce type.] — P. 320-7. A. Véran. Arles antique. Le cirque romain. [Trois planches : plan et coupe des ruines du cirque découvertes en 1910; restauration du cirque; plan d'Arles sous Constantin. Les fouilles du bassin d'évolution du canal de Marseille au Rhône ont mis au jour, quoique sur une petite étendue, l'hémicycle occidental du cirque, celui dans lequel doit se trouver la porte triomphale. Ces restes vont malheureusement être recouverts. Les substructions du cirque existent probablement encore sous le sol, jusqu'à la hauteur du podium, à une profondeur de 6 mètres. Il a été découvert, à côté des ruines du cirque, un magnifique sarcophage et deux couvercles de tombeaux sculptés.] E. B.

II. *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, t. XXXII, 1908.

P. 297-302. H. Barré. La répartition des originaires des Bouches-du-Rhône dans les autres départements. [60,956 individus, surtout nombreux dans les départements limitrophes.]

T. XXXIII, 1909. Néant. — T. XXXIV, 1910.

P. 72-88, 205-25. J. F. Les voyages de Pierre Blancard, navigateur marseillais, importateur du chrysantème (1741-1826). [Mémoire adressé à l'Académie de Marseille, dans lequel il raconte avec précision ses voyages de 1771 à 1793 et ses observations nautiques très utiles pour la détermination des longitudes.] — P. 322-36. H. Barré. Impressions allemandes sur Marseille (1803-1851). [Notes relatives à divers voyageurs.] Fr. G.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7e série, t. IX, année 1908-1909.

Bulletin. — P. XXIX-XXXV. Arrêt du Parlement du 4 mai 1781 sur diverses bachelleries (= fêtes locales de Rouillac, Cellefrouin, Genac, Saint-Cybardeaux), p. p. G. CHAUVET. — P. LV-LVI et LXVI-LXIX. J. SAZERAC DE FORGE. Note sur quelques ouvrages d'Élie Vinet [1° l'*Antiquité de Bourdeaus*, 1574; 2° l'*Arpanterie*, 1677.] — P. LXI-LXVI. E. BIAIS. Notice sur E.-C. Chabaneau (1831-1908). — P. LXXII. MAZIÈRE. Notice sur la vente du fief de Maumont par la duchesse d'Elbœuf (1709). — P. LXXIII-LXXIV et XC. D. TOUZAUD. Le droit du seigneur, le baiser et les coutumes du mariage en Angoumois au XVIIIe siècle. — P. LXXVIII. DE LA MARTINIÈRE. Note sur Lambert, disciple de Robert d'Arbrissel et abbé de la Couronne (XIIe siècle). — P. XCI-XCIII. Abbé LEGRAND. Note sur la commanderie de Landécot (Saint-Genis-de-Blanzac) et ses terres au XVIIIe siècle. — P. CV-CVII. L. BABAUD-LACROZE. Les syndics permanents dans les paroisses rurales au XVIIIe siècle. [Procès-verbal de l'installation du syndic perpétuel de Saint-Maurice-des-Lions, 1703.] — P. CVII. Procès-verbal de la découverte d'une cloche à Sainte-Radégonde (23 février 1780), p. p. DE LA MARTINIÈRE. — P. CXI-CXX. ID. Chronique bibliographique de la Charente.

Mémoires et documents. — P. 11-17. D. TOUZAUD. Les deux généraux Garnier de La Boissière (1755-1809; 1781-1813). [Deux biographies intéressantes avec quelques pièces justificatives.] — P. 137-92. P. MOURIER. Les *ex libris* angoumoisins antérieurs au XIXe siècle. [Sur les amateurs de livres angoumoisins, surtout au XVIIIe siècle.] — P. 193-207. E. BIAIS. Notes sur l'horlogerie (et sur les horloges publiques) à Angoulême (depuis le XVIe siècle). [Utile et instructif travail.] — P. 208-258. Abbé TRICOIRE. Notes généalogiques sur la famillle Fé (XVIe-XVIIIe siècles). — P. 259-96. R. GRAND. Origine et importance des possessions auvergnates de l'abbaye de la Couronne, d'après les archives du Vatican (XIIe siècle au XIVe). [Bon travail; l'abbaye avait une cinquantaine de possessions en Auvergne.]

Huitième série, tome I, 1910.

Bulletin. — P. XXX-XXXVI. PAPILLAUD. Les syndics perpétuels dans la région de Chalais (1702-1715). [Intéressantes notes, d'après des documents d'archives.] — P. XXXVII. Mandement du comte de Jarnac, lieute-

nant général d'Angoumois, interdisant à deux gentilshommes de se battre en duel (1670), p. p. DE LA MARTINIÈRE. — P. XLII-XLIII. D. TOUZAUD. Note sur la famille de la Rochefaton, d'après M. de Brémond d'Ars. — P. XLVIII-LII. D. TOUZAUD. La condition des *questaux* (mainmortables) du XIIIe au XVIe siècle à Saint-Magne. [Suite d'une importante discussion antérieure.] — P. LVIII-LXI. PRÉNEUF et LA MARTINIÈRE. Observations sur une charte d'affranchissement de Saint-Cybard. — P. LXII-LXVIII. G. CHAUVET. Notice sur le comte L. de Fleury et ses travaux archéologiques [1827-1909). — P. LXIX-LXXVIII. D. TOUZAUD et LA MARTINIÈRE. L'affranchissement des serfs et l'arrêt du président de Nesmond ; controverse historique sur une charte de 1291. [Suite d'une discussion antérieure.] — P. LXXVIII-LXXXIII. D. TOUZAUD. Notes philologiques sur le patois charentais : observations sur un ouvrage d'A. Esmein. — P. LXXXIII-XC. G. CHAUVET. Notice sur E. Papillaud, historien de Montboyer. – P. XCII-C. G. CHAUVET. A propos de la villa saintongeaise d'Ausone. [Aurait été voisine de *Germanicomagus* = les Bouchauds.] — P. CIII-CIV. G. CHAUVET. La sculpture de l'église de Ruffec. [Représente Judith sur le point de tuer Holopherne, XIIIe siècle.] — P. CV-CXVII. D. TOUZAUD. Les communautés taisibles en Angoumois autrefois et aujourd'hui. [Importante notice.] — P. CXXVII-CXXVIII. DE MONTÉGUT. Note sur le président de Nesmond (1553-1616). — P. CXXX-CXXXII. Abbé LEGRAND. Note sur l'emplacement de la *villa* d'Ausone en Saintonge. — P. CXXXIII-CXXXVI. Lettre du chevalier de Plamont à son père racontant le duel entre le comte de Roffignac et le baron de Montalembert. [Lille, 8 janvier 1777], p. p. DE MONTÉGUT. — P. CXLIV. Lettre du comte Jean d'Angoulême à ses conseillers des finances, 14 avril 1663, p. p. P.-E. BIAIS. [Envoi de poissons d'étang.] – P. CXLV. Lettre de Marguerite de Valois, reine de Navarre, à son chancelier, p. p. le MÊME. [Juin, pas d'autre date.] — P. CXLVI. Lettre du duc d'Épernon au roi (3 fév. 1600), p. p. le MÊME. — P. CXLVII-CXLIX. Lettre de Philippe de Voluire, baron de Ruffec, à Charles de Brémond, baron d'Ars (12 sept. 1582), p. p. M. DE BRÉMOND D'ARS, avec notice. — P. CLIII. L. BABAUD-LACROZE. Lettre de Mme de Lapardoussie (3 août 1789). [Sur la grande peur en Confolentais.] — P. CLV. Abbé LEGRAND. Analyse du règlement des conférences ecclésiastiques du diocèse de Périgueux (1733). — P. CLVI-CLIX. A. RICHARD. Étude sur l'origine des Corlieu. [Le plus connu est François de Corlieu, historien de l'Angoumois au XVIe siècle.] — P. CLXI-CLXIII. Règlement de l'évêque de Périgueux pour les droits curiaux des paroisses du diocèse (1733), p. p. l'abbé LEGRAND. — P. CLXVI-CXLIX. Acte capitulaire des habitants d'Aubeterre contre le sieur de Laquille, juge sénéchal, au

sujet du feu de joie pour la convalescence du roi (30 octobre 1744), p. p. le Dr GAILLARDON. — P. CLXIX-CLXXI. GAILLARDON. L'origine de Poltrot de Méré. [Il aurait tiré son nom de Méré, près d'Aubeterre.]

Mémoires. — P. 185-203. D. TOUZAUD. Deux cloches gothiques d'Ebréon (XIIIe siècle). [Étude générale sur les cloches et l'art campanaire en Angoumois.] — P. 204-23. A. et H.-R. DU VIGNAUD. Les anciennes franchises de la paroisse de Benest (Charente). [Étude sur cette paroisse située autrefois en Poitou et sur ses privilèges qu'on faisait remonter jusqu'à Charlemagne, XVe-XVIIIe siécles.] P. B.

Charente-Inférieure.

I. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XL, 1910.

P. 1-463. PANDIN DE LUSSAUDIÈRE. Registres paroissiaux. [Conservés aux archives communales. M. P. de L. dépouille ceux des arrondissements de La Rochelle, Marennes, Rochefort. M. Dangibeaud ceux de Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Jonzac. Ils se suivent dans l'ordre alphabétique des paroisses, allant, en ce volume, d'Agonnay à Antignac. On y peut étudier les familles (généalogie, situation matérielle et morale, etc.), la population, le commerce même et l'industrie. Quelques-uns contiennent des comptes de fabriques, des notes historiques, météorologiques. Les documents principaux ont été publiés *in extenso*. Ce gros travail est d'un intérêt évident; mais il est à craindre qu'il n'occupe dans la collection un bien grand nombre de volumes, au détriment d'autres pièces non moins ou plus intéressantes, en tout cas plus variées.]

P. D.

II. *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, t. XXXI, 1909.

P. 22-5. F. ARNAUD. Découvertes archéologiques à Villeneuve, commune d'Ardillières. [Sarcophages gallo-romains, dolmens.] — P. 26. La garde nationale à Rochefort en 1790. [Procès-verbal d'une réunion de la garde nationale, relatif à l'incorporation des anciennes milices bourgeoises.] P. 27-33. Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale, relatif à l'exploitation des bois propres au service de la Marine. [Texte de l'arrêté du 16 pluviôse an II.] — P. 189-96. G. POISSON. La villa saintongeaise d'Ausone. [Indique les emplacements où il y aurait lieu de faire des fouilles.] — P. 197-209. Cahier des plaintes, doléances et pétitions du tiers-état de la ville de Rochefort-sur-Mer, 1789. [Texte.]

T. XXXII, 1910.

P. 20-41, 145-56. L. Delavaud. Un ministre de la Marine. Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, son éducation et ses premiers emplois, sa visite des ports de France en 1694, 1695 et 1696. [Biographie détaillée de ce personnage. A suivre.] — P. 42-50. F. Arnaud. Excursions à l'abbaye de Montierneuf et à la plaine de Vaucouleur, commune de Saint-Agnant (Charente-Inférieure). [Détails historiques et archéologiques.] — P. 95-8. L. Massiou. Mémoire pour la ville de Rochefort, recueilli aux Archives de la Marine. [Le sieur Dulaurens, maire de Rochefort (1771-1774), soutient auprès du ministre la cause de la liberté du commerce maritime aux colonies.] — P. 161-4. Contribution à l'histoire de Rochefort. Passage du prince de Joinville [1844.] — P. 165. Rien de nouveau sous le soleil. Une grève sous le roi Louis XV. [Document relatif à un refus de travail des charpentiers des Sables-d'Olonne en 1729.] — P. 165. La première imprimerie à Rochefort. [Fin xviie siècle.] — P. 166-92. Table décennale du *Bulletin*. — P. 209-17. D. Morin. Monographie de la commune de Saint-Palais-sur-Mer, canton de Royat, arrondissement de Marennes, département de la Charente-Inférieure. [Population, commerce, produits. Cite un document de 1744.] — P. 218-22. L. Moinet. De la conscription à Rochefort en l'an XI de la République française. [Procès-verbaux de quatre séances du Conseil municipal.] — P. 237-43. Abbé P. Lemonnier. Cavalcades et réjouissances à Rochefort en 1713. [A l'occasion des traités d'Utrecht.] Fr. G.

Creuse.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. XVII, 2e partie, 1910.

P. 215-50. H. Delannoy. Liste des abbés de Bonlieu. [Cette liste, aussi complète que le permettent les documents conservés, est la seule à laquelle on devra désormais recourir, celles de Bonaventure de Saint-Amable, des Bénédictins (*Gallia christiana nova*) et de l'abbé Roy-Pierrefitte offrant des lacunes et des erreurs. Chemin faisant, l'auteur analyse les actes conservés soit en original, soit dans la copie du cartulaire que nous devons à Dom Col; on regrette qu'il n'identifie pas toujours les noms de lieux mentionnés sous des formes parfois embarrassantes. — P. 240, au lieu de *Malessac*, lire *Malesset*, nom de famille des seigneurs de Châtelus-Malvaleix.] — P. 251-54. L. Caillet. Mandement de Philippe le Bel relatif au comté de la Marche (Paris, 13 février 1310).

[Texte latin commenté verbeusement, mais mal établi, d'un acte du Parlement qui charge des commissaires de faire une enquête relativement à la succession de Gui de Lusignan, comte de la Marche, décédé en 1308. Là où l'éditeur propose de corriger *Bragiaci* en *Brangiaci*, sans s'expliquer autrement, il faut lire *Brageriaci*, car il s'agit d'Élie Rudel, seigneur de *Bergerac*. Ce qui est plus grave, c'est que l'un des prétendents à la succession, Adémar de Valence, comte de Pembroke, personnage bien connu, est pris par M. C. pour le procureur du roi, ce qui fausse tout le texte. Le nom du chantre d'Orléans, un des commissaires, n'est pas *J. de Avyeyo*, mais *J. de Auxeyo*.] — P. 255-70. C. Pérathon. La communauté des prêtres d'Aubusson. [Article posthume. Analyse d'actes, depuis le commencement du xv[e] siècle jusqu'à la fin du xviii[e].] — P. 258, « Fremijard, notaire et juge de la chancellerie de la Marche », lire : « *Reingard*, notaire et *juré*... ».] — P. 271-3. J. Bellet. Un poète. [Notice sur André Thévenot, né à la Souterraine, le 16 sept. 1800, mort le 3 nov. 1862, auteur fécond, mais très médiocre (*Méridionales*, 1835; *Occidentales*, 1838; *Apothéose de Napoléon*, 1840-41; *Épopée de l'Empire*, 1843-4, etc.), qui fut en relation avec la célèbre Louise Collet, née Révoil.] — P. 274-5. H. Delannoy. Les tapisseries d'Aubusson. [Analyse de deux marchés, 1607 et 1608, publiés par M. E. Jarry dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*.] — P. 276-340. Général Devaureix. Observations géographiques, historiques et linguistiques sur l'ancien pays de Combraille. [Travail d'amateur, dont la partie linguistique est dénuée de toute valeur scientifique.] — P. 341-4. L. Lacrocq. La sculpture dans la Creuse. [A suivre. Traite de deux morceaux qui se trouvent dans l'église d'Ahun et qui paraissent dater du xv[e] siècle, une Vierge de pitié et une Mise au tombeau. Les notices sont accompagnées de planches très réussies.] — P. 345-62. P. Valladeau. Inventaire des meubles du château de Saint-Germain-Beaupré en 1752. [Intéressant; il y a beaucoup de tapisseries. En appendice, liste des portraits qui se trouvent au musée de Blois et qui proviennent de ce château, d'après une publication antérieure du comte Foulcault du Daugnon.] — P. 363-72. L. Caillet. Ordonnance inédite de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche (1416-1426, vers 1419-1420). [Texte fort intéressant, bien publié, mais noyé dans un commentaire sans discrétion. A remarquer que, par économie, le comte de la Marche réunit provisoirement l'office de sénéchal de la Marche à celui de gouverneur lieutenant général exercé par Guérin, seigneur de Brion.] — P. 369-72. L. Caillet. Lettres patentes de Guérin de Brion, lieutenant général de Jacques II de Bourbon, comte de la Marche (Montaigut-en-Combraille,

4 mars 1421). [Nomination d'un receveur chargé de centraliser le produit d'un impôt mis sur le comté de la Marche pour éviter le passage des gens d'armes. Cet acte, comme les deux autres publiés dans le même fascicule par M. L. Caillet, provient de la collection Morin-Pons, conservée depuis peu à la Bibl. municipale de Lyon; je serais particulièrement heureux de voir paraître le catalogue détaillé de cette collection qui a recueilli (par quelle voie?) des débris des archives du comté de la Marche.] — P. 373-431. G. DE FOURNOUX LA CHAZE. La paroisse et commune de Saint-Maurice-près-Crocq, étude historique. [A suivre. L'auteur est docteur en droit; il explique avec beaucoup de compétence la situation administrative et féodale de cette ancienne paroisse et de sa voisine Saint-Pardoux-Darnet (que le Ministère de l'Intérieur s'obstine à tort à écrire *d'Arnet*) sous l'ancien régime : une faible partie des deux paroisses était dans la Marche où elle formait la collecte dite de *Saint-Pardoux-le-Pauvre;* le reste, en Franc-Aleu, formait deux collectes rattachées à l'élection d'Evaux. Le premier chapitre de ce mémoire *(Coup d'œil à travers le passé)* peut donner lieu à quelques réserves : il n'est pas exact que le Prince Noir se soit porté du Limousin sur l'Auvergne après la bataille de Poitiers, p. 377; la révolte des Crocquants n'a absolument rien à voir avec Crocq, malgré ce qui est dit p. 379; mais les deux suivants (*Le territoire des deux paroisses dans la géographie politique de l'ancienne France; Les seigneuries*) ne méritent que des éloges. — P. 422, lire *Valenetz* (et non *Valevetz*) : il s'agit presque sûrement de la famille *Vallenet* dont la maison est un des rares monuments anciens que possède la ville d'Aubusson (cf. l'art. que lui a consacré C. Pérathon, *Mém. Soc. Creuse*, XIII, 189). — P. 425, lire *Juvé* (et non *Inné*) : c'est un château bien connu qui a appartenu à la famille du célèbre Bernard Gui.] A. T.

Gironde.

I. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLIV, 1909.

P. 1-30. Comptes de l'archevêché de Bordeaux (XIIIe siècle), p. p. F. PIÉCHAUD. [Par archiprêtrés. Avec quelques autres pièces : Fondation de l'hôpital de la Lande (1258); transaction entre l'archevêque et la communauté de Coutures (1276), celle-ci en gascon, etc.] — P. 31-60. Rôle gascon d'Édouard Ier, 1286, p. p. Ch. BÉMONT. [Ces actes, au nombre de 29, avaient été faussement attribués à Édouard II; ils viennent justement combler une lacune dans la publication des *Rôles gascons*, car on n'en possédait aucun pour 1286 (Cf. dans *Annales*, XX, 536, un compte

rendu des *Rôles*, article où malheureusement, p. 510 et sqq., le nom d'Édouard II s'est substitué à tort à celui d'Édouard Ier). Ce sont des lettres, toutes délivrées en France, à des communautés religieuses ou laïques, à de grands personnages, des particuliers; deux sont écrites en français (pp. 45, 53).] — P. 61-93. Comptes des recettes et dépenses du trésorier de la ville de Bordeaux, p. p. G. DUCAUNNÈS-DUVAL. [En gascon; 1501-1502. On sait que, dans ce genre de comptes, les dépenses ont plus d'intérêt que les recettes, car elles nous renseignent sur les actes de la ville, dont chacun était suivi de frais; mais ici, il ne s'agit que de menus frais, d'intérêt assez mince.] — P. 94-202. Arrêts du Parlement de Guienne concernant l'histoire des débuts de la Réforme dans le ressort de ce Parlement, p. p. H. PATRY. [147 pièces, du 22 décembre 1541 au 25 janvier 1552. Recueil d'un très grand intérêt. Il serait fort à souhaiter qu'on en fît un semblable pour chaque Parlement de France. Celui-ci contient un grand nombre de condamnations au feu.] — P. 203-85. Documents sur l'administration du maréchal de Matignon en Guienne, p. p. F. GEBELIN. [30 pièces, du 24 avril 1589 au 19 avril 1594. Beaucoup proviennent des archives de Monaco. La dernière est un extrait des registres secrets du Parlement de Bordeaux, 1589-1594.] — P. 286-304. Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne, p. p. P. MELLER. [Par ordre alphabétique. De 1554 à 1557 et de 1629 jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.] — P. 305-8. Lettres des consuls de Bordeaux aux Lyonnais, p. p. P. COURTEAULT et L. CAILLET. [Trois lettres seulement, de 1710 et 1747, assez insignifiantes.] — P. 309-38. Documents relatifs à trois manufactures de faïence établies ou à établir en 1762 à Podensac, Sadirac et Lignan, dans l'ancien Bordelais, p. p. E. LABADIE. — P. 339-54. Documents sur l'inondation de 1770, p. p. CARAMAN. [Relevé des pertes, par juridictions; relations, lettres, etc.] — P. 355-436. Documents sur la fortune privée au XVIIIe siècle, p. p. M. NICOLAÏ. [État des biens-fonds des officiers du Parlement, en vue de l'impôt du vingtième, et autre, des biens des officiers de la Cour des Aides (1754-1755). Taxe de rachat de la capitation à imposer à certains habitants des villes de la généralité de Bordeaux.] — P. 437-520. Documents divers. [Bulle d'Adrien IV en faveur de l'abbaye de Saint-Émilion, 18 déc. 1155; Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine, à Bordeaux, 1535; Arrêt du Parlement dans une affaire de récusation de juges, 1564; Procès-verbal de visite du monastère des Annonciades de Bordeaux, 1575; Contrat de mariage d'un procureur au Parlement et de la fille d'un imprimeur, avec inventaires de leurs biens meubles, 1634; Requête aux vicaires généraux de Bazas en vue d'établir dans l'église de Pujols une confrérie du Saint-

Sacrement; Statuts, syndic de la Confrérie, 1687; Pièces de 1791-1796, dont plusieurs sur les paroisses et églises de Bordeaux (nos 244, 247, 248) conservées ou rendues au culte.] P. D.

II. *Revue des Études anciennes*, 1910.

P. 16-20, 165-7, 260-80, 377-82. C. Jullian. Notes gallo-romaines : xlv. A la Gayolle. [Étude sur le sarcophage, purement chrétien, de la Gayolle; hypothèse sur la Gayolle, centre chrétien dès le second siècle.] xlvi. Notes sur Lucain, géographe. xlvii. La jeunesse de saint Martin à propos d'un livre récent. [Discussion approfondie de plusieurs points du *Saint Martin* d'Adolphe Régnier, date de la naissance, lieu du service militaire, rencontre de Martin et d'Hilaire, fondation du monastère de Ligugé.] xlviii. Le sénat des Parisiens a-t-il participé à la proclamation de Julien comme Auguste? [Accepte l'hypothèse, à notre avis insoutenable, de De Vos.] — P. 21-46. A. Blanchet. Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule : examen et réfutation. [Excellente réfutation de la théorie de Forrer, qui explique par l'expédition des Cimbres la composition du trésor de monnaies gauloises trouvé à Tayac; ce n'est pas une épave de cette expédition, mais un trésor purement local de pièces émises en grande majorité dans la région.] — P. 47-66. L. de Vos. Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur. [Développement d'un travail antérieur destiné à prouver dans l'élection de Julien le triple rôle des soldats, de l'assemblée provinciale et de la curie parisienne. La discussion est habile et les arguments bien présentés, mais non convaincants.] — P. 67-72. P. Courteault. Inscription chrétienne du cimetière primitif de Saint-Seurin à Bordeaux. [Excellente publication de cette inscription découverte par M. C.] — P. 73-8. H. de Gérin-Ricard. Le Génie du Castellum d'Olbia à Hyères. [Excellente étude d'une inscription récemment découverte.] — P. 78-81. H. Ferrand. Autel de Mercure trouvé à Villette (Isère). — P. 83-90, 195-204, 295-308, 414-9. C. Jullian. Chronique gallo-romaine. — P. 152-3. P. Paris. Déméter, terre cuite grecque d'Emporium. — P. 186-8. E. Duprat. La route d'Agrippa à Avignon. [D'après la découverte d'une sépulture le long de cette voie.] — P. 189-92. J.-A. Brutails. Stèles espagnoles. — P. 248-60. E. Albertini. Sculptures antiques et sculptures imitées de l'antique au Musée provincial de Barcelone. — P. 281-4. G. Radet. La race de Cro-Magnon en Espagne d'après M. Antón Ferrándiz. — P. 284. C. Jullian. Junon allaitant Hercule? Terre cuite gallo-romaine. — P. 291-5. E. Albertini et C. Jullian. Stèles espagnoles. — P. 388-9. C. Jullian. Un oracle

d'Esculape. [Déchiffrement d'une inscription en caractères cursifs sur une lampe trouvée près de Mérida.] — P. 399-410. R. Lizop. Quelques recherches sur les ruines de Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges). Ch. L.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XLVIII, 1907.

P. 269-319. Congrès archéologique de France tenu à Perpignan du 26 au 31 mai 1906. [Rapports, discours, comptes rendus sommaires des séances et des excursions ; description succincte de monuments de Perpignan et du Roussillon. Résumé d'un mémoire de M. Comet sur les imprimeries de Perpignan (1465-1870).] — P. 321-49. Dr A. Donnezan. Notes sur le vieux Perpignan. [Planches.] I. Démolition des remparts de la porte Saint-Martin, 1905-1906. [Découvertes archéologiques.] Eglise de Saint-Mathieu-le-Vieux, 1639. II. Hôtels et maisons occupés avant la Révolution par quelques anciennes familles de Perpignan. [Liste par noms de rues.] — P. 368-78. J. Delpont. La sépulture définitive de Jacques III, dernier roi de Mallorca. [Cathédrale de Palma-de-Mallorca.]

Tome XLIX, 1908.

P. 179-95. M. Pratx. En excursion : Réglelle et le roc del Martell. (Planches.) [Description et notes historiques concernant cette région des Corbières.] — P. 197-237. Abbé J. Capeille. Précis historique sur la seigneurie de Llo, dans la Cerdagne française. [Notice sur les familles féodales qui ont possédé le fief jusqu'en 1789.] — P. 239-368. J. Comet. L'imprimerie à Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours. [Notices biographiques d'imprimeurs, descriptions d'ouvrages, reproduction de gravures sur bois.] — P. 369-75. J. Delpont. Les Catalans de l'Alguer. [Petite région de l'île de Sardaigne conquise par les rois d'Aragon au xive siècle et où est restée une population qui a conservé la langue et les traditions de la Catalogne. Poésies en dialecte de l'Alguer.] — P. 382-84. E. Lefèvre-Pontalis. Notice nécrologique. [B.-J. Palustre, archiviste des Pyrénées-Orientales, mort le 18 avril 1907.]

Tome L. 1909.

P. 333-73. Abbé Giralt. Notice historique sur la commune de Fuilla (en Conflent). — P. 407-18. J. Delpont. Les Roussillonnais à la conquête de Mallorca (1229) et d'Eyvissa (1235). [Citations de chroniques.]

Tome LI, 1910.

P. 1-188. PRATX. Intendance de Roussillon. Mémoire de Pierre Poeydavant, subdélégué général, sur la province de Roussillon et le pays de Foix, etc. [La première partie a paru dans le tome XXXVII du même *Bulletin*, en 1896. Ce mémoire est un exposé de la situation économique et administrative du Roussillon et de ses annexes à la veille de la Révolution. La dernière partie contient dix chapitres concernant les productions agricoles et naturelles, le commerce, les hôpitaux, la mendicité, les conflits d'attributions entre l'intendant et le Conseil souverain, etc. Table détaillée des matières à la fin.]— P. 189-221. P. MASNOU. Une levée de Miquelets ou fusiliers de montagne en Roussillon, 1744. — P. 222-87. Ph. TORREILLES. Lettres du comte d'Oms de Margarit, enseigne aux gardes françaises, à son père le marquis d'Oms de Tord, 1772-1783. [Les lettres ont fourni matière à une analyse dans laquelle sont insérées de nombreuses citations : l'éditeur a pris dans cette correspondance, conservée aux archives départementales des Pyrénées-Orientales, les éléments propres à faire connaître les mœurs et la situation de la noblesse roussillonnaise, soit à Versailles, soit à Paris ; détails sur la vie de garnison, sur les voyages entre Paris et Perpignan, etc.] — P. 289-360. P. VIDAL. Recherches relatives à l'histoire des Beaux-Arts et des Belles-Lettres en Roussillon depuis le XI[e] jusqu'au XVII[e] siècle. [Suite. Voir le début au t. XXVII du *Bulletin*, 1885. Publication de textes catalans tirés des archives des Pyrénées-Orientales, concernant la construction de monuments religieux et la fabrication d'objets du culte. 42 pièces, de 1376 à 1550. Fort utile pour l'histoire de l'art et de l'industrie au moyen âge dans cette région. Notes explicatives.] — P. 361-401. J. FREIXE. Le passage du Perthus pendant la guerre des Vêpres siciliennes, 1285-1295. [Récit d'événements d'histoire locale d'après les documents imprimés.] — P. 401-12. P. MASNOU. Note sur le rétable de la chapelle du Rosaire de l'église Saint-Jacques de Perpignan, 1643. [Avec planches hors texte. Texte catalan du contrat contenant les détails de l'œuvre.] — P. 413-5. E. SANS. Note sur une inscription du moyen âge. [C'est une inscription tumulaire du chevalier Vilar, mort en août 1300.] — P. 417-39. M. ROBIN. Contribution à l'histoire de la Révolution de 1848 dans les Pyrénées-Orientales. [Détails tirés d'affiches; quelques textes sont publiés.] — P. 505-22. La tradition catalane. [Compte rendu de l'érection à Perpignan d'un monument à la « tradition catalane » ; discours, poésies françaises et catalanes, dont l'une est l'*Avia* par E. Boixe. Notices

rapides sur chaque homme célèbre du Roussillon dont le nom est inscrit sur le monument de la tradition.] F. P.

Tarn.

Revue du Tarn, t. XXVI, 1909.

P. 1-13. Aug. Vidal. Un Albigeois ambassadeur de Louis XIV auprès du roi d'Angleterre et auprès du sultan du Maroc. [Le marquis de Saint-Amans, d'après une épître en vers du sieur Pezet, 1687, et d'autres pièces d'archives. Il s'appelait François d'Izarn, capitaine de vaisseau. Sa sœur Anne, vers 1700, était tombée dans la misère.] — P. 14-25, 92-103. E. Thomas. Organisation du chapitre Saint-Pierre de Burlats. [Aux xvii[e] et xviii[e] siècles. Le personnel, les menses, les obits et les prébendes.] — P. 26-36, 114-31, 272-86, 335-46. A. Vidal. Les vicomtes et la vicomté de Paulin. [Suite de ce long travail commencé en 1907, continué en 1908. Les de Carrion de Nisas ; une transaction de 1732 leur livre la vicomté. Des actes intéressants, dont plusieurs sont insérés, permettent de suivre cette famille, à travers la Révolution, jusqu'en 1850.] — P. 37-46, 146-62, 233-8, 287-96, 347-57. E. Marty. Archives des notaires de Rabastens. [Suite et à suivre. De 1542 à 1581. Cette publication, qui consiste en analyses de pièces ou en textes insérés *in extenso*, est des plus utiles, surtout dans la partie afférente aux guerres de religion. Elle contient des fragments de chronique, extraits des registres des Vinel, jeune et vieux.] — P, 58-60. E. Bécus. Description de monnaies romaines trouvées à Carmaux. [Bronze.] Note sur des monnaies de Maguelone trouvées à Lacaze. [Monnaies épiscopales de 1263.] — P. 61-3. A. Vidal. Extraits des arrêts du Parlement de Toulouse. [1579-1584. Suite et à suivre.] — P. 69-83. Ch. Portal. Edmond Cabié, 1846-1909. [Excellente notice sur le regretté érudit, avec une bibliographie très complète de ses nombreux travaux.] — P. 104-13. A. Guittard. Les origines de la ville de Castres d'après une publication récente. [Il s'agit des *Origines du monastère et de la ville de Castres d'après l'érudition locale et un diplôme inédit*, par l'abbé Fénols. Albi, impr. coopér. du Sud-Ouest. 1909; in-8° de 72 pages. M. l'abbé F. écarte avec raison l'hypothèse de Castres camp romain ; celle qu'il y substitue, plus admissible, manque de preuves suffisantes : à savoir que l'abbaye bénédictine de Bellecelle aurait en se fortifiant, contre les Normands par exemple, pris le nom de *Castra*. Elle ne le porte pas dans un diplôme de 819, de Louis le Débonnaire, tandis qu'un diplôme de Charles le Chauve, 858-863, dit : « Monasterium...

Bella Cella, quod vulgo dicitur Castra. » Mais celui-ci est-il authentique ?] — P. 132-40. E. Bécus. Pratiques du paganisme qui subsistent encore dans l'Albigeois. — P. 172-4. Description de monnaies du xvie siècle trouvées à la Malatarié (comm. de Trévien). [500 pièces d'or et d'argent anglaises et françaises.] — P. 206-16. E. Thomas. Les écoles de Lautrec au xviie siècle. Collège et maîtrise. [Le collège dépendait des consuls, la maîtrise des chanoines.] — P. 217-32. A. Guittard. Une dispute publique contre les intrus à Albi en 1792. [Texte d'une lettre de Gaspard Fricou, curé de Saint-Etienne, prêtre insermenté, à Mgr de Bernis, « archevêque et seigneur d'Albi ». La discussion eut lieu à l'église des Carmes, en présence de six mille personnes, les deux adversaires occupant chacun une chaire. Elle porta principalement sur les actes de l'Assemblée constituante, accusée par Fricou d'outrepasser ses droits, et faillit à plusieurs reprises, à ce qu'il prétend, dégénérer en scène de meurtre.] — P. 245-71. L. Belot. Taxile Doat. [Céramiste, 1851-1909. Catalogue de ses œuvres.] — P. 313-24. P. Larroque. Recherches sur l'archéologie du canton de Villemur pendant les périodes préhistorique, gauloise, romaine et barbare. [Planche.] — P. 325-34. E. Thomas. La boucherie de Lautrec au xviie siècle. [Elle est surveillée par les consuls ou leurs délégués ; c'est un monopole, à prix fixé.]

P. D.

Var.

Bulletin de la Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome XXVII, 1908-1909.

Procès-verbaux des séances. — P. ix-xv. E. Poupé. Le meurtre de Maxime Saqui, 28 août 1792. [Né à Toulon en 1751, Maxime Saqui étudia le droit et fut nommé troisième député suppléant à l'Assemblée législative; obligé de quitter Toulon par les Jacobins de cette ville, il fut massacré à la Roquebrussanne le 28 août 1792 par des Toulonnais venus exprès pour cela.] — P. xxxviii-xliv. E. Poupé. Chansons antimontagnardes. [Reproduit trois chansons composées sans doute à Marseille vers le milieu de 1793 et dirigées contre les Montagnards.] — P. xlvii-liii. F. Mireur. Les parvenus de l'enseignement sous l'Ancien Régime. [Cite plusieurs exemples de régents du collège de Draguignan qui profitèrent de leurs fonctions pour préparer leurs grades en droit, voire en médecine, et par là purent arriver à une situation plus élevée.]

Mémoires originaux. — P. i-xx et 1-252. F. Mireur. Le Tiers-État à Draguignan, étude sociologique. [Avec 94 esquisses généalogiques et

35 pages de table. En s'appuyant sur près d'une centaine de généalogies établies avec le plus grand soin d'après les archives départementales, communales et notariales, M. M. montre les progrès ou la décadence d'un grand nombre de familles, comment se pénétraient les différentes classes du tiers état de Draguignan et comment le paysan, l'artisan parvenaient à la bourgeoisie et réussissaient à se hisser parfois jusqu'à la noblesse. Les conclusions de ce travail concordent avec celles de Charles de Ribbe, à savoir qu'en Provence il ne fallait que peu de temps, moins que dans aucun autre pays, à une individualité bien douée pour se hisser par le négoce ou l'industrie au niveau de la classe supérieure.] — P. I-IX et 1-218. E. POUPÉ. Lettres de Barras et de Fréron en mission dans le Midi. [Voir plus haut, p. 280-81, un compte rendu analytique.] V.-L. B.

Vienne (Haute-).

I. *Archives historiques du Limousin*, série ancienne, t. X, 1906.

P. I-VIII et 1-402. Dernier choix de documents historiques sur le Limousin, publiés et annotés par Alfred LEROUX. [Ce volume comprend : 78 lettres diverses tirées du fonds de l'évêché de Limoges (1573-1789), dont deux très curieuses, relatives à Bagnères-de-Luchon (?) et à Barèges ; une série de documents des XVIe-XVIIIe siècles sur la Réforme dans la Marche et le Limousin ; une longue procédure de 1444-45 pour les consuls de Limoges-château contre l'évêque ; un registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard (1467-75) où se rencontre la mention désormais fameuse d'un Gargantua à la date de 1471 ; quatre petites chroniques limousines, latines ou françaises des XVe-XVIIIe siècles ; trois règlements de confréries des XVIIe-XVIIIe siècles ; une douzaine de pièces diverses, du XIe au XVIIIe siècle.]

Tome XI, 1910.

P. I-VIII et 1-432. Vie du P. Charles Frémont..., par J.-B. Rochias..., p. p. le chanoine A. LECLER. (Voir ci-dessus un compte rendu analytique, p. 157.) A. L.

II. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LIX, 1909-10.

1re livr. P. 5-13. F. DELAGE. Archéologie préhistorique. [Bonne description du dolmen de la Villedieu : cf. *Annales*, 1910, p. 569.] — P. 14-66. Abbé A. LECLER. Histoire de l'abbaye de Grandmont. [Suite de cette

laborieuse compilation.] — P. 67-74. A. DEMARTIAL. Achat d'une charge de secrétaire du roi en 1779. [Etude et publication d'un document d'où il ressort qu'un office de ce genre, purement honorifique, coûta au bénéficiaire 72,000 livres, outre 7,140 livres de frais divers.] — P. 75-129. J. BOULAUD. Le livre de raison de Grégoire Benoist de Lostende, 1677-1754. [Cf. *Annales*, 1910, p. 429.] — P. 130-9. P. DUCOURTIEUX. Méreau du XVIe siècle et monnaies du moyen âge. — P. 140-70. A. LEROUX. Le meurtre de l'abbé Chabrol, 1790. [Etude critique d'un épisode de la Révolution à Limoges, d'après les documents du temps. Cf. un compte rendu dans les *Annales*, t. XXII, p. 376.] — P. 171-204. Documents et mélanges p. p. A. PETIT, C. JOUHANNEAUD, J. BOULAUD, P. DUCOURTIEUX.

2e livr. P. 205-336. L. GUIBERT. Tableau historique et topographique d Limoges. [Important fragment, retrouvé dans les papiers de l'auteur, d'une histoire de Limoges. Traite uniquement de la formation des trois villes de Limoges, de la rivalité de la cité et du château, et de la féodalité urbaine, d'après les sources.] — P. 337-66. F. DELAGE. Mélanges d'archéologie limousine. [Décrit le dolmen du Réneix, une urne funéraire trouvée à Châteauneuf-la-Forêt et divers objets découverts sur l'emplacement d'*Augustoritum*.] — P. 366-404. Abbé A. LECLER. Histoire de l'abbaye de Grandmont. [Suite.] — P. 405-35. A. DEMARTIAL. Les émaux peints de Limoges ; les primitifs, l'école de Monvaerni. [Cf. *Annales*, 1910, p. 431.] — P. 436-87. J. BOULAUD. Les deux mariages de la marquise de Mirabeau, née de Vassan. [Utile contribution à l'histoire de la famille Mirabeau.] — P. 488-539. R. DROUAULT. Le régiment de Limoges offert par la ville à Louis XIV, 1689-99. [Etude neuve et fouillée, d'après des documents privés.] — P. 540-74. Abbé A. LECLER. La vérité sur le meurtre de Pierre Bermondet, seigneur du Boucheron. [Etude critique d'un épisode de l'année 1513, qui a donné lieu à beaucoup d'interprétations et d'affirmations erronées.] — P. 575-94. A. LEROUX. Les Archives départementales, communales et hospitalières et la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne, de 1898 à 1908. [Suite et complément à la notice publiée en 1899, *ibid.*, XLVII.] — P. 595-612. ***. M. le chanoine A. Lecler. [Notice biographique, suivie de la longue liste des publications de cet érudit limousin.] — P. 613-22. Chronique et mélanges par P. DUCOURTIEUX et A. DEMARTIAL.

A. L.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

12. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Comptes rendus, 1910.

P. 16-20. G. Lalanne. Découvertes de sculptures de l'âge du renne. [A Laussel dans le Sarladais.] — P. 29-31. L. Roy. Note sur l'église de Saint-Léonard, Haute-Vienne (chapelle Sainte-Luce).] — P. 76-87 et 509-16. J.-C. Formigé. Le Trophée de la Turbie. [Étude historique et architecturale avec plan et dessins, restitution du monument et de l'inscription.] — P. 106. Véran. Inscription latine du début du IIIe siècle après J.-C. trouvée à Arles.] — P. 107. J. Roman. Note sur l'usage des bulles de plomb comme sceaux dans le sud-est de la France. — P. 229-4. N. Valois. Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers. [Tirés d'un *quodlibet* inédit de Jean de Pouilli et d'un texte déjà publié de Jacques de Thérines.] — P. 324-30. Pijoan et M. Dieulafoy. Les premières peintures de l'École catalane. [Note de M. P. sur des peintures murales du nord de la Catalogne; observations critiques de M. D.] — P. 422-38. G. Vasseur. Résultats de fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le fort Saint-Jean. [Résultats très importants : découverte d'un nombre considérable de fragments de poteries grecques des VII-Ve siècles av. J.-C. importées de l'Ionie, de Rhodes, Naucratis, Corinthe, Athènes, et de poteries indigènes; existence probable au Lacydon d'un centre indigène qui a facilité la colonisation grecque au VIIe siècle.] — P. 517-20. Fr.-P. Thiers. Découvertes archéologiques à Castel-Roussillon (Ruscino). [Très importantes.] — P. 765-8. Dr Armaingaud. Les éditions des *Essais* de Montaigne : Le texte de la Vulgate. Ch. L.

13. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XLV, 1908 et XLVI, 1909. Néant. — T. XLVII, 1910.

P. 213-21. G. Baguenault de Puchesse. Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis (1570-1572). Lettres inédites. [Lettres copiées à Saint-Pétersbourg d'après un volume de la collection Dobruwski, toutes relatives à l'exécution dans le Midi de la paix de Saint-Germain, notamment en Guyenne et Béarn, et au mariage d'Henri de Navarre.] — P. 238-95. H. Courteault. Journal historique de Guillaume de Lamoignon, avocat général au Parlement de Paris (1713-1718). [Le « journal » est en effet

une juxtaposition de notes quotidiennes, prises en un moment critique par un débutant. Ce Lamoignon, dit Blancménil, appartenait à l'illustre famille de hauts magistrats que l'on connaît; l'intendant de Languedoc, Bâville, était son oncle. Aussi fut-il chargé par le Régent de négocier avec les évêques de Languedoc touchant les affaires de la bulle *Unigenitus*, qu'ils refusaient d'accepter. Cette négociation ingrate, qui n'aboutit pas, n'est connue que par son Journal.] P. D.

14. — *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1909.

P. 116-20. Pl. XI. P. COURTEAULT. Mosaïques gallo-romaines à Taron (Basses-Pyrénées). [Panneau d'une riche ornementation. Un poisson d'un travail délicat annonce un *impluvium* ou un *atrium*.] — P. 121-3. F.-P. THIERS. Recherches à Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales). [Deux fragments d'inscription d'une tablette de marbre; fragments de cratère à figures rouges des IV-Ve siècles; *capis* très décadente; nombreux silos ovoïdes non maçonnés; une centaine de médailles en deux parts à peu près égales de médailles romaines et de médailles ibériques et grecques d'*Emporiæ* et d'*Indica*, du VIe siècle aux premiers empereurs romains, quelques pièces frappées par diverses cités de l'Espagne citérieure et presque point de médailles frappées en Gaule. M. Th. se propose de continuer les fouilles dans le sol jusqu'ici inexploré de l'antique *Ruscino* dont le plateau porta une agglomération ibère avant d'être une cité gallo-romaine.] — P. 124-8. Pl. XII. H. DE GÉRIN-RICARD. Tête de marbre du dieu Sylvain trouvée à Roquefeuil (Var). [Plus réduite que nature, représentant un homme âgé, mais robuste; elle porte une couronne de petites branches de pin, nouée par un ruban dont les deux bouts pendent sur la nuque. Représentation du dieu Sylvain protecteur des champs. Il en existait une autre, au musée d'Arles; elle a été détruite. Celle-ci est unique, tandis que de nombreux autels dédiés à ce dieu ont été trouvés en Provence jusque sur le littoral. M. de G.-R. restitue une inscription non encore étudiée ni décrite, mais signalée, depuis peu, avec quelques fautes de lecture.] — P. 177-82. BARRIÈRE-FLAVY. Renseignements archéologiques tirés des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux (1621-1635). [Renseignements sur les trésors des églises, particulièrement intéressants à une époque où les troubles religieux venaient à peine de s'apaiser. Les églises en avaient souffert quelquefois; à Couladère, par exemple, lors de la peste, des habitants du lieu avaient profité des troubles pour s'emparer du trésor. Il existait encore, dans de petits villages, des pièces d'orfèvrerie ayant

échappé au pillage des églises et remontant, en majeure partie, au xvi[e] siècle.] — P. 194-208. E. Bizot. Inventaire des mosaïques romaines inédites de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal. [Certaines sont représentées par des dessins, d'autres existent encore. Il en est enfin qui ne sont connues que par des indications non vérifiées.] — P. 212-5. D. Peyrony. Sur l'âge des dessins de la grotte des Combarelles (Dordogne). [Les gravures sont superposées et d'âges divers. Les plus incisées sont aurignaciennes, quelques-unes sont solutréennes et le plus grand nombre sont du magdalénien inférieur et moyen.] — P. 251-62. D[r] Rouquette. Notes sur des sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Pons, près de Nice. [Tombes de pleine terre, en tuiles, sarcophages de pierre tendre, en plomb et un grand sarcophage.] — P. 263-71. R. Roger. La peinture au moyen âge dans le pays de Foix et de Couserans. (Pl. xxvi à xxviii). [Fresques de l'église d'Unac dont toutes les voûtes du chœur et de l'abside, ainsi que les trumeaux entre les fenêtres et les écoinçons, au-dessus, ont été peints. Presque tout fut badigeonné en 1839 par les soins du curé qui mentionna dans les registres de la paroisse qu'il avait fait disparaître « quelques peintures du dernier ridicule ». Panneau à l'église d'Ax-les-Thermes.] — P. 272-6. Pl. xxix. H. de Gérin-Ricard. Épitaphe carolingienne de l'église d'Estoublon (Basses-Alpes). [Inscription entièrement inédite dont la date ne peut être établie avec certitude, mais doit être placée au début de la période carolingienne.] — P. 338-40. F.-P. Thiers. Borne milliaire découverte près de Fitou (Aude). [Trouvée près de la *via Domitia*. Anépigraphe. Spécimen, d'après M. Th., des bornes que, dès la conquête de l'Espagne, les Romains, au témoignage de Polybe, posèrent de mille en mille, le long de la voie gauloise, avant d'avoir occupé définitivement la province.] A. V.

15. — *Journal des Savants*, 1910.

P. 167 80, 201-10. A. Coville. Le Dauphin Charles (1338-1364). [Analyse du livre de R Delachenal : *Histoire de Charles V*, t. I-II.] — P. 193-201. L. Delisle. Le Trésor des Chartes. [Analyse critique, avec de nombreuses remarques intéressant le Midi, du t. V des *Layettes du Trésor des Chartes*, publié par H.-Fr. Delaborde.] — P. 481-8, 529-37. J. Guiffrey. Histoire de la Marine française. [Analyse de l'*Histoire de la Marine française* de Charles de la Roncière.] — P. 489-500, 537-45. Ch.-V. Langlois. Études sur l'administration royale du xiii[e] au xvi[e] siècle. [Analyse critique du t. III des *Recherches sur divers services publics du XIII[e] au XVII[e] siècle* de Borrelli de Serres. Une des plus impor-

tantes dissertations de ce livre est consacrée aux *Feux en Languedoc*, aux différents sens du mot selon les époques.] — P. 545-60. H.-Fr. Delaborde. L'Empire et la rivalité de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. [Analyse importante de l'*Histoire de Philippe-Auguste* de Cartellieri : *Philipp August und Richard Löwenherz*.]

Ch. L.

16. — *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, 1909.

P. 213-24. R. Michel. Les premières horloges du palais pontifical d'Avignon ; textes inédits du XIVe siècle.

1910.

P. 1-50. L. Romier. Les guerres d'Henri II et le traité de Cateau-Cambrésis (1554-1559). [Étude importante d'après une source nouvelle, les *Diarii* d'Emmanuel-Philibert, de 1554 à 1559.] — P. 129-54. R. Michel. La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI. [D'après des documents des archives du Vatican et d'Avignon.] — P. 123-207. L. Romier. Les Vaudois et le Parlement français de Turin. [Étude curieuse sur la persécution des Vaudois par le Parlement français de Turin, faite avec des pièces des archives de Turin de 1550 à 1552.] — P. 209-56. A. de Rouard. Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican. [Étude sommaire et inventaire de ce fonds, qui va du milieu du XIVe à la fin du XVe siècle et qui fournira d'importants renseignements pour l'histoire d'Orange.]

Ch. L.

17. — *Revue de l'Art chrétien*, 52e année, 5e série, t. V, 1909.

P. 1-10. Dom Roulin. Œuvres de sculpture de l'abbaye de Silos. — P. 23-27. Mayeur. Le portail occidental de Sainte-Marie-d'Oloron (Basses-Pyrénées) et son iconographie. — P. 46-7. J. de Lahondès. Lettre à propos d'un article antérieur sur les Armoiries Pontificales (blason d'Innocent VI sur une porte de l'ancien collège de Saint-Martial, fondé à Toulouse en 1359; manteau de cheminée du collège de Sainte-Catherine, à Toulouse, 1614). — P. 75-9, 166-74, 359-68. Dom Roulin. Les cloîtres de l'abbaye de Silos. [Influences du Midi de la France.] — P. 146-65, 227-34, 302-10, 347-58. Sanoner. La Bible racontée par les artistes du moyen âge. — P. 325-6. Germain de Médy. Les quatre apôtres du portail sud à Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan. — P. 385-6. Id. La clef de voûte de Salles-la-Source (Aveyron) au musée de Rodez.

H. Gr.

18. — *Revue chrétienne*, 4e série, 1906, t. II, et 1907. Néant. — 1908.

P. 675-6. H. Dartigue. Une lettre de Rabaut Saint-Étienne. [Nimes, 1788. Elle a pour objet la convocation des États généraux.]

1909.

P. 241-52, 321-31. A. Mailhet. Quelques notes sur G. Farel. [1489-1565. La famille du réformateur; son œuvre en Dauphiné.] R. L.

19. — *Revue des Deux-Mondes*, t. LV, LVI, LVII, janvier-juin 1910. Néant. — T. LVIII, juillet-août 1910.

P. 393-418. Correspondance d'Émile Pouvillon. [Me N. D. publie dans cet article les lettres que lui écrivit Em. Pouvillon, de 1891 à 1905, lettres qui dénotent de la part de l'auteur la sensibilité la plus vive.] — P. 635-68. Dr E. Labat. En Gascogne. L'abandon de la terre. [La région étudiée, « une vingtaine de cantons », est celle dont Lectoure est à peu près le centre. Retrace l'évolution sociale qui, depuis un siècle, s'est produite dans la région; insiste de préférence sur l'abandon actuel de la terre. Étude assez générale, mais qui cependant met en œuvre, de façon très remarquable, les nombreuses observations personnelles du Dr L.] L. D.

T. LIX, LX, sept.-déc. 1910. Néant.

20. — *Revue des Études historiques*, 1910.

P. 131-44. Cl. Faure. Le règlement du collège de Vienne en 1550. [De 1532 à 1550, il y eut des tentatives pour organiser en cette ville l'instruction publique sous la direction des consuls. L'ordonnance de réformation du collège vient à la suite. Elle est des plus détaillées et curieuses. La discipline qu'elle prescrit n'avait rien de la mollesse moderne : ordre aux écoliers de parler uniquement latin, de porter la « saincture », défense de blasphémer, le tout « à peine de estre irremissiblement fessés », etc. Point de vacances. Pourtant les journées étaient bien remplies. Le budget du collège, en dépense, devait s'élever à 418 livres.] — P. 240-63. P. de Vaissière. Monsieur de Lordat, page du roi en la Petite-Écurie, cornette aux chevau-légers (1725-1765). [Originaire de Bram, en Languedoc, il vint à Paris en 1740. L'auteur analyse sa correspondance qui ne s'étend pas au delà de 1747.] — P. 473-513, 632-53. P. de Vaissière. Jean Poltrot, seigneur de Méré, meurtrier de M. de Guise (1563). [Poltrot était natif d'Angoumois, paroisse de Nabinaud, près Aubeterre (?). Il se trouvait à Paris avec le vicomte d'Aubeterre, en 1561, puis à Lyon avec Soubise durant le siège que celui-ci dut y soutenir, etc. Intéressant, mais peu nouveau. M. de V. fait ressortir la

part de complicité morale qui reviendrait, dans cet attentat, à Soubise, à Coligny, à Catherine de Médicis.] P. D.

21. — *Revue internationale de l'Enseignement*, t. LV et LVI, 1908. Néant. — T. LVII, 1909.

P. 117-23. J. Anglade. L'enseignement de la philologie romane dans les Universités françaises. [État actuel, nécessité d'une réorganisation.]

T. LVIII, 1909, et LIX, 1910. Néant. — T. LX, 1910.

P. 130-2. G. Desdevises du Dezert. Le centenaire de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. [Notes historiques.] — P. 153-8. J. Corcelle. L'École Centrale du département du Mont-Blanc. [Installation à Chambéry en l'an II, programmes.] — P. 443-57. P. Morillot. Centenaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble. Une Faculté des Lettres d'aujourd'hui. [Quelques renseignements historiques.]

Fr. G.

22. — *Revue de Paris*, 16e année, t. I, janv.-févr. 1909.

P. 5-17. P. Lebrethon. Conseils à Murat. [Publie une lettre adressée à Murat, alors à Milan, par son ami Agar, président du Conseil général du Lot, dans laquelle celui-ci l'engage à ne pas avoir d'inquiétudes, l'assurant qu'il a la confiance entière du Premier Consul; mais il est nécessaire qu'il se livre au travail, qu'il ne montre pas des préventions contre certaines personnes, et qu'il s'efforce de gagner l'amitié de certains généraux; le général Lannes pensait que Murat était trop facile à se laisser tromper sur ses amis.] — P. 415-35. L. de Contenson. Pour défendre Monaco. [Fragment des Mémoires du comte de Souvigny, nommé lieutenant au gouvernement de la forteresse de Monaco où le roi établit une garnison de 500 hommes; récit du voyage de la Cour de Toulouse en Provence, 1660; installation de Souvigny à Monaco où il passa huit ans et où il rédigea ses mémoires; texte du traité de 1641 entre le roi de France et le prince de Monaco.]

T. II, mars-avril 1909. Néant. — T. III, mai-juin 1909.

P. 422-6. G. Simon. La grâce de Barbès. [Rôle de Lamartine et de Victor Hugo dans cette affaire.]

T. IV, juillet-août 1909.

P. 254-86, 619-35. F. Caussy. Voltaire et ses curés. Lettres sur les dîmes. [A propos des dîmes de Ferney; il est incidemment question, dans ces lettres, de l'affaire Calas.]

T. V. sept.-oct. 1909. Néant. — T. VI, nov.-déc. 1909.

P. 105-32. L. Batiffol. Un jeune ménage royal. [Louis XIII et Anne d'Autriche. Efforts de la cour, du nonce et des ambassadeurs pour obtenir du roi qu'il consomme le mariage; c'est le duc de Luynes qui le décide. Récit de la lune de miel qui suit.] — P. 861-76. H. Lapauze. Une vie de Poussin annotée par Ingres. [Analogie de la vie de Poussin avec celle d'Ingres qui eut pour Poussin une vive admiration; notes mises par lui sur un exemplaire des *Mémoires sur la vie de Nicolas Poussin*, p. p. Marie Graham en 1821.] Fr. G.

17e année, t. I, janv.-févr. 1910. Néant. — T. II, mars-avril 1910.

P. 95-125. H. Monod. Montaigne après la Saint-Barthélemy. [Approuve pleinement et commente l'hypothèse du Dr Armaingaud sur la part que Montaigne aurait eue dans la publication du *Contr'un* par les protestants : aucun argument, aucun fait nouveau.]

T. III, mai-juin 1910. Néant. — T. IV, juillet-août 1910.

P. 543-71, 825-46- Souvenirs d'un cadet en Espagne (1812-1814), p. p. le ct Larreguy de Civrieux. [Silvain Larreguy, cadet d'une famille d'armateurs de Saint-Jean-de-Luz ruinés par la Révolution, fait ses études à Marseille, suit sa famille en Espagne, où son père est nommé en 1813 directeur général des domaines de l'Aragon, prend part à divers combats, rentre en France en 1814.] L. D.

T. V, VI, sept.-déc. 1910. Néant.

23. — *Revue de synthèse historique*, t. XVI, 1908.

P. 129-63. L. Réau. L'origine et la signification des noms géographiques. [Utilité de la toponymie pour l'ethnographie et l'histoire; cite quelques noms méridionaux : Les villes-ponts : Brive (*briva*, pont en celte). Villes forestières : Vernet (lieu planté d'aunes ou de vergnes), Fraissinet (planté de frênes). Villes thermales (Ax, Dax, Aix, Bagnères), villes du sel (Salies), villes minières (Largentière, Melle, de *metallum*); villes grecques et romaines sur la Méditerranée, villes féodales (Castelnau, bastides, etc.), villes monastiques (la Réole, de *Regula*, noms de saints).] — P. 303-77. L. Villat. Les régions de la France. Le Velay. [Étude capitale sur l'état des travaux et questions à traiter. I. Le Velay, partie du haut val de Loire, Velay volcanique autour du Puy et Velay granitique, région de passage rattachée tantôt à la France du Nord (confédération des Arvernes), tantôt à la France du Sud (Languedoc);

l'industrie de la dentelle contribue à le maintenir en relations avec les régions voisines; c'est « le carrefour où les influences du Nord et celles du Midi se trouvèrent en contact et en pénétration constante ». II. Étude sur les historiens du Velay : 1° jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, historiens médiocres. Annalistes de N.-D. du Puy, précieux surtout par les documents qu'ils ont conservés; les chroniqueurs (Étienne Mège ou Médicis, 1475-1565; Burel, 1540-1606; Jacmon, 1601-1651); érudits du XVIIIe siècle (voyages de dom Estiennot, dom Jacques Boyer pour la Gallia; enquêtes de dom Vaissette, etc.); 2° XIXe siècle : Arnaud, Mandet, Vinols, insuffisants. Au milieu du siècle, le travail historique commence à s'organiser : revues, sociétés, centralisation et classement des archives disséminées; on étudie surtout la vie ecclésiastique, très peu les institutions municipales; absence de répertoires bibliographiques; publications de textes, monographies (*Preuves de la Maison de Polignac*), qui ont préparé l'histoire du Velay encore à faire. III. Résultats acquis. M. V. esquisse ici un aperçu de cette histoire en montrant les lacunes et points à étudier; les origines du peuplement, le Velay gallo-romain, triomphe du christianisme au VIIe siècle. Le Velay relativement à l'abri des invasions; aucun travail sur la période carolingienne; l'époque féodale plus étudiée (la lutte entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac est le fait dominant); on a les éléments de l'histoire des vicomtes, non de celle des évêques. Les troubadours. Rien sur la commune, sur la mainmise de la royauté, sur la désorganisation du monde féodal et la reconstitution de l'unité (XIVe-XVe siècles), guerre de Cent ans, prospérité économique (rôle des juifs) qui accompagne la réorganisation du pouvoir royal. Les XVIe et XVIIe siècles sont très mal connus aussi : nombreux documents sur les guerres religieuses et la misère qui s'ensuit, sur la prospérité économique que rend la monarchie absolue. Les hauts plateaux et forêts de la région offrent une retraite aux adversaires de la Révolution, émigrés, prêtres de l'Ardèche et de la Lozère; les travaux scientifiques sur cette période se sont multipliés récemment; le XIXe siècle n'a été l'objet d'aucun travail au point de vue politique ou économique. Conclusion : caractère pratique du Vellave, dérivant du sol et du climat; ce montagnard, âpre au gain, se montre peu sensible aux idées politiques ou religieuses : « Le Vellave est un Normand transporté en pays de montagne. »]

Tome XVII, 1908.

P. 261-72. G. MONOD. Michelet de 1843 à 1852. [Leçon d'ouverture du cours d'histoire générale et de méthode historique au collège de France.] —

P. 309-27. J. Calmette et P. Vidal. Les régions de la France. VI. Le Roussillon. [A suivre. Cf., *Annales*, t. XXII, p. 419.]

Tome XVIII, 1909.

P. 60-105. J. Calmette et P. Vidal. Les régions de la France. VI. Le Roussillon. [Fin.]

Tome XIX, 1909. Néant. — Tome XX, 1910.

P. 28-36. G. Hardy. Une orientation actuelle de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, d'après un livre récent. [Le livre de M. Déjean, *Un prélat indépendant au XVIIe siècle : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet*, 1637-77; cette histoire tend à devenir surtout une histoire des partis.] — P. 159-70. L. Febvre. L'humanisme chrétien, la Renaissance et l'Église à propos d'un ouvrage récent. [Celui de M. Imbart de la Tour sur les *Origines de la Réforme*.] — P. 171-81. P. Lacombe. L'appropriation privée du sol. Nouvelles études à l'occasion d'ouvrages récents. Les justices. [Travaux de MM. Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge*, et Brutails, *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge*, 1891.]

Tome XXI, 1910.

P. 147-63. P. Caron. De l'étude du gouvernement révolutionnaire. [Le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire l'ensemble des institutions qui ont régi la France entre la suspension du roi Louis XVI et la Constitution de l'an III, assez bien connu en ce qui concerne les institutions centrales, l'est beaucoup moins pour les institutions locales. L'auteur recherche le plan qu'il y aurait lieu de suivre en vue de la confection de monographies locales sur cette période (étude complète de tous les rouages administratifs dans un district). Nécessité d'aborder cette étude sans préjugés religieux, politiques ou moraux. Imperfection de nos connaissances sur la Terreur; se méfier des ouvrages antérieurs; rechercher dans chaque région l'état d'esprit de la petite bourgeoisie, des ouvriers, de la classe rurale.] — P. 164-74. P. Lacombe. L'appropriation privée du sol; nouvelles études à l'occasion d'ouvrages récents. De l'origine des seigneuries. [Critique du travail de M. Brutails. Cf. plus haut.] Fr. G.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, statuant sur le concours des Antiquités nationales, a décerné la 1re médaille au colonel BORELLI DE SERRES, pour les tomes II et III de ses *Recherches sur les services publics du XIIIe au XVIIe siècles ;* la 2e, à M. P. GUÉRIN, pour les vol. V à XI du *Recueil des documents concernant le Poitou ;* la 4e, à M. J. RÉGNÉ, *Amaury II, vicomte de Narbonne ;* la 2e mention, à M. l'abbé LESNE, pour ses deux livres : *Origines des menses dans le temporel des églises et des monastères de France* et *Histoire de la propriété ecclésiastique en France;* la 3e, à M. Claude FAURE, *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin* (cf. plus haut, p. 226, un compte rendu critique); la 4e, à M. M. BOUDET, *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour;* la 5e, aux abbés DUBARAT et DURANATZ, *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne ;* la 6e, à M. l'abbé J.-B. POULBRIÈRE, *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle;* la 7e enfin à M. l'abbé Aug. PETEL, *Le temple de Boulieu et ses dépendances.*

On voit combien riche est la moisson faite par les méridionalisants.

∴

Les thèses de l'École des Chartes soutenues en janvier et février derniers sont au nombre de vingt, dont cinq seulement appartiennent, plus ou moins, à notre domaine[1].

Une thèse comme celle de M. E. BLUM, *Contribution à l'histoire de la législation hypothécaire sous l'ancien régime*, ne semble pas devoir nous fournir une bien large contribution. On ne voit pas si les coutumes méridionales ont été, sous ce rapport, étudiées par l'auteur. Notons seulement que l'édit de réforme de 1771 fut

1. *Positions des thèses*, etc. Paris, Picard, 1911 ; in-8° de 166 pages.

mal exécuté ou resta inexécuté en Provence, en Béarn, en Roussillon. — P. Desphas, *Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France* (1485-1525). Le célèbre favori de François Ier, l'amoureux peu transi de Marguerite de Navarre, a été lieutenant du roi en Guyenne et, comme tel, a dirigé la guerre en Navarre pour enlever ce royaume aux Espagnols — non sans remporter quelques succès. — Passé de là en Dauphiné, puis en Italie, il devait y moins réussir : on sait qu'après plusieurs défaites, il trouva la mort à la bataille de Pavie. — P. Fournier, *Étude sur l'administration d'Alfonse de Poitiers dans la Terre d'Auvergne.* L'origine des droits d'Alfonse sur la Terre d'Auvergne remonte au règne de Philippe-Auguste, qui s'empara de la plus grande partie des domaines des anciens comtes, et les fit gouverner par un connétable dès 1208. L'auteur délimite géographiquement le domaine et les droits d'Alfonse, c'est-à-dire la circonscription où agissait en son nom, en toutes matières, le connétable, véritable lieutenant du comte. Au-dessous de ce personnage, mais éloigné de lui et assez indépendant, était le « bailli des Montagnes », établi avant 1257 dans les archiprêtrés d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour. Le premier bailli fut Eustache de Beaumarchais. La troisième partie traite des rapports de l'administration centrale avec le roi et les pouvoirs locaux. Pas de conclusion générale. Il est probable qu'elle ne s'écarterait guère de celle que le regretté Aug. Molinier avait donnée à son étude bien connue sur l'administration d'Alfonse de Poitiers en Languedoc. — L. Peyrichou, *Un essai de réforme de la taille au XVIIIe siècle dans la généralité de Limoges.* Un travail de ce genre peut être du plus haut intérêt. Tels étaient les défauts de la taille personnelle que non seulement les philosophes, les « idéologues », comme dira Napoléon, mais les administrateurs eux-mêmes cherchaient les moyens d'y remédier. Aubert de Tourny, intendant de la généralité de Limoges, a commencé la réforme, en 1738, en édictant un « tarif », plan de répartition de la taille, en faisant arpenter les paroisses, etc. Turgot, ensuite, a repris et amélioré le nouveau système, que les « positions » de M. P., beaucoup trop brèves, conçues presque en style télégraphique, ne permettent pas de comprendre. — J.-Ch. Roman, *Les chartes de l'ordre dauphinois et provençal de Chalais.* M. R. a été naturellement conduit à diviser son étude en deux parties, dont la première est l'historique de l'ordre. Le monastère de Chalais, fondé en 1101 par saint Hugues dans le massif

de la Grande-Chartreuse, fut érigé en abbaye en 1124. Il comptait peu de biens, beaucoup de moines; ceux-ci émigraient donc ; ils allaient s'employer dans le comté de Forcalquier, en Provence, à l'œuvre de réforme que les clercs et moines viennois y avaient entreprise ; ils colonisaient Boscaudon (diocèse d'Embrun) vers 1140, fondaient Albeval (diocèse de Grenoble). De l'union de Chalais avec ces deux établissements est née la congrégation chalaisienne : l'ordre suivait la règle de saint Benoît; sa « charte de charité » (1148) reproduisait celle de Cîteaux. Après quelques fondations, Chalais même, trop pauvre, parfois mal administrée, faiblit dès le début du XIIIe siècle. Mais ses filiales continuent d'engendrer des abbayes. L'ordre a commencé de se dissoudre à partir de 1286. Deux de ses membres, Boscaudon et Clausonne, subsistent, l'un jusqu'au XVIe siècle, l'autre jusqu'au XVIIIe. — La seconde partie est une étude diplomatique des chartes de l'ordre : chronologie, forme des actes, paléographie.

*
* *

Le 49e congrès des Sociétés savantes s'est tenu, cette année, à Caen, du 18 au 22 avril. La plupart des communications qui ont été faites sont naturellement relatives à l'histoire et à l'archéologie de la Normandie. Voici cependant quelques sujets qui intéressent notre région :

Section d'Histoire et de Philologie. — BRÉGAIL. La Société populaire d'Auch et les Sociétés affiliées.

Section d'Archéologie. — Abbé CHAILLAN. Notice sur plusieurs monuments de la vieille abbaye de Saint-Victor de Marseille. — Abbé ARNAUD D'AGNEL. Notice sur des fragments d'un bas-relief du XIVe siècle provenant du mausolée de saint Elzéar de Sabran, dans la chapelle des Cordeliers d'Apt. — E. BONNET. Table d'autel du XIIIe siècle. [Acquise par l'Université de Montpellier en 1904.] — RAIMBAULT. Document relatif à la construction du clocher des Augustins d'Avignon, 1377. — Dr CAPITAN. Empreintes préhistoriques dans la grotte de Gargas (Haute-Garonne).

Section de Géographie historique et descriptive. — E. BELLOC. Recherches sur le val d'Aran et notamment sur l'idiome du pays. [Les noms de lieux aranais sont restés gascons.] — Ch. DE LA

Roncière. Notice sur une carte portugaise du xve siècle découverte à Gap par le chanoine Guillaume.

*
* *

M. Brutails, le très distingué archiviste de la Gironde, a été ému d'un article publié dans le dernier numéro des *Annales* (avril, p. 274); il nous écrit à ce sujet. Il s'agit de l'analyse sommaire de l'ouvrage de MM. Dumas et Verdié sur *Le département de la Dordogne et la délimitation... des vins de Bordeaux*. Question du jour! Les auteurs s'aidaient d'arguments historiques pour essayer de faire admettre partie au moins de la Dordogne dans la région des vins dont l'étiquette « Bordeaux » allait favoriser la vente. L'auteur de l'article, lui, a conclu contre toute délimitation, quel que fût d'ailleurs le passé. S'il est sorti du domaine de l'histoire, s'il a mis le pied un instant sur le terrain, un peu chaud, de l'actualité, c'est qu'il ne pouvait guère éviter de laisser paraître son opinion : au surplus, il la plaçait sous le patronage de Turgot et de la Révolution française.

M. Brutails soutient contre les gens de la Dordogne que l'emploi de la barrique bordelaise leur était interdit, — ou plutôt à leurs ancêtres de la « Nouvelle Conquête » — Possible! C'est un point de fait à débattre entre lui et MM. Dumas et Verdié, de qui nous nous sommes bornés à reproduire les assertions. Surtout il repousse « cette accusation imméritée » que les Girondins veulent un régime de privilège; car c'est un droit exclusif du vin de Bordeaux de porter la marque « Bordeaux ». Sur ce point de droit, nous aurions fort à dire, tant, que nous ne dirons rien, afin de ne pas rentrer dans un long débat de politique actuelle, qui n'aurait vraiment rien à faire avec la science historique. Contentons-nous de donner acte à M. Brutails de sa protestation.

*
* *

L'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, que connaissent bien nos lecteurs, ouvrira son congrès annuel le 30 juillet prochain, à Biarritz (trésorier du congrès, le docteur Berne, avenue Victoria, Biarritz). Il durera quatre jours, les 31 juillet, 1er, 2 et 3 août, et comportera des excursions à Bayonne, Roncevaux, Saint-Jean-de-Luz, Fontarabie.

*
* *

Nous recevons un excellent spécimen d'un *Album de paléographie et de diplomatique* qui promet d'être, pour les méridionalisants, d'un intérêt tout particulier, car il se composera exclusivement de fac-similés de documents empruntés aux archives du Midi de la France et relatifs à son histoire; spécifions toutefois : de la partie du Midi qui s'étend à l'ouest du Rhône. Les archives toulousaines seront, plus que d'autres, mises à contribution, car c'est à Toulouse que l'*Album* sera publié par MM. F. Galabert, archiviste-paléographe, et C. Lassalle, phototypiste.

Dans cette publication les débutants trouveront l'enseignement dont ils ont besoin, les historiens une collection de textes intéressants. Format commode (35×50), documents nombreux, surtout des XIIIe-XVe siècles, transcription de chacun d'eux sur feuille spéciale, où seront résolues les abréviations et difficultés, actes choisis de manière à former le complément nécessaire du *Manuel de Diplomatique* de Giry, voilà de quoi assurer le succès de l'entreprise.

L'*Album* est publié par souscription. Il comprendra 100 planches en 10 fascicules et sera terminé en cinq ans. On souscrit jusqu'au 15 août prochain chez M. Lassalle, 32, rue de l'Etoile, Toulouse. Prix : 8 fr. 50 le fascicule; 14 fr. après la clôture de la souscription.

*
* *

Un groupe de félibres s'est proposé d'élever, dans la ville de Foix, une statue à Esclarmonde de Foix, sœur du comte Raymond-Roger (1188-1223). Ce personnage, dont le rôle historique n'est pas très défini, est le sujet de plusieurs brochures que nous signalons à nos lecteurs, sans prendre parti dans la polémique qui s'est élevée à propos de lui.

L. Palanqui, *Esclarmonde de Foix.* Foix, impr. Lafont de Sentenac, in-8°, 44 p.

J.-M. Vidal. *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman.* Toulouse, Privat. In-8°, 41 pages. [Extrait de la *Revue de Gascogne*, janvier 1911.]

J.-M. Vidal. *Esclarmonde de Foix dans la poésie.* Rome, Tip. Cuggiani, in-8°, 40 pages.

Lettre d'un critique à un de ses amis, membre du Comité

formé pour élever un monument à Esclarmonde de Foix. [S. L.] 1911. [Anonyme; tirage limité à 300 exemplaires, non mis dans le commerce.]

* * *

On sait que M. A. Pillet, professeur à l'Université de Breslau, travaille depuis longtemps à une nouvelle édition du *Grundriss* de Bartsch; cet instrument de travail indispensable à tous les étudiants en philologie provençale avait besoin d'être mis au courant. Il résulte d'une communication faite par M. Pillet à la « Société silésienne de civilisation nationale » que ce travail est très avancé et que le nouvel éditeur pense en pouvoir commencer bientôt l'impression. Voici quelques lignes de cet article : « L'ordre est en principe le même que celui de la liste du *Grundriss* de Bartsch (sauf que plusieurs numéros ont été ajoutés ou intervertis); seulement, c'est un livre nouveau, beaucoup plus considérable. Je donne pour chaque troubadour une bibliographie complète, autant du moins que les livres ont quelque valeur scientifique, et pour chaque pièce le vers initial avec les principales variantes, l'indication des manuscrits avec leur folio et des reproductions « diplomatiques », le cas échéant les différences d'attribution (qui m'ont particulièrement occupé), le genre auquel la poésie appartient, les impressions et les éditions critiques, les essais d'amélioration, d'explication et de datation des textes. Le tout sera terminé par une liste des vers initiaux de toutes les pièces (liste dressée par ordre de rimes) afin de rendre plus facile la recherche des pièces anonymes ou d'attribution fausse[1]. » On ne peut que féliciter M. Pillet d'avoir mené à bonne fin un travail aussi important et aussi nécessaire. Nous espérons qu'il donnera un nouvel essor aux études provençales, qui se sont récemment enrichies du précieux petit dictionnaire d'Émile Lévy. Nous demanderons seulement à l'auteur de ne plus écrire *Graf von Poitou, von Foix, von Provence*, etc., et de ne pas nous obliger à chercher la *Comtessa de Proensa* à *Gräfin von Provence*. Ce n'est pas une question de patriotisme, — qui n'a rien à faire ici; — c'est une question de bon sens. L'article de M. Pillet comprend trois notices intéressantes. L'une est consacrée à une nouvelle forme d'une chanson du comte de Poitou (*Gr.* 183, 11), attribuée par le ms. *a* à Bertrand de Pessars; la seconde à la rime intérieure dans

1. Alfred Pillet, *Beiträge zur Kritik der ältesten Troubadours*

Cercamon et Marcabrun. La troisième et dernière notice contient des notes critiques sur le texte de Marcabrun. J. A.

∴

Chronique de Tarn-et-Garonne.

Depuis la dernière chronique, due au regretté Cabié, certaines parties de l'histoire de Montauban et des régions qui forment aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne ont été éclairées grâce à quelques intéressants travaux récemment parus. Mais cette histoire reste encore, dans son ensemble, insuffisamment élucidée.

Rien ne montre mieux l'utilité que présenteraient les travaux critiques sur l'histoire du Montalbanais que la lecture de la *Petite Histoire de Quercy et de Rouergue*, de MM. G. Roques et E. Bayle (Paris, F. Juven, s. d., 60 pages in-8°). Ce petit livre est rédigé suivant un bon plan; mais il contient de nombreuses erreurs, et il est à remarquer que, pour l'histoire de Montauban, les auteurs ont eu de la difficulté à se documenter : on les voit, par exemple, citer l'*Histoire de Montauban*, de Lebret (p. 26-28), un discours de Dumas de Rauly à la Société archéologique (p. 31). Or, le premier de ces ouvrages est périmé; le second est dépourvu de valeur scientifique. On pourrait faire des remarques analogues sur l'*Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne*, d'U. Athané (Montauban, G. Forestié, 1908, 421 p.), qui, au point de vue historique, n'est qu'une compilation, du reste soignée, mais qui contient d'intéressants renseignements bien présentés sur la géographie et la vie économique du département.

Passons maintenant aux travaux spéciaux qui ont été composés depuis trois ans sur l'histoire du département. Pour l'histoire médiévale, il convient de signaler un excellent ouvrage, dont un long compte rendu a paru déjà dans cette revue, *La Maison d'Armagnac*, de Ch. Samaran, quoique ce volume ne traite qu'incidemment du Tarn-et-Garonne. Accordons aussi une mention à un article de M. Albe sur l'*Hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy* (extr. de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, 52 pages), qui est rédigé avec soin et méthode. Le petit volume de

(Sonderabdruck aus dem 89. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterl. Cultur; séance du 23 février 1911). Breslau, 1911.

M. A. Anglès sur *L'Abbaye de Moissac* (Paris, H. Laurens, s. d., 96 pages) sera utilement consulté par les archéologues et même les touristes. C'est une description bien faite, mais on ne doit pas chercher dans cette « petite monographie » une œuvre originale ni définitive.

Sur la période moderne de l'histoire montalbanaise, deux ouvrages, tout récents, sont à signaler. Celui de M. Daniel Benoit sur *Les Origines de la Réforme à Montauban* (Montauban, M[lle] Capelle, 1910) intéresse très directement la région. Si l'auteur n'a pas voulu en l'écrivant se dégager de toute préoccupation confessionnelle, son livre n'en est que plus ému et plus attachant, et il y règne une suffisante impartialité. Les érudits sauront gré à M. Benoit d'avoir publié à la fin de son livre dix-huit pièces justificatives d'un haut intérêt, d'autant plus qu'un grand nombre de ces documents, et en particulier les procès-verbaux de divers colloques (1562-1579), sont conservés dans des archives privées. *La Grande Peur en 1789*, de M. E. Forestié, dépasse de beaucoup par son objet l'histoire du département de Tarn-et-Garonne. Il s'y rattache cependant parce que les documents principaux qui y sont utilisés concernent la Haute-Guyenne et surtout Montauban. Nous nous contentons de signaler ici cet ouvrage dont il est question plus haut (p. 366). Pour être complet, il faudrait signaler les articles parus dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* et dans le *Recueil de l'Académie*; mais ils sont analysés dans une autre partie de la revue.

Des fouilles ont été entreprises dans le parc du nouvel évêché de Montauban pour retrouver les fondements de l'ancienne église de Saint-Théodard, du XIV[e] siècle; ces travaux ont abouti à d'intéressants résultats qui seront exposés prochainement dans le *Bulletin de la Société archéologique*. D'autre part, les archéologues ont tous appris, et nous nous contenterons de leur rappeler, la chute de la Tour de l'Horloge, dite Tour de Lhautier, à Montauban, qui a eu lieu le 12 août 1910. M. E. Forestié a consacré à ce monument disparu une notice dans le *Bulletin de la Société archéologique*.

En 1908 a été célébré le centenaire du département de Tarn-et-Garonne. Cette cérémonie a donné lieu à la publication de quelques articles sur la formation du département dans les revues et les journaux locaux. Le plus abondant est celui de M. E. Forestié, paru dans le *Bulletin de la Société archéologique*, et dont il

existe un tirage à part : *La création du Tarn-et-Garonne en 1808 et les poésies de circonstance.* Nous avons essayé de compléter cet article en publiant dans le même bulletin quelques documents inédits tirés des Archives nationales. A l'occasion du même centenaire, M. Antonin Perbosc a donné des pages choisies des prosateurs tarn-et-garonnais du XIXe siècle, sous le titre d'*Anthologie d'un Centenaire* (Montauban, Paul Masson, 1908, in-8o de 238 pages).

Tels sont les principaux ouvrages qui ont paru depuis trois ans dans notre département. Ces années n'ont pas été infécondes; mais il est à regretter que jusqu'ici la besogne historique ait été poursuivie sans plan collectif et avec une critique insuffisamment aiguisée. Il serait utile à l'heure actuelle d'entreprendre une sévère révision des travaux antérieurs et une publication méthodique des textes les plus importants pour cette histoire, dont beaucoup sont encore inédits. Des sociétés locales, et notamment la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, qui est prospère, ne pourraient-elles entreprendre des publications de longue haleine — publications de textes et de mémoires?

D'importants sujets s'offriraient, en effet, à l'activité des érudits. L'histoire de l'abbaye de Moissac n'a pas encore été faite d'une manière scientifique, non plus que celle de la collégiale de Saint-Antonin. Le cartulaire de Saint-Théodard, conservé aux archives de Tarn-et-Garonne, est resté en grande partie inédit, et il contient un nombre respectable d'actes du Xe et du XIe siècle. M. le chanoine Pottier a publié il y a vingt-deux ans une utile bibliographie des Chartes de Coutumes, qui pourrait être aujourd'hui augmentée; nous avons des raisons d'espérer qu'une publication et une étude de ces Coutumes tenteront prochainement un futur archiviste paléographe. Les terriers si nombreux du XVe et du XVIe siècle mériteraient d'être examinés attentivement par ceux qui se chargeront de la publication d'un dictionnaire topographique du département; un de mes confrères, M. Barennes, se propose d'entreprendre ce travail avec mon concours. Les érudits n'ont pas encore suffisamment exploré le fonds de l'Intendance de Montauban, malheureusement réparti entre les Archives du Lot et celles de Tarn-et-Garonne; nous croyons qu'ils y trouveraient une source assez précieuse de renseignements pour l'histoire politique et sociale du Quercy. L'histoire révolutionnaire de la région a fait l'objet de nombreuses brochures; mais on attend encore un travail

d'ensemble sur Montauban pendant la Révolution. Peut-être l'aurons-nous sous peu. Aucun ouvrage systématique n'a encore paru sur les cahiers de doléances de la région, du reste peu nombreux, ni sur les ventes de biens nationaux. L'initiative de publications sur ces deux objets reviendrait, pour ainsi dire naturellement, à la Commission départementale pour la publication de documents sur l'histoire économique de la Révolution française, qui a été rarement réunie jusqu'ici. Ajoutons, pour terminer cette énumération, que quelques travaux de dialectologie sur les divers parlers de Tarn-et-Garonne seraient utiles. A cet égard, il y aurait intérêt à publier les premiers documents de la région écrits en langue vulgaire; les plus anciens datent des premières années du XIIe siècle.

Mais pour que ces recherches et d'autres du même genre soient possibles, il faut que les documents deviennent accessibles au public. Les Archives de Tarn-et-Garonne, depuis leur transfert au cours Foucault, sont d'une consultation aisée; les recherches y sont facilitées depuis que l'Inventaire sommaire de la série A (Maison d'Armagnac), précédé d'une intéressante préface due à M. Samaran, et le Répertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux) ont été distribués. Malheureusement, quelques séries importantes sont encore dépourvues d'inventaires. J'ai commencé le classement de la série E (Titres de familles; notariat), la plus riche de toutes, dans l'intention d'en dresser un répertoire numérique. Il est d'autre part nécessaire de mettre les érudits en garde contre l'Inventaire des séries G et H (Fonds ecclésiastiques), qu'ont composé Dumas de Rauly et Bourbon. Les erreurs y abondent, et on constate d'inquiétantes lacunes : j'ai retrouvé notamment aux Archives quatre bulles de papes pour la collégiale de Saint-Antonin, qui avaient été négligées dans le classement et l'inventaire de la série G; l'une d'elles est une bulle originale d'Urbain II.

Il n'y a rien à ajouter à ce que M. Gabié a écrit en 1908 sur les Archives municipales de Montauban; la situation est restée exactement la même, c'est-à-dire déplorable. L'état des autres archives communales du département est inégal. A Moissac, grâce à la curiosité intelligente du maire et de quelques habitants, les Archives municipales et hospitalières seront sous peu munies d'un inventaire qui est actuellement en cours de publication, et le bibliothécaire a été chargé de copier à Paris, dans la collection

Doat, les documents les plus importants qui concernent Moissac. A Castelsarrasin, au contraire, les Archives, qui contiennent cependant de très intéressants documents et notamment des comptes depuis le xve siècle, n'ont pas encore été classées; l'archiviste du département a réussi, cependant, à obtenir de la municipalité de cette ville le versement aux Archives départementales de deux remarquables registres notariaux du xive siècle, registres trouvés par M. Imbert et qui ont été signalés dans la précédente chronique. En terminant, nous nous bornerons à regretter que les inspecteurs des Archives communales soient presque désarmés devant la négligence dont certaines municipalités font preuve.

R. LATOUCHE.

*
* *

Chronique du Tarn.

La dernière chronique du Tarn et de Tarn-et-Garonne insérée dans les *Annales* (t. XX, p. 444-6) remonte à l'année 1908. Depuis lors bien des événements de toute nature se sont passés dans le domaine des sciences historiques.

Il en est de profondément regrettables. Nous avons successivement perdu le précieux collaborateur et dévoué collègue qu'était M. Edmond Cabié, puis l'archéologue infatigable qui ne cessa jusqu'à la fin de ses jours de recueillir des matériaux pour l'histoire de l'art et des arts industriels, — j'ai nommé M. le baron de Rivières, — enfin M. Maurice Bastié, à qui l'on doit quelques études intéressantes sur Graulhet et une volumineuse *Description du département du Tarn*, œuvre de vulgarisation sans doute, plutôt que d'érudition, manquant parfois d'originalité, mais commode à consulter. En prenant ici la plume que tenait si bien mon compatriote et ami Cabié, je ne puis que m'excuser par avance du moindre intérêt de ma chronique, qui sera d'ailleurs limitée au Tarn.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES. — A cette heure, l'*Inventaire sommaire* des séries G et H des archives départementales (clergé séculier et clergé régulier) est entièrement terminé; ce volume paraîtra dès que les fiches des tables alphabétiques — au nombre d'environ 17 à 18,000 — auront été recopiées, après mise au point. Ce travail méticuleux, parfois même un peu fastidieux, exigera quelque temps encore.

En attendant sa complète élaboration, on imprime l'analyse des documents de l'époque révolutionnaire, série L; 16 feuilles sont actuellement tirées, donnant la substance des délibérations et arrêtés des administrations départementales (Directoire et Administration centrale); on a entamé les actes des représentants du peuple en mission.

D'autre part, deux « répertoires numériques » ont été mis en chantier, celui de la série Q (Domaines nationaux) et celui de la série M (Administration générale depuis l'an VIII). On trouvera dans l'*Annuaire du Tarn* pour 1910 un *tableau* des fonds constituant la série H.

Les archives départementales se sont d'ailleurs sensiblement accrues de plusieurs dons ou versements. Les bureaux de l'enregistrement qui avaient déjà envoyé à la Préfecture leurs registres de formalités antérieurs à 1790 se sont, en vertu d'une nouvelle circulaire, dessaisis de tout ce qu'ils possédaient d'analogue jusqu'à la date du 1er janvier 1808. A cette collection considérable est venue se joindre celle de minutes notariales (548 numéros) de l'étude Malaval intéressant la ville d'Albi et sa banlieue. Ces actes appartiennent en majeure partie aux XVIe et XVIIe siècles, quelques fragments seulement remontent au début du XVe. Moins volumineux, mais aussi curieux à certains égards, est le don de M. Soulages, qui a bien voulu céder au département un cahier dans lequel son père, ancien maire d'Albi et érudit aussi modeste que distingué, avait réuni une quantité de notes concernant les livres curieux de la bibliothèque Rochegude. Il s'agit là d'un relevé des plus consciencieux de tous les blasons, ex-libris, ex-dono, chiffres, devises, marques typographiques qu'il serait bien difficile de refaire si l'on n'avait pas plusieurs années à consacrer, comme l'avait fait M. Soulages père, à l'exploration de ce fonds encore à peu près ignoré. Je ne citerai que pour mémoire les réintégrations opérées à la suite de la séparation des Églises et de l'État : quelques parchemins et plusieurs registres sont venus à cette occasion compléter tel ou tel article de la série G, mais sans fournir aucun renseignement nouveau.

Quant aux archives communales, celles d'Albi ont eu la bonne fortune d'être enfin confiées à un gardien (ce qui ne leur était pas encore arrivé, malgré leur importance de premier ordre). Autre bonne fortune, elles ont été transportées à l'hôtel Rochegude où elles occupent une pièce spéciale à côté des bibliothèques. Désor-

mais le bibliothécaire en a la garde et les communique dans la salle de lecture.

Cette salle de lecture est d'ailleurs très bien aménagée, éclairée comme il convient, chauffée quand il le faut, parfaite en un mot. En réunissant dans un même local, qui est l'hôtel Rochegude, les trois bibliothèques : municipale, populaire et Rochegude, sans compter les archives communales antérieures à 1790, la municipalité albigeoise a créé une sorte de temple du travail et n'a rien négligé pour le rendre séduisant. Le milieu s'y prêtait : au delà de l'horizon immédiat des livres de références placés à la portée du public, l'œil se repose sur la verdure des bosquets et des arbres qui entourent l'ancienne habitation de l'amiral philologue.

Monuments historiques. — Le nombre des édifices qui, dans le Tarn, mériteraient d'être classés, au moins en partie, comme monuments historiques est assez élevé. A Cordes seulement la liste en serait assez longue. On s'est contenté, ces dernières années, d'appliquer le bénéfice de la loi du 30 mars 1887 à la façade de la maison Séguier, à Cordes (1907), aux restes du château de Castelnau-de-Lévis et au château des Templiers de Vaour (1909), à la porte dite des Ormeaux, à Cordes (1910), et à une porte de ville de Lescure (1911). Malheureusement le donjon de Vaour (de la deuxième moitié du xııe siècle) était à ce point dégradé que, six mois à peine après son classement, il s'effondrait, ensevelissant sous ses ruines une partie du cimetière attenant. A Cordes, la porte des Ormeaux était loin de présenter une apparence aussi alarmante et l'on eût pu, avec un peu plus d'activité dans la préparation des devis de consolidation, éviter la chute d'un mur de façade intérieure. C'est par un hasard providentiel que l'on n'a eu à déplorer à cette occasion aucun accident de personnes.

Des travaux de réparation ont été entrepris ou continués à la mairie de Cordes, à l'archevêché et au clocher de la cathédrale d'Albi, à l'église romane de Burlats, à une tourelle de la maison dite du Viguier, à Albi.

D'autre part, par application de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, une centaine d'objets mobiliers se trouvant dans les édifices cultuels ont été classés comme monuments historiques. Parmi les plus intéressants nous citerons : une Vierge-reliquaire des Infournats près Jouqueviel (début du xıve siècle), — une croix processionnelle de l'église de Messenac

près Salvagnac (xvi[e] siècle), — une Vierge au lis, peinture de Pierre Rivals, à Sorèze, — les peintures murales du clocher de Vieux (xiv[e] siècle), — une série de cinq panneaux du xv[e] siècle, représentant les diverses phases de la Passion du Christ, à Lavaur, — neuf autres tableaux de Rivals, à Castres, — un saint Bruno, toile de Le Sueur, aussi à Castres, — une belle statue de la Vierge provenant du château épiscopal de Combefa, de la fin du xv[e] siècle, à Saint-Hippolyte, près Monestiès, — un sarcophage du vi[e] siècle, dit de saint Alain, à Lavaur, — un bénitier en poterie de Giroussens, à Montferrier, près Ambres, — un reliquaire, à Vieux (xv[e] siècle), — quantité de cloches dont la plus ancienne est celle de l'abbaye de Candiel (1499), transportée pendant la Révolution dans l'église Saint-Pierre de Gaillac.

La Société française d'archéologie, qui était représentée dans le département par le baron de Rivières, inspecteur, a choisi pour le remplacer dans ces fonctions M. Jean Laran, de la Bibliothèque nationale, ancien élève de l'École du Louvre, tandis que, en exécution du décret du 11 avril 1908, l'auteur de ces lignes était nommé conservateur des antiquités et objets d'art du Tarn.

Publications diverses. — Si l'on fait abstraction des articles, parfois de longue haleine, qu'a publiés la *Revue du Tarn* et dont il a été ou sera rendu compte à leur place accoutumée, il reste à signaler quelques ouvrages intéressants. C'est d'abord, dans l'ordre chronologique de leur publication, une étude de M. l'abbé de Fénols sur *Les origines du monastère et de la ville de Castres* (parue dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Albi*, en 1908); l'auteur plaide en faveur de l'origine monastique de Castres et fait valoir à cette fin d'excellents arguments. M. Théodose Bessery a, un peu plus tard (1909), réuni dans ses *Matériaux pour l'histoire de Lavaur jusqu'au XVI[e] siècle* divers articles précédemment insérés dans des journaux locaux; il est à regretter que cet ouvrage très consciencieux et bien documenté ne porte aucune référence aux sources d'information ou à la bibliographie du sujet. Pour l'année 1910, il y a lieu de citer : *L'Affaire Sirven*, par M. Galland, professeur à l'École pratique de Mazamet, travail méritoire que l'Académie des Sciences de Toulouse a honoré d'une récompense et, à l'occasion du centenaire de *Maurice de Guérin*, le remarquable livre de M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, sur la vie et l'œuvre de notre illustre compatriote du Cayla.

En 1911, nous avons vu renaître l'*Albia christiana*, revue d'histoire ecclésiastique dont la publication avait été interrompue à la fin de l'année 1899. Dirigé à cette heure par un jeune et sympathique professeur d'histoire au séminaire diocésain, M. l'abbé de Lacger, ce périodique est appelé à compléter en quelque sorte son aîné, la *Revue du Tarn*, et à faire, par conséquent, œuvre utile..., à la condition de ne pas laisser une place trop large aux questions d'actualité. C'est encore au clergé que nous devons le *Livre vert de Lacaune*, par M. l'abbé Gautrand, curé de Lafontasse, près Burlats, et *Saint Stapin, évêque de Carcassonne*, par M. l'abbé Montagné, curé de Lasgraïsses. La première de ces publications est une transcription du cartulaire de Lacaune, dont l'acte le plus ancien remonte à l'année 1236. Les historiens des institutions communales, des mœurs, de la vie économique de la région caunaise et du Midi d'une façon générale trouveront là des textes vraiment intéressants. Il sera toutefois permis de reprocher à l'éditeur d'avoir admis que telles pièces émanant de la prévôté de Paris ou de la chancellerie pontificale aient pu être écrites originairement dans le dialecte vulgaire de Lacaune. Il est clair que le copiste, auteur du cartulaire, a traduit dans ces cas du français et du latin en provençal. Dans sa vie de saint Stapin, M. Montagné s'est surtout préoccupé des miracles opérés par l'intercession de ce personnage qui n'est autre, — Aug. Molinier l'avait déjà dit, — qu'Étienne Ier, évêque de Carcassonne à la fin du VIIe siècle et au commencement du VIIIe.

Purement scientifique est l'excellent volume que M. Jean Laran vient de consacrer à l'étude de *la Cathédrale d'Albi* dans la collection des *Petites Monographies des grands édifices de la France*, publiée sous la direction d'un de nos meilleurs archéologues, M. Lefèvre-Pontalis. Le travail de M. Laran laisse bien loin derrière lui tout ce qui avait pu être écrit jusqu'ici sur notre curieuse et belle église Sainte-Cécile. Les pages consacrées à la sculpture sont particulièrement remarquables.

Avec le deuxième fascicule des *Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle* de M. Auguste Vidal, nous rentrons dans le domaine historique et plus encore philologique. Il serait oiseux de rappeler quelle bonne fortune est une publication de ce genre pour les romanisants, d'autant que l'éditeur de ces documents possède à merveille la langue ancienne et actuelle de son pays d'origine, ce qui le met à même d'établir très exactement ses textes. Enfin,

quand cette chronique sera imprimée, il aura paru un premier tome d'une *Bibliothèque tarnaise de vulgarisation* que la Société littéraire du Tarn a entrepris de publier avec le concours de MM. Cartailhac et Mengaud, de Toulouse; de MM. Laborde, Masson et Portal, d'Albi, et de M. Laran, déjà cité. Le volume dont il s'agit a pour titre : *Historique de la région albigeoise*, titre choisi à défaut d'un meilleur qui eût indiqué que l'objet de ce résumé embrassait toute l'étendue du département du Tarn, celle par conséquent (à peu de chose près), des trois anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur.

Ch. PORTAL.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Allard (P.). *Saint Sidoine Apollinaire* (431-489). Paris, Gabalda, 1910; in-12 de 214 pages (Collect. *Les Saints*). — Il ne nous appartient pas de décider si le célèbre évêque de Clermont-Ferrand a mérité ou non la sanctification. C'était un sénateur d'illustre famille, un haut fonctionnaire, un homme du monde avant qu'il devînt homme d'Église, et chez lui, sous le manteau épiscopal, la toge a toujours passé. Il restait adulateur des puissants, de tous, employant son talent littéraire à prononcer successivement l'éloge de son beau-père, l'empereur Avitus, puis, deux ans après, celui de Majorien, vainqueur et successeur d'Avitus, puis celui du Goth Euric, un barbare qu'il redoutait. M. A. n'en exalte pas moins les vertus chrétiennes de son héros et d'autres mérites incontestables, tels que l'attachement à l'Empire, la valeur de l'écrivain : au total, panégyrique d'un panégyriste, dont il s'agit de justifier le titre de saint. P. D.

Bert (P.). *Histoire de la Révocation de l'Édit de Nantes à Bordeaux* (1653-1715), avec préface de C. Jullian. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1908; in-8° de IX-106 pages. — L'auteur a raconté avec modération, avec impartialité, d'après les sources manuscrites et imprimées, cette lamentable histoire. Il montre à son tour que l'auteur responsable de la Révocation fut le clergé de France ou, pour mieux dire, l'esprit public épris d'une chimérique et d'ailleurs nuisible unité religieuse, intolérant, persuadé que les idées s'imposent de force. Depuis, il n'a pas tellement changé. Le volume se compose de trois parties : *L'enquête légale* (1653-1680), c'est-à-dire l'ensemble des moyens de procédure par où, dans leurs écoles, dans les corporations et ailleurs, on atteignait et frappait les protestants; *Les années de violence* (1680-1685), où l'on passe de la restriction à la suppression de la liberté, notamment à la destruction des temples; enfin, *Les suites de la Révocation* (1685-1715) :

conséquences morales et économiques; les Réformés occupaient à Bordeaux une situation si importante que les intérêts commerciaux de la ville et de la région eurent fort à souffrir de leur départ ou de leur ruine. P. D.

Bry (M.-J.). *Les Vigueries de Provence,* aperçu de leur histoire jusqu'à la fin du xvie siècle; leur organisation et leur rôle aux xviie et xviiie siècles, d'après les archives de la viguerie d'Aix, avec une carte et un fac-similé de manuscrit. Paris, Picard, 1910; grand in-8° de xiii-464 pages. — M. M.-J. Bry vient de publier un fort bel ouvrage, *Les Vigueries de Provence,* dans lequel il examine l'origine de ces circonscriptions territoriales, leur formation et leur rôle dans l'administration du pays. La première partie de cet important travail est consacrée à l'étude de toutes les vigueries provençales; c'est un aperçu de leur histoire jusqu'à la fin du xvie siècle. Après avoir parlé, en deux substantiels chapitres, des divisions civiles de la Provence avant l'avènement de la Maison d'Anjou (1246) et des vigueries et bailliages de Provence depuis l'avènement de la Maison d'Anjou jusqu'à l'union à la France (1246-1481), M. Bry étudie, dans ses moindres détails, avec une précision sans défaut, les fonctionnaires des vigueries et des bailliages au bas moyen âge; il disserte sur le problème de la distinction des viguiers et des grands baillis, décrit leurs fonctions, donne leurs gages et fournit la liste des autres fonctionnaires (juges, clavaire, notaires-greffiers, etc.). L'édit de Joinville (septembre 1535) supprima les viguiers, qui furent rétablis par l'édit de Nogent-sur-Seine (mars 1542). En août 1543, François Ier modifia la situation des viguiers de Provence, à qui il conféra le titre et les fonctions de prévôts. C'est par l'exposé de ces réformes, qui constituent une phase importante de l'histoire des vigueries, que M. Bry termine la première partie de son volume. Les édits de François Ier ayant transformé complètement l'administration provençale, les vigueries occupent dans ce système nouveau une place que M. Bry détermine en faisant connaître leur organisation et leur rôle aux xviie et xviiie siècles. Cette étude fait l'objet de la deuxième partie de la thèse de M. Bry, qui a choisi comme type la viguerie d'Aix. La raison en est toute naturelle; la viguerie d'Aix était la plus importante de toute la Provence; son territoire comprenait plus de 116,000 habitants, ses administrateurs étaient les Procureurs du Pays eux-mêmes, elle donnait enfin le modèle du fonc-

tionnement le plus régulier et l'exemple de la vie administrative la plus intéressante. M. Bry fait revivre, en des pages excellentes, les assemblées générales et particulières de cet organisme administratif, devenu surtout un rouage de transmission, ses attributions politiques, administratives et financières.

La viguerie avait à sa charge l'entretien des ponts et des chemins, le payement des primes accordées aux tueurs de loups, les gages des fonctionnaires et les frais des assemblées, dont la réunion entraînait des dépenses parfois considérables. M. Bry rend compte en dernier lieu de l'assemblée de la viguerie d'Aix en 1789, de ses délibérations d'ordre administratif et de ses manifestations politiques. Des pièces justificatives abondantes, une carte de Provence dressée en 1719, le fac-similé du serment de Périssol, bailli d'Aix, à Béatrice, comtesse de Provence (12 septembre 1245); un index alphabétique complètent fort heureusement cette étude de science solide et d'érudition sûre, qui prend rang parmi les meilleurs ouvrages de références et assure à M. Bry une réputation méritée de juriste, de paléographe et d'historien.

Jean AUDOUARD.

CLÉRAMBAULT (E.-G. DE). *Le château de Tournoël* (Auvergne). *Les seigneurs, le château, la seigneurie*. Paris, Champion, 1910; in-4° de 308 pages et 40 planches. — Près de Volvic; édifice ruiné, mais dont le plan est reconnaissable. Nomenclature des seigneurs qui l'ont possédé, à partir d'un certain Bertran (entre 1076 et 1096). Il passe au comte d'Auvergne, aux rois de France sous Philippe-Auguste, à la maison de Maulmont en 1306, à celle de la Roche en 1345, aux d'Albon de Saint-André en 1509, aux d'Apchon après la mort du maréchal de Saint-André, etc. Ceux-ci abandonnent le château, qui est vendu en 1766 au sieur Chabrol, futur anobli.

On y travailla du XIe au XVIe siècle. L'étude archéologique, très soignée, qu'en a donnée M. C., est la plus intéressante des trois parties de son livre.

La troisième énumère les droits et prééminences attachés à la seigneurie. P. D.

COYNART (Ch. DE). *Les Guérin de Tencin* (1520-1758). Paris, Hachette, 1910; in-8° de 424 pages.— La célèbre maîtresse du Régent et de plusieurs autres, madame de Tencin, n'appartient guère au Dauphiné que par ses origines; on pourrait presque en dire autant

de son frère le cardinal, qu'en bonne sœur, elle travailla si activement à lancer dans le monde et dans l'Église : celui-ci fut toutefois archevêque d'Embrun, prit part au concile tenu dans cette ville et à la condamnation de Jean Soanen, évêque de Senez, qui y fut prononcée. Mais il n'est pas seulement question, dans le livre de M. de C., de ces deux intrigants, mieux pourvus d'intelligence que de scrupules. L'histoire de la famille y est racontée avec précision ; elle en valait la peine. L'ancêtre est un colporteur, Pierre Guérin, fixé comme orfèvre à Romans en 1520. A force de travail, d'économie et de savoir-faire, lui et ses descendants s'enrichissent. Les Guérin achètent des charges de judicature, prennent place au consulat de Romans, aux Parlements de Dauphiné et de Savoie. Les voilà, sous Louis XIV, seigneurs de Tencin. C'est pour ménager sa fortune, selon les habitudes de la noblesse d'alors, que le président de Tencin fait entrer dans les ordres son fils Pierre, qui n'y réussit pas mal, et au couvent sa fille Alexandrine, qui se hâta d'échapper : l'un allait devenir prince de l'Église, l'autre une quasi-reine de France, pourvue d'un ascendant, d'une influence dont peu de reines ont joui. P. D.

Dejeanne (Dr J.-M.-L.). *Poésies complètes du troubadour Marcabru.* Toulouse, Privat, 1909; in-8° de 298 pages. [Bibliothèque méridionale, 1re série, t. XII.] — Nos lecteurs savent que cette édition du troubadour gascon Marcabru est la dernière œuvre du regretté Dr Dejeanne. Ils savent aussi que l'éditeur était formé aux bonnes méthodes et que cet amateur éclairé avait la vaillance d'un savant et la conscience d'un professionnel.

L'édition de Marcabru n'était pas chose facile, loin de là. Elle avait jusqu'ici rebuté les éditeurs. Le Dr D., tout en connaissant les difficultés de l'entreprise, n'en a pas été effrayé, et de cela il faut lui savoir gré. Nous souhaiterions que son exemple fût imité. Il n'a pas été le premier, parmi les « amateurs », à faire connaître notre ancienne littérature. G. Azaïs a consacré jadis la même ardeur et la même conscience à l'édition des médiocres rimeurs de Béziers, et c'est à son influence qu'est due la publication du *Breviari d'Amor* par la Société archéologique de la même ville. Depuis, la race de ces amateurs, connaisseurs éclairés de nos anciens textes, paraissait éteinte ; elle a reparu avec le Dr D. ; puisse-t-elle ne pas s'éteindre à nouveau !

L'édition du Dr D. est complète et comprend toutes les poésies

authentiques de Marcabru. L'éditeur a relevé les leçons de la plupart des manuscrits. Une traduction précise suit chaque pièce. Les notes sont malheureusement très réduites; la mort n'a point permis au Dr D. de donner les éclaircissements nécessaires; Marcabru en a besoin et lui-même en convient :

> Per savi·l tenc ses doptansa
> Cel qui de mon chant devina
> So que chascus motz declina.

Telle qu'elle est, cette édition est une base solide pour des études critiques sur le texte de Marcabru. Déjà deux provençalistes ont publié, en s'appuyant sur elle, toute une série de remarques et de corrections. Le premier est M. Pillet, dans un article intitulé : *Beiträge zur Kritik der ältesten Troubadours*[1] (pp. 11-19 du tirage à part) : on y trouvera, p. 18, le texte de a^1 pour la pièce *Cortezamen voill comenzar*. Les remarques sont en général intéressantes et les corrections admissibles. Presque en même temps que M. Pillet, M. G. Bertoni publiait dans les *Studj medievali*[2] une série de remarques du même genre. Elles sont précédées de quelques lignes émues, dans lesquelles M. Bertoni rend hommage à son tour à la mémoire du regretté provençaliste. Ce sera le mérite du Dr Dejeanne d'avoir rappelé l'attention des provençalistes sur le vieux troubadour gascon, si intéressant à tant de titres et encore si obscur. J. ANGLADE.

GODARD (Ch.). *Le Conseil général de la Haute-Loire, le Directoire et l'administration départementale.* Paris, Champion, 1909; in-8o de XVIII-287 pages. — Histoire chronologique, en forme d'Annales, qu'il est par conséquent difficile de lire et même d'utiliser. Rien ne s'y détache. Voir, sur le même sujet, deux ouvrages antérieurs, dont la bibliographie est plus complète et la lecture plus fructueuse : Gonnet, *Essai sur l'Histoire du diocèse du Puy en Velay* (1789-1802) et *Essai sur l'Histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800.* Paris, Hachette, 1907.

P. D.

GRENIER DE CARDENAL (Lieutenant). I. *Les milices communales et les gardes bourgeoises dans le Périgord avant la Révolution.*

1. Tirage à part du 89e annuaire de la *Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur*, Breslau, librairie Aderholz, 1911.
2. 1911, III, fasc. 4, p. 638.

Imp. de la *Revue du Périgord*, s. d., in-8° de 10 pages. — II. *La garde nationale en Périgord pendant la Révolution*, s. l. n. d.; in-8° de 25 pages. — M. G. de C. nous donne d'abord une esquisse très sommaire et sans références de l'histoire des milices communales depuis le XIVe siècle; au XVIe siècle on voit les habitants de Périgueux, conduits par leur maire, faire plusieurs expéditions pour défendre la cause catholique contre Bergerac, place protestante. M. G. de C. étudie le développement de ces milices urbaines à la faveur des troubles religieux qui accroissent partout l'autonomie municipale. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, au contraire, les milices bourgeoises n'ont plus de raison d'être, et l'autorité royale, qui les avait combattues au XVIe siècle, essaie maintenant, sans succès, de les rétablir comme forces de police. On peut voir là comme un premier essai de garde nationale, et c'est le mérite de M. G. de C. d'avoir montré par des exemples précis, dans l'ancien régime les origines d'une institution révolutionnaire.

Comme au XIVe et au XVIe siècles, les troubles de la Révolution redonnent aux milices bourgeoises une nouvelle vitalité sous le nom de garde nationale. Ici comme partout, c'est à l'occasion de la grande peur (29 juillet) que la garde nationale se forme. Pour en faire partie « il faut avoir un état ou appartenir à une corporation ». On sait que ce sont ces troupes municipales, organisées par des comités locaux, qui reçurent de l'Assemblée nationale une organisation générale uniforme (30 avril 1790 et 14 octobre 1791). C'est l'histoire de cette garde nationale, depuis ses origines jusqu'à sa réorganisation (et non pendant toute la Révolution comme l'indique le titre), qu'étudie l'auteur dans sa seconde brochure, avec renvois aux documents beaucoup plus précis; on y relève les rivalités de troupes, de paroisses dans les campagnes où beaucoup de gardes nationales se livrent à des désordres; une colonne volante formée à Périgueux est chargée de mettre un terme à ces excès des paysans. En somme, bonne contribution à l'histoire de la Révolution dans le Périgord, quoique l'auteur ne tienne peut-être pas assez compte, dans les conflits de gardes nationales et de municipalités, des rivalités politiques et de la lutte entre adversaires et partisans de la Révolution. Fr. GALABERT.

LA SALLE DE ROCHEMAURE (DUC DE). *A la Mémoire de Jean-Arsène Vermenouze.* Aurillac, Impr. Moderne, 1910; in-8° de 67 pages.— Hommage ému, en dialecte cantalien, avec traduction

française, d'un compatriote de Vermenouze (auteur lui-même de savoureux *Récits Carladésiens*) au souvenir du sympathique poète de *Flour de Brousso* et de *Jous la Cluchado*. On lit à la page 7, note, les lignes suivantes : « Une complainte en langue romane du XIIe siècle des pélerins d'Aurillac à Saint-Jacques de Compostelle prouve la fréquence des voyages de nos compatriotes jusqu'au célèbre sanctuaire de Galice ». Cette note m'a intrigué et j'ai demandé à l'auteur de vouloir bien me donner quelques détails sur cette complainte. M. le duc de la Salle, avec une extrême obligeance, m'en a communiqué le texte, qui a été publié récemment dans un journal du Cantal. S'il n'est pas bien sûr que le texte remonte au XIIe siècle, il est sans doute assez ancien, et il serait curieux d'en retrouver les diverses versions[1]. En voici quelques couplets :

Str. I. Sem pelegrins de vila aicela
Que Orlhac prop Jordan s'apela
Avem laissatz nostres parens
Nostras molhers e nostras gens...

Str. VI. Quan fueren lay en Beyanha,
Proch las encontradas d'Espanha,
Calguet cambiar bona peconha
Per escutz [de] moneta ronha...

Str. IX. En Burgos, una cofrairia
Mirific avent nos porgia :
En la soa gleyza — pro tremor —
Us Crist suzava sa tremor...

Str. XI. Aribats als mons Esturiet,
Los pelegris agron molt freit :
En Salvador azorem totz
Jorn e nuech clavel de la crotz...

Le texte a été publié une première fois par M. le duc de la Salle dans ses *Impressions d'Espagne et de Portugal*, p. 106.

La version dont nous donnons quelques extraits est due à M. l'abbé Four.

J. ANGLADE.

1. On en retrouvera une — je ne sais si c'est absolument la même — dans un recueil publié récemment par M. Delzangles sous le titre : *Chants populaires d'Auvergne*, Aurillac, Terrisse, 1911.

Lauzun (Ph.). *Le château de Lauzun en Agenais.* Description et histoire. Agen, Maison d'édition et imprimerie moderne, 1909; in-8° de 178 pages avec 4 planches et un plan. — Sis sur un large plateau de l'Agenais, ce château a subi de nombreuses transformations au cours des siècles, et surtout depuis une centaine d'années. Mais un mémoire et des plans, dressés en 1784, ont permis à M. L. d'en reconstituer l'histoire. La forteresse médiévale, munie d'un donjon carré, datait des xiie-xiiie siècles. Le corps de logis, à l'est du donjon, formait l'aile gauche du château actuel et fut complètement remanié au xve siècle; un inventaire du mobilier, en 1570, nous en fait connaître l'aménagement intérieur. L'aile droite, au nord, fut construite dans la seconde moitié du xvie siècle, peut être par le second Pierre Souffron, l'un des architectes de la cathédrale d'Auch, dont le père habitait la ville de Lauzun. Dans cette aile, la salle des gardes et la chambre dite du Roi ont conservé deux cheminées monumentales qui, par l'élégance de leurs proportions et la richesse de leur décoration, sont de très intéressants spécimens de la Renaissance; il faut savoir gré à M. L. d'attirer l'attention sur ces œuvres trop peu connues. Enfin, le bâtiment qui relie les deux ailes, désigné sous le nom de Dôme, fut entrepris en 1685, mais resta inachevé jusqu'au xixe siècle.

La faiblesse des défenses naturelles avait exigé toute une série d'ouvrages avancés, qui se trouvaient encore intacts au moment de la Révolution. Grâce à sa robuste ceinture de remparts et de bastions, Lauzun était l'une des places les plus sûres de la région. Les seigneurs de Lauzun constituaient une branche cadette de la famille de Caumont. C'est à l'histoire des Lauzun que l'auteur consacre la majeure partie de son étude, qui est ainsi divisée: Description archéologique; histoire, — I. Lauzun à l'époque romaine (dédicace à Dea Tutela; Sulpice Sévère et Primuliacum), — II. Lauzun au moyen âge, — III. Lauzun aux xvie et xviie siècles, guerres de religion et Fronde, — IV. Le duc de L. et la Grande Mademoiselle, — V. Les Gontaut et le dernier duc de Lauzun.

H. Graillot.

Rhodes (E.). *Recherches sur la Société populaire montagnarde de Murat* (1791-1795). Paris, Picard, 1909; in-4° de 124 pages. — D'après un registre des procès-verbaux des séances,

du 17 germinal an II au 23 brumaire an III; c'est d'ailleurs le seul qui subsiste. Cette Société populaire, comme toutes les autres, suit et subit exactement les modifications rapides qui se produisent à Paris dans la Convention. Elle n'est pas moins grandiloquente et tyrannique. Elle s'occupe activement de la défense du pays, réunit des vivres, des munitions, etc. P. D.

RUMEAU (R.). *Notices historiques sur les cantons de la Haute-Garonne.* Toulouse, Privat, 1910; in-8° de 48 pages (gravures).— Sous ce titre, M. Rumeau a eu l'heureuse idée de réunir en une brochure, aux caractères très serrés, les notices historiques et géographiques qu'il avait consacrées à chaque canton du département dans l'*Annuaire de la Haute-Garonne* publié tous les ans par la librairie Privat. Il y a là sur la géographie administrative de l'ancien régime d'utiles indications et quantité de renseignements historiques et archéologiques avec la représentation des armes de chaque chef-lieu de canton. Il est regrettable que la nature de la publication ne comporte pas de références, car on y trouve tous les éléments d'un important travail. Fr. GALABERT.

SUCHIER (W.). *L'Enfant sage.* Dresde, 1910; in-8° de 612 pages. (En commission chez Niemeyer, Halle sur Saale. Public. de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, tome XXIV.) — Le magnifique volume que la *Société de littérature romane*, fondée par le professeur Karl Vollmœller, nous offre sous ce titre est le résultat de longues et consciencieuses recherches. Son auteur s'était fait déjà connaître en 1906 par une thèse d'*habilitation*[1] un peu sèche et algébrique, mais où on reconnaissait une bonne méthode. Il nous donne aujourd'hui une nouvelle preuve de ses aptitudes philologiques.

Le volume se divise en deux parties: une partie comprend l'introduction, l'autre les textes. Dans l'introduction sont examinés les nombreux problèmes que posent les différentes versions de *L'Enfant sage*. D'après les recherches de l'éditeur, l'ouvrage paraît avoir été d'abord écrit en provençal à la fin du XIIIe siècle. Il nous reste quatre manuscrits provençaux, et six autres, écrits dans la même langue, paraissent perdus. Deux des premiers auraient été rédigés dans le bas Languedoc (Aude, Hérault) et un troisième

1. Marbourg, 1906.

à Béziers[1] (p. 156-157). Ce texte a eu une grande vogue au moyen âge. Aux xiv[e] et xv[e] siècles il a été traduit en catalan, en moyen anglais, en espagnol et en français. La rédaction anglaise s'est répandue en Angleterre et a même été traduite en cymrique. La traduction espagnole est ensuite passée dans l'*Historia de la donzella Theodor*. En français il a existé, surtout aux xvi[e] et xvii[e] siècles, de nombreuses versions de *L'Enfant sage à trois ans;* cette vogue a duré jusqu'au milieu du xix[e] siècle. Telles sont les principales conclusions de la longue introduction de M. W. Suchier, remarquable par la variété des connaissances bibliographiques et une excellente méthode.

Les textes occupent la deuxième partie du volume. Le texte provençal est édité d'après trois manuscrits et accompagné, comme les autres, de nombreuses remarques critiques. (A la ligne 251 se trouve un catalanisme bien caractérisé : *e vai se partir d'el.*) Les autres textes français, castillans, anglais, bretons, ne sont pas édités avec moins de soin. Plusieurs *indices* terminent ce volume, fruit de longues et minutieuses recherches. Nous n'avons pu en donner, vu sa composition, qu'une idée très sommaire; mais tous ceux qui auront à s'occuper de *L'Enfant sage* devront y avoir recours; ils y trouveront des textes nombreux et des remarques abondantes et variées sur les divers textes qui en forment la dernière partie, et ils admireront avec nous la belle ardeur du jeune romaniste, qui fait honneur au nom qu'il porte.

J. Anglade.

Vachon (M.). *La Renaissance française. L'Architecture nationale. Les Grands Maîtres Maçons.* Préface de H. Daumet. Paris, Flammarion, 1910; in-4° de 361 pages et 76 planches hors texte. — Voici enfin un livre sur l'architecture française de la Renaissance, où l'auteur ne se contente pas d'étudier les monuments, mais essaie de dégager les personnalités d'artistes. Les architectes du Midi occupent ici la place honorable à laquelle ils ont droit.

Après la guerre de Cent Ans, la Renaissance nationale manifeste dans l'architecture « son expression publique, la plus complète, la plus éloquente pour les yeux et pour les âmes, celle que le peuple comprendra le mieux ». M. V. se propose d'établir d'abord que, de l'architecture du moyen âge à celle de la Renais

1. Cela résulte d'une allusion à un tremblement de terre qui eut lieu à Béziers, le 2 mars 1373.

sance, il existe une filiation directe, immédiate, ininterrompue. L'évolution de cet art n'est qu'une conséquence de l'évolution politique et sociale. Forteresses féodales et vieux manoirs se transforment en châteaux de plaisance. Mais les nouveaux castels conservent longtemps une physionomie médiévale, avec le même dispositif topographique et les mêmes aménagements intérieurs qu'autrefois, avec le même respect des traditions qui sauvegardent l'union intime de l'architecture et de l'ornementation sculpturale. Peu à peu cependant apparaissent des innovations d'esthétique et de technique, inspirées de l'antiquité. Nos architectes peuvent étudier les monuments romains sans avoir besoin de quitter la terre de France. Les rois donnent eux-mêmes l'exemple du respect et de l'admiration pour ces vestiges du passé ; une ordonnance de Montmorency pour la conservation et la protection des monuments antiques de Nimes et du Languedoc est « la première charte des Monuments historiques ». M. V. consacre plusieurs pages à la tradition du culte de l'Antiquité dans l'art français. Il réagit aussi contre la légende du panitalianisme artistique, qui a fait attribuer à des Italiens tant d'œuvres d'architecture de notre Renaissance. « Voilà le naturel du François », écrivait déjà Philibert de L'Ormes, « du François qui en pareil cas prise beaucoup plus les artisans et artifices des nations estranges que ceux de sa patrie ! »

Après une série de chapitres sur les mœurs et coutumes corporatives et professionnelles, sur la technique, sur l'administration des travaux et sur les protecteurs de l'architecture nationale, M. V. aborde les monographies des grands maîtres maçons-tailleurs de pierre. Le douzième chapitre de ce second livre est consacré à l'Ecole toulousaine. Chronologiquement, il eût mieux valu commencer cette étude par les architectes de l'hôtel de Bernuy : Guillaume et Jean Picart, Aymeric Cayla, Louis Privat. Dès le 4 janvier 1503 (n. st.), Jean Bernuy passait un premier bail à besogne avec les Picart père et fils ; et le bail avec le « massonié » Cayla, écrit en langue romane, est daté du 8 novembre 1504. L'admirable voûte surbaissée, à caissons, qui fut construite par Louis Privat, supporte un étage dont un pilier conserve la date de 1530. La même année, Michel Colin, maître d'œuvre de la Dalbade et de son élégant portail, passait un bail pour continuer et achever la dite église. Mais M. V. a hâte de nous faire connaître la personnalité de Nicolas Bachelier, à qui l'on attribua si longtemps toutes les belles œuvres d'architecture et de sculpture de la région. Les archives notariales

nous ont révélé que Bachelier fut l'un des architectes de l'hôtel de pierre (bail du 5 mars 1538) et de l'hôtel d'Assézat (bail du 26 mars 1555), qu'il transforma en une résidence plus plaisante et plus moderne, pour le juge mage Michel Du Faur, l'ancien château de Saint-Jory, qu'il sculpta aussi des retables et des statues, et que le « maître maçon » se qualifiait également d' « ymagier ». A vrai dire, nous le connaissons encore assez mal. Il faut espérer que les archives toulousaines n'ont pas dit leur dernier mot.

Le Rouergue a compté, pendant la Renaissance, plusieurs architectes de talent, dont les noms ont survécu : Jean Salvanh, né à Rodez, qui travailla pour le cardinal Georges d'Armagnac ; Baduel, qui construisit le château de Bournazel, l'une des œuvres les plus originales de la Renaissance française ; Guillaume Lissorgues, qui bâtit le château de Graves et continua celui de Bournazel. D'autre part, la ville d'Auch eut au XVIe siècle un maître maçon qui paraît avoir joui d'une grande renommée, Jean de Beaujeu. Enfin, à l'histoire architecturale du château de Pau se rattache le nom d'Henri Boulard, qui fut « architecte et ingénieur de Henri III, roi de Navarre »; on retrouve Boulard à Nérac, où il dirige des travaux exécutés au château. Nous devons être reconnaissants envers M. V. d'avoir mis en valeur, avec une science précise et une critique sûre, les maîtres et les œuvres de la Renaissance méridionale.

H. GRAILLOT.

WILKINSON (M.). *The last phase of the League in Provence* (1588-1598). London, Longmans, 1909; in-8º de 84 pages. — Dernière phase de la Ligue en Provence. L'auteur a travaillé aux archives des Bouches-du-Rhône, à celles du Palais de justice d'Aix, etc.; il publie de très utiles documents inédits, les uns dans le texte, les autres en appendice : ainsi sur la bataille de Vinon, l'affaire de Roquebrune, le siège des châteaux d'Auriol, de Roquevaire, l'entrée du duc de Savoie à Aix. Les intrigues, les menaces, les ambitions du duc ont largement contribué à perpétuer les troubles ici plus longtemps que partout ailleurs en France.

P. D.

PUBLICATIONS NOUVELLES

AMIEL (J.). La bibliothèque publique de Carcassonne. Paris, Le Soudier, 1911; in-8° de VIII-191 p.

BARUT DU BOURGET (J.). Le château-prieuré du Bourget-du-Lac, berceau de la maison royale d'Italie, monument historique de France. Chambéry, imp. chambérienne, 1911; in-8° de 51 p. avec grav.

BLAZY (Abbé L.). L'église et la paroisse Saint-Sernin de Daumazan, notes historiques... Foix, Gadrat, 1911; in-8° de 26 p. avec plan et grav.

Catalogue général de la librairie française, continuation de l'ouvrage d'Otto LORENZ. T. XX (table des matières des t. XVIII et XIX, 1900-1905), rédigé par D. JORDELL. 3e fasc. : Morbihan-Zyriane. Paris, Jordell, 1910; in-8° à trois col., p. 481-799.

CHAILAN (Abbé M.). Le bienheureux Urbain V (1310-1370). Paris, Gabalda, 1911; in-12 de 230 p.

— Un grand-vicaire de Mgr de Belloy, évêque de Marseille, Jean-Baptiste Giraud, prêtre d'Arles (1722-98). Bergerac, imp. Castanet, 1911; in-8° de 187 p. avec portrait.

CORDEY (J.). Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391). Paris, Champion, 1911; in-8° de XVI-397 p. avec un portrait et un sceau. (*Bibl. Éc. Hautes Études*, 189e fasc.).

— Correspondance de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France pour l'année 1671. Paris, Champion, 1910; in-8° de XV-137 p.

CONTRASTY (Abbé J.). Le clergé français exilé en Espagne (1792-1802). Toulouse, Sistac, 1910; in-8° de XII-391 p. avec portrait.

CORNUT (Capitaine). Les volontaires nationaux du district de La Tour-du-Pin (2e bataillon de l'Isère), 1791-1794. Bourgoin, Cochard, 1910; in-16 de 179 p. avec portraits et carte.

Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Candie (1669), p. p. J. CORDEY. Paris, Laurens, 1910; in-8° de XXV-308 p. (*Soc. de l'Hist. de France*.)

David (L.). Le canton de Montguyon (Charente-Inférieure) à travers l'histoire. Angoulême, imp. ouvrière, 1910; in-8o de IX-382 p. avec grav.

Desdevises du Dezert (G.) et Bréhier (L.). Clermont-Ferrand, Royat et le Puy-de Dôme. Paris, Laurens, 1910; gr. in-8o de 152 p. et 117 grav. (*Les villes d'art célèbres.*)

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie publié sous la direction de dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. Fasc. 23, 1re et 2e parties : Cénobitisme — Chalcédoine. Paris, Letouzey et Ané, 1911 ; gr. in-8o à deux col. avec grav., col. 3169-332 et 1-128.

Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde, p. p. M. Marion, J. Benzacar, Caudrillier. T. Ier : Districts de Bordeaux et de Bourg. Bordeaux, imp. Cadoret, 1911; in-8o de XXXVIII-710 p. (*Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.*)

Faure (Cl.). Mélanges d'histoire viennoise. Vienne, Martin, 1911; in-8o de VII-200 p.

Forot (V.). Monographie de la commune de Naves (Corrèze). Tulle, imp. Crauffon, 1911 : in-8o de 184 p.

Henry (Abbé M.). Le pape Urbain II à Forcalquier, épisode d'histoire locale au moyen âge. Vaison, imp. Roux, 1911; petit in-8o de 18 p.

Labrély (R.). La contrebande du tabac en Languedoc au XVIIIe siècle. Bourg-Saint-Andéol, imp. Charre, 1911; in-8o de 15 p. avec grav.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815)), p. p. le prince Murat, avec une introduction et des notes par P. Le Brethon, V. Campagne de Pologne (1806-1807). Grand-duché de Berg (1807-1808). Lieutenance de Murat, grand-duc de Berg, en Espagne (1808). Paris, Plon, 1911; in-8o de 508 p. avec portr. et fac-sim.

Marion (M.). Les impôts directs sous l'ancien régime, principalement au XVIIIe siècle. Paris, Cornély, 1910; in-8o de 438 p. (*Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne et contemporaine.*)

Mathiez (A.). Rome et le clergé français sous la Constituante. La constitution civile du clergé. L'affaire d'Avignon. Paris, Colin, 1911; in-16 de 541 p.

Tropamer (H.). La coutume d'Agen. Bordeaux, imp. Cadoret, 1911; in-8o de 314 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 9305

LA *CHRONIQUE DE TURPIN*

ET

LE PÈLERINAGE DE COMPOSTELLE

I.

POSITION DE LA QUESTION : DIFFICULTÉ DE DÉTERMINER LA RAISON D'ÊTRE DE LA *CHRONIQUE DE TURPIN*.

Le poète de la *Chanson de Roland* prétend que l'archevêque Turpin, ayant bien combattu à Roncevaux, y a péri avec les douze pairs. Il le représente mort dans l'herbe verte, ses blanches mains de prélat, ses belles mains croisées sur sa poitrine :

> Desur sun piz, entre les dous furceles,
> Cruisiedes ad ses blanches mains, les beles [1].

Mais le poète était mal informé. Sachez que le bon archevêque n'a point pris part à la bataille de Roncevaux. Tandis qu'elle se livrait, il se trouvait dans le camp de Charlemagne, à plusieurs lieues de là, et lui chantait la messe. Après le désastre, il est rentré en France et s'est retiré à Vienne. Là, quand il eut déposé son heaume et son épée, n'ayant plus qu'à soigner ses vieilles blessures, il se sentit de loisir, et même un peu désœuvré. Alors, fort à propos, il se rappela qu'il était clerc et savait le latin. S'il écrivait ses mémoires ?

1. *Chanson de Roland*, v. 2249.

Justement, un sien ami. Léoprand, doyen d'Aix-la-Chapelle, venait de lui en souffler l'idée. Il prit donc ses tablettes et écrivit ceci :

« *Turpinus, Dei gratia archiepiscopus Remensis, ac sedulus Karoli Magni imperatoris in Hispania consocius, Leoprando, decano Aquisgranensi, salutem in Christo.*

« A Vienne où je me suis retiré, encore un peu souffrant de mes blessures, j'ai reçu naguère la lettre où vous me demandiez de vous raconter comment Charlemagne, notre très illustre empereur, a délivré de la domination sarrasine la terre d'Espagne et de Galice. De ses principaux exploits, de ses victoires triomphales sur les Sarrasins, des merveilles que j'ai vues de mes yeux durant ces quatorze années que j'ai passées à parcourir l'Espagne et la Galice avec lui et avec ses armées, je n'hésite donc pas à composer une relation sincère, et je l'adresse à Votre Fraternité. La renommée rapporte du roi maints hauts faits en Espagne, desquels, me dites-vous, vous avez vainement cherché le détail dans la Chronique royale de Saint-Denis. C'est que l'auteur de cette Chronique, soit crainte d'être trop long, soit ignorance et faute d'avoir été lui-même en Espagne, n'a pas tout rapporté. Mon récit complétera le sien, sans d'ailleurs le contredire jamais.

« *Vivas et valeas et Domino placeas. Amen.* »

Cette lettre sert de préface à la très illustre chronique intitulée *Turpini Historia Karoli Magni et Rotholandi*[1]. Les grandes guerres de ces quatorze années, les marches et les contre-marches de l'empereur à travers les Espagnes, les prouesses des douze pairs, les miracles de Dieu, Turpin les raconte avec une verve martiale, car il est homme de guerre, avec onction, car il est homme d'Église, avec gravité surtout, car il craint fort, semble-t-il, que la postérité ne le prenne pour un romancier, voire pour un imposteur, lui, l'historiographe de Charlemagne.

Hélas! on ne l'appelle plus aujourd'hui que « le pseudo-Turpin ». Léon Gautier l'accuse de « faux en écriture pu-

1. *Turpini Historia Karoli...*, texte revu et complété d'après sept manuscrits, par Ferdinand Castets, Montpellier et Paris, 1880.

blique[1] », lui donne des noms cruels : « misérable[2] », « voleur[3] ». Et de fait, quand on s'est amusé un instant du sérieux avec lequel l'auteur prétend être Turpin lui-même, et de la puérilité de cette fiction, et de son extravagance, on est tenté d'abord de croire qu'à peine sa Chronique mérite l'honneur d'être lue. Pourtant, on se rappelle que tout le moyen âge a fait crédit à ce petit livre, que durant des siècles il fut respecté entre tous, qu'il a grandement agi sur la poésie et sur l'art; et l'on se rappelle aussi que de nos jours il a su intriguer la critique, la désorienter parfois, la passionner. Par là, par le mystère qui l'enveloppe et par tout ce que ses récents interprètes ont employé de soins ingénieux à dissiper ce mystère, par son succès prodigieux et j'ajoute par la beauté de plusieurs des légendes qu'il met en œuvre, le livre du faux Turpin captive, il peut même émouvoir encore, et le lecteur l'éprouvera bientôt, pourvu qu'il consente d'abord à lire avec attention le résumé que voici.

Analyse de la Chronique.

Première expédition de Charlemagne en Espagne (chapitres I-V[4]). — Les deux premières phrases de la Chronique rappellent que l'apôtre Jacques, après avoir prêché l'Évangile en Galice, revint à Jérusalem où il subit le martyre, et que ses disciples, ayant rapporté par mer son corps en Galice, se remirent à évangéliser le pays. Mais, par la suite des siècles, les Galiciens retombèrent au paganisme, et le tombeau sacré fut oublié.

Or, Charlemagne, ayant usé sa vie à combattre les Sarrasins par toutes les régions de la terre, était las et ne songeait plus qu'au repos, quand une nuit il vit un chemin d'étoiles

1. *Les épopées françaises*, t. I, p. 187.
2. *Ibid.*, p. 102.
3. *Ibid.*, p. 105.
4. Voici les titres des chapitres : I. *De eo quod apostolus Jacobus Karolo apparuit.* — II. *De muris Pampiloniae per semetipsos lapsis.* III. *De nominibus civitatum Hispaniae.* — IV. *De idolo Mahumet.* — V. *De ecclesiis quas Karolus fecit.*

qui commençait à la mer de Frise et, traversant les pays, la Gascogne, la Navarre et l'Espagne, courait dans le ciel jusqu'en Galice. Plusieurs nuits, il revit la merveille sans la comprendre. Enfin, un seigneur très beau lui apparut, et Charles lui demanda : « Sire, qui es-tu? — Je suis, dit-il, l'apôtre Jacques, le fidèle de Jésus-Christ, le fils de Zébédée et le frère de Jean l'Évangéliste, que Dieu par sa grâce choisit pour prêcher sa loi ; et voici que mon corps est en Galice, mais l'on ne sait où, et les Sarrasins oppriment ce pays. C'est pourquoi Dieu te mande que tu ailles leur reprendre la route qui mène à mon tombeau et la terre où je repose. La voie d'étoiles que tu as vue dans le ciel signifie que tu iras en Galice à la tête d'une grande armée et qu'après toi tous les peuples y viendront en pèlerinage jusqu'à la fin des temps. Va : je serai ton auxiliaire, et en récompense de tes travaux, j'obtiendrai pour toi de Dieu la gloire céleste, et ton nom restera dans la mémoire des hommes tant que le siècle durera. » C'est pourquoi Charlemagne rassembla ses armées et entra en Espagne.

D'abord il attaqua Pampelune, et le siège dura trois mois Enfin, l'empereur ayant prié le Christ et l'apôtre Jacques, les murs s'écroulèrent. A la nouvelle du miracle, les Sarrasins se soumirent de toutes parts. Charles s'avança jusqu'au tombeau de l'apôtre, et plus loin encore, jusqu'à El Padron[1] : là, rendant grâces à Dieu et à saint Jacques, il enfonça dans la mer sa lance, en signe qu'il avait conquis tout le pays. Les Galiciens retournés au paganisme, Turpin les régénéra dans les eaux du baptême.

Puis l'empereur parcourut l'Espagne d'une mer à l'autre et la Chronique dresse la liste des cent villes et plus, qui, de gré ou de force, se soumirent à lui. Partout, il détruit les idoles (hormis une statue colossale de Mahomet à Cadix, qui, par la permission de Dieu, doit subsister jusqu'au jour lointain où un autre roi de France chassera d'Espagne les derniers Musulmans).

1. C'est le lieu (l'*Iria Flavia* des Romains) où la barque, portant le corps sacré, avait abordé.

De l'or qu'il a conquis sur les Sarrasins, Charles enrichit l'église de Compostelle. Il y établit un évêque et des chanoines de la règle de saint Isidore, lui donne des cloches, des livres et des ornements sacrés, y séjourne trois ans, rentre enfin en France. Le reste de l'or sarrasin, il l'emploie à fonder des églises sous le vocable de saint Jacques, à Béziers, à Toulouse, à Sorde, à Paris.

Seconde expédition (chapitres VI-X [1]). — Mais un roi païen, Agoland, venu d'Afrique, chasse des villes d'Espagne les garnisons laissées par Charlemagne, ravage le pays. A ces nouvelles, l'empereur franchit une seconde fois les monts, à la tête de ses armées, que commande après lui Milon d'Anglers. Il combat Agoland sur les bords du *rio* Cea, où plus tard il éleva une basilique en l'honneur des saints Fagon et Primitif (Sahagun) et fonda une abbaye. Les Sarrasins fuient jusqu'à Léon, tandis que l'armée chrétienne, qui a été très éprouvée, rentre en Aquitaine.

Agoland y vient porter la guerre. Charlemagne l'assiège dans Agen, puis dans Saintes. Agoland, vaincu, se réfugie à Pampelune, d'où il provoque encore l'empereur.

Troisième expédition (chapitres XI-XXVII [2]). — Charlemagne veut rassembler toutes les forces de son empire pour ré-

1. Titres des chapitres : VI. *De reditu Karoli in Galliam et de Aigolando rege.* — VII. *De miraculo eleemosynae mortui.* — VIII. *De bello sancti Facundi ubi hastae viruerunt.* — IX. *De urbe Agenni.* — X. *De urbe Sanctonica ubi hastae viruerunt.*

2. Titres des chapitres : XI. *De fuga Aigolandi et de militibus exercituum Karoli.* — XII. *De datis trebis et de disputatione Karoli et Aigolandi.* — XIII. *De ordinibus qui erant in convivio Karoli et de pauperibus, unde Aigolandus scandalum sumpsit.* — XIV. *De bello Pampiloniae et de morte Aigolandi regis.* — XV. *De christianis qui ad illicita spolia redierunt.* — XVI. *De bello Furre contra Karolum.* — XVII. *De bello Ferracuti gigantis et de optima disputatione Rotholandi.* — XVIII. *De bello larvarum.* — XIX. *De concilio Karoli et de profectione ejus ad sanctum Jacobum.* — XX. *De persona et fortitudine Karoli.* — XXI. *De proditione Ganaloni et de bello Runcievallis et de passione pugnatorum Karoli.* — XXII. *De passione Rotholandi et morte Marsirii et fuga Beligandi.* — XXIII. *De sonitu tubae Rotholandi et de confessione ac transitu ejus.* — XXIV. *De nobilitate, moribus et largitate beati Rotholandi martyris.* — XXV. *De visione Turpini episcopi et de lamentatione Karoli super Rotholandum.* — XXVI. *De hoc quod*

pondre à ce défi. La Chronique dénombre ses principaux guerriers : *Ego*, *Turpinus*.., *Rotholandus*, *comes Cenomannensis et Blavii dominus*, *nepos Karoli*, *filius ducis Milonis de Angleris*..., *Oliverius*, *comes Gebennensis*, *filius Rainerii comitis*..., *Estultus*, *comes Lingonensis*, *filius comitis Odonis*..., *Arastagnus*, *rex Britannorum*..., etc., et c'est un catalogue de plus de cinquante noms de héros, presque tous illustres dans les chansons de geste. Cent trente-quatre mille hommes s'assemblent dans les Landes de Bordeaux et traversent les Pyrénées par le Somport : Agoland est enfin tué en bataille devant Pampelune. Mais il faut encore réduire ses lieutenants et ses alliés : le prince navarrais Fouré est vaincu à Montjardin, le géant Ferragu à Nagera, le roi Altumajor à Cordoue. Tous ces événements de guerre sont mêlés à des aventures édifiantes, disputes théologiques entre païens et chrétiens, miracles.

Cordoue prise, Charlemagne est de nouveau le maître de l'Espagne et pour la seconde fois, au chapitre XIX, il va à Compostelle vénérer le tombeau de l'apôtre. Il convertit de nouveau, ou tue ou exile les Galiciens relaps, établit dans les villes des évêques et des prêtres, et réunit un concile à Compostelle. Turpin, assisté de neuf évêques, fait la dédicace de la basilique et Charles confère au siège de saint Jacques d'immenses privilèges. Chaque maison d'Espagne lui payera un tribut annuel de quatre deniers; les évêques y viendront recevoir leur crosse et les rois leur couronne. Compostelle sera la métropole de toute l'Espagne. Et cela est justice, car il y a au monde trois sièges apostoliques, éminents entre tous les sièges : Rome, parce que le prince des apôtres Pierre l'a arrosée de son sang; Compostelle, parce que c'est la ville de Jacques, le premier des apôtres après Pierre; Éphèse, parce que Jean y a prêché l'évangile *In principio erat Verbum* et qu'il y a reçu la sépulture.

Ayant délivré tout le pays pour la gloire du Seigneur et de

stetit sol spatio trium dierum et de quatuor millibus Sarracenorum interfectis. — XXVII. *De corporibus mortuorum aromatibus et sale conditis.*

son apôtre Jacques, Charlemagne reprend la route de France. Or, il y avait à Saragosse deux rois sarrasins, Marsile et Beligand son frère, qui lui avaient fait hommage, mais dont la soumission était feinte. Ils trament avec Ganelon la trahison. C'est le guet-apens de Roncevaux, la grande bataille où périssent Roland et ses compagnons : la chronique en fait une longue narration.

Après les expéditions d'Espagne (chapitres XXVIII-XXXIII et appendice[1]). Charlemagne a rapporté en France les corps des martyrs de Roncevaux; il les distribue entre diverses nécropoles : à Belin, à Saint-Seurin de Bordeaux, à Saint-Romain de Blaye, aux Aliscamps d'Arles, et accorde à ces sanctuaires de grands privilèges. Puis, au chapitre XXX, tandis que Turpin se retire à Vienne, Charlemagne réunit un concile à l'abbaye de Saint-Denis. Reconnaissant à saint Denis presque autant qu'à saint Jacques, il attribue à son abbaye la même suprématie sur la France qu'à l'église de Compostelle sur l'Espagne.

Il se retire à Aix-la-Chapelle et fait peindre sur les murs de son palais d'une part les sept arts libéraux, d'autre part ses guerres d'Espagne. Il meurt au milieu des prodiges. Sa mort est miraculeusement révélée à Turpin, resté à Vienne : comme un plateau de la balance divine était lourd de ses péchés, « un Galicien sans tête » chargea l'autre des pierres de tant d'églises construites en son honneur par Charlemagne que la balance pencha de son côté; c'est ainsi

1. Titres des chapitres : XXVIII. *De duobus cimiteriis sacrosanctis : unum apud Arelatem, alterum apud Blavium.* — XXIX. *De sepultura Rotholandi et ceterorum qui apud Belinum sepulti sunt, et in diversis locis.* — XXX. *De concilio quod apud beatum Dionysium Karolus adunavit.* — XXXI. *De septem artibus quas Karolus depingi fecit in palatio suo.* — XXXII. *De morte Karoli.* — XXXIII. *De miraculo Rotholandi comitis quod apud urbem Gratianopolim Deus per eum facere dignatus est.* — Appendice A. *Calixtus Papa de inventione Turpini episcopi et martyris.* (Les chapitres qui suivent dans l'édition Castets, et qui sont intitulés par l'éditeur *Appendices B, C, D,* ont été empruntés par divers manuscrits à un autre ouvrage, comme on le verra plus loin, et ne font point, à vrai dire, partie de la Chronique.)

que l'apôtre Jacques valut à Charlemagne la gloire des cieux, qu'il lui avait promise.

Peu après Charlemagne, Turpin mourut aussi. C'est ce que raconte une sorte d'épilogue, où le pape Calixte II [1119-1124] est censé reprendre la plume de Turpin. Il raconte que Turpin reçut la sépulture à Vienne et que ses restes, de son temps à lui, Calixte, furent récemment transférés en une autre église de la même ville, où on ne cesse de les vénérer. Il décide que Turpin et les héros morts en Espagne doivent être honorés comme martyrs. Il fixe leur fête à tous au seizième jour avant les calendes de juillet, date anniversaire de la bataille de Roncevaux.

Le problème.

Rien qu'à lire ce scénario, si sommaire soit-il, on voit que la question essentielle est de préciser l'objet, la raison d'être de cet étrange roman, et combien le problème est obscur. Le faux Turpin, qui était-il? et qu'a-t-il voulu faire? S'intéresse-t-il plutôt à Charlemagne et aux chansons de geste, ou plutôt à saint Jacques et à l'église de Compostelle? Mais qu'ont à faire les chansons de geste avec l'église de Compostelle et qu'ont-elles à faire avec ces autres églises qui semblent aussi préoccuper le chroniqueur, avec Saint-Denis par exemple, ou Arles, ou Vienne? Veut-il servir ces églises? Mais pourquoi celles-là plutôt que d'autres, et quel profit pouvaient-elles attendre de fables empruntées aux jongleurs? Ou bien a-t-il seulement voulu amuser les clercs de son temps, et sa chronique n'est-elle qu'un jeu d'esprit? Mais alors, pourquoi tient-il tant à faire passer ses inventions romanesques pour de l'histoire vraie? L'idée de mêler des récits de chansons de geste à des traditions d'église, l'a-t-il tirée de sa seule imagination? Mais s'il en fut ainsi, comment ce caprice arbitraire et fantasque a-t-il pu trouver, dans ces églises et hors d'elles, l'adhésion et comme la complicité de tant d'esprits, de tant de cœurs? Or, on ne saurait essayer même de répondre à ces questions, si l'on n'a point

déterminé d'abord vers quel temps la chronique fut composée. C'est là la tâche première, condition de toute recherche.

Une date est acquise depuis longtemps, au-dessous de laquelle on ne saurait descendre. Le 29 décembre 1165, l'empereur Frédéric Barberousse Ier fit procéder à l'élévation du corps de Charlemagne et à sa canonisation ; sur son ordre, presque aussitôt après, pour accréditer et répandre le culte du nouveau saint, les clercs d'Aix-la-Chapelle composèrent et publièrent une *Vita Karoli Magni*[1] : ils y ont inséré sept chapitres de la chronique du faux Turpin[2]. Nous savons ainsi que cette chronique est antérieure à 1166.

Mais faut-il l'attribuer au XIIe siècle? ou au XIe? ou au Xe?

II.

LA DATE DE LA CHRONIQUE. EST-ELLE L'ŒUVRE DE DEUX AUTEURS OU D'UN SEUL?

Première théorie de G. Paris.

Chacune de ces opinions avait ses défenseurs, quand, en 1865, G. Paris publia sa thèse latine, *De Pseudo-Turpino*[3]. C'est lui qui le premier, faisant table rase de plusieurs théories antérieures, aperçut les problèmes vrais, tels que nous venons de les poser d'après lui, et pour les résoudre, il proposa de l'ouvrage une interprétation séduisante, et qui fut d'abord accueillie de tous.

Ce qui le frappait surtout dans la Chronique, et à bon droit, c'est la singulière variété de ses sources d'inspiration et la diversité, non moins surprenante, des préoccupations qui s'y marquent. Elle semble d'origine française : qui donc, hors de France, aurait pu dresser (chap. XI) une liste de cinquante noms de héros de chansons de geste? Elle semble

1. Publiée par Gerhard Rauschen, en un livre intitulé *Die Legende Karls des Grossen im 11. und 12. Jahrhundert*, Leipzig, 1890. Voir surtout les pages 3, 17, 21-2, 93.
2. Éd. Rauschen, pp. 67-74.
3. Paris, 68 pages in-8°.

pourtant d'origine espagnole : qui donc, hors d'Espagne, aurait pu dresser (chap. III) une liste de cent villes de ce pays? Et plus précisément elle semble d'origine compostellane, vu la place qu'y tient le sanctuaire de Compostelle. Pourtant, ne viendrait-elle pas de Vienne, vu la place qu'y tiennent les églises de Vienne? ou de Saint-Denis, vu la place qu'y tient l'abbaye de Saint-Denis? Pour expliquer ces singularités ou ces disparates, et d'autres du même ordre, G. Paris émit l'hypothèse, selon nous fâcheuse, que la Chronique n'était pas d'une seule venue.

1° Selon lui, les cinq premiers chapitres (sans la lettre-préface) avaient d'abord formé tout l'ouvrage. Si on les lit seuls, c'est le récit très simple d'une expédition unique de Charlemagne. Averti par une vision, il part pour délivrer le tombeau de l'apôtre; sur la route, saint Jacques l'aide par des miracles; Charles restaure l'église de Compostelle, rentre glorieusement en France, et le livre est terminé. L'auteur de ce récit, dit G. Paris, ne prétend jamais qu'il soit Turpin; il n'emprunte rien aux chansons de geste. Par contre, il connaît bien la géographie de l'Espagne, les traditions de ses églises, surtout de Compostelle, voire des légendes arabes[1]. Il est donc un clerc espagnol, de l'église de Compostelle. Il est avant tout un homme pieux, qui a composé, à des fins édifiantes et pour le bien du pèlerinage, un petit livret de propagande. Sur la foi de divers indices, G. Paris estime qu'il a dû écrire dans la première moitié du XIe siècle, en 1050 au plus tard.

2° Quelque soixante ou quatre-vingts ans après, un autre clerc intervint, français celui-là. Au commencement du XIIe siècle, Vienne avait pour archevêque un personnage de très haute naissance, Gui de Bourgogne (le futur pape Calixte II), que de grands intérêts de famille — il était l'oncle et le tuteur du jeune roi Alphonse VII — appelèrent à Compostelle[2]. Il

1. Au chapitre IV.

2. Gui de Bourgogne, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, né vers 1060, archevêque de Vienne en 1088, élu pape le 2 février 1119, mort en décembre 1124.

fit le voyage en l'an 1108. G. Paris suppose qu'un clerc de sa suite, un moine de Saint-André de Vienne, venu ainsi à Compostelle, y aura trouvé le petit livre espagnol. Il le rapporta en France et se proposa de le compléter. C'était pour plaire à son archevêque, qui aimait Compostelle. Il écrivit la lettre-préface et les autres récits de guerre : le faux Turpin, c'est lui. Il connaissait bien les chansons de geste, et son imagination était riche : l'opuscule du clerc espagnol devint ainsi entre ses mains une sorte de chanson de geste à l'usage des clercs de France, et qui servait aussi la renommée de l'église de Vienne. Il s'intéressait d'ailleurs à Charlemagne, à Roland et à ses pairs bien plus qu'à l'apôtre Jacques. L'apôtre Jacques ne paraît pas dans les chapitres qui sont de sa main. Il y a bien dans cette partie le chapitre XIX où Charlemagne est censé conférer à l'église de l'apôtre d'immenses privilèges : ce chapitre a dû être donné tout fait par le clergé de Compostelle à notre auteur, qui l'a inséré, et comme plaqué, dans son ouvrage, tel qu'on le lui avait fourni. Il dut écrire entre 1108 et 1119.

3° D'autres mains introduisirent enfin dans l'ouvrage ainsi constitué des interpolations de petite importance : un clerc de Saint-Denis, par exemple, certaines mentions de son abbaye[1].

Deuxième théorie de G. Paris.

Ce système, G. Paris fut amené, en 1882, à le modifier profondément. Il lui fallut le concilier avec des faits et des éléments de datation nouveaux découverts par l'arabisant R. Dozy[2].

Dozy prouva en effet, en 1881, qu'il y a dans les cinq premiers chapitres de la chronique tout comme dans les autres des indices d'une origine française. L'auteur des cinq premiers chapitres connaît bien la France, les noms de ses rois, ses églises dédiées à saint Jacques ; il l'aime et l'admire.

1. Dans la lettre-préface et au chapitre XXX.
2. *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge*, par R. Dozy, 3e édition, t. II (1881), p. 374-431.

Par contre, « il raconte gravement les absurdités les plus palpables et les plus injurieuses pour la nation espagnole. A l'en croire, cinq Mérovingiens ou Carolingiens qu'il se plaît à énumérer, mais dont les noms devaient être peu familiers aux Galiciens, ont successivement conquis l'Espagne en partie, et les Galiciens, ayant embrassé le mahométisme après l'invasion arabe, Charlemagne a fait rebaptiser par l'archevêque Turpin ceux d'entre eux qui voulaient y consentir; quant aux autres, il les a fait décapiter ou il les a réduits en esclavage[1] ». Sont-ce là, demande Dozy, les inventions d'un Espagnol? En ces cinq chapitres, c'est la nation française qui est seule célébrée, *gens gallica, optima scilicet, ac bene induta et facie elegans*[2]; elle seule produit des héros; c'est à elle qu'est réservée la promesse d'un roi qui viendra un jour chasser les derniers Sarrasins et subjuguer la Péninsule[3]. « Croit-on, répète Dozy, qu'un Espagnol ait pu écrire de la sorte, en quelque temps que ce soit? »

Il prouva en outre que les dates proposées par G. Paris étaient trop reculées. Pour ne rapporter ici que deux ou trois de ces preuves, il est impossible que les cinq premiers chapitres aient été écrits avant 1050, puisqu'il y est question de la ville de Bougie, fondée seulement en 1065 ou 1068, et des *Moabitae*, lesquels, dans la langue des chroniqueurs et selon leur usage constant, sont les Almoravides : les Almoravides n'apparaissent pas dans l'histoire de l'Espagne avant 1090. Il est de même impossible que le reste de l'ouvrage ait été composé entre 1108 et 1119, puisqu'au chapitre XI paraît un certain *Texephinus*, *rex Arabum*, lequel doit son nom à Texufin, vice-roi d'Espagne à partir de 1126.

Ainsi l'archevêque de Vienne Gui de Bourgogne n'est pour rien dans un ouvrage écrit après sa mort. Les cinq premiers chapitres ont été composés par un Français, tout comme les autres, et dans la première moitié du XIIe siècle, tout comme

1. Dozy, pp. 379 et suiv.
2. Chapitre II.
3. Chapitre IV.

les autres. Le clerc galicien de l'an 1050 et le clerc viennois de l'an 1108 disparaissent tous deux.

G. Paris en convint avec Dozy, en un article du tome XI de la *Romania*[1]. Des thèses de son *De Pseudo-Turpino*, une seule restait debout, mais c'était la thèse essentielle : la distinction des deux auteurs. G. Paris la maintint : « On peut dire maintenant, écrit-il, que c'est un fait acquis à la science[2]. » Seulement, force lui était de changer les dates où ces deux auteurs auraient vécu et les circonstances de leur biographie. Il lui fallait d'abord trouver un suppléant au clerc galicien de 1050; il rappela donc « qu'il y eut beaucoup de clercs français en Espagne et notamment dans l'église de Santiago à partir du règne d'Alfonse VI (1072)[3] », et remplaça son clerc galicien primitif par un clerc français, attaché à Santiago, et qui dut écrire les cinq premiers chapitres, non plus vers 1050, mais « dans les dernières années du XIe siècle ou les premières années du suivant[4] ». Il lui fallait ensuite, pour les autres chapitres, trouver un suppléant au moine de Vienne contemporain de Gui de Bourgogne; il le remplaça donc par un autre moine de Vienne, postérieur à Gui de Bourgogne, et qui dut écrire « vers l'an 1140[5] ». Grâce à cette combinaison, G. Paris put conserver le principal de son interprétation primitive, l'idée que la Chronique fut d'abord un court livret de propagande, composé à Compostelle par un clerc dévot à saint Jacques et indifférent aux chansons de geste; qu'elle fut ensuite amplifiée en France par un autre clerc, celui-ci indiffférent à saint Jacques et amateur de chansons de geste.

Discussion de ces deux théories.

Mais, comme on le voit, la distinction de ces deux auteurs n'est plus désormais qu'une hypothèse privée du secours des autres hypothèses auxquelles elle était d'abord liée. Si le

1. T. XI (1882), p. 419-26.
2. *Art. cité*, p. 421.
3. *Ibid*, p. 422.
4. P. 423.
5. P. 424.

lecteur a dû être un instant surpris que nous exposions une théorie abandonnée par son auteur, il en voit maintenant la raison : c'est que la théorie nouvelle n'est qu'une refaçon, et comme une survivance, de la première, et cette remarque nous sert déjà à l'affaiblir.

Or, il nous importe de l'affaiblir, car elle domine encore chez de nombreux critiques et les autorise à traiter la Chronique de Turpin comme une œuvre des plus médiocres et des plus insignifiantes. A un premier auteur appartiendrait tout ce qui concerne saint Jacques et son sanctuaire ; à un second, tout ce qui concerne les chansons de geste. Réclame pieuse d'abord, puis pure fantaisie littéraire. Si cette interprétation est vraie, le principal auteur de la Chronique n'est, comme le dit Léon Gautier, qu'« un rhéteur de couvent copiant sans intelligence et sans vie nos premières épopées nationales [1] ». « Il a simplement voulu fournir une lecture attrayante aux clercs de son temps qui nourrissaient quelque défiance à l'égard des romans... Il est un homme d'esprit qui eut simplement l'idée de traduire les jongleurs en latin avec de certaines apparences hagiographiques [2]. » Par une telle théorie, son œuvre est expliquée sans doute, et perd tout son mystère ; mais elle perd aussi ce qui en fait, selon nous, la vraie signification historique.

Cette distinction des deux auteurs est-elle fondée ? Maintenant que G. Paris a lui-même changé les dates de leurs biographies hypothétiques, et changé lui-même la nationalité du premier, maintenant qu'il n'a plus guère de raison de chercher le second à Vienne plutôt que dans l'une quelconque des autres églises mentionnées par la Chronique, maintenant que les deux auteurs supposés sont Français l'un et l'autre et presque contemporains l'un de l'autre, ils tendent à se confondre. Si Gaston Paris, approuvé par Dozy, maintient pourtant qu'ils sont deux, quels sont donc ses arguments ?

1° « Nulle part, dit-il [3], l'auteur des cinq premiers chapitres

1. *Les épopées françaises*, t. I, p. 119.
2. *Ibid.*, p. 116-7.
3. Cet exposé est pris à Dozy (*ouvr. cité*, p. 373), qui traduit ou ré-

ne se donne pour Turpin, qu'il ne nomme qu'une fois et en passant.

2° « Chez lui, point de noms propres de Sarrasins et de Français, comme il y en a tant dans les autres chapitres. Il n'emprunte rien à la poésie épique française, il ne décrit pas de combats, ne rapporte pas de discours, comme l'autre le fait.

3° « L'auteur des cinq premiers chapitres est un homme pieux, qui écrivait dans le double dessein de donner quelques renseignements sur l'Espagne et de glorifier saint Jacques, d'exhorter les fidèles à visiter son tombeau, au lieu que l'autre, si l'on excepte un seul chapitre (le XIXe [1]), oublie son tombeau, son église, ses miracles, et cherche à amuser ses lecteurs par le récit de batailles et de combats singuliers, ou à les édifier par des dissertations théologiques et de pieuses historiettes. »

Pour fonder la thèse de G. Paris, il suffirait, nous l'avouons, qu'un seul de ces trois arguments fût valable. Mais en est-il ainsi ?

1° Il est bien vrai que, si l'on écarte, arbitrairement d'ailleurs, la lettre-préface de Turpin à Léoprand, on lit au début de la chronique bien des pages avant de soupçonner que c'est Turpin qui est censé raconter. Mais le fait n'est point particulier aux cinq premiers chapitres : Turpin, fort discret, se met rarement en scène. Pour trouver un *ego, Turpinus*, il faut lire jusqu'au chapitre XI [2] ; quelques lignes après, en ce même chapitre XI, on en trouve un second ; mais pour en trouver un troisième, il faut lire jusqu'au chapitre XIX, vingt pages plus loin [3]. Il est bien vrai d'autre part que la seule phrase des cinq premiers chapitres où il soit parlé de Turpin l'introduit à la troisième personne : « *Galecianos Karolus per*

sume ici, excellemment, le *De Pseudo-Turpino* de G. Paris, p. 14-15 et p. 25-6.

1. Le XIXe dans l'édition Castets ; G. Paris en son *De Pseudo-Turpino* et Dozy le désignent comme le XXe, parce qu'ils se servent d'éditions plus anciennes.

2. Éd. Castets, p. 16 et p. 17.

3. *Ibid.*, p. 37.

manus Turpini archiepiscopi regeneravit ». Mais le fait perd de sa gravité, si l'on remarque qu'il se reproduit tout pareil au chapitre XXI : « *Dum Karolus portus cum Ganalono et Turpino transiret*[1]... » Ici, en ce chapitre XXI, c'est Turpin lui-même, de l'aveu de tous, qui est censé tenir la plume. Il parle de lui à la troisième personne ; c'est le procédé de César en ses Commentaires. — « Mais, dit G. Paris, Turpin n'est nommé (ou ne se nomme) qu'une fois dans les cinq premiers chapitres. » — Soit, mais dans les vingt-huit autres il ne se nomme que cinq fois : la proportion est la même. G. Paris ne saurait alléguer davantage que les cinq premiers chapitres ne le nomment qu'« en passant, *transeundo*[2] », car les autres le nomment de même « en passant » : nous le voyons employé au chapitre II à baptiser les Galiciens, comme ailleurs (chap. XI[3]) à remettre les péchés des fidèles, ou à présider un concile (chap. XIX[4]), ou à chanter la messe (chap. XXV et XXXII[5]), ou à donner l'absoute aux morts (chap. XXIX[6]). Son rôle est le même ici et là. En résumé, d'un bout à l'autre de la Chronique, c'est Turpin qui raconte, mais en narrateur modeste : il ne parle que rarement de lui-même, quatre fois à la première personne, deux fois à la troisième, et toujours pour redire comment il a rempli aux côtés de Charlemagne son ministère de prélat[7].

2° Quant au second argument, à savoir que l'auteur des cinq premiers chapitres « n'emprunte rien à la poésie épique française », qu'est-ce donc que l'idée de mener Charlemagne en croisade, escorté de Turpin et à la tête d'une

1. *Ibid.*, p. 42.
2. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 14.
3. Éd. Castets, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 37.
5. *Ibid.*, p. 50 et p. 60.
6. *Ibid.*, p. 55.
7. Il définit ainsi son rôle, au chapitre XIX (p. 17) : « Dignis monitis Christi fidelem populum ad bellandum fortem et animatum et a peccatis absolutum reddebam, et Sarracenos propriis armis saepe expugnabam. » Mais, discrètement, il a évité le récit de ses propres exploits.

armée immense, qu'est-ce, sinon un emprunt à la poésie épique française? Ces cinq chapitres, il est vrai, n'abondent pas en noms propres, puisque de tous les compagnons de Charlemagne en sa première expédition, un seul, Turpin, est nommé. Mais cette remarque convient aussi à d'autres parties de l'ouvrage, que l'on pourrait donc au même titre attribuer à des auteurs différents. Soient, par exemple, les chapitres VI, VII, VIII. De grands événements de guerre s'y déroulent, sur la route de Sahagun à Léon; deux noms suffisent au narrateur[1] : Agoland du côté des païens, Milon d'Anglers du côté des chrétiens[2]. Entre les récits des cinq premiers chapitres et les autres, il n'y a nulle disparate; mais, au contraire, similitude de manière, de coloris, de style.

3° Enfin, G. Paris allègue que l'apôtre Jacques est le protagoniste des cinq premiers chapitres, tandis qu'« il semble oublié dans le reste de l'ouvrage, si l'on excepte un seul chapitre, le XIXe ». Mais le dénombrement est imparfait. L'apôtre reparaît au chapitre XX, où il est dit que Charlemagne tenait en Espagne quatre cours annuelles, aux quatre jours les plus solennels, savoir à la Noël, à Pâques, à la Pentecôte et *die sancti Jacobi*[3]. L'apôtre reparaît au chapitre XXI, où il est rappelé que l'Espagne fut conquise pour sa gloire, *ad Domini et apostoli ejus sancti Jacobi decus*[4]. Il reparaît au chapitre XXXII, pour disputer aux démons l'âme de Charlemagne[5].

Supposé même qu'il ne reparût qu'au seul chapitre XIX, ne serait-ce pas assez? C'est le chapitre où Charlemagne, venu pour la seconde fois à la basilique de l'apôtre, la comble d'honneurs, lui confère la dignité de métropole, lui soumet

1. On peut y ajouter, si l'on y tient, le *Romaricus miles* qui est au chap. VII le héros posthume d'une aventure miraculeuse.

2. Au chapitre IX, Turpin donne une liste de dix rois alliés d'Agoland. Mais la guerre se poursuit aux chapitres IX et X, sans qu'il éprouve le besoin d'introduire aucun nouveau nom de chrétien.

3. Éd. Castets, pp. 39-40.

4. *Ibid.*, p. 41.

5. *Ibid.*, p. 60.

toutes les églises de l'Espagne. Ce récit reflète les ambitions réelles de cette église au XII[e] siècle, car elle prétendait alors au droit de convoquer des conciles nationaux et rêvait d'enlever à Tolède la primatie[1]. Comment expliquer qu'un tel chapitre, celui où saint Jacques est le plus magnifié, se trouve précisément en cette partie de l'ouvrage où saint Jacques, dit-on, est « presque oublié »? G. Paris pouvait, à la rigueur, l'expliquer en sa première hypothèse, quand il supposait que l'auteur, venu à Compostelle en 1108, aurait reçu ce chapitre tout fait du clergé de Compostelle. Mais maintenant qu'il n'est plus question de ce voyage de l'an 1108, ni d'un voyage quelconque de l'auteur en Galice, maintenant que cet auteur est par définition un clerc indifférent à saint Jacques, curieux seulement de chansons de geste, comment expliquer qu'il ait écrit ce chapitre?

Pour montrer qu'il n'est pas de la même main que les cinq premiers, G. Paris allègue cette raison : il y aurait contradiction entre « l'humilité » avec laquelle il est parlé de Santiago au chapitre V et les prétentions exorbitantes qui se font jour au chapitre XIX[2]. Au chapitre V, en effet, venant pour la première fois à Santiago, Charlemagne se contente d'y établir un évêque, des chanoines de la règle de saint Isidore et de donner à l'église des cloches, des livres, des ornements pour le culte. Au chapitre XIX, ce qu'il lui donne, c'est l'Espagne entière. Mais, à mon sens, la différence s'explique, si le tout est d'un seul auteur. Un romancier qui imagine deux séjours de Charlemagne à Compostelle, n'est-il pas naturel et presque nécessaire qu'il les raconte différemment, en sorte qu'ils ne fassent pas double emploi? Lors de son premier séjour, Charlemagne va au plus pressé : il crée l'évêché en pays presque païen et

1. C'est ce que dit fort bien G. Paris : « Le chapitre XIX a pour but d'exposer les titres de Compostelle non à l'archiépiscopat, mais à la primatie d'Espagne, que Diego Gelmirez [son premier archevêque] revendiqua avec ardeur de 1120 à 1124, mais à laquelle il ne renonça jamais et que ses successeurs eux-mêmes essayèrent de s'arroger. » (*Romania*, t. XI, p. 424.)

2. *De Pseudo-Turpino*, p. 20 et p. 29; *Romania*, t. XI, p. 423.

le pourvoit du nécessaire. Une dizaine d'années plus tard, quand de nouvelles victoires ont consolidé ses conquêtes et surtout quand il a fondé d'autres évèchés, il marque sa reconnaissance à l'apôtre d'une façon plus éclatante encore : il lui soumet toute l'église d'Espagne. Il n'y a pas là contradiction, ni même contraste, mais gradation.

La vérité est que, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, saint Jacques reste présent. C'est lui qui a mis en branle les armées de Charlemagne, par cette parole : « Va, et je serai ton auxiliaire, et en récompense de tes travaux, j'obtiendrai pour toi du Seigneur la couronne céleste. » Ce qui est annoncé ainsi, dès la première page du livre, c'en est le dénoûment : la mort de Charlemagne et son entrée au royaume de Dieu grâce à l'intercession de l'apôtre. L'empereur attend, le lecteur attend que cette promesse soit accomplie, et puisqu'elle ne l'est pas encore au chapitre v, c'est donc que le livre ne se termine pas là, n'a jamais dû se terminer là. Mais, quand Charlemagne a ajouté à ses premiers travaux pour l'apôtre d'autres travaux encore et qu'il a subi à cause de lui la grande douleur de Roncevaux, alors il meurt, et l'on voit au chapitre XXXII le « Galicien sans tête » arracher aux démons l'âme de son fidèle pèlerin, et « par son secours elle est élevée au royaume céleste ». Alors seulement, en ce chapitre XXXII, la promesse du chapitre I est accomplie ; alors seulement l'ouvrage est terminé. Du commencement à la fin, Charlemagne champion de saint Jacques, saint Jacques patron de Charlemagne sont restés inséparables.

C'est donc vainement que l'on cherche dans les cinq premiers chapitres des caractères qui ne se retrouveraient point dans les autres et qui permettraient de démembrer la Chronique. Il n'en est point un seul, si particulier, si bizarre soit-il, qui ne reparaisse dans tel des vingt-huit autres chapitres, aussi particulier, aussi bizarre. En voici deux exemples encore.

Au chapitre III, on lit[1] que huit rois de France ont porté

1. Éd. Castets, p. 7.

la guerre en Espagne, parmi lesquels (chose étrange!) plusieurs successeurs de Charlemagne, à commencer par Charles le Chauve. Comment, demande G. Paris[1], Charles le Chauve peut-il être nommé, si c'est Turpin qui parle? En ce même chapitre on lit encore que certaines villes, maudites jadis par Charlemagne, « *sine habitatore permanent usque in hodiernum diem* ». N'est-ce pas la preuve, demande G. Paris[2], « que l'auteur de ces cinq premiers chapitres ne se donnait pas pour contemporain de Charlemagne » ? — Mais voici que, dans l'autre partie, au chapitre XI[3], on lit, à propos d'Ogier le Danois : « *De hoc canitur in cantilena usque in hodiernum diem.* » N'est-ce pas la preuve, pourrions-nous demander à notre tour, que l'auteur de ce chapitre ne se donnait pas pour contemporain de Charlemagne? Et pourtant, il vient lui-même de dire, quelques lignes plus haut, qu'il est Turpin : *ego Turpinus*[4].

Ou bien encore, soit ce catalogue des cent villes d'Espagne qui se lit au chapitre III. Comment l'auteur, demande G. Paris, a-t-il si bien pu savoir la géographie de l'Espagne, s'il n'était pas un clerc attaché à une église de ce pays ? — Mais, dans l'autre partie, celle que G. Paris attribue et que chacun attribue à un Français, voici, au chapitre IX[5], une liste de rois sarrasins, où figurent Texephin, roi des Arabes, Ali, roi du Maroc, Ébrahim, roi de Séville, c'est-à-dire trois princes musulmans qui ont réellement dominé en Espagne dans la première moitié du XII[e] siècle[6]. Comment l'auteur, pourrions-nous demander à notre tour, a-t-il si bien pu connaître l'histoire de l'Espagne, s'il n'était pas un clerc attaché à une église de ce pays ?

1. *Romania,* t. XI, p. 423, n. 2.
2. *Ibidem.*
3. Éd. Castets, p. 18.
4. P. 17. Il est d'ailleurs invraisemblable qu'il ait oublié par trois fois qu'il était Turpin. Nous tâcherons plus loin d'expliquer ce petit mystère.
5. Éd. Castets, p. 13.
6. Ces identifications, certaines, ont été faites par Dozy, p. 409 et suiv.

III.

LA CHRONIQUE A ÉTÉ COMPOSÉE PAR UN SEUL ÉCRIVAIN, UN FRANÇAIS, VERS LE MILIEU DU XIIe SIÈCLE. QU'IL FAUT SE RÉFÉRER, POUR COMPRENDRE L'INTENTION DE CET AUTEUR, A L'HISTOIRE DU PÈLERINAGE DE COMPOSTELLE ET A D'AUTRES ÉCRITS, SOLIDAIRES DE LA CHRONIQUE.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, l'hypothèse des deux auteurs déçoit. Les faits la contredisent. La Chronique dite de Turpin a été composée par un seul écrivain, un Français, qui écrivait entre les années 1126 et 1165.

Néanmoins, G. Paris a très heureusement orienté la critique, puisqu'il a mis en un si fort relief la complexité de la chronique et dégagé les vraies données du problème, qui est d'expliquer comment cet auteur a pu s'intéresser à la fois aux choses de France et aux choses d'Espagne, à la fois aux chansons de geste et aux traditions ecclésiastiques, à des églises aussi distantes et aussi diverses que Santiago et Saint-Romain de Blaye, que Saint-Denis et Vienne, à des personnages si étrangers l'un à l'autre que Jacques le Majeur et l'empereur Charlemagne.

C'est ce mélange de préoccupations disparates qu'il faut expliquer, et puisqu'elles semblent contradictoires, la tentative de G. Paris était légitime en son principe d'essayer de les dissocier, en attribuant celles-ci à tel auteur, celles-là à tel autre. Mais nous le savons désormais, le mélange est inextricable : un seul auteur en est responsable.

Qu'il ait eu des préoccupations et des sources d'information si diverses, la chose nous reste mystérieuse, ou plutôt inintelligible, parce que nous l'avons considéré jusqu'ici comme un isolé, qui écrit par fantaisie littéraire, au fond de sa cellule en quelque couvent. Mais essayons une autre hypothèse. Essayons de mettre ce clerc en communication avec le monde extérieur, de chercher dans la vie de son temps, dans la France du XIIe siècle, des raisons propres à

expliquer qu'il ait pu s'intéresser à la fois à toutes ces églises et aux chansons de geste.

Bien des érudits depuis J.-V. Le Clerc, et G. Paris l'un des premiers, en son *De Pseudo-Turpino* déjà; autour de lui, après lui, le P. Fita, Dozy, M. Ulysse Robert, M. G. Baist, M. Ph.-Aug. Becker, l'ont entrevu ou vu[1] : que, pour interpréter la Chronique de Turpin, il ne faut pas la lire seule. En plusieurs manuscrits, elle est précédée ou suivie d'un ou de deux, trois ou quatre autres opuscules. En presque tous les manuscrits, elle est suivie tout au moins de quelques fragments de ces autres opuscules. Ces textes qui l'encadrent pourront peut-être l'expliquer. A leur lumière, il apparaîtra peut-être que, loin d'être issue du caprice d'un isolé, jamais œuvre ne fut plus préparée, plus « conditionnée ».

Or, la nature vraie du rapport qui lie ces divers textes, G. Paris l'a indiquée déjà, et précisément en cet article de la *Romania* que nous venons de discuter, mais surtout en un *post-scriptum* qu'il y ajouta en dernière heure, après lecture d'un livre du P. Fita. Ainsi, comme il sera mieux expliqué plus loin, voulant fonder sur l'examen de ces divers livres une interprétation nouvelle de la Chronique de Turpin, c'est à G. Paris encore, à ces quelques lignes de son *post-scriptum*, que nous en devons le principe ou l'idée. Il est vraiment beau, cet article du tome XI de la *Romania*, où G. Paris, en présence des critiques de Dozy, renie allègrement la plupart des idées du *De Pseudo-Turpino*, son premier livre, construit une seconde théorie, mieux adaptée aux faits, puis, à quelques jours de là, en son *post-scriptum*, saisi d'autres faits encore, modifie cette seconde théorie, en pressent, en esquisse une troisième, selon nous plus vraie. Rien ne montre mieux, de façon plus simple et plus émouvante, de quels efforts, de quels renoncements et de quels renouvellements est faite la vie d'un grand découvreur de faits et d'idées, et de combien de lentes approximations se compose cette chose toujours provisoire et toujours revisible que nous appelons la vérité historique.

1. En des travaux qui seront indiqués ci-après.

La Chronique de Turpin est solidaire d'autres ouvrages, qui sont comme elle des instruments de propagande du culte de saint Jacques de Galice. Pour mieux comprendre à la fois ces livres et la Chronique de Turpin, rappelons d'abord ce qu'était ce culte.

Abrégé de l'histoire du pèlerinage jusqu'au XIIe siècle.

Comme Mgr Duchesne l'a montré en un article mémorable[1], les origines n'en sont pas très anciennes. « De tout ce que l'on raconte sur la prédication de saint Jacques en Espagne, la translation de ses restes et la découverte de son tombeau, un seul fait subsiste, celui du culte galicien. Il remonte jusqu'au premier tiers du IXe siècle et s'adresse à un tombeau des temps romains, que l'on crut alors être celui de saint Jacques. Pourquoi le crut-on ? Nous n'en savons rien[2]... De tous les documents incontestés du culte de saint Jacques en Galice, le plus ancien est un texte du martyrologe d'Adon, rédigé vers l'an 860[3]. »

Ce fut d'abord un culte local, propre au royaume asturien. Il ne commença guère qu'au Xe siècle à attirer des pèlerins de France. Le plus ancien que l'on connaisse est un évêque du Puy en Velay, Gotescalc, qui fit le voyage en 951[4]. D'autres assurément l'avaient précédé; d'autres le suivirent au Xe siècle[5] ; mais le pèlerinage dut rester longtemps chose précaire. La route était peu sûre, les musulmans occupaient le pays sur plusieurs points de son parcours. Par deux fois,

1. *Saint Jacques en Galice* (*Annales du Midi*, t. XII, 1900, p. 145.)

2. *Art. cité*, p. 179.

3. *Art. cité*, p. 160. Voici ce texte : « VIII. *Kal. aug. Natale Jacobi apostoli, fratris Johannis evangelistae, qui decollatus est ab Herode rege Hierosolymis, ut Liber actuum apostolorum docet. Hujus beatissimi apostoli sacra ossa ad Hispanias translata et in ultimis eorum finibus, videlicet contra mare Britannicum, condita, celeberrima illarum gentium veneratione excoluntur.* »

4. *Gallia christiana*, t. II, col. 694; *instrumenta*, col. 222.

5. Par exemple, Raymond II, comte de Rouergue, qui fut tué sur le chemin de Compostelle en 961 (*Liber miraculorum sanctae Fidis*, éd. A. Bouillet, 1897, p. 41, note).

en 988 et en 994, Almanzor prit Compostelle et rasa l'église de l'apôtre. Des pèlerins passaient les ports, pourtant[1].

Les témoignages se font plus nombreux au cours du XIe siècle. Ce fut l'époque héroïque du pèlerinage. C'est alors que la route romaine commence à se peupler d'asiles pour les voyageurs; c'est alors qu'exercent leur activité les saints que l'Église vénère parce qu'ils furent de bons ingénieurs, réparant les chaussées, desséchant les marécages, jetant des ponts sur les rivières et les torrents, saint Dominique de la Calzada[2], et ce Français, saint Aleaume de Burgos, ancien moine de La Chaise-Dieu[3].

Au début du XIIe siècle, le pèlerinage commence à battre son plein. On lit[4] que, vers l'an 1108, des ambassadeurs arabes, envoyés à la reine Urraque et à son fils Alphonse-Raymond, rencontrèrent aux approches de la Galice des pèlerins en tel nombre que la route en était encombrée : *vix patebat liber callis*. A cette époque, le petit et obscur évêché d'Iria, devenu évêché de Compostelle, reçoit coup sur coup de prodigieux accroissements de fortune et de puissance. Dès 1095, Urbain II l'avait affranchi de la dépendance du siège de Braga[5]. En 1120, Calixte II l'élève à la dignité de métropole aux lieu et place de l'église de Merida, institue légat du Saint-Siège dans la province de Braga le premier archevêque de Compostelle, Diego Gelmirez, et réduit à lui obéir les évêques de Coïmbre, de Lucena et de Mondoñedo; en 1124, il lui soumet aussi le siège de Salamanque[6]. Ce n'est pas

1. Pour suivre le développement du pèlerinage, voyez surtout les *Acta sanctorum* des Bollandistes, t. VI de juillet, p. 33-5.

2. Mort en 1109. Voyez les *Acta sanctorum* des Bollandistes, t. III de mai, p. 166.

3. Mort en 1097. Voyez les *Acta sanctorum Bolland.*, t. II de janvier, p. 1057; les *Acta sanctorum ord. Bened.* (1701), t. VI, p. 895, et l'*España sagrada*, t. XXVII, p. 169.

4. Dans l'*Historia Compostellana*, au t. XX de l'*España sagrada* de Florez.

5. Voir l'*Historia Compostellana*, p. 23.

6. On trouvera ces actes dans l'*Historia Compostellana* et dans le *Bullaire du pape Calixte II (1119-1124), essai de restitution*, par Ulysse Robert, 1891, t. I, p. 217-9, p. 331-2, p. 354, etc. Cf., sur l'histoire de Santiago à cette époque, Pius Bonifacius Gams, *Die Kirchenge-*

assez, au gré du nouvel archevêque. Il faut lire, dans l'*Historia Compostellana*, qui est le panégyrique de Diego Gelmirez composé par trois clercs de son église, le détail de ses énergiques entreprises pour exalter saint Jacques plus encore, *ad sublimandum sanctum Jacobum*[1]. « Puisque Rome, disait-il, avait un pape et Jérusalem un patriarche, n'était-ce pas faire injure à saint Jacques, proche parent du Seigneur, que de laisser son église en un état de dépendance ? » Ce qu'il revendique pour elle, ce n'est rien moins que la primatie de l'Espagne. En attendant, il domine comme un roi sur le pays. C'est de ses mains qu'Alphonse VII vient recevoir, devant l'autel de saint Jacques, ses armes de chevalier. Il élève à son apôtre une basilique splendide[2]. Il lutte à armes égales, tantôt contre l'archevêque de Tolède, et tantôt contre la reine Urraque, et tantôt contre la reine Thérèse de Portugal. Des galères équipées à ses frais donnent la chasse aux Musulmans. Par la force de l'argent, il soutient à Rome les revendications les plus ambitieuses, et Rome semble obscurément redouter Compostelle comme une rivale[3]. *Didacus episcopus, caput Hispaniae*, ainsi le qualifie l'*Historia Compostellana*. Qui lui donne sa puissance ? Qui lui donne ses galères et ses troupes, et les trésors de sa basilique, tant

schichte Spaniens, t. II (1874), p. 361 et suiv.; Dozy, *ouvr. cité*, t. I, (1881), p. 398-407; Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris, 1891, notamment p. 183.

1. Diego Gelmirez, fils d'un noble galicien, avait gouverné l'église de Compostelle, dès 1093, en qualité de vicaire de l'évêque Dalmace, auquel il succéda en 1100. Il vivait encore en 1139, date où s'arrête l'*Historia Compostellana*.

2. Du moins, il en achève la construction. Pour les dates, voyez *Le Codex de saint Jacques de Compostelle (Liber de miraculis)*, éd. Fita, p. 59.

3. *Historia Compostellana*, p. 257 : « Verebatur siquidem Romana ecclesia ne Compostellana ecclesia, tanto subnixa apostolo, adeptis juribus ecclesiasticae dignitatis, assumeret sibi apicem et privilegium honoris in occidentalibus ecclesiis, et sicut Romana praeerat ecclesia et dominabatur ceteris ecclesiis propter apostolum, sic et Compostellana ecclesia praeesset et dominaretur ecclesiis propter apostolum suum. Quod Romana ecclesia et tunc nimium verebatur, et usque hodie veretur et praecavet in futurum. »

d'orgueil et tant de gloire ? Le pèlerin qui chemine sur les routes, courbé sur son bourdon.

« La ville de Schant Yacoub, dit un chroniqueur arabe [1], est pour les chrétiens ce qu'est pour nous la Kaaba; on y vient des contrées de Rome, et même de plus loin. » On y venait surtout de France. *Camino francés*, c'est le nom qui désigne encore, en plusieurs régions de l'Espagne, les vestiges de l'ancienne route de saint Jacques, et la porte par où elle entrait dans la ville sainte s'appelait *Porta francigena*, s'appelle encore *Puerta de Francos* [2]. Le pèlerinage de Compostelle fut surtout une grande œuvre française. Quels en furent les ouvriers? Comment surent-ils obtenir que l'apôtre lointain, le Galicien, et, si l'on peut dire, l'étranger devînt familier et cher aux gens de France à l'égal de leur saint Julien de Brioude ou de leur saint Martin de Tours et de leurs plus vieux patrons nationaux? Le grand flot de pèlerins qui depuis des siècles roulait de la France vers Rome et vers Jérusalem, comment réussirent-ils à le diviser, à en dériver un si fort courant vers le sanctuaire nouveau? A l'époque même des croisades, alors que tous les regards, semble-t-il, devaient être tournés vers la Terre sainte, comment parvinrent-ils à maintenir, à accroître même la gloire du tombeau galicien? Il faut, on le pressent, qu'ils aient su, par une propagande multiple, travailler les cœurs. Quels furent leurs moyens d'action ? Un livre nous l'apprendra, composé pour le bien du pèlerinage, au temps de sa plus grande vogue.

(A suivre.) J. BÉDIER.

1. Cité par J.-V. Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 287.

2. *Le Codex de saint Jacques*, éd. Fita, p. 45.

LE "THEZAUR" DE PEIRE DE CORBIAN.

(SUITE ET FIN.)

[Lo premier que el fetz, so sabem veramens,
Fon can fetz d'aigua vi, e fo mot avinens,
A las nossas on fon evidatz ab sas gens.
E pueys fetz ne mot d'autres, de ricx e de valens],
195 (430) De contraitz, de lebros, de mutz, de non auzens;
[E curet los lebros mot be e netamens,
E reders los contraitz c'anesson drechamens
E tenguesson la via que lur fos salvamens.]
196 Als cecs donet lumeiras e als sorz auzimens,
(435) E soscitet tres mortz, so trobam en ligens,
[Et ac en motas guizas e penas e tormens,]
Pueis sofri mort en croz, puois sors corporalmens.
[Et anet ad infern, eu say tot drechamens,
Per adhomplir los ditz els prophetizamens
(440) Que 'n feron li propheta enans mot longamens.]
E cant d'enfern fo fatz lo despoliamens,
200 El resors al ters dia com dieus omnipotens,
(Si c'a la Magdalena parec premieramens,
E pueis a sos apostols moutas vez a presens)
El mezeis lo jorn fo cinc vetz apareissens.
[E dis a sos apostols motz bels cofortamens :]
(445) Ab els bec e manjet et estet humilmens,

195 Ce vers manque dans L; *contraz* D; *de lebros de contraitz de secz de nonuezens* R. — 196 donet] *dec* L; lumeiras] *lumnieyras* R, *lumenairas* L, *uezer* D; *sordz* L, *sortz* R. — 197 *Esositet* D, *Resucitet* R; *morz* D; *lisentz* L. — 198 *E pois s. la mortz en crosz corp* L; *Pres mort e passio per nos corporalmens* R. — 199 *qan* L, *ac fach* R, *fon f.* D; *los espol.* R. — 200 *Resutec* L, *Rezorzi* R; *terz* L; *ior* R; D. omn.] *Dieu e potens* R, *D. fortz e poissentz* L. — 201 Seulement dans D; *premieremenz* D. — 202 Seulement dans D. — 203 Manque dans D. *meiteis* L; *uesz* L; *aparcisc.* L. — 204 *Siqueabels mangettrastot priuadamens* D. Ce vers manque dans L. —

[Et assolasset los e lor tolc espavens
Et esteron ab gaug dels sieus avenimens
Entro l'ascentio lur fon consolamens.]

205 (E donet lur la leg els sans comandamens
E donet lur poder de far perdonamens
E de far granz miracles meravilo[sa]mens,
Per tal que convertisson los pagans non sabens,
E trames los pel mon per far prezicamens.)

210 Pueis s'en pujet el cel, sos apostols vesens.
(450) [Sec a la drech'al Paire sus el tro antamens;
D'aqui venra jutjar, cant er lo jutjamens,
E venra ab sos angels tan afortidamens
Que non y aura un non aia espavens,
E que totz non tremole, tant er vers Dieu temens.]
(So for'a sos deciples grans desconortamens.)
(455) S'en brieu no fos trames uns grans confortamens:
[Que a la Pentecosta lur fetz us bels prezens.]
So fon Sanz Esperitz, que los fes sobdamens
De trastotz los lengatges parliers ez entendens.

215 D'aquels sai eu las obras e los convertimens,
(460) E cal part tenc chascus far sos prezicamens,
[Sans Thomas tenc en India en lai tot drechamens,
E Sans P[eire] a Roma, on ac de greus tormens,
Que i fon pres et batut lag et aunidamens,
El leveron en crotz aquelas malas gens,
(465) Los pes deves lo cel, lo cap jotz en pendens,
E silh qu'eron de Roma senhor mantenen(t)mens
Sant Paul escabasceron senes razonamens;
[E] Sant Johan, de letra so sabem veramens,
Cuideron ilh aussir a greu mort malamens
(470) Denan Porta Latina, vezens las autras gens,
Que mezero lo coire, so atrobam ligens,
En un plen pairol d'oli, mai noi fon pas morens,
Que Dieus lo escapet, car er' en luy crezens,
Que son cors dan non ac ni n'ac escalfamens.

205-9 manquent dans L (et dans R). — 205 els] *el* D. — 210 *puget sen el sel* D, *Que sen puiet e. s.* R, *pois sen pojet e. c.* L; *un duous lurs uesenz* D, *denan lur huelhs uezens* R. — 211 *So fon* D; *dessipols* D; *grant* L. — 212 *Si breu nol f.* R. — 213 *So fol saintz* L; *qels fesz sobdosamentz* L; *qels fetz mantenemens* R. — 214 *De trastot* D; *parlers* L; *e* DR. — 215 *Daquestz* D: *conuertementz* L. — 216 *cascus* R; *per conuertir las genz* D. —

(475) De San Johan Baptista vos dirai veramens,
Co malamens n'obret Hero le descrezens,
C'asegurat l'avia que nol fes dampnamens,
Pueys fetz l'aucir sa filha, que era de mal sens;
Fetz li tolre la testa sobraseguramens
(480) Car non poc en sa vida faire totz sos talens.
Cant ela tenc la testa, fon sos cors mot gauzens;
« Joan, so li dis ela, mot me yest bels e gens,
Mot planhi la tua mort, car anc non fust crezens
Que baizesses ma boca, que tant iest covinens.
(485) Anc not puec baizar vieu, de qu'es mon cors dolens;
Ar te baizarai mort, car no i yest defendens. »
E cujet li baizar la boca solamens,
Et el la issoflet, segon mos essiens,
Et ela avalic, anc pueys no fon parvens.
(490) Hero remas iratz et marritz e dolens,
Car ac perdut la dona, qu'era tant avinens.
Sang Andrieu a Patras ac sos albergamens,
Mot l'aculhiron mal aquelas folas gens,
Que leverol en crotz entraversadamens,
(495) Fraychero li [las] cueychas, per mays aver tormens.
E Sant Marc a Venecia pres sos arribamens.
Sant Jacmes passet mar, ses totz navejamens,
C'us peiros l'en portet per l'aigua drechamens,
Mentre qu'el se dormia mot suavetamens,
(500) C'anc no si reconoc tro pres arribamens.
E cant fon arribatz ben e seguramens,
El tenc en Compostela, on fon sos fenimens.
Aqui perdet la testa, car er en Dieu crezens.
Mai qu'ieus iria dizen los lur departimens?
(505) Trop auria que comtar, mais passi m'en breumens,
Mai tornem ad aco on ai totz mos entens.]

217 (E cals fon plus a Dieu dels pobols convertens.)
So fon de Jhesu Crist lo prims avenimens,

(476) *camalamens* R. — (468) *letra* signifie, comme dans la Bible, *Act.* xxvi, 24, la science et les connaissances consignées dans les écrits. — 498-9. Allusion probable à une légende, inconnue de nous, d'après laquelle saint Jacques, comme divers saints celtiques, aurait traversé la mer, transporté sur un bloc ou dans une auge de pierre; elle ne nous paraît pas sans importance pour l'explication d'un certain nombre de miracles de ce saint (*auxilium praestitum periclitantibus in mari*, Acta SS., Juill., VI, 51-52). — 217 *E cal* D; *fo* L; *del pople* L. — 218 fon] manque dans L; *aiuemenz* D, *avenementz* L; *es* R; *lo premiers mostramens* R. —

E l'autr'er al juzizi queus deu far mot temens.
220 Adoncs venra jutjar aisi destrechamens
(510) Las volontatz els faitz els ditz els pessamens.
Tals co seran las obras, tals sera lo prezens :
Als bons vida durabla, als mals pen'e tormens.
[E [el] dara comjat als mals tan aspramens,
Dizent : « Faitz vostra via ins en los focx ardens!
(515) Intratz vos en infern, qu'es orres e pudens :
Laïns es vostr'ostals, on seretz longamens;
Estaretz ab dïables laïns aunidamens :
Can vos queri manjar et a beur'eyssamens,
Vos no m'en volgues (anc) dar, tengues me en niens,
(520) Ans m'o diches fort lay et ab grans aunimens;
Vis me nut e malaute : nous en pres cauzimens,
Ans torciatz la cara cossim vissetz pudens. »
Et els responran tug ad un crit autamens :
« Senher, on te vim (nos) nut, nit fezem aunimens? »
(525) Et el lur responra suau e gentamens :
« Tramis vos mos messatjes cochos e famolens,
Queus querion almoina tot gent et humilmens,
E vos diches lor antas e grans deschauzimens,
Ar n'auretz guazardo queus n'ai en convinens :
(530) Aparelhat vos es ira e pessamens,
Jamais non auretz pauza, mais iras e turmens,
Ni ja fi non aura lo vostres marrimens,
Anz er tostemps durables ses totz corrompemens. »
E Dieu[s] lai nos amene, le rey omnipotens,
Que formet cel e terra [e] cant es de niens.]
Senhors, de mon **Tesaur** es sol premiers prezens,
225 Mais cel que ven apres non prez'ieu gaire mens,
Qu'eu totas las set artz soj assatz conoissens :
Per Gramatica sai parlar latinamens,

219 *lautres* R; *far nos ueszentz* L, *quens d. far espauens.* R. — 220 *Adoncx* R; *aichi* R; *udreitumentz* L. — 221 Ce vers manque dans D ; *uolun.* R; *faichs* L; *dichs* L. — 222 *foron* D; *aitals er lo pr.* D; *tals seran li pr.* R. — 223 *Al* D; *durable uida* R, *durable* L. — (519) *m̄ ē mēs* R. Nous corrigeons : *me en niens.* La forme *niens* ne fait pas de difficulté dans notre texte. La locution *tener en nient* est bien connue. Voir, p. ex., le petit texte (Diætetik) publié par Suchier, *Denkm.*, I, p. 201. — 224 *Seingnors* D; *De mon thesaur senhor* R; *chol* L; *premers* L, *presenz* L. — 225 *Mas* D; *mai* R; *qui* L; *no am ieu gaires menz* L; *no prezi g.* R; *non pre ieu g.* D. — 226 *son aisi entendens* D. — 227 sai] *sa* D; *latilnalmenz* L. —

(540) Declinar e construire e far derivamens,
[E fug [ieu] solcecisme de totz mos parlamens],
Em gart de barbarisme en pronunciamens,
230 Per dialetica sai tot razonablemens
Apausar e respondre e falsar argumens,
(545) Sophismar e'nduire e tot ginhozamens
Menar mon adversari ad inconveniens.
De rethorica sai per bels afichamens
235 Colorar mas paraulas e metr'azautimens,
Acaptar benvolensa en prima de las gens,
(550) Acusar e deffendre de manz ecolpamens,
(Mon enemic cargar de manz encusamens.)
Quant no puesc sostenir las proezas nil cens,
240 Retegnirai sivals com ieu puosc subtilmens.
De ley ni de decretz non apris anc granmens,
Mas en las cortz nostranas sai de platz jutjamens,
(555) E soi pro rasonables e parliers avinens,
Si q'al partir s'en lauzon sil cui soi mantenens.
245 De muzica sai ieu tot aondozamens
Catre tons principals e catre sotz jazens;
Li catre van en sus descordans autamens,
(560) El catre van en jus en cantan bassamens.

228 *deruiamentz* L. — 229 *gar* R. — 230 *tot* manque D; *arrazonablemenz* D; *De dialetica say yeu tot razonablamens* L. *de d. sai eu tot r.* R. — 231 *rrespondre* D, *responre* R; falsar] *faillir* L. Dans D, ce vers est précédé de : *e tot lo solegisme detoz mos parlamenz.* — 232 *encluire* LR. *conduire* D; *ginosamenz* L. — 233 *auersaire* D; *adesconfizemens* R, *ad inconvinentz* L. — 234 *Per retor.* D; *sa pels bels* L; *affaitam.* DL. — 235 *e metraptamentz* L; *e dir adautamenz* D. — 236 *benuolencha* L, *beuolenza* R; *en primas* R; *del auzens* R. — 237 *defendre* R; *de motz enc.* R, *daultruj encusamentz* L. — 238 *Mo* L; *chargar de maints encolpamentz* L. — 239 *Car puesc retener* R, *puosc* conduszir *las proechas nels senz* L; *sens* R; corr. *las respostas* (?). — 240 *E retenrai* R, *Ategnimi* L; *cans poirai beuolens* R; *Iesc men on an enans puesc tot souu esmolenz* D. — 241 *decreitz* L, *no apris anch* L. — 242 *Mas en tal cort cort* (exp.) *dol nostra* R; *plas* R; *mas en aitales cortz nostras* D; *plats* L; *jutg.* L, *jui.* D. — 243 *pron* D; *razonatz* R; *parlers* L; *parlier* R; *couinenz* D. — 244 *lauszon* D; sil] *cels* L *sels* R; *qeu s. captenens* R. — 245 *musica* L; *ieu* manque L; *aondos.* L, *aondozomenz* D. — 246 *toms* D; *tos* R; *sotzacentz* L, *sozlacenz* D. — 247 descordans] *desz cordas* L; *.X. cordas* R; *.X. cordus* D. — 248 *Eill* L, *En catre* D, *cantan* R. *cantanz* D. —

Pero en catre letras an totz lors finemens
250 (En totz aquestz no son mas set voz differens),
E puejon s'en per tons en semitons plagnens,
La primeirana corda s'entona jos breumens,
(565) Mais la quarta e la quinta, quel son entreferens,
S'acordon per descort ab leis mult doussamens.
255 La primeir'e l'octava son aisi respondens
C'amdoas paron una, tan sono unetamens.
Per aquest art sai ieu tot evezadamens
(570) Far sons e lais e voutas e sonar estrumens.
Tota la solfa sai e los set mudamens
260 (E tocar per la man deforas e dedens),
Si con Guis e Boecis feron diversamens.
D'arismetica sai totz los acointamens,
Creisser, multipliar e mermar dividens;
(575) L'abac e l'algorisme apris ieu a Orlens,
265 E sai de las figuras c'al comte son rendens,
(C'al comte representa chascuna simplamens),
O dos, o tres o qatre tot essembladamens.
(E sai be que deliura figura de niens
Qant ella vai premiera e qant ell'es siguens.)
270 Per las onsas dels detz tot abrivadamens
Sai ben comtar d'un rei totz sos despessamens.

249 *qatre* L; *letrcs* D; *los* L: *fenimenz* D; *finamens* R. — 250 *En toz aquest* D, *aiquels*¡L; *uoz* manque dans D. — 251 *Que sen pueion* D, *pojon* L; *tos* R; *plaign.* D, *planentz* L, *plazenz* R. — 252 *primairana* D, *premeraina* L; *sentorna* L; *jotz* R. — 253 *quarta e la qinta* L; *Mas las carta* D; *que son e.* D; *entrefirentz* L; *contraferenz* R. — 254 *descord* L; *ab los motz dousamenz* D, *doulcham.* L, *ab elas dossamens* R. — 255 *La prima e la otaua* D; *aichi* R, *aissi* L. — 256 *Cambdoas* L; *semblon* D, *sonant* R; *sonon* D; *tan font un erramentz* L; *tan sono dossamens* R. — 257 *artz* L; *per sest art* R: *enuesadamentz* L; *tot uezadetamenz* D. — 258 *uoltas* L; sonar] *tocar* D. — 260 *tochar* L. — 261 Si con] *Que don* R; *Gui* R, *guims* D; *Boeci* R, *boesis* D; feron] *foron* R. — 262 *E darmeticha* L; *aitant des nombramenz* D, *totz los acordamens* R. — 263 *Creistre* L, *creser* D; *departens* R. — 264 *Laba* D, *Laubach* L; *lagorisme* L, *lelgorisme* D; *aprezi ad horlhens* R, *apr. ieu eno lentz* L. — 265 *laqals fig.* L; *cals comtes* D. — 267 *ens.* L; tos ess.] *amezuradamenz* D. — 268 *desliura* D. — 269 *premeira* L; *o cant* D; *eles seg.* L. — — 270 *denz* L; *tot enbreuadamentz* L, *totenbreuetamens* R. — 271 *Porio* L, *poiria* R; *comdar* D; *despenss.* L, *despens.* D. —

(580) De Geometria sai tan dels mesuramens
C'un basto en mon ponh, si m'estauc en jazens,
Mesuri las tors autas els edifficamens,
275 E sai proar triangle e quadrangle eissamens,
Engalar ab figura facha redondamens,
(585) E cant es fach us cercles ab garanh drechamens,
Tals sex espazis a totz lo sersenamens
Con a del sercl' al point q'es el miei luec dedens.
280 D'Astronomia sai con bos clergues sabens,
Qu'eu sai ben con torneja lo cels el firmamens;
(590) D'aquesta part de sai que a nom Oriens
Torneja ves aquella qu'es dicha Occidens,
E girals doze signes ab se mescladamens.
285 D'aquels sai ieu los noms els significamens,
Qui son nomat de bestias d'estrainz fabulamens.
(595) Lors calitats sai totas els apropriamens,
E cant gras a chascus pojans o dessendens;
E de las set planetas cal son contracorrens,
290 Noms e proprietatz els locs els estamens,
E sai be en cal signe chascus es plus podens,

273 *Cab un baston als pes* (*a mos pes* L) DL; *mestau en jas.* L; *en iauzens* (*u-* exp.). D. Ce vers est précédé dans D par ces mots : *De girons tons el uecs et homes eissamens.* — 274 *Mesure* D, *Mezuri* R; *e las grans bastimens* R, *els hedeffiamentz* L. — 275 *E sai ben proar dangle e cadr.* D; *quatrangle* L. — 276 *Egualar* L, *egalar* D. — 277 *qant* L; *celcles* R, *losercles* D, *un chercles* L; *garan* D, *giran* L; *dreit.* L — 278 *tot los corsenamens* R; *tot* D; *chercenamentz* L. — 279 *Cant adel ponh al selcle* R, *del serclal pont* D; *poin* L; *mieg loc* R; *el mei dedenz* L. L'auteur veut expliquer (vv. 277-278) le problème suivant : étant donné un rayon, trouver la circonférence. Sa solution (multiplier la longueur du rayon par 6), n'est pas erronée, mais n'est pas absolument exacte. Il aurait dû dire : par 6,283. — 280 *estronomia* R, *estrolomia* D; *sui tant bons clers eissamenz* D; *bons clercsx escientz* L. — 281 *sels* D, *ferm.* L. — 282 *chai* L. — 284 E girals] *Entornls* R, *e uirals* L; ab se] *aissi* D. — 285 *Daques* D; *lor* D; noms] *bes* L; *segniffiamentz* L. — 286 *Qui so domes de b.* R, *Que am lurs nom de b.* D; *dire fablozamens* R, *destranz f.* D, *destraing figuramentz* L. — 287 *Lur calitat* R, *Las cal.* D; sai totas] *lors torn* L, *lador* R. — 288 *Ni cans* R, *cascus* R *chaschuna* D; *puians e deiss.* D, *poians ni diss.* R. — 289 *se sai dels set planetas* 4; *cals* D, *quels* RD. — 290 *els locx* R, *eluocx* L; *ez est.* L. — 291 Dans R, ce vers précède le v. 290; *E sai en cals dels signes cascus es podens* R; *E sai dels. XII. signes lo cals es p.* D; *poissentz* L. —

(600) E com si fan als homes dans e profechamens,
Tot aissi con ill son de maintz deguisamens.
L'us es chautz, l'autres fretz, l'us secs, l'autre humens,
295 L'us es bos, l'autre mals, l'uns tartz, l'autre correns.
Aquelas discordansas els contrariamens,
(605) Ab las autras estelas, que i fan ajudamens,
Fan los trons e las folgres e las pluejas els vens.
Oimais poiretz auzir, sieus es gratz ni talens,
300 Los noms e las razos e los desponemens :
Saturnus es el som, mals e frez e friens;
(610) Tan per so qu'es trop hauz tan per so qu'es trop lens
Non a perfag son cors tro q'a .XXX. ans vertens.
Cest nos fa perezos, noables e ponhens,
305 Freiduros e malvatz ez escars e tenens.
Jupiter ven apres mout orgolhozamens,
(615) Savis et enginhos de mainz artiamens,
Deziros de regismes e d'estar noblamens.
Cest nos fai envejos, despensers e metens,
310 E cobeitos d'onors e de senhoramens.

292 *Cols sauis els homes an lurs* per*fazem*ens R; *E con chai jos els homes han lors perfacham*enz L; *dans e profetamenz* D. — 293 *enaiss.* R; *com son de motz desguiz.* R, *destranz deguis.* D. D intercale ce vers entre 293-294 : E *augas dels planetas* lo *lur deuisamenz.* C'est une banale et évidente interpolation. — 294 *cautz* R. *chauz* D, *chaut* L; *lautre freich* L; *lautre freg* R; *lus secx lautres* R, *lus sex* L, *lautres* D. — 295 *bons* D; *tarz* D. — 296 *Aquestas* D; *Daquella descordanchas* R; *acordanças* L.; els] *nils* R; *contrabiamens* R. — 297 Ab las autras] *A las autras* D, *Ab aquellas* L. — 298 *tons* L; *los* D; folgres] *fouzer* DR; *plueias* R, *ploias* D. — 299 *Hueimay* R; *podesz* L, sieus] *sios* L, *cui* D; *graz* D. — 300 *raszos* L, *deponemens* L. — 301 es el som] *qes sobrans* D, *ques en som* L; *freich* L, *freg* R; e frienz] *descrezens* R, *edeissens* D. — 302 *Car so que tr. aut ni per so que tr. l.* R; *tan lenz* D; *percho* L. Faut-il corriger *hautz* des trois ms. (R *aut*) en *bautz*, hardi, rapide? Nous conservons la leçon *hautz* à cause, surtout, du vers précédent, où on lit : *el som* (*sobrans* D). — 303 *Non acabat* R, *perfac* L; *cor* D; *tro a* D. Dans l'*Image du Monde* on lit : " Saturnus XXX ans a son cercle met." — 304 fa] *fai* L; *pereros* D. *pregessos* L; *nuables* D, *nozables* R; *e poignentz* L. — 305 *Fremiros* D. *Freiuros* R; *e malautz escasses e ten.* R, *et escars e maluaz* D. — 306 *mot* R; *orgoillos.* L; *erg.* R, *orgoilloz.* D. — 307 *Sabis ez* L; *engingnos* D; *destranz arciamenz* D, *de motz art.* R, *de maintz enginamenz.* — 308 *Desz.* L *Des* R; *de reaume* L; *noblementz* L. — 309 *despensanz* D; *Cest nos fa degalhiers enuios e m.* R. — 310 *Ecobeichos* L; *cobéisetos* D; e de s.] *de seignoreiamenz* D. —

Mars es lo ters planeta, qu'es fels e malvolens,
(620) Ardiz e orgolhos e de leus iramens;
Cest fai las grans batalhas els ricx tornejamens,
E nos fai irassables ens dona ardimens,
315 Per que l'uns tens'ab l'autre el fer iradamens.
Lo solelhs es lo carz, bels e clars e rizens,
(625) Uelh de trastot lo mon e illuminamens,
Cui nais e renovela chascun jorn sos jovens.
El miej luec dels planetas estai senhorilmens;
320 Tres desus, tres desotz, el fai acordamens
Dels humoros ab freg, qu'el es secs e calens.
(630) D'aquelas acordansas nais us atempramens
De calor ab umor, que son consebemens
De totas criaturas que pel mon son naissens.
325 Cest senhorils planeta fai son cors en trecens
E seisanta seis jorns, sex oras remanens.
(D'aquellas es uns jorns el qart an acreissens)
(635) C'om apella bisest per dreg razonamens,
Car en sexta Calenda de Mars, cant es venens,
330 Fai dos jorns una letra es comta doblamens.
Venus es amorosa, alegra e jauzens,
Genta, clara e blanca, humils e patz fazens;
(640) Et es d'amors tan granz sos apoderamens
Que Mars, que tant es fels, cant l'es encontramens,

312 *Ergolhos de paraulas et es leu iraichens* R; *orgoill.* DL; *de bels aplaisamenz* D. — 313 *mescla las b.* D; *bataillas* DL; *el fers t.* D; *richs* L, *ricx* R. — 314 *airables* L, *iraichebles* R; ens dona] *e donals* L, *enz d.* D. — 315 *tencha ab* L; *Per com conten ab* R; *es fers* D. — 316 *solelh* R; *soleiz* D, *soleillz* L, *le carz* R; *elucenz* D. — 317 *Huelh* R, *oillz* L, *oilz* D; *ez enluminamentz* L. — 318 *chaseus iors* L; *iou.* D. — 319 *mieg* R, *miei* D *luoc* L, *loc* R; *sestai* L; *segnorium.* L, *seignor.* D. — 320 desotz] *deius* R; *efai* L, *e fan* D. — 321 *els frechs* L, *dels freitz* R; qu'el] *car* D. — 322 *Daquestas* D; *daquella acordancha* L; *uz* L. — 323 *chalor* L; *cosseb.* R. — 324 que pel mon] *cal segle* D; *naichens* R, *naisc.* L. — 325 *c. senhoril* R, *Set seignhorius*; *Sist seign.* D; *faisson* D. — 326 *e LX. VI j.* D; *e LV iorns VI oras* R; *es al quizeisme ior* L reman.] *ensonmentz* L. — 327 *Daquestas* D; el q.] *en. IIII.* D; *anz creissenz* D. — 328 *ghom* L; *per dreich rasson.* L, *per desrazonamenz* D. — 329 *VI. kls* R; *cant yes anenens* R; *uinenz* D. — 330 *jorsz* L; *esconda* D. — 332 Co vers manque dans L; *Gentils bele clara* R; *pas* D. — 333 *damor* D; *grans* R. — 334 *tan* L, l'es] *nes* DL. —

335 S'apaga tost per lei e'n fai sos jauzimens.
Cesta fai de las guerras fis e acordamens,
E d'enemicx mortals amicx e bevolens.
(645) Lo bon temps nos amena els granz alargamens,
Car fai patz, e la patz es mair'e noirimens,
340 Don de totz bes terres si sec aondamens.
Mercuris ven apres que cor isnellamens,
Latiniers e messatges, corsiers e tost movens,
(650) Ni bons ni mals per se, mais amescladamens
Es bons a los benignes e mals a los nozens.
345 Cest nous fai viacers e leugiers e burdens,
Aondos de paraulas e de latinamens,
(Escoutar e auzir en patz e bonamens)
E, cant n'es locx, respondre gent e cortezamens.
La lun'es soteirana que cor plus bassamens,
350 (655) Humoroza e freja, negra con airamens,
Per que creis e descreis e par novellamens,
Segon qu'es del soleil loignans ni departens.
Con plus es sa vesina, plus petit es luzens;
E con plus n'es londana, plus lutz entieramens.
355 (660) Mout a sai jos en terra grans esvertudamens,
C'ab leis creisson e mermon totas cauzas vivens.

335 *Saposça* L; tot R, *totz* L; *per ela* R; e'n] *e* L; *son* L, *si auzimens* D. — 336 *Aquest*; *entregamens* R, *e termenamenz* D. — 337 Ce v. manque dans D. — 338 *Los bos* D; *e los alegram.* D. Le mot *alegramens* de D, qui satisferait, pour le sens, doit être rejeté à cause de la coïncidence de RL: *alargamens* (*-tz*); licence, liberté. *Alegramens* est une « lectio facilior. » — 339 *fa* R; *la paiz* D, *maires* R, *noirem.* L. — 340 *Dun* R; *De de totz* L; *terrenals* R, *terrest* D; si] *se* R, *sen* L. — 341 *qi* L; *iznelam.* R. — 342 *latiners* L; *corsers* L. — 343 *ne mals* L; *si mesclad.* L. — 344 *bos* R; *ab los* R; *noisentz* L. — 345 *uiuaciers* R, *uiassiers* D; *bord.* R. — 347 *Escoultar* L; *en pasz e bellamenz* L. — 348 *luocx* L: *responre* R; gent] *ten* D. — 349 *sotereina* L; *sosterrenha* R; *pus* R. *bassemenz* D. — 350 *pus negra queramens* R, *plus neira queiramentz* L. — 351 *creiss* L, *descreiss* L, *noell.* D. — 352 *Ques lo soles lunnans ni dep.* R; *prosmanz edepatenz* (sic) D. — 353 Ce v. manque dans D. *pus* R; *pauc* L; *luzentz* L. — 354 *Et on pl. es l.* D; *pus luñada* R; *pus* R; *lus* D; *els teiramens* R; *si es plus resplandenz* L. — 355 *Mout a savis en t.* D, *mot a sauis en t.* R; *grans euertudamens* R, *esuertuamenz* L. — 356 *Cap lai* R; *lei* D; *merman* L; vivens] *humens* R. —

Fay letz et yraichables sels quey son entendens,
Remanent[s] e prenent[s], pujanz et dissendens.
Tan cor bas que son cors a fach perfiechamens
360 (665) En .XXX. jorns totz sols, doze oras en son mens.
[E'l solelh no o fa tro qu'es us ans vertens,
Et es seguentre Dieu e caps e noirimens
De trastoz aquels bes qu'en terra son naissens,
(670) Qu'el fai florir los arbres, las erbas issamens,
E fai naisser los frutz, las granas els semens,
Els fa assazonar, venir a gauzimens;
Que non es negus frutz que sia saborens
Si del soleih non a totz sos atempramens,
(675) Non durarial segles, mays tornari'en mens,
Et es clardat del mon et illuminamens.]
De leis sai ieu per sert totz los acointamens,
Indicios, epactas e claus e concurrens,
Comuns et enbolismes, ses libre coralmens,
E la tabla Daunisi, que es demostramens
365 Cant leva ni cant baissa la caresma prendens.
E cant mi vuelh nim platz, sai culhir sotilmens
Los menutz els azmuts, las onsas els momens
De .CC. e de .XXX. e de .V. lunamens,
Per qu'en .X. et .IX. ans n'es us jorns desperdens,

357-358. Ces deux vers sont remplacés dans D par les suivants : *E fai lietz e malinas pesansas efraingnenz, Se cas ederresecas poianz edeissendenz; irachebles* R ; mais voyez v. 314. — 359 *bass* L; *corss* L; *a fag* D, *a faitz* L; *perfetamentz* L. — 360 *totz* DR; *dez oras* L, *XII oras* R; *tres o.* D. Galv. et Sachs ont accepté *tres* sans corriger; mais il est évident qu'il faut « douze » (29 jours et demi). Personne ne s'étonnera que Peire ne soit pas exact. Il se contente de la science astronomique de son époque. Un astronome moderne dirait : 27 jours 7 h. 43 m. 11s5, durée de la révolution sidérale. Vv. 361-366 = R 705-710. — 361 *Dela say p. s.* R; *De leis sai eu a certes* L; *Car ieu sai ben los nombres elos termenamenz.* — 362 *En desions* D. — 363 *comus* R, *comunis* L; *fes* D; *correnmens* R. — 364 *E taula* D; *En taula* R; *Dionisi* DL; *que nes* D, *et es* R. — 365 *lo qairresmes* L; *pendentz* L, *prenens* R. — 366 *E qoram uoill* L; *mi uoil* D; *sai ieu ben sot.* D. — 367 azmuts] *autuns* R, *autumes* D, *saltons* L. — Vv. 368-386 = R 677-693. — 368 [.cc.] *.ccc* DLR; .V.] .Vj. D. — 369 *qen XIIIj anz* D; *qen .XVIIj. ansz* L; *u. iornz defaillenz* D; *un jorn desperdentz* L; *us ans totz pendens* R. Ce calcul serait emprunté, d'après l'auteur, à une " table de Denis " que nous ne connaissons pas. Peire fait allusion au cycle lunaire qui est de dix-neuf ans, ou deux cent trente-cinq lunaisons. Il faut donc corriger sans doute 335 en 235. Mais nous ne savons ce que signifient les vers 370-1. —

370 C'om clama saut de luna, car la lun'es salhens;
De .XXVIIj. es prima pel jorn qu'es soffranhens.
D'ambedos los eclipsis no soi ges no sabens,
Ans en sai razon rendre ben entendablemens.
Cant la luna es pauzada, point e point drechamens,
375 Entre nos el soleill, ella es corpulens,
Que tota la clartatz es lasus retenens
(Per quel rais del soleil non es chai jos parvens).
Sitot s'es per razon aquel escurzimens,
Pero si es al pobol granz desconortamens;
380 Et es de gens menudas lo dols el ploramens,
E corro a las glieyzas preguar Dieu e sos sens,
Q'a cels que non o sabon pareis grans espavens.
Aissi com lo soleils a sos defaillimens,
(Tot enaissi defaill la luna plus sovens.)
385 La nueig, cant soleils colga, la luna es sorzens,
Qu'ella es plena e parfiecha tot'entegradamens.
(Si la terra es el mej per dreich[s] alignamens.)
[E non es hom el mon, sia tan sapiens,
Que sapcha sas naissensas ni sos defenimens,
Mais cascus hom se parla segon sos pessamens;
Mais can ve al mati, qu'es clars e resplandens,
El adutz denan si jorn qu'es bels e luzens,
Per que es totz le mons alegres e jauzens,
(700) E can [ela] s'escon, lor ve escurzimens,
Que es nueitz establida a nostres huelhs vezens;
E com pus corre aut, pus nos es calorens;

370 *Chom* L; saut] *sultum* L, *lune* L, *salens* L. Ce vers manque dans D. — 371 espr.] *aprima* L; *soffraign.* L; qu'es soffr.] *defaillenz* D. —372 *Edamdos* R; *eclipsis* manque D; *soi ieu tan sapienz* D. —373 *Ans ne s.* R; *Que ben sai rason* D; *senes totz faillimenz* D; *entendablamenz* R. —374 *Canc* D; *lunes uenguda* D; *ponh e ponh* R; *dreitam.* L. — 375 *tota entieiramenz* D; *ella es corporentz* L; *elles* R. — 376 *clardat* D, *clartat* R; *remanentz* L. — 377 chai jos] *sauis* D. —378 *escuzimens* D. —379 si es] *el es* R; *pople* L; *gran* R; *Es a tota la genz* D. — 380 *menuda* D; *Ez es de gen menuda* L; *e lespauentz* L. — 381-2 Manquent dans D. — 382 : *ab los senhs* R. — 383 *soloillz* L, *solelh* R. — 384 *tot aultressi* L; *la luna e plus* L. — 385 *cant el se colgua* R; *soleill coucha* L; *qant la luna* L; *esforcenz* D.— 386 *Cant es perfacha tota entieiramenz* D; *parfaita* L; *Ques la luna parfiecha tot enteirehamens* R. — 387 *Si que la terran sent per aluminamenz* D. — (700) s'escon] *se rescon* R, lor] *lo* R. — Vv. 388 - 392 = R 711 - 714. —

En yvern, can bas corre, non es pas tan calens,
E la lun' es de jos que non es tan luzens.]
Per quel rais del solelh noi es contraferens,
La luna pareis negra, con s'es naturalmens
390 El pobols, cant o ve, fai sos doloiramens,
E dis c'aiso sera grans enperillamens.
De Fisica sai ieu aisi sometamens
(715) E de la Rethorica e dels praticamens,
Un pauc de sobr'en sobre, no ges preondamens,
395 D'orinas e de pols e de dietamens,
(D'erbas e de peissons, de specias e d'onguens),
De razitz e de fuelhas, de flors e de semens,
(720) D'oximel, d'issorop e d'autres confimens.
De Sirurgia no sai, ni vuelh sos ferramens;
400 De talhar ni cozer no fui anc aprendens.
De Nigromancia sai los enchantamens,
E de Geomancia sai los esperimens,
(725) Las sortz e las esperas, e las devisamens
E de las qinze cauzas los qinze mudamens.
405 Catre cauzas fai hom pojans premieramens
E fai n'om autras catre d'aquellas en bestens,
E las ot ne fan catre, que ben son sovinens,
(730) Las catre ne fan doas, las dos un'eissamens;
E trastotas son qinze tot escaridamens;
410 Las doze cauzas fan un testimoniamens,

388 *E le rais* L ; *Per quel rai* D ; *rag* L ; *non les* R ; *contrafizenz* D. — 389 *El poples* L ; *fa* D, *fai son* L ; *doloramentz* L. — 391 *enperilamentz* L, *endoloiramens* R. — 393 *E de rethorica* R, *Que de la* D, *Que de la theorica* L ; *que del* L *que dels* D. — 394 *desus en sus* R. — 395 *Daurinas* L ; *e de sos drechamens* R ; *diatamentz* D — 396 *poissos e despessiamenz* D. — 397 *De raisz edefuoillas. de flors e de somentz* L ; *de flors e de sermenz* D. — 398 *dissarops* D ; *dautre* L. — 399 *De sarcheus ne de seguas ne dautres ferramenz* L. Dans D, après 400 : *De sarquieu ni derressas ni d.* — 400 *Per* LR ; *ni de coissir* D ; *ne per coser* L. — 401 *De n. apris totz los encant.* R ; *totz los* L. — 402 *Mais de gromancia* R ; *espiramenz* D, *esperamentz* L. — 403 *espeirus* L ; *deuinamenz* D, *desviamens* R. — 404 *XV cans* R ; *De las XVIj. c.* D, *E des q.* L ; *ponchamens* R ; *XVj nomeramenz* D. — 405 *casas fa hom* L ; *gazas f. h.* D ; *pointantz* L, *pugnanz* D ; *premeir.* L. — 406 *catres autras L.* — 407 *fanne* L ; *E las catre fan VIII* D ; *de jos en estreignentz* L, *cabins en estrentens* ; doas] *dos* R. — 408 *fanne* L ; *aissam.* R. —

Mas las tres soteirainas respondon als querens.
 E, sim vuelh entremetre, sai pron d'a[gu]ramens
(735) D'encontres, de demandas e dels auzels prenens,
Los destres els senestres, los anans els venens,
415 D'albanel, de gavanh, d'autres auzels ferens,
Del corp e de la gralha, los cridans els tacens.
 Faulas d'actors sai ieu, a miliers e a cens,
(740) Mais que non fes Ovidis ni Tales lo mentens,
Mais tan n'an fach actor trobas e feignemens
420 Nols poiria contar a totz mos jorns vivens,
Ni las genologias ni los probainamens,
Las artz nils artificis ni los trasgitamens
(745) Ni las elluzios ni los decebemens,
Mais las gestas majors sai be triadamens,
425 De Troia e de Tebas co fol destruimens;
E com en Lombardia venc Eneas fugens,
Com fetz sos fils Ascanis d'Albanals bastimens.
(750) Aqui duret l'emperis qatorz'engenramens,

413 *dencontre de d.* R. — Vv. 409-417, D : *E pueis trastotas son .XVI. escaridamenz* (*qinze tot es* L). *Mas las .XIIII. fan testimoniamenz* (*Las doze casas fan un test.* L). *Las doas primairanas* (*mais las tres soteiranas*) *respondon als querenz. E si me uoil entendre sai molt daguramenz. Dencontres dedemandas edestornudamz. De grailas edecorps edels auzels prendens. Los destres els senestres los ananz els uenenz. Descasser descumasser cofres et enponenz. Uirassas efers los cridanz els taisenz.* L, vv. 412-417 : *E si me uioll entendre sai molt daguramentz Dencontres de demandas e destranudamentz. De grolas e de corbs e dels aucels pendentz. De cacer e descumacer de cofres denponens Viarazas e ferris los cridantz els taszentz.* Ce passage est fort corrompu dans les manuscrits. Notre reconstitution ne prétend pas éclaircir toutes les difficultés. Nous préférons, dans le cas spécial, R qui nous semble ici moins corrompu que DL). — 417 *daustors* (-*s*- exp.) D, *auctors* L; *milers* L; e a c.] *iacenz* D. — 418 *Mais c'anc non fetz* R, *mais non fes* D; *fei* L; *Tulles lo manenz* D, *mintentz* L. — 419 *auctor* L, *feni mens* R, *fen* L. — 420 *Non o poiria* R; *non o poirion* L; *uiuens* manque R. — 421 *Las genologias* R; *ni las icologias* D, *las lor genolosias*; *esproamenz* D, *pro priamentz* L, *probainaimens* R. — 422 nils] *els* R, *nels* L; *transgiramenz* D, *angitamentz* L. — 423 *Ne las illuxios* L, *ni las concluzions;* ni los] *daissels* D, *daquels* R. — 424 *Mas* D. — 425 *De tebas e de troia* D, *De tebes e d. tr.* L; *destruem.* D, *destruam.* L. — 427 *Co feretz* R; *fei* L, *filhs* R; *Ascamis* D, *Alcanis* R; *dalfan los* L. — 428 *lempire* D; *qatorzes ansz grandamenz* L; *.XIIII.* DR. —

Tro que Remus e Romulus, que foron d'els parens,
430 Feron un pauc recepte e fon lurs guerimens.
So fon Roma la grans pauc cada pauc creissens,
Caps de trastot lo mon e senhorejamens.
(755) Trop de guerras sofri e motz envazimens :
Tuit foron sei vencut, ges us no fo vencens.
435 De Cezar e Pompeu sai ieu perfiechamens
Las vidas e las mortz els entrecaussamens,
Los treballis e las guerras e los descofimens
(760) Ques mogron l'us a l'autre entreca[m]pjadamens;
(Pero en patz esteron e acordadamens)
440 Si fo vius Marchus Crassus, qui moric aur bevens.
(Apres regnet Augustus tan affortidamens)
Cui tuit l'ome del mon feron aclinamens;
Noi ac home ni femna nol dones annalmens
Eram, argent e aur per son cap, cessalmens.
445 (765) Neros renhet apres, mas lo sieus regnamens
Fon a crestiantat molt grans destorbamens.
Roma la grant fes ardre per fols effachamens,
Sa maire e son maïstre aucir fes cruelmens.
E can fo fach al pobol d'aquel desliuramens,

429 *Romus* LR; *erronalus* D; *eremulus* L; *qi f.* L, *sil que foron p.* D. — 430 *Foron* R; *reset* D, *recept* L; *on fo lor guarim.* L, *on fon lur gar.* D. — 431 *pauc e pauc acreissenz* L. — 432 *Cap* DL; *trastotz lo montz* L, *mons* R; *illuminamenz* D. — 433 *Trop a guerra soffert e grans enuaimenz* L; *Moutas* D; *e manz* D; *esuaz* R. — 434 Ce vers, dans R, est après 438; *Tug* R; ges] *us* R; *sos enemics uenquet e toz sos mals uolenz* D. — 435 *sai be perfetamentz* L, *sai ieu plenieiramenz* D. — 436 *e las etraitamentz* L, *e los entrecamenz* D. — 437 *Las guerras els trebals* D; *trebaillz* L; *desconf.* DL. — 438 *Que mogron* DL; *en tramiablamenz* D, *entrechamjablemenz* L. — 439 Ce vers, nécessaire au sens, manque dans D. — 440 *En apres M.* D; *uieus* R, *Si foss* L, *grassus* L, *grasso* D; *que mori* D; *dau beuens* R. — 441 *Apress* L; *aff.* D. — 442 *tug* R; *Que tuit* L; *lhomes del mon i feron; Que de trastot lo mon fon seigner de la genz* D· — 443 *Noi remas* R; *noi* L. — 444 *Err. aur et arg.* D; *Cadaus per son cap denier daur cessalmens* R. — 445 *Apres nero reingnet* D; *nero* R, *neron* L. — 446 *Fon a trastot lo pobol gran* (mot gratté) D; *fo a crestientatz molt grant pejuramenz* L. — 447. Ce vers écrit en marge (*Roma* manque; *gran, afaium.*) dans D, *fesz* L, *effazamenz* L. — 148 *La m.* D; cruelm.] *malamens* R. — 449 *Qant duiquest fo al pople faitz lo deliuramenz* L; *Apres cant el fon morz non tarcet loniamenz* D. —

450 (770) Vespazias et Titus, cui fol governamens,
Passeron la gran mar ab lors navejamens,
Dreg ves Jherusalem abdui comunalmens.
Tant estet enviro lo lors assetjamens
Tro grans cocha de fam fes sels dedins rendens.
455 (775) Aqui fo de Juzeus tan grans avilamens :
Trenta per un dernier, so fon lo venjamens
Del mercat c'ab els fes Judas lo mescrezens.
[Que vendet Jesu Crist trenta deniers d'argens].
Doze Cesars ac Roma tot enteiradamens,
Costantis fol dozes, que per revelamens.
460 Conoc signe de crotz e fon en Dieu crezens.
(So fon als Crestians mot grans eissaussamens).
Ges l'estoyra dels Grecs nom tol oblidamens :
Qu'ieu sai con Alixandris lo fortz el conquerens
Conques doze regismes en doze ans solamens,
465 (785) E can saup que sa mortz sera propdanamens,
Parti als doze pars totz sos conqueremens,
Car l'avian servit molt amiablamens.
L'estoria dels Francs sai continuamens :
Del fort rei Clodoier, que pels sermonamens
470 (790) De san Remieg, que fon arcivesque de Rens,
Crezet la lei de Dieu els sieus establimens.
E de Carle Martel que tolc los de[s]mamens,

450 *Uenc aspacians etitus* D; e Titus] *en tug* R; fol] *fon* R. — 451 *la mar* D; *passaro la gr. m.* L; *outra ab lur nauiam.* D; *ab grans n.* R. — 452 *Dreich uas* L; *amdui* D; *comin.* R. — 453 lo lors] *lur* D; *los lurs ass.* R; *assentiamenz* D. — 455 *son* D; *de* L; *grans enucliamens* R, *tan granz eluelzimenz* D. — 456 *dener* L, *deniers* R, *cho fo lo uençam.* L. — 457 *cap els* R. — 458 *En roma ac .XII. cezars; ateiradamenz* L. — 460 *Conog* L; *de Dieu* L. — 461 *grant eissauchamenz* L. — 462 *Lestoria dels grex* R, *Ges la terra* D. — 463 *lo pros* D. — 464 *rejaumes* R. — 465 *seria* LR; *E can sap soa mort e sos definemenz Et era apropriada ses tot alongamenz* D; *prochainamentz* L. — 466 *Partic* L; *totz conquistamentz* L. — 467 *Que lauion. seruir* D, *Queil lhauia s* L; *ben amigiablementz* D, *honorablem.* R. — 468 *hestoiras* D *continuadamenz* L. — 469 *clodoer* L, *dodouier* D; *prezicamenz* D. — 470 *sevruic Remej* L, *sans Remezi* R, *arsiuesque derenz* D. — 472-479, D : *E de qarles martels comreingnet malamenz. Que tolc desmes als clergues per sos comandamenz. De Pepin lo petit comuisqet lialmenz. De quarle derrolan los grans conquerenz. Conferon grans*

De Pepin lo petit com visquet leialmens;
De Carl'e de Rotlan los grans conqueremens,
475 (795) Qui feron grans bataillas ab las paianas gens.
E del rei Lozoic que s'aucis en ferens,
Q'anc no fo negus reis qu'estes plus engalmens,
Qu'el no gazanhet terra ni'n perdet aultramens.
Las estoiras englezas sai ben perfiechamens :
480 (800) De Bruto, lo Troyan, con afortidamens
Arribet en Bretanha ab granz navejamens,
Puois venc en Englaterra per far apoblamens;
Lai venquet Cornilieu, lo jaians, veramens.
(Cant ac la terra preza, ses contradisemens,
485 Fo partida per sortz en mainz deguisamens.)
De Merlin lo salvatge con dis escuramens
(805) De totz los reis engles los profetizamens.
(De la mort Artus sai per que n'es doptamens,
De Galvan, so nebot, los aventuramens,
490 De Tristan et d'Ysolt los enamoramens,
E del clerc lauzengier, per quals lauzengamens
De leis e del rei Marc partils maridamens;
De Guillem lo perdut, con fo terra tenens,
Del bo rei Araet, con fo larcs e metens,
495 E d'aquel rei en sai que sabon autras gens).
Senhors, encar sai ieu molt be vezadamens
Chantar en sancta glieiza per ponhs e per accens,

bataillas ablas paganas genz. Del bon rei lozoic con ausis combatenz. Gormon dellentitz que era reis ualenz. Quel cuget tolre terra poestadiuamenz. De brutus lo presat, etc. — 473 *lialmens* R. — 474 *Charle e* L, *Rolanz* L. — 475 *foron combatanz*. Les vers 476-79 sont dans R après 472. — Les vers 479-487 sont dans R après le vers 476. — 479 *Lestoyra dels engles* L. Ce vers manque dans D; *be pleneiramenz* L. — 480 lo troyan] *lo truan* R. — 481 *Arriuet* L; *nauiamenz* DL. — 482 *E uenc* R, *Pueis tenc* D. — 483 *Corneu* D, *cornieu* L; *lo jagantz combatenz* L, *lo gaian en correnz* R. — 484 *Cant la terra fon preza* D. — 485 *emainz deuisemenz* D. — 487 *profetiamenz* D. — 488 *Artuc* L. — 489 *De galuaing* D. — 490 *Yseut* D. — 193 *De Guillem perdut* L. — 494 Araet] *Ysauret* D. — 495 en sai] *sanson* D, *totas gens* D. — 496 *Seinhor* L; *deuinablamenz* D, *auinablamenz* L. — 497 *Legir en sainta glisa* L; *per points* L *ponz* D; *asenz* D. —

Triplar *sanctus* et *agnus* e contraponchamens,
Entonar *seculorum* que nol faill us *amens*,
500 (E far dous chantz et orgues e contrapointamens),
(810) E sai be mo mestier aperceubudamens,
Tot caresme carnal, quatre temps et avens.
(E sai be chansonetas e vers bos e valens,
Pastorelas apres amorozas, plazens,
505 Retroenchas e dansas, gent e cortesamens.
De totas gens del mon sai aver grazimens,
De clercs, de cavaliers, de domnas avinens,
De borges, de joglars, d'escudiers, de servens).
[E sai esser de segle ben e ginhosamens.
Retenc los fols els savis, a cascu sui plazens,
(815) Em sai guarar d'enueitz e de deschauzimens,
Em tenc en gent parlar et en ensenhamens :
E qui aisso non a, non pot esser valens].
Ab totz me sai aidar, ab fols et ab sabens,
510 Ab fols passi con puesc, ab savis saviamens.
(Senhors, so's mos tesaurs e mos amassamens,
Mos jois e mos repaus e mos delechamens.
E quem taing si no ai d'aver grans cobramens,
Quem teigna en paor ni en consiramens?)
515 Mas set jorns la semana m'esta alegramens.
(820) [Que non ai consirier ni negus pensamens.]
Senher Dieus, ja nous quier trop grans tezauramens
[Quem tenguon en paor ni en cossiramenz,]
(Mas santat a mon cors et asaciamenz),

498 Triplar] *Choris* D, *chantar* L; e contr.] *tripla* (*tripar* D) *contipo tenz* DL. — 499 *E tornar* L, *entona* D; *non es menhs uz amens* R. — 502 *temp* D; *tempar* L. — 503-8 manquent dans R. — 503 *Jeu sai chansons enotas* D. — 504 *Past. ab precs amoros eplasenz* L. — 505 *Rotroengas edanchas* L; *ben* D; *ben e coindamens* L; — 506 *De totas res del segle* D. — 507 *clercx* L; *caualers* D; *de dompnas couinenz.* — 508 *De borçes* D; *descudiers destruenz* D. — 509 *A toz* D, *a totz* L; *adar* L; *ben far* D; *cauayer e siruens* R. — 510 saviam.] *ab bon cenz* D. — 511 Senhors] *Aiso* D; *es* D. — 512 *Mon* L; *mon. mon* L. — 513 E q. t.] *Mi que cal* D; *gran* L; *gran poblamenz* D. — 514 *tenga* D; *et en grans pensamenz* D. — 515 *Sol set iors de la s.* L; *setmana* D *senm.* R; m'esta] *estauc* D, *mestei* L. — 516 *non nos quier* D; *granz tesauriamenz* D, *grantz tesauriçamentz.* — 517 *Mas seingner a m. cors* D; *azedam.* L. —

Tan cant viurai al segle, vianda e vestimens,
E quem des far las obras quem sian salvamens
520 (824) Al dia del juzizi, vers Dieus omnipotens.

518 *Tant con serai al s.* L, *el segle* R; uianda] *maondon* R, *mangar e* D. — 519 *E datz me far* R; *quem sion* D; *quem sia* L. — 520 *juici* L; *quant er lo iutgamenz* L. Ce vers manque dans D. — *Amen* DR. — Dans L (f. 134b) on lit : *Fenitz es lo tesaur de maistre peire de Corbian.*

GLOSSAIRE.

Abandonadamens 77, à discrétion.
Acocelhadamens (303), prudemment.
Adhomplir (438), accomplir.
Alargamen 338, licence, liberté. V. la note à ce vers.
Albanel 416, hobereau, oiseau de proie.
Ameseladamens 343, de façon mixte.
Annalmens 444, annuellement.
Apoderamen 187, pouvoir.
Aprimairamen 102, droit d'aînesse.
Arribamen (496) (500), débarquement.
**Artiamen* (pour *artilhamen*) 307, artifice.
Assembladamens 93, ensemble.
**Assomadamens* 29, en gros.
Ateiramen 183, suite, succession (de faits). Formé sur *tiera*, *teira* « file ». Cf. dialecte émilien : *tera* « fila di pane » et ital. *tiritera*, « canzone lunga e noiosa. » L'origine est germanique. Cf. v. 458 (variante de L).
Aventuramen 490, aventure.
Autum, 367. Leçon de D et R. Nous corrigeons en *azmut*, azimut. Le ms L porte *saltons* (p. ê. faute de copie pour *secons*, les secondes?)
Auzar (397), s'enhardir à.
Azismamen 133, estimation.
Bestens (*en*) 496, (?).
Azmut, 367. Cf. *autum*.
Bistens 169, tracas, persécution (?)
Bobansamen, 165, acte d'arrogance.
Burc (378), horion.
Caitivier (134), 84, misère, état misérable.
Caloren (702), réchauffant.
Calumpnjamen (149), contestation.
Capdelamen 119, guide.
**Carnalmens* (421), à la façon d'un homme, formé de chair et d'os.
Carnier (304), gibecière.
Cessalmens 445, à titre de cens, de tribut.
Colen (79), vénéré, férié.
Condug (394), nourriture, aliment.
Coralmens 363, par cœur.
Corn (241), endroit écarté. Mais nous croyons qu'il faut corriger *Socoth*. Voir la note à ce vers.
Cossens 2, consentant.
Covinens (144), *aver en covinens*; promettre, garantir.
Crenut 136, pourvu de cheveux. Doit être préféré au *cremut* de DR.
Curadamens (205), soigneusement.
Defugimen 145, échappatoire.
Degalhier (617, var.), prodigue.
Deguizamen 64, 486, forme, manière.
Derairanamens 67, en dernier lieu.
Desmamen 473, dîme.
Desponemen, 300, explication.
Destardamen 116, dommage. Voir Levy, *S. Wort.* II, 167.

Destrechamens 220, rigoureusement.
**Derizamen* 168, portion.
Effachamen 448, action (?).
Enbrevadamen(s) 270 (var.). La même signification que *abrivadamen(s)*.
Encontramen 334, rencontre, choc.
Enduire (les manuscrits ont *encluire* et *conduire*) 232, « inductionem facere », induire. Terme de philosophie scolastique.
Engenramen 429, génération.
Ensembladamens 267, ensemble.
Entegradamens 62, entièrement.
Enteiradamens 459, de suite, sans interruption.
Entrecamjadamens 439, tour à tour.
Entrecaussamen 436, dissension.
Entreferen 253, intermédiaire.
Entregamen 336 (var.), trève.
Entrenar (319), tresser, emmêler.
Entrevasadamens (494), transversalement.
**Erramen* 165, façon de procéder.
Escabasçar (467), décapiter.
Escapar, trans. (348) (473), sauver, garantir.
Escaridamens (315), 409, isolément, sans escorte, sans plus.
Esperillamen 391, péril.
Esquerrier 125, gaucher.
Esvertudamen 356, puissance.
Evezadamens 256, gracieusement.
Evidar (428), inviter.
Fabulamen 286, dénomination.
Facialmens 109, face à face.
Frien 301, glacé.
Furtilmens, 20, à la dérobée.
Garanh 277, compas (ou mesure).
**Gavanh* 416, sorte d'oiseau de proie.
Humen 294, humide.
Inconvenien (var. *inconvinen*) 232, impasse, difficulté insurmontable,
Irassable 314, irascible.
Issoflar (488), souffler.
Issucamens 107, sans se mouiller.
Ismamen (392), appréciation.
Jornalmens 182, dans l'espace d'un jour.
Lamen 175, lamentation.
Latinamen 346, enseignement.
Letra (468). Voir la note à ce vers.
Ligens (*en*) 197, etc., en lisant.
Mantenen(t)mens 466, alors.
**Menenmens* (519) le moins du monde.
**Noable* (305), enclin à nuire (Levy. *nozable*).
Ochau 92, huitième. V. la note à ce vers.
Onsa 270, nœud des phalanges; 367, sens?
**Oximel* 398, oxymel.
Pable 36, mêche.
Parlar (trans.) (396), décrire.
Parlier 214, qui possède une langue
Peiro (498) perron, grosse pierre.
Pendens (*en*) (465), la tête en bas.
Percussien 106, qui frappe, vengeur.
**Pluralmens* 38, pluriellement.
Poestadimen 185, puissance (Levy, *pod.*).
Ponh 164, point (au sens de article, détail).
Preclar 44, lumineux.
Prima, en 236, au sens de *de prima(s)*. tout d'abord, la première fois.
Primairan 87, premier.
Probainament 422, rejeton.
Proeza 239 (?); corr. *pruevas?* ou bien *respostas?*
Recepte 431, asile.
Reconnoisser (*se*) (500), reprendre conscience.
Retenir 240?
Retrazemen 117 (var.). Ce mot remplace dans R *destardamen*. Le sens en est douteux, peut-être « embarras ». Levy, *Petit dict.*, s. v. traduit : « dommage (?) ».
Seguentre (668), après.
Senhoramen (174), domination,
**Sersenament* 278, circonférence.
Singularmens 39, isolément.
Sobre (*de s. en sobre*) 394, superficiellement.
Sobraseguramens (479), très sûrement.
Sometamens 392, en gros, superficiellement.
**Sophismar* 232, mettre un argument en forme.

Soplec (149), sujétion.
Sosplantamen 101, substitution (Levy, *sotzp.*).
Suavetamens (499), doucement.
Sum (*de*) *e*(*n*) *sum* (209), sommairement.
Tart 295, lent.
Terren 340, terrestre. Var. de R. *terrenal*(*s*).
Testimoniamens, 410, témoignage.
Torna (170), résistance.
Trabuchamen, 141, chute.
Trib 166, tribu.
**Unetamen* 256, à l'unisson.
Usadamens 497. Nous corrigeons *vesadamens*, habilement.
Viacer 345, vif, alerte.
Vivassamens (316), en hâte.
Vomier, 129, soc de charrue.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LES SUITES DU TRAITÉ DE PARIS DE 1259 POUR LE QUERCY.

Nous donnons ici quelques documents peu connus relatifs au traité de Paris de 1259 et à ses conséquences, surtout après l'accord de 1286. Le principal, qui est l'assiette d'une somme de 758 livres au roi d'Angleterre sur des possessions et des juridictions d'appel en Quercy, n'est pas inédit; mais il a été publié de façon très fautive, et méritait de l'être de nouveau avec des notes d'identification et d'autres documents contemporains destinés à l'éclairer [1]. L'ensemble pourra offrir, nous l'espérons, quelque intérêt pour l'histoire des suites du traité de 1259.

Nous n'avons pas à faire une étude du traité de Paris. Il a été l'objet d'un travail spécial [2], sans compter les articles de tous les historiens qui ont eu à s'occuper des guerres de ce temps-là ou de la guerre de Cent ans [3]. Il a donné lieu à des appréciations très diverses, et cela se comprend sans peine,

1. Ces documents sont inédits, croyons-nous, du moins en grande partie, et tirés des archives du *Public Record Office*.

2. Mikhaïl Gavrilovic, *Étude sur le Traité de Paris de 1259* (Paris, 1899, 125e fasc. de la Bibliothèque des Hautes-Études).

3. Notamment Lacoste, *Hist. du Quercy*, tome II, p. 295. — Boutaric, *Alfonse de Poitiers*, pp. 90-91. — *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, tome VI, article de M. Molinier, p. 863. — Deprez, *Préliminaires de la guerre de Cent ans*, Paris, 1902. — *Rôles gascons*, édit. Bémont, introduction des tomes II et III. — *Annales du Midi*, nos 88 et 89, « Le Sirventés d'Austorc de Segret ».

comme on comprend qu'il ait été la cause de nombreuses difficultés et qu'il n'ait, en fin de compte, satisfait personne.

On sait que saint Louis donnait au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait en fiefs et en domaines dans les trois diocèses de Cahors, Limoges, Périgueux, pour ne parler que de notre région[1]. Il réservait tout ce que tenait son frère Alphonse de Poitiers et tout ce que lui-même ou ses prédécesseurs s'étaient engagés à ne pas mettre hors de la main du roi de France, sans le consentement des intéressés. Il promettait d'ailleurs de faire des efforts pour obtenir des privilégiés la reconnaissance de la domination anglaise, sauf à fournir une compensation s'il n'avait pas réussi dans le délai d'une année.

Il y avait d'autres complications du côté de l'Agenais, du Quercy, de la Saintonge. Le Quercy, notamment, devait faire retour au roi d'Angleterre si la comtesse Jeanne, femme du comte de Poitiers, venait à mourir sans enfants, à la condition que l'on pût démontrer que cette province faisait partie de la dot de la princesse, sœur de Richard Cœur de Lion, quand elle épousa Raymond VI[2]

De cette façon tout restait en suspens tant que l'enquête à

1. Le texte est bien connu. (Voir Rymer, *Acta et Foedera*. — Arch. nat., *Trésor des Chartes*, J. 269, n° 4.)

2. Voici l'état très clair de la question dans une note du manuscrit *Julius E*. 1. de la Bibl. Cottonienne, que nous aurons souvent à mentionner : « Rex quondam Anglie dedit sororem suam in uxorem comiti Pictaviensi et Tholosano qui vocabatur Raymondus primus (*Raymond VI*), et dedit eidem sorori sue in dotem certam pecunie summam, quam cum non posset solvere, tradidit idem rex Anglie eidem comiti in pignore seu pro guagia certam terram de terra quam habebat in Caturcinio quousque esset sibi satisfactum, licet dubitaretur tempore hujus pacis an in dotem vel pro guagia esset data; de dicta sorore regis Anglie et dicto comite R. fuit procreatus comes Raymundus ultimus (*Raymond VII*) mortuus, et reliquit filiam et heredem dominam Johannam, que fuit uxor postmodum Alphonsi, comitis Pictavie, qui fuit frater regis Ludovici et Caroli regis Sicilie; et decesserunt ambo sine herede, et ex donatione in contractu matrimonii ipsorum Alphonsi et Johanne fuit apposita conditio quod, si eadem Johanna et Alphonsus decederent sine liberis de matrimonio, quod comitatus Tholose et Pictavie pervenirent ad ipsum regem Francie, et per istum modum ipse rex Francie habuit illos duos comitatus. Item sciendum est quod dicta Johanna, comitissa Tholose, habet ratione comitatus bonam terram in Caturcinio... » (fol. 301).

ce sujet n'était pas terminée, et sans doute c'est ce qu'avaient voulu les légistes.

Cependant le roi d'Angleterre n'attendit pas la fin de cette enquête pour nommer des officiers qui s'occupassent de ses droits. C'est ainsi que, dès l'année suivante, si ce n'est pas l'année même du traité de Paris, il eut pour sénéchal en Limousin, Périgord et Quercy, le chevalier[1] Bertrand de Cardaillac (1260) et dès ce moment il eut toujours un sénéchal, soit pour les trois provinces réunies, soit pour chacune d'elles en particulier, sous la direction du sénéchal en chef, le sénéchal de Gascogne, et ces officiers « exercèrent » concurremment avec les officiers du roi de France[2].

Peut-être les relations personnelles de Bertrand de Cardaillac facilitèrent-elles la promesse du roi de France de s'occuper activement de faire reconnaître l'autorité anglaise par les privilégiés. Ce qui est sûr, c'est que trois ou quatre ans après la signature du traité, en avril 1263 le vicomte de Turenne et Pons de Gourdon acceptaient la suzeraineté du roi d'Angleterre. L'acte d'hommage de Pons de Gourdon renferme un détail qui peut expliquer pourquoi ce seigneur se soumit si facilement; il demande au roi anglais, — et il en obtient la promesse, — que Gisbert de Thémines, coseigneur de Gourdon par son mariage, lui fasse hommage à lui-même de ce qu'il possédait à raison de la dot de sa femme, comme Gisbert et les ascendants d'Hélène de Gourdon faisaient auparavant au roi de France[3]. L'acte du vicomte de Turenne par lequel il faisait hommage de tout son fief, notamment des villes de Martel et de Saint-Céré[4], ne fut pas accepté

1. Les généalogies le disent de la branche de Bioule.
2. Voir *Bulletin de la Société du Périgord*, tome XVIII, fascicule VI.
3. Rymer, *Acta et Foedera*, édit. de 1727, tome II, pp. 760-1 et 779. — *Mémorial du Quercy*, n° du 10 octobre 1886, texte d'après le manuscrit *Julius E.* 1. de la Bibliothèque Cottonienne, copié dans les papiers de M. Lacabane.
4. Justel, *Histoire généalogique de la Maison de Turenne*, Preuves, pp. 52, 59, 62. — En avril 1264, la dame de Bergerac demandait au roi d'Angleterre la permission de différer son hommage. Peut-être n'obtint-elle pas ce qu'elle voulait, car en 1279 elle faisait assigner le roi d'Angleterre pour déni de justice. — Beugnot, *Olim*, II, p. 138. — *Bulletin de la Société... de Brive*, tome XII, p. 211.

sans plaintes. La vicomté était à cette époque divisée en deux parties. Marguerite Rudel, femme de Raymond de Pons, seigneur de Bergerac, possédait la partie périgourdine de la vicomté (région de Carlus et de Salignac) et par indivis la ville de Martel en Quercy. Les habitants de Martel, profitant de ce que la vicomtesse Marguerite, « la dame de Bragerac, » n'avait pas fait l'hommage au roi d'Angleterre et de ce que le roi de France avait promis à l'évêque de Cahors de garder toujours dans sa main les biens relevant de l'évêché, protestèrent vivement contre l'acte d'hommage du vicomte Raymond de Turenne. Ils dirent entre autres choses que le vicomte ne pouvait pas s'engager complètement, pour Martel du moins, puisque Martel appartenait pour moitié à Marguerite Rudel. De plus, ajoutent-ils, la ville est située dans l'évêché de Cahors. Or, les rois de France ont promis à l'évêque, pour sa ville et son comté, de ne pas les mettre hors de la main royale. D'après les habitants de Martel, il ne s'agit pas seulement de ce qui est tenu en fief par l'évêque de Cahors, mais du diocèse tout entier. Evidemment ils dépassent par cette interprétation la portée des promesses du roi à l'évêque [1].

C'est la seule protestation que nous ayons trouvée contre le traité de Paris ou plutôt contre une de ses conséquences. On ne peut regarder comme une preuve de la mauvaise humeur qu'auraient nourrie à ce propos les gens du pays envers le roi de France le soulèvement qui eut lieu à Cahors en 1270, à l'occasion d'une imposition faite par les consuls de la ville pour aider saint Louis dans sa seconde croisade. D'ailleurs le fait que les consuls avaient mis cette imposition ne prouve pas précisément que le roi fût impopulaire en Quercy [2].

1. Justel, *Preuves*, p. 59.

2. Lacoste, *Hist. du Quercy*, II, p. 296. — Dufour, *La commune de Cahors au Moyen-âge*, Cahors, 1846, p. 9. — *Esbats de Guion de Maleville sur le Quercy*, Cahors, 1900, p. 241. — Malgré l'autorité de nos auteurs locaux, je crains qu'il n'y ait une légende sur la grande impopularité de saint Louis. En tout cas, s'il y avait eu impopularité, c'aurait été pour des raisons moins élevées qu'un prétendu patriotisme. Lacoste dit citer Joinville quand il parle de l'impopularité de saint Louis, mais c'est

Un *memorandum* relatif au gouvernement de Bertrand de Cardaillac. nous montre bien contestée, vers 1260, l'autorité de ce sénéchal mais c'était dans une affaire qui n'intéressait pas le roi de France[1].

seulement son éditeur Claude Ménard, et celui-ci, s'appuyant sur « *quelques vieux cahiers escrits soubz Charles VII* », — référence d'ailleurs assez vague, — ne parle pas précisément du traité de 1259, mais d'une de ses conséquences : le payement d'une troupe de chevaliers que le roi d'Angleterre devait conduire à sa suite contre les « mécréans et ennemis de la foy ». Cela s'accorde avec ce que nous savons de la révolte de Cahors. (Voir *Olim*, édit. Beugnot, I, pp. 835-6, et dans Doat, CXVIII, les ff. 158, 165, 232.) Voici la conclusion de Ménard : « *De laquelle paye* les Périgordins et leurs marchisans se trouvèrent si marris qu'ils n'affectionnèrent onques puys le Roy. Et encores aujourdhuy a ceste cause es marches de Perigort, Quercy et autres denviron, jaçoit que saint Loys soit sainct canonisé par l'Esglise, néantmoins ils ne le reputent pour sainct et ne le festoient point comme on faict es autres lieux de France. » (*Observations de Claude Ménard*, édition de la *Vie de saint Louis par Joinville*, 1617, pp. 294-295.) Le *Majus chronicon Lemovicense* signale ce mouvement de 1270 (*Historiens de la France*, tome XXI, p. 775,) comme un épisode des discordes civiles de Cahors. L'assertion de Ménard est d'ailleurs absolument fausse : saint Louis était à peine canonisé qu'il devenait sur plusieurs points du Quercy l'objet d'un culte fervent; on lui dédiait les nouvelles églises de Montcabrier (bastide fondée en 1297 et dont l'église dut être terminée vers l'époque de la canonisation; encore aujourd'hui, la fête de saint Louis y attire des pèlerins); de Couzou (qui fut seulement paroissiale au XVIII[e] siècle, mais existait dès le XIV[e]); on lui consacrait des chapelles à Caniac, à Castelnau-de-Bretenoux (où l'on conserve encore dans un antique reliquaire une partie du bras du saint roi); à Montcuq (chapelle élevée par Armand de Narcès, archevêque d'Aix); à Roc-Amadour (chapelle signalée dans une bulle de Clément VI, située en face de la chapelle Notre-Dame, aujourd'hui remplacée par un passage); à Milhac-le-Sec (au diocèse de Cahors, mais en Périgord); au château de Vaillac (chapelle du XVI[e] siècle). Signalons aussi à Montpezat (Tarn-et-Garonne) un quartier Saint-Louis.

1. Ce document se trouve dans un parchemin, fort mal en point, du fonds *Ancient Correspondence* du *Public Record Office* (vol. XI, parch. 124). Il y est question de Cahors, Figeac, Gourdon, Limoges, Noalhac (Noblat), Saint-Junien et des privilèges de ces villes. On y voit que le comte de Périgord avait prêté le serment de fidélité au roi d'Angleterre entre les mains de son sénéchal Bertrand de Cardaillac. On y trouve ce fait intéressant : Les bourgeois de Figeac, sans doute au moment des troubles qui devaient amener cinquante ans plus tard le pariage entre le roi de France et l'abbé, avaient tué sur l'autel majeur de l'église des Cordeliers un homme qui y avait cherché asile et tenait dans ses mains les saintes images; il touchait même le Corps-Dieu. On jeta son cadavre en bas de l'autel et on le traîna, accroché par le menton, à travers l'église et les rues de la ville. A cette date, le roi n'avait pas la juridiction

La correspondance d'Alphonse de Poitiers nous fait voir aussi quelques-unes des difficultés que le roi d'Angleterre éprouvait chez nous, soit du côté de Larnagol, où ses gens outrepassaient leurs droits[1], soit du côté de Saint-Sernin, près Lauzès, où se heurtaient ses partisans avec ceux du roi de France[2], soit du côté des Alix, près Roc-Amadour, où son fils Edouard, avait tenu indûment ses assises, avec l'autorisation insuffisante du seigneur du lieu, l'abbé d'Obazine[3].

Le Parlement de la Toussaint de 1269 déclarait que, par suite de la concession faite par le roi de France à Henri III, le roi d'Angleterre ne devait être mis en possession, dans le Limousin, le Périgordet le Quercy, que des terres que *possédait* le roi de France[4]. Du moment que la réserve était maintenue sur les possessions du comte de Toulouse et sur les privilégiés, et que l'on n'avait pas réglé la question de la dot faite à la mère de Raymond VII, ce n'était pas grand-chose que le roi d'Angleterre pouvait occuper chez nous.

Sur ces entrefaites eut lieu la seconde croisade. On sait comment le comte de Poitiers et sa femme moururent au retour de cette expédition, et comment Philippe le Hardi s'empressa de mettre la main sur le comté de Toulouse tout entier. Ce ne fut qu'en juin 1272 que le roi d'Angleterre fit ses réclamations[5]. Il mourut d'ailleurs peu de temps après (septembre). Son fils Edouard Ier prêta l'hommage au roi de

à Figeac et l'abbé voyait son autorité méconnue. Le sénéchal du roi d'Angleterre voulut intervenir; les consuls protestèrent que Figeac était privilégié. On ne pouvait cependant laisser impuni un si affreux attentat. Le sénéchal demanda conseil à ce sujet. Il lui fut répondu de Londres qu'il devait écrire au roi de France et qu'il serait avantageux que celui-ci le chargeât de s'occuper de cette affaire.

1. *Correspondance*, édit. Molinier, n° 1451. — Larnagol, canton de Cajarc (Lot).

2. *Ibidem*, n° 1555.

3. *Ibidem*, n° 1519. (Voir *Bulletin de la Société archéologique de Brive :* Les possessions d'Obazine en Quercy, XXXIIe année p. 458.)

4. Boutaric, *Arrêts*, etc., n° 1122.

5. Rymer, *Acta*, tome I, 2e partie, p. 120, col. 2.

France en août 1273 pour « toutes les terres qu'il devait tenir de la couronne de France », réservant ainsi l'avenir. Les *Rôles gascons* montrent qu'il s'occupait des provinces contestées et qu'il y avait toujours ses officiers et sénéchaux[1].

Le 23 mai 1279 eut lieu ce que nos documents appellent « la seconde paix », le traité connu sous le nom de paix d'Amiens, par lequel Philippe III mettait Edouard Ier en possession de l'Agenais, et promettait de hâter l'enquête relative aux privilégiés d'une part, d'autre part à la question de la dot de la comtesse Jeanne.

En conséquence du dit traité, les deux rois nommaient l'année suivante des commissaires dans le but de savoir si la terre que le comte de Poitiers avait en Quercy du chef de sa femme fut donnée avec la terre d'Agenais, en tout ou en partie, par le roi d'Angleterre (Richard Cœur de Lion) en contrat de mariage ou en gage à sa sœur, mère du comte de Toulouse[2].

Le Parlement de Toussaint 1281 fut presque exclusivement consacré à cette question[3].

Les choses traînèrent jusqu'aux premiers temps du règne de Philippe le Bel. Au mois d'août 1286, celui-ci, comme on va voir, accorda au roi Édouard une rente de 3,000 livres tournois à prendre sur les provinces objets du litige.

Ce traité, que nos documents appellent la « troisième paix » n'a pas beaucoup attiré l'attention des historiens. M. Langlois[4], qui mentionne la paix d'Amiens de 1279, ne fait pas allusion à l'accord de 1286, et se contente de dire que le roi d'Angleterre passa dans son duché de Guienne les an-

1. *Rôles gascons*, tome II, nos 1, 26, 50, 64, 87, 254 et 272. (Voir la liste des sénéchaux publiée par M. Bémont au tome III des *Rôles gascons* pour le règne d'Édouard Ier.

2. Public Record Office, *Diplomatic Documents*, Chancery, no 62, et *Royal Letters* (1358, Q. 227). Les noms des commissaires ne se trouvent pas dans ces documents.

3. Beugnot, *Olim*, II, pp. 33-34.

4. *Histoire de France* (Lavisse), tome III, p. 245.

nées de 1286 à 1289. Il est cependant aussi important que l'acte de 1279. En voici une rapide analyse :

Le roi de France accorde à Édouard Ier, sauf réserve des privilégiés, également reconnus par la paix d'Amiens, et des domaines acquis par lui ou son père dans les trois provinces de Limousin, Périgord et Quercy, dans des lieux privilégiés ou non, et dont il tiendra compte au roi d'Angleterre, tout ce qui, domaines ou fiefs, se trouve dans les dites provinces. Au sujet des privilégiés, Philippe le Bel précise que le privilège de l'évêque de Cahors et de l'abbé de Figeac, de n'être jamais mis hors la main du roi de France, ne se rapporte qu'aux biens existant dans les domaines ou fiefs qu'ils possédaient au moment où ce privilège leur fut accorde. Et ceci répond aux protestations des gens de Martel ou à d'autres semblables.

Mais Édouard réclamait la terre que tenait autrefois en Quercy le comte de Poitiers au moment du traité de Paris, en vertu de l'enquête faite sous Philippe le Hardi ; le roi de France s'y refusait encore, la question soulevée par le traité de Paris n'étant pas encore suffisamment élucidée; il acceptait d'ailleurs, une fois les enquêtes achevées, d'exécuter le traité à la lettre.

Cela ne faisait pas l'affaire du roi d'Angleterre. Pour le faire patienter, Philippe s'engagea à lui assigner sur certains lieux, en toute juridiction haute et basse, sous la garantie la plus formelle, une somme de 3,000 livres tournois de rente annuelle ; en retour, Édouard promettait de remettre tous ses droits sur le Quercy et de prêter l'hommage-lige pour tous les lieux sur lesquels serait assise la dite rente[1].

Dès l'année suivante, l'accord de 1286 fut mis à exécution. Une somme de 758 livres était assignée sur des domaines et des fiefs du Quercy. Cette assiette fut confiée[2] à Robert, duc

1. Rymer, *Acta et Foedera*, édit. 1727, tome II, p. 336. — Public Record Office, *Exchequer*, liber B, fol. 7. — Biblioth. Cottonienne, man. *Julius E.* I. fol. 284. — Analyse fautive dans Bréquigny.

2. Par lettre du 27 janvier 1287.

de Bourgogne, grand chambrier de France[1]; Raoul de Nesle, connétable de France[2]; Simon Matiphas, archidiacre de Reims[3], et Pierre de Mornay, archidiacre de Sologne en l'église d'Orléans[4]. Ce furent ces deux derniers qui s'en occupèrent de façon effective; le 20 juin, ils donnaient à Villeréal notification de leur commission, et le 29, à Villefranche-de-Belvès, ils assignaient aux commissaires du roi d'Angleterre les domaines et juridictions qui devaient faire, en Quercy, le revenu de 758 livres. Ces commissaires étaient l'abbé de Saint-Maurin[5] et Raymond de Ferrières[6], doyen de Saint-Seurin de Bordeaux.

Le roi d'Angleterre recevait avec toute justice haute et basse, sauf quelques légères exceptions, les paroisses formant les juridictions de Castelsagrat, de Monjoy, de Villefranche-de-Périgord, de Cazals, de Concorès et de Vers; ces trois dernières formant l'ancienne baillie appelée d'outre-Lot dans les registres du comte de Toulouse. Et de plus (seconde partie de l'assiette), le ressort, c'est-à-dire les appels, dans les baronnies de divers seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

1. Lacoste, *Hist. du Quercy*, II, p. 374, l'appelle Raymond, d'après le texte fautif qu'il a suivi. (Voir Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, tome I, p. 255; tome II, p. 1227, édit. de 1712.)

2. Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, que Lacoste, toujours d'après le même texte fautif, appelle François-Raymond, seigneur d'Ugel (!) (Voir Anselme, *loc. cit.*, tome I, p. 318).

3. Simon Matiphas, né à Bucy-le-Long, près de Soissons, évêque de Paris en 1289, mort en 1304. (Cf. Bémont, *Rôles gascons*, II, n° 1320, note.)

4. Pierre de Mornay, né dans le Berry, archidiacre de Sologne en l'église d'Orléans (et non pas archidiacre d'Orléans : la Sologne formait deux archidiaconés, l'un dans l'église d'Orléans, l'autre dans l'église de Bourges). Le P. Anselme met : dans l'église de Chartres. Il fut chancelier de France, évêque d'Orléans en 1288, évêque d'Auxerre en 1295. Il mourut en 1306. (Voir Bémont, *loc. cit.* — Anselme, *op. cit.*, tome I, p. 359.)

5. L'original devait porter seulement la lettre G, que Dominici et Doat ont lu *Géraud*. Il s'agit de *Gausbert Girval*, qui fut souvent employé aux affaires du roi d'Angleterre. (Voir *Gallia*, II, col. 946-7; *Rôles gascons*, tome II, p. 260, n° 920.)

6. Dominici l'appelle Fourès. Doat écrit : *de Ferreriis*; les *Rôles gascons* mettent : *de Ferreria* (n°s 425, 603). Ce doyen de Saint-Seurin n'est pas sur la liste de M. Cirot de la Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux. Hist. et description de l'église de Saint-Seurin*, Bordeaux, 1867, in-4°, pp. 84, *sq.* et 119; mais cet auteur mentionne un Raymond de la Ferrière comme plénipotentiaire près la cour de France (p. 119).

On remarquera la bizarrerie de cette assiette sur des possessions directes et des juridictions d'appel; le tout d'ailleurs singulièrement éparpillé. Sûrement c'était fait exprès. On ne donnait rien à Édouard sur les baillies de Moissac ou de Lauzerte, de Montcuq ou de Sauveterre, de Castelnau et de Molières, de Caylus ou de Puylaroque. On n'avait pas voulu grouper les possessions anglaises pour ne pas trop fortifier le vassal du roi de France.

Le Parlement devait s'occuper et s'occupa, en effet, de ce traité. A la Toussaint de 1287, il fut réglé que toutes les causes pendantes sur les terres assignées au roi d'Angleterre seraient retirées et remises au dit roi, à l'exception de la cause de Bertrand de Crayssac, retenue par la Cour française[1]; de même tous les appels portés au Parlement lui seraient remis, à l'exception de l'appel de la cause pendante entre les chevaliers Géraud de Cardaillac et Raymond Arnaud, laquelle était en appel pour la seconde fois[2].

L'exécution de l'accord de 1286, c'est-à-dire l'assiette des 2,242 livres restantes, fut continuée l'année suivante. En effet, le Parlement[3] de la Pentecôte de 1288 parle de ceux qui doivent parfaire l'assiette commencée par l'archidiacre Matiphas et l'archidiacre de Sologne; cette « assise », qui concerne le Périgord et le Limousin, ne nous est guère connue que par les difficultés qu'elle souleva comme celle du Quercy. D'ailleurs, un document de 1310 dit qu'elle ne fut jamais terminée[4].

1. Beugnot, *Olim*, t. II, p. 45 : « *ex certa causa* », est-il dit. Cette cause est retenue parce qu'elle a rapport à des démêlés entre ce seigneur et l'évêque de Cahors.

2. *Ibidem*. Géraud de Cardaillac, fils de Bertrand de Cardaillac et seigneur de Lacapelle. Raymond Arnaud était peut-être fils d'un Arnaud de Cardaillac mentionné dans un acte de 1260. Sur certaines de ces reprises de causes, voir *Documents*, nº III : « dépenses » du juge et du procureur.

3. « Illi qui ibunt ad partes Tholosanas debent perficere assisiam 3000 libr. terre regi Anglie inchoatam per archidiacon(os) Matiphas et Sigalonie » (*Olim*, II, p. 46).

4. Voir *Documents*, nºˢ IV, V, VI, VII, « plaintes réciproques ». Parmi les pièces publiées par M. Clément-Simon dans le *Bulletin de la Société archéol. de Brive*, tome XII, il y a, page 232, un document intéressant, analogue à celui que nous publions au nº VII. C'est une « enquête

L'évêque de Cahors, malgré les réserves très nettes de l'accord de 1286, se plaignit au Parlement que l'acte de 1287 eût été fait contre ses droits. Il lui fut répondu, au Conseil de la Pentecôte de 1290, que dans tout ce qu'on avait assigné au roi d'Angleterre, il n'y avait rien qui fît partie des domaines et fiefs épiscopaux, et que d'ailleurs sur tout cela le roi de France gardait la suzeraineté [1].

Malgré la bizarrerie de cette assiette et les difficultés à prévoir, le roi d'Angleterre accepta ce que lui assignèrent les commissaires de Philippe le Bel. Après tout, il avait enfin le pied en Quercy; il espérait bien s'y affermir davantage et secouer un jour le joug de la suzeraineté française. Il décida d'abord que la région de Monjoy et de Castelsagrat serait rattachée à la sénéchaussée (ou sous-sénéchaussée) d'Agenais, et il y eut ainsi deux sénéchaux (sans compter le sénéchal en chef pour la Gascogne) à s'occuper du Quercy. C'est vraisemblablement de cette époque que date un règlement relatif aux sénéchaux et à leurs officiers qui se trouve au manuscrit *Julius E* de la bibliothèque Cottonienne [2]. Le traité de 1287 rendait plus nécessaire que jamais l'intervention des officiers du roi d'Angleterre.

En 1289, Édouard demandait [3] au seigneur de Lacapelle, Géraud de Cardaillac, l'autorisation pour son sénéchal d'Agenais et Quercy de tenir ses assises dans le lieu de Rudelle

sur les occupations faites dans le bailliage d'Uzerche au préjudice du roi d'Angleterre, duc de Guienne. Mémoire sur ses possessions dans ce bailliage vers 1310 ». Cet acte correspond évidemment à une assiette comme celle de 1287; il la complète d'ailleurs pour le Quercy, puisqu'il y est question des possessions du vicomte de Turenne, notamment de Martel et de la châtellenie de Saint-Céré. L'éditeur de ces « Archives historiques de la Corrèze » connaissait le traité de 1286, mais non pas l'exécution qui en fut faite sur le Quercy par les commissaires royaux (p. 241). Le document III parle d'une autre assiette de 900 livres qui se faisait en 1304-1305.

1. Beugnot, *Olim;* tome II, p. 306.

2. *Documents*, n° II. — Ce document n'est pas daté.

3. Bémont, *Rôles gascons*, II, p. 396, n° 1293. — Rudelle, commune du canton de La Capelle-Marival (autrefois Merlival). Géraud de Cardaillac était baron de Lacapelle-Merlival (monographie de cette baronnie par le docteur Cadiergues, Cahors, 1906).

(15 avril); mais, en septembre suivant, il faisait acheter sur la paroisse de Séniergues, qui relevait de son débiteur le chevalier Fortanier de Gourdon, des terres sur lesquelles son sénéchal de Périgord et Quercy, Hélie de Caupène, édifia la bastide de Montfaucon[1], en donnant aux habitants une charte que les *vidimus* des rois de France nous ont conservée[2].

Il suffit de rappeler ici le conflit qui éclata peu de temps après et la campagne dirigée en 1294 par le connétable de Nesles, la saisie de la Guienne, le traité de Montreuil de 1299 qui restitua le duché au roi d'Angleterre, moins Bordeaux, et le traité du 20 mai 1303 qui remit les choses en l'état, Bordeaux ayant expulsé la garnison française. On comprend que tout cela n'avait pas contribué à bien asseoir dans nos provinces la domination anglaise, et l'on comprend aussi que les officiers des deux rois, dans leurs sphères propres, avaient parfois abusé de leur autorité. De là des « empiètements et des taquineries réciproques, suites inévitables de la situation fausse que les traités... avaient créée entre le roi de France et le roi d'Angleterre ».

Édouard II, dès les premières années, voulut régler les choses du mieux possible. Il s'accorda avec Philippe le Bel pour faire une revision et comme « une liquidation générale de leurs griefs (1310) ». Alors commencèrent des deux côtés des enquêtes dont il reste des fragments assez considérables, et qui nous ont servi pour mieux établir le texte de l'assiette de 1287. L'année suivante (avril 1311), une sorte de congrès eut lieu à Périgueux, mais les commissaires royaux ne purent s'entendre : trop d'intérêts étaient en cause. Les querelles de chicane continuèrent[3]; on en trouve les échos dans les *Vascon Rolls* et dans d'autres documents du Public Record Office. Mais sous le règne d'un roi comme Édouard II,

1. Ed. Albe, *La bastide de Montfaucon d'après les archives de Londres*, dans *Revue religieuse de Cahors*, 16e année, p. 833.

2. Publiée par M. l'abbé Galabert dans le *Bulletin de la Société des Études du Lot*, tome XX, p. 209.

3. V. *Documents*, nos IX, X, XI, manuscrit *Julius E*. I, p. 305 : Plaintes du sénéchal français, Amanieu d'Albret, contre Guiscard de Comborn.

la domination anglaise dans nos provinces ne pouvait que décroître. Au début de la guerre de Cent ans, les Anglais ne possédaient plus rien chez nous, mais ils devaient prendre une revanche terrible, non pas en s'implantant de façon définitive, car ils ne purent y parvenir, même après le traité de Brétigny, mais en ravageant notre pays et en le réduisant pour longtemps à la misère.

∴

L'assiette des 758 livres sur le Quercy, en nous indiquant sur quels points particuliers de notre province le roi d'Angleterre eut des droits de justice haute et basse et d'appel, par suite une seigneurie directe, sinon la suzeraineté dernière qui restait au roi de France, nous a paru mériter d'être plus connue.

Ce document n'est pas inédit. Cathala-Coture l'a publié au tome II de son *Histoire du Quercy*[1], d'après une copie de Dominici[2]. Lacoste l'a analysé longuement dans son *Histoire générale*[3], et M. Longnon s'en est servi dans son *Pouillé du diocèse de Cahors*[4]. Le texte de Cathala et l'analyse de Lacoste sont très fautives. Nous avons pu les collationner avec une copie qui se trouve dans un document de la collection Doat, copie très probablement prise sur le même original[5] que la copie de Dominici et qui n'offre que peu de

1. *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Querci*, par M. de Cathala-Coture; Montauban, 1785, tome II, pp. 425-435.

2. Un manuscrit de cette histoire se trouve à la bibliothèque de la ville de Cahors : « *Annales de Cahors, Histoire du pays de Quercy*, par Me Marc-Antoine Dominici, advocat en la court présidialle de Cahors. »

3. *Hist. gén. de la province de Quercy*, publiée par MM. Combarieu et Cangardel, tome II, p. 372. — Dans une note de la page 376, Lacoste prétend avoir lu quantité de copies du même acte, mais il laisse les mêmes grossières erreurs que Cathala et Dominici; c'est ainsi qu'il appelle Raoul de Nesle, le connétable de France : « François-Raymond, seigneur d'Ugel »; Gausbert, l'abbé de Saint-Maurin, « Géraud », etc.

4. Publié dans le tome II de la nouvelle série des *Mélanges historiques*, 1877.

5. Doat, CXX, fol. 168, acte d'hommage de Pons de Gourdon au chapitre de Cahors en 1471, renfermant l'acte d'Aymeric de Gourdon en 1302; on y rappelle et on y reproduit *in extenso* l'assiette de 1287 (Voir dans

variantes. Mais des fragments retrouvés ailleurs ou des documents qui avaient celui-là pour point de départ nous ont permis de corriger bien des fautes que nous n'aurions même pas soupçonnées. Un fragment du manuscrit *Julius* E 1 de la bibliothèque Cottonienne nous a fourni la reproduction de la partie qui concerne Castelsagrat ; une lettre d'Édouard I[er], dans les *Vascon Rolls* (publiée par M. Bémont), la partie qui concerne la bastide de Villefranche en Périgord et un acte concernant le seigneur de Guerre ; le même manuscrit *Julius*, en nous donnant le rapport du juge-mage anglais Arnaud *de Codico* sur les empiètements du roi de France, reproduisait presque mot à mot une bonne partie de l'assiette de 1287, et des fragments de plaintes contre ce même juge-mage du côté français ont permis un collationnement à peu près complet.

Il est étrange que ce document, que Lacoste assure avoir existé en nombreux exemplaires (et, c'est probable : on dut faire une expédition pour chaque juridiction spéciale, sinon de l'acte entier, du moins de la partie propre à cette juridiction, comme ce fut le cas pour Castelsagrat) ; il est étrange, dis-je, que ce document ne se rencontre que dans Dominici (Cathala-Coture) et dans Doat. Il est étrange qu'on ne le trouve dans aucune des collections de pièces relatives aux affaires entre la France et l'Angleterre pour cette époque. Mais j'ai eu beau chercher aux Archives nationales comme au Public Record Office : l'assiette des 3,000 livres, et pas même celle de 758 livres sur le Quercy, ne se trouve nulle part en entier.

Cette rareté dans les manuscrits, les erreurs qui pullulent dans le texte imprimé, autorisent notre publication, que nous avons d'ailleurs cherché à rendre aussi pratique que possible par l'identification, sauf deux ou trois exceptions, de tous les noms de lieux et de personnes que renferme le document.

nos *Documents* le n° VIII). C'est de cette copie de Doat que M. Longnon s'est servi. Il est probable que Dominici, qui dit avoir pris l'acte dans les archives du Chapitre, s'est servi du document que Doat a inséré en son recueil, et qui n'était déjà lui-même qu'une copie.

Pour plus de clarté, nous l'avons divisé en deux parties : 1° les domaines ou justices hautes et basses; 2° les fiefs, ou ressort d'appel sur les seigneuries ecclésiastiques ou laïques. Des numéros d'ordre distinguent chacune des juridictions particulières et facilitent les renvois.

A la suite de ce document, l'on trouvera, *Doc.*, n° II, le règlement fait, sans doute après l'assiette de 1287, par le roi d'Angleterre pour l'administration de ses possessions; III, des extraits et analyses d'un compte de 1304-1305 qui nous fait pénétrer dans le détail de cette administration: collationné pour quelques points avec un compte de 1306-1307; IV, des extraits et analyses des demandes faites aux commissaires anglais par les commissaires du roi de France en 1311, avec la réponse des premiers sur les points qui intéressent le Quercy; V, l'analyse du réquisitoire du procureur du roi de France pour le Périgord, le Limousin et le Quercy contre les sénéchaux et autres officiers du roi d'Angleterre; VI, les plaintes spéciales dirigées par un gentilhomme de la région de Salviac contre Arnaud *de Codico*. juge-mage du roi d'Angleterre pour le Périgord et le Quercy; VII, les griefs anglais contre les entreprises du roi de France résumés par le même Arnaud *de Codico*, juge-mage ; VIII, un fragment d'un autre rapport dans le même genre; IX, X, et XI, des plaintes se rapportant à des lieux ou à des personnes nommés dans les documents précédents, mais postérieures au congrès de Périgueux.

Il aurait été beaucoup trop long de publier tous ces documents *in extenso;* nous en donnons l'analyse très détaillée et quelquefois le texte intégral ou la traduction presque mot à mot. Ainsi la publication de l'assiette de 1287 reste la partie principale de ce travail.

Bien que ces documents aient été surtout réunis pour le Quercy, par beaucoup de détails ils intéressent le Périgord et un peu le Limousin. Ils font aussi mieux connaître l'ancien domaine des comtes de Toulouse.

Ed. ALBE.

I.

ACTE PAR LEQUEL LES COMMISSAIRES DU ROI DE FRANCE ASSIGNENT AU ROI D'ANGLETERRE SUR LES TERRES DU QUERCY UNE SOMME DE 758 LIVRES, COMME QUOTE-PART DANS L'ASSISE D'UNE SOMME DE 3,000 LIVRES PROMISE AU ROI PAR LE TRAITÉ DE PARIS, DE 1286.

Universis presentes litteras inspecturis Simon Matiphas, Remensis, et Petrus de Mornaio, Sigaloniae [a] in Aurelianensi ecclesia, archidiaconi, domini nostri regis Franciae clerici, litteras domini nostri regis Philippi, Dei gratia illustrissimi regis Francorum, recepisse noveritis sub his verbis.

« Philippus, Dei gratia Francorum rex, dilectis ac fidelibus suis « R. [b] duci Burgundiae, camerario Franciae [c], R. domino Nigel- « lae [d], constabulario Franciae, Simoni Matiphas Remensi et Petro « de Mornayo, Sigaloniae in ecclesia Aurelianensi archidiaconis, « salutem et dilectionem.

« Mandamus vobis quatenus egregio principi Eduardo consan- « guineo et fideli nostro, et per eamdem gratiam illustri regi « Angliae, domino Hiberniae ac duci Aquitaniae, vel mandato suo, « assignetis et deliberetis tria millia librarum renduallium in « castris, villis et aliis certis rebus et locis terrae nostrae compe- « tentibus, secundum tenorem cartae meae quam predictus rex « exinde habet. Item deliberetis et compleatis eidem omnia et « singula quae sibi sunt deliberanda et complenda, ratione com- « positionis inter nos et ipsum hoc anno [1] celebratae, prout in « litteris nostris super hoc confectis videbitis contineri [2]. Praeterea, « si in loco (hac?) expeditione vobis dubia occurrerint de his, nec « non et de justitia insulae (?) Petragoricensis quam clarae memo- « riae avus noster tempore primae pacis [3] dicebat habere, et de per- « tinentiis Agennensibus sibi nondum deliberatis [4], ac etiam super

Var. : a) *Sigillarius* et plus bas *Sigillario* dans C. C., *Sigulensis* et *Sigulensi* dans Doat. — b) C. C. met : *Raymundo, ducis Burgundiae camerario.* — c) C. C. met : *Francisco Raymundo.* — d) *Ugellae* (C. C.), *Urgellae* (Doat).

1. 1286. La lettre est de 1286, vieux style, et de 1287, n. st.
2. Traité de Paris de 1286.
3. Le traité de 1259.
4. Allusion au traité d'Amiens (1279).

« sumptibus suae terrae [a] juriumque dicti regis factis per gentes
« nostras et praedecessorum nostrorum et de injuriis et gravami-
« nibus irrogatis, ut dicitur, gentibus et subditis ejusdem regis
« Angliae per gentes nostras et genitoris nostri, addiscatis et
« inquiratis veritatem per vos vel per alios, et quae liquida
« fuerint curetis experiri, certa referentes.

« Nos autem, tenore praesentium, mandamus quatenus vobis
« pareatur in praemissis et in his quae vobis pertinebunt ad
« praemissa, supra quibus vobis committimus vices nostras, ita
« quod si aliquem vel aliquos vestrorum impediri vel non inte-
« resse contingat, tres vel duo exequi et complere valeant omnia
« et singula supra dicta.

« Datum Parisiis die lunae ante Brandonum anno Domini
« millesimo ducentesimo octuagesimo sexto. »

Quarum litterarum auctoritate concessimus et assignavimus venerabilibus et discretis viris domino G. [b], abbati sancti Maurini et magistro Raymundo de Ferreriis [c], decano ecclesiae sancti Severini [d] Burdigalensis, procuratoribus et attornatoribus praefati domini regis Angliae, pro septingentis quinquaginta et octo libris turonensibus rendualibus, de tribus millibus librarum turonensium rendualium supradictis.

[*Première partie. — Domaines.*]

I.

Villam Castri Sagrati [1], sitam in diaecesi Caturcensi, cum pertinentiis suis, videlicet parochiam in qua est dicta villa Castri

Var. : a) Doat : *de surprisiis terrae et jurium.* — b) C. C. met : *Geraldo, abbati sancti Martini.* Doat met : *Geraldo, ab. s. Maurini.* — c) C. C. met : Foures. — d) *Sereni* et *Surini.*

1. *Castelsagrat*, canton de Valence, arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne). Voir Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, tome III, p. 201; lieu donné à Alfonse de Poitiers qui y construisit une bastide, à laquelle il octroya des coutumes en 1270. Cette bastide devint une ville royale sous la domination du roi de France. C'est à tort que M. Moulenq, d'après M. Dufour, attribue des prétentions sur cette ville à l'évêque de Cahors, Raymond Pauchel; il ne s'agit, dans l'acte dont il est parlé, que de Castelfranc, près de Puy-l'Évêque. En 1290, le roi d'Angleterre conférait aux habitants de Castelsagrat qui venaient de planter de nouvelles vignes les mêmes privilèges sur leurs vins à Bordeaux qu'aux autres vignerons du Quercy (P. R. Office, *Ancient Petitions*, vol. 119, fol. 38, supplique des habitants). Castelsagrat fut rattaché

Sacrati, parochiam *sancti Michaelis* Dorsaut[1], parochiam de *Busonor*[2], parochiam de *Cornilhas*[3], in quantum se extendit a Bargalona[4] citra versus dictum Castrum sacratum, parochiam de *Lalanda*[5], in quantum se extendit a Bargalona citra versus dictum Castrum; parochiam de *Sigonhaco*[6]; parochiam de *Gasquis*[7]; parochiam de *Colonjas*[8]; parochiam de *Rouillo*[9]; paro-

avec Monjoi à la sénéchaussée d'Agenais (Bémont, *Rôles gascons*, t. II, p. 304). Toutes les paroisses du diocèse de Cahors, du ressort de Castelsagrat, appartenaient à l'archiprêtré de Moissac ou Lauzerte. Le manuscrit, *Julius E-1*, fol. 217, renferme un *vidimus* de l'assiette de 1287 pour la partie de Castelsagrat : acte rédigé en 1311; on voit que Raymond de Bernadous, juge du Quercy pour le roi d'Angleterre, au moment de l'assiette avait donné copie de cet acte « de rebus assignatis dicto domino regi per gentes domini regis Francie apud Castrum sacratum et in honore et pertinentiis ejusdem, que quidem res sunt he... »; le *vidimus* a été écrit par le notaire Guillaume de Jean, étant consuls de Castelsagrat Guillaume de Maurel, Géraud Barte, Pierre de Rupe.

1. *Saint-Michel-d'Ursaud*, commune de Castelsagrat; l'église de la bastide de Castelsagrat fut longtemps annexe de Saint-Michel (Moulenq, II, p. 194. — Arch. du Tarn-et-Garonne, G. 653).

2. *Buzenou*, commune de Castelsagrat, petite paroisse ayant Labruguède pour annexe (Moulenq, p. 197).

3. *Cornillas*, commune de Valence, arrondissement de Moissac (Moulenq, p. 311). En 1271 elle dépendait de la baylie de Puymirol; elle se trouvait dans le diocèse d'Agen; une petite partie seulement était sur la rive droite de la Barguelonne.

4. *Barguelonne*, affluent du Tarn, prend sa source dans la commune de Villesèque, arrose les cantons de Montcuq (Lot), de Lauzerte et de Valence (Tarn-et-Garonne).

5. *Lalande*, commune de Goudourville, canton de Valence; la principale partie de cette paroisse est sur la rive gauche; elle dépendait, en 1271, de la baylie de Puymirol; elle était du diocèse d'Agen. Aujourd'hui annexe de Goudourville au diocèse de Montauban (Moulenq, III, p. 334).

6. *Sigognac*, commune de Saint-Clair, canton de Valence. Elle était annexe de Saint-Vincent-l'Espinasse, au diocèse de Cahors (Moulenq, III, p. 181).

7. *Guasques*, commune du canton de Valence. Cette paroisse avait jadis appartenu à la baronnie de Clermont-Dessus et dépendait de l'abbaye de Moissac (Moulenq, III, p. 186). Paroisse du diocèse de Cahors.

8. *Colonges* ou Collonge, commune de Saint-Clair. La paroisse, au diocèse de Cahors, formait un prieuré qui dépendait de l'abbaye assez lointaine de Marcillac, au même diocèse. C'est aujourd'hui une simple annexe de Saint-Clair, au diocèse de Montauban (Moulenq, III, p. 190).

9. *Rouillon*. *Saint-Clair* de Robillous, canton de Valence. C'était une paroisse du diocèse de Cahors, qui relevait directement de l'évêque, collateur (Moulenq, III, p. 193).

chiam de *Planellis*[1] et de *Capella*[2]; partem parochiae de *La Bruguedo*[3], quae est ab itinere per quod itur a ponte cognominato Barsagnes versus stradam quae vadit de Lauserta[4] versus dictum Castrum sacratum et quidquid est inter dictam stradam et Bargalonam, ex parte dicti Castri sacrati, cum omni justitia alta et bassa parochiarum predictarum.

Item parochiam sancti Joannis de *Castello*[5], scilicet a Bargalona versus dictum Castrum sacratum, et ab itinere de Montanaut[6] citra versus dictum Castrum sacratum per quod itur versus quercum Gardae de Teveleto[7], et exinde versus pontem Franciscum[8] qui est supra Bargualonam, quantum ad ressortum[9]. Item medietatem parochiae de *Salis*[10], quae est ex parte Grandis castri[11],

1. *Les Planels*, paroisse aujourd'hui complètement disparue. L'église se trouvait au lieu de Carros, sur la rive gauche de la Séoune, au nord-ouest de Castelsagrat, dans la commune actuelle de Monjoi. La paroisse Saint-Armand-des-Planels était une des annexes de Saint-Martin-de-Posicastels (voir n° II). Il y eut un Guillaume des Planels, abbé de Saint-Maurin (*Gallia*, II, col. 945). Voir Moulenq, III, p. 227.

2. *La Capelle des Bretous*, autre annexe de Posicastels ou Monjoi; au lieu de la Capelle, en la commune de Castelsagrat; paroisse actuellement disparue (Moulenq, III, p. 225).

3. *Labruguède* (écrit aussi Labrugade et la Burgade), située sur les deux communes de Castelsagrat et de Saint-Nazaire. Il s'agit de la partie qui regarde Castelsagrat. C'était une église annexée à celle de Buzenou. Paroisse disparue aujourd'hui et dont il est question dès le XIe siècle (Moulenq, p. 199).

4. *Lauzerte*, chef-lieu de canton, arrondissement de Moissac; ancien archiprêtré. Voir Moulenq, p. 130, et monographie par M. l'abbé Taillefer. Le pont *Barsagues* est sur le ruisseau de la Séoune, route de Moissac à Penne.

5. *Saint-Jean-de-Castels*, paroisse, annexe aujourd'hui de Valence, commune de Gasques (Moulenq, p. 179). C'était un prieuré dépendant du prieuré bénédictin de Catus (cf. la monographie de Catus, par M. Lud. de Valon-Brive, 1905).

6. *Montanaut* ou Montenau est un écart de la commune de Gasques, un peu au nord de Corneillas.

7. Pour Lagarde-de-Teulet, voir un peu plus loin (article II).

8. Le pont ici appelé *Franeisque*, sur la Barguelonne, aujourd'hui pont de Castels, est encore désigné sous le nom de *Pont français* dans un acte du XVIe siècle.

9. Castels mouvait de la baronnie de Clermont-Dessus.

10. *Salles*, commune de Gasques, avait appartenu à la baronnie de Clermont-Dessus. La partie ici donnée pour le ressort seulement fut rattachée à la baylie de Puymirol, l'autre resta dans la juridiction de Castelsagrat.

11. *Grand-Camp*, c'est l'ancien nom de *Puymirol* (Lot-et-Garonne);

quantum ad ressortum, et aliam medietatem ejusdem parrochiae, quae est ex parte ejusdem Castri sacrati, quantum ad altam et bassam justitiam. (*A suivre.*)

II

A PROPOS D'UNE PRINCESSE BYZANTINE DU XIIe SIÈCLE.

Dans le dernier numéro des *Annales du Midi* (pp. 333-7), M. J. Laurent désapprouve mon opinion au sujet de la princesse byzantine qui a épousé, en 1174, Guillaume VIII de Montpellier, mais il ne la rapporte pas, me semble-t-il, tout à fait exactement.

M. Anglade (*Les Troubadours*, Paris, 1908, p. 314), croyant que le mariage de Guillaume VIII avec Eudoxie, fille de Manuel Comnène, n'était attesté que par une seule source, la *Cronica del Rey Jacme*, faisait observer que « l'authenticité de la chronique est douteuse »; il ajoutait cette remarque : « Un de nos collègues, qui s'occupe d'histoire byzantine, ne croit pas à l'*existence* d'Eudoxie ou Eudoxe : la seule fille de Manuel Comnène a été mariée au marquis de Montferrat », et il paraissait douter de tout ce que la *Cronica* disait de ce mariage. (Voy. encore la note ajoutée par M. Anglade à l'article de M. Laurent.)

J'ai cité (*Le troubadour Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, pp. 153-4), non pas un seul témoignage, mais une dizaine (cinq sources historiques et cinq allusions, dues à quatre troubadours) attestant ce mariage, et après avoir démontré que tout doute sur l'*existence* de cette princesse byzantine ainsi que sur son aventure et sur sa présence à Montpellier était impossible, j'ai dit : « On est peut-être autorisé à dire que les sources byzantines n'attestent pas cette fille de Manuel (ce qui ne prouve rien) et à discuter tout au plus le *degré de parenté*. »

voir *Gallia*, II, col. 916, et *Correspondance d'Alfonse de Poitiers*, édit. Molinier, n°s 1461 et 1486.

Mais dans l'article de M. Laurent le problème change d'aspect : « M. Stronski s'étonne, dit-il, que M. Anglade ait exprimé un doute sur l'*identité* de cette Eudoxie. » Et d'après M. Laurent, M. Anglade n'aurait pas mis en doute tout ce que la *Cronica* dit de ce mariage, mais aurait uniquement douté que la princesse byzantine eût été fille de l'empereur Manuel, et non pas une sienne parente quelconque. Le passage de la question d'existence à la question d'identité est aisé, mais il laisse pourtant des traces dans l'article de M. Laurent; les lecteurs des *Annales* auront eu quelque peine à comprendre comment je pouvais affirmer « avec une grande énergie », contre M. Anglade, qu'Eudoxie était fille de Manuel, et admettre, en même temps, « tout au plus » une discussion au sujet du... degré de parenté.

Quant à la question de savoir si Eudoxie fut la fille de l'empereur Manuel ou sa parente à quelque autre degré, il faut considérer les faits suivants :

1° Jacme I[er], petit-fils d'Eudoxie (du côté de sa mère) et d'Alfonse I[er] d'Aragon (du côté de son père), dit qu'elle fut fille de Manuel, et il rapporte sur son mariage avec Guillaume de Montpellier certains détails qui se laissent vérifier par des documents authentiques. Deux *razos* des anciennes biographies provençales disent, elles aussi, qu'Eudoxie fut fille de Manuel; mais la valeur de ce témoignage n'est pas très grande, parce que la *razo* sur B. de Born peut simplement s'inspirer de la mention de Manuel dans la pièce en question de Bertran, et la *razo* sur Folquet de Marseille peut suivre celle-là. Un fragment conservé dans les registres d'Innocent III (première rédaction, à ce qu'il paraît, d'une lettre conservée entièrement, cf. *Folquet de Marseille*, 156, n. 1) ne parle que de « quadam nobili Graeca », ce qui indique simplement que la chancellerie pontificale ne savait ou plutôt ne voulait pas préciser. Sur la question de parenté, ce témoignage est neutre. (M. Laurent plaisante en assurant que je l'ai cité à l'appui de la *Cronica*.) Enfin, Guillaume de Puylaurens dit que ce fut une nièce de Manuel. Nous avons donc, en somme, d'une part, le témoignage de Jacme I[er],

d'autre part celui de Guillaume de Puylaurens. Étais-je donc « énergique » à l'excès quand j'ai dit : « L'autorité de la *Cronica* paraît être dans ce cas plus grande que celle du chroniqueur méridional » ?

2° Deux des troubadours qui ont mentionné Eudoxie dans leurs chansons parlent de sa dot dans les termes suivants : *d'aur cargat mil camel Ab l'emperi Manuel* (P. Vidal), et : *L'aver que Manuels trames* (B. de Born) ; tous l'appellent *emperairis*. De même, un acte de 1207, connu par un registre, l'appelle *imperatrix*. J'ai cité des exemples attestant l'usage de donner à une princesse le titre porté par son père, — non « par sa famille », ce qui est une addition trop facile de M. Laurent et que les exemples par moi cités, auxquels il renvoie, ne justifient point ; — c'est pourquoi j'ai dit (cette fois encore sans aucun excès d' « énergie ») que ce titre « indique plutôt une fille de l'empereur ».

3° Eudoxie vint en Occident pour épouser, non pas le seigneur de Montpellier, mais le roi d'Aragon. La preuve de sa mésaventure bien connue se trouve non seulement dans le récit de Jacme I[er], mais encore dans la strophe de B. de Born sur Alfonse d'Aragon : *Molt trahi lait l'emperairitz*, qui est une confirmation très authentique de ce récit. Le roi d'Aragon était un personnage assez important pour épouser une fille de Manuel, de même que le marquis de Montferrat épousa sa fille Marie. Ce n'est nullement une preuve décisive, mais il est peut-être bon de rappeler la vraie situation.

4° Les sources byzantines ignorent Eudoxie et son mariage. « C'est déjà singulier, dit M. Laurent, s'il s'agit d'une parente très proche de Manuel ; c'est inacceptable si cette « impératrice » est sa fille ». Or, pour M. Laurent lui-même, Eudoxie est une parente proche de Manuel, peut-être sa nièce. Le silence des Byzantins reste donc au moins « singulier ». Il faut l'expliquer. Est-ce parce que l'aventure était trop humiliante? Mais alors, si c'est d'une fille de l'empereur qu'il s'agit, la raison qu'ils auraient eue de se taire n'est que plus forte... Il est dangereux de trop raisonner sur le silence d'une source. Le silence « ne prouve rien », parce

qu'il n'est jamais une preuve; il est parfois un indice, et comme tel je l'ai admis en effet.

Ainsi se présentent les documents et les faits concernant Eudoxie.

Dans cet état de nos informations, j'ai continué à appeler Eudoxie, comme on le fait depuis longtemps, « fille de l'empereur Manuel » (p. 153 et cf. p. 13*); mais, aucun témoignage ne me paraissant absolument décisif, j'ai ajouté qu'on pouvait discuter le degré de parenté; si je mentionne Eudoxie en dehors du chapitre qui lui est consacré, je l'appelle simplement « princesse impériale de Constantinople » (voy. mon résumé, p. 141*), ou bien « princesse de Constantinople » (voy. l'Index, p. 278: cf. aussi pp. XI et 67*). M. Laurent, au contraire, bien qu'il ne dispose d'aucun document nouveau, est plus catégorique : il affirme sans restriction qu'Eudoxie n'est pas fille de Manuel. Lequel de nous deux est plus porté à « se lancer dans les affirmations hasardées »?

St. STROŃSKI.

III

PEIRE CARDINAL EXPLIQUÉ PAR M. J. JAURÈS.

Dans son étude sur Estève de Belmont[1], M. C. Fabre, citant la quatrième strophe de la pièce de Peire Cardinal *D'Esteve de Belmon m'enueja*[2], traduit le vers 6 : *Que cordeja e tira gossa* par : « Qui tient en laisse et traîne une chienne ». P. Cardinal, parlant de l'amie d'Estève, la qualifie de « vieille rosse » et lui fait grief de mener en laisse une chienne. Comme sens, il n'y a là rien d'inadmissible. Toutefois, le trait semble faible par comparaison avec ceux qui précèdent ou ceux qui suivent. M. F. n'a du reste pas été entièrement satisfait, puisqu'il ajoute en note : « La traduc-« tion littérale de *gossa*... ne présente aucune difficulté,

1. *Annales du Midi*, XXI, 11.
2. Bartsch, *Grundriss*, 335, 19.

« mais il est bien difficile de savoir à quoi le poète a voulu
« faire allusion. »

La difficulté est tout entière dans le mot *gossa*, qui, ayant un *o* fermé, ne saurait rimer avec *grossa*, *bossa*, *trasdossa*, *ossa*, *rossa*.

Il faut lire : *Que cordeja e tiragossa*, c'est-à-dire « qu'il « tient en laisse et qu'il secoue ». Ce verbe *tiragossar* ne figure pas dans le *Lexique roman*, mais il se trouve dans le *Petit Dictionnaire provençal-français* de Levy. Du reste, le mot est encore très vivant dans le provençal actuel : Mistral[1] donne les formes *tirigoussa*, *terigoussa*, *tarrigoussa*, *tirgoussa*, etc. Le même sens se retrouve dans les formes voisines, *estirgoussa*, *estrigoussa*, etc.

Il est évident que c'est au sens figuré que P. Cardinal dit qu'Estève tient en laisse et secoue la corde qui attache son amie. Au moment où je lisais l'étude de M. F., je trouvais la même figure dans un article de M. Jean Jaurès[2], dont les images se distinguent, on le sait, par des traits nets, précis et vigoureux. Voici en quels termes M. Jaurès parle de la façon dont un président du Conseil traite deux de ses ministres : « Il les tient au bout d'une courte chaîne, l'un grognant, l'autre geignant, et quand ils tirent un peu sur la chaîne, il les meurtrit d'une brusque secousse. » L'image est plus complète chez M. Jaurès, mais c'est au fond la même.

H. Teulié.

1. *Trésor*, à *trigoussa*.
2. *L'Humanité*, 7 mai 1909 (art. : Dansez, mes amis!).

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Félix Remize. **Saint-Privat, martyr, évêque du Gévaudan (III[e] siècle).** Mende, M[lle] Pensier-Magne-Solignac, 1910 ; in-8° de 432 pages

Le livre de M. l'abbé F. Remize est à la fois une étude sur saint Privat, sur sa vie et sur son culte, et une édition des principaux textes qui concernent le saint. Les plus importants de ces textes sont naturellement empruntés au manuscrit aujourd'hui conservé aux archives départementales de la Lozère, et dont M. L. Delisle a, en 1908, rappelé les pérégrinations, dans un article du *Journal des Savants*. Les documents transcrits dans ce recueil concernent surtout ce qu'on pourrait appeler l'histoire posthume du saint, les miracles accomplis dans les lieux consacrés à son culte. Sur sa vie même, nous possédons des *Acta*, par l'étude desquels s'ouvre naturellement la publication de M. Remize. De ces Actes on connaît deux rédactions, l'une fort brève, l'autre plus développée. Le nouvel éditeur veut donner la priorité aux *Acta breviora*, qu'il suppose avoir été rédigés au III[e] siècle, peu de temps après la mort du saint, tandis que les *Acta longiora* dateraient de l'époque mérovingienne. Peut-être même seraient-ils l'œuvre de Grégoire de Tours. M. Remize n'insiste d'ailleurs pas sur cette hypothèse, car les ressemblances de style invoquées portent sur des expressions trop banales pour qu'elles aient une grande force démonstrative. Ajoutons que les arguments mis en avant pour attribuer à l'époque mérovingienne la rédaction des *Acta longiora* ne semblent pas très solides. Nous possédons de ce texte un manuscrit du X[e] siècle, et, d'autre part, M. Remize fait justement observer qu'il fut sans doute composé à une époque à laquelle les gens de Mende possédaient chez eux le corps de leur bienheureux patron, qui leur fut enlevé par Dagobert, pour être transporté à Saint-Denis et, de là, dans le prieuré lorrain dépendant de la grande abbaye franque qui a conservé le nom de

Saint-Privat. Le corps ne serait revenu en Gévaudan qu'au xe siècle. Or, à cette époque, les *Acta longiora* existaient déjà. Ils ne pourraient donc avoir été rédigés qu'avant l'époque de Dagobert, c'est-à-dire avant le second quart du VIIe siècle. Mais en réalité, pour attribuer cette translation à Dagobert, nous n'avons que l'autorité de l'évêque Aldebert, lequel vivait au XIIe siècle : on peut donc le soupçonner d'avoir introduit sans garantie suffisante, dans son récit, le nom du plus célèbre des princes mérovingiens. D'autre part, il est impossible de déterminer l'époque jusqu'à laquelle les reliques de saint Privat demeurèrent soit à Saint-Denis, soit dans sa dépendance lorraine. Les *Acta longiora* ont, sans conteste, pu être rédigés au IXe ou au Xe siècle, le corps du saint étant déjà de retour à Mende.

Quant à l'antériorité des *Acta breviora* par rapport aux *longiora*, je crois qu'il est bien difficile de l'admettre à la suite de M. Remize. Ces *Acta breviora* ne sont connus que comme figurant dans le *Speculum* de Vincent de Beauvais et le *Sanctuarium* de Mombritius. Ils offrent tous les caractères d'un abrégé et même d'un abrégé mal fait, dont l'auteur n'a pas toujours compris le texte qu'il avait sous les yeux, puisqu'il défigure en *Erode* le nom du roi vandale *Chrocus* qui figure dans Grégoire de Tours et dans les *Acta longiora*. La tradition manuscrite est également en faveur de ces derniers, puisqu'elle remonte au Xe siècle, tandis qu'il faut descendre jusqu'à la fin du XIIIe pour trouver les *breviora*.

En ce qui concerne les *Miracles* de saint Privat, le manuscrit qui contient l'ouvrage de l'évêque Aldebert n'en fournit qu'un texte assez défectueux. M. Remize paraît s'être bien tiré de sa tâche d'éditeur, en corrigeant les bévues du scribe du XVe siècle. Il a eu l'excellente idée de joindre au texte une traduction française. Ce système a le double avantage de contraindre l'éditeur à examiner de plus près le texte qu'il publie, et de permettre à un plus grand nombre de lecteurs de connaître ce document si précieux pour l'histoire du moyen âge méridional, précieux moins par les faits historiques qu'il rapporte, et qui sont en nombre restreint, que par les détails qu'il fournit sur la situation d'un pays pour lequel les sources narratives sont rares, sur les luttes perpétuelles de l'évêque de Mende avec la féodalité pillarde des environs, et sur les tentatives faites par les populations pour établir des institutions de paix. Mais si le principe de la traduction paraît offrir des avantages, il ne semble pas qu'il en soit de même du système

adopté par le traducteur. M. Remize n'a pas voulu traduire littéralement et intégralement l'ouvrage d'Aldebert. Il a, de parti pris, supprimé l'interprétation de certains passages[1] et abrégé un peu partout l'original. Cette traduction est donc loin de rendre tous les services qu'on serait en droit d'en attendre.

Le volume se termine par une étude sur le culte de saint Privat, par de nombreux renseignements d'ordre liturgique ou iconographique, qui rendront des services aux historiens. J'ai indiqué — et dans un compte rendu des réserves de ce genre prennent toujours plus de place que le reste — les points sur lesquels les opinions de M. Remize me paraissaient discutables. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Midi lui sauront gré d'avoir réuni dans son volume des textes importants et des renseignements que d'autres auraient quelque peine à recueillir et à grouper. Quelques gravures viennent compléter les indications fournies par le texte. Mais pourquoi n'y-a-t-il point d'index alphabétique?

R. POUPARDIN.

St. STROŃSKI. **Le Troubadour Folquet de Marseille.** Cracovie, Académie des Sciences, 1910; grand in-8º de XIII-145-285 pages.

M. Stronski joint à une connaissance profonde de la poésie des troubadours une grande indépendance d'esprit, et, par là, il réussit plus d'une fois à renouveler des questions qu'on croyait définitivement résolues. D'autre part, sa crainte de marcher sur les traces d'un devancier donne parfois à ses explications un tour paradoxal et, si je ne me trompe, c'est surtout dans son interprétation des textes que ces tendances se font jour. Si nous ajoutons que la langue et le style de M. S. ont une certaine fraîcheur et de la hardiesse qui, malheureusement, dégénère trop souvent en inexactitude[2], je crois avoir dégagé l'impression générale qui nous

1. Page 273, le traducteur a peut-être été guidé par des raisons de convenances; page 145, la traduction de « Sancti martyris villam » par « la ville de Mende » est certainement une erreur : il s'agit d'un domaine du saint, c'est-à-dire d'un domaine de l'église; page 297, je m'étonne que M. Remize n'ait pas reconnu une invocation au saint Vout de Lucques.

2. On se demande pourquoi M. Stronski n'a pas prié un de ses amis français de revoir le texte de son livre avant l'impression, et pourquoi il n'a pas surveillé de plus près l'impression elle-même. Tel qu'il est, son ouvrage est déparé par des fautes de langue et des fautes typographiques

reste de la lecture de la publication importante que nous annonçons.

Dans l'Avant-Propos, M. S. a résumé les résultats de ses recherches sur Folquet pour autant qu'elles ont une portée générale : 1o La valeur documentaire des biographies : « Pour les données générales sur la vie des troubadours (origine, nom, famille, condition, lieu de séjour, carrière, mort), les biographies ont des informations succinctes, mais sérieuses... Mais pour la carrière poétique et surtout (c'est le point capital) pour l'histoire amoureuse des troubadours et pour leurs prétendues aventures amoureuses, les anciens biographes ne savent absolument rien et se contentent de broder des récits naïfs dont le point de départ se trouve dans les allusions des chansons, en mêlant à ces intrigues des personnages que leur indiquaient les chansons ou bien leurs propres recherches sur les barons et les dames ayant vécu dans les lieux où le troubadour chanta ». 2o L'amour dans la vie et dans la poésie des troubadours : « ces chansons ne sont que des dissertations sur l'amour ». 3o Les *senhals* : souvent ils désignaient, non pas des dames, mais d'autres troubadours ; il arrive que deux ou trois troubadours s'appellent réciproquement par le même nom ; ces *senhals* ont parfois servi aux troubadours pour donner à leurs poésies une marque d'auteur. 4o Les emprunts faits à la littérature classique : les troubadours se contentent de puiser à des recueils de sentences, qui les dispensent de lire les auteurs *in extenso*. 5o L'attribution des poésies : souvent, il est utile de rechercher la raison qui a pu provoquer une attribution fausse, pour trouver la vraie.

Ces questions, dont personne ne contestera l'importance, ont fait, de la part de M. S., l'objet de recherches très personnelles, dont les poésies et la vie de Folquet ont fourni le point de départ et où une grande place est faite aux troubadours contemporains et antérieurs. La critique historique de M. S. est vraiment excellente ; il se renseigne à fond sur tous les événements auxquels se rattachent les poésies, et ses digressions historiques (pp. 153-184) inspirent toute confiance, bien qu'il me soit impossible de contrôler tout ce qu'il affirme ; j'appelle l'attention sur ce qu'il dit du nom de Barral, qui, pour Barral de Marseille, est encore un surnom (p. 167). L'analyse de la biographie et des *razos* (pp. 139-

qui rendent la lecture (notamment celle des traductions) souvent pénible et irritante.

152) me paraît également très réussie et convaincante. De sorte que les conclusions générales qu'il tire de cette étude spéciale me paraissent légitimes. Elles confirment et étendent les résultats où avaient abouti les études consacrées dans les dernières années à l'examen de différentes biographies, par Gaston Paris et tant d'autres, et, somme toute, elles sont conformes aux vues de M. Wechssler, dont la formule : « La poésie d'amour est une poésie de mensonge », contient une grande part de vérité, bien qu'elle soit trop étroite et maladroite (cf. les observations délicates de M. Savj-Lopez, dans la *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XXXIV, 481). Il me semble cependant que, pour comprendre les rapports purement poétiques qui existaient entre les poètes et les dames d'alors, on s'en tient trop exclusivement aux Provençaux; il doit être utile de chercher, dans d'autres milieux, à d'autres époques, des situations analogues. Sans avoir la prétention d'approfondir ce sujet, je renvoie aux pages excellentes où M. Henri Cochin (pp. XLI et suiv., (de son édition de la *Vita Nova*), décrit le monde des poètes florentins qui, dans la vie réelle, étaient marchands, comme Folquet, ou banquiers, et qui pour se délasser adressaient des poésies amoureuses à des amantes idéales, lesquelles, dans la vie réelle, étaient d'honnêtes bourgeoises et des épouses irréprochables. Ce que je ne comprends pas, c'est que M. S., qui n'a pourtant pas l'habitude de reculer devant les conséquences de ses théories, se refuse à voir dans la *cobla* adressée à Vermillon (nº XVI) un exercice littéraire. Lui, qui se place toujours au point de vue de la vie réelle, doit pourtant reconnaître qu'un bourgeois respecté comme Folquet n'affichera pas ses « relations avec une Marseillaise de mauvaise réputation ». Dans l'œuvre d'Uc de Saint-Circ, on trouve une *cobla* de même nature, qui a sa place dans un roman poétique en chansons et qui, à mon avis, n'a pas plus que les autres poésies de ce roman de rapports directs avec la vie matérielle du poète.

Ce sont les traductions du texte qui pourraient donner lieu aux observations les plus nombreuses; malgré sa grande connaissance du provençal, M. S. n'a pas toujours su donner à ses lecteurs la conviction que son interprétation est la meilleure. Les poésies de Folquet sont, il est vrai, très obscures; mais il semble que l'éditeur ait voulu encore renchérir sur cette obscurité et qu'il ait trouvé de la complication là où en réalité il n'y en a pas; témoin son système de tirets et de parenthèses, non seulement fatigant, mais

très impropre à rendre l'impression donnée par le texte. M. S. oublie trop qu'il a affaire à une poésie chantée, qui, si elle peut contenir des vers difficiles à interpréter, s'accommoderait mal de phrases coupées en trois ou quatre morceaux par d'incessantes parenthèses, et se terminant à quatre ou cinq vers de distance. Si elle est obscure, elle ne peut l'être que par le sens, non pas par la construction. C'est pour avoir péché contre cette vérité pourtant évidente que, par exemple dans la première strophe du nº XIII, M. S. me semble avoir mal compris le texte.

Voici quelques remarques sur les textes et les traductions : I, 12 l. *li a sabor*; 14, virgule après *petit*; 15, suppr. la virgule après *estrit*; 19, trad. : « je ne sais comment me tirer de cette difficulté », et non « m'en délivrer », comme traduit M. S., car *d'aisso* a le sens de « par rapport à cela, au sujet de cela ». — III, 42-48, M. S. ne traduit ni *e remiran*, ni le vs. 47, et il rend *quar* (v. 43) par « car » ; d'ailleurs, sa traduction est inintelligible; il semble opposer l'un à l'autre la phrase *je souffre*, etc., et *cela ne me ravive pas*, mais ce sont des idées identiques; il est évident que l'opposition est entre le vers 41 (le poète jouit de la vision de sa dame) et les vers 42-45 (l'image de sa dame lui dit des choses désobligeantes). D'ailleurs, je ne comprends pas du tout la signification des tirets dont cette strophe est émaillée. Je crois que *e remiran et ieu languis* représente une construction, dont Diez (III³, 345) donne des exemples italiens et provençaux, et qui consiste à joindre une phrase temporelle (qui précède) à la phrase principale (qui suit) par *et;* dans ce cas-ci, il s'agirait, au lieu d'une phrase temporelle, d'un gérondif ayant la même valeur; de sorte que la traduction serait « et tout en la regardant je souffre ». Cf. cette phrase italienne citée par Diez *stando uno tempo, ed elli vide uomini.* — IV, 24, pourquoi une virgule entre *si* et *sai?* — V, 35, l. *nofe* et modifiez la traduction ainsi : « la fausseté et la perfidie » ; v. 36-40, le v. 36 n'est pas traduit; il faudrait une virgule après le v. 38, suivant la traduction de M. S. Je rendrais ces vers ainsi : « Mais le juste retourne toujours vers son seigneur ; pourtant je ne crois pas qu'elle me juge digne de son amour, si la grâce ne me soutient pas au point d'entrer dans son cœur assez avant pour qu'elle daigne agréer ma chanson sincère, à la place d'un beau cadeau » ; v. 43 *oblides ;* le sens demande, dans la traduction, une troisième, non une première personne ; v. 58, trad. « m'encourage à lui demander pardon » —VI, 17, *triat* = « choisi » ; v, 29 l. *No·n* — VII, 5 *que be·m*

vai = « que j'ai de la chance »; v. 16. *ni no m'en puesc mover;* M. S. traduit « et je ne puis pas démarrer », l. « et je ne puis pas m'en abstenir »; v. 53. l. *no·s* — VIII, 26 et suiv., je ne comprends pas pourquoi M. S. donne des majuscules à *Sen*, *Ardimen*, etc.; d'ailleurs la traduction de ces vers est très obscure, et je ne sais pas d'où M. S. tire le sens de « à l'écart de » (est-ce une faute pour « à l'égard de » ?). Je traduirais : « Mais je me propose de me conduire adroitement par rapport au courage que la peur m'enlève, car (et non pas « mais ») l'attente fait changer les fleurs en fruits et je pense que ma dame sera vaincue par la grâce, si moi j'attends patiemment. » Le sujet de *esperan* n'est donc pas celui de *pens*, comme le veut M. S.; v. 43 et 44, pourquoi ces tirets ? La traduction de M. S. me parait manquée; lisez « et je ne sais comment il en est de mon cœur qui vous tient enfermée, de façon qu'il semble qu'il ne reste plus rien de vous hors de lui, car », etc.; v. 55. la traduction « n'avoir de secours ni en Droit ni en Grâce » doit être changé en : « ni le droit ni la grâce ne me secourent »; v. 56-59, la traduction « mais je ne veux pas que vous le sachiez pour celle-ci, car c'est à peine si en cela la Grâce même saurait me secourir », est inintelligible, et d'ailleurs comment *sap* en arrive-t-il à signifier « secourir » ? Lisez : « mais je ne veux pas que vous connaissiez celle-ci, car c'est à peine si la Grâce la connaît ». — IX, 13, la négation est omise dans la traduction, où on lit : « que j'en désire avoir récompense »; le sens est « que je ne me soucie pas d'avoir une récompense », allusion au vers 10; v. 15, une virgule après *mandamen*. — X, 19-20, la traduction de M. S. ne donne pas de sens; je comprends la phrase ainsi : « ce sera donc une chose méritoire de ma part si je vous cherche querelle et dis du mal de vous, en me servant de tout ce que je sais de vous par vous-même, vous dont je n'ai eu aucune joie » (*vostre saber*, la connaissance de vous; sur la valeur objective du génitif du pronom possessif, voyez Schultz-Gora, *Altprov. Elementarbuch*, § 179); v. 40, trad. : « c'est pourquoi j'ai dit la vérité alors »; v. 43, M. S. traduit : « mais on peut croire », d'après une leçon de certains manuscrits, non admise dans son texte. — XI, 37-38, mettez, avec P. Meyer, un point-virgule après *connoissia*, changez *ai* en *aic*, et traduisez : « et si jamais je voulus vous connaître, je vous ai connue plus que je ne désirerais maintenant » (M. S. combine *er* avec *n'ai*). — XII, 7-8, trad. : « c'est pourquoi il est probable (et non : « parait-il ») que l'Orgueil tombera bas, car j'ai constaté

qu'une belle journée est suivie d'une nuit obscure » (c'est-à-dire que la prospérité est suivie de revers de fortune); v. 16, *desmesurar* ne signifie pas ici « se conduire d'une façon démesurée », mais « traiter mal »; v. 17-18, la traduction « parce que c'est une tromperie » (*per qu'es l'enganz*) est inexacte; je comprends ainsi : « Ce n'est pas l'homme à qui s'adresse la tromperie (qui en est la victime) qui en a le blâme, tout le monde est de cet avis, et celui qui fait la tromperie est dans une plus mauvaise condition que celui qui est trompé ». — XIII, 1 et suiv., c'est ici surtout, ai-je déjà dit, que M. S. abuse des parenthèses et des tirets; au lieu de sa traduction obscure et compliquée, je propose la suivante : « Un homme ne s'exposerait pas à des erreurs de conduite s'il craignait (c'est-à-dire « s'il écoutait ») autant son bon sens que le blâme des autres, qui jugent sans savoir; aussi ai-je tort de ne pas m'insurger contre amour, par crainte du blâme des ignorants, car autant nuit une trop grande patience qu'une trop grande vivacité sans retenue »; v. 17-18, trad. : « car ce n'est qu'en apparence qu'elles en auraient moins de valeur ». — XIV, 4, supprimez la virgule après *mas*; 17, *ocaizos* a ici, sans doute, le sens de « ruse », qui n'est qu'une variante de « argument qu'on produit en justice »; v. 31, je traduirais plutôt : « et c'est un tour de force de souffrir en même temps », etc. — XV, 55-60, ici encore, la traduction de M. S. ne donne pas un sens satisfaisant; aussi la correction de *a* en *ab* est injustifiée. Voyez une traduction intelligible de M. Jeanroy dans *Ann. du Midi*, XI, 221. — XVI, 1, virgule après *Vermillon*. — XVII, 17, virgule après *levar*; v. 67, virgule après *grans*, au lieu du point d'exclamation. — XVIII, 10, je crois que *de follor* a ici le sens de « en l'air, non inspiré par des sentiments personnels »; cf. anc. fr. *de folie plaidiez* (God.). — XIX, 56-60, encore une anacoluthe : « bâtissons donc sur un fondement ferme [et] cette valeur », etc. Le sens exige la suppression de *et*. On pourrait lire au lieu de *e'l*, *cel*. D'ailleurs, la traduction de toute cette strophe prête à la critique. Que veut dire, au vers 56 : « La vie et la valeur que l'homme désire pour les gens sans raison »? Il y a plutôt ceci : « La vie et les honneurs que l'on tâche d'obtenir de gens privés de sagesse tombent d'autant plus facilement que ces choses sont plus élevées (c'est-à-dire : la vie et les honneurs de ce monde sont éphémères). » Pour le vers 58, traduisez : « Bâtissons donc sur un fondement solide », sur ce « prix » qui subsiste quand les autres honneurs tombent. *Sos*, au vers 60, se rap-

porte, sans doute, à *om* (v. 56); donc, traduisez, non pas « leur » (comme le fait M. S., sans qu'on comprenne à qui ce pronom se rapporte), mais « son », au besoin « notre ».

Les notes sont instructives. Ainsi le v. XVIII, 47, donne lieu à une digression intéressante (p. 229) sur l'adverbe relatif *que*. On sait que la langue parlée de tous les peuples de l'Europe occidentale connaît cette construction, avec ou sans adverbe ou pronom explicatif, par exemple, tosc. *noi che ci tocca* (d'Ovidio, *Correzioni ai Promessi sposi*, p. 88); *e se ho qualche affare per il capo che non ci vedo chiaro* (Franceschi, *Dialoghi di lingua parlata*, p. 62); *Per la stagione che stiamo* (*ibid.*, p. 105); *La cuisinière à la dame que nous avons été ensemble* (Monnier, *Scènes populaires*, p. 652); *J'aime mieux la femme de la rotonde, celle que son mari est si mauvais* (ibid.); *L'idée, c'est moi que je la lui ai inculquée* (*Le Rire*, 2 juin 1906). En néerlandais, ces constructions sont également courantes dans la langue familière.

Groningue. J.-J. SALVERDA DE GRAVE.

Louis GUIBERT. **Tableau historique et topographique de Limoges.** Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910; in-8° de 132 pages. (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, LIX.)

Je pense n'être contredit par personne en disant que le regretté Louis Guibert fut, à la fin du XIXe siècle, le vrai restaurateur des études historiques en Limousin. La postérité lui reconnaîtra sûrement ce titre si elle considère l'importance et la variété de ses productions, l'étendue de ses recherches, l'esprit d'analyse et de critique dont il a fait preuve. Elle sera même confirmée dans cette opinion par le *Tableau historique et topographique* qui vient de paraître. Les qualités de tout genre qu'il révèle autorisent à dire que cette œuvre posthume est un appoint non négligeable à l'œuvre principale [1] de ce laborieux historien.

Le malheur est que, sur beaucoup de points, ce travail paraît déjà fort arriéré. Achevé il y a bientôt trente ans, il n'a point été tenu au courant des résultats acquis depuis lors, soit par Guibert lui-même, soit par ses confrères, en sorte qu'il y a dissonance,

1. Cette œuvre a été exposée, avec tout le détail voulu, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, LIV (1905).

opposition même entre certains traits de ce *Tableau*, peint en 1883, et les écrits ultérieurs des érudits qui se sont occupés du Limousin.

Voici quelques exemples à l'appui de ce dire.

Les trois paragraphes consacrés (pp. 221-2) aux souterrains de Limoges ne répondent plus du tout à l'état de nos connaissances depuis les explorations faites par la Société archéologique à diverses fois. Quant à l'étude du sol, et des « mouvements » du terrain, et des paliers successifs sur lesquels se sont échelonnés les différents quartiers de la ville, elle est à peine esquissée. Il est clair que l'auteur n'avait point encore aperçu, à cette date de 1883, l'intérêt qu'elle présente pour expliquer la formation des trois groupes de population qui, depuis 1790 seulement, se rangent sous une seule et même dénomination.

Guibert donne pour étymologie au mot *Lemovike* le celtique *lem*, signifiant dur, fier, sévère (p. 225), à moins, dit-il, que ce ne soit un nom topographique rappelant la contrée d'origine de cette peuplade. — Ce n'est ni l'un ni l'autre. *Lemovikes* ou *Lemovices* signifie « les hommes du chef Lemo », comme l'a établi M. d'Arbois de Jubainville, par voie d'analogie.

L'auteur signale en huit lignes (p. 251) les nombreux édifices élevés à Limoges pendant la période gallo-romaine. Mais, depuis lors, il a consacré à cet important sujet plusieurs pages de son excellente étude sur les *Anciens dessins des monuments de Limoges* (1900).

Chose singulière, Guibert, si curieux qu'il fût d'histoire ecclésiastique et religieuse, ne s'arrête point à la mission de saint Martial ni à l'établissement du christianisme en Limousin. Était-ce pour ménager les susceptibilités locales sur cette question controversée et ne point rompre en visière au digne abbé Arbellot? Peut-être. Cependant, je croirais plutôt qu'en 1883, notre auteur se sentait encore mal édifié à cet égard et peu enclin par conséquent à prendre parti entre l'école historique et l'école légendaire. Mais je sais aussi qu'il reconnut plus tard la valeur scientifique du mémoire de Mgr Duchesne sur l'apostolat de saint Martial [1], et je considère comme indubitable qu'il se fût finalement rangé de ce côté, moyennant les précautions oratoires et les ménagements de forme dont il était prodigue en pareille occurrence.

Ce qu'il nous raconte (pp. 223-4) des légendes fabuleuses qui

1. Dans les *Annales du Midi*, IV (1892).

avaient cours autrefois sur l'origine et la fondation de Limoges n'est pas moins insuffisant. S'il eût repris ce paragraphe avant de mourir, il l'eût certainement développé et peut-être même élucidé. On s'accordait, il y a trente ans, à faire remonter ces légendes au XVIe siècle, en disant qu'elles étaient empruntées à Nicole Gilles et autres auteurs contemporains. Je les crois, pour ma part, plus anciennes, pour le moins du XIVe siècle[1]. J'en donnerai pour preuve ce seul fait qu'on trouve dans un document de 1428, publié par Guibert lui-même il y a quelques années, un récit de la prétendue fondation de Limoges cinq cents ans avant la fondation de Rome. Mais je traiterai quelque jour plus à plein cette intéressante question.

Il n'est guère exact de dire (p. 248) que la Marche a été distraite, au Xe siècle, de la province de Limousin. Elle fut simplement érigée, sous forme de comté, en fief distinct de la vicomté de Limoges et resta, jusqu'en 1531, membre de sa province d'origine, au même titre que les vicomtés de Turenne, de Rochechouart ou de Comborn. Sur ce point, Guibert eût certainement rectifié sa première rédaction.

La chronologie des événements politiques du haut moyen âge n'a pas été établie avec toute la précision désirable et l'auteur eût certainement profité des *Annales carolingiennes* que publie l'Ecole des hautes études pour amender son propre travail, — comme il eût aussi profité des travaux de MM. Longnon, Perroud, Cadier, etc., pour redresser quelques-unes de ses assertions de géographie politique. —

Guibert déclare (p. 248) ignorer sous quelle influence et à la suite de quels événements se formèrent, en plein Limousin, les deux enclaves poitevines de Rochechouart et Bourganeuf[-Peyrat]. Mais lui-même, depuis lors, a étudié cette difficile question et en a beaucoup avancé la solution dans ses *Enclaves poitevines du diocèse de Limoges* (1886).

On éprouve quelque regret de voir G. utiliser constamment les *Annales françaises de Limoges* du chanoine Bandel, dites *Anna-*

1. Au XIVe siècle correspond, comme on sait, une renaissance des études historiques qui, en Limousin, eut pour premier objet, avec Bernard Gui (+ 1331), les origines ecclésiastiques. Mais il n'est point invraisemblable de conjecturer, jusqu'à preuve faite, que la curiosité des contemporains et des successeurs immédiats de Bernard Gui s'étendit aux origines profanes.

les de 1638. Si on peut les considérer comme originales pour les trente ou quarante dernières années, il est bien évident qu'elles n'ont par elles-mêmes aucune autorité pour les années antérieures et ne valent que ce que valent les documents sur lesquels elles reposent. Or, les modernes éditeurs de ces *Annales* n'ont que très rarement su retrouver les sources de cette indigeste compilation [1] qui perd, dès lors, toute utilité. Dans l'étude que je lui ai consacrée ici-même, il y a une vingtaine d'années [1], je n'ai traité cette question qu'en gros. Mieux informé aujourd'hui, je crois voir clairement que, pour la période du pré-moyen âge, le compilateur a suivi, sans le moindre discernement, les miracles de saint Martial, la vie de saint Martial sous sa double forme, la vie de sainte Valérie, et les traditions fabuleuses sur les origines de Limoges, dont il a été question plus haut.

Je n'examine ici que le chapitre 1er de l'auteur : *Les trois villes de Limoges* [2]. Le chapitre II qui a pour titre : *Rivalité de la Cité et du Château, la féodalité à Limoges*, prête infiniment moins à rectification. Se mouvant sur un terrain pleinement historique, Guibert avait, dès 1883, vu juste sur presque tous les points de son sujet et, s'il l'eût repris, ne l'eût que fort peu modifié. Cette constatation est, ce me semble, tout à son honneur.

1. *Annales du Midi*, t. I et II.

2. Il y a quelques inadvertances et quelques malfaçons typographiques assez fâcheuses. Ainsi, page 245, ligne 11, au lieu de *Et l'on ne voit pas*, le contexte exige *Mais l'on ne voit pas*, en supprimant le *mais* de la ligne précédente. — Page 253, ligne 11, le relatif *que* a été oublié après le mot *possible*. — Page 255, ligne 14, au lieu de *On sait ce qu'il faut penser de cette assertion, mais.* ., corrigez *On ne sait ce que*... — Page 261, ligne 17. L'expression a certainement dépassé la pensée de l'auteur lorsqu'il parle de la formation, auprès de la cité de Limoges, « d'une seconde ville entièrement distincte et indépendante de celle-ci ». Distincte matériellement, oui; politiquement, non, puisque, *à l'origine*, elles eurent un même seigneur temporel et obéirent jusqu'à la fin au même évêque. — Page 264, l'auteur semble fixer au milieu du IXe siècle la séparation des deux villes qu'il place (p. 261) à l'année 929 sur la foi des *Annales de 1638*. — Page 269, ligne 17, au lieu de *la construction du Pont-Saint-Étienne*, corrigez *la construction du pont de Saint-Étienne*, puisqu'il n'y a jamais eu de faubourg appelé Pont-Saint-Étienne, quoiqu'il y eût un faubourg Pont-Saint-Martial. — Page 270, ligne 25, au lieu de *troisième siècle*, corrigez *treizième siècle*. — Page 272, ligne 22, l'appellation *Chronique vosienne* (*Chronicon Vosiense*) pour désigner la chronique de Geoffroi de Vigeois, n'est pas admise. — Page 271, ligne 25, la phrase *les uns sont les citadins, de l'autre les habitants du bourg de Saint-Martial les bourgeois* est incorrecte.

Ces deux chapitres du *Tableau historique et topographique de Limoges* devaient être suivis, dans la pensée de leur auteur, de plusieurs autres : le quatrième traitait des associations pieuses et confréries de dévotion; le cinquième, des aumônes publiques, léproseries et hôpitaux. Quoique rédigés, la Société archéologique du Limousin n'a pas cru utile de les publier, par cette excellente raison que Guibert les avait donnés lui-même, sous une forme beaucoup plus développée, dans ses publications ultérieures. Mais quel eût été, dans ce plan, le contenu du chapitre III qui ne se retrouve pas dans le manuscrit? Il vaut la peine de se poser la question. Contrairement à la règle qui veut que l'on situe le théâtre des événements et que l'on détermine leur cadre topographique avant de raconter les événements eux-mêmes et d'étudier les acteurs, Guibert, trop aisément satisfait des renseignements concrets qu'il donne sur les trois villes de Limoges, méditait de raconter d'abord l'histoire politique et sociale de sa ville en réservant pour un second volume[1] l'histoire des monuments et des rues. C'est ce qu'indique déjà le double qualificatif donné à ce tableau et c'est ce qu'affirme directement l'éditeur, page 206. Nous sommes ainsi conduit à supposer que le chapitre III eût eu pour objet les institutions politiques, administratives et judiciaires de Limoges, en d'autres termes, l'histoire de son consulat.

Cette histoire du consulat, Guibert l'a d'ailleurs presque tout entière racontée dans mainte brochure, d'une plume toujours alerte. Nos regrets seraient donc d'autant diminués si ne subsistait le regret plus général de voir inachevé en tant de parties essentielles le beau tableau à deux panneaux que nous promettait le talent de l'artiste. Alfred LEROUX.

Santorre DEBENEDETTI. **Gli studi provenzali in Italia nel cinquecento.** Turin, Loescher, 1911; in-8° de VIII-304 pages.

C'est une histoire curieuse et assez triste que celle des études provençales au XVIe siècle, en Italie : c'est celle d'un printemps plein de promesses, d'où ne sortit qu'une chétive moisson. Ces études naquirent le jour où Dante et Pétrarque, — celui-ci surtout, — après avoir été l'objet de tant d'imitations, donnèrent lieu à

1. Ce second volume existe en manuscrit sous le titre provisoire de *Dictionnaire de Limoges.* Mais il ne semble pas qu'il puisse être publié tel quel.

d'érudites recherches : on ne pouvait pas alors ne pas se demander qui étaient ces troubadours, en qui les ancêtres et les coryphées de la poésie moderne voyaient eux-mêmes des précurseurs et des maîtres. Puis, quand s'allumèrent les discussions sur l'origine de la langue poétique et de la versification moderne, on comprit naturellement que c'était aux plus anciens textes poétiques écrits en « vulgaire » qu'il fallait demander la solution de ces problèmes que nous agitons encore. Et voilà pourquoi, durant tout le XVI[e] siècle, les manuscrits provençaux ne furent pas recherchés moins avidement que ne l'avaient été, cent ans plus tôt, les manuscrits grecs et latins. Mais tout le travail critique, exégétique, lexicographique qui fut exécuté autour de ces manuscrits resta, ou peu s'en faut, lettre morte ; on pourrait dire, en effet, qu'il n'aurait produit aucun résultat appréciable s'il ne nous avait procuré la copie de quelques manuscrits précieux, perdus depuis. De cet avortement, M. D. a fort bien démêlé les causes, mais sans essayer de les mettre en un suffisant relief. La plupart des provençalistes d'alors furent moins des philologues que des collectionneurs, jaloux de leurs richesses et fort peu disposés à en faire profiter leurs confrères. Presque tous travaillèrent isolément, sans nulle communauté dans l'effort, nulle unité dans la méthode. Le jour où se forma entre deux d'entre eux, et des mieux préparés à leur tâche, une association qui promettait d'être féconde, elle fut brisée par les circonstances : l'exil de l'actif et entreprenant Castelvetro enleva à Barbieri, savant modeste, adonné aux études solitaires, les encouragements dont il avait besoin pour mener à bonne fin cette étude historique des troubadours et cette édition de textes que les deux amis avaient d'abord entreprises en commun.

Cette histoire, très difficile à écrire, à cause de la complexité des faits et de la dispersion des documents, avait déjà été abordée à plusieurs reprises, et divers points de détail amplement traités. C'est le travail d'ensemble, depuis longtemps souhaité et attendu, que nous donne M. D. Il l'a très mûrement préparé et rien n'y manque, en ce qui concerne l'information. M. D. n'a pas seulement complété les recherches antérieures, mais abouti, sur plusieurs points importants, à des résultats nouveaux : après lui, il n'y aura plus qu'à glaner[1].

1. En appendice sont publiés trente-deux documents. Plusieurs étaient déjà connus, mais il est commode de les trouver ici réunis.

Malheureusement, la forme ne mérite pas les mêmes éloges; ce livre si instructif est assez difficile à lire. L'exposition est tantôt trop dense, tantôt diffuse (certains détails eussent dû être rejetés en note ou en appendice) et le style sent parfois l'improvisation. Enfin, le plan surtout est très discutable. En vertu de ce principe que les idées sont plus importantes que les personnes, M. D. adopte une division logique qui est la suivante : la première partie, intitulée « préparation philologique », traite des recherches sur la grammaire et le lexique (ch. Ier), des tables, copies, revisions de manuscrits, etc. (chap. II), et des traductions (chap. III); la seconde, qui porte un titre assez inexact[1] expose les théories ébauchées sur la langue (chap. Ier), la versification (chap. II), et l'histoire littéraire (chap. III). La troisième partie est consacrée à « l'histoire externe » des manuscrits.

Ce plan est peut-être logique, mais il était presque impossible à suivre, les maigres *appunti*, les insignifiantes *postille* dont se compose l'œuvre philologique ici étudiée se prêtant mal à une rigoureuse classification. Dans la troisième partie, il y a bien autre chose que des renseignements sur les manuscrits, et M. D. finit en somme par y venir à l'ordre chronologique ou du moins biographique, et il ne faut pas s'étonner si nous y retrouvons bien des faits déjà exposés ailleurs. Ce qui concerne les manuscrits eût été, ce me semble, mieux placé au début, car il était naturel de nous renseigner sur les instruments de travail avant de nous dire quel usage en a été fait. La longue « présentation » (pp. 23-47), qui fait suite elle-même à une introduction déjà longue et qui résume par avance les résultats de tout l'ouvrage, accumulant des noms et des faits encore inconnus au lecteur, eût formé une conclusion toute naturelle[2]. Il eût été logique de la remplacer par une liste des documents utilisés, avec l'indication précise de ceux qui étaient versés aux débats pour la première fois[3], et surtout par un résumé des travaux antérieurs et de leurs résultats. M. D. cite

1. Nous n'y voyons pas, en effet, les provençalistes s'acheminer « vers la comparaison », mais aboutir à certains résultats par la comparaison et aussi par d'autres moyens.

2. Il est question dans le titre de ce chapitre de « centres de culture »; or, il résulte de tout le livre, et l'auteur constate lui-même qu'il n'y eut pas de centres de cette sorte, et que « si l'on entrevoit çà et là des essais de groupements, ceux-ci furent vite dispersés. » (p. 253)

3. Nous sommes très mal renseignés par exemple sur les deux *zibaldoni* de Pinelli (Milan, Ambr. D. 422, 465), dont M. D. a tiré très grand profit.

ses devanciers, sans doute, mais surtout à l'occasion des détails, et sans dire nettement à quel point ils avaient amené la recherche[1] : il en résulte que le travail du jeune et savant auteur apparaît comme plus complètement original qu'il ne l'est en réalité; il apportait pourtant assez de nouveau pour que le plus ambitieux pût s'en contenter. C'est là en somme un livre très riche, mais un peu touffu, et qui, préparé avec une diligence sans égale, aurait gagné à être composé avec plus de soin et écrit avec plus d'élégance[2]. A. JEANROY.

Léopold LABAT. **Jean Calas. Son procès...** Étude inédite sur documents authentiques. Toulouse, Privat, 1910; in-8° de 110 pages.

M. L. ne croit pas que l'affaire Calas soit définitivement jugée; aux versions déjà connues, il vient ajouter la sienne; en voici l'essentiel. L'hypothèse de l'assassinat de Marc-Antoine Calas par des malfaiteurs venus du dehors est inadmissible; le suicide est difficile à admettre moralement et d'une exécution impossible au point de vue matériel; reste l'assassinat par les gens de la maison, et M. L. le reconstitue ainsi. A la suite d'une discussion violente, amenée par l'imminence de la conversion du jeune Calas, le père a suivi le fils en train de sortir, l'a menacé ou brutalisé dans la boutique du rez-de-chaussée ; le fils a crié ; le père, pris d'un accès de rage, l'a étranglé avec une corde ; puis, effrayé de son acte, il a disposé le corps inerte de son fils de façon à faire croire à une pendaison et il est remonté. Peu après, Jean-Pierre Calas, l'autre fils, et son ami Lavaïsse, en descendant, ont découvert le cadavre et alors, pour sauver l'honneur de la famille, ils ont combiné leurs déclarations avec le père Calas. Ainsi M. L. conclut à la culpabilité de celui-ci, avec quelques circonstances atténuantes, et à la complicité morale de Jean-Pierre Calas et de son ami.

1. Je fais allusion, notamment, aux travaux bien connus de tous les provençalistes, de Chabaneau, De Lollis et Bertoni.

2. Dans la lettre de Corbinelli (p. 139), déjà citée autrefois par M. Crescini, il était facile de corriger la lecture fautive *Befrers* en *Bésiers*, et il eût été bon d'ajouter que le manuscrit, « provençal ou catalan », écrit dans cette ville « avant l'an 1300 », et vu par Fauchet, devait être sans doute un manuscrit de Matfré Ermengaut. (Voy. *Hist. litt. de la France*, XXXII, 16.)

Nous ne voulons point discuter ici cette thèse en détail ; mais, nous plaçant seulement sur le terrain de la méthode historique, il nous semble que le travail de M. L. appelle quelques observations.

L'auteur entend avoir fait œuvre d'historien impartial et déclare que son opinion est uniquement fondée sur l'étude de la procédure. Rien de mieux, mais nous sommes obligés de l'en croire ; il s'est bien gardé en effet de nous initier à ses recherches ; il se contente de nous dire qu'il est convaincu, mais sans nous montrer, si ce n'est de fort loin, les motifs de sa conviction. Il pense sans doute qu'il ne convient pas d'embarrasser le lecteur de l'appareil de critique nécessaire à l'édification de l'œuvre historique. Mais, s'il est des lecteurs très heureux de trouver une opinion toute faite, il en est aussi qui voudraient bien de temps en temps pouvoir contrôler les dires de l'auteur; faute de quoi ils restent en défiance devant les plus sereines affirmations. M. L. écrit (p. 73) : « La lecture des premières pages de la procédure donnent (*sic*) cette impression que Calas est le vrai coupable. » Peut-être que, s'il nous les avait présentées elles-mêmes, nous aurions été de son avis; et si, pour réparer son oubli, nous désirions aller les voir, où faudrait-il les prendre ? Quelques indications détaillées de registres, quelques cotes d'archives, reléguées au bas des pages, n'auraient point gêné les lecteurs pressés et auraient satisfait les plus exigeants. « Il est certain que David de Beaudrigue a fait vérifier l'état des caves », écrit M. L. après avoir parlé du silence du procès-verbal sur cette question (p. 59). Sur quoi repose cette certitude ? Nous aurions aimé à le savoir. Bien d'autres assertions contenues dans ce travail font naître les mêmes remarques.

L'exposé général de l'affaire suffirait-il à emporter notre adhésion à l'opinion de l'auteur ? Il n'en est pas ainsi, car cet exposé n'a rien d'objectif. Dès les premières pages, on voit que M. L. a une opinion faite et qu'il se prépare à la soutenir ; il n'expose point les choses, à vrai dire ; il argumente, il discute. Dès lors, il ne faudrait point seulement affirmer ; il conviendrait d'apporter ses preuves.

M. L. ne nous offre donc que son avis personnel. Sommes-nous incités à lui faire crédit? On ne peut s'empêcher de se réserver lorsqu'on rencontre des arguments dans le genre de celui-ci. Les quarante maîtres des requêtes de la Chambre du roi ne pouvaient pas être mieux informés que les treize membres composant

la Chambre tournelle du Parlement de Toulouse. La raison, c'est qu'ils étaient trop nombreux! « Plus le nombre des juges est restreint, plus il y a de garanties pour l'accusé » (p. 24). On souhaiterait d'autres motifs de décision.

Une note de la page 21 affirme, à propos d'une remarque de l'ouvrage du pasteur Coquerel, que les affaires criminelles ne figuraient point dans les Annales capitulaires. Or, quiconque a ouvert ces Annales a pu remarquer que, presque chaque année, il y est question d'affaires criminelles. Les capitouls tenaient bien trop à leurs prérogatives judiciaires pour oublier de se montrer dans ce rôle de juges, peut-être le plus important à leurs yeux. Dans les Annales de 1762 (année qui suit celle du meurtre du fils Calas), on trouve, après une tirade générale sur la justice criminelle, l'exposé d'une affaire d'incendiaire (Livre XII, p. 3). En 1759, le texte signale l'absence de sujets intéressants dans cette matière. En 1758, il est question d'usuriers et de vols. Relevons encore, sans insister davantage, qu'en 1750, les Annales racontent successivement une affaire de troubles, six affaires de vol et deux meurtres (Livre XII, pp. 560 et 561). Il serait donc très étonnant que les capitouls n'aient point mentionné l'affaire Calas. Mais, au lieu de procéder à des suppositions, il y a lieu simplement de constater l'absence des Annales de 1761 et de dire qu'on n'en sait point la raison, car la lacération du registre n'est pas évidente.

On n'est point aussi sans remarquer quelque flottement dans les jugements de M. L. Page 18, il veut bien croire à la sincérité de Voltaire, à la générosité de son intervention en faveur d'un homme dont l'innocence ne lui paraissait plus douteuse. Mais, page 20, il dit que Voltaire sut porter ses coups avec d'autant plus de sûreté que son indignation était plutôt feinte que réelle.

De toutes ces impressions, et d'autres que l'on recueille au cours de la lecture, il naît le regret que M. L. n'ait point étayé son argumentation de quelques documents et de quelques références.

Il convient de remarquer d'ailleurs que M. L. ne présente point sa thèse comme complètement démontrée. Il reconnaît (p. 69) que « la preuve certaine, la preuve matérielle » de la culpabilité de Calas fait défaut. Mais il estime que la conviction se forme selon « des règles morales qui n'ont rien de commun avec la mathématique », et il ne peut reprocher au Parlement de Toulouse d'avoir interprété les faits connus, alors que la justice actuelle ne procède

pas autrement. Il oublie d'ajouter que les jugements fondés sur des présomptions sont précisément ceux qui engendrent les erreurs judiciaires et que, par là, notre justice actuelle, pas plus que celle du passé, n'est à l'abri de ces déplorables erreurs.

Il n'est que juste de signaler que M. L. ne paraît point avoir apporté dans son travail la moindre passion. Très certainement, il a voulu juger avec impartialité. Il n'en faut pour preuve que la critique qu'il a faite des arrêts de condamnation et de réhabilitation. Ces arrêts présentent en effet des bizarreries de procédure et M. L. ne peut se les expliquer qu'en admettant des motifs d'ordre public, c'est-à-dire des raisons étrangères à la justice.

Quelques notes — assez rares — accompagnent ce travail. Mais on est surpris de voir qu'elles ne touchent que de fort loin au sujet traité; elles se rapportent en effet presque toutes à la situation générale des protestants en France avant et après la Révocation. On a l'explication de ce fait en lisant l'appendice. M. L. y annonce qu'il se propose de faire un nouveau travail sur les conditions d'existence des protestants en France avant 1789, et, en passant, il pose la question de savoir si les calvinistes ne furent pas les premiers à déchirer la charte de 1598 et à provoquer les mesures restrictives qui aboutirent à la Révocation. Nous souhaitons qu'en pareil sujet, M. L. mette de côté tout amour-propre excessif d'écrivain et nous permette de jeter un coup d'œil sur les fondations et la charpente de son futur ouvrage.

L. Dutil.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes, Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 30e année, tome XIV, 1909.

Fasc. 112. P. 1-8. E. Isnard. Les cartulaires bas-alpins. Le cartulaire du Chapitre de Digne (1320-1356). [Cité par Gassendi, perdu, retrouvé dans les archives de la famille Plan des Sièyes, donné en 1908 à l'évêque de Digne, Mgr Castellan; contient le texte de six statuts synodaux, un inventaire de 1341 par J. de Chalmayrac.] — P. 20-9. Richaud. Les trois Évêchés. [Massif à la limite des trois évêchés : Digne, Senez, Embrun; quelques détails de mœurs forestières.] — P. 30-2. Aubin. Hippolyte Fortoul et Alfred de Musset. [Le ministre protecteur du poète lui commande *Le Songe d'Auguste;* rien de neuf.] — P. 33-52. Gaffarel. Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel (1627-1637), publiées d'après le manuscrit de Carpentras, avec notes et commentaires. [Suite; continue pp. 103-16, 161-6, 180-6. Textes importants pour l'histoire des deux savants, bon et abondant commentaire.]

Fasc. 113. P. 59-75. H. Brun. Manosque révolutionnaire (1789-1805). [Renseignements utiles, d'après les archives; se continue pp. 147-61, 211-32, 286-96, 315-30, 309-84, 414-30; à suivre.] — P. 76-83. C. Bernard. Notice historique sur Ganagobie. [Ramassis de traditions défigurées et de pathos de rhétorique. [Fin, pp. 132-42.] — P. 84-102. Damase Arbaud. Suite de l'histoire de Manosque. [Chapitre viii : Instruction publique, état de la médecine, détails intéressants; aux preuves, convention de la ville avec le *rector scolarum*, 12 janvier 1493.]

Fasc. 114. P. 117-31. Cauvin et Barthélemy. La garde nationale des Basses-Alpes en 1790. La levée du 5 décembre. [Extrait du livre paru depuis sur les *Volontaires des Basses-Alpes*; bon.] — P. 167-8, iv-

Le pourvoyeur de Tanaron (1694). [Un maître d'école, Laurent Ripert, nommé aubergiste, boulanger et marchand de vin municipal. Arch. des Basses-Alpes, série E.]

Fasc. 115. P. 187-92. H. Bastide. Musée de Digne. Quelques mots sur la partie archéologique. [Indications imprécises sur des monuments d'intérêt secondaire.] — P. 193-210. V. Lieutaud. Archéologie bas-alpine. [Reproduction, pour la partie archéologique, du catalogue du musée départemental de Digne.]

1910.

Fasc. 116. P. 233-64. Richaud. Eugène Planchud (1831-1909). [Pharmacien, chimiste, félibre; notice intéressante.]

Fasc. 117. P. 297-310. Doste. Les faïences de Moustiers. [Étude trop rapide et dépourvue de références et d'illustrations.] — P. 311-5. L. Caillet. Exemption de l'impôt comtal en faveur des habitants de Noyers, de la Tour, de Saint-Vincent, de Jansiac, de Châteauneuf, etc., par le sénéchal des comtés de Provence et de Forcalquier (27 juill. 1312). [D'aprés une charte sur parchemin de la collection Morin-Pons, à la Bibl. mun. de Lyon.] — P. 331-42. J.-M. Isnard. Notice historique sur la sénéchaussée de Forcalquier. [Instituée par l'édit de Joinville de 1535; bonne et importante étude; suite pp. 385-96, 431-44; à suivre.] P. 343-4. V. Lieutaud. J.-J. Salva, de Mison, ambassadeur au Maroc, 1765? [*Sic;* le texte cité le dit simplement chargé des affaires de la cour de France; demande de renseignements sur ce bas alpin inconnu.]

Fasc. 118. P. 345-9. Aubin. Nouvelles lettres sur Digne. [Suite, p. 408-12; mœurs contemporaines, jugements sévères.]

Fasc. 119. P. 392-407. V. Lieutaud. Faux témoins de Manosque et les sobriquets topographiques. [Bonne contribution au blason satirique de la Provence.] — P. 413-4. Bibliographie sur Cauvin et Barthélemy, *Les volontaires et réquisitionnaires des Basses-Alpes.* [Éloges.]

L.-G. P.

Alpes (Hautes-).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 29e année, 1910.

P. 1-41. J. Roman. Les familles ethniques de la seigneurie de Veynes. [La seigneurie de Veynes, primitivement aux mains d'une seule famille, se trouve, dès le XIIIe siècle, par suite de partages successoraux, appartenir à de nombreux coseigneurs. La famille de Veynes se trouve partagée en plusieurs branches : branche des seigneurs de Veynes, plus tard seigneurs de Chichilianne et marquis du Bourg-lès-Valence; branches

de Piégut, de Reynier, de la Villette, de l'Escharène, de Châteauvieux. M. R. dresse la liste des personnages qui, au moyen âge ou dans les temps modernes, ont appartenu à ce groupe de familles.] — P. 44-7. J.-Ch. Roman. Georges de Scudery, gentilhomme gapençais. [Lettres de Louis XIII, du 3 novembre 1610, mandant au lieutenant général de l'Amirauté de faire prompte justice de Scudery, accusé de piraterie.] — P. 48-51. D. Martin. Épée en bronze des Santons. [Épée trouvée dans une sépulture, entre les Santons et la Bâtie-Vieille, et déposée au Musée de Gap.] — P. 61-122. G. de Manteyer. La pierre de Gap dédiée à la Terre et au Ciel (Deua Andarta, Deuos Loukos). [Pierre trouvée en 1905 dans le mur d'une maison de Gap, et sur laquelle un instrument de fer a gravé grossièrement deux images : un individu, de sexe féminin, à tête de carnassier, et un autre personnage, plus petit, de sexe masculin, à tête d'oiseau de proie. M. de M. croit que cette pierre était dédiée à la Terre, incarnée dans l'Ourse, et au Ciel, incarné dans le Corbeau. L'étude de la toponymie le conduit à admettre que les deux cultes, et surtout le culte de la Terre, étaient très développés chez les Voconces. La pierre aurait donc été placée à Gap par une colonie de Voconces établie dans cette ville.] — P. 135-41. J. Roman. La vierge de Sassoferrato à l'hôpital de Gap. [C'est à tort que ce tableau est attribué à Raphaël.] — P. 145-61. G. de Manteyer. Une dédicace nimoise au Mars de la Nauque (197-222?) et l'incursion des Alamans (262). [Petite plaque de bronze trouvée sur les bords du torrent de Druigne, près du Jabron (affluent de la Durance), et contenant une dédicace à *Mars Nabelcus*, sans doute au Mars dont le temple se trouvait à la Nauque, sur le territoire de Venasque, près de Murs. Son auteur, *C. Silonius Frequens*, appartenait peut-être à la famille des *Solonii* que l'on rencontre en Italie et aussi à Nimes au IIe siècle. Cette plaque a pu être apportée dans la vallée du Jabron par les Alamans, qui, après avoir parcouru la vallée du Rhône et pillé le temple de la Nauque, se dirigèrent vers les Alpes et l'Italie.] — P. 162-6. P. Plat. Une trouvaille de bracelets en bronze à l'Épine (Hautes-Alpes). [Quatre bracelets, ornés de dessins géométriques.] — P. 174-5. Chronique. [Inscription publiée et commentée par M. Th. Reinach dans la *Revue archéologique* de 1910; trouvée à Aime en Tarentaise, elle mentionne, sous les ordres du *procurator Augusti* de Tarentaise, un fonctionnaire originaire d'Embrun.] — P. 199-220. Abbé Achard. Histoire seigneuriale de Trescléoux. [La communauté de Trescléoux (*Retroclivos?*) appartint aux comtes de Forcalquier, puis aux Dauphins. En 1316, elle reçut du Dauphin Jean II une charte de libertés, qui a été publiée dans ce même Bulletin en 1889.

En 1334, Humbert II vendit Trescléoux et Orpierre à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay. Trescléoux passa ainsi entre les mains des princes d'Orange; et, dans les luttes entre ses nouveaux seigneurs et les rois de France, héritiers des Dauphins, elle fut à maintes reprises saisie et confisquée par les gens du roi. A la mort de Guillaume d'Orange, en 1702, le prince de Conti fut mis en possession de la terre de Trescléoux. Cette terre fut cédée au roi de France, une première fois en 1703, puis définitivement en 1731. Chemin faisant, M. A. donne d'intéressants détails sur l'administration des princes d'Orange à Trescléoux, sur l'exercice de leurs droits seigneuriaux, sur les conflits auxquels donnèrent lieu le four banal, le moulin, les bois, entre les paysans et leurs seigneurs.] — P. 221-8. P. Plat. Le préhistorique dans la vallée du Céans. [Énumération des stations préhistoriques de cette vallée, très abondantes autour d'Orpierre, et indication des divers objets que l'on y a trouvés.] R. C.

Aude.

Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, 2e série, t. V, 1909.

P. 1-12. Chanoine L. Charpentier. Deux états de mobilier à Carcassonne en 1701. [Meubles placés dans les deux maisons occupées par le comte de Peyre, commissaire du roi aux États de Languedoc, et sa suite. L'auteur a cru utile d'ajouter quelques détails sur le cérémonial des États et les gratifications accordées selon l'usage; rien de particulier. Ne pas prendre le nom du baron de *Tour* de Gévaudan pour celui d'une famille particulière; il s'agit simplement du baron du Gévaudan dont c'est le *tour* de siéger; ne pas écrire Lenta pour Lanta.] — P. 13-16. Id. Un acte de vente de la charge de morte-paye de la cité de Carcassonne en 1766. [Les mortes-payes, sorte de garde bourgeoise, héritière de l'ancienne garde de la cité, avaient des privilèges traditionnels, en particulier l'exemption de tailles, de droits de leude, etc. Aussi ces charges se transmettaient et se vendaient. Citation d'un acte de vente devant notaire.] — P. 17-213. Abbé Ed. Baichère. *Ave Maria*. Les droits décimaires et les droits temporels de l'évêché et du chapitre cathédral de Carcassonne en 1269. [Publication d'un intéressant document du xiiie siècle, connu sous le nom d'*Ave Maria*. D'après une copie de 1673, il contient les résultats d'une enquête faite sur l'ordre de l'évêque Bernard, de Capendu, pour rechercher les droits temporels de l'évêché. On y trouve aussi l'indication de tous les bénéfices ecclésiastiques de la ville et du diocèse avec le nom de ceux à qui en appartiennent la présentation ou la collation. Ensuite sont placés les statuts

du chapitre cathédral, énumérant les droits et les charges principales des dignitaires et des officiers. A ces textes latins, qui occupent les pages 22 à 117, M. B. a ajouté une table alphabétique des noms de personnes cités dans l'*Ave Maria*, une autre pour les décimaires et les noms de lieux ; enfin (p. 143 à 212) des notes historiques et des observations sur les églises, chapelles et anciens décimaires cités.] — Dans ce recueil commence la publication des procès-verbaux des séances de la Société, depuis sa fondation, en 1836.

T. VI, 1910.

P. 46-82. Abbé Ed. Baichère. Inventaire de titres et documents historiques relatifs à quelques communes de la région de l'Aude. [Simple publication des pièces suivantes : inventaire des papiers, titres et documents de l'évêché d'Alet (1792); procès-verbal relatif à la destruction des titres féodaux du château de Bram (an II) ; inventaire des titres, des effets de l'église et du mobilier du monastère de Camon (1790 et 1791) ; répertoire des papiers, titres et documents de la communauté de Ginestas (XVIIe siècle) ; répertoire des papiers, titres et documents de la commnnauté de Mazerolles (1698 et 1790).] — P. 83-135. H. Mullot et H. Sivade. Armorial des évêques de Carcassonne. [A la fois descriptions et dessins de ces armoiries, à partir du XIIIe siècle ; indique les sources qui donnent ces armes et leurs variantes.] — P. I-X, 147-202. Abbé Ed. Baichère. État des églises de l'Aude et de leur mobilier du culte du XVe au XIXe siècle. Procès-verbaux de visites épiscopales. [M. B. se propose de publier, en les groupant par siècles, le plus grand nombre possible de procès-verbaux de visites épiscopales dans les paroisses des anciens diocèses composant le département de l'Aude. Le présent fascicule contient onze procès-verbaux faits, pour la plupart, en 1645, par le vicaire général de l'évêque de Saint-Papoul ; trois ordonnances de visite concernant Bagnoles, le couvent des Ursulines de Carcassonne et Montréal (1681 à 1686) ; enfin une autre ordonnance relative à la paroisse de Rascous (1679). Une table détaillée des églises, chapelles, autels, statues, reliques, etc., et des noms de personnes doit accompagner chaque fascicule.] L. D.

Drôme.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XLIV, 1910.

P. 5-14. Béretta, Lacroix, Villard. Justina. [Nouvelle note sur l'inscription D IVSTINA M, qui se trouve sur un sarcophage conservé

à Valence. Les auteurs persistent dans leur lecture : *diva... mater*, et pensent que ce tombeau est celui de l'impératrice Justina, épouse de Valentinien Ier.] — P. 15-28, 121-32, 261-70. J. Brun-Durand. Le Dauphiné à l'Académie française. [Suite. Notes biographiques sur Abel Servien, le collaborateur bien connu de Richelieu et de Mazarin, né à Grenoble le 1er novembre 1593; sur J.-Fr. Leriget de La Faye, né à Vienne en 1674, qui eut des démêlés avec J.-B. Rousseau et le fit condamner au bannissement, qui fut élu membre de l'Académie en 1730 et mourut quelques mois plus tard; sur Condillac, né à Grenoble le 30 septembre 1714; enfin sur Fr. Ponsard, né à Vienne le 1er juin 1814.] — P. 29-44, 160-75. Pr. Vallernaud. Délibérations consulaires du comté d'Albon de 1708 à 1743. [Suite et fin. Analyse et extraits des délibérations, de 1738 à 1743. État des châteaux, des maisons fortes, des divers domaines du comté d'Albon ; notes sur les familles nobles et sur les ordres religieux qui en ont été propriétaires de 1710 à 1740.] — P. 45-61. L. Maillet-Guy. Aimar Falco, historien de Saint-Antoine. [Falco (1490-1545), tour à tour sous-prieur, grand prieur et vicaire général de l'ordre de Saint-Antoine, a écrit une histoire de cet ordre, intitulée l'*Antoniane*. Cet ouvrage, publié à Lyon en 1534, a été copié et continué dans une série de travaux plus récents, dont le dernier, paru en 1844, est l'œuvre de l'abbé Dassy. Le livre de Falco contenait des erreurs, mais en somme il vaut mieux que les travaux de ses continuateurs.] — P. 62-86, 176-212, 321-50, 375-416. A. Béretta. Toponymie de la Drôme. IIe partie : La toponymie historique et étymologique, son caractère documentaire, ses origines. [Suite. L'auteur propose un certain nombre d'étymologies nouvelles et surprenantes : *Grenoble* n'a rien de commun avec *Gratianopolis*, mais vient de *Kré* (*Ker*, place forte) et de *nobilis* : c'est un *oppidum nobile*. *Montélimar* ne vient pas de *Montilium Ademari*, mais de *Montili-ei-mari*, colline auprès d'un marais. Le pays des *Tricastins* est le territoire de la *castine* (pierre blanchâtre), etc. M. B. explique ensuite la formation d'un grand nombre de noms de montagnes, de rivières et de communes de la Drôme, classés par ordre alphabétique.] — P. 89-109, 133-59, 291-320, 430-60. R. V. C. La population des taillabilités du Dauphiné après 1755 et avant 1762. [Suite. Renseignements fournis sur la population dauphinoise par la réformation des forêts de 1725-1733, par l'état des feux de 1706, et par divers ouvrages (Expilly, des Pommelles, etc.). Origines de la population du Dauphiné; immigration de Savoyards, de Bourguignons, de Provençaux, d'« Allemands », de Lombards. Diminution de cette population à la suite des guerres religieuses du xvie siècle, des misères du

XVIIe siècle, des famines de 1675 et de 1694, de l'invasion de 1692, des grands froids au début du XVIIIe siècle, de la révocation de l'Édit de Nantes. Constatations faites à cet égard par l'intendant Bouchu. Recensements de la population du Dauphiné en 1641, puis en 1691; tableaux dressés pour la perception de la capitation, des dixièmes, des vingtièmes, pour la corvée des grands chemins. M. R. V. C. conclut en insistant sur le caractère incomplet et incertain de toutes ces évaluations anciennes.] — P. 213-24, 421-9. Abbé FILLET. Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. [Suite de la vie de saint Paul, évêque de Trois-Châteaux au IVe siècle. Renseignements sur la cathédrale de Saint-Paul et sur les pillages dont elle fut victime au XVIe siècle. Particularités de l'office de ce saint.] — P. 247-60. Pr. VALLERNAUD. Procédure du papier-terrier pour les reconnaissances du Comté d'Albon en 1680. [Indication des droits dus au roi-dauphin par les 8 paroisses qui, en 1680, composaient ce comté : péages, banvin, etc.; limites du comté.] — P. 271-9. L. MAILLET-GUY. Les grands prieurs de Saint-Antoine. [Cette liste, qui va de 1289 à 1769, ne peut, dans l'état actuel de nos sources, être dressée d'une façon complète.] — P. 280-4. J.-M. BERNARD. Une curiosité littéraire. [Ballade du XVe siècle, retrouvée par M. B. sur le feuillet de garde d'un livre de 1570. Son auteur, qui se dit être, au point de vue de sa façon de vivre, « des hoirs Françoys Villon », ne nous indique pas son nom; mais la réunion des quatre lettres initiales de l'Envoi donne le mot *Peii*, ce qui fait penser à un membre de la famille des Pey, de Valence.] — P. 285-90. H. DE TERREBASSE. Voyage en Savoie et en Piémont, par la Bourgogne et Lyon, en 1821. [Extraits, relatifs au Dauphiné, du récit de voyage de Colas de la Noue, conseiller à la Cour d'Orléans.] — P. 361-71. Cl. FAURE, Ch. BELLET, BRUN-DURAND. Discours prononcés aux funérailles de M. A. Lacroix. [M. Lacroix, ancien archiviste de la Drôme, laisse de consciencieux travaux; il est l'auteur d'histoires des arrondissements de Montélimar et de Nyons, et il a publié plusieurs volumes de l'Inventaire des archives de la Drôme.]

R. C.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien de Nîmes*, t. IX, 1911.

N° 64. P. 525-51. A. DURAND. Les Ordres religieux et l'instruction publique dans les trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'Ancien Régime. [L'auteur étudie les pensionnats de jeunes filles. Ils étaient dirigés par les Ursulines à Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Beau-

caire, Alais, Nimes, Aramon, Sommières; par les Visitandines à Pont-Saint-Esprit, Uzès, Nimes; par les religieuses du Verbe Incarné à Roquemaure, Anduze; par les sœurs du Saint-Enfant Jésus à Nimes. A suivre.] — P. 555-96. Chne Nicolas. La Réforme à Saint-Gilles depuis ses débuts jusqu'à nos jours, d'après des documents inédits, 1545-1900. [Suite. Appendices 1 à 15. A suivre.]

II. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 7e série, t. XXXII, 1909.

P. v-xix. G. Maruéjol. Nimes aux sept collines. [Évoque les anciens noms des collines de Nimes, les légendes qui s'y rattachent et leur étymologie, souvent trop ingénieuse.] — P. 13-33. De Pougnadoresse. François de Posquières et l'Ordre de la Boisson. [Agréable étude sur le fondateur d'un ordre dont la devise était : *Donec totum impleat.*] — P. 95-100. G. Fabre. La Saint-Barthélemy à Nimes. [Il n'y eut pas de massacres à Nimes, grâce aux efforts de Guillaume Villard, premier consul.] — P. 101-7. E. de Balincourt. Un des préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes. [Il s'agit de la Déclaration royale envoyée, en date du 24 juin 1683, à tous les parlements de France. Elle autorise les sujets catholiques à entrer dans les temples protestants, au lieu qui sera marqué, pour y entendre les prêches des ministres. M. de B. reproduit d'intéressants extraits des délibérations du consistoire de Nîmes, établissant que les Déclarations contraires de 1679, 1680 et 13 mars 1683, étaient des causes de désordre à l'intérieur des temples.] — P. 139-51. Chne Delfour. Trente-cinq ans d'épiscopat. [Etude sur Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.] — P. 153-68. C. Nicolas. Le Grand Prieuré de Saint Gilles et l'Esplanade de Nimes. [Les jardins de la commanderie de Saint-Jean à Nimes, commanderie devenue, après les guerres de religion, un membre de la commanderie de Montfrin, laquelle dépendait du Grand Prieuré de Saint-Gilles, ces jardins ont servi à l'agrandissement de la belle promenade nimoise appelée l'Esplanade, et à la création de l'avenue Feuchères.] — P. 169-88. Id. Cinq chartes du xiie siècle relatives au Mas-Thibert. [Ces documents, d'une belle conservation et scellés du sceau en plomb de la ville d'Arles, ont pour objet la cession de ce Mas aux Hospitaliers de Saint-Thomas de Trinquetaille. M. N. en donne le texte.] — P. 201-53. F. Mazauric. Les Musées archéologiques de Nimes. Recherches et acquisitions. Année 1909. [Très utile compte rendu, fait mois par mois, des entrées d'objets d'archéologie dans ces beaux établissements. M. M. provoque et dirige avec zèle, sur les divers points du

territoire du Gard, des recherches et des fouilles à leur profit. A signaler les fouilles de Saint-Baudile, qui ont amené la découverte de l'église de Saint-Julien hors les murs de Nimes. Nombreuses tombes autour de l'ancien prieuré de Saint-Baudile. Deux cimetières superposés. Au-dessous, tombes à *tegulae*. Au-dessus, sarcophages en molasse, du ɪxᵉ au xɪɪᵉ siècle. Seules les tombes du premier type ont fourni des objets se rapportant aux premiers temps du christianisme. La découverte de monnaies romaines dans les tombes à *tegulae* porte M. M. à fixer au début du ɪvᵉ siècle, probablement après la paix de l'Église sous Constantin (313), les premières sépultures autour du tombeau de saint Baudile. De mon côté, j'incline à croire que le prieuré de Saint-Baudile, hors les murs, marque l'emplacement du premier centre chrétien de Nimes, et que saint Baudile, plus ou moins enjolivé par la légende, a joué à Nimes un rôle analogue à celui que saint Ruf, également enjolivé, a joué à Avignon (cf. Eugène Duprat : *Les Origines de l'Église d'Avignon*, 1909). A signaler encore l'inscription de l'église de Caveirac : MATRI DEVM MAG[NAE], qu'il serait bien désirable d'extraire du mur où elle est encastrée et d'amener à Nimes.] E. B.

III. *Revue du Midi*, 1910.

Nº 1. P. 5-25. A.-F. Bourgeois. La Confession d'un prêtre assermenté. [Se continue et se termine dans le nº 2, p. 102-13. Ces curieux mémoires de Pierre-Louis Dumas vont de 1789 à 1804. Obligé de se réfugier dans un *aven* au temps de la conspiration de Saillant, il put quitter son déguisement de berger et prêta serment par l'entremise de son ami, le curé constitutionnel de Barjac. Mais ses épreuves continuèrent. Arrêté sous prétexte de contre-révolution, il fut envoyé au fort de Nimes, puis au couvent des Capucins de Nimes, où il y eut bientôt 400 détenus, subissant les plus mauvais traitements. La guillotine était en face, et tous les jours on la pourvoyait de victimes. Une ruse de guerre permit à Dumas d'atteindre vivant le 9 thermidor. Il quitta son habit de prêtre pour un habit de hussard. Ce ne fut pas précisément héroïque. Les prêtres furent les derniers mis en liberté après le 9 thermidor. Dumas s'en fut en Italie. Rentré à Uzès, son pays, il se trouva ruiné. Il se maria en 1799. Il convient que ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux. En 1804, il demanda au cardinal Caprara de le dispenser sur l'empêchement de l'ordre, afin de légitimer son mariage et de vivre et mourir catholique.] — P. 26-41. A. Durand. État religieux des trois diocèses de Nimes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime. [C'est la suite d'un excellent travail dont j'ai déjà parlé. Il se continue et se

termine dans le n° 3. L'auteur étudie les paroisses et les curés.] — P. 45-51. F. MAZAURIC. Note sur une importante découverte d'inscriptions celtiques à Cavaillon (Vaucluse). [Les inscriptions sont au nombre de cinq, avec quelques noms entièrement nouveaux. Planche.]

N° 2. P. 77-101. Dr PANSIER. L'hôpital Saint-Antoine à Avignon et le tombeau d'Alain Chartier. [Il n'en reste d'autre vestige qu'une partie de l'église. Pièces justificatives, dont un inventaire des meubles de la commanderie de Saint-Antoine (1452) et un prix fait de la pierre de la tombe d'Alain (1458). Les hospitaliers de Saint-Antoine étaient venus en Avignon vers 1210.] — P. 114-20. E. PEYRON. La Convention nationale et l'enseignement primaire.

N° 3. P. 129-42. J. GIRARD. Essai sur les Corporations Avignonnaises sous l'Ancien Régime. [Se termine dans le n° 4. L'auteur étudie, dans ces deux articles, l'organisation des confréries de métier. Il se réserve de montrer, dans un autre article, leur influence économique. Je n'ai pas besoin de dire avec quelle précision le sujet est traité. Pas de corporations au XIIIe siècle. Commerce et travail libres. La police des métiers appartenait à l'autorité municipale seule. Mais, dès le XIIIe siècle, les artisans d'une même profession étaient généralement groupés dans une même rue ou quartier. Suspectes à l'autorité ecclésiastique, abolies par elle en 1249, 1282, 1326 et 1337, sans parler de la prohibition de 1251 par les deux souverains d'Avignon, Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, les confréries ne prirent vie durable qu'au cours du XIVe siècle, et à la faveur de leur caractère religieux et de bienfaisance.] — P. 152-68. R. DE COURTOIS DE PÉLISSIER. La Bedosse et ses seigneurs (1328-1908). [Suite et fin.] — P. 186-9. J. GIRARD. Bibliographie vauclusienne.

N° 4. P. 238-41. YRONDELLE. L'origine des corridas de toros.

N° 5. P. 253-71. G. MAURIN. Études sur le premier Empire. La police générale. Les familles et les héritières du Gard sous le ministère Savary. [En matière de « statistique personnelle », Savary enchérit sur Fouché, mais avec moins d'adresse. Le baron Dalphonse, préfet du Gard, fit commencer le travail, en exposant à Savary ses objections. Le baron Rolland de Villarceaux l'acheva. Il traça un tableau enchanteur, quoique il eût oublié la partie féminime des familles. Mais Savary, par une seconde circulaire, voulut être renseigné minutieusement sur les projets de mariage entre jeunes gens des anciennes familles. Les préfets devaient l'avertir assez à temps pour qu'ils pussent recevoir ses ordres avant leur conclusion, le cas échéant. On tranquillisa Savary pour le passé, mais il lui fallut, pour l'avenir, le tableau nominatif des

plus riches héritières du département non encore mariées. Ce tableau, divisé en sept colonnes, devait indiquer l'âge *bien certain*, les agréments physiques ou les difformités, les talents d'agrément, etc., etc. L' « État des jeunes demoiselles à marier dans le Gard » est, on le comprendra, fort savoureux.] — P. 287-300. L. GAP. Le château de Baucet (Vaucluse) au début du XVIIe siècle, d'après trois inventaires et un prix fait de maçonnerie. — P. 301-4. H. BAUQUIER. Un hommage du graveur Marius Penin au poète Jean Reboul.

N° 6. P. 317-46. L. D'ALBIOUSSE. L'Armorial de la ville d'Uzès. Introduction. [A suivre.] — P. 347-55. YRONDELLE. Le tombeau de Christophe de Dohna. [Ce personnage fut gouverneur d'Orange de 1630 à 1637. On vient de découvrir la pierre tumulaire, avec une longue inscription, dans la cave d'une maison municipale. Le tombeau avait été érigé dans le Grand-Temple.] — P. 372-3. E. P. Bibliographie du Gard.

N° 7. P. 381-422. J. BELLEUDY. Paul Vayson. [Belle étude sur le peintre vauclusien. Phototypies.] — P. 437-45. F. BRUNETON. Quelques pages d'un livre de raison (1716-1722). [Document de la main de Martin, filateur à Saint-Hippolyte du Fort.] — P. 446-8. J. G. Au Palais des Papes. [Annonce du travail de reconstitution de la tour de la Glacière, par M. le Dr Colombe.]

N° 8. P. 461-6. Discours de M. G. Doumergue à l'inauguration du monument Montcalm. [Prononcé à Vestric-Candiac.] — P. 467-88. P. FALGAIROLLE. A propos de Montcalm. Notes et documents inédits. — P. 498-513. Dr LAVAL. L'assassinat du général Dours à Bollène (Vaucluse), 21 décembre 1795. [Se continue et se termine dans les n°s 9, p. 540-8, et 10, p. 611-25. Récit précis et vivant.]

N° 9. P. 525-39. M. FABRE. Les assemblées préparatoires aux élections des députés aux États généraux de 1789, tenues à Uzès. [Se continue et se termine dans les n°s 10, p. 634-43, et 11, p. 665-77. Intéressant.] — P. 549-60. A. ROBERT. Les débuts de l'insurrection des Camisards. L'affaire du Pont-de-Montvert (24 juillet 1702). [Se continue dans les n°s 10, p. 589-612, et 11, p. 678-89. Mémoire soutenu pour le diplôme d'études supérieures historiques devant la Faculté des Lettres d'Aix, et ayant obtenu la mention : *Bien*. Les événements qui ont précédé et suivi le meurtre du trop célèbre abbé du Chayla, y compris ce meurtre lui-même, ont été repris avec méthode et critique, d'après les sources.] — P. 574-84. L. BASCOUL. Vieilles histoires, vieux papiers. Pourquoi eut-il la tête tranchée? [Il s'agit d'Alexandre de Faret, dont la fille unique, Isabelle de Faret, mourut, pensa-t-on, empoisonnée, et qui périt en place de Grève, sur l'échafaud. Les précédentes parties de ce travail ont

été analysées ici même. Il se continue dans les nos 10, p. 626-33, et 12, p. 756-63.]

N° 11. P. 690-706. M. Jouve. Notes sur la réunion temporaire d'Avignon à la France, en 1688, d'après des lettres et un journal intimes. [Cf. un compte rendu, *Annales*, t. XXIII, p. 276.] — P. 707-8. Yrondelle. Les premiers livres imprimés à Orange. [C'est de 1573 que datent les commencements de l'imprimerie dans cette ville. On a récemment trouvé un petit livre imprimé à Orange en 1578. C'est la première édition, sans nom d'auteur, d'un ouvrage protestant du jurisconsulte dauphinois Innocent Gentillet.]

N° 12. P. 717-36. A. Durand. L'Instruction publique dans les trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'Ancien Régime. [L'auteur étudie les séminaires et les collèges. A suivre.] — P. 751-5. F. Mazauric. L'aqueduc romain de Nimes et le dessèchement de l'étang de Laugnac. [Les Romains avaient, bien avant le dessèchement du xvie siècle, vidé l'étang par une tranchée à ciel ouvert où ils bâtirent un double aqueduc obstrué complètement par défaut d'entretien dès la ruine de l'Empire. L'un de ces conduits assurait la vidange de l'étang, l'autre portait l'eau de la fontaine d'Eure à Nimes.] — P. 764-8. Dr Colombe. Au palais des Papes, à propos de l'entrée de la chapelle de Clément VI. [L'auteur considère ce portail, découvert depuis peu, comme ayant été remanié, à partir de la fin du xive siècle, pour cause de ruine imminente, due à une pierre peu résistante et à l'affaiblissement d'un pilier.]

E. B.

Garonne (Haute-).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 10e série, t. X, 1910.

P. 117-80. Dr Geschwind. Situation matérielle et morale des armées de Soult et de Wellington au moment de la bataille de Toulouse. [Très détaillé et précis.] — P. 219-44. Desazars de Montgailhard. Les débuts du journal à Toulouse. [La *Gazette* de Paris, jouissant d'un privilège, le cède à un imprimeur de Toulouse qui, chaque semaine, réimprime l'édition parisienne de ce journal. La collection date de 1675. La *Gazette* cesse de paraître à Toulouse en 1752. Affiches, etc. — P. 245-68. Dumas. Une ordonnance sur la voirie de Toulouse au xviiie siècle (1769). [L'intendant ne résidant pas à Toulouse, cette grande ville s'embellit moins que d'autres, qui lui étaient fort inférieures, et les capitouls, faute d'argent et d'autorité, ne consacrent, de 1750 à 1766, que 800,000 l. à cet objet. En revanche, ils légifèrent sur la voirie :

pavage, éclairage, propreté, sûreté des rues vont s'améliorant. Leur grande ordonnance de 1769, en 118 articles, a groupé et codifié les divers règlements antérieurs ; dont analyse détaillée. Ce « code » n'a eu, toutefois, que peu d'efficacité; même maintenant, « certaines de ses prescriptions auraient besoin d'être renouvelées », dit M. D.]

P. D.

Hérault.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 3e série, t. VIII, 1re livr., vol. XXXIX de la collection), 1909.

P. 5-67. A. Soucaille. Anciennes corporations biterroises. Règlements, statuts, ordonnances. [L'auteur n'a pu retrouver les statuts des bouchers, mais indique, d'après un document du xve siècle, les conditions à eux imposées (p. 14-26). Suivent les statuts des cordonniers, du 15 mars 1598 ; ceux des boutonniers et garnisseurs de chapeaux, août 1604 ; ceux des maréchaux, 5 avril 1626 ; l'acte de réception d'un marchand drapier chaussetier, 5 févr. 1605, etc.] — P. 68-72. Dr Tarrieux. Chronique numismatique. [Trouvailles de monnaies et de bijoux faites à Béziers durant des fouilles.] — P. 73-80. A. S. Document servant à établir les privilèges et possessions du consulat de Béziers, 30 oct. 1672. [Aveu et dénombrement faits par les consuls devant les commissaires royaux.] — P. 129-32. J. D. Chronique archéologique. [Pierres tombales, cimetière reconnus au cours des fouilles précitées; un arceau de l'église des Dominicains. Plan.]

T. VIII, 2e livr. (vol. XL de la collection), 1910.

P. 167-203. Mlle L. Guiraud. Un incident des guerres de religion à Béziers au xvie siècle. [Six documents relatifs au pillage et à la démolition partielle du monastère des Frères-Prêcheurs à Béziers par les huguenots en 1562 : État des dommages (1564), arrêt du Parlement de Toulouse contre les spoliateurs (1570), relaxe à eux accordée par Damville (1577), etc.] — P. 204-44. G. Gros. La fondation d'Olargues « *Pro vivis et defunctis* ». [Rente de 100 s. à payer annuellement au vicaire, à charge de dire chaque jour cette oraison. La fondation en fut faite par les seigneurs d'Olargues, avant 1311, en faveur du monastère de Cassan. Après la Révolution, une série de différends très compliqués sont sortis de là, où prennent part les descendants de la famille de Thésan, héritière de la seigneurie, les Lévis-Mirepoix, l'administration des Domaines ; un jugement de 1909 les clôt contre les prétentions de l'administration.] — P. 245-51. P. Cassan. A propos d'un évêque de

Béziers. [D'après une communication de M. U. Robert, un érudit biterrois, M. Donnadieu avait cru devoir intercaler dans la liste des évêques de Béziers, en 878, un certain Macaire. Il résulte du texte même de la bulle invoquée par lui que c'est une erreur évidente.] — P. 255-8. Chronique archéologique. [Les jeux séculaires du collège de Béziers en 1700. Le véritable auteur du poème *Urbis et regionis Bitterensis descriptio poetica*.] P. D.

Landes.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda (Dax), 35e année, 1910.

P. 1-26, 65-100, 149-82, 241-71. G. Beaurain. Pontacq (Basses-Pyrénées). La ville et les institutions municipales. [Suite. Valeur des maisons de 1500 à 1760. Chemins et routes : les grands travaux, ici comme ailleurs, datent surtout du XVIIIe siècle. Cours d'eau et fontaines : notes de toponymie d'après des documents du XVIe siècle. Lieux-dits du cadastre : longues listes reproduites en détail et suivies de remarques explicatives. L'auteur a tort de croire que la forme *Houtyats* contienne le mot *houn* < FONTEM. C'est simplement le participe passé de *houtya*, « fouir, piocher », v. prov. *fotjar*, qui se rattache plus ou moins directement à lat. FODICARE. *Ermj* (ou *erm*) pour les landes n'est pas si surprenant que le pense M. B.; cf. prov. *erm* < EREMUM (gr. ἔρημος). *Ermi* en regard de *erm* s'explique sans doute par l'adjonction d'un suffixe atone *-ium* (v. A. Thomas, *Ess.*, p. 85 suiv.); cf. PISTRINIUM > prov. *prestinh*, ORDINIUM > prov. gasc. *ordenh* à côté de PISTRINUM, ORDINEM. — Population : noms et prénoms. — Institutions municipales. La Communauté. Le Voisinage. Franchises commerciales. Privilèges agricoles. Le Corps de Ville. Les Jurats. Le Bayle. Leurs attributions. Les valets de ville. Les finances de la ville. Recettes. Sources des revenus. Dépenses. Receveurs municipaux. Somme toute, travail extrêmement consciencieux, fait à l'aide des documents originaux que l'auteur cite en grande abondance.] — P. 27-48, 101-30, 183-219, 273-303. J. Beaurredon. Esquisse sur le Sud-Ouest Landais vers la fin du XVIIIe siècle. (Gosse et Maremne). [Suite. La religion et le peuple. La famille : droit d'aînesse et retrait lignager. Mariage. L'auteur s'appuie surtout sur l'étude des testaments et des contrats. Le régime communal : Jurats. Biens communaux. Perprises : c'est le droit que les habitants de la vicomté de Maremne et des baronnies de Marensin, Herbefaveire, etc., avaient de *perpendre* des terres communes et franches sans congé du seigneur, à condition de payer leur quotité de la quête,

et de n'empêcher chemins publics, ni privés. Le domaine communal était de ce fait sujet à d'importantes diminutions. Partages des biens communaux. Exploitation des *barthes*, landes, *pignadars*. Boucheries communales. Charges communales. Instruction publique : nomination, payement, fonctions des régents. La voirie.] — P. 137-40. L. CAILLET. Ordonnance inédite de Charles VIII (5 sept. 1489). [Relative aux greffes, sceaux, prisons et geôles de Languedoc, de Guyenne, des pays d'Outre-Seine et deçà Seine et de Bourgogne. D'après l'original qui fait partie de la collection Henri Morin-Pons léguée à la bibliothèque de Lyon.] — P. 221-40. C. DAUGÉ. M. Lanusse et le chapitre du Saint-Esprit. — P. 305-14. C. DAUGÉ. Les feux de Saint-Jean à Dax, Mugron et Peyrehorade. G. M.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne*, 1908.

P. 5-34, 65-94, 129-49, 193-208. P. YTURBIDE. Une famille bayonnaise. Les de Lesseps. [Historique et généalogie. La famille paraît à Bayonne en 1520. Ce sont des ouvriers, charpentiers, armuriers de préférence (maîtres-fourbisseurs), puis marins, corsaires : gens très prolifiques, ayant de 8 à 14 enfants. L'un, Bertrand, devient capitaine du guet (1683); un de ses fils, Pierre, est notaire († 1759); avec le fils de celui-ci, Dominique, ministre de France à Bruxelles, la famille entre dans la diplomatie, et pour y rester. Le frère de Dominique, Martin, consul à Carthagène, Hambourg, Saint-Pétersbourg († 1807), impérialiste ardent, eut pour petit-fils le célèbre perceur d'isthmes, lui-même consul au Caire et autres lieux. Mais la branche des Lesseps restée à Bayonne s'éteint dans l'obscurité.] — P. 35-63, 95-128, 151-92, 209-56. E. DUCÉRÉ. Bayonne sous l'Empire. Études napoléoniennes. [Sous ce titre fort élastique se continuent les récits anecdotiques dont nous avons déjà parlé : 1re série, nos CXVI-CXXII, et 2e série, nos I-XVIII. Dans cette 2e série, voir les nos 5, 10, 12, 18 : tout cela, ou presque tout, de seconde ou de troisième main et susceptible d'allongement indéfini.]

1909.

P. 5-32, 65-83, 129-53, 193-220. P. YTURBIDE. Cahier des doléances de Bayonne et du pays de Labourd pour les États généraux de 1789. Les 35 paroisses de Labourd avaient rédigé leurs cahiers particuliers, qui furent fondus en un seul, adopté le 23 avril 1789. Ce cahier, ceux de la noblesse et du clergé avaient été imprimés, mais étaient devenus rarissimes. Cependant celui du tiers, version basque, a été

réimprimé en 1871 par M. J. Vinson, et le cahier du clergé en 1895 par M. l'abbé Dubarat, dans les *Études histor. et relig. du dioc. de Bayonne*. Le cahier de la noblesse comprend 54 articles, celui du clergé 65, celui du tiers état 66. Suivent des notices individuelles sur les signataires des trois cahiers; puis des pièces relatives à l'élection des commissaires chargés de la rédaction du cahier de Bayonne, et ce cahier même, en 30 articles : il fut porté à l'assemblée de la sénéchaussée des Lannes et contribua à la confection du cahier général.] — P. 33-64, 85-128, 155-92, 221-56. E. DUCÉRÉ. Bayonne sous l'Empire, etc. [Suite. 2e sér., nos 19 à 38. Nos 19 : Napoléon à Tarbes, 23 juillet 1808 (à propos de Bayonne); 20 et 22 : une aventure de guerre, août 1813; 21 : passage de la grande armée en 1808; 24 : le château impérial de Marrac; 30 : l'infanterie anglaise de Wellington; 31 : le camp retranché de Bayonne (1814); 35 : Napoléon et Santoña (port entre Passages et Santander); 37 : miquelets et chasseurs de montagne.] P. D.

II. *Reclams de Biarn e Gascougne*, XIVe anade, 1910.

P. 31. L. BATCAVE. Ancienne légende pyrénéenne. — P. 32. E. S. DODGSON. Deux inscriptions en béarnais à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). [Modernes.] — P. 80. Ordonnance concernant les vendeuses de fruits d'Oloron-Sainte-Marie [1677 : béarnais fortement francisé.] — P. 89-92. F. de LARTIGUE. Un pouète gascoun chic counégut. Maury. [Né près de Condom à la fin du siècle dernier.] — P. 93-6. L. BATCAVE. Sermon pour le jour de la Pentecôte à Sarrance, au XVIIIe siècle. [Recherches sur le mot gascon *rugle*, « foudre », « torpille » (poisson). L'étymologie de *rugle* ne peut, en effet, être cherchée dans l'arabe. Je crois que *rugle* est une déformation de PERICULUM, qui a été emprunté par le gascon sous la forme *périgle, péricle, prigle* « foudre ». On sait que, vers le littoral, les voyelles ont une tendance générale à la labialisation : on a eu *perugle* > *rugle*. Il n'est pas étonnant qu'on ait prêté au poisson dénommé « torpille » le nom de la foudre. Le rapprochement que fait M. L. B. avec l'arabe *râad* « torpille » et « tonnerre » apporte une confirmation de cette étymologie au point de vue sémantique.] — P. 118. H. COURTEAULT. Mention ancienne de textes béarnais et gascons produits devant le Parlement de Paris, 22 mai 1562. [D'après *Arch. Nat.*, Parlement de Paris, X1a, 1602, fo 285 vo.] G. M.

Savoie (Haute-).

La Revue Savoisienne, 51e année, 1910.

P. 1-17. Séances de la Société florimontane. [NANCHE, l'inspection du travail en France sous l'Ancien Régime. MARTEAUX, sur le mot *Chau*

tagne (*caustania*, pays brûlé). Fenouillet, sur les mots *liau-bas* (*alli au bao*)! *por aria* du Ranz des Vaches (c.-à-d. : allons à l'étable, pour traire). Le Roux, diplômes divers décernés à Berthollet. Marteaux, sur le mot *Mornex* (*modernacum*). Gardier, monnaies romaines trouvées à Annecy et à Faverges. Serand, adresse du Conseil général d'Annecy à la Convention, 1er janv. 1793.] — P. 18-22. L. Caillet, Cession de Chatillon et de Sallanches à Jean de Châlon, seigneur d'Arles, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois (25 oct. 1352). [Guillaume de Compey (et non de Compain, *cf.* p. 83) s'engage vis-à-vis de Jean de Châlon, seigneur d'Arlay (et non d'Arles), à lui remettre le château de Chatillon en Faucigny, conformément aux ordres de l'ex-Dauphin Humbert II, devenu administrateur de l'Église de Reims.] — P. 22-38, 102-18, 185-91, 233-44. Fr. Miquet. Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860. [Suite et fin. On relève parmi ces émigrants des noms connus : P.-F. Monet, maire de Strasbourg et agent actif de la politique révolutionnaire en Alsace sous la Convention; G. Monge, Henri Murger, Ch.-J. et Eug. Révillout, etc.] — P. 55-65. A. Crolard. Annecy et les crues du lac. [Liste des inondations du lac depuis 1570.] — P. 66-8, 99-102, 194-8, 269-75. Revue bibliographique savoisienne. [*La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, par O.-C. Reure. *De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*, par E. Muret (compte rendu très détaillé, par Ch. Marteaux). *Légendes, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie*, par A. van Gennep.] — P. 71-86. Séances de la Société. [Gardier, fête civique à Montmin, 30 niv. an II. Marteaux, sur le mot *gotreusa* (*gutturosa*); monnaie et débris de canal romain entre Annecy et Thônes. Désormaux, note sur la 3e édition de Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*. Marteaux, bref de Clément VII relatif à un procès entre deux clercs du diocèse de Genève, 1525; sur le mot *étriva* (germ. *strip, streif*).] — P. 87-99. Fr. Miquet. César Duval. [1841-1909.] — P. 119-32. J. Désormaux. Quelques chansons historiques. [La chanson du Duc de Savoie, satire, peut-être d'origine bressane, des projets de Charles-Emmanuel contre la France. *Panavo* (« Essuyez-vous ! »), œuvre de l'abbé Frère, curé de Collonges-sous-Salève de 1735 à 1777, où l'on se moque des Modénais, en lutte avec la Savoie. Deux chansons historiques de 1814-1815, l'une célébrant le retour du roi de Sardaigne en Savoie, l'autre menaçant au contraire les « cagots » des vengeances des « bons Français ».] — P. 133-50. Cl. Servettaz. Chansons rustiques savoyardes. [Suite. Les chansons d'amour; instances en mariage ;

Bon paysan, donne-moi ta fille, etc.; chansons sur le mariage et les ménages : le mal-marié, la vieille qui se marie, le sire de Francboisy, etc.] — P. 151-3. Séances de la Société. [Marteaux, sur les mots *Lindar*, *Landard*, etc. (*limitaris*).] — P. 170-80. P. Jacquet. La chapelle de Moussy. [Chapelle située à Cornier, entre Genève et La Rochesur-Foron, et appartenant, depuis le xive siècle, à des chevaliers de Malte. Parmi eux, on rencontre, au xviie siècle, des Moussy, qui ont peut-être donné leur nom à cette église. Ses parties les plus anciennes remontent à la fin de l'âge roman. Elle reçut plus tard des adjonctions gothiques.] — P. 180-4. J. Désormaux. Onomastique savoisienne. [I : Sur les noms du Chéran et du Fier. Le nom du Chéran serait, comme d'autres noms de rivières en *ain*, le reste d'une ancienne déclinaison féminine, d'origine germanique. Il se rattache au radical *car*, comme Chiers, Cher, Charente. Dans cet article, M. J. D. propose aussi de rattacher au même radical les mots *Cyers* et *Fier;* mais, dans une note ultérieure (p. 207), il renonce à ce rapprochement. II : Sur les prénoms et patronymiques en *on*. Ce sont des accusatifs masculins, dont les radicaux ont survécu, soit sous une forme masculine, soit aussi sous une forme féminine (Doire, Doron). *Dodon* est la fille ou la femme de Claude, plus tard simplement un nom familier pour Claudine.] — P. 199-211. Séances de la Société. [Gonthier, note sur Alamand, évêque de Genève au milieu du xve siècle : ce nom est un simple prénom; ce prélat appartenait à une famille de S.-Jeoire ou de S.-Jorioz. Marteaux, sur les noms de lieux terminés en *ogne* (anciens noms gentilices en *onius*, ou noms de *villae* en *onia*); note sur l'adjectif *internum* (au milieu des montagnes), d'où Antart, Anterne; par erreur on l'a confondu avec *infernum;* le nom du Mont Rampon doit être rapproché de l'italien *rampone* (croc); l'Arve s'appelait jadis *Araris*, comme la Saône, et l'Arveyron, *Alberon :* le second de ces noms n'est donc pas un dérivé du premier; *Muraz* et *Morat* ne sont ni ligures, ni celtiques : *murattum* est un dérivé de *murus*, et l'on a désigné ainsi les lieux où se trouvaient des portions de murs antiques.] — P. 215-30. M. Le Roux. Une salle de l'art français du Moyen-âge au musée d'Annecy. [Collection de moulages.] — P. 231-3. G. Letonnelier. Note sur la pierre de Choin employée dans les constructions au Moyen-âge. [Pierre extraite des carrières de Fay (Ain) et utilisée à Annecy, à titre exceptionnel, au xve siècle.] — P. 255-7. Id. Note sur la perception de la dîme dans l'ancien diocèse de Genève. [Contrat d'albergement d'une « dîmerie » à Magland, entre 1606 et 1626.] — P. 263-9. J. Désormaux. Bibliographie dialectologique. [Publications pouvant intéresser les parlers de la Savoie.] R. C.

Tarn-et-Garonne.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXXVII, 1909.

P. 1-239. Tables méthodique et alphabétique des trente-six tomes du *Bulletin* (1869-1909). [La première est une table des matières; la seconde est établie selon les noms des auteurs, des objets et des lieux dont il est question dans les articles; elle est due à M. H. de France.]

T. XXXVIII, 1910.

P. 21-46. Dubois-Godin. Des causes de la réforme de la magistrature sous Louis XV et de ses conséquences. [Travail fait sans références et inutilisable.] — P. 47-56. Lagrèze-Fossat. Un épisode de l'histoire de Moissac pendant la Révolution. Levée de 40,000 hommes. Quatre condamnations à mort. [Article écrit en 1850 et communiqué par M. É. Forestié. Histoire de quatre Moissagais condamnés le 6 avril 1793 pour avoir pris part à une sédition, le 13 mars précédent, afin d'empêcher le recrutement.] — P. 57-67. Abbé F. Galabert. Deux enquêtes à Espanel, en 1505. [Ces enquêtes furent faites à l'occasion d'un procès entre le seigneur d'Espanel et les consuls de Molières au sujet de l'exercice de la haute justice. L'auteur a négligé d'indiquer où se trouvent les documents dont il s'est servi.] — P. 68-79. Abbé B. Taillefer. La communauté de Puycornet en 1758. [La nomination des consuls; les impositions; statistique et énumération des sobriquets.] — P. 81-96. É. Forestié. Les lettres de décès à Montauban depuis le XVII[e] siècle. [Nombreuses illustrations.] — P. 99-109. P. Fontanié. Légendes et contes populaires. [Les légendes de N.-D. des Gabachous et de Saint-Genest.] — P. 113-20. L. Mathet. Légendes. [Les légendes du Rocher et de l'Angélus.] — P. 121-8. P. Fontanié. Légendes et contes populaires. [La prairie des Sorcières. La pierre qui parle.] — P. 129-36. Abbé F. Galabert. Soudards et gentilshommes. [Anecdotes concernant la seigneurie d'Espanel entre 1578 et 1580.] — P. 158-77. É. Forestié. La Tour Lhautier ou de l'Horloge. [Intéressante notice historique.] — P. 178-90. De Bourdès. Coutumes de Montbartier. [1478. Publication de leur texte d'après une confirmation faite en 1565.] — P. 213-28. R. Latouche. Notes sur la formation du département de Tarn-et-Garonne. [1808. D'après des documents conservés aux Archives nationales.] — P. 229-31. Maury. Procès-verbal relatif au passage de Sa Majesté impériale et royale. [Il s'agit du passage de Napoléon à Montauban en 1808.] — P. 249-57. C. Enlart. Le monument funéraire de Guillaume du Cos de la Hitte au musée civique de Gênes.

[Renseignements généalogiques et biographiques sur ce personnage, qui était châtelain d'Auvillar et de Lavit, capitaine de Gênes, et qui mourut en 1513.] — P. 258-68. H. DE FRANCE. Notes sur le commerce de Montauban. [Publication de l'inventaire après décès de Jehan Preissac, maître peintre, fait en 1600.] — P. 269-86. Jean DONAT. Une Société politique et littéraire à Saint-Antonin au XVIII[e] siècle. [Statuts de cette Société fondée en 1779 et pièce en vers qui leur sert de commentaire.] — P. 287-90. Abbé F. GALABERT. Deux lettres d'Honoré de Savoie, gouverneur de Guyenne, concernant la garde du château d'Espanel et le château de Lastours (1572-1573). — P. 291-4. J. BARENNES. Au sujet du vin de Gaillac. [Critique d'un ouvrage de M. Riol sur le vignoble de Gaillac.] R. L.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, t. X, 1910.

P. 1-32. J. GIRARD. Un marchand avignonais au XIV[e] siècle. [Jean Teisseire, chanvrier et marchand de vin, d'après son cartulaire; très importante étude sur la vie économique d'Avignon, de 1370 à 1377, et la condition sociale de l'auteur; détails d'histoire religieuse et d'histoire générale. Cf. les livres de raison des frères Bonis de Montauban et d'Ugo Teralh.] — P. 33-40. COLOMBÉ. La fenêtre de « l'Indulgence » au palais des Papes d'Avignon. [Essai de précision archéologique sur la fenêtre d'où se donnait la bénédiction pontificale, qui serait la baie au sommet du grand escalier; hypothèse à revoir.] — P. 41-75. PANSIER. Les rues d'Avignon au moyen âge. [Importante étude de topographie locale. Beaucoup de renseignements; nombreuses références; suite, pp. 147-201, 209-14 et à suivre.] — P. 85-90. DE GÉRIN-RICARD. Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets. [Dalles calcaires trouvées en 1838, à ornementation chevronnée; constat d'ignorance.] — P. 91-114. DUPRAT. Notes d'archéologie avignonaise. I. Les mosaïques antiques d'Avignon. [Sévère critique de l'*Inventaire* de G. Lafaye, qui est repris ici et amélioré.] — P. 115-46. COLOMBE. Les prisons du palais des Papes à l'époque des massacres de la Glacière. [Bonne étude de topographie et d'histoire révolutionnaire.] — P. 201-8. MOUZIN. [Notice enthousiaste sur la félibresse bigourdane, Philadelphe de Gerde.] — P. 245-76. VISSAC. Le lieutenant général marquis de Rochechouart. [Biographie et notice sur la troisième réunion d'Avignon et du Comtat à la France, 1768-1776; bonne étude qui complète Charpenne.] — P. 277-90. A. BRUN. Les Troubadours, d'après quelques livres récents. [Surtout Anglade.] — P. 291-2. BELLENDY. Grivolas (Ant.), paysagiste et peintre de fleurs (1843-1902). [Intéressante biographie.] L.-G. P.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

24. — *Ami des monuments et des arts*, t. XXII, 1909.

P. 34. Abbé CHAILLAN. Couvercle d'un sarcophage de la chapelle Notre-Dame à Vallauris (Var), conservé au musée de Draguignan. [Le sarcophage de Sainte-Marie (*sic*) de la Mer (Camargue).] — P. 35. Chanoine DURAND. Bas-relief de 1333 au musée de Nimes (Gard). [Notes très sommaires extraites des procès-verbaux du Congrès des Sociétés savantes.]

R. P.

T. XXIII, 1910. Néant.

25. — *Le Bibliographe moderne*, t. X, 1906.

P. 201-13. J. BERTHELÉ. Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189. [Mentionné par Géraud, H.-G. Paris et Fisquet; admis par Giry. Il s'agit d'une simple erreur paléographique : *paxeria* (barrage, chaussée) dans le manuscrit original de 1198, a été lu *paperia*. La date est d'ailleurs également fautive, ainsi que le nom de l'évêque qui avait autorisé la construction dudit moulin, lequel ne fit jamais que de la farine; c'est Raymond de Rocozels, vers 1267, et non R. Guillaume en 1189.]

T. XI, 1907. Néant. — T. XII, 1908.

P. 32-45. L.-G. PÉLISSIER. Le La Bruyère annoté de la comtesse d'Albany. [A Montpellier, au musée Fabre. L'exemplaire est interpolé, composite, et les notes n'ont de valeur que pour la connaissance du caractère de la comtesse.] — P. 287-94. P. LORBER. L'incendie des archives des Basses-Pyrénées. [Rapport. Cf. *Annales*, t. XXI, pp. 130 et 555.] — P. 321-36. L.-G. PÉLISSIER. Note sur une correspondance perdue du cardinal Consalvi. [Elle a été détruite, sauf onze lettres ou fragments adressés à Alfieri et à Mme d'Albany; au musée Fabre, en italien; M. L.-G. les publie.] — P. 10-19. M. PRINET. Portrait de Jean de Vienne, seigneur de Listenois (miniature de la fin du xve siècle). [Dans un livre d'heures où figurent le blason de la maison de Vienne (Isère) et celui de la maison Aycelin, de Montaigut-sur-Billom (Puy-de-Dôme), unies par un mariage en 1410.] — P. 93-158. L.-G. PÉLISSIER. Un collaborateur de Montfaucon. Lettres de l'archéologue Bon de Saint-Hilaire à dom Bernard de Montfaucon, 1722-1740. [Président en la chambre des Comptes de Montpellier, Bon avait formé un riche cabinet d'archéologie. Il en avait envoyé à Montfaucon d'excellents dessins, et d'ailleurs se trouvait en relations avec les meil-

leurs savants du temps : d'Aubais à Nîmes, Rigord à Marseille, Foucault à Paris, etc. Il mourut chargé d'honneurs et de dignités; mais son titre principal reste celui d'avoir été le collaborateur de Montfaucon; 44 lettres.] P. D.

26 — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1910.

P. 39-48. J. Viard. Un prétendu voyage de Philippe de Valois dans le midi de la France en 1349. [D'après Dom Vaissette et son annotateur, A. Molinier, tous les historiens et les érudits ont admis que Philippe de Valois fit un voyage en Languedoc au mois d'avril 1349. M. V. démontre que l'erreur de Dom V. provient de ce qu'il n'a pas lu et publié les formules de chancellerie placées au bas des actes. Elles montrent que le roi ne fut pas présent, mais seulement représenté. Par d'autres actes, conservés aux Archives nationales, il prouve qu'au mois d'avril 1349, notamment le jour de Pâques, 12 avril, Philippe de Valois était à l'abbaye du Lys, aux environs de Melun, et qu'il se trouvait à Savigny-le-Temple (cant. de Melun) les 15, 17, 18, 19 du même mois d'avril; il le suit en Brie et en Gâtinais jusqu'au 31 mai où on lui amène, à Montargis, les reliques de la chapelle royale pour les fêtes de la Pentecôte.] — P. 219-22. Ch. Bémont. Un rôle gascon d'Édouard Ier retrouvé. [Se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Moreau, t. 646; devrait prendre le n° XI *bis* dans les rôles déjà publiés; l'est dans le t. XLV des *Archives historiques de la Gironde*.] — P. 305-10. E. Saulnier. Une prétendue dispense du mariage de Henri de Bourbon et de Marguerite de France, en août 1572. [Cette dispense, dont on n'a jamais reproduit le texte, n'existerait pas.] A. V.

27. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales*, 1909.

Congrès des Sociétés savantes (Paris, 1908). P. 120-45. Nicolaï. Recherches sur la situation et sur les rapports respectifs des patrons et des ouvriers, à Bordeaux, pendant le XVIIIe siècle (1700-1800). [Travail plein de renseignements inédits dont quelques-uns contredisent des opinions bien établies, entre autres la légende bien connue de la concorde qui régnait jadis entre patrons et ouvriers, de l'atelier familial, etc. La journée de travail des forgerons taillandiers commençait à quatre heures du matin et finissait à huit heures du soir. Grèves; salaires; coalitions. Ancien régime; Révolution.] — P. 175-9. A. Yrondelle. Histoire du Collège d'Orange. [M. Y. n'étant pas présent, un membre du congrès a donné connaissance de son travail dont le *Bulletin* ne

contient malheureusement qu'un résumé succinct, mais néanmoins très intéressant. Fondation. Personnel. Enseignement. Locaux. Fondé en 1573 par le comte Louis de Nassau, en vertu des pouvoirs à lui conférés par le prince Guillaume le Taciturne, son frère; le seul régime, jusqu'en 1786, fut celui de l'externat gratuit.]

Annexes au Bulletin du Congrès de 1908. P. 193-201. H. CAVAILLÈS. Note sur les syndicats de communes dans les vallées pyrénéennes. [Cf. un compte rendu ci-dessus, p. 147.] — P. 202-10. J.-B. LAVIALE. La forêt limousine, autrefois et aujourd'hui. Déboisements, reboisements. [Avant la domination romaine, une forêt de plus de quatre cent mille hectares occupait les emplacements actuels de l'arrondissement d'Ussel, du nord de celui de Tulle, de l'est du département de la Haute-Vienne et le sud de la Creuse. C'est là que se réfugièrent les défenseurs de la liberté gauloise. César, pour les réduire, incendia les forêts. Certaines furent reconstituées. La forêt de Monédières brûla une seconde fois en 1581, incendiée par le ligueur Louis de Pompadour qui voulait en chasser les protestants. Huit châteaux et une centaine de hameaux furent détruits. Les acquéreurs de biens nationaux achevèrent de déboiser et aujourd'hui les arbres ont disparu complètement des landes de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne. On abat encore les châtaigniers qu'achètent, de nos jours, les fabricants d'acide gallique. Inconvénients, bien connus, du déboisement. Dépopulation. Reboisement : difficultés à vaincre, procédés, exécution. Quelques particuliers intelligents ont donné l'exemple, mais peu le suivent et les surfaces reboisées sont infimes relativement à celles des terrains dénudés.] A. V.

28. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1909.

Annexe aux procès-verbaux du Congrès de 1909. P. 212-57. C. CARAMAN. Phénomènes météorologiques anormaux signalés, antérieurement au XIXe siècle, dans la partie de l'ancienne généralité de Bordeaux qui a formé le département de la Gironde. [Bouleversement complet des saisons : 1698, 1748, 1750, 1788. Aurores boréales : 1726, 1737, 1741, 1742, 1744, 1746, 1747, 1748, 1750, 1780, 1788. Brouillards extraordinaires : 1783, 1797. Chaleurs excessives : 1540, 1605, 1617, 1624, 1741, 1753, 1788, 1793, 1798, 1800. Comètes : 1664, 1665, 1680, 1744. Gelées hors de saison : 1594, 1659, 1692, 1697, 1698, 1719, 1723, 1728, 1733, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1750, 1754-55, 1758, 1760, 1783. Grêles : cinq pendant le XVIe siècle, dix-huit pendant le XVIIe; quarante-trois pendant le XVIIIe. Hivers rigou-

reux : trois pendant le XVe siècle; quatre pendant le XVIe; dix pendant le XVIIe, dont celui de 1694; seize pendant le XVIIIe, dont celui de 1709 avec de nombreux détails, notamment sur la cherté excessive des grains. Inondations : une pendant le XIVe siècle; six pendant le XVIe; onze pendant le XVIIe; vingt-sept pendant le XVIIIe. Neiges hors de saison : une pendant le XVIe siècle; une pendant le XVIIe; trois pendant le XVIIIe. Orages et ouragans innombrables et autres phénomènes. Tremblements de terre : 574, 1372-73, 1425, 1660, 1708, 1746, 1750, 1755, 1759, 1760.] — P. 267-72. GUILLIBERT. Lettre inédite d'un gentilhomme provençal à une dame de Rennes, en 1737, au sujet de Mme de Sévigné et du chevalier de Perrin. [Copie se trouvant dans un manuscrit du fonds Roux Alphéran (R. A. 7) de la bibliothèque Méjanes. Cette lettre, datée d'Orange, le 6 août 1737, est une diatribe contre Mme de Sévigné, M. de Grignan et le chevalier de Perrin qui avait publié, avec l'autorisation de Mme de Simiane, en 1734, l'édition des lettres.] — P. 360-3. J. DURIEUX. Une insurrection féminine en 1794. [Le mot émeute serait plus exact. Quelques femmes protestèrent violemment, à Excideuil (Dordogne), les 20 ventôse et 10 germinal an II (10 et 30 mars 1794), contre la prédication du citoyen Marcheix qui exposait les principes de la Raison. On ne connaît pas les suites de cet incident.]

Séances du Comité. 3 mai 1909. P. 470-86. BLIGNY-BONDURAND. Nouveaux manuscrits de Cohon, évêque de Nimes. [Parmi les manuscrits de l'évêché de Nimes que la séparation des Églises et de l'État a fait entrer aux archives du Gard se trouvent 64 pièces émanant de Cohon; 54 sont nouvelles, notamment toutes les lettres, au nombre de 31. Quatre sont publiées en appendice, deux adressées par Cohon au frère de Richelieu, archevêque de Lyon, et deux écrites par ce dernier. Elles sont très intéressantes et montrent le frère de Richelieu sous un jour tout autre que l'ont dépeint ses contemporains. Inventaire détaillé.] — P. 512-3. Chanoine Ch. URSEAU. Un bréviaire à l'usage des Célestins du Colombier en Vivarais (commune du Colombier-le-Cardinal, Ardèche). [Offert à la Bibliothèque nationale où il a reçu les nos 958 et 959 des nouvelles acquisitions du fonds français.] — P. 527-9. DUJARRIC-DESCOMBES. Un ambassadeur espagnol à Périgueux (1650). [Le comte de Pignaranda, plénipotentiaire de l'Espagne, revenant de Munster où venait d'être signé le traité de Westphalie, passa par Périgueux. Attestation de trois messagers sur les chemins à suivre à cause des troubles de la Fronde.] — P. 530-40. U. ROUCHON. Jean de Jaurens, évêque du Puy (1356-61). Procès-verbal d'ouverture de son tombeau dans l'église Saint-Nosy, 30 octobre 1711. [Rectifie quelques données de la *Gallia*

christiana au sujet de ce prélat et de deux autres, Jean de Cardaillac et Jean Joffrery, qu'il convient de rayer de la liste épiscopale du Puy.]

A. V.

29 — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 59e année, 1910.

P, 7-19. F. Puaux. Louis XIV et Cavalier. [Le grand roi a-t-il accordé une audience au chef des camisards? C'est ce qu'admet M. P., en s'appuyant principalement sur les lettres de la princesse palatine.] — P. 20-51. R. Pétiet. Un oublié : Jehan de Sainte-Hermine, gouverneur de La Rochelle. [Ce lieutenant du prince de Condé vint à La Rochelle pour gouverner en son nom la ville, révoltée contre le roi, et aussi l'Aunis et la Saintonge (23 déc. 1567). Capitaine expérimenté, féroce, il commence aussitôt la guerre, fait bâtir avec les débris des églises les remparts de La Rochelle, rançonne et égorge les « papistes », refuse d'exécuter le traité de Longjumeau et ne se décide à quitter ses administrés, qui ne voulaient plus de lui, mais qu'il terrifiait, qu'à la fin d'avril 1568, en emmenant l'artillerie de la tour Saint-Nicolas. Il mourut on ne sait comment, en 1569.] — P. 97-121, 245-77. Ch. Schnitzler. Neuveville et le Refuge. [Neuveville, sur la rive gauche du lac de Bienne, avait été gagnée à la Réforme par les Bernois. Lors de la Révocation, les protestants français y furent hébergés, secourus. Liste chronologique des réfugiés notables, spécialement dauphinois, de 1684 à 1723, et liste de familles qui restèrent à Neuveville et y reçurent la bourgeoisie, entre autres la famille Gros, originaire du Dauphiné. Cf. une note additionnelle, p. 381-2.] — P. 294-6. Ch. Bruston. La caricature anticalviniste de Toulouse. [Sculpture placée dans le chœur de Saint-Sernin, représentant un âne en chaire ; au-dessous, CALVIN LE P. REF. = le prétendu réformé ou réformateur.] — P. 297-333. P. Baer. Les protestants de Moulins en 1561-1562. [Avec pièces en appendice : liste des protestants, pétition par eux faite, procès-verbal d'élection du conseil de leur Église. Renseignements variés. Historique de ces deux années où quelques protestants seulement périrent.] — P. 334-43. L. Delavau. Les nouveaux convertis dans la Saintonge et l'Aunis (1695-1700). [Documents inédits donnant de nouveaux exemples des procédés d'oppression alors employés contre les nouveaux convertis. L'un d'eux relate le départ de César Godefroy, de La Rochelle, qui alla s'établir à Hambourg en 1695.] — P. 344-55. E. Griselle. Avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes. [Suite de cette chronique, commencée en 1909, et à suivre. Du 8 mai au 15 juin 1686. Voir

pp. 319, 350.] — P. 389-417. L. Bastide. Laparade. Notes sur une bastide huguenote d'après des documents locaux. [Sur le Lot, dans une position très forte, près de Clairac. Détails assez maigres et clairsemés. Vers 1685, toute la population abjure; mais la fuite commence, les ruines s'étendent; plusieurs paroisses ont complètement disparu au XVIIIe siècle. En appendice : État des familles des nouveaux convertis de Laparade : « Presque tous les principaux ont livres hérétiques, mais cachés ».] — P. 425-36. F. Puaux. Au camp des camisards. [Traduction du chapitre des *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, où Cavalier expose comment fut organisée la défense des Cévenols; avec notes tirées des Archives du Ministère de la guerre, confirmant ses dires.] — P. 437-67. Ch. Bost. Notes sur Agrippa d'Aubigné. [Essai pour dater les poésies : le *Printemps*, l'*Hécatombe*, les *Tragiques*, etc., ainsi que l'*Histoire universelle*, et pour en expliquer la formation.] — P. 505-8. J. Cart. L'évasion de Suzanne Villaret (1700). [De Saint-Nazaire-des-Gardies, près de Sauve (Gard). Elle partit toute seule « pour son salut », tandis que sa famille, assez fortunée, restait en France.] — P. 509-11. P. F. B. Convertisseurs et nouveaux convertis à Montauban en 1704. [Lettre d'un prêtre de cette ville au sujet du mariage d'une riche héritière, Jeanne de Caumont, protestante, internée dans un couvent, puis mariée contre le gré de ses parents, après abjuration. Il s'indigne de ces manœuvres.] — P. 511-7. D. Bourchenin. La Terreur blanche à Montauban et Nîmes (1815) d'après quelques lettres inédites. [Lettres de Daniel Encontre, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, ou à lui adressées.] — P. 518-53. V.-L. Bourrilly. Les protestants à Marseille au XVIIIe siècle. [Fin. Permis d'inhumer, constituant une sorte de registre mortuaire, de 1727 à 1788. Y figurent beaucoup d'étrangers, surtout des Suisses; la communauté française s'accroît depuis 1767; elle comprenait de riches négociants. Documents, dont une liste des inhumés.] — P. 569-74. Dr L. Malzac. Croix huguenote et bijoux cévenols. [Avec une planche.] P. D.

30.— *Gazette numismatique française*, XIIIe année, 1909.

P. 252-428. D. Mater. Études sur la numismatique du Berry. Notes et documents sur la Monnaie de Bourges. [Notices très documentées sur les officiers de cette Monnaie depuis la fin du XVe siècle.]

R. P.

31. — *Revue des études juives*, t. LIX, 1910.

P 59-89. J. Régné. Étude sur la condition des Juifs de Narbonne au Ve au XIVe siècle. [Suite de cet important travail. M. R. montre les efforts

faits par les agents de Philippe le Bel pour soumettre à la taille royale les Juifs narbonnais, et les conflits entre le roi, l'archevêque et le vicomte qui furent la conséquence de cette politique. L'expulsion générale des Juifs eut lieu à Narbonne comme ailleurs, mais ce fut une mauvaise mesure au point de vue économique. Les bannis s'établirent en Aragon, et plus tard ne revinrent à Narbonne que ceux qui n'avaient pas réussi à l'étranger, c'est-à-dire des gens trop pauvres pour ouvrir boutique de négociants, et qui se livrèrent à l'usure.]

T. LX, 1910.

P. 161-201. J. Régné. Catalogue des actes de Jaime Ier, Pedro III et Alfonso III, rois d'Aragon, concernant les Juifs (1213-1291). [212 numéros, actes empruntés aux archives d'Aragon.] R. P.

32. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, 1900-1901.

P. 116-57. E. Rey. Les dignitaires de la principauté d'Antioche. Grands officiers et patriarches (xi-xiiie siècles). [Nombreux personnages méridionaux, en particulier un Limousin, Aymeric Malafaida, qui prit une part active aux négociations entreprises pour réconcilier les chrétiens d'Orient avec l'Église romaine.] R. P.

T. IX, 1902. Néant.

33. — *Revue des Questions historiques*, nouv. série, t. XLIII, (LXXXVIIe de la collection), 1910.

P. 34-54 et 400-28. — Ch. Bournisien. Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux. [Lots vendus dans l'Aveyron, dans le Rhône, et leur superficie. Nombre et position sociale des acquéreurs dans les mêmes départements, dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, le Gard, la Haute-Garonne, etc. Beaucoup d'autres exemples sont pris hors du Midi. La vente a favorisé l'avènement de la haute bourgeoisie, des riches fermiers ; les petits bourgeois et ruraux en ont aussi profité ; mais elle n'a pas morcelé la terre, qui n'a guère fait que changer de mains.]

T. XLIV (LXXXVIIIe de la collection), 1910.

P. 361-403. J.-M. Vidal. Un ascète de sang royal. Philippe de Majorque. [Né en 1288, de tempérament ascétique, peu fait pour gouverner les hommes, l'infant devint pourtant, en 1324, le tuteur et protecteur de son neveu, fils du roi Sanche, et dut réprimer une révolte en Roussillon. Mais il vivait entouré de franciscains, de Frères de la pauvre vie ; dès 1329, il se faisait ermite, malgré le pape Jean XXII qui le

soupçonnait d'hérésie et finit par se brouiller avec lui.] — P. 495-531. P. Bliard. Un groupe de régicides après les Cent-Jours. [Chassés de France par la loi du 12 janvier 1816, ils prétendaient n'être point régicides, n'ayant voté que la « mort conditionnelle » : ainsi Rabaut-Pommier, député du Gard; Escudier du Var, Cambacérès et d'autres; leurs protestations n'étaient pas exemptes de platitude. La plupart se tirèrent d'affaire grâce à l'intervention de Boissy d'Anglas.] — P. 532-4. G. Gautherot. Une adresse maçonnique à l'Assemblée constituante. [De Draguignan, juillet 1790 : Les doctrines de l'assemblée sont les leurs, celle notamment de l'égalité.]

T. XLV (LXXXIXe de la collection), 1911.

P. 85-119. H. Moretus. S. J. Les saintes Eulalies. [Martyrisées l'une à Mérida, l'autre à Barcelone, dans des conditions si semblables que l'existence de la sainte de Barcelone a été révoquée en doute, avec raison, semble-t-il.] P. D.

NÉCROLOGIE

M. Charles Jacotin de Rosières, né au Puy le 10 avril 1875, est décédé à Orthez le 28 juillet dernier. Sa disparition prématurée prive les études archéologiques et historiques vellaves d'un collaborateur attentif et dévoué, dont les essais furent remarqués et autorisaient de hautes espérances.

Fils de l'archiviste de la Haute-Loire, M. Ch. J. de R. s'était voué de bonne heure aux travaux d'érudition et, depuis 1903, il publiait régulièrement d'intéressants mémoires sur sa province natale. Tour à tour parurent, sous les auspices de la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire, dont il était l'un des membres les plus assidus et les plus écoutés : Le *Procès-verbal de l'incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu* (1574), avec une introduction et des notes; *La Médaille du Jubilé du Puy de 1785*; *Le Carnaval à Cayres en 1624*; les *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy*, dont M. F. Pasquier a rendu compte ici même (*Annales*, XXII, 288); *Les Trouvailles de Lapte et de la Chapelle-Laurent*; un *Tableau votif de la famille Dugone du Puy* (1645).

Toutefois, les préférences de M. J. de R. allaient vers la numismatique et la sigillographie. Après avoir classé les sceaux et monnaies du musée Crozatier avec un soin connu de ceux qui ont eu entre les mains le catalogue, resté inédit, qu'il avait dressé de la collection, le jeune savant présenta en 1904, au Congrès archéologique du Puy, une notice sur la sigillographie du département de la Haute-Loire, substantielle et fort appréciée, qu'il développa en fournissant à l'introduction des *Preuves de la Maison de Polignac* (1906) un chapitre des plus suggestifs, et en participant à l'édition de l'*Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu*, de dom Gardon, préparée par son père, M. Antoine Jacotin, et actuellement sous presse.

Dans ces divers rapports, inventaires ou communications, l'information est toujours neuve, précise, irreprochable, les descrip-

tions sont scrupuleusement exactes, les aperçus ingénieux et originaux, qualités auxquelles un talent exceptionnel de dessinateur permettait à M. J. de R. d'ajouter l'attrait de reproductions fidèles, qui illustraient les textes, les commentaient utilement, achevant de donner à cette œuvre trop brève la marque d'une probité scientifique qui restera comme un exemple et sera citée comme un modèle. U. R.

* * *

Nous avons eu la douleur de perdre notre très distingué collègue et collaborateur, M. Charles Molinier, professeur d'histoire du midi de la France à l'Université de Toulouse, membre du Comité de rédaction des *Annales du Midi*, né à Rennes le 14 janvier 1843, décédé à Toulouse le 12 juillet 1911.

Il avait débuté en 1880 dans la carrière de l'érudition par deux thèses remarquées : *L'Inquisition dans le midi de la France au* XIIIe *et au* XIVe *siècle. Étude sur les sources de son histoire*[1], et *De fratre Guillelmo Pelisso, veterrimo Inquisitionis historico*[2]. Dans la première, il ne se bornait pas à décrire et à classer les documents dont plusieurs, et des principaux, étaient alors peu connus ou ignorés ; il s'en servait : de l'un d'eux surtout — le registre du greffier du tribunal de l'Inquisition de Carcassonne, 1250-1258, — pour faire connaître le personnel judiciaire de cet important tribunal, sa procédure, les peines qu'il infligeait. Dans sa seconde thèse, latine, il montre la valeur exceptionnelle de la chronique du frère prêcheur Guillaume Pélisson, de Toulouse, et il en donne une édition d'après le manuscrit de Carcassonne.

Il avait ainsi tracé sa voie, où d'autres l'ont suivi, certains sans reconnaître autant qu'il eût été convenable ce qu'ils lui devaient, ce que lui devait la science.

Cet esprit indépendant, si respectueux de la liberté de pensée qu'il revendiquait pour lui-même, n'éprouvait, on le comprend, qu'une médiocre sympathie pour la redoutable institution à l'étude de laquelle il s'était voué. L'histoire religieuse est de toutes la plus périlleuse, celle où il est le plus difficile à l'historien, pour mieux comprendre, de faire abstraction de ses sentiments intimes. Ch. Molinier cédait parfois trop aisément à leur impulsion ; l'impassibilité n'était pas son fait; mais on doit dire que chez lui la passion — celle de la liberté de conscience et de l'humanité — n'a jamais fait tort au culte de la vérité ni à la rigueur de la méthode.

Il se confinait volontiers dans le classement et la publication des textes. Non qu'il fût peu propre à manier les idées générales, — bien loin de là, — mais par modestie naturelle et par conviction

1. In-8° de XXVIII-468 pages. Toulouse, Privat.
2. In-8° de XXXVIII-74 pages. Anicii, Marchessou.

que le premier service à rendre à la science historique est de lui préparer des matériaux. Souvent, d'ailleurs, il les dégrossit; ses analyses sont de vraies pages d'histoire.

De février à avril 1885, il exécute une mission en Italie afin d'y recueillir des documents relatifs à l'histoire de l'Inquisition. Un long *Rapport*[1] en consigne les résultats, très fructueux quoique les archives du Vatican s'entr'ouvrissent alors à peine. Elles lui ont livré, entre autres, le manuscrit 4030, *Processus contra hereticos Valdenses*, du début du xive siècle, composé d'interrogatoires, sentences, etc., du tribunal de Pamiers.

Mentionnons encore *Un traité inédit du* xiiie *siècle contre les hérétiques cathares* (Bibl. munic. de Toulouse, ms. 301)[2] et *Un texte de Muratori concernant les sectes cathares. Sa provenance réelle et sa valeur*[3]. Une brochure sur *La question de l'ensevelissement du comte de Toulouse, Raimond VI, en Terre Sainte* contient nombre de pièces inédites[4]. Les seuls travaux où Ch. Molinier ait purement et simplement mis à profit les textes, sans les analyser ou les publier, sont trois articles de grande valeur, dont l'un est considérable : *Guillem Bernard de Gaillac et l'enseignement des Dominicains à la fin du* xiiie *siècle*[5]; *Les Passagiens. Étude sur une secte contemporaine des Cathares et des Vaudois*[6], et *l'Église et la Société cathares*[7]. Si la place ne nous faisait défaut, nous devrions énumérer aussi les comptes rendus pleins de faits, d'idées, de remarques personnelles, qu'il a consacrés aux ouvrages de sa spécialité, ceux de Fredericq, de Ehrle, de Lea, de Tocco et autres[8].

Toutefois, l'œuvre historique de Ch. Molinier, fort élevée, reste assez étroite.

Son effort avait été de bonne heure gêné, ralenti par la maladie cruelle qui, finalement, eut raison de son énergie. Puis il nourrissait une passion, exigeante comme elles le sont toutes. Cet historien des subtiles hérésies était un amoureux de l'art, notamment de l'art italien de la Renaissance, et un collectionneur fervent. Il a

1. Paris, Leroux, 1887; in-8° de 208 pages. (Extrait des *Arch. des missions scient. et litt.*, t. XIV, p. 133.)

2. In-8° de 30 pages. (Extr. des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1883.)

3. *Annales du Midi*, t. XXII, pp. 180-220.

4. Angers, Burdin, 1885; in-8° de 94 pages.

5. *Rev. historique*, t. XXV (1884), p. 241. Tirage à part de 34 pages.

6. *Mém. de l'Acad. des sciences*, etc., *de Toulouse*, t. X (1888), pp. 428-58.

7. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 225, XCV, pp. 1 et 263 (1907). Tirage à part de 74 pages.

8. Dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, les *Annales du Midi*, et en particulier dans la *Rev. historique*, où nous n'en comptons pas moins de vingt-neuf, compris entre les années 1884 et 1908.

professé à la Faculté des Lettres de Toulouse un cours d'histoire de l'art d'où sont sortis quelques articles ou brochures remarquables [1]; mais sa collection eut peut-être le meilleur de son temps et de ses soins.

Ceci soit dit, brièvement, pour montrer la variété d'aptitudes et de tendances du noble esprit qui vient de s'éteindre. P. D.

* * *

Le 12 juillet 1911 est mort M. Auguste LONGNON, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études (Sciences philologiques et historiques). Bien que ce savant éminent ne se soit pas spécialisé dans l'histoire du Midi, il lui a apporté d'assez notables contributions pour que sa mort prématurée soit annoncée dans cette revue.

Tous les médiévistes se servent de son *Atlas historique de la France* (1884-1907, in-f° et in-8°) qui, avec la *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle* (1879, in-8°), restera la base des travaux relatifs à la géographie de notre pays.

Parmi les grandes publications sur l'histoire et la géographie historique qu'il a entreprises, citons celle des Pouillés de la Gaule, commencée en 1903 dans la Collection des Historiens de la France, après qu'il avait publié déjà, en 1874, le *Pouillé du diocèse de Cahors*. Cette collection, qui comprend maintenant quatre volumes, devait atteindre prochainement la région méridionale.

On doit à M. Longnon le premier enseignement de la géographie historique qui ait été donné en France. Dans ses cours du Collège de France et de l'École des Hautes-Études, il a créé, pour ainsi dire, avec une admirable sûreté d'esprit, la méthode à suivre dans les recherches de toponomastique et montré le parti que l'historien peut tirer de ces recherches dans bien des cas, et notamment pour l'étude des établissements barbares en Gaule. Qu'il nous soit permis de dire que le maître se montrait aussi bon et bienveillant que son enseignement était pénétrant et suggestif.

Ajoutons enfin que la géographie historique n'absorbait pas M. Longnon tout entier. Sa curiosité s'est étendue aux objets les plus divers, et il convient de signaler ses travaux, très importants, sur l'histoire littéraire : ainsi *Girard de Roussillon dans l'histoire* (*Revue historique*, 1878), et *L'élément historique de Huon de Bordeaux* (*Romania*, 1879). R. L.

1. *L'art italien du* XV[e] *siècle, ses traditions et son esprit.* (*Rev. des Pyrénées*, t. XVIII, 1906, pp. 321-37.) — *Un groupe de tableaux de Raphaël.* (*Ibid.*, p. 525 et t. XIX (1907), p. 64.) Tirage à part de 36 pages.

CHRONIQUE

Dans la 35e session des Sociétés des beaux-arts des départements tenue à Paris du 6 juin au 9 juin, nous relevons les communications suivantes qui intéressent notre région :

J. Poux. J. Gamelin, professeur. Le cours de dessin à l'École centrale de l'Aude, 1796-1803. — E. Biais. Les peintures murales des églises de Torsac et Bouteville (Charente). — Raimbault. Notes et documents inédits sur les beaux-arts en Provence. — Bouillon-Landais. Honoré Boze, peintre marseillais.

*
* *

Nous avons reçu les livraisons 19 et 20 de l'*Alt-celtischer Sprachschatz* de M. Alfred Holder. Comme nous l'avons annoncé à nos lecteurs (XXI, 131), l'infatigable compilateur publie maintenant un supplément, en reprenant l'ordre alphabétique; ce supplément sera long puisque, pour aller de *Aduna* (c'est ainsi qu'il faut lire, *loc. laud.*, et non *Adana*) à *Cabillonum*, il ne prend pas moins de deux livraisons, soit 512 colonnes de 54 lignes. Il va de soi qu'il y a beaucoup à prendre, et aussi beaucoup à laisser. Étant donné, par exemple, que *Arbaxani* est déclaré catégoriquement « ligure », pourquoi l'insérer? En quoi *Argenteria*, primitivement *Argentaria*, qui signifie « mine d'argent », est-il celtique? Pourquoi ne pas donner de renvois aux articles dont les résultats (identifications, etc.) sont enregistrés sous *Agentum*, *Albuca*, *Analiacus*, *Analiscas*, *Angeriscos*, etc.? Voici, au hasard, quelques remarques de détail. *Agaciaco :* il faudrait un renvoi à *Acaciacus*, forme primitive. — *Agarnacum :* au lieu de *Agarnagès*, lire *Agarnaguès*; cf. la forme francisée *Garnagois*, qui apparaît souvent comme qualificatif du nom de Belpech (Aude). — *Agia* = l'*Age*, Charente : dans la Charente, la Haute-Vienne, la Creuse et départements voisins, le nom de lieu l'*Age*, qui foisonne, représente le français courant *la Haie*, c'est-à-dire qu'il n'a rien

de celtique : c'est le type germanique *Haga*. — *Aginnon :* le rattachement de *Ajain* (Creuse) à *Aginnus* est une monstrueuse erreur contre laquelle j'ai jadis protesté (voir mes *Nouv. Essais de phil. française*, p. 36), car *Ajain* postule impérieusement un type *Acanius*. — *Airamnus* est germanique : cf. les noms de personnes analogues *Adabramnus*, *Agramnus*, *Bertramnus*, etc., etc. — **Amantoialos* est un type inexistant, imaginé pour expliquer le nom de lieu *Mancieulles* (Meurthe-et-Moselle), lequel n'est autre chose que le diminutif *Amantiola*, nom de la rivière qui arrose la localité en question. — *Antinos*, étant attesté par une monnaie, forme une base excellente pour le nom de lieu *Antineuil* (commune de Saint-Junien, Haute-Vienne), qui est manifestement un ancien **Antinoialos* (au moyen âge *Antinolium*). — *Arcomus* est une altération du grec ἀρκτομῦς, nom d'un animal rappelant l'ours et le rat (cf. ma note dans *Romania*, XXXV, 165), et n'a rien de celtique. — **Atiacus* ne peut pas expliquer *Ayzac*-Ost (Hautes-Pyrénées) dont l'*y* postule une forme différente. — **Attilianum* n'aurait pu affaiblir son double *t* en *z* dans *Azille* (Aude) : il faut partir de **Atilianum*. — *Bascauda :* il faut lire *baschoe* (anc. français) et non *baschae*, et renvoyer à l'article de Gaston Paris, *Mélanges linguistiques*, p. 468, réimpr. de la *Romania*, XXI, 400. — *Becos :* j'ai expliqué ailleurs (*Romania*, XXXV, 139 et XL, 110) que l'idée de rattacher au celtique *becos*, abeille, le limousin *bêco*, guêpe, manquait de fondement. A. TH.

* * *

Chronique du Périgord.

La dernière *Chronique du Perigord* imprimée à cette place était signée de M. A. Dumas, archiviste de la Dordogne. Nommé professeur agrégé à la Faculté de droit d'Aix-Marseille, M. Dumas a quitté le département au moment où il était préparé à rendre à l'histoire locale d'éminents services, si l'on en juge par ses ouvrages sur la *Condition des gens mariés* et sur la *Délimitation des vins de Bordeaux en Périgord*, analysés dans les *Annales du Midi*. M. Dumas, unanimement regretté par les travailleurs qu'il stimulait et guidait, a été remplacé aux archives départementales par M. Lavergne, ancien élève de l'École des Chartes.

Depuis deux ans, l'activité des chercheurs — historiens ou archéologues — ne s'est pas ralentie en Périgord. Les fouilles

préhistoriques ont été poussées et couronnées de succès. En septembre 1909, deux squelettes humains admirablement conservés ont été découverts coup sur coup ; l'un dans la station de la Ferrassie (commune de Saint-Cirq), par MM. Capitan et Peyrony, des Eyzies-de-Tayac ; l'autre dans la couche aurignacienne de la station de Combe-Capelle (commune de Montferrand), par le Dr O. Hauser.

Cette dernière trouvaille, dont a bénéficié l'étranger, a été le signal d'un mouvement d'opinion tendant à obtenir la protection et le classement des gisements quaternaires de nos vallées.

Continuant avec fruit les fouilles entreprises aux frais de l'État et de la ville de Périgueux dans l'antique Vésone, MM. Rapine et Durand ont exécuté, en 1909, des travaux importants aux abords de la Tour, dans le jardin public qui l'avoisine et dans la partie du mur gallo-romain de la Cité (actuellement, rue des Gladiateurs). Ils ont mis au jour quatre cippes à épitaphes latines, un Amour ailé, divers motifs sculptés et deux belles mosaïques, des monnaies et des poteries, décrits avec le plus grand soin dans le dernier *Compte rendu* [1].

Un cimetière de l'époque barbare a été exhumé à Fongrenon (commune de Cercles), en juillet 1910.

Les études historiques ont donné lieu à un grand nombre d'articles, imprimés généralement dans le Bulletin de la *Société de Périgord*. Une revue éphémère, éditée à Montpon de janvier à novembre 1910, la *Revue du Périgord*, avait témoigné d'une louable volonté de recherches rétrospectives sur la province. Il en est de même pour l'organe de l'école félibréenne du Périgord, *lou Bournat*, actuellement dans sa quatrième année d'existence et qui pourrait, par ailleurs, rendre les plus grands services à la philologie romane, s'il se ralliait un jour à ses méthodes.

Outre diverses brochures sur les *Pâtés de Périgueux*, par M. de La Tombelle ; la *basilique de Saint-Front*, par le chanoine Mayjonade; le *Périgord pendant la guerre de 1870-1871*, par M. E. Roux ; quelques volumes de longue haleine ont été écrits sur la période révolutionnaire en Dordogne. M. R. de Frémont, avocat, a étudié *in abstracto* les doléances financières du tiers-état du Périgord en 1789, d'après les cahiers des paroisses conservés aux

1. *Fouilles de Vésone* (*Compte rendu de 1909*). Périgueux, D. Joucla. 1911 ; in-8° de 42 pages et XIII planches.

archives départementales[1]; M. de Cardenal, lieutenant au 50e de ligne, s'est attaché, dans son livre sur le recrutement en Périgord, à montrer quelle application avaient reçu dans la Dordogne les lois militaires de 1789 à 1800[2]. La clarté du plan, la précision des informations et l'élégance du style placent cet ouvrage parmi les plus complets sur la question : il a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Dubut a donné quelques notes concernant Cumond et Aubeterre dans sa brochure sur l'abbé Vincent Fournier[3]; M. H. Labroue a fait de même pour la commune d'Angoisse.

Il faut espérer que le Périgord, si riche en monuments du passé, inspirera à l'avenir plus d'études sur des temps moins rapprochés de nous et que l'histoire médiévale, en particulier, donnera aux de Verneilh, aux Dessalles, aux Audierne et aux Taillefer de zélés continuateurs. G. LAVERGNE.

∴

Chronique du Velay.

Depuis l'époque déjà lointaine (janvier 1906) où une chronique a été consacrée ici au Velay par la plume si autorisée de Vellavus, notre petite province assiste à un réveil intellectuel des plus remarquables. Je restreindrai, pour cette fois, mon compte rendu aux années 1906-1908, mais combien d'œuvres de première valeur ont vu le jour dans ces trois années!

La plus importante pourrait nous être enviée par bien des provinces plus considérables. Ce sont *Les Preuves de la Maison de Polignac*, par M. A. Jacotin[4]. La valeur scientifique de l'ouvrage a été reconnue par l'Institut[5], qui a décerné une récompense flatteuse à son auteur, et tous les érudits sont unanimes à reconnaître qu'aucune publication (sans en excepter les beaux ouvrages de M. A. Chassaing sur les Chroniques du Puy, en 1885), n'avait encore autant honoré notre pays. La valeur d'une œuvre ne se

1. *Les doléances financières du tiers-état du Périgord en 1789...* Bordeaux, Y. Cadoret, 1910. In-8° de 174 p.

2. *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800)*. Périgueux, D. Joucla, 1911. In-8° de 531 p.

3. *Un prêtre constitutionnel... l'abbé Vincent Fournier...* Périgueux, Imprimerie moderne, 1910. In-8° de 77 p.

4. Cinq volumes in-4°, Paris, Leroux, 1907.

5. Académie des inscriptions et belles-lettres. Deuxième médaille du concours des Antiquités nationales. Cf. *Annales du Midi*, XIX, p. 573.

mesure point, d'ailleurs, au jugement des corps savants et des spécialistes : elle est établie surtout par les services qu'elle rend. Or, *Les Preuves de la Maison de Polignac* ont déjà répondu à tous les souhaits. La Société agricole et scientifique du Puy disait, le 10 janvier 1907 : « Il serait à désirer que cette magistrale entreprise, fruit d'un labeur de douze années, provoquât de nombreux ouvrages et entretînt chez nos compatriotes le regain de faveur dont jouit actuellement l'histoire locale. » Or, *Les Preuves de la Maison de Polignac* ont contribué à la composition de presque tous les travaux d'érudition qui ont paru dans le Velay. MM. P. Leblanc, Godard, Villat, Boudon, les abbés Arsac et Pontvianne, M. Rouchon, Ch. Jacotin de Rosières s'en sont inspirés à l'envi. Les études de M. C. Fabre sur les troubadours locaux, bien connues des lecteurs des *Annales*, n'auraient pas été possibles sans *Les Preuves de la Maison de Polignac*. M. A. Jacotin luimême profite de son œuvre, et c'est à elle qu'il doit sa magistrale *Chronologie des anciens baillis du Puy*[1]. D'ailleurs, l'ouvrage ne pouvait être mené à bonne fin que par un érudit préparé de longue main à de pareils travaux, et les *Preuves* sont le couronnement des efforts antérieurs de M. Jacotin; elles procèdent directement, par leurs qualités de précision et de méthode, du savant *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* et de l'*Inventaire* (série G) *des Archives départementales du Puy*.

Huit cent vingt-neuf pièces d'archives, inédites pour la plupart, remplissent les quatre premiers volumes. Classées par ordre de dates, elles vont du IXe siècle à la fin de l'ancien régime et sont tirées des dépôts les plus divers : archives départementales de la Haute-Loire, de la Lozère, de l'Ardèche, dépôts du Forez, du Lyonnais, du Languedoc, de l'Auvergne et de la Provence, archives municipales et hospitalières du Puy, archives nationales, collections particulières, ouvrages de Justel, de Baluze, Historiens des Gaules, Cartulaires du Monastier, de Chamalières, de Pibrac, de Brioude, de Sauxillanges, etc. Comme les Polignac étaient les plus puissants seigneurs du Velay et se sont alliés aux plus grandes familles de la province, du Gévaudan et de l'Auvergne, les documents présentent presque toute l'histoire féodale du Velay et des régions voisines; il faut citer ceux qui concernent les Chalencon

1. *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. XIV, pp. 52-107.

et la famille de Châteauneuf-de-Randon. Les Polignac ont aussi fourni nombre de prélats au siège d'Anis ou ont été les adversaires de l'évêché. De là leur intervention dans presque tous les actes temporels et parfois dans les actes purement spirituels de l'Église anicienne, si bien que les *Preuves* présentent aussi presque toutes les pages de l'histoire si vivante de cette Eglise.

Le cinquième volume est une table alphabétique de plus de trente mille noms, tous identifiés avec une sûreté et un soin qu'on trouve rarement, même dans des tables de bien moindres proportions. Enfin, une savante préface rappelle les grandes lignes de l'histoire des Polignac, contient une étude sigillographique les concernant[1] et une table très exacte de leur généalogie. On désirerait cette introduction beaucoup plus longue; M. A. Jacotin aurait pu donner aux divers vicomtes de Polignac une physionomie bien définie et la personnalité forte et vivante qu'ont eue la plupart d'entre eux. Sa langue précise, élégante, souple et colorée lui aurait permis de tenter cette relation sans crainte d'impatienter le lecteur le moins familier avec des études aussi ardues. Il a préféré laisser parler les documents eux-mêmes et s'en tenir à la conception modeste qui lui a inspiré le titre discret de *Preuves*. Nous ne pouvons que regretter, tout en le louant, cet effacement volontaire, qui est un exemple de belle tenue et de mesure. Combien de recueils analogues ne semblent que prétexte pour faire ressortir la personnalité d'un chercheur désolé de se voir ignoré du public et confiné dans une tâche ingrate!

Dans *Le Monastier Saint-Chaffre*[2], l'abbé Arsac, sous le titre trop modeste de « notes et documents », a rétabli la suite des abbés du Monastier, de 680 à 1520. L'étude est documentée à l'aide de tous les chartriers qui ont paru et parfois grâce à des chartes inédites; elle corrige heureusement la *Gallia christiana*. Un second volume doit suivre pour compléter l'histoire de l'antique et célèbre abbaye.

M. l'abbé Pontvianne, déjà cité avec éloges dans la chronique de 1906, a réellement séduit l'élite de ses compatriotes (le nombre des souscripteurs en fait foi) en leur offrant sa belle *Histoire de*

1. Cette étude sigillographique est due au regretté Ch. Jacotin de Rosières, qui vient d'être enlevé prématurément à l'affection des siens et à la science.

2. Un volume, Le Puy, impr. de *L'Avenir de la Haute-Loire*, 1907.

la ville et du canton de Craponne[1]. Les notices sont claires et témoignent de patientes et remarquables recherches archéologiques et historiques. Seule, la question de la langue et de son évolution, qui aurait été si intéressante, est à peine entrevue et n'a provoqué aucune recherche scientifique. A noter surtout les monographies très documentées des seigneuries de Beaumont, d'Arzon et de Chalencon.

La Sénéchaussée présidiale du Puy, de M. A. Boudon-Lashermes, a fait, dans les *Annales*, l'objet d'un copieux compte rendu, un peu sévère, dû à la plume si autorisée de M. Robert Caillemer[2]. Mais, d'après l'éminent critique lui-même, l'ouvrage est « un consciencieux dépouillement des archives et de la littérature locales. Il a, dès maintenant, fixé les grandes lignes du sujet ». Enfin, il contient, en appendice, « une série d'intéressantes pièces justificatives », que M. Caillemer aurait désirée plus longue encore et qui forme, à elle seule, une relation vivante de la question.

A Brioude, M. Casati, un jeune savant plein d'avenir, s'est épris, avec raison, d'un bel amour pour l'église de Saint-Julien, que ses compatriotes, dit-il, « n'aimeront jamais assez ». Il a donc publié, en une plaquette de 53 pages, la notice restée manuscrite, que le baron de Guilhermy avait consacrée à cette église en 1861, et il en a intelligemment annoté le texte[3]. Les mêmes qualités de documentation se retrouvent dans une seconde plaquette, *Saint-Julien et les Chansons de Geste*, qu'a inspirée à M. Casati la belle étude de M. Bédier sur l'*estrade* qui conduisait de Paris à Saint-Guilhem du Désert et à Saint-Jacques de Compostelle.

M. Villat s'est un peu hâté, après un séjour de moins d'un an dans le pays, de s'ériger en juge de toutes les études historiques, archéologiques et géographiques qui concernent le Velay. Lui-même a dû convenir qu'il s'était trouvé en présence d'une mine immense et inexplorée. Cette constatation aurait pu lui inspirer une discrétion que je ne trouve pas dans son *Velay*[4]. Les jugements de M. Villat, dont la langue est remarquable de précision et de relief, sont tranchants et absolus. On les subirait toutefois,

1. Deux volumes de plus de 600 pages chacun, avec de nombreuses gravures et photographies, Le Puy, 1908.
2. V. *Annales du Midi*, XXI, pp. 232-6.
3. Brioude, impr. Watel, 1908.
4. Publications de la *Revue de synthèse historique*, « Les Régions de la France ». Paris, Léopold Cerf, 1908, brochure de 79 pages.

si des erreurs historiques ne déparaient pas ce qu'il a dit de la lutte des vicomtes de Polignac et des évêques du Puy, erreurs que les *Preuves* de M. Jacotin lui auraient permis d'éviter. Quant aux pages concernant les œuvres des troubadours du Velay (pp. 58-59), il n'aurait pas dû les publier. Il est visible qu'il n'a rien lu sur le sujet. Il confond Guillaume et Gaucerand de Saint-Didier et mentionne un Cardène qui n'a jamais existé. Il est vrai que les études sur la poésie provençale dans le Velay sont à peine commencées et qu'ainsi une appréciation générale erronée ne tire pas conséquence. Mais c'est justement une raison qui aurait dû empêcher l'appréciation de se produire.

Je ne dirai rien des études historiques et archéologiques que contiennent les tomes XIII, XIV et XV des *Mémoires* de la Société agricole et scientifique du Puy, puisqu'il en est rendu compte dans des analyses spéciales; mais ces beaux volumes mêmes montrent la vitalité de la Société et la solidité de ses travaux. Les tirages à part de quelques études forment de vrais petits volumes et vont enrichir les collections des bibliophiles.

Enfin, l'histoire de l'ancien Velay a pris une place importante dans trois ouvrages parus autour de nous. M. André Philippe, alors archiviste de la Lozère, a publié à Mende une histoire soigneusement documentée, et inconnue jusqu'ici, de *La Baronnie du Tournel*. Les *Annales* ont consacré à cet ouvrage une analyse très sûre[1]. Mais ce qu'elles n'ont pu faire ressortir, c'est que les barons du Tournel se sont alliés presque constamment aux Montlaur, aux d'Apchier, aux Polignac, et que presque toutes les chartes mises au jour par M. Philippe concernent ainsi le Velay aussi bien que le Gévaudan. M. A. Jacotin a bien marqué ces points de contact dans une analyse qu'il a donnée du livre de son collègue[2].

A Vauvert, M. P. Falgairolle, connu par des travaux d'érudition dont les *Annales* font constamment mention avec éloges, a publié, en 1908, *Les Chartes et les transactions des seigneurs de Vauvert et de ses habitants*[3]. Or, de 1210 à 1464, c'est-à-dire pendant plus de deux cent cinquante ans, la baronnie de Vauvert fut entre les mains de seigneurs du Velay. Les Montlaur la possèdent

1. T. XX, numéro de janvier 1908, pp. 98-108 (St. Stronski).
2. Procès-verbaux de la Société agricole et scientifique, séance du 7 novembre 1907; t. XV, pp. XXXII-XXXIII.
3. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, VIIe série, t. XXXI, 1908, pp. 1-99. Cf. *Annales du Midi*, t. XXII (octobre 1910), p. 514.

de 1210 à 1274; elle passe ensuite, par Jourdaine de Montlaur, aux seigneurs de Roche-en-Régnier. On voit ainsi l'importance que la publication de M. P. Falgairolle présente pour l'histoire de deux baronnies du Velay et la contribution qu'elle apporte à la monographie déjà si documentée que Truchard du Molin avait consacrée aux seigneurs de Roche-en-Régnier.

Et ces études sur notre histoire au moyen âge m'incitent à dire un mot, quoique le livre ait paru en 1910, de l'ouvrage que le chanoine Nicolas, de Nimes, ancien curé doyen de Saint-Gilles, a écrit sur le pape Clément IV[1] (*alias* Gui Folqueis). Gui Folqueis a été évêque du Puy de 1257 à 1260, et, quand il fut devenu souverain pontife, il montra son affection pour son ancienne église en lui donnant des règlements et en confirmant ses privilèges. Plus de douze bulles de Clément IV, dont quelques-unes sont très importantes, concernent ainsi l'histoire du Velay; de plus, le chanoine Nicolas a su décrire d'une manière assez claire et abondante la carrière de Gui Folqueis, comme évêque du Puy, et l'intérêt que Clément IV témoigna ensuite à son ancien diocèse.

L'histoire de la Révolution dans la Haute-Loire, qui avait déjà éveillé la curiosité de tant de chercheurs, et notamment celle de M. Maxime Rioufol[2], a trouvé de nouveaux prosélytes dans MM. Gonnet, Jovy, Peyriller et Godard.

M. Gonnet a consacré une thèse bien documentée pour le doctorat ès lettres à retracer l'histoire du *Diocèse du Puy-en-Velay, de 1789 à 1802*[3], date de la suppression momentanée de ce diocèse. Le plan du livre est excellent et l'exposition très claire. Comme l'évêque du Puy, sous l'ancien régime, était comte du Velay, présidait les états particuliers de la province et avait ainsi la haute main, non seulement sur l'administration ecclésiastique, mais sur l'administration civile, on comprend le changement profond que la Constitution civile du clergé produisit dans le pays. On s'explique aussi que, sous l'influence du séduisant et vertueux prélat de Galard, les prêtres insermentés aient été nombreux en Velay et même aient fait cause commune avec les émigrés, les révoltés de Jalès et de la Lozère, ainsi qu'avec les déserteurs de 1793. L'histoire du diocèse est donc la question la plus importante à

1. *Clément IV dans le Monde et dans l'Église*, 1195-1268; Nimes, imprimerie Générale, 1910.
2. *Annales du Midi*, t. XVIII (janvier 1906), p. 130.
3. Un volume, Paris, Hachette, 1908.

traiter ici pour un annaliste de la Révolution. M. Gonnet l'a compris; mais, sur les causes du mouvement, il est resté légèrement au-dessous de sa tâche. Sympathique au clergé assermenté, il n'a pas assez recherché les causes obscures et profondes de la résistance. Il aurait dû aussi publier, au moins en appendice, les sources encore inédites auxquelles il se réfère.

La thèse est suivie d'un *Essai sur l'histoire économique du département de 1790 à 1800.* C'est un simple opuscule de 73 pages, où la vente des biens nationaux est omise, mais où sont néanmoins clairement tracées les lignes maîtresses du sujet.

MM. Javy et Peyriller[1] sont entrés résolument dans la bonne voie et ont saisi la méthode que comportent les études sur la Révolution. Ils nous présentent la belle figure du représentant Pierret de l'Aube, si loyal, si profondément désintéressé : c'est le conventionnel qui fut envoyé dans la Haute-Loire pour pacifier le pays après le 9 thermidor. Ils ne se sont pas seulement reportés aux documents du temps, mais ont reproduit ces documents mêmes. Leurs conclusions, très impartiales et tout à l'honneur de leur héros, acquièrent ainsi la force et la clarté que donne une démonstration complète et bien conduite. L'étude, parue dans le journal quotidien *La Haute-Loire,* a produit, par là même, une impression profonde et qui sera durable. Mais le lecteur du beau volume auquel a abouti la publication se demandera toujours à quel scrupule bizarre est dû le plan adopté par les auteurs. Les documents du livre, qu'ils fussent empruntés aux archives de Paris, au dossier conservé par Pierret lui-même, ou aux dépôts de la Haute-Loire, devaient être présentés par ordre de dates et former un ensemble qui aurait frappé par son abondance et plus encore par la belle ordonnance et la clarté du classement. Mais non ! Les auteurs ont publié le dossier de Pierret à part, puis celui de la Haute-Loire, et c'est à ce dernier que M. Peyriller a surtout demandé ses remarques et ses conclusions. Le livre, malgré ce défaut, est un recueil précieux ; M. Peyriller a su bien discerner ce qu'a produit de durable, pour l'avenir du Puy et du département, la haute mission de Pierret.

Après la question traitée par M. Gonnet celle que M. Godard aborde est la plus importante que soulève l'histoire de la Révolu-

1. *La Mission du conventionnel Pierret dans la Haute-Loire en l'an III* (1794-1795). [Un volume de 360 pages; Le Puy, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1908.]

tion dans la Haute-Loire; il a retracé l'œuvre du Conseil général et du Directoire du département de 1790 à 1800[1]. La première partie du livre est excellente; mais l'auteur n'a pas assez fait ressortir qu'à partir de 1793, Conseil général et Directoire n'ont plus guère existé que de nom et n'ont été que des instruments sans force et sans autorité propre dans les mains des représentants envoyés en mission et des agents nationaux. Le chapitre v et dernier, qui semblait devoir condenser les conclusions tirées d'unè histoire toute politique, se rapporte à un sujet assez inattendu : il jette un coup d'œil sur l'état économique du département pendant la Révolution, expose l'organisation ou plutôt la « désorganisation » de l'instruction publique, et donne enfin le tableau statistique de la population. Mais le volume est soigneusement documenté et rappelle une bibliographie abondante. Il est malheureusement déparé par quelques erreurs et des indications fausses de noms de lieux et de personnes.

En 1906 a été transportée de Carry (Bouches-du-Rhône) au Puy la riche bibliothèque de 13.000 volumes, que Philippe Jourde, dans sa piété pour sa ville natale, lui a généreusement léguée. La municipalité du Puy, reconnaissante, a immédiatement fait installer les livres dans le local spacieux et tout neuf de sa bibliothèque communale. Elle a fourni de vastes et belles armoires, et, après avoir fait dresser un catalogue méthodique et par fiches, a livré le nouveau trésor au public studieux. Cet événement marque une date dans la vie intellectuelle de la cité et de la région. La bibliothèque *Jourde* n'offre pas seulement des délassements aux lecteurs qui ont des loisirs, ou des ressources précieuses aux littérateurs, aux poètes et aux artistes. Elle contient aussi, pour les chercheurs et les érudits, des publications, devenues parfois très rares ou d'un prix inabordable, qui ont honoré la science moderne dans le domaine de l'archéologie, de la numismatique, de la sociologie, de l'histoire et même de la philologie. Ce fonds nouveau ne peut manquer de provoquer dans notre ville une floraison de travaux utiles et originaux.

(*A suivre.*) C. Fabre.

1. Paris, Champion, 1909. Mais le volume avait paru en extraits successifs dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique du Puy*, t. XII, XIII, XIV et XV. C'est ce morcellement qui a empêché d'apprécier le livre dans l'analyse des *Mémoires*. Cf. *Annales*, XXIII, 115.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

BERTONI (G.). *Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros (complemento Càmpori), edizione diplomatica preceduta da un' introduzione.* Fribourg (Suisse), 1911; in-4° de xxxi-489 pages (*Collectanea Friburgensia*, nouv. série, fasc. XI). — Nul provençaliste n'ignore la découverte, faite par M. Bertoni, en 1898, de la seconde partie de la copie exécutée par Jacques Teissier, de Tarascon, à la fin du xvie siècle, du chansonnier de Bernart Amoros, égarée depuis. On sait aussi que la première section de cette copie a été récemment publiée par M. Stengel (*Revue des langues romanes*, t. XLI-XLV). M. Bertoni, après avoir tiré lui-même le meilleur parti de sa découverte en des publications qui ont été, pour la plupart, signalées ici[1], nous donne aujourd'hui le texte de cette seconde section. L'édition est purement diplomatique; mais elle n'est pas tout à fait complète, M. B. ayant cru devoir omettre les pièces qu'il avait déjà publiées ailleurs, d'après ce même manuscrit, ou qu'il se propose de publier bientôt[2]; l'exclusion est, en somme, regrettable, car il n'y a rien de plus commode que d'avoir sous la main, en un seul volume, la reproduction totale d'un manuscrit. Le fac-similé d'une page du manuscrit permet de juger de la fidélité de celle-ci[3]. On sait que la copie de Teissier a été collationnée sur l'original par Simon del Nero, qui la lui avait commandée, et qu'elle a été fort améliorée par cette collation. M. Bertoni, à l'inverse de M. Stengel, imprime dans le texte la leçon qui résulte de la

1. Voy. *Annales*, XIV, 208; XIV, 429; XVII, 266.

2. M. B. a toutefois été infidèle à son principe en reproduisant ici quelques-unes des pièces imprimées par lui en 1903 dans les *Studj romanzi* (t. I, fasc. 2); voy. par exemple les n°s 43, 58, 79, 80.

3. Je dois dire que ce fac-similé permet de corriger trois légères fautes (texte de la pièce, p. 211); le manuscrit a *iois* (v. 3), *creissia* (6), *premer* (22). Mais un erratum, résultat d'une dernière collation du manuscrit, a dû réduire au minimum le nombre de ces erreurs, à peu près inévitables dans un travail de longue haleine.

collation, et en note la leçon primitive; c'est là, en effet, le système le plus logique et le plus commode pour le lecteur. Le volume se termine par trois tables, dont les deux dernières donnent la liste des « Unica » et des pièces enregistrées par Bartsch sous un autre nom d'auteur.

L'introduction est consacrée à la recherche des sources du chansonnier. En ce qui concerne les tensons, M. B. montre qu'elles sont bien, comme l'avait vu M. Grœber, empruntées à la même source que celles de *O*; il est même tenté d'admettre (p. xx) que c'est directement à notre manuscrit qu'aurait puisé le compilateur de *O*. En ce qui touche les chansons, le résultat est beaucoup moins assuré : tout ce que croit pouvoir affirmer M. B., c'est que le chansonnier qui a servi de source à Bernart Amoros était apparenté de près au recueil du comte de Sault, si ce n'était ce recueil lui-même [1], qui revivrait ainsi en grande partie dans la copie de J. Teissier. L'introduction se termine par un relevé des fautes que commet le plus souvent ce médiocre copiste, bien indigne de la confiance que lui témoignait son patron, et par quelques documents intéressant l'histoire des études provençales en Italie. — M. Bertoni, dont le zèle est vraiment infatigable, publiera prochainement, comme il veut bien me l'apprendre, une revision de la partie publiée par M. Stengel et la copie, récemment retrouvée à Florence, d'un certain nombre de pièces inédites intéressant l'histoire du chansonnier de B. Amoros. A. JEANROY.

BONNET (E.). I. *Les bijoux wisigoths de la trouvaille de Laurens (Hérault)*. Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1910; in-8° de 12 pages et 2 planches. — II. *Sur une sépulture gallo-romaine découverte à Pignan (Hérault)*. Mêmes lieux et date, in-8° de 16 pages et 2 planches. — I. Malgré une occupation près de trois fois séculaire, les Wisigoths ont laissé peu de traces de leur séjour en Septimanie, surtout dans la région de l'Hérault. Mis en contact avec une civilisation supérieure, ils ont rapidement subi son influence et, d'autre part, leur apport artistique ou industriel devait se réduire à peu de chose. Tout leur art consistait, ce semble, à fabriquer des armes et des objets d'équipement ou de parure. Les bijoux trouvés à Laurens, dans le canton de Murviel-les-Béziers, proviennent d'une tombe à dalle. Ce sont deux fibu-

1. Sur ce recueil on pourra lire prochainement un mémoire de Chabaneau, depuis longtemps annoncé, complété par M. Anglade.

les dites à rayons et surtout une plaque de ceinturon, dont M. B. fait remarquer l'intéressante décoration et qu'il rapproche de deux autres plaques, trouvées près de Toulouse et de Lavaur. Ces bijoux appartiennent à la plus ancienne époque de l'industrie gothique.

II. A propos de l'acquisition du mobilier de cette sépulture par la Société archéologique de Montpellier. La découverte remonte à l'année 1887. Il s'agit d'une de ces sépultures « à auge » dont le type est le plus répandu dans le pays. Les objets les plus curieux du mobilier funéraire sont deux grands rhytons en verre. Non seulement les vases de ce genre sont peu communs dans les tombes gallo-romaines, mais la forme même de ceux-ci est très rare. L'urne cinéraire, huit ampoules, trois fioles et une tasse en verre, une tasse et une lampe en terre cuite, trois patères, une aiguière et peut-être des strigiles en bronze complétaient le mobilier. Presque toutes les sépultures du même type, dans la région de l'Hérault et du Gard, datent du Ier ou du IIe siècles.

H. Graillot.

Chaillan (abbé M.). *Le Bienheureux Urbain V* (1310-1370). Paris, Lecoffre-Gabalda, 1911 ; in-12 de 226 pages. — La collection des « Saints » vient de s'enrichir d'un nouveau volume, celui que M. l'abbé Chaillan a consacré à Urbain V, l'un des papes d'Avignon. Le futur pontife s'appelait Guillaume de Grimoard. Né à Grisac, dans le diocèse de Mende, en 1310, il étudia successivement à Montpellier, à Toulouse, puis entra dans le monastère bénédictin de Chirac, près de Mende, continua ses études de droit et de théologie, enseigna successivement à Montpellier, Toulouse, Paris, Avignon, devint vicaire général de l'évêque de Clermont, puis de celui d'Uzès, s'affilia à l'ordre de Cluny, fut envoyé par Clément VI comme légat en Lombardie. Innocent VI lui confia également, à plusieurs reprises, des missions analogues. Le succès avec lequel il s'en acquitta lui valut l'abbaye de Saint-Victor de Marseille et, en septembre 1362, la tiare. Il prit le nom d'Urbain V. Ce que fut son œuvre pendant les huit ans qu'il exerça le souverain pontificat (il mourut le 19 décembre 1370), on le trouvera exposé, en détail, dans le petit livre de l'abbé Chaillan. Il favorisa tout particulièrement les études, fonda plusieurs collèges, le *Studium* de Trets (Bouches-du-Rhône), transféré ensuite à Manosque, celui de Saint-Germain-de-Calberte, au diocèse de Mende ; il tra-

vailla à la création des Universités d'Orange, de Cracovie, etc.; réforma celle de Montpellier, pour laquelle il avait une véritable prédilection. Avignon et l'abbaye de Saint-Victor lui durent également beaucoup. M. Ch., qui avait déjà découvert et publié de nombreux documents relatifs à ces fondations scolaires, s'est étendu avec une satisfaction visible sur cette partie de son sujet. Ce qui distingue son livre et le met au-dessus de beaucoup d'autres de la même collection, qui sont exclusivement des ouvrages d'édification, c'est, en effet, la part restreinte faite à l'hagiographie proprement dite. Avec raison, M. Ch. a pensé que le meilleur moyen de glorifier son personnage, c'était d'en expliquer l'œuvre, d'en mettre les actes sous nos yeux. Si l'on défalque une vingtaine de pages du début consacrées à la jeunesse et à la formation intellectuelle du futur pape et les sept ou huit dernières pages qui traitent des miracles et de la canonisation du bienheureux Urbain V, tout le reste, près de 200 pages, est rempli par l'exposé de l'activité du pontife, un des plus cultivés et des meilleurs parmi les papes français d'Avignon. Une succincte bibliographie indique, — ce que l'on sent d'ailleurs partout, — sur quelles bases solides repose cet exposé, d'où tout appareil critique est banni, mais que l'on peut lire avec sécurité, et, ce qui ne gâte rien, avec agrément. V.-L. Bourrilly.

Colombe (Dr). *Au palais des papes d'Avignon. Les prisons à l'époque des massacres de la Glacière.* Paris, Champion, 1910; in-8o. 32 pages et 1 plan. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910). — Le docteur Colombe cherche à reconstituer l'état des lieux en 1791; les documents dont il dispose sont les dépositions des témoins du drame et les deux plans de Pampany (an IX) et de Caristie (1811). Les victimes furent détenues dans les anciennes prisons du vice-légat, c'est-à-dire dans la partie occidentale du palais de Benoît XII. Tirées des basses fosses, des étages supérieurs de la tour de la Campane ou des salles d'un premier étage, elles furent conduites à la Conciergerie, où se décida leur sort, puis vers la barrière où se fit le massacre. Les corps furent traînés par le couloir voûté qui sépare la tour de Trouillas et les cuisines, et précipités dans la fosse de la tour des latrines. Étude d'autant plus intéressante pour l'histoire topographique du palais, que toute cette partie a été complètement transformée au xixe siècle. H. Graillot.

Duprat (E.) I. *Notes de topographie avignonaise. Le Rocher des Doms. Le Rhône.* Nimes, Imprimerie générale, 1909; in-8° de 19 pages (extr. de la *Rev. du Midi*). — II. *Les monnaies antiques d'Avenio.* Paris, Rollin et Feuardent, 1910; in-8° de 25 pages et 1 planche (extr. de la *Rev. numismatique*). — III. *Notes d'archéologie avignonaise. Les mosaïques antiques.* Avignon, Seguin, 1910; in-8° de 24 pages (extr. des *Mém. Acad. de Vaucluse*). — I. Par son altitude et son emplacement, le Rocher des Doms constituait une position de premier ordre. Quelle en était la forme primitive, avant le jardin anglais du XIXe siècle, avant les carrières et les fours à chaux des siècles antérieurs, avant la construction du palais des Papes, qui a bouleversé toute la partie méridionale? Le Rocher se composait de trois étages en terrasse. Sur la partie qui domine le fleuve, du côté du pont Saint-Bénezet, se dressait le Castrum. Sur une plate-forme inférieure s'élevaient les églises de N.-D. des Doms et de Saint-Étienne, le cloître du Chapitre, le palais épiscopal. C'est sur la troisième terrasse que fut construit, après 1316, le palais apostolique. Plusieurs grottes s'ouvraient sur les flancs du rocher, qui paraît devoir son nom à l'église principale, « Domus ». Un texte de Grégoire de Tours permet de croire que le Rhône formait autrefois une sorte de boucle autour d'Avignon. Les eaux baignaient complètement le pied de l'acropole et passait au S.-O. sur tout un quartier de la ville actuelle.

II. Description des monnaies, classées d'après le motif principal : tête d'Apollon et sanglier, — et roue — et porc, tête tourelée et taureau. Le dieu est l'Apollon massaliète. Porc et sanglier sont des motifs gaulois et nous rappellent que le pays se livrait au commerce du jambon (Varron, *De re rustica*, II, 10, 4); mais le type paraît être emprunté à un denier de Volteius. La roue doit être un signe d'association commerciale avec Marseille. La tête tourelée figure-t-elle Cybèle ou une Copia, imitée des monnaies de Lyon et des deniers romains? La signification du taureau échappe; toutefois la présence de cet animal s'expliquerait si la déesse était une Cybèle (cf. le culte de la Grande Mère phocéenne à Marseille). Il ne paraît pas possible d'assigner à ce monnayage une date antérieure à 88 avant notre ère; et sa durée fut relativement courte.

III. Répertoire de 26 mosaïques avignonaises, qui complète et rectifie l'Inventaire des mosaïques de la Gaule (Narbonnaise et

Aquitaine), publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions (Paris, Leroux, 1909). Les numéros 1-4, 6 B, 8, 9 AC, 12, 13, 19, 21, 23, 24 et 26 du répertoire Duprat ne figuraient pas dans cet inventaire. Ces mosaïques ont été trouvées ou gisent encore à une profondeur qui varie entre 1m50 et 5 mètres au-dessous du niveau actuel du sol. H. GRAILLOT.

LAMOUZÈLE (E.). *Catalogue de la collection du cardinal de Bernis à l'archevêché d'Albi.* Paris, 1910; in-8o de 13 pages. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'Histoire de l'art français*, 4e fasc., 1909.) — Une partie des meubles et objets d'art du cardinal-archevêque d'Albi fut, en 1792, transportée à Toulouse par les soins de M. Gorsse, ancien maire d'Albi. Les tableaux, dessins et estampes furent remis à la garde du « citoyen Lucas cadet, administrateur du Muséum provisoire, chargé de la surveillance des objets d'art », qui en dressa un catalogue. C'est ce catalogue, retrouvé par M. L., qui est ici publié ; la plupart de ces œuvres sont aujourd'hui au musée de Toulouse. Fr. GALABERT.

MONDON (S.). *La Grande Charte de Saint-Gaudens. (Haute-Garonne).* Texte gascon du XIIe siècle avec traduction et notes. Paris, Paul Geuthner, 1910 ; in-8o de 247 pages. — La Grande Charte de Saint Gaudens fut confirmée en 1203 par Bernard, comte de Comminges. M. M. s'est servi, pour la publier, de deux manuscrits, dont l'un, très défectueux, est aux archives municipales de Saint-Gaudens, tandis que l'autre se trouve aux archives départementales des Basses-Pyrénées.

Malgré l'emploi de ces deux sources, le texte de l'édition que nous donne M. M. est parfois rempli d'incertitudes et d'obscurités. En matière de saisie privée, par exemple, l'historien du droit n'ose se prononcer d'une façon certaine, à cause de la discordance des textes relatifs à cette institution (art. XLVII, XLVIII, LIX, LX, LXI, LXIV, LXV). Il est juste d'ajouter que la faute n'en est peut-être pas entièrement imputable à l'éditeur. Car, dans plusieurs de nos coutumes méridionales dont les manuscrits ont été retrouvés en bon état, on rencontre également de pareilles imprécisions.

La Grande Charte de Saint-Gaudens est extrêmement intéressante par l'abondance et la variété des institutions qu'elle décrit. A côté de l'apport barbare, on y trouve tout le vieux fond romano-canonique.

Aux codes barbares et vraisemblablement aux lois wisigothiques elle emprunte le duel judiciaire, le droit de vengeance, la peine du talion, les représailles, la saisie privée du débiteur, les diverses cautions au cas de procès et les premiers rudiments du droit criminel. Aux législations romaine et canonique elle doit la protection des mineurs, la tutelle, la puissance paternelle, la procédure d'accusation, l'appel et la réintégrande.

L'auteur a fait suivre son édition de notes précieuses, et d'un glossaire qui rend les plus grands services.

On ne peut que féliciter M. M. d'avoir si heureusement vaincu les difficultés très considérables qu'il a dû rencontrer pour rétablir le texte de la Grande Charte de Saint-Gaudens et pour nous faire connaître les institutions qu'elle reflète. Paul THOMAS.

PETIT (A.) et MATHIEU (G.). *Inventaire sommaire des archives hospitalières de la Corrèze antérieures à 1790.* Tulle, Moles, 1911; in-4° de IX-408 pages. — Ce volume accroît d'une unité le nombre si faible encore des inventaires d'archives hospitalières. Tulle y compte 267 pages, Brive 119, Ussel, Argentat, Treignac et Meymac seulement 30. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que le moyen âge n'est pas représenté dans cet inventaire : aucun document ne remonte au delà du XVIe siècle. Quelques dépôts ont vu, par l'incurie de leurs administrateurs, leurs archives réduites à presque rien : celui d'Argentat compte 73 pièces, celui de Meymac 8, celui de Treignac un seul registre. Quant aux localités de Beaulieu, Donzenac et Uzerche, qui possédaient encore des archives hospitalières il y a un demi-siècle, elles n'en ont plus aujourd'hui. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart de nos départements. Il y a urgence à confier les archives hospitalières aux archivistes départementaux, si l'on veut sauver ce qui subsiste encore. — M. Petit, qui a rédigé l'inventaire des fonds de Tulle et Brive; M. Mathieu, qui s'est occupé des autres dépôts, ont rendu un incontestable service aux personnes qui étudient l'histoire de la misère et des institutions d'assistance, sans que d'ailleurs elles puissent trouver dans la Corrèze autre chose que ce qui se constate ailleurs sous l'ancien régime. L'Hôtel-Dieu est à la fois un hôpital pour les malades, les femmes en couches, les épileptiques, les aliénés, — et un hospice pour les estropiés, les mendiants, les orphelins, les vieillards, les filles « perdues » et les enfants « trouvés ». Il serait malaisé de retracer dans le détail l'existence

de ces établissements; mais on entrevoit que les ressources fixes ne suffisaient jamais aux besoins et que les ressources casuelles ne produisaient pas grand'chose. Il y a çà et là des détails émouvants, plus souvent douloureux, que M. Mathieu a signalés dans l'introduction. Ce volume ouvre une source abondante de renseignements précis, grâce au zèle des deux archivistes qui l'ont rédigé.

A. Leroux.

Viala (L.). — *La question des grains et de leur commerce à Toulouse au* xviiie *siècle (de 1715 à 1789)*. Toulouse, Privat, 1909; in-8° de 119 pages. — Cette thèse de doctorat en droit est un excellent exemple des complications auxquelles était soumis le commerce des grains au xviiie siècle et des difficultés au milieu desquelles se débattaient le pouvoir central et les autorités locales. Ministres, intendants, Parlement, États de Languedoc, capitouls avaient à se préoccuper à la fois de la disette et de la cherté, qui provoquaient en ville des émeutes, et de l'avilissement des prix, qui ruinait les campagnes. M. V. a étudié le rôle de ces différents organes, et les faits précis qu'il a puisés dans les archives de la Haute-Garonne et de l'Hérault, de la Chambre de commerce et de la ville de Toulouse donnent à son récit un intérêt tout particulier.

Le pouvoir royal oscille entre la restriction et la liberté du commerce, les intendants également. Les États, au contraire, composés de grands propriétaires fonciers, sont partisans de la liberté. Quant aux capitouls, ils s'inspirent des circonstances. L'essentiel pour eux, c'est l'approvisionnement de la ville. Tous les lundi, mercredi et vendredi, à la Pierre, a lieu le marché des grains sévèrement réglementé et dont M. V. nous montre le fonctionnement : défense d'aller à la rencontre des grains, défense de faire des achats au-dessus du nécessaire (les amas de grains pouvant provoquer la hausse); le mesurage, la qualité des grains sont strictement surveillés, les grains avariés jetés à la rivière (M. V. cite plusieurs cas où sont compromis des agents du roi chargés de l'approvisionnement des armées); le terme de monopole s'applique aux manœuvres des spéculateurs et fraudeurs, et les capitouls eux-mêmes en sont soupçonnés.

Toutes ces mesures s'expliquent par l'état d'esprit de la population. Dès qu'il y a hausse ou crainte de disette, il y a des émeutes (1747, 1773, etc.). La consommation de la ville est de 200.000 se-

tiers par an pour 50,000 habitants. Les négociants, toujours menacés par les émeutes, soupçonnés par les autorités, ne veulent pas approvisionner le marché, et, dès lors, pour éviter la disette, les capitouls, après avoir fait un recensement des grains, doivent procéder eux-mêmes à des achats qui quelquefois les mettent dans un grand embarras, lorsque leurs craintes ne se sont pas réalisées, en leur laissant pour compte une grande quantité de blé (ainsi en 1748, 1751, 1777).

C'est pour parer à la même crainte de la disette que les capitouls interdisent la vente et le transport au dehors. Malgré l'indolence des habitants, le commerce des grains, vu la facilité des communications et la fertilité extraordinaire de la plaine qui émerveillait Bâville en 1697 [1] et Arthur Young en 1787 [2], a une assez grande importance. La récolte donnant d'ordinaire plus que ce qui est consommé, il devait en résulter un commerce d'exportation par le canal royal sur la Provence, l'Espagne, l'Italie, auquel s'adonnent trente-cinq marchands, sans compter les intermédiaires qui vont sur place se disputer les gerbes et provoquer ainsi la hausse. Mais ce commerce n'est pas toujours possible, précisément par suite des préoccupations des capitouls; en 1720, 1734, 1736, ils arrêtent des convois de blé que l'on porte au canal; ils défendent aux courtiers de vendre sur montre; en 1766, ils créent des jurés pour dénoncer les fraudes. Or, à ce moment, le gouvernement, par les déclarations de 1763 et 1764, est plutôt favorable aux idées de liberté, et le Parlement les soutient aussi énergiquement; il casse les ordonnances des capitouls, proclame longuement la théorie de la liberté du commerce (« vouloir l'asservir, c'est le détruire ») et résiste à Terray, qui a rétabli la nécessité des permissions pour l'exportation au dehors. Les capitouls eux-mêmes finissent par se laisser gagner par les idées nouvelles, jusqu'à ce que les mauvaises récoltes de 1788 et 1789 amènent encore de nouvelles entraves. L'exportation à l'étranger est soumise aux mêmes restrictions que le commerce intérieur. Suspendue en 1764, elle est rétablie de plein droit par les lettres patentes du 25 mai 1776, quand le quintal vaut moins de 12 livres 10 sols pendant trois marchés consécutifs; mais ces prescriptions ne sont pas exécutées.

1. « Il n'y a pas de plus belles plaines dans le royaume et de plus abondantes en blé. »

2. « Traversé les plus beaux champs de blé que l'on puisse voir nulle part. »

Ainsi instabilité complète du commerce qui décourage les négociants, telle est la règle générale contre laquelle on semble cependant vouloir réagir à partir du XVIIIe siècle. Mais les décisions du pouvoir central n'entrent guère dans la pratique. « Les lois du royaume, dit M. V., sont appliquées si elles ne sont pas contraires aux vues des administrateurs de la ville, sinon elles sont laissées de côté. Au fond, le commerce des grains à Toulouse ne leur est pas soumis ; il est régi par les ordonnances des capitouls et les arrêts du Parlement. »

Par là s'explique l'intérêt de ce livre ; tout varie avec les localités, et la question du commerce des grains ne pourra être étudiée dans son ensemble qu'avec beaucoup de monographies de ce genre. Celle de M. V. a été faite d'une façon particulièrement consciencieuse. Les sources, dont un tableau d'ensemble est donné en tête du volume, sont indiquées pour chaque fait avec une précision que l'on ne trouve pas toujours dans les thèses historiques de doctorat en droit. Un tableau très intéressant, qui termine le volume, nous donne mois par mois la moyenne du prix des grains de 1715 à 1789. De tous ces documents, M. V., comme on peut le voir par ce qui précède, a su dégager toutes les idées essentielles et il les a exposées très clairement.

Fr. Galabert.

PUBLICATIONS NOUVELLES

BENOIT (D.). Les origines de la Réforme à Montauban. Montauban, Mlle Capelle, 1910; in-16 de 352 p.

CANET (L.). Histoire du corps des Prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre (1401-1789). Essai de monographie critique. Toulouse, Privat, 1911; in-8° de 267 p. avec grav.

CARDENAL (Lt de). Recrutement de l'armée en Périgord, pendant la période révolutionnaire (1789-1800). Préface de A. DUMAS. Périgueux, imp. Joucla, 1911; in-8° de IV-531 p. avec grav.

DUTIL (L.). L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime (1750-1789). Paris, Hachette, 1911; in-8° de XXIV-962 p.

DUVIAU (E.). Les épisodes historiques de la Révolution française à Lourdes (1789-1797). Tarbes, imp. Lesbordes, 1911; in-8° de VIII-269 p. avec grav.

LESTRADE (Abbé J.). Les Huguenots en Comminges (nouvelle série). Paris, Champion, 1910; in-8° de XII-160 p. (*Archives hist. de la Gascogne* 2e série, fasc. 14).

Lettres inédites de Mme de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance, suivies de fragments de ses mémoires (1655-1697), p. p. L. DUTIL. Paris, Hachette, 1911; in-8° de 140 p.

MATHIEZ (A.). Rome et le clergé français sous la Constituante. La Constitution civile du clergé. L'affaire d'Avignon. Paris, Colin, 1911; in-16 de 541 p.

MAZAURIC (F.). Les souterrains de l'amphithéâtre de Nimes. Nimes, imp. Chastanier, 1910; in-8° de 35 p. et planches.

Monuments et mémoires publiées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous la direction de G. PERROT et R. de LASTEYRIE avec le concours de P. JAMOT. T. XVIII, 1er fasc. Paris, Leroux, 1910; gr. in-4° de 144 p. avec grav. (*Fondation Eugène Piot*).

PERRET (P.). Antoine Court, ou des difficultés de l'œuvre de restauration protestante en France au XVIIIe siècle. Valence, imp. Ducros et Lombard, 1910; in-8° de 71 p.

VIDAL (A.). Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle. T. II. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1911; in-8° de XXXIX-300 p. (*Archives historiques de l'Albigeois, fasc. 9*).

VIDAL (P.). La citadelle de Perpignan et l'ancien château des rois de Majorque. Perpignan, imp. Barrière, 1911; petit in-8° de 120 p. avec grav. (*Les monuments historiques du Roussillon.*)

Le Gérant, ÉD. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

NÉCROLOGIE.

Macary, p. 129; A. Tobler, p. 130; Ch. Jacotin de Rosières, p. 543; Ch. Molinier, p. 544; A. Longnon, p. 546.

CHRONIQUE.

Édition des poésies de Folquet de Marseille, par Stronski, p. 131; étude sur Masselin, par A. Thomas, p. 131; élection de M. Labande à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 256; prix Gobert, p. 256; prix de l'Académie des Sciences morales et politiques, p. 256; prix Bibesco de la Société de linguistique de Paris, p. 256; *les Classiques français du moyen âge*, p. 257; *Classiques castillans*, p. 257; prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 395; thèses de l'École des Chartes, p. 395; congrès des Sociétés savantes, p. 397; lettre de M. Brutails au sujet de la délimitation du Bordelais, p. 398; congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, p. 398; *Album de paléographie et de diplomatique*, par Galabert et Lassalle, p. 399; brochures sur Esclarmonde de Foix, p. 399; nouvelle édition du *Grundriss*, par A. Pillet, p. 400; session des Sociétés des beaux-arts des départements, p. 547; *Alt-celtischer Sprachschatz*, d'A. Holder, p. 547.

— Chroniques de l'Ariège, p. 258; de l'Auvergne, p. 260; de Bordeaux et de la Gironde, p. 132; du Périgord, p. 548; du Rouergue, p. 268; du Tarn, p. 405; de Tarn-et-Garonne, p. 401; de Vaucluse, p. 135; du Velay, p. 550.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 9445